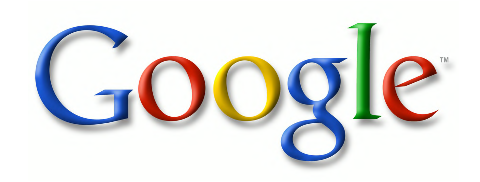
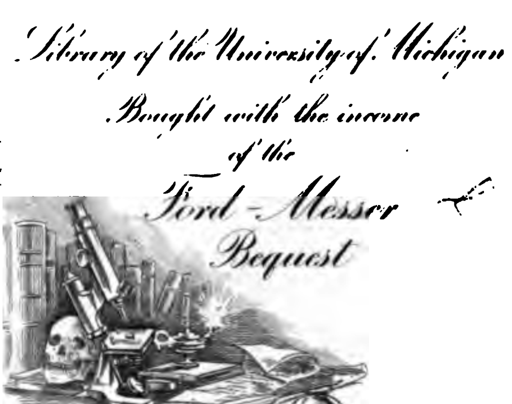





R F FABER

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1869

NOUVELLE SÉRIE

TOME V.

3360

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1869

NOUVELLE SÉRIE

TOME V.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1869

NOUVELLE SÉRIE.

TOME V

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1869

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1869

NOUVELLE SÉRIE.

TOME V

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1869

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1869.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 8.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle avant tout l'élection d'un Président et celle d'un Vice-Président pour la constitution du bureau en 1869. Il est donné lecture des art. 4-7 du règlement. Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un Président. Il y a 23 votants. M. REGNIER, Vice-Président sortant, obtient 22 voix ; M. NAUDET, 1. En conséquence, M. REGNIER est proclamé Président de l'Académie pour l'année 1869.

Un second scrutin a lieu pour l'élection d'un Vice-Président. Il y a 26 votants. M. RENAN obtient 22 voix, M. WALLON 2, M. MAURY 1, M. DELISLE 1. M. RENAN est proclamé, en conséquence, Vice-Président de l'Académie.

M. le Président sortant déclare le bureau de l'Académie constitué pour l'année 1869, et s'exprime en ces termes : « Je ne veux pas quitter le fauteuil de la présidence sans adresser de nouveau à l'Académie mes vifs et sincères remerciments pour

l'honneur qu'elle m'a fait en m'y appelant. Cet honneur est de beaucoup le plus grand que j'aie reçu jusqu'ici, et, quel que soit l'avenir qui m'est réservé, je n'en recevrai certainement jamais qui puisse l'égaler. J'ai fait tous mes efforts pour m'acquitter aussi bien que possible des délicates fonctions que vous m'aviez confiées. Si je ne suis pas resté trop au-dessous de ce que vous attendiez de moi, c'est à votre bienveillance, mes chers confrères, que je le dois, et je vous en remercie sincèrement et de tout cœur. »

M. Regnier, en montant au fauteuil, propose à l'Académie de voter au digne Président qu'il est appelé à remplacer, par un honneur dont il ne sent pas moins le prix, des remercîments mérités. Ces remercîments sont unanimement votés.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie reprenant son ordre du jour, quatre scrutins de liste ont lieu successivement, par suite desquels sont nommés, pour l'année 1869 :

1° Membres de la Commission des travaux littéraires, MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Maury, Delisle.

2° Membres de la Commission des antiquités de la France, MM. Vitet, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau.

3° Membres de la Commission de l'école française d'Athènes, MM. Brunet de Presle, Egger, Dehèque, Miller, Waddington.

4° Membres de la Commission chargée d'administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie, délégués par elle à la Commission centrale administrative de l'Institut, MM. Garcin de Tassy et Mohl.

La parole est donnée au Secrétaire perpétuel pour la présentation des mémoires et livres adressés pour les divers concours.

I. Pour le prix ordinaire à décerner en 1869 concernant l'*Economie politique, l'administration et la législation de l'Egypte sous les Lagides*, deux mémoires, l'un enregistré sous le n° 1, avec cette épigraphe : « *Quo minus ingenio possum, subsidio mihi diligentiam comparavi.* » (Cic.

Pro Quinct. 1, 4), formant 10 cahiers, pet. in-f°; l'autre comprenant 5 cahiers in-4° (A—E) avec la devise : « *La période des Ptolémées est l'arrière-floraison de la vie nationale en Egypte.* » (Parthey : *Ptolemäus Lagi*) et portant le n° 2.

II. Pour les prix Bordin, soit prorogé, soit nouveau, rien n'est parvenu.

III. Pour le prix Fould, à décerner en 1869, deux ouvrages, l'un, imprimé, ayant pour titre : *Le génie des peuples dans les arts*, par M. le duc de Valmy (Paris, 1867, in-8°), enregistré sous le n° 1 ; l'autre, manuscrit, intitulé : *Essai sur l'histoire des arts du dessin chez différents peuples de l'antiquité avant le siècle de Périclès*, formant 2 cahiers, ensemble 268 pages, in-4°, avec cette épigraphe : « *Les monuments d'un peuple portent l'empreinte de sa civilisation* », enregistré sous le n° 2.

IV. Pour le concours Gobert : 1° *La France pontificale* (*Gallia christiana*), etc., par M. Fisquet, suite de l'ouvrage déjà présenté comprenant, en 4 vol. in-8°, *Métropole d'Avignon*, *Montpellier* (1re partie), *Métropole d'Aix* (Aix, Arles, Embrun), 2 parties, *Gap* ; — 2° *Les Epopées françaises*, par M. Léon Gautier, t. 3e de l'ouvrage couronné par l'Académie ; — 3° *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Fr. Michel, t. II et dernier de l'ouvrage qui a obtenu en 1868 le 2e prix (1868, 1 vol. in-8°).

V. Pour le concours des Antiquités de la France : 1° *Description de la ville d'Angers*, par M. Péan de la Tuillerie (Nouvelle édition, par M. Célestin Port : Angers, 1868, in-12. — 2 ex.).

2° *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1221), publié d'après le ms. unique des Archives de l'Empire, par A. Longnon (Paris, 1869, 1 vol. in-8°).

3° Trois ouvrages de M. Klipffel : I. *Metz, cité épiscopale et impériale*, (xe-xvie siècle), etc. Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8° déjà présenté au concours Gobert en 1868. — II. *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'Empire germanique* (Strasbourg, 1868, 1 vol. in-8°). — III. *Le colloque de Poissy*, etc. Paris, s. d.; 2 ex.

4° *Etude sur le domaine congéable*, ms. pet. in-4° de 66 pages, avec un pli cacheté qui peut être ouvert.

VI. Pour le concours de numismatique, *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence*, par L. Blancard, 1er fascic. 1868, in-8°. —

Les suivants s'impriment sur le manuscrit transmis par l'auteur en 1867 et qui ne pouvait être admis comme tel.

Indépendamment de ces ouvrages, trois autres sont présentés ou annoncés, dont deux pour le con ours des antiquités nationales.

M. Godefroy, sur les premiers essais de qui la Commission des antiquités de la France avait été appelée, il y a quelques années, avec l'adjonction de M. Littré, à émettre un avis, adresse aujourd'hui, pour être soumis à cette Commission, la lettre A tout entière en manuscrit (formant 5 liasses) de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

M. le Président Clerc à Besançon écrit, en date du 29 décembre, au Secrétaire perpétuel, pour l'informer qu'il adresse au même concours, par l'entremise de M. le ministre de l'instruction publique, un mémoire ms. ayant pour titre : *La Franche-Comté représentée dans ses circonscriptions territoriales depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au xe siècle,* etc. Ce manuscrit, parvenu depuis la dernière séance, forme un volume relié pet. in-f° de 288 pages avec des planches et dessins ; et il est en outre accompagné d'un atlas de cartes et plans grand in-f°.

M. Georges Stephens présente, par une lettre du 23 décembre dernier, écrite de Copenhague, la deuxième et dernière partie de son ouvrage ayant pour titre : *Old Northern runic monuments of Scandinavia and England*. Il rappelle la 1re partie de ce livre publié et présenté en 1867, ainsi que la lettre exposant le plan et les résultats de son travail, qu'il adressa dès lors et qu'il soumet de nouveau, aujourd'hui qu'il l'a complété, à la Commission du prix Volney.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 13 courant, M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des publications suivantes de l'Académie qui lui ont été adressées : 1° T. XXV de l'*Histoire littéraire de la France ;* — 2° *Rapport sur le concours des antiquités de la France en* 1868 (200 ex.) ; — 3° *Rapport sur les travaux*

des membres de l'Ecole française d'Athènes (50 ex.) ; — 4° *Compte-rendu de la dernière séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (5 ex.). — M. le ministre prie le Secrétaire perpétuel de transmettre à la Compagnie ses remercîments.

M. Jourdain, secrétaire de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La Commission chargée par l'Académie de l'examen des ouvrages présentés au concours pour le prix Gobert s'est réunie le vendredi 15 janvier 1869. — Elle a nommé pour président M. Maury, pour secrétaire M. Jourdain. — Les ouvrages présentés au concours sont les suivants : I. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J. M. De la Mure, publiée pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de Montbrison, etc., par M. De Chantelauze (1860-68, 3 vol. in-4°) ; — II. *Ethnogénie gauloise*, etc., par M. Roget baron de Belloguet (1858-68), 3 vol. in-8° ; — III. *Les finances françaises sous la Restauration*, par M. le baron de Nervo, 1865-68, 4 vol. in-8° ; — IV. *Archives de la Bastille*, documents inédits recueillis et publiés par Fr. Ravaisson (Paris, 1866-68, 3 vol. in-8°) ; — V. *Hist. civile de l'armée*, par Aug. Vitu (Paris, 1868, 1 vol. in-8°) ; — VI. *La France pontificale : Métropole d'Aix, Métrop. d'Avignon*, par M. Fisquet (4 vol. in-8° s. d.) ; — VII. *Les Epopées françaises*, par M. Gautier : t. III (Paris, 1868) ; — VIII. *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, etc., par M. Fr. Michel, t. II (Paris, 1868, in-8°). — Ces ouvrages ayant été adressés à l'Académie dans les délais voulus et rentrant dans les conditions du concours, la Commission a été d'avis à l'unanimité qu'il y avait lieu de les admettre à concourir. — Il faut y joindre les deux ouvrages en possession du 1er et du 2e prix, savoir : *Les Epopées françaises*, par M. Gautier, t. I et II ; — *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Fr. Michel, t. I. — La Commission fera ultérieurement connaître à l'Académie le résultat de ses délibérations. »

L'ordre du jour appelle la nomination des Commissions de prix, et d'abord du prix ordinaire proposé, pour le concours de 1869, sur la question ainsi conçue : « *Faire connaître l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides*, etc. » — Sont nommés au scrutin de liste pour former la Commission d'examen : MM. Brunet de Presle, de Rougé, Egger et Maury.

L'Académie passe à la nomination de la Commission de numismatique pour juger les ouvrages envoyés ou évoqués au concours Allier de Hauteroche en 1868. — Sont nommés au scrutin membres de cette Commission : MM. de Saulcy, de Longpérier, Beulé et Waddington.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que l'année

1869 est la 3e échéance du prix fondé par M. L. Fould en 1860. La 1re Commission mixte formée pour juger le concours de 1863 se composait de MM. RAVAISSON, DE LONGPÉRIER, BEULÉ pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres; J. CLOQUET, pour l'Académie des sciences; HITTORFF pour l'Académie des beaux-arts. En 1866, seconde échéance du prix, il n'y eut pas lieu de renouveler la Commission, aucun ouvrage n'ayant été envoyé au concours. Cette année, au contraire, il y aura lieu au renouvellement de ladite Commission, où le regrettable M. HITTORFF devra être remplacé dans tous les cas. Les autres membres sont rééligibles. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL se propose, en conséquence, de procéder à la séance prochaine au renouvellement des trois membres de l'Académie des inscriptions qui doivent la représenter dans la Commission mixte et de saisir ensuite les Académies des sciences et des beaux-arts de la nomination du membre qui doit représenter chacune d'elles. — Cette proposition est adoptée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL passe à la présentation des livres :

1° Au nom De M. DELISLE, du tome I de son ouvrage intitulé : *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale : étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie* (1868, 1 vol. grand in-8°), ouvrage faisant partie de l'*Histoire générale de la ville de Paris*.

2° Au nom de M. De Coussemaker, correspondant, du 4e fascicule du tome III de son ouvrage ayant pour titre : *Scriptorum de musica medii ævi nova series*.

3° Au nom de M. Wescher, des 4 opuscules suivants : I. *Extrait d'une Introduction à la poliorcétique des Grecs;* — II. *Fragment hist. inédit en dialecte ionien relatif au siége d'une cité gauloise ;* — III. *Fragments inédits de l'historien Priscus relatifs au siége de Noviodunum et à la prise de Naissos ;* — IV. *Fragments inédits de l'historien grec Aristodème* (extr. de la *Revue arch.* de 1868).

4° Au nom de l'auteur, et par l'entremise de MM. MÉRIMÉE et ROULIN, de l'ouvrage intitulé : *Antigüedades préhistoricas de Andalucia : Monumentos, inscripciones, armas, ustensilos, y otros importantes objetos pertenecientes as los tiempos mas remotos de su poblacion*, par don Ma-

nuel de Góngora y Martinez (Madrid, 1868, in-8°), avec de nombreuses planches et figures en photographie, lithographie et chromolithographie. — Le Secrétaire perpétuel donne quelques aperçus des découvertes de haute importance pour l'histoire primitive des peuples du midi de la Péninsule, leurs arts, leurs mœurs, leurs communications probables, à différentes époques, dont les résultats sont consignés dans cette importante publication, en distinguant toutefois les faits positifs, particulièrement ceux qui concerneraient ce qu'on appelle l'*âge de la pierre*, des inductions plus ou moins systématiques, plus ou moins hasardées qu'en tire le savant professeur.

5° *Revue des questions historiques* : 3e année, t. VI, 2e livr., 1er janvier 1869, in-8°.

6° *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges rassemblés et publiés au nom du* COMITÉ D'HISTOIRE VOSGIENNE, par L. Duhamel, archiviste du département des Vosges, t. I, 1868, in-8°.

7° *Recueil de notices et mémoires de la Société arch. de la prov. de Constantine* : 2e vol. de la 2e série.

8° *Supplément à la numismatique lilloise (partie monétaire)*, par Ed. van Hende (Lille, 1868, br. in-8°).

9° *Revue numismatique* : septembre et octobre 1868.

10° *Revue archéologique* : janv. 1869.

11° *Revue de droit français et étranger* : juillet-août 1868.

12° *Annales de philosophie chrétienne* : janv. 1869.

13° *Annales de la propagation de la foi* : janv. 1869.

14° *Le cabinet historique* : octobre-novembre 1868.

15° *L'Investigateur* : sept.-octobre 1868.

16° M. DE ROUGÉ fait hommage, au nom de M. Oppert, de la 2e édition de sa *Grammaire assyrienne*, édition fort augmentée, dont il expose les principaux mérites en insistant sur les services déjà rendus par la première, publiée dès 1859.

17° M. WALLON présente, de la part de M. Caffieux, Dr ès-lettres, archiviste de la ville de Valenciennes, l'ouvrage intitulé : *Commencements de la régence d'Aubert de Bavière* (1357-1362).

18° M. EGGER fait hommage d'un ouvrage publié sous sa direction et qui peut être considéré comme une introduction classique à la philologie comparée. Cet ouvrage est intitulé : *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines avec une liste des principaux dérivés français, précédé de notions élémentaires sur la phonétique des langues*

grecque, atine et française, par Anatole Bailly, professeur agrégé au lycée impérial d'Orléans. — M. Egger saisit cette occasion d'appeler l'attention de l'Académie sur le 2e *Supplément* que vient de publier à son *Annuaire* l'Association formée à Paris pour l'encouragement des études grecques en France.

19° M. de Witte, au nom de la *Société bibliographique*, fait hommage des tomes I et II de la *Revue bibliographique universelle*, 1re année, publiée par cette Société (1868, 2 vol. in-8°).

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 19 janvier, M. le Ministre de l'instruction publique, d'après la demande adressée au nom de l'Académie, lui communique, pour les éditeurs du Recueil des historiens des Croisades, le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal contenant les *Notes de Du Cange sur Anne Comnène* et portant le n° 70, in-folio. — Ce manuscrit a été remis immédiatement à M. Miller par le Secrétaire perpétuel.

Par une seconde lettre, du 20, M. le directeur du personnel, au nom du Ministre, accuse réception du manuscrit de M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé *Inscriptions céramiques de la Grèce*, ainsi que des exemplaires du Rapport fait à l'Académie sur ce travail.

Sont lues successivement, dans l'ordre des dates, les lettres de MM. Fauche, Defrémery, Huillard-Bréholles, Oppert et D'Hervey de Saint-Denys, qui déclarent se mettre sur les rangs pour la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Vincent, et rappelant brièvement leurs titres.

M. le Président fait connaître qu'un mois s'étant écoulé depuis la notification de la nouvelle perte éprouvée par l'Académie dans la personne de M. Welcker, associé étranger à Bonn, il y a

lieu de la consulter sur son remplacement. — L'Académie consultée décide au scrutin et à l'unanimité qu'il y a lieu au remplacement. Quant à l'époque, elle fixe au préalable le jour de la prochaine séance pour la nomination de la Commission qui doit présenter une liste de trois candidats.

L'ordre du jour appelle la nomination des trois membres de l'Académie qui doivent faire partie de la Commission mixte chargée de juger les ouvrages envoyés pour le prix fondé par M. L. Fould. — Sont nommés au scrutin pour cette Commission à la majorité absolue, sur 31 votants, les trois membres rééligibles qui en faisaient précédemment partie : MM. Ravaisson, de Longpérier et Beulé.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie, pendant le deuxième semestre de l'année* 1868.

Messieurs,

Quoique des retards, non d'impression, mais de tirage, m'empêchent de placer sous vos yeux, dès aujourd'hui, les résultats de plusieurs de vos travaux parvenus au terme d'un volume, tous ou presque tous n'en ont pas moins marché avec activité dans le cours du semestre qui vient de finir. Quelques-uns, qui languissaient depuis longues années, ont été repris en sous-œuvre, réorganisés, poussés en avant ; d'autres ont commencé à recevoir des compléments qui leur manquaient et qui les mettront dans toute leur valeur.

Pour suivre l'ordre habituel, et commencer par nos grandes collections d'histoire, soit politique, soit littéraire, et de diplomatique, le tome XXIII du recueil des *Historiens de la France* s'est avancé de trente feuilles, c'est-à-dire de la soixante-seizième à la cent sixième, tirées ou bonnes à tirer. Quarante placards environ sont en épreuves ; la copie du reste du volume est livrée à l'imprimerie ou prête à l'être.

Le tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades* compte aujourd'hui vingt-quatre feuilles tirées au lieu de dix, huit bonnes à tirer, dix en épreuves, huit en composition. Il reste à l'imprimerie pour douze feuilles de copie; et le reste du volume peut être livré.

Quant au tome 1er des *Historiens orientaux des Croisades*, depuis tant d'années sur le métier, et qui devait inaugurer la série des auteurs arabes, la nécessité a été reconnue par la Commission des travaux littéraires, après un long examen, de réimprimer la traduction

des extraits d'Aboûl Fedâ qui ouvre ce volume, pour la rendre conforme au texte du manuscrit que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale, et d'y joindre le texte même dont l'absence était une anomalie singulière dans le plan général du recueil. Des corrections, à la fin du volume, suffiront pour mettre les extraits d'Ibn-el-Athîr en harmonie avec le reste. Notre infatigable confrère, M. de Slane, veut bien se charger de ce nouveau labeur ajouté à tant d'autres, ainsi que du remaniement de l'index, de concert avec M. Defrémery, en se réservant l'Introduction de ce premier tome et du recueil entier des *Historiens arabes*, dont le plan, soumis cette fois à la Commission, a été adopté par l'Académie.

La compensation d'un retard nécessaire, et d'un sacrifice commandé par l'honneur de la science et par la mémoire même d'un confrère qui lui a rendu des services considérables, se trouvera dans la présentation prochaine du tome 1er des *Historiens arméniens des Croisades* terminé par M. Dulaurier, avec une activité digne d'éloges. Il sera temps, dans quelques jours, d'en parler avec plus de détail.

Pour les *Historiens grecs* du même grand recueil, dont le premier volume, comprenant les textes avec la traduction latine, ne peut tarder beaucoup à se compléter, le second, qui doit embrasser les commentaires et dont l'impression se poursuit, débutera par les notes sur Anne Comnène. M. Miller, chargé de ce travail, ne peut manquer de consulter avec fruit un précieux manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal qui renferme les annotations autographes de Du Cange, en les confrontant avec celles qui ont été imprimées. Ce manuscrit vient d'être mis à notre disposition par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Je reviens aux recueils en préparation ou en voie d'exécution, qui concernent notre histoire nationale.

La collection des copies destinées à la rédaction du recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* s'est accrue, dans les derniers six mois, des pièces transcrites par M. Siméon Luce, auxiliaire de M. Delisle, d'après les registres 69 et 70 du Trésor des Chartes. On espère recevoir, sous peu de temps, des envois considérables de Lille, de Saint-Omer et de Beauvais.

La *Table des pièces imprimées* de notre histoire, dont le tome VIII est sous presse, n'a pas fait de grands progrès. Ce volume ne compte encore que vingt-huit feuilles tirées. Sont en composition cependant les feuilles vingt-neuf à cinquante.

L'Académie et le public savant apprendront avec plaisir que le dernier fascicule du tome XV du *Gallia christiana* a paru, et doit être, par conséquent, en distribution au ministère de l'Instruction publique. Quant au tome XVI, qui nous concerne, l'éditeur espère que le troisième et dernier fascicule sera entièrement imprimé avant l'expiration du semestre actuel. La rédaction des *Index* s'achève en ce moment.

D'un autre côté, l'Académie se rappelle que le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France* lui a été présenté, il y a quelques semaines, au nom de la Commission des rédacteurs de ce grand ouvrage, par M. Hauréau ; et elle a remarqué, à travers les nombreuses notices dont se compose ce volume, indépendamment de celle qui est consacrée, suivant l'usage, à la mémoire du précédent éditeur, M. Victor Le Clerc, le travail étendu sur Jean Duns Scot, parmi les écrivains latins, ainsi que l'analyse non moins développée du poëme

d'aventures sur Baudoin de Sebourg, parmi les français. La Commission s'est remise à l'œuvre sans interruption ; à toutes les séances sont lues des notices qui doivent entrer dans les tomes XXVI et XXVII.

En passant à la seconde série de nos publications, et d'abord à la plus ancienne après nos *Mémoires*, j'ai pu, bien avant la fin du précédent semestre, déposer sur le bureau la première partie du tome XXI des *Notices et extraits des manuscrits*, volume considérable à tous égards, qui termine la traduction si exacte et si savante des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun*, par notre confrère M. De Slane. J'espérais pouvoir, dans les derniers jours de ce même semestre, vous présenter également la seconde partie du tome XXII des *Notices*, consacrée en entier à une suite d'extraits de divers manuscrits pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge, par M. Thurot; mais, comme pour le volume terminé de notre confrère, M. Dulaurier, je suis renvoyé, par les nécessités de l'Imprimerie impériale, à une époque ultérieure, quoique prochaine.

En attendant, je puis annoncer que la première partie de ce même tome XXII, qui commencera par le savant Mémoire de mathématique arabe de feu M. Wœpcke, imprimé sous la direction de M. De Slane, compte déjà un certain nombre de feuilles dont les épreuves sont attendues.

Ce qui n'intéressera pas moins l'Académie, c'est d'apprendre qu'une œuvre aussi utile qu'épineuse, dont nous avions longtemps désespéré, celle de la partie française de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes du recueil des *Notices* est aujourd'hui en pleine activité d'impression. Les feuilles une à neuf du tome XV, dont la seconde partie comprendra cette Table, sont tirées; un grand nombre de placards sont en deuxième épreuve corrigée, les lettres D à G en composition et la copie est entièrement préparée. Nous le devons aux sages mesures prises par la Commission des travaux littéraires, et au zèle de l'habile orientaliste, M. Dugat.

Tandis que la seconde série du double recueil que vous avez fondé pour l'encouragement des *Savants étrangers à l'Académie* en reste toujours au grand Mémoire du regrettable M. Bourquelot, sur les foires de Champagne, la première série, celle qui est consacrée à des sujets divers d'érudition, continue de marcher en avant. Le *Syllabaire assyrien* de M. Ménant, qui doit former le tome VII entier de cette première série, a fait, durant le dernier semestre, de notables progrès. Cinquante et une feuilles sont aujourd'hui tirées ou bonnes à tirer, et il devient probable que la première partie du tome ne tardera pas trop à être publiée.

Quant à la première partie du tome VIII, elle le serait déjà, s'il n'eût paru à propos de réunir dans ce volume déjà considérable, avec les savants Mémoires de MM. Wescher et Th.-Henri Martin, entièrement imprimés, le travail aussi neuf que curieux de M. J. Oppert sur les *Relations de l'Assyrie et de l'Egypte*, éclairées par le rapprochement des inscriptions cunéiformes avec les textes hiéroglyphiques, travail qui attendait depuis longtemps son tour. Six feuilles de ce dernier Mémoire vont être tirées, et presque toute la copie est actuellement en placards. D'un autre côté, la seconde partie de ce tome VIII compte déjà deux Mémoires imprimés relatifs à notre histoire, par MM. Abel Desjardins et Huillard-Bréholles, et j'attends le retour d'un travail archéologique d'un grand intérêt,

sorti de mes mains pour recevoir quelques développements nouveaux. J'espère qu'il ne se fera pas trop attendre.

Les trois Mémoires devant ouvrir la seconde partie du tome XXVI de votre propre Recueil, que j'annonçais il y a six mois, après vous avoir présenté la première, sont aujourd'hui imprimés, et ceux qui leur succéderont m'ont été remis. J'ai donc l'espoir fondé que, cette année encore, il me sera donné de publier un nouveau volume de votre nouvelle collection; ce sera un exemple de plus pour ceux qui doivent venir après nous. Ici encore j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que les mesures prises pour organiser une rédaction sérieuse et utile de la *Table* depuis longtemps désirée de la seconde décade de cette collection, sont en voie de succès. Le dépouillement sur bulletins de trois des dix volumes a été approuvé par votre Commission des travaux littéraires, et ce travail se poursuit sans interruption.

Très-prochainement sera publié le *deuxième supplément* à votre ancienne collection, qui doit être annexé à la première partie du tome XXIII de vos *Mémoires*, comprenant la suite de l'*Histoire de l'Académie*, que j'eus l'honneur de vous présenter il y a sept ou huit mois. Le retard de cette publication tient aux difficultés de tout genre d'une édition du grand Mémoire de Fréret, faite sans manuscrit sur un imprimé déplorable, et qui pourtant, autant qu'il est possible, soit digne de son auteur et de vous-mêmes. Des trente feuilles in-4° dont se composera cette nouvelle édition, vingt doivent être aujourd'hui tirées, et, des dix autres, quelques-unes seulement exigent une dernière révision de l'éditeur.

D'après les renseignements que me transmet le savant secrétaire de la Commission chargée de rédiger le nouveau et important recueil fondé par vous, sous le titre de *Corpus inscriptionum semiticarum*, cette Commission, depuis sa formation récente, est loin d'être demeurée oisive. Le travail bibliographique préliminaire est à peu près complet. Déjà chaque monument, ou chaque groupe de monuments, a sa place dans un répertoire qui s'enrichira, au fur et à mesure, de maintes additions. Le dépouillement des publications étrangères, dont quelques-unes auraient été peu accessibles, de ce côté du Rhin, a été fait par un savant profondément versé dans la matière, M. le docteur Lévy, de Breslau. La Commission a commencé également à centraliser, dans une des pièces des bâtiments de l'Institut qui lui a été affectée, les plâtres, les estampages, les originaux même qui lui sont envoyés. Le zèle excité par l'annonce de la collection dont vous avez adopté le projet a répondu à ce qu'on devait attendre. Déjà nous pouvons signaler les précieux envois d'inscriptions libyques, dont quelques-unes bilingues (libyco-latines), dus à M. le docteur Reboud. La grave question des moyens de reproduction à employer pour obtenir des images des monuments, qui ne soient altérées dans l'exécution par aucune interprétation arbitraire, préoccupe sans cesse la Commission; elle soumettra bientôt à l'Académie ses idées et ses essais à cet égard.

M. le Secrétaire perpétuel procède ensuite à la présentation des ouvrages offerts ou envoyés pour les concours.

Sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. Miller, *P. Taisand*. — *Lettres inédites de Bossuet et de Mlle de Scudéry* (Paris, 1869, in-8°).

2° *Mémoires de la Soc. archéol. de Londres*, t. XLI, part. II (in-4°).

3° *Mémoires de la Soc. archéologique de Moscou* (en russe), 2e partie du Ier vol. (Moscou, 1867, in-4°), avec une lettre d'envoi de M. Ch. Goertz, secrétaire de ladite Société.

4° *Bulletin de la Soc. archéologique et hist. de la Charente* : 4e sér. t. V (1867).

5° *Bibliothèque de l'école des Chartes* : t. IV, 6e série, 6e livr.

Sont adressés :

I. Pour le concours du prix Volney, la 2e partie récemment annoncée par une lettre de l'auteur de l'ouvrage intitulé : *The old Northern Runic Monuments of Scandinavia and England* now first collected and deciphered by prof. George Stephens.

II. Pour le concours des Antiquités de la France, un 2e exemplaire de l'ouvrage de M. Mégnin *Sur la maréchalerie française*.

Il est donné lecture de la suite de la correspondance.

M. le Directeur de l'Ecole française d'Athènes, par une lettre du 4 janvier, adresse à l'Académie les quatre premiers numéros du nouveau *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, renfermant des annonces et nouvelles scientifiques relatives à la topographie, à l'archéologie et à la linguistique. — Par la même lettre, M. le Directeur prie l'Académie de vouloir bien dresser une liste nouvelle plus longue et plus variée de questions, dans laquelle les membres de l'Ecole puissent choisir, selon leurs goûts et leurs aptitudes, les sujets des mémoires qui doivent être soumis par eux au jugement de l'Académie. — Renvoi de cette partie de la lettre à la Commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. le maire de Lunéville, par une lettre du 31 décembre, remercie l'Académie de la concession qu'elle a faite à la bibliothèque de cette ville de 12 vol. de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*.

M. Em. Michel, Président de l'Académie de Metz, exprime, au nom de cette Académie, par une lettre du 2 janvier, le vœu

d'obtenir, pour sa bibliothèque, la concession des Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions ainsi que les Rapports annuels et autres publications dont il serait possible de disposer. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Il est passé à l'ordre du jour, après lecture donnée d'une lettre adressée à deux autres Académies, le 19 janvier, au sujet du mot *télégramme*, auquel l'auteur voudrait substituer *télégrammé*.

M. EGGER commence la lecture d'un morceau ayant pour titre : *Part de l'hellénisme dans la langue de Ronsard.*

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre de son collègue de l'Académie des Beaux-Arts annonçant que, sur son invitation, cette Académie a, dans sa séance du 23 courant, désigné M. DELABORDE pour faire partie de la Commission chargée de juger le concours Fould en 1869.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. VINCENT, décédé.— Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit la liste des candidats dont les lettres ont été communiquées dans la précédente séance. Ce sont MM. Fauche, Defrémery, Huillard-Bréholles, Oppert et D'Hervey de Saint-Denis. — Le scrutin est ouvert. — Il y a 35 votants, majorité 18. — M. Huillard-Bréholles obtient 18 voix, M. Defrémery 8, M. Oppert 7; 2 voix perdues. — M. Huillard-Bréholles ayant réuni la majorité absolue des voix est déclaré par M. le Président membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

On passe à la nomination de la Commission de 4 membres, chargée de présenter une liste de 3 candidats à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. WELCKER. Le scrutin accuse la présence de 34 votants. Sont nommés à la majorité

membres de la Commission : M. Naudet, 24 voix ; M. Mohl, 19 ; M. Renier, 18 ; M. Maury, 17.

M. Le Secrétaire perpétuel procède ensuite à la présentation des livres.

Il a le regret d'annoncer une faute, heureusement réparable, qui, par suite de vérifications insuffisantes, et en dehors de son cabinet, a fait oublier un des ouvrages adressés pour le prix Gobert dans le délai requis. C'est celui qu'adressait, à 6 exemplaires, par une lettre authentique en date du 10 déc. dernier, le Président de la Société Eduenne, M. Bulliot, et qui a pour titre : *Histoire de Cluny depuis la fondation de l'Abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable* (909-1157), par J. Henri Pignot, 3 vol. grand in-8° (Autun et Paris, 1868). — Sur la déclaration du Secrétaire perpétuel et sur sa proposition, l'ouvrage est renvoyé à la Commission du prix Gobert qui en fera l'objet d'un *Supplément* à son dernier *Rapport*.

L'Académie impériale de Vienne adresse la suite de ses diverses publications : I. *Comptes-rendus de ses séances*, 1867, fascic. 2 et 3 : 1868, fascic. 1, 2, 3. — II. *Archives pour l'histoire d'Autriche*, vol. XXXIX, 2ᵉ partie. — III. *Mémoires de l'Acad. imp. des sciences : classe de philosophie et d'histoire*, t. XVII, in-4°. — IV. *Tabulæ codd. mss. præter græcos et orientales in bibliotheca palatina vindobon. asservatorum*, vol. II (codd. 2001-3500) in-8°.

M. Delisle fait hommage à l'Académie de ses *Notes sur quelques mss. de la bibliothèque de Tours* (*Extrait de la Bibl. de l'Ecole des Chartes*), in-8°.

Sont encore offerts à l'Académie :

1° De la part de M. Havet, professeur au Collége de France, une *Notice* sur feu M. Vincent, lue à la séance annuelle de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale, le 10 janv. 1869 (br. in-8°).

2° De la part de M. Bréal, professeur au Collége de France, la Leçon d'ouverture de son cours de grammaire comparée *Sur les idées latentes du langage* prononcée le 7 déc. 1868 (br. in-8°).

3° Au nom de M. Gebhart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (extr. des *Archives des missions scientif. et littéraires*, br. in-8°).

4° Au nom de M. L. De Baecker, Leçon d'ouverture faite à la salle Gerson de son *Cours de littérature néerlandaise* (br. in-8°).

5° *Découverte d'antiquités à la cathédrale du Puy* (1865-66) : Rapport de M. Aymard, vice-président de la Soc. académique de cette ville (Le Puy, 1868, br. in-8°).

6° *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'*Association normande* : 35e année (Caen et Paris, 1869, in-8°).

7° *Quatrième et cinquième rapports annuels de la Société géogr. de Dresde* (en allemand) : Dresde, 1868, in-8°.

8° M. DE LASTEYRIE fait hommage, au nom de M. Odobesco, d'une *Notice sur les antiquités de la Roumanie*, avec 12 photographies représentant toutes les pièces du trésor d'orfévrerie de Pétrossa. Le donateur de cette collection prie l'Académie d'en agréer l'hommage comme complément de la communication qu'il avait eu l'honneur de lui faire en déc. 1865. M. Odobesco avait promis alors un résumé de cette communication. Les événements de son pays, auxquels il s'est trouvé personnellement mêlé, l'ont empêché pendant longtemps de tenir sa promesse. Mais tout le résumé de son premier travail se trouve dans la *Notice sur les antiquités de la Roumanie* qu'il a été chargé de rédiger comme commissaire-général des provinces danubiennes à l'Exposition universelle de 1867 et dont il joint un exemplaire à son envoi. Les conclusions de ce travail confirment l'attribution du trésor de Pétrossa aux Goths qui occupaient les bords du Danube vers le 4e siècle de notre ère.

9° M. DESNOYERS présente, de la part des auteurs, les parties VI-VIII des *Reliquiæ Aquitanicæ* par MM. Ed. Lartet et Christy. — Depuis la mort de M. Christy, c'est M. Rupert Jones qui remplit à Londres les fonctions d'éditeur principal de l'ouvrage et qui se charge même de reproduire en anglais les descriptions qui sont en partie rédigées par M. Lartet. Ces deux livraisons contiennent surtout les notices fort intéressantes dont a été l'objet la découverte faite durant le cours de l'année dernière dans le Périgord d'une sépulture des anciens Troglodytes de la vallée de la Vézère. Les découvertes antérieures avaient fait connaître les habitations souterraines (grottes et abris) de l'une des périodes préhistoriques les plus anciennes (l'âge du Renne) que l'on eût reconnues dans cette partie de la France, mais on ne connaissait pas encore de sépulture contemporaine ; les ossements humains dont on avait constaté la présence au milieu des milliers d'ossements de rennes et d'autres mammifères émigrés ou détruits et avec les innombrables débris de silex et d'os travaillés, paraissaient n'y avoir été entremêlés que par accident. — La sépul-

ture qu'on a découverte en 1868 au lieu dit *Crot-Magnon*, dans cette même vallée de la Vézère, devenue célèbre par les travaux de M. Lartet et de ses collaborateurs, était voisine des grottes des Eyzies sur la commune de Tayac dans lesquelles ont été trouvés les os travaillés les plus remarquables sur lesquels étaient gravés des dessins d'animaux. C'est avec des objets analogues, silex et os taillés, coquilles marines percées en guise d'ornements, débris de renne, d'ours, de cheval, de cerf, d'éléphant, etc., qu'ont été découverts les squelettes humains dont les crânes parfaitement conservés ont donné lieu à de nombreuses discussions parmi les anthropologistes. Quoiqu'on ne soit pas parfaitement d'accord sur la race actuellement vivante, dont ces crânes se rapprochent le plus, on leur a trouvé la plus grande analogie avec les crânes des Lapons. Tel est surtout le résultat des comparaisons consciencieuses, faites par M. le docteur Pruner-bey et qui font partie de ces livraisons. On n'a point trouvé le moindre indice de tendance de la forme de ces crânes vers le type simien. La description exacte de la sépulture a été rédigée par M. E. Lartet fils. Les ossements de mammifères qui accompagnaient les squelettes humains ont été décrits par M. Ed. Lartet père; des dessins des crânes et autres objets de cette sépulture sont joints au texte.

10° M. Waddington fait hommage, au nom de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, des années 1864-67 de ses *Annales* (in-8°).

11° M. de Witte présente, à titre d'hommage à l'Académie, ses *Recherches sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules au 3e siècle de l'ère chrétienne* (Lyon, Perrin 1868, in-4° avec 49 pl., par M. Dardel, décrites par l'auteur de l'ouvrage, lesquelles seront suivies d'un supplément et de commentaires historiques, chronologiques et épigraphiques).

M. Lenormant met sous les yeux de l'Académie, au lieu et place de M. Schoebel, présent à la séance, un médaillon d'or de l'empereur Domitien, découvert en Macédoine. On ne connaissait jusqu'à présent qu'un seul médaillon d'or du même empereur, qui appartenait jadis au cabinet des médailles de Paris, et fut détruit lors du grand vol de 1831. Celui que présente M. Lenormant est d'un type différent, et son revers a trait à la célébration des *Ludi sæculares* sous le règne de Domitien.

M. de Rougé fait la communication suivante:

Les Hébreux et Moïse sur les monuments égyptiens.

« Une des questions qui ont le plus vivement excité la curiosité des savants, depuis l'apparition des études hiéroglyphiques, est, sans contredit, celle de savoir si le séjour des Hébreux et la catastrophe qui accompagna leur sortie de l'Égypte auront laissé des traces sur les monuments égyptiens. Champollion avait bien pu retrouver la mention du triomphe de Sésonchis, le conquérant de Jérusalem, mais les habitudes égyptiennes ne permettaient pas d'espérer qu'il fût aussi facile de rencontrer des détails concernant leurs désastres. Le fait, si considérable dans leur histoire, de l'invasion des pasteurs, n'apparaît dans les inscriptions qu'à l'occasion de la victoire d'Amosis qui réussit à les expulser. C'est de même par les monuments de Ninive et du mont Barkal que nous ont été révélés les succès des Assyriens et des Éthiopiens contre l'Égypte. Ces notions critiques ne nous permettent d'espérer que quelques mentions incidentes sur la présence du peuple hébreu, ou peut-être quelque cri de haine jeté contre ces hôtes malencontreux après leur départ.

» En ce qui concerne Moïse lui-même, M. Heath avait déjà prétendu, il y a quelques années, que ce grand personnage était très-souvent cité dans les papyrus de la XIXe dynastie ; mais ces propositions n'avaient pu soutenir un instant l'épreuve de la critique, et il fut bientôt démontré que le savant anglais avait laissé courir son imagination sur des textes alors inexpliqués, et dont la traduction régulière eût dépassé ses forces.

» M. J. Lauth, professeur à Munich, vient tout récemment de faire une tentative du même genre (1), et, quoiqu'elle ait été conduite avec plus de science et une connaissance bien plus approfondie du sujet, le résultat ne nous paraît pas plus acceptable. Il est peut-être nécessaire de mettre ici le public en garde contre des appréciations prématurées ; on peut se rappeler, en effet, que la prétendue découverte de M. Heath a été le sujet de méprises

(1) Lauth, *Moses der Hebräer* etc. Munich, 1868.

fâcheuses, et dont la science sérieuse ne doit pas être rendue responsable.

» C'est dans un papyrus appartenant au musée de Leyde, et portant la date de l'an 52 de Ramsès II, que M. Lauth a cru retrouver un souvenir de Moïse, et c'est, en effet, l'époque précise où l'on s'accorde généralement aujourd'hui à placer la grande persécution contre la famille d'Israël.

» La précieuse découverte de M. Chabas est d'ailleurs venue donner un appui très-sérieux sur ce point à nos rapprochements historiques : des fractions considérables de gens, nommés *âperi*, apparaissent dans les textes de cette époque, avec le caractère d'étrangers, employés aux travaux publics. Ce mot transcrit régulièrement le nom biblique des Hébreux, et la mention spéciale, que ces *âperi* furent employés à la construction de *la ville de Ramsès*, est trop exactement reproduite dans le livre de l'Exode (1), pour que leur identification avec les Hébreux n'en ressorte pas avec évidence.

» Les nouvelles recherches de M. Lauth se sont donc justement portées sur l'époque de leur séjour en Egypte, mais le papyrus de Leyde contient-il quelque phrase qui ait réellement trait à Moïse ? *A priori*, il serait bien permis d'en douter. Où donc était Moïse vers l'an 52 du grand Ramsès ? Les diverses parties de la vie du prophète sont exactement jalonnées dans l'Exode, et nous pouvons répondre à cette question.

» Le législateur hébreu est mort âgé de 120 ans (2), et il avait déjà 80 ans lorsqu'il vint pour la première fois se présenter devant le Pharaon (3). En effet, après avoir tué un Egyptien, dans sa jeunesse, Moïse avait été obligé de fuir en Arabie devant la colère du roi. Mais on reconnaît aussi que le règne alors commencé fut extrêmement long, puisque Moïse, craignant la vengeance de celui qu'il avait ainsi offensé, ne put revenir vers ses frères qu'à l'âge de 80 ans. C'est ce qui résulte de la Bible elle-

(1) *Exode*, 1, 11.
(2) *Deutéron.*, 34, 7.
(3) *Exode*, 7, 7.

même (1) : *Post multum vero temporis mortuus est rex Ægypti.* Les soixante-sept années du règne exceptionnellement long de Ramsès II nous expliquent d'ailleurs facilement cette singulière circonstance. Moïse n'a donc pas pu passer moins de cinquante ans en Arabie.

» Il résulterait de ces données historiques qu'en l'an 52 de Ramsès II Moïse était depuis longtemps en Arabie, et qu'il devait encore y rester environ quinze ans. On est en droit de se demander quel souvenir avait pu laisser, à ce moment, en Egypte, un jeune homme élevé au palais, à la vérité, mais au milieu de beaucoup d'autres, et qui fut obligé de s'enfuir aussitôt que son énergie virile eut commencé à lui donner un nom parmi ses frères.

» Voyons maintenant ce que M. Lauth trouve dans le papyrus de Leyde, et quel personnage il rapproche de Moïse. Le nom propre du prêtre en question se lit *mesu*, mot purement égyptien qui signifie « l'enfant ». Suivant M. Lauth, ce serait l'original du nom biblique *moscheh;* mais, quoique ce rapprochement ait été plusieurs fois proposé, il m'est impossible de l'accepter. Le livre de l'Exode (2) donne au nom de *moscheh* une étymologie qui peut bien être postérieure aux faits, mais qui, en tout cas, constate la prononciation traditionnelle du mot par un שׁ et non par le ס ou le שׂ. Or, dans les transcriptions réciproques des mots hébreux et des mots égyptiens, la distinction des deux lettres *s* et *sch* est toujours fidèlement observée. Le mot *mesu* est lui-même un exemple excellent de cette règle, car il forme la seconde partie du nom de *Ramsès* que le livre de l'Exode transcrit très-exactement רעמסס ; il résulte de cette orthographe que le nom propre *mesu* eût été certainement écrit מס par les Hébreux et non pas משׁה. Le nom du personnage en question est donc radicalement différent de celui de Moïse. Venons maintenant aux faits que M. Lauth attribue au prêtre *Mesu*. Observons d'abord que tout le papyrus est d'une écriture extrêmement cursive et difficile à

(1) *Exode*, 2, 23.
(2) *Exode*, 2, 10.

lire, et je suis heureux d'avoir à constater que M. Lauth mérite de grands éloges pour le déchiffrement de diverses parties de ce monument. Mais quant au passage sur lequel porte principalement la discussion (Taf. III, l. 26 et suiv.), il ne me serait possible d'accepter ni la traduction, ni même la lecture matérielle des signes. Toutefois, pour ne pas compliquer ici le raisonnement, admettons, pour un instant, la réalité des faits que l'auteur croit trouver dans ces lignes. Il s'agit d'un carnet de dépenses ; le scribe y aurait en outre consigné, à leur date de jour, des faits bien étrangers à sa comptabilité. Ce fonctionnaire y aurait donc mentionné qu'il a porté plainte contre le prêtre *Mesu;* il l'accusait d'avoir pris un bain de mer et mangé du poisson pendant un voyage en Syrie. Telle est l'interprétation de M. Lauth. L'usage du poisson étant interdit à certains ordres de prêtres et la mer étant odieuse aux Egyptiens, comme *typhonienne*, ce sont là peut-être deux griefs qui auraient pu fournir matière à une dénonciation contre un prêtre égyptien. Mais le poisson n'était pas défendu au peuple et encore moins sans doute aux étrangers. La conduite de Moïse, aussitôt que son âge lui permit de marquer parmi ses frères, ne laisse pas d'ailleurs supposer qu'il pût appartenir au sacerdoce égyptien. Et, quant au voyage en Syrie, ce fait seul suffirait pour nous prouver qu'il ne peut être question de Moïse. Le prophète vivait alors dans le pays de Madian, où il avait contracté alliance, mais il ne foula jamais le sol de Canaan. C'est ce qui résulte des textes précis du livre des Nombres (1). On sait qu'il ne lui fut permis que de contempler la terre promise du haut du mont Nébo, aux jours qui précédèrent sa mort.

» Les différences frappantes que nous venons d'indiquer peuvent se résumer en quelques mots. Le papyrus de Leyde a été écrit précisément à l'époque où Moïse était depuis fort longtemps éloigné de l'Egypte; les noms des deux personnages sont radicalement différents; les actions supposées par M. Lauth

(1) *L. Numerorum*, 20, 12; 27, 12. — *Deuteron*, 32, 49; 34, 4.

ne les rapprochent pas davantage, et le voyage de Syrie n'a jamais été fait par Moïse.

» Contentons-nous donc, pour le moment, de la précieuse indication fournie par les papyrus sur la présence des Hébreux, et sur la réalité de leurs travaux pour la construction de la ville de *Ramsès II*. Si quelque mention incidente du chef des Hébreux, à l'occasion des douze plaies ou du désastre de la mer Rouge, apparaît plus tard dans un document égyptien, ce sera évidemment dans un monument ou un papyrus un peu moins ancien que celui qui vient d'occuper notre attention. »

M. Egger poursuit la lecture précédemment commencée de l'extrait d'un ouvrage dont il prépare la publication, et intitulé : *Part de l'Hellénisme dans la langue de Ronsard.*

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Président informe l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, indisposé, a chargé M. Wallon de le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Desnoyers ajoute à la communication qu'il a faite dans la dernière séance sur les *Reliquiæ aquitanicæ* (parties VI-VIII) de MM. Lartet et Christy, que les frais des fouilles dont il a parlé ont été faits avec une grande libéralité par M. le Ministre de l'Instruction publique, et que les éditeurs désirent que cette déclaration soit jointe à leur hommage.

M. de Witte, à propos du médaillon d'or de Domitien, présenté à la dernière séance par M. Lenormant, dit que l'aspect de ce médaillon, au premier abord, pouvait faire croire à son authenticité. Mais, quand on vient à examiner de près les légendes gra-

vées au droit et au revers, on s'aperçoit que le XVIIe consulat de Domitien ne peut pas concorder avec sa VIIIe puissance tribunitienne. La mention des jeux séculaires indiquée au revers reporte à l'an 841 de Rome, année dans laquelle Domitien était sorti de sa VIIIe puissance tribunitienne, et avait pris le titre de consul pour la XIVe fois. Comparée au coin du Padouan, il est évident, il est certain que la médaille d'or a été frappée avec ce coin. On connait des exemplaires de bronze et d'argent des médaillons gravés par le Padouan; il est très-possible qu'on ait frappé aussi des exemplaires en or.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Jourdain demande la parole pour faire un supplément au rapport présenté par lui au nom de la Commission du prix Gobert. — Il annonce que la Commission a pris connaissance de l'envoi fait à l'Académie de l'*Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'Abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, par J. Henri Pignot (Autun et Paris, 1868, 3 vol. in-8°). La Commission a constaté que cet ouvrage a été envoyé en temps opportun, et que c'est par une erreur commise dans les bureaux du secrétariat qu'il n'a pas été présenté à l'Académie par le Secrétaire perpétuel, avant la première séance de la Commission.

M. Naudet donne une première lecture de son *Mémoire sur le véritable sens du mot* VICUS *dans la topographie urbaine de Rome.*

M. Miller communique le fragment suivant, extrait d'une lettre que M. Eug. Piot lui a écrite d'Athènes, le 25 janvier 1869.

« On a beaucoup parlé des fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes, commencées il y a six ans, avec beaucoup de discernement, par l'architecte prussien M. Stark, et continuées par la Société archéologique. Il en a été question à l'Académie et dans les revues. Très-visitées par les archéologues, il paraît cependant qu'elles n'ont pas encore dit leur dernier mot, et vous jugerez de mon émotion lorsqu'au premier pas fait parmi ces ruines, que couvrent tant de débris, je me suis heurté contre un torse de faune demi-colossal, compagnon mutilé, mais très-recon-

naissable encore, des quatre belles statues conservées au musée du Louvre, et connues sous le nom de *faunes porteurs*. Mon plaisir a été d'autant plus grand que, depuis longtemps, j'avais une affection toute particulière pour ces œuvres décoratives d'un excellent goût sur lesquelles on évitait de se prononcer.

» Ce n'est certes pas une mince bonne fortune que celle de restituer la patrie et de constater, si je puis m'exprimer ainsi, l'ancien domicile des quatre statues importantes de notre Musée, surtout lorsque cette patrie est la Grèce et ce domicile le plus illustre des théâtres de l'antiquité; mais là ne se borne pas l'intérêt de cette restitution. La découverte du torse qui se trouve au théâtre d'Athènes, en nous éclairant sur la provenance de ceux du Louvre, porte à six le nombre maintenant connu de ces *faunes porteurs*. Quatre sont au Louvre, un cinquième est conservé au Musée de Stockholm (la tête et une partie du buste). L'examen des lieux, c'est-à-dire les dimensions du théâtre et de ses parties principales, la nature de nos demi-colosses destinés à être appliqués sur une surface plane, la difficulté de leur trouver une autre destination et d'autres considérations encore, trop longues à expliquer pour trouver une place ici, tout nous conduit à les regarder comme ayant servi d'ornementation principale à la scène elle-même, c'est-à-dire au mur du fond. Il suivrait de là qu'il ne serait peut-être pas très-difficile d'arriver à fixer l'époque approximative de leur exécution.

» On s'accorde généralement à placer l'achèvement du grand théâtre d'Athènes vers le temps où le célèbre orateur Lycurgue était président du trésor public. Peut-être ne faut-il entendre par ce mot achèvement qu'un développement plus grandiose donné à la partie de l'édifice qui servait aux représentations, et alors rien ne s'oppose à ce que nos statues ne soient sorties vers la 106e ou la 108e olympiade des ateliers mêmes du célèbre sculpteur Scopas. On sait que cet artiste traitait de préférence des sujets appartenant au cycle de Bacchus, et qu'il avait conservé dans ses œuvres une sévérité de style qui commençait déjà à abandonner les écoles de l'Attique

» Je joins à cette lettre une photographie du corps du délit.

Le torse qui est ici mesure 1 mèt. 57 cent. de hauteur. Du sillon profond qui traverse le bas du ventre au nombril, il y a 16 cent. — Du nombril au bord de la lèvre inférieure il y a 35 cent. »

M. Miller lit ensuite une note de M. de Longpérier qu'il vient de consulter au sujet de la découverte de M. E. Piot, et qui lui a adressé la réponse suivante :

« Les quatre satyres-atlantes du Louvre ont les jambes modernes, les bras refaits ; quelque habileté qu'on suppose chez le sculpteur italien qui les a restaurés, on ne peut parler de leur hauteur totale actuelle qu'à titre de renseignement approximatif. Ces figures, quoique semblables et destinées bien évidemment à décorer un même édifice, ne sont pas exactement pareilles dans leurs petits détails. Cela est bien en accord avec la richesse du génie grec ; un artiste de la grande antiquité n'eût pas voulu faire mettre au point par un praticien quatre fois le même modèle.

» Nous ne devons donc pas nous attendre à trouver une égalité stricte de dimensions dans les diverses figures qui peuvent provenir du théâtre de Bacchus.

» Nous ne pouvons en ce moment faire un grand usage de la statue de Stockholm, car, depuis le sternum jusqu'aux pieds inclusivement, elle est moderne ; la ceinture, le nombril, qui auraient pu nous servir de points de repère, n'existent pas dans la partie antique. Mais la barbe et les pectoraux, les dimensions générales paraissent clairement se rapporter aux portions correspondantes dans les statues du Louvre et d'Athènes.

» La figure fragmentée photographiée dans le théâtre de Bacchus est bien certainement semblable à celles du Louvre, non-seulement quant aux lignes principales, mais pour les détails, et pour le style ; on ne saurait les séparer.

» Les statues du Louvre ont, suivant M. De Clarac, 2 m. 058 ou 2 m. 038. Selon M. Geslin, inspecteur du département des antiques, qui vient de les mesurer pour moi (pendant que je suis dans l'impossibilité de sortir de ma chambre), elles ont 2 m. 01, entre la base et le sommet de la tête.

» Le fragment d'Athènes présente, de la ceinture au nombril, 16 cent.; du nombril à la lèvre inférieure, 35 cent.; total, 51 cent.

» Les figures du Louvre donnent de la ceinture à la lèvre inférieure, deux d'entre elles, 46 cent.; les deux autres, 44 cent. Dans les unes, la distance de la ceinture au nombril est de 15 cent.; dans les autres, de 13 cent. Ces mesures ont été prises à l'aide d'un mètre rigide. Si M. Piot s'est servi d'un mètre de matière souple contournant les reliefs du torse, il aura dû obtenir des chiffres un peu plus forts. L'écart est dans tous les cas peu considérable.

» M. R. Rhangabé m'a dit qu'on avait trouvé des fragments de deux statues de satyres-atlantes dans le théâtre de Bacchus, où on a tenu à les laisser pour mettre les architectes et les archéologues à même de trouver réunis tous les détails constitutifs de l'édifice. Il y en a donc eu probablement huit.

» Nos quatre figures de Paris proviennent de la villa Albani, où elles avaient été apportées vraisemblablement lorsque le cardinal Alessandro Albani acheta un si grand nombre de marbres, avec la direction de Winckelmann. Je n'en puis dire plus pour le moment. C'est une question très-intéressante qui ne sera pas perdue de vue. Je n'assistais pas à la partie de la séance du 1er février 1867 dans laquelle M. Choisy a parlé de ces sculptures (1), en sorte que je n'ai pas eu l'occasion de faire des recherches ou des remarques sur un sujet qui m'eût singulièrement frappé. »

M. Egger communique verbalement à l'Académie une inscription grecque de l'an 75 après J.-C., inscription découverte en 1867 aux environs de Tiflis sur les bords de la Cura, et qui constate que Vespasien et ses fils ont fortifié la ville principale d'un roi des Ibères nommé Mithridate. Cette inscription lui a été trans-

(1) Voir *Bulletin*, 1867, p. 25 et suiv. L'analyse supprime les détails relatifs aux fragments des statues.

mise de Saint-Pétersbourg par M. De Schliemann, de la part de M. K. Ollendorf.

M. LE BLANT lit, en communication, des *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HAURÉAU, *Gallia christiana*, t. XV, fascicule 1.

2° *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* : 3e série, t. II (Paris, 1868, 1 vol. in-8°).

3° *Note sur l'emplacement de la villula d'Ausone*, par M. Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1869, br. in-8°).

4° *Notices de bibliographie et d'histoire littéraire*, par M. Miller (Boulogne-sur-Mer, 1868, br. in-8°).

5° *Revue hist. de droit français et étranger* : 1868, 5e livraison.

6° *Le cabinet historique* : 1868, 12e livr.

M. RAVAISSON offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Les jeux des Anciens, leur description, leur origine, leurs rapports avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs*, par M. L. Becq de Fouquières (Paris, 1869, in-8°). « Ce livre ne traite pas des grands jeux de l'antiquité, mais de ces jeux familiers qui ont partagé les loisirs des enfants, des femmes et des hommes mêmes. L'auteur a voulu se placer au point de vue, non-seulement de l'archéologue, mais de l'historien et du moraliste. Il ne s'est pas borné à citer les textes, il les a comparés, il en a cherché l'esprit, il a tâché de remonter, en interrogeant la religion et l'histoire tour à tour, jusqu'à l'origine de ces usages, et il a su éclaircir les textes à l'aide des statues, des bas-reliefs, des peintures, des vases et des camées dont il a reproduit les représentations dans son texte. On peut donc dire que l'auteur a beaucoup ajouté aux divers traités publiés jusqu'à ce jour sur différents points de ce sujet complexe. Il y a même dans son ouvrage une partie presque entièrement nouvelle, celle qui concerne les jeux de hasard et de combinaison, et son livre a ce mérite d'être aussi bien écrit qu'il est bien composé. »

M. DE VOGÜÉ offre à l'Académie le premier fascicule (in-4°) d'un *Recueil d'inscriptions sémitiques de la Syrie centrale* qu'il publie avec traduction et commentaires. Ce 1er fascicule comprend toutes les inscriptions de Palmyre, au nombre de 154, dont 140 sont entière-

ment inédites, et 14 reproduisent avec d'importantes corrections les textes déjà connus. Cette collection de textes a été presque entièrement rapportée par M. Waddington, le seul Européen qui ait fait dans les ruines de Palmyre un séjour de plus d'une semaine. Il a copié 123 textes. Les autres sont dus aux voyageurs Wood et Dawkins, Bernoville et Joyau, et à M. de Vogüé lui-même. En outre 19 des principales incriptions ont été estampées par M. Vignes, sous les auspices de M. le duc de Luynes. M. de Vogüé est l'auteur de la traduction et des commentaires. — M. DE VOGÜÉ fait ressortir en quelques mots l'importance de cette collection épigraphique au point de vue de l'histoire, de la géographie, de la mythologie et de la linguistique. Elle nous donne des renseignements authentiques sur l'organisation de la cité et des familles, sur l'itinéraire des caravanes, source de la richesse et de la puissance de Palmyre, enfin sur la famille à laquelle la cité doit sa principale illustration, celle d'Odainath et de Zénobie. Nous y trouvons les titres officiels d'Odainath, nommé successivement *consulaire* et *roi des rois*, et le nom sémitique de la célèbre reine de Palmyre, *Bathzebinah*. *Zenobia* était son nom grec : l'usage des doubles noms existait dans toutes les familles considérables. Quant à la langue des inscriptions, c'est la langue araméenne. — Les fascicules suivants seront consacrés à l'explication des inscriptions du Haouran, de la Nabatène et du désert de Safa.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur le procès-verbal, M. EGGER dit qu'il a été informé par M. Renier que l'inscription, dont il avait parlé dans la dernière séance, lui avait été communiquée déjà depuis plusieurs jours, qu'il l'avait étudiée et se proposait de la publier avec un commentaire dans le *Journal asiatique*. En conséquence, M. EGGER déclare renoncer au projet dont il avait fait part à l'Académie de la publier lui-même dans les *Comptes-rendus*.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et du décret impérial y annexé, qui

approuve le choix fait par l'Académie de M. Huillard-Bréholles, comme membre ordinaire, en remplacement de M. Vincent.

M. le Secrétaire introduit au sein de l'Académie M. Huillard-Bréholles qui, sur l'invitation de M. le Président, prend place parmi ses confrères.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences annonçant que, sur l'invitation de son collègue de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences a, dans la séance du 1er de ce mois, désigné M. Cloquet pour faire partie de la Commission chargée de juger le concours Fould en 1869.

M. Lapaix écrit à l'Académie pour savoir si un ouvrage qu'il a publié sous ce titre « *L'Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés* » peut être admis à ses concours. — Il lui sera écrit qu'il peut l'envoyer au concours des Antiquités nationales.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats présentés pour la place d'associé étranger vacante par la mort de M. Welcker.

La séance redevient publique. On procède au scrutin. Nombre des votants, 31; majorité, 16. M. Max-Müller obtient 22 suffrages; M. Mommsen 8; M. Dietz 1. — En conséquence, M. Max-Müller est déclaré élu membre étranger de l'Académie, en remplacement de M. Welcker. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le Président annonce que M. Naudet, retenu chez lui par une indisposition, s'est excusé de ne point venir faire la lecture de son mémoire, mais a prié qu'on le maintienne à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

M. d'Avezac demande à faire une courte communication verbale. — Il s'agit d'un petit fait bibliographique touchant l'*Histoire littéraire de la France*, dont le tome XXV vient d'être mis en distribution au secrétariat de l'Institut, et qu'il ne croit pas indigne de l'intérêt de l'Académie. Ce volume, qui commence avec le XIVe siècle, contient une notice sur Guillaume de

Saint-Cloud, dont le nom se trouve formellement énoncé en tête de deux ouvrages latins, médiocrement étendus, qui existent parmi les manuscrits de notre Bibliothèque impériale sous les nos 7281 et 15171 (ancien 900 de Saint-Victor). L'auteur de la notice, le savant M. Littré, a caractérisé et analysé avec son exactitude ordinaire ces deux ouvrages intitulés, l'un, *Calendrier de la Reine*, l'autre *Almanach*, et il n'a pas manqué de relever en outre dans le premier, qui s'adresse à la reine Marie de Brabant, deuxième femme de Philippe le Hardi, la mention d'un troisième ouvrage, d'ailleurs inconnu, où devaient être expliquées les utilités multipliées d'un instrument appelé *directorium*.

« Cette indication a fourni à M. D'Avezac un trait de lumière sur l'auteur d'un petit traité se rapportant précisément à un tel instrument. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, dont M. Paul Lacroix, l'un des conservateurs, s'applique à rédiger un catalogue raisonné, s'est rencontrée une plaquette in-folio (B. L. F. 347) de 8 feuillets en vélin, la plupart couverts de belles miniatures, et dont les deux derniers sont consacrés à un instrument représenté à la suite d'un calendrier par une grande figure richement peinte en or et couleurs, mais malheureusement inachevée, et dépourvue de toutes les inscriptions intérieures (tant lettres que chiffres) qui devaient la compléter. Le texte, qui occupe la page suivante, a pour titre : *Utilitas instrumenti quod directorium appellatur*. Il consiste d'abord en 28 vers latins, à la suite desquels se développe en français une paraphrase explicative de leur contenu, le tout d'une écriture qui semble de la fin du 13e siècle. Les deux premiers vers entrent ainsi en matière :

Presens ingenium directorium vocitavi,
Cujus virtutes multiplices reseravi.

Et les deux derniers désignent ainsi l'auteur :

Versiculos faber hos ego Guillermus fabricavi,
Quorum romanum regine sic reseravi.

D'une part, cette désignation d'un Guillaume (avec le surnom

soit fictif, soit réel de *Faber* ou Lefebvre), comme auteur d'un instrument appelé *directorium*, dont il énumère les vertus dans des vers latins expliqués ensuite en français à une reine ; d'autre part, la déclaration faite par Guillaume de Saint-Cloud dans un écrit dédié à la reine Marie de Brabant, qu'il a exposé ailleurs les vertus de l'instrument appelé *directorium*, ce sont là des indices qui s'appellent et se complètent mutuellement ; en sorte, ajoute M. d'Avezac, que je dois à mon vieil ami et savant confrère, M. Littré, la satisfaction de reconnaître dans Guillaume de Saint-Cloud l'auteur du petit traité relatif au *directorium* que j'avais entre les mains, et que je lui apporte de mon côté ce petit traité même, dont il n'avait encore rencontré qu'une simple mention. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi : VI° année, n° 6.

2° *Ueber die Krishnajanmâshtamî* (*Krishna's Geburtsfest*), par M. Weber, correspondant (Berlin, 1868, 1 vol. in-4°).

3° *Une pénalité des lois Gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes*, par M. Eug. Beauvois, membre de la Société des antiquaires du Nord (Copenhague et Châlon-sur-Saône, 1868, br. in-4°).

4° *Revue africaine* : 12° année, n° 72 (novembre 1868).

5° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre Sainte* : n° 50 (janvier 1869).

M. Renier offre à l'Académie, au nom De M. Ch. de Vigneral, capitaine d'état-major, la suite de sa publication *Sur les ruines romaines de l'Algérie* (Paris, 1868, 1 vol. in-4°). Cette partie nouvelle se rapporte à la Kabylie du Djurjura. L'auteur a parcouru en tous sens cette contrée, mesuré tous les tronçons de voies romaines qu'il a découverts, pratiqué des fouilles en divers lieux, et les résultats qu'il a obtenus sont tout-à-fait dignes d'être signalés. A Tiklat, par exemple (l'ancienne *Tubusuptus*), il a retrouvé deux nécropoles superposées l'une à l'autre, d'une longueur de 500 mètres environ sur 2 à 300 de largeur, et qui ont dû se succéder à 2 ou 3 siècles d'intervalle. Les tombes en sont construites avec le plus grand soin ; on y retrouve des traces de monuments avec colonnes et soubasse-

ments en pierres de taille, des stèles, etc. Devant ces stèles on rencontre généralement un dé de pierre creusé et fermé par un couvercle. Plusieurs n'avaient pas encore été descellés. M. De Vigneral en ayant ouvert un y a trouvé une enveloppe de plomb, et dans cette enveloppe une tête, les os du crâne avec des cheveux encore adhérents, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des urnes funéraires dans ces tombeaux, en sorte qu'à une époque postérieure à l'occupation romaine, ces populations paraissent avoir gardé, avec l'usage de brûler les morts, la coutume d'en conserver la tête en des lieux séparés. — L'auteur a recueilli et publié dans son ouvrage un très-grand nombre d'inscriptions.

M. LE BLANT continue sa lecture *Sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens.*

M. RENAN dit, à l'occasion de cette lecture, que les cas de folie sont regardés chez les musulmans, tout aussi bien que chez les chrétiens en Orient, comme des *possessions*. Les musulmans renvoient même leurs fous ou possédés aux chrétiens pour les guérir, et surtout au couvent de Saint-Antoine qui est réputé avoir une vertu toute spéciale dans les cas de ce genre.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. NAUDET fait la seconde lecture de son mémoire sur le sens du mot *vicus*.

M. BRUNET DE PRESLE, à l'occasion du passage allégué du grammairien Charisius, pense qu'il faut admettre deux sens successifs du mot *vicus*, ayant désigné une agglomération de maisons, un hameau, etc., avant de s'appliquer à une rue.

M. NAUDET reproduit la distinction qu'il a faite, se fondant sur l'autorité de Varron, du sens de *vicus* à Rome, où il signifiait rue, et en dehors de Rome, où il désignait une agglomération de maisons dans la campagne.

M. LE PRÉSIDENT signale l'accord du passage de Charisius avec l'usage des grammairiens actuels.

M. LABOULAYE, alléguant le Digeste, pense que le sens exclusif de *rue* donné à *vicus* est une erreur qui paraît venir du grammairien Festus.

M. MAURY estime que le mot en question s'employait simultanément dans les deux acceptions diverses de *rue* et de *quartier*.

M. NAUDET ne saurait partager cet avis ; il soutient qu'à Rome le sens du mot est exclusivement celui de *rue*.

M. EGGER est frappé de la grave difficulté que soulève le passage, rappelé par lui, de Suétone, pour le sens originaire de *vicus*, qui paraît avoir reçu, seulement au temps d'Auguste, l'acception nouvelle que maintient l'auteur du mémoire.

M. NAUDET soutient qu'Auguste ne fit d'autre innovation que celle des *régions* ou *quartiers*, et qu'il laissa aux *vici*, comme aux *compita*, *carrefours*, l'application consacrée.

M. LABOULAYE, en présence de cette diversité d'opinions et d'autorités, avoue son embarras, et craint que la question ne puisse être résolue d'une manière définitive.

Sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. WALLON, sa *Notice biographique sur* M. VINCENT (extr. du *Correspondant*).

2° Au nom de M. LITTRÉ, la 21e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (PER—POR).

3° De la part de M. le Sénateur Fiorelli, l'*Annonce* de l'inauguration solennelle faite par le roi Victor-Emmanuel, le 8 février dernier, des nouvelles fouilles d'Herculanum. Discours du ministre de la maison royale. Lecture d'un décret royal affectant une somme de 30,000 livres pour l'encouragement des fouilles nouvelles d'Herculanum, et fondant une place gratuite à l'école archéologique de Pompéi (fascic. in-4°).

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : Nuova serie pubblic. dagli alunni della scuola archeolog. vol. I (Napoli, 1868, in-4°).

5° *Saggio cronolog. ossia Storia della moneta romana dalla fondazione*

di Roma alla caduta dell' Impero d'Occidente, per D. Luigi Pizzamiglio (Rome, 1867, in-4°, avec 3 pl. de monnaies et une lettre d'envoi).

6° *Journal asiatique* : octobre et novembre 1868.

7° *Revue archéologique* : février 1869.

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Ithaque, le Péloponnèse et Troie : recherches archéologiques* », par Henry Schliemann (Paris, 1869, in-8° avec 3 pl. lithogr.).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. d'Avezac commence la lecture, en communication, d'une lettre qu'il a écrite *Sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot*.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 19 février, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse l'ampliation d'un décret, rendu sur sa proposition, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. Max Müller, pour remplir la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Welcker, est approuvée.

Le décret est ainsi conçu :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat, au département de l'Instruction publique;

Vu le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique;

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 12 février 1869 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de

l'Institut impérial de France a faite de M. Max Müller, à Oxford, pour remplir la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Welcker, à Bonn, est approuvée.

ART. II.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 17 février 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique.

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Le conseiller d'Etat, secrétaire-général.

Signé : Charles ROBERT.

M. MAX MÜLLER, informé de son élection le jour même, 12 février, mais qui se trouvait absent d'Oxford, n'a pu répondre que le 18 à la lettre qui la lui avait annoncée. Lecture est faite de celle qu'il écrit au Secrétaire perpétuel, et dans laquelle il le prie de se rendre l'interprète de sa profonde gratitude auprès de l'Académie, qui lui a conféré, dit-il, l'honneur le plus grand et le plus apprécié que puisse recevoir un homme dont la vie entière a été consacrée à l'étude de l'antiquité. Quelque peu digne qu'il se sente d'une si haute distinction, il y trouve cependant un puissant encouragement pour continuer ses travaux, et il espère pouvoir en présenter bientôt personnellement les derniers fruits à la Compagnie, en lui renouvelant l'expression de sa reconnaissance.

L'ordre du jour porte la nomination d'un auxiliaire en remplacement de M. Janin, démissionnaire. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, organe de la Commission des travaux littéraires, rappelle que M. Roulland, archiviste-paléographe, a été, de l'avis de cette Commission, mis à l'essai par MM. de Wailly et Delisle, éditeurs des *Historiens de France*, pour la rédaction de la table des tomes XIII à XXII du Recueil. Le résultat de cette épreuve lui a

été complétement favorable; d'après ce résultat et sa propre déclaration, huit à dix mois doivent lui suffire pour le travail préparatoire afférent à chaque volume. La Commission a donc l'honneur de présenter à l'Académie M. Roulland, comme successeur de M. Janin, si elle veut bien l'agréer. — Cette proposition étant appuyée, le scrutin est ouvert. — Sur 28 votants, M. Roulland obtient 27 voix; il y a un billet blanc. M. Roulland est, en conséquence, nommé auxiliaire des travaux de l'Académie.

M. D'AVEZAC termine la lecture de sa communication sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot, qui fait le sujet d'une lettre adressée à un savant américain.

Au révérend Léonard Woods, docteur ès-lettres et docteur en théologie, ancien président du Bowdoin College, à Brunswick (Maine), Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

Paris, ce 15 décembre 1868.

CHER MONSIEUR,

Vous vouliez bien me rappeler, au mois de juin dernier, que j'avais occasionnellement tenté, plus de dix ans auparavant (dans le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris, d'octobre 1857, note K, pages 266 à 278), d'établir un certain ordre dans les notions confuses et contradictoires qui avaient jusqu'alors été recueillies touchant les voyages de découvertes des deux célèbres navigateurs Jean et Sébastien Cabot, au long des côtes de l'Amérique septentrionale; et la distinction que j'avais proposée, de quatre campagnes successives sous les dates de 1494, 1497, 1498 et 1517, semblait à votre indulgente courtoisie *une théorie nouvelle très-plausible.*

Mais, depuis que je l'avais énoncée, plusieurs documents nouveaux, dûs principalement aux fouilles de MM. Rawdon Brown et Georges Bergenroth dans les archives de l'Italie et de l'Espagne, avaient vu le jour, et vous paraissaient avoir été généralement considérés comme offrant un argument décisif en faveur de l'opinion commune que c'est en 1497 qu'aurait eu lieu le

premier voyage : du moins était-ce là l'opinion que professaient deux de vos plus doctes compatriotes dans d'érudites observations suggérées par la carte de Sébastien Cabot au moment où il en était offert un exemplaire en fac-simile à la Société américaine des antiquaires de Worcester (Massachusetts); observations qui ont été publiées dans les *Proceedings* de cette Société pour 1866 et 1867, et que recommandent tout spécialement les noms de leurs auteurs, le révérend Edward E. Hale, de Boston, et M. Charles Deane, de Cambridge ; vous y avez ultérieurement ajouté avec raison un autre nom plus considérable encore, celui de M. Georges Bancroft, le grand historien des Etats-Unis, qui dès auparavant avait employé des documents alors inédits dans deux articles biographiques consacrés à Jean et Sébastien Cabot dans la *Nouvelle Encyclopédie américaine* de Rippley et Dana ; et je me trouve aujourd'hui moi-même en demeure d'y joindre un quatrième nom, celui de M. John Carson Brevoort, président de la Société historique de Long-Island, dont il m'arrive enfin, après bien des vicissitudes postales, un mémoire sur le voyage de 1497, imprimé dans le *Magasin historique* de New-York de mars dernier.

Comme la question est en ce moment à l'ordre du jour devant la Société historique du Maine, qui médite la publication d'une histoire *documentée* de cet Etat, vous me demandez, de sa part, si je regarde les documents nouveaux auxquels vous faites allusion comme conciliables avec la théorie que j'avais proposée, et dans tous les cas, si mes idées sur ce sujet ont subi quelque modification par suite de nouvelles recherches faites par moi-même ou par d'autres. Mon opinion mûrement délibérée sur cette question, avez-vous la bonté d'ajouter, aura la plus haute autorité, tant en Europe qu'en Amérique, auprès de toutes les personnes qu'intéresse l'étude des prouesses accomplies par les grands navigateurs de cet âge héroïque des découvertes, mais qu'embarrassent les difficultés de cette étude.

Permettez-moi, cher Monsieur, de vous dire tout d'abord combien la solennité de cet appel m'effraye, et combien l'autorité

de juge que vous semblez en quelque sorte me déférer dans une cause tant controversée, et non suffisamment éclaircie, éveille en mon esprit de sérieuses perplexités. Aussi n'hésité-je point à décliner un rôle si ambitieux, et me bornerai-je à exposer ce que je crois la vérité, sans aucune prétention d'être cru sur parole, et sans m'interdire non plus de risquer, dans les cas de lacune absolue, quelque conjecture explétive se donnant simplement pour ce qu'elle est, et bien humblement soumise à la merci de quiconque n'en voudra point.

Il y a cinq ans déjà qu'à propos d'une édition de l'un des voyages de Jacques Cartier, pour laquelle on me demandait une introduction historique de quelques pages, mon étude fut ramenée sur toute la série des navigations européennes au long de ces côtes d'Amérique où domine aujourd'hui la race anglo-saxonne, depuis les premiers Irlandais précurseurs des Fénians de nos jours, et les Gallois de Madoc ap Owen, et les Scandinaves d'Islande, de Norwége et des Færœr, jusqu'aux Anglais, aux Portugais, aux Français des XVe et XVIe siècles. Les explorations des deux Cabot, ainsi reprises au milieu de leur cadre naturel, et de nouveau examinées, me parurent telles que je les avais autrefois reconnues : la *Brève et succincte Introduction historique* que j'achevais le 12 août 1863, et qui figure en tête du second voyage de Cartier publié par les frères Tross, fut réimprimée en grande partie dans le cahier de juillet 1864 des *Annales des voyages* de Malte-Brun, où le § (VI) relatif aux Cabot occupe un peu moins de deux pages (77 à 79) et reproduit en un simple récit les résultats que j'avais résumés en 1857 dans le *Bulletin* de la société de géographie parisienne.

Votre dernier appel m'a fait reprendre à nouveau, avec plus de soin, et d'opiniâtre persévérance à poursuivre les documents originaux, cette histoire des navigations terre-neuviennes de Jean et de Sébastien Cabot : j'en ai ébauché une narration où se doivent encadrer, en leur langue propre, les pièces justificatives de chaque fait ; car la nécessité de ne se fier qu'aux textes originaux m'est démontrée de plus en plus par les trahisons proverbialement reprochées, avec trop juste raison, aux traduc-

teurs, et dont il s'est rencontré sur ma route actuelle plus d'un exemple. Mais ces pièces, qu'il faut demander en général aux archives et aux bibliothèques de l'étranger, ne m'arrivent qu'après une attente plus ou moins longue, qui peut retarder beaucoup l'achèvement de ma rédaction. Je ne veux cependant point ajourner plus longtemps une réponse déjà bien tardive, et je me résous à vous mander sommairement l'histoire qui est ressortie pour moi de l'étude, telle que je l'ai pu faire jusqu'ici, des sources originales accessibles à ma curiosité, et pour l'investigation desquelles l'abbé Valentinelli, le marquis d'Adda, M. Buckingham Smith, M. Bergenroth, [M. Rawdon Brown], M. Paul Meyer, m'ont prêté le plus obligeant concours, dont je serais ingrat de ne les pas remercier ici.

J'entre immédiatement en matière.

En un lieu quelconque, plus ou moins obscur, de la rivière de Gênes, sinon dans la cité même des palais, [peut-être précisément à Castiglione], vers le milieu, je suppose, de la première moitié du XVe siècle, était né Jean Cabota, Caboto, ou Cabot, lequel, au commencement de 1460 au plus tard, vint habiter à Venise, s'y maria avec une fille du pays, dont il eut trois enfants, puis, au bout de quinze années de résidence, et du consentement unanime du sénat, exprimé par 149 suffrages, obtint du doge (André Vendramino), le 28 mars 1476, sa naturalisation comme citoyen de Venise (*privilegium civilitatis de intus et extra*). Il s'était, paraît-il, adonné à l'étude de la cosmographie et à la pratique de la navigation : peut-être avait-il recherché les leçons du célèbre cosmographe florentin Paul Toscanelli, et sans doute il avait, dans tous les cas, recueilli, avec l'avidité d'un studieux adepte, les théories professées par le savant vieillard sur la disposition des terres et des mers à la surface du globe : théories qui avaient retenti jusqu'à la cour de Portugal, et y avaient excité une curiosité qu'il satisfit dans une lettre bien connue, adressée de Florence au chanoine Fernam Martins, familier du roi Alphonse V, sous la date du 25 juin 1474, et à laquelle était jointe une carte nautique explicative, représentant l'océan Atlantique borné à l'est par les côtes d'Europe et

d'Afrique, et dans l'ouest par celles de l'Asie orientale, avec un intervalle total de 130° de longitude entre Lisbonne et Quinsay, la magnifique capitale du puissant empire du Catay. A 50° en deçà du Catay gisait la grande île de Cipango, ou le Japon; à 30° en avant de Lisbonne se projetait la grande île Antilia ou des Sept Cités, que les cartes du temps indiquaient par delà les Açores, avec quelques autres îles d'un gisement moins assuré, entre lesquelles le nom de Brésil se montrait à diverses places. Une voie directe était ainsi hardiment tracée par le docte Florentin à travers l'Océan occidental jusqu'à cet opulent pays du Grand Can dont le vénitien Marc Polo avait, deux siècles auparavant, vu et raconté les incomparables merveilles!... Des soucis plus prochains, une guerre aux péripéties étranges, détournèrent l'attention d'Alphonse V de ces méditations sur la route maritime des Indes par l'Occident. Mais Cabot, qui dans ses pérégrinations du Levant (*et dice che altre volte esso è stato a la Mecha*) avait appris des caravanes d'Arabie que les épiceries venaient de main en main des pays les plus reculés de l'Orient, Cabot ne pouvait manquer de ruminer en son cerveau d'aventureuses pensées à l'égard de cet horizon lointain où était précisément indiqué l'Orient extrême vers lequel s'échelonnaient, comme des étapes successives, les îles de Brésil et d'Antilia, puis Cipango !...

Le nouveau citoyen de Venise, emmenant sa femme et ses enfants pour aller fonder au dehors, suivant les habitudes cosmopolites vénitiennes, un établissement de commerce maritime, choisit le port anglais de Bristol, dont l'estuaire s'ouvre justement vers ces parages occidentaux où Toscanelli montrait au loin les fortunés rivages du Catay. On peut conjecturer que c'est aux environs de l'année 1477 que la famille Cabot transporta ses pénates en ce port de l'extrême occident européen, car son second fils, Sébastien, que je suppose né vers 1472 ou 1473, était alors tout enfant.

Or, dès 1480, le 15 juillet, voilà qu'il sort de Bristol pour aller à l'ouest de l'Irlande chercher l'île du Brésil, un navire et son adége, jaugeant 80 tonneaux, appartenant à l'armateur Jay

le jeune, et conduits par le plus habile marin qu'il y eût alors dans toute l'Angleterre; et le 18 septembre suivant, on apprend à Bristol qu'après deux mois de croisière l'expédition est rentrée dans un port d'Irlande sans avoir trouvé l'île cherchée. Ce *magister navis scientificus marinarius totius Angliæ*, je me persuade qu'il n'est autre que Jean Cabot lui-même.

Mais d'un doute passons à une certitude. Nous voici en 1491, et nous savons, pertinemment cette fois, qu'alors commence une série d'explorations consécutives, qui emploient, chaque année, deux, trois, quatre caravelles, sortant du port de Bristol pour aller au gré de Jean Cabot, le Génois, à la découverte des îles du Brésil et des Sept-Cités : c'est ce que mande officiellement à son gouvernement l'ambassadeur espagnol Pierre d'Ayala, dans une dépêche du 25 juillet 1498, à propos du départ d'une grande expédition confiée à ce Génois : *Los de Bristol ha siete años que cada año han armado dos, tres, cuatro caravelas para ir á buscar la isla del Brasil y las Siete Ciudades con la fantasia deste Ginovés.*

Enfin, dans la quatrième campagne de cette série septennale, au mois de juin 1494, la recherche n'est plus vaine : dans une des légendes qui accompagnent la grande mappemonde elliptique publiée en 1544 par Sébastien Cabot, alors grand pilote d'Espagne, est consignée, tant en espagnol qu'en latin, la déclaration irréfragable que voici, à laquelle se réfère un renvoi exprès pour ce qui concerne la *Tierra de los Bacallaos :* « Cette » terre a été découverte par Jean Cabot, vénitien, et Sébastien » Cabot, son fils, en l'année de la naissance de Notre Sauveur » Jésus-Christ, M.CCCC.XCIIII (1494), le vingt-quatre juin [à » 5 heures] dans la matinée, à laquelle (terre) on a donné le » nom de *Première terre vue;* et à une grande île qui est tout » près de ladite terre, on lui a donné le nom de Saint-Jean, » pour avoir été découverte ce même jour. »

C'est bien cette date de 1494, telle que nous la constatons sur la carte même de Sébastien Cabot, conservée à Paris au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale, qui avait été pareillement relevée en 1566 à Oxford, sur un exemplaire sem-

blable, par Nathan Kochhaf (*Chytraeus*), et que Hakluyt avait copiée en 1589 au palais de Westminster sur une autre édition gravée par Clément Adams. Une faute typographique (plutôt qu'une correction arbitraire mal avisée) a altéré cette date, en cette même citation, dans l'édition postérieure du recueil de Hakluyt : cela ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter, si je n'étais obligé d'avertir ici que plus d'un lecteur imprudent a pris à l'étourdie, et sans plus ample informé, la date ainsi corrompue pour celle que Hakluyt aurait effectivement copiée sur l'exemplaire gravé par Adams. On ne saurait, d'autre part, infirmer la date de 1494 réellement écrite, sous prétexte que la légende ne serait pas émanée de Sébastien Cabot lui-même ! Eh ! de qui donc viendrait-elle ? Pour moi, en effet, elle remonte originairement à Jean Cabot, qui l'aurait libellée en italien, et cela explique comment les différentes versions latines qui en ont été faites, identiques pour le fond, ne sont point exactement semblables en la forme. Pour la rédaction espagnole, elle est évidemment postérieure à l'établissement de Sébastien Cabot en Espagne. Mais qu'importe tout cela ? Les légendes appartiennent incontestablement à la carte, car celles qui ne sont pas, à cause de leur étendue, comprises dans l'intérieur même du dessin, y sont rattachées expressément par des renvois. Et si l'on pouvait douter un instant que tout l'ensemble fût l'œuvre propre de Sébastien Cabot, on n'aurait, pour éloigner immédiatement toute hésitation à cet égard, qu'à lire les premières lignes du *Retulo del auctor*, commençant ainsi : « *Sebastian Caboto, capitan y piloto mayor de la Sacra Cesarea catolica majestad del imperador don Carlos quinto deste nombre y rey nuestro sennor, hizo esta figura extensa en plano, anno del nascimiento de nuestro Salvador Jesu Christo de M.D.XLIIII annos*,... etc. »

Je tiens donc pour désormais incontesté, ainsi que je l'ai toujours considéré comme incontestable, que la première découverte de Cabot eut lieu le 24 juin 1494.

Or, pendant les tentatives répétées de cet intrépide navigateur, à la recherche des Indes par l'Occident, le grand fait de la découverte colombienne s'était accompli, et à la suite étaient

venus la promulgation de la bulle papale qui adjugeait ce nouveau monde à l'Espagne, et aussitôt la protestation du Portugal, et la fixation d'une ligne de démarcation, et enfin le traité de Tordesillas du 7 juin 1494. Aussi lorsque Jean Cabot eut entrevu, à son tour, de nouvelles terres, il lui fallut reconnaître qu'à un souverain seul il pouvait appartenir de les déclarer siennes, et d'en conférer le domaine utile au découvreur; et il eut recours au roi d'Angleterre, Henri VII, pour échapper aux prétentions exclusives de l'Espagne et du Portugal. Peut-être eut-il, dès cet appel à l'intervention royale, à lutter contre les influences jalouses du dehors; du moins est-il certain que l'ambassadeur castillan, Ruy Gonzalez de Puebla, reçut ordre de sa cour de faire des représentations contre toute entreprise de ce genre: (*Estas cosas semejantes son cosas muy ynciertas y tales que para agora no conviene entender en ellas, y tan bien mirad que à aquellas partes no se puede entender en esto sin perjuyçio nuestro o del rey de Portugal*). Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre signa enfin à Westminster, le 5 mars 1496, des lettres patentes portant privilége pour Jean Cabot, citoyen de Venise, et ses trois fils, Louis, Sébastien et Sanche, et leurs héritiers ou ayants cause, d'aller par mer, sous le pavillon royal britannique, à la découverte des terres inconnues de l'hémisphère boréal, et d'en prendre légalement possession au nom de la couronne d'Angleterre, pour en jouir exclusivement et héréditairement, lui et les siens, à titre de vassaux et d'officiers du roi, sous la redevance d'un cinquième du bénéfice net des produits, lesquels seraient introduits en franchise de tout droit de douane par l'unique port de Bristol.

Il faut probablement attribuer aux menées de la diplomatie castillane les retards qu'éprouva encore le départ de l'expédition, laquelle ne mit en mer qu'aux premiers jours de mai 1497, sur un petit navire monté par dix-huit hommes d'équipage, dont un Bourguignon et un Génois, mais la plupart Anglais de Bristol. Elle était de retour au commencement d'août, car le roi donnait sur sa cassette, à la date du 10 de ce mois, une gratification de bienvenue de 10 livres sterling *To hym that found the new Isle*. Quelques jours après, le 23 août, le marchand vénitien,

Laurent Pasqualigo, mandait de Londres à ses frères, à Venise, ce qu'il avait appris des résultats de cette campagne : Jean Cabot avait trouvé, à sept cents lieues dans l'ouest, une terre ferme, qu'il avait côtoyée l'espace de trois cents lieues, n'ayant rencontré âme qui vive sur les points où il avait abordé, mais y ayant remarqué cependant des traces d'habitants, notamment des arbres entaillés et des filets pour la chasse du gibier; au retour il avait vu sur sa droite deux îles, où il n'avait point voulu aborder à cause de l'épuisement de ses vivres. Il était rentré à Bristol après une campagne de trois mois, ayant laissé sur les terres par lui découvertes une grande croix, avec la bannière d'Angleterre et celle de saint Marc de Venise.

Quelles étaient ces trois cents lieues de côtes ainsi placées sous le double protectorat britannique et vénitien? On peut en faire l'objet d'une étude spéciale en comparant soigneusement, avec la carte de Sébastien Cabot prise naturellement ici comme type de référence, le dessin plus ou moins grossier des terres sur lesquelles, dans la carte du célèbre pilote espagnol Jean de la Cosa, en date de l'année 1500, flotte une série de pavillons significatifs, accompagnés, dans l'est, du nom du *Cabo de Ynglaterra*, et dans l'ouest, de l'inscription *Mar descubierta por Yngleses*. C'est, en somme, dans toute son étendue, ce que trente ans après les Espagnols appelaient *Tierra de Estevan Gomez*.

Sans m'arrêter à l'accueil enthousiaste que reçut Jean Cabot après son retour, au titre d'amiral et aux vêtements de soie dont il se parait, aux concessions d'îles dont il avait gratifié deux de ses compagnons (*et intrambi se reputano conti, ne monsignor larmirante se estima mânco de principe*), sans parler des magnifiques promesses dont il se montrait prodigue, je viens tout de suite aux préparatifs d'une nouvelle expédition plus considérable, dont on s'occupa aussitôt. Le roi signa à Westminster, le 3 février suivant (1498), des lettres-patentes autorisant expressément Jean Cabot, *ou son représentant dûment autorisé*, à prendre dans les ports d'Angleterre six navires de deux cents tonneaux de jauge au plus, avec tous leurs apparaux, aux mêmes prix et conditions que pour le service royal, et d'y embarquer autant de monde

qu'il s'en présentera de bonne volonté, afin de passer avec lui aux terres et îles par lui précédemment découvertes au nom et par le commandement de Sa Majesté. Anghiéra nous apprend que Cabot fit lui-même les frais d'armement de deux navires (*duo is sibi navigia propria pecunia in Britannia ipsa instruxit*); trois autres furent armés par des marchands, et les comptes de la cassette du roi permettent de recueillir, à cet égard, les noms de Lancelot Thirkill, de Thomas Bradley, et de Jean Carter.

Quelle que soit la raison qui vint, au moment décisif, mettre obstacle à ce que Jean Cabot conduisît lui-même l'expédition disposée en vertu des lettres royales délivrées à son nom personnel — (on peut conjecturer assez plausiblement que cette raison ce fut sa mort inopinée), — la clause de style qui lui substituait éventuellement *son représentant dûment autorisé* trouva en cette circonstance son application effective, et ce fut son fils Sébastien, alors âgé de vingt-cinq ans selon mon estime, qui prit, au lieu et place du titulaire, le commandement de la petite flotte de cinq navires portant trois cents hommes et approvisionnée pour un an, qui partit de Bristol au commencement de l'été (*in the beginning of summer*), c'est-à-dire approximativement le 21 juin, dans le but d'aller coloniser les terres transatlantiques où l'Angleterre venait de planter son drapeau, et avec l'espoir de pénétrer au delà jusqu'à la région des épiceries (*pensa da quello loco occupato andarsene sempre a riva più verso et levante, tanto che'l sia al opposito de una isola da lui chiamata Cipango posta in la regione equinoctiale, dove crede che nascano tutte le speciarie del mondo*). Un coup de vent les assaillit au départ, et l'un des navires, fort maltraité par la tempête, fut obligé de se réfugier en Irlande; mais les autres continuèrent leur route. On arriva en vue de terre plus tôt qu'on ne s'y attendait, par une hauteur d'environ 45°; on suivit d'abord la côte, qui se prolongeait au nord, et l'on alla ainsi jusque vers 55°, 56° ou 58°; la côte alors semblait tourner à l'est, et quoiqu'on fût au mois de juillet, on rencontra de telles masses de glaces que l'on fut obligé de virer de bord; on relâcha, pour se refaire, à la Terre des Bacallaos, que Cabot appela ainsi d'après l'abon-

dance des gros poissons auxquels les indigènes donnaient ce nom ; il redescendit ensuite la côte au sud-ouest jusque vers la hauteur du détroit de Gibraltar, par une longitude à peu près égale à celle de la pointe de Cuba ; et de là, se trouvant à court de vivres, il reprit la route d'Angleterre ; on l'y attendait dès le mois de septembre, mais il n'y était pas encore rentré à la fin d'octobre. Sa campagne avait eu peu de succès : il avait, dit-on, perdu la majeure partie de son monde, et n'avait pu découvrir de passage pour arriver au pays des épices comme il l'avait annoncé : aussi ne reçut-il à son retour qu'un froid accueil, qui ne lui laissa que de tristes souvenirs.

Il se fait alors un long silence sur ce qu'il advint de lui. Continua-t-il à son compte d'autres voyages ? Prit-il quelque part à ceux que firent de nouvelles associations mercantiles où étaient admis des Portugais des Açores, et qui obtinrent des lettres-patentes de concession, d'abord le 19 mars 1501, puis le 9 décembre 1502 ? Le champ est ouvert à la conjecture, mais nul indice de quelque valeur ne s'est encore produit ; et mieux vaut sauter à pieds joints par dessus cette lacune historique.

Il est un fait secondaire, afférent à l'année 1502, annoté par le chroniqueur Fabian, et que Hakluyt a, de son chef, mis sur le compte de Cabot, et que même il a ultérieurement, par inadvertance (si ce n'est simplement un *lapsus* typographique), attribué à l'année 1499, savoir, la présentation, au roi, de trois sauvages ramenés de Terre-Neuve ; mais l'équivoque se découvre en remontant à la source, et l'on reconnaît bientôt que c'est à l'association de 1501 qu'il faut restituer le fait du transport en Angleterre de ces trois sauvages.

Le renom de Sébastien Cabot n'était point resté concentré dans les îles Britanniques ; dès longtemps les correspondances officielles des ambassadeurs l'avaient signalé à la cour d'Espagne ; peut-être cherchait-il lui-même de ce côté une revanche de l'indifférence et de l'oubli dont on payait ses services en Angleterre. Lorsqu'après la mort de Henri VII, son successeur, devenu le gendre de Ferdinand le Catholique, fut entré dans la ligue de 1511 contre la France, pendant que Jacques d'Écosse

embrassait le parti opposé, Cabot se tourna résolûment vers l'Espagne, et Ferdinand écrivit, le 13 septembre 1512, à lord Willoughby, commandant en chef des troupes anglaises transportées en Italie par la flotte espagnole, pour lui demander de lui envoyer le navigateur vénitien (qui sans doute se trouvait en ce moment à sa disposition), ce qui se fit sans difficulté. Sébastien Cabot, venu en Castille, y reçut aussitôt, par cédule royale datée de Logroño, le 20 octobre 1512, le grade de capitaine, aux appointements de 50,000 maravédis, avec Séville pour résidence en attendant ses ordres. C'est là qu'il se lia avec le célèbre conseiller des Indes, Pierre-Martyr d'Anghiéra, qui le recevait familièrement chez lui, le logeait parfois sous son toit, et avec lequel il se trouvait en cour (*concurialis noster*) vers la fin de 1515, dans l'attente des résolutions royales touchant une expédition projetée pour le mois de mars de l'année suivante. Mais Ferdinand mourut le 23 janvier 1516, avant que les dispositions nécessaires eussent été faites pour l'expédition projetée, et Cabot obtint aisément sans doute un congé pour se rendre en Angleterre, en attendant que le jeune successeur du roi défunt fût venu prendre possession de l'héritage qui lui était échu.

Le célèbre navigateur avait-il déjà reçu, de la part de Henri VIII, ou de son chancelier le cardinal Wolsey, quelque favorable ouverture? Toujours est-il que, longtemps après, dans une épître dédicatoire à très-haut et très-puissant prince Sa Grâce le duc de Northumberland, précédant la version anglaise d'un extrait de la Cosmographie de Sébastien Munster (1553), son *poore Orator*, Richard Eden, rappelle qu'en la huitième année, environ, du règne de Henri VIII (laquelle est à compter du 22 avril 1516 à pareil jour de 1517), ce monarque avait équipé et expédié certains navires sous la conduite de Sébastien Cabot et de sir Thomas Pert, dont le manque de courage fut cause que le voyage n'eut point de résultat. Ramusio de son côté, dans une épître à Fracastoro, servant de préface au troisième volume de son recueil de *Navigationi et viaggi* (1556), rappelle que Sébastien Cabot lui avait autrefois écrit s'être avancé au nord, le long de la côte transatlantique, jusqu'à 62° 1/2 de lati-

tude septentrionale, où il se trouvait le 12 juin, ayant devant lui la mer libre, et croyant fermement possible de passer par cette voie jusqu'au Catay ; ce qu'il aurait, disait-il, exécuté, si l'opposition du patron et des matelots révoltés ne l'eût forcé à rebrousser chemin. Il était amplement déjà fait allusion à cette entreprise avortée dans un mémoire adressé au roi Henri VIII, en 1527, par Robert Thorne, marchand anglais établi à Séville, qui prêche l'exploration des routes du nord avec une ardeur qu'il déclare avoir héritée de son père (le vieux Nicolas Thorne?), associé de Hugues Eliot de Bristol, découvreurs, eux aussi, des Terres-Neuves, par lesquelles, on le sait maintenant, si les marins avaient été dociles et avaient suivi les desseins de leur pilote, on aurait gagné les Indes occidentales d'où vient l'or. Tout cela a été parfaitement exposé, il y a presque une quarantaine d'années, par votre docte et sagace compatriote Richard Biddle de Pittsburg, Pensylvanie, dont le livre sur Sébastien Cabot, tout suranné qu'il est en certaines parties, n'en conserve pas moins une valeur considérable, et me semble donner, sur plusieurs points, notamment sur celui-ci, la solution à laquelle il faut s'en tenir.

Au retour de cette expédition, Cabot revint sans doute immédiatement en Espagne, où il ne tarda point d'être nommé pilote major, par cédule royale datée de Valladolid le 5 février 1518, avec un traitement additionnel de 50,000 maravédis, plus 25,000 maravédis à titre d'indemnité de dépenses (*ayuda de costa*), recevant ainsi en total un salaire annuel de 125,000 maravédis, équivalant à environ 300 ducats.

Cependant il était encore l'année suivante, en vertu d'un congé, en Angleterre, où il recevait du cardinal Wolsey des offres avantageuses pour conduire une nouvelle expédition de découvertes, en vue de laquelle les navires étaient presque parés,[1] avec 30,000 ducats destinés aux besoins de l'entreprise. I répondit que, dans sa position au service du roi d'Espagne, il ne pouvait, sans la permission formelle de celui-ci, accepter cette proposition ; et, comme il avait en tête d'autres visées, il eut soin

de provoquer secrètement son rappel, et vint reprendre en Espagne l'exercice de ses fonctions.

Là se termine tout ce qui, dans la carrière de Sébastien Cabot, appartient aux navigations terreneuviennes, et quelque intérêt que puisse avoir pour son biographe le reste d'une vie qui se prolongea près de quarante années encore dans une incessante activité, l'Amérique du nord n'a plus à y chercher d'autres lambeaux de sa propre histoire. Ici donc doit aussi s'arrêter ma réponse à la question sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de provoquer de ma part un nouvel examen.

Vous voyez que, sauf quelques détails secondaires sur lesquels une étude plus attentive a rectifié mes premières déterminations, j'ai trouvé dans les documents exhumés, en ces dix dernières années, des archives d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre, une précieuse confirmation de ce que vous vouliez bien appeler ma plausible théorie. Chacune des quatre campagnes de découvertes que j'avais distinguées dans mes notices de 1857 et de 1863, se trouve présenter, en effet, quelque trait caractéristique servant à la différencier des trois autres. Et d'abord il faut les classer en deux groupes, l'un pour la part de Jean Cabot, l'autre pour la part de Sébastien; puis, venant aux distinctions spéciales :

Dans la part de Jean Cabot (qui avait avec lui son fils) :

La première campagne (qu'avaient déjà précédée plusieurs tentatives infructueuses dont nous devons la révélation aux fouilles de M. Bergenroth dans les archives de Simancas) est directement attestée par le témoignage irrécusable de Sébastien Cabot, qui ne prétend à rien de plus, cette fois, qu'à une *première vue de terre*, avec une île située tout auprès, à la date du 24 juin 1494;

La seconde campagne, qui a duré du commencement de mai au commencement d'août 1497, est caractérisée par une avigation de trois cents lieues le long d'une côte dont le dessin contemporain, reproduit sur la carte monumentale de Jean de la Cosa, nous montre la bannière britannique au *Cap d'Angleterre* (que l'on dut atteindre dès la fin de mai 1497, ou au plus tard

dans les premiers jours de juin, et qui n'est autre que la *première terre vue* du précédent voyage), puis sur divers points échelonnés jusqu'au bout de la *mar descubierta por Yngleses,* dont le littoral paraît n'avoir point alors été abordé ;

Et dans la part exclusive de Sébastien Cabot:

La troisième campagne a pour trait saillant la rencontre des glaces vers 56° à 58° de latitude septentrionale au mois de juillet 1498; puis une relâche à la *terre des Bacallaos;*

Et enfin la quatrième campagne a pour circonstance propre de s'être avancée au nord jusqu'à 67° 1/2 de latitude, à la date du 11 juin 1517, ayant alors devant soi la *côte de l'ouest-nord-ouest.*

Il est impossible, pour peu que l'on prenne garde à ces caractères distinctifs, de confondre l'un quelconque des quatre voyages avec aucun des trois autres; mais si l'on ne prend qu'un médiocre souci de l'exactitude rigoureuse, et que l'on croie suffisant de grouper en quelques phrases élégantes l'ensemble des résultats obtenus par toute une série d'efforts répétés vers un même but, il pourra arriver que, gravement coiffé de la solennelle perruque de lord haut chancelier d'Angleterre, on fasse de ces quatre expéditions successives du père et du fils une seule et même campagne sous la date moyenne de 1498, commençant avec les méditations et les projets du père, et se poursuivant jusqu'au dernier terme de 67° 1/2 de latitude septentrionale atteint longtemps après par le fils: voilà comme l'histoire est *accommodée* par le tant renommé chancelier Bacon de Verulam. Ni vous ni moi, cher Monsieur, ne sommes coiffés de la majestueuse perruque — (les Français ont la légèreté de donner à cela le nom de toupet!...) — à l'abri de laquelle on se permet de telles énormités.

Accueillez avec indulgence ces pages, plus hâtives que je n'aurais voulu, et croyez à la durable persistance des sentiments de haute et sincère estime de

Votre affectueux,

D'AVEZAC.

M. Miller ayant bien voulu, à raison de l'heure avancée, céder son tour de parole, M. G. Lumbroso donne lecture de la *Notice* suivante, relative à deux papyrus grecs du British Museum.

« L'histoire et la civilisation de l'Egypte Ptolémaïque nous sont principalement connues par trois sortes de documents : les papyrus, les inscriptions et les récits des auteurs anciens. Par malheur, le temps, qui nous a conservé dans les tombes et sur les pierres une foule de témoignages, nous a privés, pour toujours peut-être, de ces histoires complètes et ordonnées, de ces rapports de voyages et d'expéditions, de ces mémoires de rois et de contemporains, dont nous rencontrons à chaque pas le souvenir chez Diodore ou Athénée, et dont nous apprenons à regretter la perte par les renseignements précieux que de courtes citations nous révèlent ! Un seul ouvrage contenant l'exposition suivie d'un épisode de cette histoire nous est parvenu dans son intégrité : mais il est fort court, trop court ; on ne sait précisément quel en est l'auteur et l'âge ; on conteste de tous côtés et depuis longtemps la sincérité du récit ; et jusque dans ces dernières années (V. l'article de M. Cobet dans l'Ἑρμῆς λόγιος de Κόντος, Leyde 1866) la critique le considère comme un amas de fictions ridicules, je veux parler de la lettre d'Aristée à Philocrate sur la version de la Bible par les soixante-douze interprètes, venus de Jérusalem, sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Cependant la critique qui se contente de la collation des manuscrits et de l'étude exclusive du texte n'est plus suffisante pour cette petite lettre si méprisée. Depuis quarante ans un rayon de lumière inattendu a jailli des inscriptions et des papyrus, qui jette sur elle un jour nouveau. Chose singulière, il n'est pas un titre de cour, une institution, une loi, une magistrature, une charge, un terme technique, une formule, un tour de langue remarquable dans cette lettre, il n'est pas un témoignage d'Aristée concernant l'histoire civile de ces temps (je ne parle pas de l'histoire religieuse et de la version même), qui ne se retrouve enregistré dans les papyrus ou les inscriptions et confirmé par eux.

a) εἴσδοσις, εἰσδοῦναι d'Aristée (ἔκδοσις, ἐκδοῦναι chez Josèphe et Eusèbe).

b) τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν (τὰς πόλεις καὶ τὴν χώραν chez Josèphe)

c) ὑπηρέται τῶν ταγμάτων (solde, ration τῇ τῶν ὀψωνίων δόσει, id. in papyr.)

d) ἡμεῖς δὲ παραλαβόντες τὴν βασιλείαν φιλανθρωπότερον ἀπαντῶμεν τοῖς πᾶσι.

e) fonctionnaires περὶ ἡμᾶς, περὶ τὴν αὐλήν (confirmé par Papyr. et Polyb.).

f) χρηματισμός, χρηματίζειν.

g) συμβουλευόντων τῶν φίλων.

h) ἡ νομοθεσία γεγραμμένη χρυσογραφίᾳ (Josèphe χρυσοῖς γράμμασιν).

k) Nicanor ἀρχίητρος (Letronne et Josèphe ἐπὶ τῆς τῶν ξένων ἀποδοχῆς τεταγμένος).

l) Βασιλικοὶ παῖδες, καὶ τῶν τιμωμένων ὑπὸ τοῦ βασιλέως.

m) Stratéges, caractère civil (64e quest. et 65e).

n) Cobet, la formule de la lettre d'Eléazar. V. pap. du Louvre p. 301, 313, 312, 311, 309.

Si l'on faisait ainsi l'examen minutieux de ce texte, les papyrus et les inscriptions à la main, on retrouverait, je crois, bien d'autres analogies ou identités; on gagnerait la conviction que, ou l'auteur a excellemment imité le style officiel de l'époque et de la cour des Lagides, comme Philon le Juif le style de Platon dans ses Dialogues, comme Manzoni et Leopardi les formes naïves de l'italien du moyen-âge, comme Paul-Louis Courier a contrefait Amyot, et M. Littré l'ancienne langue française, ou bien qu'il a certainement vécu sous les Ptolémées, ce qui me semble plus probable, car chez lui l'on trouve non-seulement la forme, le langage du temps, mais une exactitude dans les faits et les détails qui ne se dément nulle part. On verrait que l'étude de son texte est désormais inséparable de celui des papyrus et des inscriptions. Je crois même que ce nouveau moyen de critique philologique et historique peut se généraliser utilement, qu'à la lumière abondante et vive qui jaillit de ces fragments l'on saurait, par exemple, distinguer, pour ainsi dire, les différentes couches dont

se compose le premier livre de Diodore et établir (ce que mérite bien d'ailleurs un historien si dénué de critique) le fait bizarre d'un auteur qui, voyageant en Egypte sous les Ptolémées et se proposant de raconter l'histoire pharaonique du pays, a abouti sans le savoir à en écrire bien des fois l'histoire ptolémaïque! Mais je reviens à Aristée. L'étude comparative dont j'ai parlé embrassant l'examen des manuscrits et éditions de la Lettre et celui des papyrus, j'ai consacré à ces deux recherches mon court séjour à Paris et à Londres. Le manuscrit grec n° 128 de la Bibliothèque Impériale, dont M. Moritz Schmidt, dernier éditeur d'Aristée, n'a pu prendre directement connaissance, et le Codex Burneianus n° 34 du British Museum, qu'il ne mentionne point, m'ont fourni de nombreuses variantes qui pourront sans doute conduire à une édition un peu satisfaisante de ce texte souvent si corrompu et si obscur. A la Bodléienne, j'ai cru devoir recueillir aussi religieusement que l'on fait les variantes d'un *codex* les notes manuscrites dont un savant a enrichi l'édition de Bâle de 1561. En même temps la conversation d'un orientaliste m'apprenait l'existence d'un passage curieux sur Philadelphe, les Juifs et la version des Septante, dans l'ouvrage inédit « *Les traces des populations passées* » de Muhammad ben Ahmad al Biruni al Khuwârazmi abu Bihan (430 de l'hég.), dont le British Museum possède deux manuscrits. Le récit de Biruni se détache en quelque point de la légende d'Aristée. Quand je songe tantôt à ce qu'il dit des Juifs *forcés* de faire la version, tantôt à la population juive établie en Egypte et hellénisée antérieurement à Ptolémée Soter, tantôt au gouvernement des Lagides enchaînant la littérature, suspendant des cours, dirigeant du Musée l'enseignement sacré et profane, tantôt encore à la loi des mêmes effets produits par les mêmes causes et à l'article du concile de Tours, par exemple, qui enjoignit aux gens d'église d'écrire ou de prêcher en langue vulgaire pour être compris du peuple, je m'attache de plus en plus à l'opinion, qu'il reste encore quelque chose à dire et à trouver sur ce fait si remarquable de la traduction grecque de la Bible. J'espère pouvoir bientôt faire hommage à l'Académie

du résultat de mes recherches. Quant aux papyrus du musée de Londres que le docteur Wright a mis à ma disposition avec une extrême obligeance, parmi ceux que l'on y a reçus après la publication faite par Forshall, j'en ai trouvé et transcrit deux assez étendus, fort clairs, presque sans lacunes, sortis de Memphis et de la plume intarissable de ce pauvre reclus macédonien, Ptolémée, fils de Glaucias, plus heureux mille fois comme homme de lettres que les souverains auxquels il adressait ses requêtes et ses circonlocutions flatteuses ! Comme ils paraissent ajouter quelques faits nouveaux à l'histoire du Sérapéum de Memphis, je m'empresse de les mettre sous les yeux de l'Académie.

Le premier est un papyrus rapporté par Anastasi en septembre 1839; il porte le n° 44 dans le catalogue du musée britannique; il se compose de 34 lignes environ. En voici la traduction : « A Denys, des amis et stratége, de la part de Ptolémée, fils de Glaucias, Macédonien, depuis douze ans l'un de ceux qui sont en réclusion dans le grand Sérapéum à Memphis. Lésé non peu, et souvent mis en danger de mort par les nettoyeurs du temple dont les noms sont ci-bas, j'ai recours à toi pensant que c'est la meilleure manière d'obtenir justice. L'an 21, le 8 de Phaophi, s'avançant vers l'astartiéum du temple, où je me trouve avoir été en réclusion pendant les susdites années, les uns ayant en main des pierres, d'autres même des verges, ils ont essayé d'y entrer de force, afin de dépouiller en passant le temple et moi, parce que je suis Grec, comme des gens qui préméditent l'assassinat. Les ayant devancés à la porte du temple que je fermai et leur enjoignant de toute ma voix de s'éloigner tranquillement, ils ne voulurent point malgré cela se retirer. Mais Diphilos, l'un des thérapeutes détenus sous Sarapis, s'indignant pour ce qu'ils commettaient continuellement dans un tel temple, ils le renversèrent et le dépouillèrent, sans aucune mesure, l'outrageant et le battant au point que tout le monde a pu voir cette violence illégale. Ce sont les mêmes gens qui ont commis des faits semblables contre moi l'an 19 au mois de Phaophi. Je

t'ai adressé une requête à la même occasion : mais celui auquel fut renvoyée la requête n'ayant pas pu mettre la main sur eux (?) ils sont restés impunis et sont arrivés à une plus grande audace. C'est pourquoi je te prie, si tu le veux bien, d'ordonner qu'ils paraissent devant toi afin que, pour ces faits, ils soient traités avec la rigueur convenable — Bonheur! — (ce sont) Mus, marchand d'habits, Psosnaus, porteur d'asilles — Imouthès, boulanger — Arembasnis, marchand de blés — Stotoetis, saccophore — Archebios (Cletès), invocateur..... et d'autres avec ceux-là dont j'ignore les noms. »

A.

Cette pièce est donc postérieure de deux ans au papyrus n° 36 de la collection publiée par l'Académie, qui contient une requête à Denys, écrite par Ptolémée, l'an 19 de Philométor dans sa dixième année de réclusion, suivie d'une apostille favorable du stratége. C'est précisément la requête que mentionne la 24ᵉ ligne du nouveau papyrus. Elle nous fait connaître le nom d'un autre grec du Sérapéum Διφιλος accompagné d'une qualification nouvelle των παρακατεχομενων υπο του Σαραπιος θεραπευτων. Le mot παρακατεχομενων comparé à quelque autre passage de papyrus (n° 36 de la collection académique l. 10, ἐν ᾧ κατέχομαι ἱερῷ, dit le reclus Ptolémée), et suivi de θεραπευτων qui, si je ne me trompe ne se rencontre pas ailleurs dans ces documents, peut ajouter quelque renseignement à l'institution de la κατοχη. Ne faut-il pas rappeler ici ce que dit un passage de l'Onirocriticon d'Artémidore (II, p. 148, 26 éd. Hercher) sur les collections de songes médicaux de l'Egypte : πολλοὺς ὀνείρους ἀναγραψαμένων καὶ μάλιστα συνταγὰς καὶ θεραπείας τὰς ὑπὸ Σαράπιδος δοθείσας? et l'οἵ δὲ καὶ ἐν κατοχῇσι θεῶν πεπεδημένοι αἰεὶ etc., de Manéthon (1, 237 sqq.). Elle fournit une forme de salut (τυχη) différente de celle qu'on trouve ordinairement au bas des pétitions. — Mais elle est surtout intéressante pour la série de personnes dont elle désigne la qualité; μυς ιματιοπωλης (cf. ἱματιοπώλου, pap. p. 36, l. 8); ψοσναυς ασιλλοφορος, nom égyptien nouveau et qualification qui se rencontre pour la

première fois dans les papyrus; on peut en rapprocher les données fournies par l'alexandrin Hésychius — ιμουθης αρτοκοπος, l'on trouve au papyrus 34 de la C. Ac., l. 12 et l. 26, deux personnes du Sérapéum portant ce nom; quant à l'état, il est mentionné fréquemment; — αρεμβασνις σιτοκαπηλος. Ce nom confirme, je crois, la conjecture de M. Brunet de Presle sur la date du 11e papyrus de la C. Acad. (plainte contre un certain Arembasnis) et sur la place à lui donner parmi les pièces du Sérapéum. Il faut ajouter σιτοκαπηλος au catalogue des professions diverses recueillies par M. Egger. C'était sans doute un marchand d'*olyre*, si l'on considère un passage d'Hérodote (2, 36) et le témoignage des Papyrus, que les jumelles du Sérapéum se nourrissaient de pains cyllestes, nom donné par les Egyptiens aux pains faits avec l'olyre. — Le renseignement le plus intéressant est certes la mention de Stotoetis (nom de forme nouvelle à ajouter aux στύθητις, στοτοήλειος) σακκοφορος. M. Brunet de Presle écrivait au sujet des μελανηφοροι ou porteurs d'habits noirs, consacrés à Isis et à Sérapis : « Les papyrus pourraient fournir les éléments d'une étude nouvelle sur ces communautés qui offriraient quelques rapprochemens et surtout des contrastes avec les thérapeutes juifs et les moines chrétiens de l'Egypte. » Voici sous le règne de Philométor, en 161 avant Jésus-Christ, mentionnés pour la première fois comme religieux, dans le Sérapéum de Memphis, des *saccophoroi*, nom porté plus tard par une secte d'hérétiques dont parle saint Basile dans une lettre à Amphilochus (V. Thesaur. H. Steph. ad v.). Il faut, je crois, rapprocher de ce mot, le σακκος noté et évalué dans le 54e papyrus de la C. Acad. (l. 52) faisant partie des comptes de dépenses et de recettes du Sérapéum. — Quant aux mots Αρχηβιος Κλητης, que j'ai cru pouvoir déchiffrer au-dessus de l'avant-dernière ligne, ils sont à noter : car le même Αρχήβιος porte le titre de ἰατρός dans la précédente requête de Ptolémée, fils de Glaucias, antérieure à celle-ci de deux ans (pap. de la C. Ac. 36, l. 7.) et dans un des papyrus publiés par Forshall et appartenant aux pièces du Sérapéum il est question d'un ιατροκλητης. Ces deux mots tantôt réunis, tantôt séparés, pourront-ils fournir quelque détail à l'histoire de la médecine, et l'*invocation*

du dieu Sérapis, de la déesse Isis (v. Diod.) se rattache-t-elle à ces titres?

Le second papyrus a été aussi rapporté par M. Anastasi à la même époque; il porte le n° 44 dans le catalogue du musée Britannique; il se compose de 34 lignes. En voici, le sens :

« Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, sa sœur, Dieux Philométors, salut; Ptolémée, fils de Glaucias, macédonien, depuis treize ans l'un de ceux qui sont en réclusion dans le grand Sérapéum près Memphis. Comme je possédais une maison paternelle près le bourg Tochis, du nome Héracléopolite, elle a été pillée, et ce qu'elle renfermait, de la valeur de 20 talents de cuivre, emporté par mes voisins Hesperus et Atheus, son fils, et Polémon, son frère. Puis, non contents de ce qu'ils avaient commis, ils ont élevé des constructions autour de la cour attenant à la maison et du terrain nu qui en dépend, et en disposent comme de leur propriété, se fiant sur ce que je ne puis sortir du temple et aller sur les lieux pour leur demander compte. Puisque donc, grands roi et reine, je suis actuellement dans l'impossibilité de leur demander compte des objets enlevés, du moins quant aux constructions faites autour des terrains qui m'ont été laissés par mon père et à l'usage arbitraire qu'ils se permettent, je vous prie d'envoyer ma requête à Cydias, stratége du nome, afin qu'il fasse appeler devant lui les susdits et leur enjoigne de ne plus entrer de force dans les lieux sus-indiqués, de les rendre à ceux qui me représentent. Pour la violence commise, je te prie d'en faire justice avec la rigueur que méritent les méchants, afin que moi aussi je participe (aux bienfaits) de votre protection envers les biens (des sujets). Soyez heureux...

B.

Cette pièce correspond au papyrus 38 de la C. Acad., dont elle est une reproduction assez fidèle, jusqu'à la ligne 20. Elle est d'autant plus précieuse, que l'original du papyrus 38 n'a pu être retrouvé. Elle nous fait connaître le nom du bourg où était située la maison de Ptolémée ; elle fournit quelques variantes ;

détermine le numéraire dont se sert le fils de Glaucias pour évaluer ses meubles ; elle nomme Ἄτταιος celui que le papyrus 38 appelle Αὔλιος.

A partir de la 20ᵉ ligne, elle se détache complétement de la rédaction du papyrus publié. Peut-être la comparaison des deux textes pourra-t-elle fournir des données intéressantes pour l'administration publique et le droit privé. Enfin elle nous permet de remplacer par διαλαβεῖν μισοπονήρως les mots διαλαβεῖν λοιπ (όν) à la l. 28 du papyrus 38, correction d'autant plus acceptable que, dans la copie manuscrite de ce papyrus, telle que la conserve M. Brunet de Presle, et qu'il a eu la bonté de me faire voir, des points sont placés sous les lettres λοι pour indiquer que la leçon paraissait déjà douteuse.

Tels sont les deux papyrus et les résultats qu'ils promettent. Je sais bien qu'il faudrait les étudier avec autant de soin et de lenteur qu'ils ont été rédigés avec précipitation et négligence. Mais il me semble, après tout, plus modeste et plus utile de les soumettre sans retard aux savants. On voit déjà cependant ce que ce peu de lignes écrites par un homme obscur nous révèlent de nouveau pour l'histoire civile et religieuse des temps ptolémaïques, comme pour la langue grecque.

Un allemand demandait, il y a déjà plusieurs années, dans son histoire de la littérature grecque : « Quand fera-t-on un *Corpus papyrorum*? » Mais lorsque le premier éditeur de papyrus des Lagides vit encore, quand quelques-uns de ces documents ne s'exposent aux yeux de tous que 30 ans après leur acquisition, n'est-il pas prudent d'attendre bien des années encore? Un jour viendra, certainement, où l'on pourra réunir enfin toutes ces feuilles légères et fanées si précieuses et étaler dans un vaste ensemble la longue série de ces témoignages vivants d'une histoire de trois siècles, l'histoire d'un pays merveilleux qui a accueilli et développé dans son sein les civilisations les plus vigoureuses, les institutions les plus caractéristiques, on pourrait dire la théorie et la pratique des plus grands peuples de l'Orient et de l'Europe. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Rangabé, correspondant, et du comité des Antiquaires d'Athènes, la patère fidèlement représentée en chromolithographie, sur laquelle M. Rangabé a fait devant l'Académie une communication reproduite dans une feuille grand in-fol., qui accompagne le monument.

2° Avec une lettre de M. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme), en date du 16 février, un exemplaire de sa *Version nouvelle du Nouveau Testament faite d'après le texte comparé des meilleures éditions critiques* (1858, 1 vol. in-8°), accompagné d'un manuscrit ayant pour titre : *Essai sur le caractère philologique de la langue originale du Nouveau Testament et les sources de sa connaissance*, travail sur lequel l'auteur appelle l'attention de l'Académie. — Il est reconnu, conformément aux usages de l'Académie, qu'à défaut d'un concours, la seule manière pour l'Académie de se former une opinion sur ce travail est de l'admettre à être lu dans ses séances si le bureau juge à propos d'autoriser cette lecture. — M. le VICE-PRÉSIDENT veut bien se charger d'en donner d'abord son avis. — M. le pasteur Arnaud sera informé de cette décision.

3° M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une note par laquelle M. GARCIN DE TASSY offre, de la part de M. l'abbé Grandvaux, directeur au séminaire de Saint-Sulpice les *Etudes bibliques* de M. l'abbé Le Hir, de son vivant professeur d'écriture sainte et d'hébreu au susdit séminaire (1869, 2 vol. in-8°). « Ce précieux recueil des travaux imprimés ou manuscrits d'un savant aussi distingué que modeste sur les sujets les plus divers se rapportant à la littérature sacrée, à l'histoire du christianisme et même à l'épigraphie phénicienne, sans parler des langues américaines, est accompagné d'une introduction pleine d'intérêt et de sommaires par M. l'abbé Grandvaux. »

4° *Origines royennes de l'Institut des Filles de la croix d'après des documents inédits*, par l'abbé J. Corblet (Paris, Amiens, 1869, in-8°).

5° Une suite considérable de collections et d'ouvrages divers adressés par l'Académie de Pest et comprenant : I. *Monumenta Hungariæ historica* (Scriptores) t. VIII (Pest 1867), t. X (Ib. 1865), t. XIII (Ib. 1867), t. XVI (Ib. 1866), t. XVII (Ib. 1866), t. XVIII (Ib. 1866), in-8°. —II. *Comptes-rendus de l'Académie Magyare : Section de philologie et des belles-lettres*, t. III. fascic. 1 et 2 (Pest 1863-65) in-8°; t. V, fascic. 1-3 (Ib. 1865-7). — III. *Nyelvtudomanyi Közlemények*. Communications

linguistiques publiées par l'Académie des sciences de Hongrie (section de linguistique), rédigées par Paul Hunfalvi, t. II (fascic. 1-3), ibid. 1863-64; t. V (fascic. 1-3), ibid. 1866; t. VI (fascic. 1-3) ibid. 1867-68. — IV. — *Statiskai es Nemzetgazdasagi Közlemények* etc. *Publication statistique et économique pour servir à la connaissance de la situation de la patrie*, etc., faite sous la direction de J. Hunfalvi : 1er vol. (en 2 fascic.), Pest, 1865; 2e vol. (en 2 fascic.) ibid. 1866; 3e vol. (en 2 fascic.) ibid. 1867; 4e vol. (en 2 fascic.) ib. 1867-68. — V. Mauri Czinar, O. S. B. *Index alphabeticus Codicis diplom. Hungariæ G. Fejeri*, Pest, 1866; in-8°.—VI. *Corpus grammaticorum linguæ Hungaricæ veterum* Jussu Acad. scientiarum Hungaricæ collegit, recensuit, edidit Fr. Toldy (Pesthini, 1866; in-8°). — VII. *A Magyar Tudományos Akademia Ertesitöje*. Publication périodique de l'Académie des sciences de Hongrie : 1re année (1867), 17 cahiers; 2e année (1868) cah. 1-12 in-8°. — VIII. *Budapesti Szemle* (*La revue de Pest*) : 1er vol. (1865) n° 4; 2e vol. (1865) formant les nos 5-7 ; 3e vol. (1865) formant les nos 8-10 ; 4e vol. (1866) formant les nos 11-13; 5e vol. (1866) formant les nos 14-17; 6e vol. (1866) formant les nos 18-20; 7e vol. (1867) en 4 cahiers ; 8e vol. (1867) en 3 cahiers; 9e vol. (1867) en 3 cahiers; 10e vol. (1868) 1er cahier. — IX. *Magyar Tudom. Akademiai Almanach* : Années 1866, 1867, 1868 (en 2 cahiers. — X. *Archaeologiai Közlemények* : *Publication archéologique pour la propagation de la connaissance des monuments de la patrie*, par l'Acad. des sciences de Hongrie. T. V. (fasc. 1 et 2. Pest, 1865) ; t. VI (fasc. 1 et 2) ibid. 1866; t. VII (fasc. 1). ib. 1867. — *Annales ou Mémoires de l'Académie des sciences de Hongrie*, t. XI livr. 1-8 (Pest, 1864-67) ; t. XII (1re livr., ibid, 1864) in-4°.

M. le Comte Carlo Leoni, par une lettre, composée surtout d'articles de journaux, annonce l'envoi prochain de ses œuvres, épigraphiques et autres.

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 27 février, adresse à l'Académie le *Mémoire* de M. Vidal Lablache, membre (de 2ᵉ année) de l'École française d'Athènes, *sur le rhéteur Hérode Atticus*, en la priant de l'examiner dans les formes établies.

M. le Secrétaire perpétuel expose que, sur la demande de MM. de Wailly et Delisle, éditeurs du Recueil des historiens de la France, la Commission des travaux littéraires, après en avoir délibéré, estime qu'il y a utilité, pour la suite du recueil, à ce que M. Huillard-Bréholles, récemment élu membre de l'Académie, et dont la compétence est si bien établie par ses précédents travaux, soit adjoint à la Commission. — Cette proposition étant appuyée, on procède au scrutin ; M. Huillard-Bréholles, ayant obtenu 27 voix, c'est-à-dire l'unanimité des suffrages, est en conséquence nommé membre de la Commission chargée de la continuation du recueil des historiens de la France.

M. Miller lit, en communication, une notice *Sur des fragments inédits de Théodore le Lecteur et de Jean d'Egée,* découverts par lui au Mont Athos.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Miller, le tirage à part du *Fragment inédit d'Appien*, commenté par lui dans une communication récente à l'Académie et publié dans la *Revue archéologique*.

2° M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, du 2ᵉ fascicule du tome I des *Mémoires de la société de linguistique de Paris* (1869, in-8°) et signale la variété et l'intérêt solide des morceaux dont se compose ce fascicule qui lui paraît répondre de tout point à l'objet d'une publication comme celle dont il s'agit.

3° M. Egger, au nom de l'auteur, fait hommage d'une 7ᵉ *Étude sur les antiquités juridiques d'Athènes* par M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, étude traitant de la *Prescription à Athènes* (1869, br. in-8°).

M. Lenormant lit, en communication, une *Étude sur les documents assyriens relatifs à l'Arabie.*

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre adressée à M. le Président, en date du 8 mars, MM. les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences le prient d'inviter l'Académie à désigner le lecteur qui la représentera dans la séance générale trimestrielle du mercredi 7 avril prochain.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome XXII, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits* renfermant les *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen-âge*, par M. Charles Thurot, maître de conférences à l'Ecole normale (1 vol. in-4° de 592 pages). « Ce grand travail, est-il dit, comble avec autant de jugement que de savoir une lacune regrettable dans l'histoire de la science grammaticale depuis Charlemagne jusqu'à la renaissance, et il ne sera pas recommencé. On peut dire qu'il fait désormais partie intégrante de l'histoire générale de la science et de celle de la langue latine pendant le moyen-âge. D'une part, il y a, dans le cours de cette longue période, parité entre les destinées de la grammaire et celles de la philosophie et de la théologie, les méthodes d'étude et d'enseignement ayant été les mêmes pour toutes les sciences cultivées alors, et ces sciences, avec le même caractère général, ayant traversé les mêmes vicissitudes; d'autre part le latin, en tant que langue de la société ecclésiastique, était pour elle une sorte de langue vivante, réglée par un usage distinct de l'usage antique, et les grammairiens d'alors, étudiés par M. Thurot avec tant de labeur, avaient une conscience complète de cette différence qu'ils constatent à la fois dans l'orthographe, les formes des mots, la syntaxe, l'accentuation et la versification. Tous ces faits qu'il est si important de connaître pour comprendre à fond et pour éditer les textes du moyen-âge, l'auteur les a relevés, mis en lumière et à tous égards a bien mérité de ces études et de ceux qui s'y consacrent. »

M. DE VOGÜÉ communique une *Note sur les noms divins mentionnés dans les inscriptions nabatéennes du Haouran*, inscriptions dont les textes seront prochainement publiées par lui dans le recueil intitulé : *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques.*

1° QAÇIOU קציו. Le nom de cette divinité, caractérisée par l'épithète אלה *Deus*, se rencontre dans deux inscriptions, l'une de Siah, l'autre de Bosra. Il est en outre porté, comme nom propre, par un grand nombre de personnages mentionnés soit dans les inscriptions nabatéennes, soit dans les inscriptions grecques.

« Je pense, ajoute M. DE VOGÜÉ, que Qaçiou est le dieu que les Grecs ont nommé Ζεὺς Κάσιος, et les Romains « Jupiter Casius ». La transcription du ק en K et en C est conforme aux règles que nous avons établies, et les témoignages classiques placent en Syrie le culte de Casius. A Séleucie de Piérie, il était spécialement adoré sous la forme d'une pierre conique. Ce fait nous est révélé par les monnaies frappées dans cette ville sous l'empire romain ; je citerai par exemple les bronzes de Trajan dont Mionnet (*Séleucide et Piérie*, nos 891 et suiv.) décrit ainsi le revers : ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑΣ. — Cône dans un temple tétrastyle, au-dessus duquel est un aigle éployé ; sous le temple, ΖΕΥΣ ΚΑΣΙΟΣ.

» On sait la place que le culte de la pierre tenait dans la Mythologie sémitique ; il se lie avec le culte des dieux ignés et solaires, dont la pierre tombée du ciel, l'aérolithe, est une émanation, et dont le caillou qui renferme l'étincelle est le symbole. La *Kaaba* de la Mecque est un aérolithe, les *Bétyles* de Sanchoniathon aussi ; le *Melqarth-Retsep* (1) de Tyr était une pierre brillante, et les *pierres dites divines*, « lapides qui divi dicuntur, » que l'on adorait à Laodicée de Syrie (Lamprid., *Heliogab.*, VII), avaient sans doute aussi une origine sidérale. Il en était de même, je pense, du célèbre dieu d'Emèse, Elagabal, grande pierre de couleur noire et de forme conoïde (Hérodien, V, III, 10 ; Pline, XXXVI, 8). Cette forme elle-même ajoutait encore aux propriétés de l'aérolithe ; on connaît les idées et

(1) Voy. mes *Mélanges d'archéolog. orient.*, p. 81.

les symboles attachés à la forme conique. Le culte de la pierre, et de la pierre conique, se relie à celui de la montagne isolée, du lieu haut considéré d'abord comme le séjour de la divinité, puis comme identique à la divinité elle-même. Sans sortir de Syrie, nous avons les montagnes divinisées l'Hermon, le Carmel, le Liban, et enfin le Casius (Sanchoniathon. Orelli, p. 16), qui n'est autre que notre Qaçiou. Deux montagnes portaient ce nom : l'une, dont la masse conique et la cime élégante dominent tout le pays qui entoure Séleucie et Antioche ; l'autre, monticule sablonneux qui sert de limite à la Syrie du côté de l'Egypte (Hérodote, III, 5) ; là se voyait le tombeau de Pompée, près d'un temple de Jupiter Casius (Plin., V, 14 ; Strab., XVI, II, 33). Le caractère commun à ces deux montagnes est d'avoir un sommet aigu.

» Je conclus de ces divers rapprochements que Qaçiou était adoré sous la forme d'une pierre conoïde. Quant à l'étymologie du nom, elle n'est pas très-simple ; les dérivés de la racine קצה ou קצץ, *couper*, ont presque tous un sens qui implique l'idée d'*extrémité*, de *fin*, de *limite* ; le rapport entre cette idée et la forme aiguë de la montagne divinisée est assez naturel, et il se peut que קציו signifie simplement « montagne ». A l'appui de cette conjecture, je rappellerai que le mot גבל, qui en arabe signifie « montagne », a en hébreu ces mêmes acceptions de *fin*, *extrémité*, *limite* ; que, de plus, ce mot donne son nom au célèbre dieu d'Emèse, Elagabal, ou plutôt *Gabal*, car le nom grec a été formé par la fusion en un seul des deux mots אלה גבל, *Deus Gabal* (1), par lesquels les habitants d'Emèse désignaient ou invoquaient leur divinité ; formule analogue à la formule אלה קציו, qu'une

(1) « Les variantes d'orthographe, Alagabalus, Elagabalus, Elaeogabalus, rentrent dans cette étymologie ; je ne parle pas de la forme Héliogabalus, qui est un jeu de mots fondé sur une assonance, à moins qu'il ne dérive d'une forme Ἥλιος Γάβαλος, analogue à Ζεὺς Κάσιος, auquel cas elle donnerait raison à notre interprétation. Les médailles romaines citées ci-dessus portent la légende : SACERD. DEI SOLIS ELAGAB. — SANCT. DEO SOLI ELAGABAL, dans laquelle *Elagabal* et *Deus Sol* semblent être des termes identiques. »

inscription nous montre usitée à Bosra. Je pense donc que Qaçiou et Gabal étaient deux divinités de même nature; nature complexe comme celle de toutes les divinités solaires de l'Orient, et qui faisait dire à Lampride (*Heliog.*, XVII) : « Solem alii, alii Jovem dicunt, » mais représentée par un même symbole, la montagne, et son diminutif, la pierre conique. Les médailles ne nous laissent aucun doute à cet égard. Sur les monnaies de l'empereur Elagabale (Cohen, t. III, *Elagab.*, nos 116-119, 126-129, 155), le dieu *Elagabal* est représenté sous la forme d'un cône, semblable à celui qui figure *Casius* sur les monnaies de Séleucie; la seule différence qui existe entre ces deux représentations est la présence, sur le cône d'Elagabal, d'un aigle aux ailes éployées. Cette différence, au fond, n'en est pas une, car ce même aigle, symbole solaire, accompagne le cône de Casius; seulement, au lieu d'être placé sur la pierre même, il plane au-dessus du temple tétrastyle qui figure la demeure de la divinité. Le cône d'Elagabal n'est pas placé sous un temple; il est porté sur un char traîné par quatre chevaux, et orné à ses angles de petits parasols; cette scène a pour but d'identifier le dieu d'Emèse avec le soleil, en remplaçant, dans le quadrige traditionnel, la figure de l'Apollon gréco-romain par celle du symbole asiatique.

» Nous verrons plus loin que Dusarès, dieu national arabe, adoré dans ces mêmes régions de Bosra et de Pétra, était aussi un dieu-montagne.

» M. Lévy (*Zeitschr. d. morg. Ges.*, XVIII, 631) a identifié notre dieu Qaçiou avec la divinité iduméenne dont le nom est transcrit par Josèphe (A. J., XV, 7, 9), Κοζέ. En tenant compte de l'altération subie par le mot קציו en passant d'abord dans le grec de Josèphe, puis par les mains des copistes, on reconnaîtra la justesse de ce rapprochement, qui ne contredit pas l'identification que nous avons proposée avec Κάσιος.

» Parmi les divinités adorées par les Arabes avant l'islamisme, on en trouve une du nom de *Qaïs*, قيس (Osiander, *Zeitschr. d. morg. Ges.*, VII, 500), connue surtout par le nom

propre *Amroul-qaïs*. Il est probable que c'est le même dieu que Qaçiou.

» 2° ALLATH, ELATH ou ILATH אלת. Le nom de cette divinité se rencontre dans trois inscriptions de Hebrân et de Salkhat : on le trouve en outre en composition dans plusieurs noms propres.

» Le texte le plus formel est une dédicace provenant de Salkhat dans laquelle un monument est dit consacré par une série de personnages לאלת אלהתהם, *à Allath leur déesse*.

» Le second de ces mots est très-intéressant ; en l'isolant du suffixe הם—, il reste אלהת, féminin très-régulièrement dérivé de אלה, *dieu*, et signifiant par conséquent *déesse*. Ce mot est nouveau ; il ne s'est pas rencontré jusqu'à présent dans les textes araméens, mais cette omission doit être attribuée à l'origine presque exclusivement juive ou chrétienne des écrits araméens parvenus jusqu'à nous ; le mot devait nécessairement exister dans la langue de la population païenne. La notion de déesse et le culte des divinités féminines tenaient une trop grande place dans les religions des nations sémitiques autres que la nation juive, pour qu'un mot spécial n'ait pas désigné l'ensemble de ces personnifications divines. Quoique le contraire ait été affirmé, nous pensons être dans le vrai, et nous appuyons notre opinion sur des faits positifs tirés des textes originaux. Pour les Phéniciens, nous avons le premier vers punique du *Pœnulus* de Plaute :

Yth Alonim valonuth sicorathi si macom sith.
Deos Deasque veneror qui hanc urbem colunt.
את אלנם ואלנת זכרת ש מקם זת

qui nous donne le pluriel אלנת ; ce mot ne s'est pas encore rencontré dans les inscriptions, mais le masculin correspondant, אלנם, existe dans l'épitaphe d'Eshmunazar. Pour l'Arabie antéislamique, nous avons le mot אלהת, *déesse*, associé au mot אלה, *dieu*, dans les inscriptions himyarites (Osiander, *Zeitsch. d. m. G.*, XIX, 164 et suiv. ; inscr. n° 29, l. 5 et 6). Enfin, la présente inscription complète la démonstration en nous montrant le même mot dans un texte araméen.

» Dans ce mot אלהת, le ה est radical, ce qui le distingue ab-

solument du mot précédent, אלה; l'un est un terme générique qui désigne la qualité de déesse; l'autre est une expression spéciale, un nom propre, *Allath*, qui désigne une divinité particulière. La même distinction existe entre les expressions masculines אלה et אל; l'une qui signifie *dieu* en général, l'autre qui désigne le dieu *El* ou *Il*.

» Je sais bien que chez les Juifs, où ce mot אל était très-employé il était loin d'avoir un sens aussi précis; il était presque synonyme de אלוה, l'équivalent de l'araméen אלה; tout en désignant le Dieu par excellence, Jéhovah, il pouvait se prendre dans une acception générale, puisque l'on disait אל אלים, *Deus deorum*, et אל אחר, *Deus alius*, c'est-à-dire « le dieu étranger, le faux dieu ». Mais ce qui est vrai des Juifs ne l'est pas nécessairement des peuples voisins; en matière de religion surtout, l'exception ne doit pas nous surprendre; toute l'histoire des Juifs n'est qu'exception. Des expressions qui dans la langue hébraïque n'ont jamais perdu leur signification générale, chez les peuples voisins, au contraire, se sont spécialisées au point de ne plus désigner que des divinités d'un culte restreint et d'un caractère exclusivement national; ainsi les mots בעל, מלך, אדון, sont devenus chez les Phéniciens, les Syriens, les Ammonites, les noms des dieux particuliers Bel, Moloch, Adonis... Il en est de même pour אל; chez les Phéniciens et les Syriens, au dire de Sanchoniathon et de Damascius, Ἦλ ou Ἶλος était une divinité spéciale offrant une certaine analogie avec le Kronos des Grecs; chez les Assyriens, Ilou était le nom d'une divinité suprême d'une nature un peu vague, comme Kronos, susceptible pourtant d'une forme déterminée. Enfin, les Araméens ont adopté le culte d'un même dieu אל; nous en avons la preuve dans les mots composés avec son nom, concurremment avec le nom d'une foule d'autres divinités d'un caractère évidemment païen; les inscriptions de Palmyre nous en ont fourni plusieurs exemples, et, en remontant plus haut dans l'histoire de la Syrie, nous rencontrons au neuvième siècle avant notre ère des rois contemporains s'appelant *Hazaël* et *Ben-Hadad* (III Reg., 29,

20); *El* se trouve là sur le même rang que *Hadad*, le dieu araméen par excellence, non moins national que *Rimmon*.

» Je citerai encore, à l'appui de mon opinion, les nombreuses pierres gravées que j'ai publiées (1), œuvres de Phéniciens ou d'Araméens, et sur lesquelles le nom d'El apparaît sans qu'il soit possible de lui attribuer une valeur différente de celle qu'il convient de reconnaître à Baal, à Hadad ou à toute autre divinité spéciale.

» Dans les régions qui nous occupent en ce moment, et à l'époque à laquelle appartiennent nos inscriptions, la notion du dieu El n'était pas moins répandue, et les noms composés à l'aide du sien sont très-nombreux; un texte nabatéen nous a donné *Wahabel* (*Donum El*) והבאל; les inscriptions grecques sont remplies de noms tels que Ἄννηλος, Οὐάβηλος, Ῥάβηλος, Νατάμελος, Ἐσμάηλος, Τάννηλος. D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas nécessaire, pour expliquer l'origine de ces noms, de supposer une influence spéciale des Hébreux sur ces contrées. Tout au plus cette intervention peut-elle être admise dans les provinces centrales et méridionales de l'Arabie, dans lesquelles, ainsi que le remarque M. Wetzstein (*Ausgewæhlte Inschr.*, p. 361), le nom divin *El* ou *Il* conserve toujours le caractère d'une importation étrangère. Mais dans le Haouran et autour de Bosra, pays soumis à l'action directe de l'aramaïsme, El avait droit de cité et sa présence dans l'onomastique locale est un fait tout naturel. Encore moins faut-il songer à l'expliquer, comme l'a voulu M. Renan (*Bulletin archéologique de l'Athenæum*, 1856, p. 68), par un monothéisme instinctif propre aux populations arabes qui avaient envahi le pays: les mêmes inscriptions qui renferment ces noms terminés par *El* contiennent des dédicaces, des offrandes, des prières adressées non-seulement à tous les dieux de l'Olympe, mais à une foule de divinités locales, inconnues ailleurs, dont le culte a évidemment pris naissance sur cette prétendue terre classique du monothéisme et de l'absolu. C'est ainsi qu'à côté de Jupiter, d'Apollon, de Minerve, de la For-

(1) *Mélanges d'Archéol. orient.*, pp. 112-123.

tune, des Nymphes, etc., nous trouvons Dusarès, Théandrios ou Théandritès, Aumou, Azizos, Ethaos, Ouasséath, Aichalas, Qaçiou, Baalsamin, désignés nominativement comme dieux, et même comme dieux *de la patrie*. Quelques-uns de ces noms, par leur forme même, trahissent leur origine essentiellement *arabe*. Tels sont Ouasséath et Aikalas. Le premier mot est l'arabe وسعة ; il signifie *large*, *étendu;* la racine qui lui a donné naissance n'existe pas en araméen, et en hébreu elle a la forme ישע. Le second mot vient de la racine quadrilittère هيكل , *être grand*, *élevé*, qui, dans les dialectes autres que l'arabe, n'a laissé de traces que dans le mot היכל *palais*, *temple*. Ces dieux arabes sont des attributs divinisés, « le grand », « l'immense », « le fort », le très-haut », etc. A cette liste, on pourrait en ajouter une bien plus longue de noms divins extraits des noms propres nabatéens, et qui achèverait de démontrer que toute trace de monothéisme avait disparu de chez les Arabes; ils n'avaient du moins conservé de la croyance primitive que cette notion vague qui se retrouve à des degrés divers au fond de toutes les religions polythéistes, aussi bien à Rome et à Athènes qu'en Egypte et en Syrie.

» El était donc devenu un dieu comme les autres, d'une nature plus générale et surtout d'un culte plus répandu que ceux dont les noms précèdent, ayant néanmoins son individualité. Mais tout dieu sémitique se dédouble, j'ai essayé de le démontrer ailleurs; l'imagination de ses adorateurs le conçoit sous la forme d'une dualité, dont il compose à vrai dire les deux éléments à l'aide de ses deux énergies personnifiées: l'énergie active ou mâle, l'énergie passive ou femelle; en d'autres termes, chaque dieu mâle a pour compagne une déesse qui n'est autre qu'une forme féminine de lui-même. Le type le plus connu de ce couple est celui de Baal et Baalthis; le rapport mythologique de ces deux êtres est le même que le rapport grammatical de leurs deux noms, le nom du dernier étant obtenu en donnant au premier une forme féminine par l'addition de la terminaison féminine; de בעל est venu בעלת; seulement, le temps et les habitudes du vulgaire ont peu à peu oblitéré la notion primitive, le lien qui rattachait la dualité à l'unité s'est affaibli, et, dans la pratique,

le culte de la déesse, être distinct, s'est établi avec tous ses développements mythologiques et astronomiques, avec toutes ses séductions sensuelles. Le dieu El a subi les mêmes transformations; la même opération de l'esprit oriental, appliquée à sa personne et à son nom, a produit la déesse *Elath*, *Ilath* ou *Allath*, et le mot אלת, forme féminine de אל.

» Devenue un être distinct, comme les autres déesses sémitiques de la Syrie, Astarté, Mylitta, Anath ou Dercéto, Allath a eu ses autels spéciaux et ses adorateurs attitrés. Nos inscriptions nous montrent qu'elle avait à Salkhat ou dans les environs un temple et un collége de prêtres; de plus, sa présence dans la composition des noms propres et surtout du nom caractéristique « Wahballath » prouve la place qu'elle occupait dans l'esprit des peuples (1). Son culte s'est répandu dans toute la péninsule arabique; il résulte des passages d'Hérodote et des auteurs arabes cités par Osiander et M. Caussin de Perceval qu'il existait au cinquième siècle avant notre ère et ne fut détruit que par Mahomet. Son siége principal était la ville de Taïf; le simu-

(1) L'usage de ces noms s'est perpétué jusque pendant la période chrétienne; on trouve (*Corpus Inscr. Gr.*, 4643 *b*) une chrétienne du nom de Ἀμαθάλλη, c'est-à-dire אם־אלת, *cultrix Allath*; M. Wetztein (*op. cit.*, p. 341) s'est donné beaucoup de peine pour expliquer ce nom par une erreur de transcription, se refusant à admettre qu'il pût être porté par une chrétienne, et pensant d'ailleurs que l'existence du culte d'Allath dans ces régions n'était prouvée par aucun monument. Les monuments de ce culte ont été trouvés depuis les voyages du savant docteur : ce sont nos inscriptions. Quant au fait même d'un chrétien ayant un nom propre qui rappelle l'adoration des dieux du paganisme, il n'a rien d'extraordinaire et se rencontre partout. Dans ces mêmes régions, nous avons des chrétiens s'appelant *Dousarios*, *Theandrios* (Waddington, nos 1916, 1965), dans le monde gréco-romain, les exemples analogues sont innombrables; l'Eglise n'honore-t-elle pas des saints du nom de Saturninus, Apollinarius, Dionysius ? Les noms propres avaient perdu toute signification intrinsèque. On les portait, comme nous les portons aujourd'hui, sans se demander comment ils avaient été formés dans l'origine.

lacre de la déesse était une pierre blanche carrée; souvent aussi elle était adorée sous la figure d'un arbre, comme 'Ouzza, cette autre forme de la déesse arabe. Semblable à toutes les divinités de cet ordre, elle avait un caractère sidéral et spécialement lunaire; cela résulte pour nous, non-seulement de l'analogie, mais du témoignage formel d'Hérodote (III, 8), qui identifie la déesse qu'il appelle Ἀλιλάτ avec l'Uranie des Grecs.

» L'orthographe usitée dans le Coran et ses commentateurs est اللات ; Osiander (*op. cit.*, p. 482) cite les diverses étymologies qui ont été données de ce mot, et s'arrête à celle qui le considère comme une contraction de ال لاهة, « la déesse », contraction analogue à celle qui a produit le nom *Allah* الله pour ال اله, « le Dieu ». Nos inscriptions, en nous apprenant que la forme primitive du nom de la déesse en question est אלת ou الت, nous donnent la véritable étymologie du nom moderne, formé du nom primitif précédé de l'article ال الت, et contracté en اللات. A l'époque d'Hérodote, la contraction n'avait pas encore été effectuée par l'usage, et l'on disait Ἀλιλάτ; ce témoignage nous apprend en outre que les Arabes disaient *Ilath*, prononciation conforme à l'analogie, car ils prononçaient *Il* le nom du dieu אל (*Ismaïl, Scharahil, Djibril*), comme ils disent *Ilah*, pour « dieu » et *Ilahat* pour « déesse ».

» La contraction d'ailleurs date de loin, et est certainement antérieure à l'ère chrétienne; nous en avons la preuve dans les noms palmyréniens Οὐαβ-άλλαθ-ος, et Σαλμ-άλλαθ-ος, et plus encore dans l'orthographe araméenne de ces mêmes noms, והבלת, שלמלת, qui élide la première lettre du nom de la déesse et supprime complétement l'article arabe conservé dans la prononciation *Al-lath*. M. Renan, dans un travail écrit avant que l'on eût connaissance de l'orthographe palmyrénienne (*Athenæum Franç.*, 1856, p. 70), supposait ces noms formés avec le nom divin monothéiste arabe *Allah*, الله, et considérait le θ des transcriptions grecques comme un durcissement du *h* final, comme un soutien de la terminaison. Je ne saurais souscrire à cette opinion, tout en reconnaissant dans certains cas la justesse de la seconde remarque. Ainsi il est certain que dans les noms palmyréniens et na-

[illegible] et d[illegible] s du même [illegible] noms [illegible] des dimi- [illegible] équivalent du [illegible] final arabe, [illegible] noms [illegible] l'orthographe locale [illegible] formes d'un nom divin et d'un [illegible] au nom même de la divinité [illegible] de ses noms propres [illegible] formés avec le nom du dieu [illegible] que le grec [illegible] [illegible] dialecte [illegible] dans ces deux séries de [illegible] quand [illegible] sens général, comme [illegible] avec le sens spé- [illegible]

[illegible] et la Naba- [illegible] distinctes en- [illegible] et [illegible]; [illegible] dans le culte [illegible] prouvé par [illegible] proprement dite, je [illegible] spéciaux [illegible] avant l'isla- misme [illegible] noms propres, avec la si- gnification [illegible] part, je crois que [illegible] de Perceval (*Hist. des Arabes*, [illegible]), et contesté par M. Renan, me paraît [illegible] dans la vérité des choses. Il y est [illegible] premier siècle, qui trouvaient [illegible] des noms comme *Theym-al[illegible]*, *Aus-[illegible]*, [illegible] les noms mono- théistes *Theym-[illegible]*, [illegible] expurgations rétrospectives sont tout à fait conformes aux procédés ordinaires des réforma-

teurs fanatiques, et ne sauraient étonner de la part de ceux qui, soit pour augmenter leur part de butin, soit pour se faire affilier à une tribu, fabriquaient de fausses généalogies. M. de Slane, de qui je tiens la connaissance de cette pratique, très-fréquente dans les premiers siècles de l'islamisme, considère aussi le fait mentionné par le Kitab-el-Aghani comme conforme à la vérité.

» Mais tout en combattant sur ce point l'opinion émise par mon savant confrère, je reconnais la justesse des conclusions de son travail en ce qui concerne l'influence croissante des Arabes pendant les premiers siècles de notre ère, leurs migrations de plus en plus importantes, indices d'un travail d'expansion qui se faisait au sein des populations péninsulaires, prélude du grand mouvement qui devait les jeter à la suite de Mahomet ou de ses idées en dehors des limites de l'Arabie.

3° Dhousara דושרא : ce Dieu est celui que les auteurs grecs et latins nomment Δουσάρης, *Dusares*. Il était adoré dans toute l'Arabie, mais spécialement à Pétra, à Adraa et à Bosra, où des jeux avaient été institués en son honneur; le fait est attesté par les médailles impériales frappées dans cette ville avec la légende ACTIA DUSARIA, et la représentation d'un pressoir. On trouve en outre plusieurs sanctuaires du même dieu mentionnés dans les inscriptions grecques de la province environnante. (Waddington, *Inscr. Syr.*, nos 1915, 2023, 2312.)

» Son nom nabatéen a été retrouvé par M. Lévy (*Zeitsch. d. morg. Ges.*, XIV, page 465) dans le nom propre sinaïtique עבד־דושרא , « serviteur de Dhousara » , Δουσάριος; la lecture du savant docteur est confirmée par deux inscriptions, l'une provenant d'Omm-el-Djemâl, l'autre de Saïda. Les historiens arabes l'écrivent ذو الشرى, nom formé du substantif arabe de possession ذو, génitif ذى, *dominus*, et d'un nom de lieu, شرى en nabatéen שרא, que M. Lévy identifie avec la montagne de Schera, en Arabie, faisant de ce dieu une divinité-montagne comme le Liban, l'Hermon, le Casius, etc. Les noms de divinités arabes formés avec le mot *Dhou*, dans le sens de « seigneur », sont nombreux; les inscriptions himyarites fournissent Dhou-Harran, Dhou-Alam, Dhou-Samawi; les historiens: Dhoul-l-Caffayn,

Dhou-l-Kholaça. (Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, III, 255, 292.)

» Cette opinion est confirmée par la forme du nom propre Abd-Dhi-s-Sara, porté, suivant Osiander (*Z. D. M. G.*, VII, 477), par les Arabes de la tribu des Daous (1), et grécisé en Ἀϐδισσάρης, le génitif *Dhi* indique la coupure du mot *Dhou-sara*, et le sens littéral du nom est « serviteur du seigneur de Sara ».

» Elle est encore confirmée, en ce qui touche la nature montagneuse du dieu, par un passage d'Et. de Byzance, qui donne le nom même de Δουσαρή à une montagne, σκόπελος καὶ κορυφὴ ὑψηλοτάτη Ἀραϐίας, nommée ainsi, dit-il, du nom du dieu ; il ajoute que les Nabatéens adorateurs de ce dieu se faisaient appeler Δουσαρηνοὶ ὡς Δαχαρηνοί. Σημαίνει δὲ τὸ Δαχαρηνοὶ ἀρσενικούς, dit-il ; et en effet, dans le dialecte araméen que les inscriptions nous montrent usité à Pétra, *mâles* se dit דכרין.

» Comme Qaçiou, Gabal et les autres dieux-montagnes de ces mêmes pays, Dhousara était adoré sous la forme d'une pierre ; seulement la pierre n'était pas conoïde comme celles d'Emèse ou de Laodicée ; elle était rectangulaire, deux fois plus haute que large, et posée sur une base. Voici la description que Suidas nous a laissée de celle qui était adorée dans le temple de Pétra : Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἐστὶ μέλας, τετράγωνος, ἀτύπωτος, ὕψος ποδῶν τεσσάρων, εὖρος δύο· ἀνάκειται δὲ ἐπὶ βάσεως χρυσηλάτου· τούτῳ θύουσι, καὶ τὸ αἷμα τῶν ἱερείων προχέουσι, καὶ τοῦτό ἐστιν αὐτοῖς ἡ σπονδή· ὁ δὲ οἶκος ἅπας ἐστὶ πολύχρυσος, καὶ ἀναθήματα πολλά. Il me semble qu'il y a un rapport évident entre cette description et la forme du monument sur lequel l'inscription d'Omm-el-Djemâl est gravée, grande pierre de deux mètres environ de hauteur, trop élevée pour avoir pu servir d'autel, et d'ailleurs désignée sous ce nom vague de מסגדא. On pourrait la considérer comme un simulacre devant lequel on se prosternait, סגד, devant lequel on faisait les sacrifices et les libations de sang, en souvenir de la pierre divine du

(1) Fraction des Azdites domiciliés au S. de la Mecque, dans les montagnes qui séparent le Hidjaz du Yaman. (Caussin de Perceval, III, 254).

sanctuaire principal de Pétra, de sa forme mystique et du culte qui lui était rendu. Une pierre de Salkhat, dédiée à Allath, monument de même forme et portant le même nom que la grande pierre d'Omm-el-Djemâl, serait un symbole du même ordre, mais consacré à Allath ; nous avons vu plus haut que cette déesse, dans son sanctuaire principal de Taïf, était également adorée sous la figure d'une pierre rectangulaire. Cela étant, si nous nous reportons à l'inscription de Saïda, où il est question de la dédicace à Dhousara d'un objet nommé רבעתא, nous serons peut-être conduit à donner à ce mot le sens d'*objet carré*, en spécifiant que cet objet est le simulacre même du dieu, ou du moins un simulacre rappelant par sa forme les contours mystiques de l'idole principale.

« Les Grecs et les Romains ont identifié Dhousara avec Bacchus, ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut du caractère solaire de ces dieux-montagnes. Suidas l'a rapproché du dieu Mars; mais cette assimilation, fondée sur un jeu de mots étymologique à la façon de Macrobe, Θευσάρης τουτέστι θεὸς Ἄρης, est sans aucune valeur. »

Cette lecture provoque une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres et renouvelle jusqu'à un certain point l'importante controverse qui s'éleva, il y a quelques années, au sujet d'une communication de M. Renan.

M. Renan demande le premier la parole pour déterminer le principe générateur qui, suivant lui, présida au développement des cultes, soit araméens, soit arabes, que signalent les inscriptions commentées par M. de Vogüé. Les divinités, objets de ces cultes, multiples en apparence plus encore qu'en réalité, se formèrent par une espèce de synonymie, en constituant comme un monde mythologique à part, où le dédoublement successif d'un seul et même Dieu originaire finit par engendrer des personnes divines de plus en plus distinctes.

M. de Rougé, tout en admettant le principe générateur dont vient de parler M. Renan, pense qu'il y a lieu à des distinctions graves dans l'application qui peut en être faite chez tel ou tel

des peuples qu'on est habitué à confondre sous le nom commun de peuples *sémitiques*. Sous ce nom, en effet, on découvre aujourd'hui, dans le progrès de la science, des races essentiellement différentes et entre lesquelles s'est opéré un échange de dialectes qui a contribué à cette confusion. Il résulte de là que la question ethnographique peut seule éclairer de lumières sûres cette autre question si délicate de l'origine et du vrai caractère des cultes et des noms divins chez tel ou tel des peuples divers réunis sous la dénomination commune que l'usage a consacrée.

M. Renan, lui aussi, déclare qu'en Orient, comme en Occident, il est nécessaire de distinguer les familles qu'il appelle *linguistiques* des familles *mythologiques* et *historiques* de peuples, et dans la famille dite *sémitique*, surtout, il pense que cette distinction doit être faite.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Une nouvelle livraison (f. 43-48), en double exemplaire, du *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* par MM. Charpillon et Caresme (1868, in-4°). — Renvoi à la Commission des antiquités de la France déjà saisie des précédentes.

2° De la part de M. Delisle, *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale, nos 14232 à 15175 du fonds latin* (Paris, 1869, in-8°. — Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.)

3° Au nom de M. Otto Jahn, correspondant à Bonn, un mémoire (en allemand) sur les dessins de monuments antiques contenus dans le *Codex Pighianus* (Stephan Vinand Pighius) aujourd'hui à la bibliothèque royale de Berlin (extr. des *Comptes rendus de la Société royale des sciences de Saxe*, 12 décembre 1868, in-8° avec 5 pl. lithogr.).

4° De la part de M. L. De Rosny, la 7e partie de l'enseignement élémentaire de son cours de japonais intitulé : *Thèmes gradués pour l'étude de la langue japonaise, avec un vocabulaire français-japonais* (Paris, 1869, in-8°).

5° *Journal asiatique* : nos de décembre 1868 et de janvier 1869.

6° *Le Cabinet historique* : 1er février 1869.

6° *Annales de la propagation de la foi* : mars 1869.

8° *L'Investigateur* : nov. et déc. 1868.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 12 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, par divers arrêtés, il a attribué un exemplaire de la continuation du *Gallia christiana* aux bibliothèques d'Aix (Bouches-du-Rhône), des Bénédictins de Ligugé, près Poitiers, de Montpellier, d'Amiens, d'Epernay et de Tours.

Par un second message, du 15 courant, M. le Ministre adresse à l'Académie, pour lui être offert de la part du secrétaire d'Etat de S. M. Britannique pour les Indes, et par l'entremise de M. le Ministre des Affaires étrangères, un exemplaire de l'ouvrage récemment publié par M. Fergusson et intitulé: *Tree and serpent Worship or Illustrations of mythology and art in India in the first and fourth centuries after Christ, from the sculptures of the buddhist Topes at Sanchi and Amravati, with introductory Essays and descriptions of the plates.* Ces planches, d'une très-belle exécution, lithographiées, sont au nombre de 98 (London, India Museum, 1868, 1 vol. in-4°).

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier exemplaire du tome I du *Recueil des historiens arméniens* faisant partie de la division orientale de la collection des *Historiens des Croisades*, publiée par l'Académie (Imprimerie impériale, 1869, 1 vol. in-folio). « L'éditeur de ce volume, M. Dulaurier, n'a rien négligé pour le rendre digne de son sujet. Une préface sur les documents employés, une introduction étendue sur le royaume de la petite Arménie et sur la Cilicie au temps des Croisades, des tableaux généalogiques et dynastiques en forment les prolégomènes. Viennent ensuite des documents historiques de tout genre depuis Mathieu d'Edesse, texte arménien et traduction française, un appendice contenant des compléments divers, et quatre chartes arméniennes en *fac-simile* héliographiques. Le

volume, de CXXXIV et 855 pages, se termine par quatre tables littéraire, historique, géographique, etc. »

Sont présentés, en outre, au nom des auteurs :

1° *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde, d'après les ouvrages hindoustanis*, par M. Garcin de Tassy (2e édition, 1869, in-8°).

2° *Mission archéologique de Macédoine*, etc., par M. Heuzey, etc., 7e et 8e livr., comprenant les feuilles 19-24, 5 planches et un plan double.

M. DE VOGÜÉ demande à compléter en quelques mots les renseignements qu'il a apportés à la séance précédente. Il n'a envisagé que d'un seul côté et au seul point de vue des inscriptions nabatéennes la question des religions sémitiques. Mais, puisqu'à propos de sa lecture une discussion a été ouverte sur le caractère général de ces religions, il croit devoir fournir tous les éléments nouveaux que lui ont donnés les monuments. Il désire maintenir la discussion sur le terrain des faits : les recherches mythologiques mettent nécessairement la pensée en face des grands problèmes religieux ; amenée à ce terme, elle est conduite à demander aux spéculations métaphysiques des solutions qu'elles seules peuvent donner. Ce côté de la question a déjà été abordé au sein de l'Académie dans une brillante et célèbre controverse. Il n'y a pas lieu d'y revenir. Les faits doivent tenir la première place quand il s'agit de déterminer la nature et le développement des croyances antiques. — M. DE VOGÜÉ reconnaît deux natures de faits correspondant à deux états de la pensée humaine : les uns de l'ordre matériel, témoignages fournis par les inscriptions et les monuments figurés : ils appartiennent à l'âge du polythéisme; les autres de l'ordre philologique, qui permettent de remonter au delà de l'histoire, et de surprendre pour ainsi dire les symboles en voie de formation. Les faits qu'il a apportés à la dernière séance, et ceux qu'il apporte aujourd'hui prouvent qu'aux époques historiques le culte professé par les peuples dits sémitiques, à l'exception des Hébreux, était un polythéisme nettement caractérisé. A ce sujet il passe en revue une liste des noms divins fournis par les inscriptions

de la Syrie, de la Phénicie, de la Nabatène : on y trouve des divinités solaires comme Baalsamin, Malakbel, Shemesh, Koresh, Kammou; des divinités lunaires, comme Jarhibol, Aglibol, Tanith; des déesses de la nature, comme Atergatis, Anath, Allath; des personnifications spéciales, comme Reshep, Reshepkhets, dieux de la foudre; Bel, Astarté, planètes; Ephca, l'oracle des fontaines; Nergal, le Mars assyrien; Melqarth, l'Hercule tyrien; Athi, la fortune; des dieux éponymes, comme Tsidon, Tars; des dieux montagnes, comme Gabal, Qaçiou, Dhousara; enfin tout un panthéon de divinités secondaires et encore indéterminées, comme Sed, Tha, Quoum, Wadd, Ga, Aumou, etc., etc. Ainsi, au point où commence l'histoire, on est en droit de dire que les religions sémitiques sont un polythéisme naturaliste que rien ne distingue du polythéisme gréco-romain, si ce n'est le caractère spécial qu'il doit aux aptitudes de race et aux influences de milieu.

Que si par la philologie et l'étude intrinsèque des symboles on pénètre plus avant dans l'histoire des croyances, on reconnaît qu'elles dérivent d'un monothéisme primitif: M. de Vogüé a essayé de le démontrer dans un mémoire soumis à l'Académie et inséré dans le volume (1867) du Journal asiatique. M. Renan a dit que les idées développées dans ce travail étaient favorables à sa thèse sur le monothéisme des races sémitiques : M. de Vogüé l'accorde en un sens, mais le conteste dans un autre; il accorde le monothéisme primordial, mais il conteste que ce fait soit spécial aux races dites sémitiques : pour lui la croyance au Dieu personnel est à l'origine de toutes les religions, comme l'idée de Dieu est au fond de toutes les consciences; partout aussi, excepté dans une très-petite portion du peuple juif, la croyance primitive s'est *naturalisée*; les faits développés plus haut prouvent que le monothéisme sémitique a abouti à un complet naturalisme. Pourquoi le naturalisme indo-germanique n'aurait-il pas eu une origine analogue ? S'il est plus riche en mythes, en images, cela tient aux facultés spéciales d'imagination que la race aryenne a reçues en partage, à la nature exubérante et grandiose au milieu de laquelle elle a grandi. Les procédés

de l'esprit humain, un dans son essence et dans ses opérations, ont dû être les mêmes sur les bords du Gange et sur les bords de l'Euphrate : sur ce point M. de Vogüé n'a pas de faits à invoquer, mais il en appelle au jugement des indianistes et particulièrement à celui du Président, M. Adolphe Regnier, auquel il a hâte de céder la parole.

M. Renan ne veut ajouter qu'un simple mot à ce qu'il a dit déjà. Il admet parfaitement chez les peuples sémitiques et ailleurs que la multiplicité des noms divins a pu donner naissance à un polythéisme plus ou moins apparent, plus ou moins développé. Mais ce fait se concilie à ses yeux avec cet autre grand fait que reconnaît l'ethnographie, de groupes distincts de peuples ayant des instincts particuliers et des aptitudes diverses. C'est ce qui constitue, en religion comme en tant d'autres choses, les directions différentes de leur génie, ici plus porté à s'épanouir en formes infiniment variées, là à se concentrer en un cercle étroit d'institutions et de croyances, à se constituer en une individualité étroite et forte.

M. Ravaisson, qui s'était réservé la parole à la fin de la séance précédente, sans revenir sur ce qu'il n'a pu qu'indiquer imparfaitement du génie propre de certaines races, attesté par leurs croyances, surtout de la race qualifiée par lui d'*Indo-hellénique*, voudrait arriver à quelques résultats historiques, et, en posant certaines questions, tâcher d'établir quelques faits dominants. Il se demande si les caractères généraux des religions sont aussi distincts de groupe à groupe ethnographique qu'on l'a prétendu : d'une part, le monothéisme ; d'autre part, le polythéisme ; si tel peuple s'est formé de la divinité une idée complétement à lui ; ce qu'il faut entendre précisément par les cultes naturels et surnaturels. Pour ce qui le concerne, il se bornera à ce qu'il a étudié, l'antiquité grecque, indiquant seulement quelques rapprochements avec l'Inde. Il croit pouvoir s'inscrire en faux contre l'idée que le culte des Védas se bornerait à l'adoration exclusive des forces naturelles ; ce culte, à le prendre dans son ensemble, est plus *supernaturaliste* qu'on ne l'a prétendu. Il en est de

même chez les Grecs, en dépit des interprétations stoïciennes de Chrysippe et autres. Dans les monuments les plus anciens, dans Homère et dans Hésiode que trouvons-nous? Dès l'origine, à côté des forces de la nature divinisées, et dans ces forces elles-mêmes, des intelligences, des volontés, des personnes. Le Destin lui-même qui paraît dominer les dieux n'est pas une force aveugle, une force matérielle, et ce qui est éminemment caractéristique pour les croyances grecques dans leur plein développement, ce qu'on a montré récemment dans un livre remarquable, c'est que la tragédie grecque se fonde sur l'idée de la justice, bien plus que sur celle de la fatalité comme nous l'entendons. Chez les Grecs aussi on peut soutenir jusqu'à un certain point que le monothéisme préexista, non pas tel que nous le concevons, il est vrai, mais comme une confuse unité qui contient dans son sein les principes de la nature et ceux de l'esprit, mais où l'intelligence domine. En résultat, la religion grecque fut par dessus tout une religion de lumière faite à l'image du peuple grec lui-même, et il est douteux que ce grand peuple ait commencé par le naturalisme, comme on l'entend d'ordinaire.

M. Regnier, Président, à qui M. de Vogüé et d'autres membres ont fait appel pour ce qui est de la religion védique, tâchera de se borner aux faits positifs, en écartant les inductions et les spéculations philosophiques que l'on y a trop souvent mêlées. Les hymnes du Rig-Véda, le plus ancien monument littéraire de la race aryenne, appartiennent à des époques différentes, quoique, dans la suite des temps, on en ait ramené la langue à une certaine uniformité. Ce n'est point une collection liturgique, où il faille chercher une théologie proprement dite, encore moins une philosophie; c'est par dessus tout un livre historique, où l'état relativement primitif des Aryas de l'Inde nous est représenté dans des chants lyriques, dont le sujet principal, mais non pas exclusif, est la religion. Ces chants ne sont point, comme parfois on se le figure, de premiers bégaiements : ils nous montrent un état de société qui déjà présuppose un long temps de culture. La matière la plus antique des Rishis ou chantres védi-

ques, c'est la description poétique, inspirée, des phénomènes d'abord, puis des forces physiques. Les personnifications, les adorations viennent plus tard, et, dans une déification croissante, les divers attributs de la divinité, conçus d'abord d'une manière très-générale, se spécialisent en des dieux multiples, qui rentrent fréquemment les uns dans les autres, et, par la ressemblance de leurs caractères et de leur rôle, paraissent parfois se confondre, malgré la diversité des noms, dans une primordiale unité. M. Regnier, qui çà et là a invoqué l'autorité de plusieurs indianistes éminents et a cité particulièrement les plus récents travaux de MM. Max Müller et Muir, expose ensuite une thèse ingénieuse de M. Roth, qui, au-dessus de ces divinités imparfaitement distinctes, montre un dieu, *Varouna*, d'un caractère plus élevé que tous les autres et qui paraît leur être antérieur, comme l'*Ouranos* des Grecs, qui est le même par le nom, *Varouna*, le premier des Asouras, le pur esprit, identique avec l'*Ahoura Mazda*, Ormuzd des Iraniens. Ce *Varouna*, dans des hymnes remarquables et qui paraissent être fort anciens, est l'auteur des lois du monde physique et du monde moral à la fois, et si bien du monde moral, que l'idée du péché y apparaît clairement. Il a, comme le *Zeus* des Grecs dans Hésiode, ses *espions*, ainsi qu'ils sont nommés, chargés d'exercer sa surveillance sur tout ce qui se passe dans les trois mondes. Peu à peu *Indra*, le dieu de l'atmosphère, le Jupiter indien, prévaut sur Varouna, qui rentre dans l'ombre et déchoit, comme, chez les Grecs, Ouranos et Cronos. Plus tard encore, postérieurement à l'âge védique, on voit se former une trinité de dieux suprêmes, où domine la figure de Brahmâ, et au-dessus de laquelle s'élève la grande abstraction neutre, la cause et l'essence du monde *Brahma*.

«En résumé nous pouvons dire, ajoute en terminant M. Regnier, que, dans les hymnes du Rig-Véda, nous trouvons mêlés, de manière toutefois que le premier élément domine, du polythéisme et du monothéisme. Avant l'époque védique, et nous avons dit qu'elle présuppose un long temps de culture, qu'était la religion? C'est là, si nous nous bornons au témoignage de nos

hymnes, un champ de spéculation, où l'on peut risquer bien des conjectures, bien des inductions et déductions. Mais si, comme on doit le faire dans une discussion scientifique, on s'en tient aux faits, le contenu du Véda ne peut nous apprendre, d'une façon tant soit peu positive et certaine, si ce qui a précédé et surtout ce qui a été le commencement est le monothéisme ou le polythéisme.

M. Maury, qui avait demandé la parole, remet à la prochaine séance les observations qu'il a dessein de présenter sur la question soulevée par la lecture de M. de Vogüé.

Sont adressés à l'Académie.

I. Pour le concours du prix Volney :

1° *De modo subjunctivo*, dissertation grammaticale, historique et philosophique, par M. Arthur Loiseau, professeur au lycée d'Angers (1866, in-8°).

2° *La langue primitive basée sur l'idéographie lunaire*, etc., par M. A. De Vertus, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (1868, 1 vol. in-8°. — 2 ex.)

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, t. I, Paris et Amiens, 1869, in-8°, avec une lettre.

III. A titre d'hommages :

1° *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* : année 1867; t. XXXII, 1re et 2e parties, 1868, in-8°.

2° *Bulletin* de la même Société : 4e trimestre de 1868, in-8°.

3° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* : année 1867, t. I, 1re livr.

4° *Revue archéologique* : mars 1869.

5° M. Regnier fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Grammaire de la langue zende*, » par M. Abel Hovelacque, 1869, grand in-8°.

Séance du mercredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 20 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie, sur l'avis de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, l'estampage d'une inscription numidico-punique gravée sur une stèle découverte aux environs de Koudiat-Ati, près de Constantine. M. Féraud, à qui cet envoi est dû, y a joint un dessin transmis également à l'Académie avec un extrait certifié de sa lettre. Ces documents sont renvoyés à l'examen préalable de MM. Renan et de Vogüé, qui en feront un rapport à la Commission des inscriptions sémitiques.

Par un second message du 23 courant, M. le Ministre transmet ampliation d'un arrêté en date du 15 mars, en vertu duquel le diplôme d'archiviste-paléographe est conféré à 17 élèves de l'Ecole impériale des Chartes.

L'arrêté est ainsi conçu :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'art. 17 de l'ordonnance royale du 31 décembre 1846,

Vu la liste des élèves sortants de l'Ecole impériale des Chartes dressée, le 1er février 1869, par le Conseil de perfectionnement de ladite école,

Arrête :

Art. I. Sont nommés archivistes-paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, savoir :

MM.

1° Aubry-Vitet (Pierre-Jean-Eugène), né le 20 décembre 1845, à Paris (Seine).

2° De Pontmartin (Auguste-Henri-Jean-Marie), né le 20 août 1844, à Avignon (Vaucluse).

3° Pelletan (Charles-Camille), né le 23 juin 1846, à Paris (Seine).

4° Héron de Villefosse (Antoine-Marie-Albert), né le 8 décembre 1845, à Paris (Seine).

5° Pannier (Léopold-Charles-Augustin), né le 15 avril 1842, à Paris (Seine).

6° Herbet (Marie-Pierre-Félix), né le 28 septembre 1847, à Amiens (Somme).

7° Le Roux (Fernand-Louis-Arnould), né le 1er octobre 1844, à Saint-Quentin (Aisne).

8° Loth (Arthur-Joseph-Marie), né le 17 décembre 1842, à Lille (Nord).

9° Rimasson (Jules-Marie-Hippolyte), né le 31 janv. 1843, à Secousse (Ille-et-Vilaine).

10° Meunier (François-Ernest), né le 25 juin 1847, à Joinville-le-Pont (Seine).

11° Calmette (Charles-Edouard-Jules-Fernand), né le 11 octobre 1846, à Paris (Seine).

12° Cerise (Guillaume-Laurent), né le 24 mai 1847, à Paris (Seine).

13° Charavay (Marie-Etienne), né le 17 avril 1848, à Paris (Seine).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang :

MM.

Dolbet (François-Eugène-Marie), né le 30 août 1843, à Gerville (Manche).

Doncœur (Armand-Jean-Marie), né le 30 janvier 1846, à Charleville (Ardennes).

Guérin (Marie-Joseph-Paul), né le 8 mars 1845, à Paris (Seine).

Du Pontavice du Vaugarny (Guy-Marie), né le 27 janvier 1842, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Fait à Paris, le 14 mars 1869.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Charles Robert.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie dans la séance trimestrielle du mercredi 7 avril. La liste des lectures faites est préalablement communiquée par le Secrétaire perpétuel. Le scrutin étant ouvert, M. Egger obtient neuf voix ; M. Miller en compte huit. M. Egger lira, en conséquence, un extrait de la communication qu'il a faite à l'Académie *Sur la part de l'hellénisme dans la langue de Ronsard.*

M. Maury a la parole. — Il se propose, en premier lieu, de reviser l'espèce de procès fait par M. Ravaisson, dans la séance précédente, à ce qu'il appelle le *Naturalisme;* en second lieu, de s'expliquer sur le monothéisme attribué aux peuples sémitiques. On qualifiait jadis d'idolâtrie toutes les religions qui reconnaissaient plusieurs dieux. Ce mot est aujourd'hui réservé aux cultes grossièrement matériels des peuples les plus dégradés ;

pour les autres, plus avancés en religion, comme en civilisation, on préfère le nom de polythéisme, sur lequel il y a plus d'une distinction à faire. Le polythéisme se présente souvent combiné avec une sorte de monothéisme, et cela à des degrés divers; les deux notions sont plus ou moins étroitement liées l'une à l'autre, et quoique le monothéisme soit ici ou là représenté par une divinité particulière, portée en quelque sorte à sa plus haute puissance, le polythéisme ne coexiste pas moins avec lui, surtout dans la pratique qu'il faut soigneusement distinguer de la théorie. Voilà pour le rapport du monothéisme et du polythéisme. Quant à la question de naturalisme qu'on veut exclure du domaine religieux, il y a sur l'application de ce mot aux cultes polythéistes un malentendu qu'il importe d'éclaircir. Ces cultes s'adressent aux forces de la nature et non pas aux corps matériels qui sont mus par ces forces. Ce sont elles que représentent les dieux, les personnes divines dans lesquelles s'individualisent les phénomènes perçus par les sens et dont l'esprit conçoit les causes, en les rapportant à celle que l'homme découvre en lui-même, par suite en les représentant sous la forme humaine. De là l'*anthropomorphisme*, de là les légendes divines où l'histoire des dieux se confond avec les phénomènes qui en ont été le point de départ; on peut ajouter que l'*évhémérisme* dérive en principe de la même source. Le naturalisme est donc contenu dans le polythéisme, mais en le rapportant à l'idée de force, de cause et même d'esprit; car, chez les peuples sauvages eux-mêmes, cette idée domine toute adoration des objets naturels, elle perce jusqu'à travers les *grigris* des nègres. En ce sens, les religions de la nature sont aussi cultes des esprits, et en Chine cette religion des esprits, apparaissant sous des formes diverses, se concilie avec la notion du monothéisme; ce qui n'empêche pas qu'à la Chine et ailleurs, au début de la civilisation, chaque corps, chaque élément, chaque partie de la nature n'ait été conçue comme un être distinct. On a dit que les noms ont engendré les dieux, que ceux-ci ne sont autre chose, à l'origine, que les épithètes différentes d'un seul et même dieu primordial. Il est tout aussi vrai de dire que la plu-

part des noms divins représentent des divinités essentiellement différentes. Nulle part, d'ailleurs, on ne rencontre, même chez les Juifs, une séparation absolue entre le monothéisme et le polythéisme; dans tous les polythéismes apparaît plus ou moins obscure la notion d'un dieu suprême dont les autres dieux ne sont que les créatures ou les subordonnés; à tout monothéisme s'associe le culte des *esprits* qui sont réellement des dieux inférieurs; en Palestine, comme chez les Arabes, le culte des anges se maintint sans compter de fréquents retours à l'idolâtrie. On a dit que les Sémites furent essentiellement monothéistes; mais que faut-il entendre par les Sémites? Sans parler des Cananéens, des Kouschites, qui ne furent tels que par la langue, nombre de peuples, sémitiques de race, eurent une théogonie plus ou moins développée et des divinités femelles et mâles en grand nombre. Seulement leur mythologie ne fut jamais, à beaucoup près, aussi riche, aussi poétique, que celle des Hindous et des Grecs. Sans méconnaître les influences de race et de milieu, on peut dire que, dans le polythéisme et dans le monothéisme lui-même, il y a des différences de degré, des variétés, des formes, plus ou moins distinctes, selon les peuples, leur caractère, leur civilisation plus ou moins avancée.

Les Romains, par exemple, quoique Indo-Européens, eurent une multitude de dieux sans histoire, sans mythologie proprement dite. Quant au monothéisme, si l'on en a fait l'attribut exclusif des peuples sémitiques, c'est qu'on l'a considéré surtout dans l'œuvre de Moïse et dans celle de Mahomet. On a été frappé aussi de certaines variétés de ce dogme, antérieurement à Moïse, comme dans le livre de Job, dans les grandes figures de Melchisédech et de Jéthro, etc. D'un autre côté, M. Caussin de Perceval a fait voir qu'avant Mahomet et après lui nombre de tribus arabes étaient ou demeurèrent attachées au culte des astres, au *sabéisme*, comme on l'appelle d'ordinaire. Plusieurs eurent aussi un polythéisme tout à fait à part, qui fut naguère signalé ici par le regrettable M. Munk. Si certaines tribus adoraient une seule divinité entourée d'intercesseurs, cette divinité n'était pourtant pas

la même pour toutes, et toutes ces divinités diverses des tribus étaient réunies à la Caaba. On ne saurait donc dire que les Sémites aient professé originairement le monothéisme et qu'il ait été en quelque sorte leur propriété.

M. DE ROUGÉ, en faisant remarquer que les derniers progrès de la science ont été mal compris dans le public et ont eu pour résultat plus d'une méprise fâcheuse, dit qu'il est cependant un certain nombre de points aujourd'hui solidement établis, et qui peuvent servir de base à des inductions philosophiques fondées. Il est certain, quand on s'éclaire des documents récemment produits, que les traces considérables d'un culte monothéiste plus ou moins pur se découvrent autour des Juifs ou dans leur voisinage, antérieurement à Moïse, au temps d'Abraham lui-même. On a cité avec raison Melchisédech, ce prêtre du Très-Haut, révéré par le patriarche des Hébreux. D'autres indices ont été révélés encore ou le seront. En Egypte, se présente un fait plus ou moins analogue, sous des formes différentes : on y retrouve ce Dieu créateur, supérieur à tous les autres, et qui a tout fait *ex nihilo*. Mais, en revenant au point principal du débat qui, pour la seconde fois, occupe l'Académie, il importe de signaler de nouveau, outre le petit groupe ethnographique auquel appartient en propre le nom de *Sémites*, d'autres groupes voisins ou éloignés compris sous ce nom, et qui peuvent jeter un grand jour sur la question en litige, non-seulement les Himyarites, mais les Assyriens, chez lesquels on trouve des traces de toute espèce de polythéisme et de mythologie. M. de Vogüé a développé sur le Dieu *El*, d'après les inscriptions de la Syrie, des idées fort remarquables, et montré que telle divinité particulière fut conçue d'abord comme la divinité par excellence, supérieure à toutes les autres. D'autres noms encore, d'autres faits peuvent être invoqués et l'ont été à propos de ce traité mémorable de Ramsès avec les Kéta, où toute la nature est prise à témoin, et où le polythéisme semble se concentrer en se généralisant. Les inscriptions égyptiennes qui ont fourni ce trait de lumière en fourniront bien d'autres.

M. Renan est bien près d'entendre la question comme M. de Rougé. En ce qui concerne le monothéisme sémitique, le peuple hébreu n'est point un fait absolument unique. Sa religion présenta d'abord une analogie générale avec celle des peuples voisins, une sorte de fraternité religieuse, dont témoigne le livre de Job; mais tout se modifia profondément, surtout depuis l'époque des prophètes. C'est alors que le peuple juif entre dans la voie de ce monothéisme absolu où Mahomet est entré après lui. Certes le peuple hébreu, du temps des juges, n'était pas monothéiste comme il le fut à l'époque de Josias; les anciens Arabes n'étaient pas monothéistes comme le sont les musulmans; beaucoup d'Arabes nomades en sont même encore restés à la primitive religion sémitique, à ce qu'on peut appeler la religion de Job. Mais le germe du judaïsme et de l'islamisme préexistait. Jupiter n'a pas absorbé les autres dieux; le monothéisme ne s'est pas fait autour de lui. Il s'est fait autour de Jéhovah. Jéhovah a pu être à l'origine un dieu particulier de tribu comme un autre; mais ce Dieu particulier était apte à devenir le Dieu absolu, comme le roi de France, qui n'a d'abord été qu'un souverain féodal partiel, avait en lui ce qu'il fallait pour vaincre ses anciens pairs et fonder l'unité.

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président notifie à l'Académie la perte nouvelle qu'elle a faite, le jeudi 25 mars, dans la personne de M. le marquis de Laborde. — Le bureau en costume lui a rendu les derniers devoirs, au nom de l'Académie, sans qu'il ait été prononcé de discours sur sa tombe, et les membres de l'Académie ont assisté à ses obsèques le lundi 19, sur la simple invitation de

la famille, conformément à ses intentions, telles que les a fait connaître M. le comte Joseph de Laborde, son fils aîné, par deux lettres datées du 28 et du 29 mars et adressées au Secrétaire perpétuel.

Sont adressés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Volney, dont la clôture a lieu ce jour même :

1° *Origine du langage et des mythes* par Morgan Kavanash, avec une épigraphe tirée de Hume (17 pages d'introduction et 187 pages in-4°).

2° *Extrait succinct de l'Essai d'alphabet général harmonique et économique, européo-arabe*, par..... (Avec un billet cacheté) 9 pp. in-8°.

3° Une lettre latine de M. Hamilton, datée d'Elgin (Ecosse), le 27 mars, annonçant pour le même concours ses *New illustrations of the subjunctive and* Mß, qui ne sont point encore parvenus.

II. A titre d'hommages :

1° Au nom de M. De Slane et de M. Ch. Gabeau, *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie*, etc. (Impr. impériale, 1868, gr. in-8°) : 1re partie, *Noms de personnes*.

2° *Mélanges d'archéologie orientale*, par M. le comte Melchior de Vogüé (Paris, Impr. imp., 1868, 1 vol. in-8°).

3° *Bulletin de l'Archéologie chrétienne*, par M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, VIIe année, n° 1, janvier et février 1869, contenant un mémoire étendu *Sur la sépulture chrétienne découverte près le cinquième mille de la via Portuense et le cimetière de Generosa*.

4° Un article du P. Garucci, extrait de la CIVILTÀ CATTOLICA *sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule avant le VIIe siècle*, par M. Le Blant (1 feuille in-8°).

5° *Système de la législation pénale en vigueur dans le royaume de Grèce*, par M. Nic. Saripolos (en grec vulgaire), t. I (Athènes, 1868, in-8°).

6° *Les principautés roumaines devant l'Europe*. Discussion du

projet d'adresse au Trône dans le Sénat roumain. Session de 1868-69 (Paris, 1869, gr. in-3°).

7° *Annales de la Société d'émulation des Vosges* : t. XIII, 1er cahier.

8° *Revue historique de droit français et étranger* : novembre-décembre 1868.

9° M. Renan, vice-président, offre à l'Académie, de la part de M. L. Feer, chargé du cours de tibétain à l'Ecole des langues orientales, la 9e livraison des *Textes tirés du Kandjour*, comprenant le *Soutra de l'Enfant*, en tibétain et en pâli, précédé de l'alphabet birman (Paris, 1869, in-8°).

M. Renan, au sujet d'une des récentes communications de M. de Vogüé, lit la *Note* suivante :

« Un des noms les plus communs dans les inscriptions grecques du Hauran est le nom de Θαῖμος. Dans un travail publié en septembre 1856 dans le *Bulletin archéologique français* (1), je proposai d'y voir le mot arabe تيم, bien connu chez les Arabes comme nom de tribu (voir Caussin de Perceval, index, au mot *Taym*) et qui paraît être une forme écourtée de *Teym-allah,* équivalent de *Abdallah.* La forme תים-אלהי se rencontre, en effet, sur les inscriptions du Sinaï; elle se trouve aussi à Palmyre (2). La forme Θέμαλλος se trouve elle-même dans les inscriptions du Hauran. En 1861, M. Blau (3), en 1863, M. Wetzstein (4), sans avoir, je crois, eu connaissance de mon petit mémoire, ont proposé exactement la même explication. Cette opinion était devenue en quelque sorte classique en épigraphie sémitique; je n'ai donc pas été peu surpris quand j'ai entendu, à l'une des dernières séances, notre savant confrère, M. de Vogüé, venir proposer de regarder תים ou Θαιμ comme un nom de divinité. J'ai examiné avec le soin qu'elle

(1) Voir aussi *Journ. asiatique*, février-mars 1859, p. 242.

(2) Vogüé, *Syrie centrale. Inscr. sémit.*, p. 31.

(3) Dans la *Zeitschrift der deustchen morgenl. Gesell.*, 1861, p. 443. Cf. 1862, p. 367.

(4) Dans les *Abhandlungen* de l'Acad. de Berlin pour l'année 1863, p. 353, 354.

mérite l'opinion de notre savant confrère. Cet examen m'a confirmé dans ma première opinion.

» M. de Vogüé fonde son opinion sur des inscriptions palmyréniennes qu'il a récemment publiées ou corrigées dans son beau recueil intitulé : *Syrie centrale*, *Inscriptions sémitiques*. Dans ces inscriptions, se présentent quatre noms propres où entre l'élément תים (1). Ces noms sont :

תימעמד = Θαιμοάμεδος
תימרצו = Θαιμάρσης
תימא = Θαίμης
תימצא

» M. de Vogüé explique ces noms comme si תים représentait le nom d'un dieu, ce qui va bien pour le premier nom, médiocrement pour les suivants. Dans cette hypothèse, il y aurait cela de singulier, que le nom du dieu occuperait toujours la première place; or, dans les noms sémitiques où entre le nom d'un dieu, le nom du dieu occupe le plus souvent la seconde place. Cela suffirait pour laisser à l'opinion qui voit dans תים un équivalent de עבד toute sa probabilité, vu surtout l'appui que prêtent à cette opinion la lexicographie arabe, le *Kitâb el-Agani*, les inscriptions du Sinaï, etc. M. de Vogüé en appelle à une autre preuve, qu'il croit bien plus forte, je veux dire à une des inscriptions de Palmyre qu'il a complétées et rectifiées. Dans cette inscription (p. 7 de son recueil) il est question d'ἀναθήματα faits

Μαλαχβήλῳ καὶ Τύχῃ Θαιμείῳ (2) καὶ Ἀταργάτει πατρῴοις θεοῖς.

» M. de Vogüé conclut de là que Θαιμεῖος renferme le nom d'une divinité répondant à Τύχη. Je ne le pense pas. Τύχη θαιμεῖος est pour moi l'équivalent de ces formules *Fortuna tulliana*, *Fortuna torquatiana*, *Fortuna flavia* (Orelli, sous le

(1) Ouvrage cité, p. 7.

(2) Le monument porte ΘΑΙΜΕΙΟC, mais dans les inscriptions grecques de Syrie, OC et Ω se confondent souvent.

n° 1769), *Fortunæ Augustæ, Bona fortuna dominæ reginæ* (Henzen, n° 5787), Τύχῃ ἐπιφανεῖ βασιλέως (*Corpus*, n° 2693 *b*). Τύχη Θαιμεῖος, c'est la fortune de la tribu de Taym ou Taym-allah. Il y eut plusieurs familles arabes célèbres de ce nom (voir Caussin de Perceval, *l. c.*), et M. Wetzstein a constaté que la trace d'une des familles qui portèrent ce nom se retrouve encore, au Hauran, dans le *Wadi Tem-allah*, et le *Wadi-Teim.* Palmyre eut un souverain arabe nommé Τιμόλαος, dont le nom arabe était peut-être *Teim-allah* (1).

» Dans la partie palmyrénienne de l'inscription dont il s'agit, Τύχῃ θαιμείῳ est représenté, selon M. de Vogüé, par לתימי. Cela serait, qu'on ne pourrait rien conclure contre la partie grecque, qui est claire. M. de Vogüé, d'ailleurs, reconnaît que sa lecture לתימי n'est qu'une conjecture; תימי seul est sûr. La lettre qui précède paraît être un ד plutôt qu'un ל. L'intervalle fruste qui s'étend de מלכבל à תימי exclut un mot long, mais non un mot court. Je propose לגד תימי, qui répond exactement à Τύχῃ θαιμείῳ. C'est à notre savant confrère à voir sur ses estampages si cette supposition est admissible.

» Quant au sens que peut avoir תימעמד, je pense que, dans ce nom, עמד représente la divinité. עמד veut dire « colonne, soutien », תימעמד peut signifier « serviteur de celui qui est l'universel soutien », comme en hébreu צור, « rocher », est quelquefois presque synonyme de Dieu, envisagé comme protecteur, si bien que les traducteurs alexandrins rendent souvent צור par θεός. Voir surtout Deuter., XXXII, 31 et I Sam., II, 2 (cf. Gesenius, *Thes.*, p. 1160). Comp. les noms propres צוריאל et צורישדי. »

M. DE VOGÜÉ fait observer que, de tous les noms divins qu'il a cités dans les séances précédentes, le seul douteux est précisément celui dont M. Renan a fait l'objet de sa communication: *Thaim* ou *Thaimi.* Cette incertitude tient à ce que l'inscription palmyrénienne, qui seule pourrait trancher la question, est très-mal conservée et présente une lacune au point principal.

(1) Voir *Journal asiat.*, février-mars 1859, p. 242.

Que le radical *Thaim* se trouve dans une série de noms propres sémitiques avec la valeur de *serviteur*, qu'il possède dans l'onomastique arabe, M. de Vogüé est loin de le nier : mais il s'est demandé, en présence des faits cités plus haut, s'il n'existait pas en outre une divinité du nom de *Thaimi* ; il l'a cru, mais si la correction proposée par son savant confrère est acceptée, il est prêt à abandonner cette conjecture ; les opinions qu'il a émises relativement à la multiplicité des divinités sémitiques, loin d'en être atteintes, en recevraient une confirmation nouvelle. En effet, si tous les noms propres commençant par *Thaim* doivent être, suivant l'opinion de M. Renan, assimilés à *Abd-allah*, en donnant à la syllabe initiale la valeur de *serviteur*, *adorateur*, il s'ensuit que la seconde syllabe de ces noms renferme un nom divin. Pour un nom que l'on retranche au Panthéon sémitique, on en ajoute ainsi plusieurs.

La forme même de ces noms nouveaux est difficile à déterminer à cause des altérations qu'elle peut subir en entrant dans la composition des noms propres ; néanmoins on est en droit de conclure que sous chacune des terminaisons de noms tels que θαιμοάμεδος, θαιμάρσης, תימצא, se cache une divinité spéciale. La dernière est peut-être *Tha*, déesse qu'on rencontre aussi dans les inscriptions du Sinaï, car la confusion est facile entre le צ et le ת dans l'alphabet de Palmyre ; *Amed* peut être une épithète divine, « le soutien », mais peut aussi bien désigner un Dieu distinct comme *Aichala* ou *Ouasséath* : de même pour *Arsa* ou plutôt *Retso*, sans doute une personnification de la « grâce divine. »

Ces personnages divins viendraient s'ajouter à la liste déjà longue que M. de Vogüé a fournie dans ses précédentes communications et dont l'exactitude n'a pas été contestée : ils viendraient se ranger dans l'Olympe sémitique à la suite d'Allath, de Dousarès, de Malakbel, de tous ces dieux et de toutes ces déesses dont la multiplicité est chaque jour attestée par des monuments de plus en plus nombreux et de plus en plus explicites.

M. Naudet commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Du personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie passe immédiatement à la présentation des livres :

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XIII (1869, in-f°) de la nouvelle édition du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, publiée, sous la direction de M. Léopold Delisle, par l'éditeur V. Palmé. Ce volume, dont les épreuves ont été revues avec un grand soin par M. Tuetey, archiviste aux Archives de l'Empire, sera très-prochainement suivi du tome I.

Sont offerts en outre à l'Académie :

1° *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, accompagné d'une bibliographie spéciale*, par Edm. Le Blant, membre de l'Institut (Paris, 1869, in-12).

2° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : n°s 5 et 6 (nov. et déc. 1868).

3° *Revue numismatique :* nov. et déc. 1868.

4° *Revue archéologique du midi de la France*, publiée par M. Bruno Dusan : vol. II, n°s 6 et 7 (in-4°).

M. Naudet achève la première lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

M. Lenormant poursuit la lecture de son *Mémoire sur la*

géographie et l'histoire de l'Arabie d'après les inscriptions assyriennes.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Naudet commence la seconde lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

M. Lenormant continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la géographie et l'histoire de l'Arabie d'après les inscriptions assyriennes.*

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome I de la réimpression du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, exécutée par l'éditeur M. Victor Palmé et dont le XIIIe, le dernier de la série bénédictine, a été présenté dans la précédente séance. Les épreuves de ce nouveau volume ont été revues avec un très-grand soin par M. Ruelle, attaché au Ministère de l'Instruction publique.

Sont présentés, en outre, les ouvrages suivants à titre d'hommages :

1° Deux mémoires de M. Henri Martin, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, l'un, *Sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne* (1869, in-4°) ; l'autre sur cette question : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?* (1869, in-4°). — Tirages à part du tome VIII, 1re partie, du *Recueil des savants étrangers*, qui paraîtra prochainement.

2° *Sur la question de l'Atlantide, quelques remarques linguistiques*

par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie. — Extr. du t. XIII des *Mém. de l'Académie de Stanislas*.

3° *Antiquités d'Eleusis, fouilles et recherches, en* 1860, par M. Lenormant (5 articles accompagnés de 3 planches, dont 1 double, insérés dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics* pour 1868, in-fol.).

4° *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques* : t. XXI[e] (1869, in-8°).

5° *Mémoires couronnés de la Société d'ethnographie* : t. 1[er], partie 1, comprenant un *Mémoire sur l'ethnographie de la Tunisie* par Moïse Schwab (Paris, 1868, in-8°).

6° *Revue archéologique* : avril 1869.

7° *Annales de philosophie chrétienne* : février 1869.

8° *Revue Orientale* : mars 1869.

9° Article de M. A. Dupré, archiviste, sur la notice intitulée : *M. Pardessus, sa vie et ses œuvres*, de M. Eloy, D[r] en droit, couronnée par l'Académie de législation de Toulouse en 1866 (Br. in-12 de 7 pp. extr. du *Journal du Loir-et-Cher*, du 7 mars 1869).

10° M. Renier fait hommage, de la part de M. Henzen, correspondant de l'Académie, de la *Relation*, publiée par lui, au nom de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, des fouilles opérées dans le bois sacré des frères Arvales, aux frais de LL. MM. Guillaume et Augusta, roi et reine de Prusse, par MM. Ceccarelli (en italien), Rome, 1868, in-fol. avec 5 planches et de nombreuses inscriptions dans le texte. — M. Renier fait ressortir, avec la compétence qui lui appartient, les résultats principaux de ce savant travail.

11° M. Renier présente également une feuille intitulée : *Inscriptions de la Turquie d'Europe : Lettre à M. Henzen*, par M. Ern. Desjardins (Extr. du *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol. de Rome* 1869, in-8°).

12° M. Huillard-Bréholles fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la Grèce au moyen-âge*, par M. le D[r] Karl Hopf, professeur ordinaire et 1[er] bibliothécaire à Kœnigsberg (Leipzig, 1868, in-4°. — En allemand). — M. Huillard-Bréholles appelle l'attention de l'Académie sur ce travail important qui jette de nouvelles lumières sur un sujet qui n'avait point encore été aussi approfondi, et qui embrasse, de fait, en trois

périodes, depuis 395, le moyen-âge et l'histoire moderne de la Grèce jusqu'au réveil de 1821.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Naudet continue la seconde lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

Sont présentés par le Secrétaire perpétuel, les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Witte, associé étranger, *La statue colossale de bronze représentant Hercule trouvée au théâtre de Pompée, Discours,* etc. Extr. des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, t. XL, avec une planche de médailles, et une grande planche gravée du monument découvert, aujourd'hui au musée du Vatican.

2° Au nom de M. de Rossi, associé étranger, *Sul tempio d'Ercole e delle Muse nel portico di Filippo, discorso*, etc. (Extr. du *Bulletin de l'Institut arch.* : janv. 1869).

3° Au nom de M. Mariette, correspondant, *Sur les tombes de l'ancien empire à Saqqarâh* (extr. de la *Revue archéol.* de 1869, avec 3 pl.).

4° De la part de M. Henri Martin, correspondant : *Les sciences et la philosophie, Essais de critique philosophique et religieuse* (Paris, 1869, in-12).

5° *De quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs anciens et dans les inscriptions*, par M. Fr. Lenormant (Extr. de la *Revue numismatique*, t. XII, 1867, in-8°).

6° *Panstenographicon. — Journal* (en allemand) *pour la connaissance des systèmes sténographiques de toutes les nations*, publié sous les auspices du Ministre de l'Intérieur du royaume de Saxe par les professeurs H. Krieg et Dr Zeibig, etc. : 1er vol., 1re livr. avec 18 pl. autogr. (Leipzig, 1869, in-8°).

7° *On the centuriation of Roman Britain*, Mémoire communiqué à la

Soc. des antiquaires par Henri-Charles Coste, esq. (Londres, 1869, in-8°). — Extr. de l'*Archæologia*, vol. XLII.

8° *Sur la composition du Coran.* — Leçon d'ouverture du cours de M. Hartwig Derenbourg à la salle Gerson (Extr. de la *Revue des cours littéraires*, 1868-69, n° 20).

M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, donne communication d'une inscription inédite qu'il a copiée à Tégée en 1868. C'est un décret rendu par la ligue arcadienne pour conférer la proxénie à l'Athénien Phylarchos. A la suite, est la liste des démiurges de dix cantons de l'Arcadie.

Voici les faits que l'auteur établit par l'étude de cette inscription. Il y avait, dans la ligue arcadienne, deux assemblées distinctes: le conseil, βουλή, composé des démiurges envoyés par les différents cantons, et les Dix Mille. Le vote des deux assemblées était nécessaire pour les décisions qui intéressaient la ligue tout entière.—Dans le conseil, chaque canton, sauf deux exceptions, avait cinq députés, Mégalopolis en avait le double. — Les Cynuriens et les Mænaliens, dont les villes avaient été dépeuplées et soumises à la domination de la nouvelle capitale, avaient recouvré leur indépendance.

La date de ce décret est fixée par l'examen des cantons arcadiens nommés ou omis dans la liste des démiurges. L'auteur, en étudiant l'histoire de chacun de ces cantons, prouve que la date de ce décret doit être fixée à l'année 224, pendant les négociations que Cléomène entama avec les Achéens, après sa victoire près de Dymæ. A cette époque, le roi de Sparte occupait les cantons de l'Arcadie qui sont nommés dans la liste des démiurges; Mégalopolis consentait à envoyer des députés à l'assemblée ; les cantons de l'Arcadie qui ne sont pas nommés étaient alors au pouvoir des Achéens, des Eléens ou des Etoliens. La réunion de cette assemblée était conforme à la politique de Cléomène qui promettait aux peuples du Péloponnèse de rétablir leur ancienne constitution.

L'Athénien Phylarchos honoré par ce décret était probablement l'historien Phylarchos, partisan zélé de Cléomène et de ses alliés.

L'auteur suppose que Phylarchos était présent à l'assemblée qui se tint à Tégée et qu'il veilla à la gravure du décret ; il explique ainsi l'absence des formes du dialecte arcadien que l'on retrouve dans des inscriptions même d'une époque postérieure.

M. Renier communique la note suivante :

« Notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, a bien voulu me communiquer une inscription, dont la copie lui a été adressée, le 21 février dernier, par M. Sansas, de Bordeaux. Cette inscription est gravée sur deux des faces d'un cippe à base carrée, qui a été trouvé dans la démolition de l'enceinte romaine, et qui est aujourd'hui déposé au musée de la ville. Ce cippe a perdu son couronnement ; mais il a conservé sa base, qui fait corps avec lui. On lit sur la face principale :

..T · MEMOR
DOMITIAE
CIVISTREV
ER · DF · AN
XX · LEO · CON
IVGI · KARISS
POSVIT

Au-dessous, sur la plinthe, est dessinée une ascia.

Sur la face latérale droite :

HICIACET
EXANIMEN
CORPVSDO
MITIAECIV
TREVERAE
DEF · V · K · FEB
POSTVMO
COS

La corniche du monument devait porter, au-dessus de la

face principale, les lettres D. M. abréviation de la formule *Diis Manibus*, et l'inscription de cette face devait se lire ainsi :

« *D(iis) M(anibus) e*]t memoriae Domitiae, civis Trever(ae),
» d(e)f(unctae) an(norum) viginti. Leo conjugi kariss(imae)
» posuit. »

Il ne manque rien à l'inscription de la face latérale, qui se lit ainsi :

« Hic jacet exanimen corpus Domitiae, civ(is) Treverae, de-
» functae quintum k(alendas) Feb(ruarias) Postumo co(n)s(ule). »

M. Sansas se demande si cette double inscription est chrétienne; ce qui le porterait à le croire, c'est la formule *hic jacet exanimen* (pour *exanime*) *corpus*, par laquelle commence l'inscription de la face latérale. Mais cette formule n'a rien de chrétien, et l'on en trouve des exemples sur les monuments et chez les auteurs païens (1).

Ce qui fait le principal intérêt de cette inscription, c'est le consulat dont elle est datée.

On ne connaît que deux consuls qui aient porté le surnom de *Postumus*, et ce sont deux consuls suffecti :

C. Vibius Postumus,

qui fut nommé consul suffectus avec *C. Ateius Capito*, aux calendes de juillet de l'an 758 de Rome (5 de notre ère).

Il n'est pas nécessaire de démontrer que ce n'est pas de lui qu'il est question dans notre inscription, qui, ainsi que le prouvent les mots *civis Treverae*, qu'on y lit, est d'une époque où la Gaule était déjà depuis longtemps divisée en *civitates*.

Le second consul du nom de *Postumus* est

M. Egnatius Postumus,

qui fut aussi consul suffectus, en 936 de Rome (183 de notre ère), avec *M. Herennius Secundus*.

(1) Il n'est pas nécessaire de citer des monuments païens où se trouve employée la formule *hic jacet*; quant à l'expression *examine corpus*, on en trouve un exemple chez Quintilien, IV, 3, 13.

Ce n'est pas de lui non plus qu'il est question dans notre inscription. On sait en effet qu'à la fin du premier siècle de notre ère on avait cessé, non-seulement dans les provinces, mais même à Rome, de dater les monuments par les noms des consuls suffecti, et qu'on ne se servait pour cela que des noms des consuls ordinaires.

On remarquera d'ailleurs que notre monument est daté par le nom d'un seul consul,

Postumo consule;

or Borghesi a démontré (1) qu'on ne datait de cette manière que dans deux circonstances :

1° Quand la mémoire de l'autre consul avait été condamnée.

Ce n'est pas le cas de notre inscription. La mémoire de *M. Ateius Capito* et de *M. Herennius Secundus* n'a pas été condamnée; nous avons des monuments postérieurs à leur consulat, qui le prouvent d'une manière irréfragable; et d'ailleurs j'ai donné une raison qui suffit complétement pour démontrer que ce n'est pas d'un de ces deux consuls qu'il est ici question.

2° Quand le consul par le nom duquel on voulait dater était un empereur.

C'est évidemment le cas de notre inscription, et le *Postumus* qui y est mentionné en qualité de consul ne peut être que l'empereur,

M. Cassianius Latinius Postumus.

Nous savons, en effet, par ses médailles, qu'il prit le titre de consul, et qu'il fut

COS en 258
COS. II en 259
COS. III en 260
COS. IIII en 265
COS. V en 267 (2)

(1) *Sull' età di Giovenale*, dans ses *Œuvres*, tom. V, p. 75.

(2) Voy. Eckhel, *D. n. v.*, t. VII, p. 457 et suiv.

Une inscription de Cadix (1) et une inscription de Quintanilla (2) lui donnent le titre de COS. III. Il ne porte que celui de COS dans une inscription du Gévaudan (3), et cette inscription, est probablement de la même année que la nôtre, c'est-à-dire de l'an 258 de notre ère.

Mais ce qui donne un grand intérêt à cette inscription, c'est que c'est jusqu'à présent la seule dans laquelle un consulat de Postumus soit employé comme une date. Les autres inscriptions, que j'ai citées, sont des inscriptions de bornes milliaires, et les mots COS ou COS. III n'y figurent que comme des titres, parmi ceux que portait Postumus à l'époque où ces monuments ont été élevés.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 29 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'exemplaire qui lui a été offert, au nom de l'Académie, de chacune des trois publications récentes faites par elle : 1° du tome I des Historiens arméniens des croisades ; 2° du tome XXII, 2e partie, des Notices et extraits des manuscrits ; 3° du tome XXV de l'Histoire littéraire de la France. Il prie le Secrétaire perpétuel de présenter à la Compagnie ses remercîments et la félicite de l'activité qu'elle apporte dans ses travaux.

M. Naudet termine la seconde lecture de son *Mémoire sur le*

(1) Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n. 4943.

(2) Hübner, *ibid.*, n. 4919.

(3) Bouillet, *Statistique du Puy-de-Dôme*, p. 87.

personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.

Sont présentés à l'Académie par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, le tirage à part de son *Mémoire sur la rançon du duc de Bourbon Jean I* (1415-1436), inséré dans la 2e partie du tome VIII du *Recueil des savants étrangers* (1869, in-4°).

2° De la part de l'Université catholique de Louvain, le tome X du *Choix de Mémoires de la Société littéraire* qui y est annexée (1869, in-8°) et l' *Annuaire* de cette Université pour 1869 (in-18).

3° *Le monde gallo-romain. — Le roi des cent rois. Récits du temps de Jules César,* par M. Arthur Ponroy (Paris et Poitiers, 1868, in-8°). — Avec une lettre d'envoi.

4° *Monographie de Croy*, par M. l'abbé Jumel (Amiens, 1869, in-8°).

5° M. Castan adresse les deux exemplaires du tirage définitif qu'il avait annoncé de son *Mémoire sur le Capitole de Vesontio et sur les Capitoles provinciaux du monde romain*, déjà soumis à la Commission des Antiquités de la France pour le concours de 1869. — Renvoi à ladite Commission.

6° M. RENIER présente, au nom de M. Ern. Desjardins, les trois premières livraisons de sa nouvelle édition (grand in-fol.) de la Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une Introduction historique et critique, et accompagnée de divers Appendices (Index, notices et cartes), destinés à éclairer sous tous les points de vue ce précieux monument de la géographie ancienne. Le travail de M. Desjardins est publié, aux frais du département de l'Instruction publique, à la librairie Hachette, et M. le Ministre de l'Instruction publique a donné à cette entreprise extrêmement méritoire tous les encouragements qu'on pouvait attendre de lui.

M. DE VOGÜÉ fait hommage de l'ouvrage définitif, dont il a été fait plusieurs communications partielles à l'Académie, intitulé : *Syrie centrale. — Inscriptions sémitiques publiées avec traduction et commentaire* (Paris, Baudry, 1 vol. grand in-4°, 132 pp. de texte et 16 planches).

M. MILLER lit, en communication, un travail intitulé : *Descrip-*

tion d'une chasse à la perdrix et au lièvre, par Constantin Pantechnès, métropolitain de Philippopolis.

M. DE WITTE communique la *Note* suivante *sur un miroir trouvé à Préneste.*

M. Wolfgang Helbig, l'un des secrétaires de l'Institut archéologique, vient de m'envoyer le calque d'un curieux miroir, trouvé dans les environs de l'antique Préneste ; il est orné de trois figures, accompagnées d'inscriptions latines, comme le miroir signé du nom de *Philippus* (PILIPVS), dont j'ai eu l'honneur d'envoyer un dessin à l'Académie, il y a deux ans, pendant que je me trouvais à Rome (1). Ces sortes de miroirs sont bien rares; on n'en connaît aujourd'hui que huit ou neuf (2). Comme date, d'après les caractères employés dans les inscriptions, on peut assigner à ces miroirs le second ou le troisième siècle avant notre ère (200 à 260 av. J.-C.).

En jetant un coup d'œil sur le dessin, on serait disposé à reconnaître ici *Télèphe* en Aulide, agenouillé sur l'autel et tenant dans ses bras le jeune *Oreste,* et *Agamemnon* accourant au secours de son fils.

Les urnes étrusques et quelques vases peints montrent cette scène (3).

Mais au-dessous du personnage agenouillé sur l'autel on lit le nom de LVQORCOS (4), le roi qui devrait être Agamem-

(1) Voir *Comptes rendus*, 1867, p. 52.

(2) *Revue archéologique,* 1868, janv., p. 91.

(3) Voir Otto Jahn, *Telephos und Troilos*, Kiel, 1841 et *Arch. Aufsätze*, Greifswald, 1845. — Cf. les remarques de M. H. Brunn dans le *Bull. de l'Inst. arch.* 1857, p. 111, et 1859, p. 158, et G. Fiorelli, *Notizia dei vasi dipinti rinvenuti a Cuma nel 1856 posseduti da S. A. R. il Conte di Siracusa.* (Nap. 1857, in-folio, tav. XIV.)

(4) Mon savant confrère, M. Alfred Maury, me fait remarquer l'analogie de ce mot avec le *Lupercus* des Latins. On sait que chez les peuples de l'Italie on changeait souvent le π en c ou *q*, par exemple, ἵππος, *equus*.

non est nommé TAΓΕΟΣ et le jeune enfant est désigné comme le fils de Taseos PIVONICOΣ TAΓΕΙΟ FIVIOΣ.

Ce n'est pas la première fois que les miroirs de Préneste viennent par leurs inscriptions dérouter les interprètes. On connaît un autre miroir publié par M. Roulez dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique* (1). Le sujet montre Bellérophon qui prend congé d'un roi. Le héros porte le nom de MELERPANTA, le cheval ailé ne s'appelle pas Pégase, mais ARIC, et le nom d'OINOMAVOΣ est substitué à celui du roi Prœtus.

Ou bien les artistes qui ont gravé ces miroirs étaient guidés par des traditions particulières aux Italiotes, ou bien, comme l'a pensé M. Roulez (2), cette substitution serait l'effet d'une méprise due au graveur. Mais si une semblable explication peut être admise pour un cas isolé, quand plusieurs monuments fournissent des substitutions du même genre, il faut chercher ailleurs les motifs qui les ont produites.

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT, EN L'ABSENCE DE MM. REGNIER ET RENAN, PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT, EMPÊCHÉS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

(1) Tome VI, pl. XXIX, n° 1. — Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CCCXXXIII. — Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, p. 102.

(2) *Annales de l'Inst. arch.*, t. XXXI, 1859, p. 139.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la notification faite à l'Académie de la perte qu'elle a éprouvée dans la personne de M. le marquis de Laborde. L'Académie, consultée, décide au scrutin et à la majorité de 19 voix sur 21, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre ordinaire. — Quant à la fixation du jour de la séance où devront avoir lieu, après la lecture de la liste des candidats inscrits, l'exposition et l'examen des titres de ceux-ci, l'Académie, successivement consultée par l'appel nominal sur les dates du 4 juin et du 21 mai, adopte, à la majorité de 25 voix contre 1, cette dernière date qui permettra de discuter les titres et de procéder à l'élection académique en dehors des jours consacrés aux élections politiques des 6 et 7 juin.

M. de Saulcy communique à l'Académie un fragment d'ossuaire hébraïque trouvé à Jérusalem, dans le monument connu sous le nom de Tombeau des Juges, par M. Dumont, membre distingué de l'Ecole française d'Athènes. Ce fragment n'est pas en calcaire tendre comme les ossuaires recueillis jusqu'à ce jour, mais bien en calcaire compacte et dur, semblable au calcaire jurassique, et connu à Jérusalem sous le nom de pierre *maleki* (royale). Un *graffito* tracé sur ce précieux fragment offre le nom hébraïque vulgaire, Itsahak, Isaac, et il semble que les caractères de ce nom appartiennent à l'époque du commencement de l'ère chrétienne, ou à quelques années plus tôt. Le fragment en question sera déposé au musée du Louvre, avec une inscription rappelant, comme c'est l'usage, le nom du donateur, M. Dumont.

M. Brunet de Presle lit la *Note* suivante :

Sur un voyage maritime de l'Inde en Portugal.

George Phrantzès (*Chronicon*, l. III, c. 1) rapporte que, dans son ambassade à Trébizonde et dans l'Ibérie asiatique, en 1449, il vit un centenaire qui lui raconta ses voyages. Cet homme nommé Ephraïm avait été fait prisonnier et vendu à des marchands persans qui l'emmenèrent dans l'Inde. Il s'échappa et parcourut, à ce qu'il prétendait, des contrées désertes et d'autres peuplées de tous les prodiges cités dans les histoires fabuleuses d'Alexandre et les autres relations du moyen âge sur les Indes. Mais ce qui mérite plus d'attention, c'est que, cet homme ayant exprimé le désir de retourner dans son pays, un Indien le conduisit sur un canot chargé d'aromates vers un grand vaisseau ibérien, c'est-à-dire espagnol.

Après avoir navigué sur ce vaisseau, il arriva dans la partie de l'Espagne nommée Portugal et de là dans la grande Bretagne d'où il revint dans son pays, en traversant la Germanie.

Tel est le récit de Phrantzès qui est surprenant quand on fait attention aux dates. Sans doute le détail des choses merveilleuses que cet Ephraïm prétend avoir vues dans les Indes ne donne pas une grande idée de sa véracité. Il est facile de reconnaître à quelle source le récit de ces prodiges est puisé. Mais le retour des Indes en Europe sur un vaisseau portugais dans la première moitié du 15e siècle, tandis que le voyage de Vasco de Gama n'eut lieu qu'en 1497, mérite quelque attention. Si même cet homme n'a réellement pas fait le voyage qu'il prétend avoir fait, cette supposition indiquerait cependant que déjà vers cette époque une heureuse tentative en avait fait concevoir la possibilité. Veut-on supposer que tout ce récit n'est qu'une fiction de Phrantzès qui a voulu par ce moyen insérer dans sa chronique des faits qu'il avait appris ailleurs? Mais Phrantzès a cessé d'écrire en 1477. Il était alors âgé de 75 ans. C'est donc encore 20 ans avant le célèbre voyage de Vasco de Gama, 10 ans avant la découverte du cap de Bonne-Espérance par le Portugais Barthélemy Diaz.

Gibbon (*Hist. de la décadence de l'Empire romain*, chap. 67, t. 13, p. 43, de l'éd. de M. Guizot), après avoir rapporté ce fait d'après Phrantzès, ajoute en note : « Ce passage écrit en 1477, vingt ans avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, est supposé ou miraculeux. » .

Cependant rien dans le style de l'original grec de ce passage, dont Gibbon ne connaissait qu'une traduction latine, ni dans le manuscrit que j'ai sous les yeux n'indique une interpolation. Ce passage mériterait donc que l'on fît quelques recherches sur les tentatives qui avaient pu précéder celles de Diaz et de Vasco de Gama. La circonstance que cet Ephraïm, après avoir touché en Portugal, fut conduit en Angleterre, puis en Germanie, pourrait faire supposer qu'au lieu d'être portugais le vaisseau était normand. On sait quels étaient à cette époque l'audace et l'esprit d'entreprise de ce peuple navigateur. On a récemment revendiqué pour eux la découverte de l'Amérique du Nord qu'ils avaient déjà visitée, à ce qu'on prétend, avant le voyage de Christophe Colomb. La conquête des îles Canaries, en 1405, par le Normand Jean de Bétencourt montre que, dès le commencement du 15e siècle, les Normands étaient sur la voie de la circumnavigation de l'Afrique.

Le silence gardé sur ces premiers voyages dans l'Inde pourrait s'expliquer par l'absence d'historiographes ou de poëtes pour les célébrer et surtout par l'intérêt que ces navigateurs pouvaient avoir à s'assurer le monopole de ce riche commerce en ne faisant pas connaître la route suivie par eux. Un gouvernement se décide rarement à faire les frais d'un armement comme ceux de Diaz et de Vasco de Gama, à moins d'avoir par devers lui des renseignements qui rendent le succès probable. Nous sommes donc porté à admettre que le récit de Phrantzès n'est pas une pure fiction, qu'il n'est ni supposé, ni miraculeux, comme disait Gibbon, et que des vaisseaux de l'occident de l'Europe ont pu se montrer dans les parages de l'Inde avant Vasco de Gama.

Le texte grec de la chronique de Phrantzès a été imprimé

pour la première fois à Vienne par Alter, en 1796, d'après un manuscrit de Munich qui porte aujourd'hui le n° 239 et sur lequel avait été faite la traduction latine de Pontanus publiée à Ingolstadt en 1604. On a fait usage, pour l'édition de Bonn imprimée en 1838, des variantes communiquées par moi du manuscrit n° 80 du Supplément grec de notre bibliothèque, manuscrit écrit à Patras en 1762 d'après un original inconnu beaucoup moins incorrect que celui de Munich. Le catalogue de l'Escurial de M. Miller mentionne (p. 367) un manuscrit de la chronique de Phrantzès qui a existé dans cette bibliothèque, mais qui paraît avoir été détruit dans l'incendie.

Harles cite encore un manuscrit de la bibliothèque Augustine de Naples et deux manuscrits de la bibliothèque de Turin, n°s 102 et 246. Un de ces manuscrits, celui qui porte le n° 246, paraît, d'après le catalogue, p. 366, présenter des différences avec celui que Pontanus et plus tard Alter ont suivi. Il serait à propos de s'assurer si le passage qui fait l'objet de cette note y figure ou présente des variantes.

M. Hauréau lit un extrait de la notice qu'il doit publier, dans le tome XXVI de l'Histoire littéraire de la France, sur Richard Leneveu, évêque de Béziers. Cet extrait concerne le procès de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, qui avait tenté de soulever le Languedoc contre Philippe-le-Bel, et de faire de cette province un royaume séparé.

Philippe-le-Bel est-il justement accusé d'avoir été, dans ce procès, inique et violent? Telle est la question que M. Hauréau se propose de résoudre. Il n'entend pas justifier tous les actes de l'administration de Philippe-le-Bel; ce qu'il conteste, c'est qu'il y ait eu, dans le procès de Bernard Saisset, même l'apparence d'une irrégularité de procédure. On a sans doute raconté des faits à la charge des commissaires instructeurs, Richard Leneveu et Jean de Picquigni, vidame d'Amiens; mais, selon M. Hauréau, ces faits ont été racontés autrement qu'ils ne se sont passés; il n'existe, d'ailleurs, contre Bernard Saisset qu'une

instruction et un acte sommaire d'accusation; son procès, réservé aux juges ecclésiastiques, n'eut pas lieu, et plus tard Saisset fut rétabli sur son siége épiscopal, le roi lui-même intervenant en sa faveur et priant le pape de lui pardonner. « Ainsi, dit en terminant M. Hauréau, il faut rectifier tout ce qu'ont avancé les historiens modernes sur le célèbre procès de Bernard Saisset. »

M. Guessard donne lecture, en communication, de la *Préface du Poëme d'Aliscans*, dont il prépare l'édition.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie imp. des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, en 1867-68.*

2° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, 1re livr., accompagné d'un rapport sur les travaux de cette société en 1868, par le Secrétaire, M. Bormans.

3° *Bourdon et ses anciens seigneurs, vicomtes de Domart*, par l'abbé Ed. Jumel, de Corbie, curé de Bourdon, etc. (Amiens, 1868, in-8°).

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message, en date du 7 mai, accuse réception de la liste des questions nouvelles adoptées par l'Académie, sur la proposition de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, en complément de celles qui sont portées au programme de 1868, pour offrir aux membres de cette Ecole une plus grande variété de sujets dans le choix des travaux qui leur sont prescrits. — M. le Ministre fait connaître qu'il a transmis à M. le Directeur de l'Ecole cette liste

revêtue de son approbation et qu'il écrit pour presser l'envoi d'un nouveau mémoire qui lui est annoncé.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique, en substance, deux lettres qu'il a reçues de M. le Président et de M. le Vice-Président, absents pour divers motifs. — M. le Président compte reprendre ses fonctions à la prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Archives des missions scientifiques et littéraires*. Rapports et instructions publiés sous les auspices du Ministère de l'Instr. publique : 2e série, t. v, 2e livr.

2° *Journal Asiatique* : nº de février 1869, comprenant, entre autres articles, deux textes épigraphiques découverts récemment dans la Transcaucasie et publiés en *fac-simile* avec les observations de M. Léon Renier.

3° *Revue archéologique* : nº de mai 1869.

4° M. MILLER, au nom de l'auteur, fait hommage à l'Académie du *Tableau généalogique* des ascendants paternels et maternels, jusqu'au 8e degré, du prince Humbert et de la princesse Marguerite de Savoie. — M. le Comte Franchi-Verney della Valetta, auteur de ce tableau, est secrétaire de la Société historique pour la publication des *Monumenta historiæ patriæ*, collection importante qui compte déjà 12 vol. in-fol. Ce tableau, présenté d'une manière très-claire, contient les blasons coloriés de 76 familles auxquelles se rattachent les deux jeunes princes de la famille régnante d'Italie.

M. GUESSARD continue la lecture, en communication, de la Préface du *Poëme d'Aliscans*, dont il prépare l'édition.

M. MILLER reprend, pour M. Lejean, engagé dans une exploration nouvelle de la Roumélie, la lecture, plus d'une fois interrompue, de son *Mémoire sur l'Ethiopie au temps des Ptolémées*.

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 14 mai, M. Ch. Robert prie M. le Président de vouloir bien faire inscrire son nom sur la liste des candidats qui se présentent à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. le Mis de Laborde. Il espère que l'Académie ne trouvera pas son ambition excessive, en se rappelant les études consacrées par lui, depuis longues années, à la numismatique ancienne, à la sigillographie et à la numismatique du moyen âge, et, dans ces derniers temps, à l'histoire militaire des Romains.

M. J. Oppert écrit, à la date du 21 mai, pour demander également son inscription sur la liste des candidats. Il n'ajoutera rien, dit-il, à l'exposé qu'il a déjà fait des travaux publiés par lui et communiqués à l'Académie depuis plus de 20 ans; mais il espère que cette savante compagnie, qui les a accueillis avec tant de bienveillance, permettra au lauréat du prix biennal d'exprimer sa satisfaction de ce que, tout récemment, des savants éminents ont abandonné leur attitude jusque-là réservée, pour reconnaître hautement les principes et les résultats de ses études sur les inscriptions cunéiformes et en particulier sur les textes assyriens.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition et l'examen des titres des candidats, conformément à l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845. — Ces candidats sont MM. Defrémery, Ch. Robert et J. Oppert.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les livres déposés sur le bureau :

1° Au nom de M. DE ROSSI, associé étranger, le n° 2 (mars et avril) de son *Bulletin de l'archéologie chrétienne*, débutant par un *Eloge métrique de Marea, insigne personnage de l'Eglise romaine et vicaire du pape Vigile.*

2° *Sur la question de* l'ATLANTIDE *quelques renseignements linguistiques* de M. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Académie (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, pour 1868. — Nouvel envoi accompagné d'une lettre et d'une carte).

3° *Publications de la section historique de l'Institut archéologique du Grand-Duché de Luxembourg* : vol. XXIII, 1868, in-4°.

4° *Annales de philosophie chrétienne* : mars 1869.

5° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1869.

6° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages* : avril 1869.

7° Pour le concours fondé par M. De la Fons-Mélicocq et dont le prix doit être décerné pour la 1re fois en 1871.

Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines, par l'abbé Paul de Cagny (Péronne, 1869, 2 vol. grand in-8°). — Renvoi à la future Commission du prix.

8°-11°. M. EGGER fait hommage, au nom de l'auteur, M. Dognée, des 4 ouvrages suivants : I. *Pompéi, étude sur l'art antique* (Liége, 1866, in-8°); — II. *Les phalères des guerriers romains* (Caen, 1867, in-8°) ; — III. *Discours* prononcé dans la séance d'inauguration tenue à Anvers, le 25 août 1867, du Congrès archéologique international (Paris, 1867, in-8°) ; — IV. *Les arts industriels à l'Exposition universelle de 1867* (Paris, 1869, 1 fort vol. in-8°).

M. RENIER fait une communication verbale sur une découverte faite par M. Rosa dans les fouilles du Palatin et dont la relation lui est transmise par M. Rosa en italien, en même temps qu'elle lui est notifiée par M. Henzen, correspondant de l'Académie. Il s'agit de peintures qualifiées « *les plus belles de l'antiquité* », non-seulement par MM. Rosa et Henzen, mais par M. de Rossi, qui en a écrit de son côté à M. Beulé. — Cette communication excite dans l'Académie un très-vif intérêt.

La lettre de M. Rosa, traduite par les soins de M. Renier, est ainsi conçue :

Lettre de M. P. Rosa à M. L. Renier.

« 13 mai 1869.

» Vous savez que je n'ai pas l'habitude d'exagérer la valeur de mes découvertes ; aussi pouvez-vous sans crainte annoncer à Sa Majesté qu'au moment où j'écris j'achève la découverte de deux chambres assez grandes, toutes deux splendidement décorées de peintures, mais l'une conservée mieux que l'autre. Ce genre de monument de l'art décoratif des anciens manquait

complétement à Rome ; aujourd'hui je puis vous assurer que, grâce à ces fouilles du Palatin, il y est représenté, et je puis ajouter, par un échantillon du type le plus classique; de sorte que tout ce qui a été trouvé jusqu'ici à Herculanum et à Pompéi, dans le même genre, est jugé très-inférieur par les personnes compétentes : le style grandiose et sévère qui caractérise ces peintures permet de les attribuer à des maîtres dont les artistes qui ont décoré les maisons de ces dernières villes n'étaient que des élèves et des imitateurs. L'édifice, à la décoration duquel elles concourent, appartient évidemment à une des principales demeures privées bâties sur le Palatin à la fin du quatrième siècle de Rome ou au commencement du cinquième. Il est situé, ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, tout près du *temple de Jupiter vainqueur*, et il touche à la *Domus Tiberiana*. L'époque est indiquée par le style de construction des murs ; ils sont bâtis en appareil réticulé simple, avec un tuf emprunté au Palatin lui-même. Il en est de même pour les voûtes. Quant à la date des peintures, on peut sans aucun doute les rapporter à l'époque comprise entre César et Tibère, et, en tout cas, elles ne peuvent descendre au delà de Néron. Cela se reconnaît à la sévérité du style, qui tient à la fois du style étrusque dans la partie ornementale et de l'élégance grecque, surtout dans les chapiteaux corinthiens composés d'une manière vraiment magistrale.

» Tenant à vous décrire, avec autant de détails que possible, nos nouvelles découvertes, je commencerai par vous parler de la chambre qui est la plus simplement décorée, mais où la peinture est le plus détériorée. J'espère cependant qu'on pourra la restaurer complétement... »

Suivent des détails sur la décoration de cette salle, où des panneaux séparés par des colonnes sont ornés d'arabesques et de festons d'un style élégant et simple qui, d'après M. Rosa, rappelle celui des plus belles terres cuites antiques et, dans la décoration des édifices, ne se rencontre guère dans les temps postérieurs à Néron.

« La seconde chambre est bien plus richement ornée et dans

un état de bien meilleure conservation. La décoration de cette chambre rappelle le système employé à Pompéi et à Herculanum ; mais les règles et les proportions de l'architecture sont beaucoup mieux observées. Ce ne sont plus ces colonnes d'une finesse exagérée, ces chapiteaux effilés où l'on ne peut reconnaître que la fantaisie du décorateur. Le pinceau a figuré ici de riches colonnes cannelées, avec de beaux chapiteaux supportant une corniche qui, dans les entre-colonnements, laisse voir le soffite sur lequel semblait porter l'imposte de la voûte aujourd'hui détruite.

» Dans le milieu de chacune des deux murailles conservées, sont représentés, avec un ordre de colonnes de moindre hauteur, ces édicules bien connus que surmontent une élégante architrave, une frise et une corniche richement décorées des ornements les plus fins, le tout ensemble servant d'encadrement à un tableau grandiose qui a 2 m. 45 de hauteur sur 1 m. 65 de largeur. Le premier de ces tableaux représente *Galatée, Acis et Polyphème*; le second *Io*, *Argus et Mercure*. Entre les deux est un tableau plus petit représentant les apprêts d'un sacrifice. En outre, sur la muraille principale, en face d'une porte de communication donnant dans la chambre précédente, le peintre a figuré une fenêtre dans laquelle il a peint la vue d'une rue intérieure de la ville, ce qui constitue un sujet unique, par le caractère de vérité avec lequel sont représentées les personnes et les maisons.

» Dans le premier des deux grands tableaux ci-dessus mentionnés, Galatée est au milieu, assise sur le dos d'un cheval marin, au cou duquel elle se tient embrassée, et, tout en s'éloignant du géant Polyphème, elle fixe ses regards sur lui. Polyphème, assis sur une roche, se prépare à en lancer un quartier sur le pauvre berger Acis qui se trouve là sans défense. Un petit Amour, placé presque sur les épaules de Polyphème, semble l'exciter à la vengeance, tandis que d'autres Amours paraissent être placés entre Acis et Galatée; mais on ne peut encore déterminer au juste le caractère de ces figures.

» A gauche de cette peinture, dans un tableau plus petit, se

trouve représentée une jeune fille assise entre les deux suivantes qui paraissent l'aider à faire sa toilette; mais, dans quelque temps, je pourrai vous donner des détails plus précis.

» Le tableau principal de la seconde muraille représente Io sous sa forme première, assise sur un rocher avec Mercure debout et près d'elle à droite, tandis qu'à gauche on voit un beau jeune homme nu, appuyé contre une grande pierre, avec le parazonium ou la petite épée. Sa main gauche tient une lance, tandis que la droite est levée; ses regards, qui expriment la surprise, sont fixés sur les figures d'Io et de Mercure. Tout l'ensemble de ce tableau et surtout la présence de Mercure, que l'on reconnaît non-seulement à ses attributs caractéristiques, mais encore à l'inscription ERMHC, qui est, non pas gravée négligemment comme les graffiti, mais écrite avec soin au pinceau, indique sans aucun doute l'enlèvement d'Io par Mercure; quoiqu'on ne puisse pas encore distinguer sur la tête d'Io les deux petites cornes qui sont indiquées dans d'autres représentations du même sujet, l'expression de grande surprise et d'admiration, jointe à l'air de noblesse donné par le peintre au jeune Argus, se rapporte parfaitement aux données de ce sujet. Cette composition a été plusieurs fois répétée, avec de très-légers changements, à Herculanum et à Pompéi; celle qui ressemble le plus à notre peinture se trouve dans l'ouvrage où sont recueillis les monuments du Musée de Naples (vol. IX, pl. 50); mais elle n'a pas été comprise par les auteurs de cet ouvrage, qui ont pris le jeune homme, qui y est représenté, pour *Epaphus*, fils d'Io. Cette erreur n'est plus possible aujourd'hui, que le sujet est expliqué par la présence de Mercure, qui manquait dans le tableau de Pompéi. Les figures de cette peinture ont 0 m. 90 de hauteur.

» Si la conservation de ce tableau est étonnante, il n'y a pas moins lieu d'y admirer la pureté du dessin et le charme du coloris, particulièrement dans les parties ombrées. La figure d'Io, par la manière dont elle est traitée dans le nu, fait songer aux plus belles œuvres de Guido Reni.

» A gauche de ce tableau si important s'en trouve un autre

plus petit, admirablement conservé. Sa hauteur est de 0 m. 39, sa largeur de 0 m. 57. Il représente, je l'ai déjà dit, un sacrifice; la figure principale est celle d'une femme richement parée et assise sur une sorte de trône. Devant elle, des servantes versent dans un grand vase de cristal l'eau d'une amphore. Par derrière, on voit s'avancer un enfant qui porte un agneau à cheval sur son cou. Vient ensuite la fausse fenêtre dont j'ai parlé plus haut. Les dimensions en sont de 2 m. 35 de hauteur sur 1 m. 02 de largeur. Dans toute la hauteur et la largeur, le peintre a représenté la vue d'une rue dans l'intérieur d'une ville. On y trouve donc, indiquées à une assez grande échelle, les dispositions des façades des maisons, avec le détail de l'ordre des fenêtres et les différentes espèces de balcons ornés de petites colonnes; on y voit aussi les différentes entrées des maisons.

» Avec le temps on pourra étudier plus complétement le sujet que le peintre a voulu représenter sur ce tableau; mais, pour le moment, on voit clairement une jeune fille élégamment vêtue, la tête couronnée de fleurs. Elle semble sortir de la porte d'une des maisons; une enfant la suit, tenant dans ses bras une corbeille de fleurs et de fruits. Sur le balcon de la fenêtre principale de la maison se trouvent deux femmes en costume de couleur sombre, la tête couverte d'une sorte de mantille; elles semblent occupées à regarder le groupe que forment la jeune fille et l'enfant. Sur un autre des balcons de la même maison, on voit un homme nu qui observe, lui aussi, avec grande attention, le même groupe, tandis qu'en arrière, sous le même balcon, une autre femme s'empresse pour arriver à temps. Ce tableau, dessiné sur une si grande échelle, où l'on trouve tous les détails désirables pour ce genre de scènes d'intérieur, inspire aux connaisseurs la plus grande admiration, tant par la perfection de l'art du peintre que par la nouveauté du sujet. »

M. Delisle commence la première lecture d'un *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection portée à l'ordre du jour. M. le Président donne lecture des art. 17 et 18 du règlement général. Il rappelle en outre que les candidats inscrits sont, dans l'ordre de leurs demandes, MM. Defrémery, Ch. Robert et Oppert. — Le scrutin est ouvert : il y a 34 votants, majorité absolue 18. — Au 1er tour, M. Defrémery obtient 14 voix, M. Robert 13, M. Oppert 7. — On passe à un second tour : 29 voix sont données à M. Defrémery, 4 à M. Oppert, 1 à M. Robert. — M. Defrémery ayant obtenu la majorité requise est déclaré par M. le Président membre titulaire de l'Académie en remplacement de M. le Mis de Laborde. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le sénateur préfet de la Seine du 26 mai 1869. La ville de Paris faisant élever sur la place de Clichy un monument commémoratif de la défense de Paris, en 1814, par le maréchal Moncey, M. le préfet soumet à l'Académie un projet d'inscription pour le piédestal de ce monument, sur lequel il la prie de vouloir bien lui faire connaître son avis. — Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Beulé, *Le sang de Germanicus* (Paris, 1869 ; 1 vol. in-8°).

2° De la part de M. Schœbel, *Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique et des Nombres* (Paris, 1869, 1 vol. in-8°).

3° De la part de M. Gustave D'Eichthal, l'article intitulé : « *De la prononciation nationale du grec et de son introduction dans l'enseignement*

classique » (Extr. de *l'Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques* : 3e année 1869). — Avec une lettre d'envoi.

4° *Coutumes du pays et duché de Brabant, quartier de Bruxelles* : T. I (*Coutumes de la ville de Bruxelles*), par A. De Cuyper, conseiller à la Cour de cassation, membre de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique (Bruxelles, 1860, in-4°).

5° *Coutumes des pays de Luxembourg et du comté de Chiny*, par M. Leclercq, procureur général près la Cour de cassation, président de la commission royale, etc. T. II (Bruxelles, 1869, in-4°).

6° Le Secrétaire de la Commission imp. archéologique de Saint-Pétersbourg, par une lettre du 30 juin 1868, transmet au Secrétaire perpétuel de l'Académie, de la part de M. le comte Serge Stroganoff, président de cette commission, un exemplaire des *Comptes rendus* de ses travaux pour les années 1865 et 1866 (Saint-Pétersbourg, 1866-67) ; 2 vol. grand in-4° accompagnés des 2 fascicules correspondants de l'*Atlas* grand in-f°.

M. Delisle cède son tour de parole à M. Miller, qui fait une communication ayant un double objet, sous ce titre: *Fragments de Saint-Jean Damascène provenant d'un ms. grec du* VIIIe *siècle, et Réponse à l'appel fait par M. Boissée dans le dernier numéro de la Revue archéologique, à propos de fragments de Dion Cassius présumés inédits.*

M. Delisle reprend la première lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle et d'abord d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 juin, accompagnant l'ampliation d'un décret rendu sur sa proposition et conçu comme il suit :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 28 mai 1869 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. Ier.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France a faite de M. Defrémery pour remplir la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. le marquis de Laborde est approuvée.

ART. II.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 2 juin 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique.

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Pour le conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Le chef du bureau des Archives.

Signé DROUET.

En conséquence, M. DEFRÉMERY est introduit par le Secrétaire perpétuel, et M. le PRÉSIDENT l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Par une lettre du 3 juin, M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner l'un de ses membres pour la représenter en qualité de lecteur dans la séance générale trimestrielle du mercredi 7 juillet prochain.

Le Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier écrit, à la date du 30 mai, pour faire connaître que M. Dulaurier, ayant eu communication, par son entremise, de deux chartes arméniennes appartenant aux Archives municipales de Montpellier, chartes qu'il a publiées depuis dans le tome 1 du Recueil académique *des Historiens arméniens des croisades*, a fait espérer à cette Société, dont il est correspondant, qu'elle pourrait obtenir de l'Académie et de la direction de l'Imprimerie impériale l'autorisation et les moyens de reproduire dans son propre recueil le travail de M. Dulaurier sur ces documents, avec les textes arméniens et les *fac-simile* hélioplastiques qui l'accompagnent (p. 754-758 et la planche afférente). — L'Académie, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, accorde, en ce qui la concerne, à la Société archéologique de Montpellier l'autorisation qu'elle demande, et la renvoie, pour les moyens de reproduction, par-devant M. le directeur de l'Imprimerie impériale, à qui sera notifiée l'autorisation que l'Académie croit juste d'accorder à ladite Société.

M. le Conservateur de la bibliothèque de la ville de Melun écrit pour demander à l'Académie de vouloir bien compléter l'exemplaire *des Tables de Bréquigny* que possède cet établissement. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

M. de Rougé informe l'Académie des mesures qui viennent d'être prises par M. le Ministre de l'Instruction publique pour donner une précieuse, bien que tardive, satisfaction au vœu qu'elle a exprimé, en 1860, sur son rapport (T. XXIII, 1re partie, *des Mémoires*, nouvelle série, p. 65 et suiv.), pour la reprise de la publication dès longtemps interrompue des *Notices* de Champollion avec les compléments nécessaires tirés du manuscrit.

M. Delisle termine la première lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Ritschl, associé étranger, *Neue Plautinische Excurse, sprachgeschichtliche Untersuchungen*, 1er fascic. (Leipzig, 1869, in-8°.)

2° *Langres pendant la ligue* (Paris, 1868, in-4°), par M. Th. P. de Saint-Ferjeux, avec une lettre de l'auteur qui destine son livre au prochain concours des antiquités nationales. — Renvoi à la Commission du concours de 1870.

3° *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* : VIe série, t. 5, 2e livraison.

4° M. Laboulaye présente, comme un hommage de l'auteur à l'Académie, le nouvel ouvrage de M. de Rozière ayant pour titre « Liber diurnus ou *Recueil des formules usitées par la Chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle* », publié d'après le ms. des Archives du Vatican, avec les notes et dissertations du P. Garnier et le commentaire inédit de Baluze (Paris, 1869, 1 fort vol. in-8°, dont l'Introduction ne contient pas moins de ccviii pages).

M. Guessard lit la 3e partie de sa *Préface* sur le *Poëme d'Aliscans.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Le Secrétaire perpétuel communique la liste des lectures, en vue de la désignation à faire pour la prochaine séance trimestrielle. — Cette désignation est remise à huitaine.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Le complément, dès longtemps annoncé, du tome XXIII, 1re partie (Histoire), de la 2e série des *Mémoires de l'Académie*. Ce fascicule de 30 feuilles in-4° (de la page 321 à la page 559 du volume) renferme, comme *second supplément* à la 1re série ou à l'ancienne collection, le mémoire célèbre de Fréret *Sur l'origine des Français et*

leur établissement dans la Gaule. Publié d'abord, en 1796, dans la petite édition (prétendue complète) des *Œuvres de Fréret* par Le Clerc de Sept-Chênes, d'après un ancien manuscrit malheureusement perdu, qu'il s'agissait, presque à chaque page, de retrouver sous l'imprimé le plus défectueux à tous égards, ce beau mémoire, qui date en principe de l'année 1714, mais qui, au jugement de M. Benj. Guérard, garde de nos jours encore une grande valeur historique, a été conféré avec deux rédactions antérieures de la main même de Fréret et reproduit dans la nouvelle édition, en vertu d'une décision de l'Académie, et sur le plan, fidèlement suivi, qu'avait tracé M. Guérard lui-même.

2° Comme un hommage de M. Stanislas Julien, le tome I de son nouvel ouvrage intitulé : *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots, suivie de deux traités sur les particules et les principaux termes de grammaire, d'une table des idiotismes, de fables, de légendes et d'apologues traduits mot-à-mot*, avec cette épigraphe d'un grand connaisseur, Marshman, qui fait comprendre toute l'importance du travail dont il s'agit : « *The Whole of chinese grammar depends on position* » (1 vol. in-8°, imprimé à Vienne, Autriche).

3° Comme un hommage de M. Alexandre, la 2e édition, abrégée de la 1re et cependant augmentée et remaniée sur beaucoup de points, des *Oracula Sibyllina* (Paris, 1869, grand in-8°).

4° M. Renier présente, au nom de l'auteur, un travail intitulé :

Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Le Monasticon Gallicum, par M. Louis Courajod, attaché au dép. des estampes de la Bibliothèque impériale (Paris, mai 1869, in-fol.). Ce travail, fruit de longues recherches et de connaissances spéciales, que peu de personnes aujourd'hui, en France, possèdent au même degré que M. Courajod, se compose de deux parties : une notice sur le *Monasticon Gallicum* de dom Germain, et un catalogue critique des planches gravées pour cet ouvrage, dont l'auteur n'avait guère fait que recueillir les matériaux, et qui, par conséquent, n'a pas été publié. Il devait paraître en tête d'une reproduction de ces planches, qu'un riche antiquaire se propose de publier. Des difficultés, qui ne proviennent pas du fait de M. Courajod, l'ont engagé à le faire imprimer à part et à ses frais. — M. Courajod, qui est un des élèves les plus distingués et les plus alborieux de la *Section d'histoire et philologie de l'Ecole des hautes études*, a désiré que son travail fût présenté à l'Académie par le président

de cette section. M. Renier s'en est chargé volontiers, tout en regrettant que M. Courajod n'en eût pas prié quelque autre de ses confrères, M. de Wailly, par exemple, ou M. Delisle, beaucoup plus compétents que lui pour apprécier et faire apprécier un travail de cette nature.

5° Le même membre a l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Sa Majesté l'Empereur, deux photographies représentant une des salles décorées de peintures, récemment découvertes par M. Rosa, dans les fouilles du Palatin. Les peintures de cette salle ne sont pas encore assez bien nettoyées pour qu'il ait été possible de les photographier directement ; les photographies dont il s'agit ont été prises sur des aquarelles exécutées, sur une plus grande échelle, par un habile artiste, M. Emmanuel Brune, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, aquarelles que M. Renier a eu l'honneur de remettre à Sa Majesté. Elles ne peuvent donc donner une véritable idée des détails; elles suffisent cependant pour faire connaître l'ensemble de la décoration.

6° M. Renan, vice-président, fait hommage à l'Académie du livre III de son ouvrage *Sur les Origines du Christianisme*, dont le récit s'étend depuis le départ de saint Paul pour sa première mission jusqu'à son arrivée à Rome (45-61). Ce volume intitulé *Saint Paul* est accompagné d'une carte des voyages de l'Apôtre, dressée par M. Kiepert, de l'Académie de Berlin, et dont M. Renan destine l'original à l'Académie. Il annonce que le volume suivant présentera la fin de la vie de saint Paul, la venue de saint Pierre à Rome, la mort des apôtres, l'Apocalypse, et le 5e et dernier tout ce qui prépare et concerne les progrès de la discipline, la constitution d'une orthodoxie dogmatique et de l'épiscopat. « Le christianisme, dit-il, est complet, et l'histoire de ses origines finit à ce moment, quand l'Eglise chrétienne a rompu les derniers liens qui l'attachaient à sa mère, la synagogue juive, et qu'elle a conquis son indépendance. »

M. Huillard-Bréholles commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Albert Dumont, ancien membre de l'École française d'Athènes, lauréat de l'Académie, à qui M. Miller a bien voulu

céder son tour de parole, fait une communication écrite, qui sera continuée, sur les résultats de son exploration récente de la Thrace, au double point de vue de la topographie et de l'archéologie.

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître qu'il a reçu quatre lettres de candidature pour la place d'auxiliaire des travaux de l'Académie devenue vacante par le décès de M. Sainte-Marie Mévil qui a rendu de longs et bons services au Recueil des historiens occidentaux des croisades. — Renvoi de ces lettres à la Commission des travaux littéraires, qui, après information, fera une proposition à l'Académie pour remplir la place vacante.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres, qui seront chargés de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice de 1868. — Sont nommés au scrutin et à la majorité absolue, MM. JOURDAIN et GUESSARD.

M. RENIER demande la parole pour une nouvelle communication sur la suite des fouilles faites sur le Palatin et qui offrent un intérêt croissant. — Cette seconde communication sera suivie d'une troisième.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES poursuit la lecture de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. GUESSARD termine la lecture, en communication, de la préface qui doit précéder la prochaine publication du poëme d'Aliscans.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le Président Clerc, de la cour impériale de Besançon, un mémoire intitulé : *Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les découvertes faites en Franche-Comté, avec les plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier.* — Ce mémoire est un fragment du travail plus étendu qui a été admis au concours des Antiquités de la France pour 1869.

2° Un nouvel exemplaire du mémoire de M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, *Sur le capitole de Vesontio et sur les capitoles provinciaux du monde romain*, mémoire admis également au concours de cette année.

3° *Revue archéologique* : n° de juin 1869, avec un curieux bronze d'Asie Mineure, tiré du cabinet de M. de Saulcy et expliqué par M. G. Perrot.

4° M. Egger fait hommage, au nom de l'éditeur, d'un nouveau volume de la collection grecque et latine publiée par la maison L. Hachette renfermant les livres I-VI de l'*Enéide*, texte d'après les travaux les plus récents de la philologie avec un commentaire critique et explicatif, une Introduction et une notice par M. E. Benoist, ancien élève de l'Ecole normale, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

M. Delisle présente également, au nom de M. De Coussemaker, correspondant, les fascicules 4e et 5e du tome III de ses *Scriptores de Musica medii ævi*.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Une 5e lettre de candidature pour la place vacante d'auxiliaire est communiquée par le Secrétaire perpétuel et renvoyée comme les précédentes à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. — Le scrutin étant ouvert, M. Miller est désigné à la majorité des voix pour lire dans la séance susdite la *Description d'une chasse à la perdrix et au lièvre, par Constantin Pantechnès, métropolitain de Philippopolis.*

M. de Vogüé donne lecture de la *Note* suivante, après avoir mis sous les yeux de l'Académie le dessin des caractères récemment découverts qui en sont l'objet.

« Il existe depuis plusieurs années en Angleterre une association pour l'exploration archéologique de la Palestine, connue sous le nom de *Palestine Exploration Fund*. Cette société a fait exécuter à Jérusalem des fouilles qui ont déjà produit d'importants résultats. Je signalerai entre autres la récente découverte de signes tracés sur les fondations mêmes de l'enceinte du Temple. Par des galeries souterraines habilement creusées, sous la direction d'un officier du corps royal du génie, à des profondeurs qui atteignent, aux deux angles S. E. et S.O., plus de vingt mètres, les explorateurs sont parvenus jusqu'aux premières assises de ces gigantesques substructions. Sur les pierres qui les composent ils trouvèrent des signes tracés avec un pinceau trempé dans de la couleur rouge et quelques autres gravés assez profondément : ce sont des marques d'appareil, des repères laissés par les ouvriers qui ont construit l'enceinte du Temple. Parmi ces signes, les uns ont des formes arbitraires qui ne les rattachent à aucun alphabet connu ; les autres se rapprochent des lettres dites *nabatéennes*, ou lettres des inscriptions du Haouran et du Sinaï : telles sont des marques assez semblables à un *aleph*, un *'aïn*, un *waw :* d'autres même paraissent être un *thêta* et un *hêta* grecs grossièrement tracés. Quoi qu'il en soit, aucun de ces caractères n'a la forme archaïque des alphabets phénicien ou hébraïque contemporains de Salomon. Je vois donc dans cette circonstance une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui attribue à Hérode le Grand la construction de cette enceinte. »

M. Huillard-Bréholles termine la première lecture de la 1re

partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

Sont présentés à l'Académie par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie, *Notice sur le ms. original de l'histoire de la ville de Montpellier du chanoine Charles de Grefeuille* (Extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1869, in-4°).

2° *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze* dal MCCCXCIX al MCCCCXXXIII; T. II (1424-1426), 1869, in-4°, faisant partie des documents de l'histoire d'Italie publiés par la *Députation* royale pour les études de l'histoire nationale et spécialement pour les provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches.

3° *Giornale degli scavi di Pompei :* Nuova serie, n° 7 (mars-avril, 1869), in-4°.

4° *Annales de philosophie chrétienne* : avril 1869.

5° M. DE ROUGÉ présente le n° 1 (janvier-mars) de la *Revue ethnographique*, qui paraît aujourd'hui sous une forme nouvelle.

6° M. RENIER fait hommage, au nom de M. Henzen, correspondant, de sa *Description des fouilles exécutées dans le bois sacré des Frères Arvales* (Extr. du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1869). Rome, 1869, in-8°.

7° M. BRUNET DE PRESLE offre, de la part de l'auteur, M. Cesare C. Rosna, un opuscule intitulé *Essai de comparaison entre l'architecture ancienne et l'architecture moderne, avec une explication des courbes du Parthénon* (Athènes, 1868, in-8°).

M. MILLER fait une communication *Sur des sceaux amphoriques et des inscriptions inédites de Thasos.*

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. DE SAULCY lit le *Rapport* suivant, au nom de la Commission de numismatique.

MESSIEURS,

Le concours de cette année portait exclusivement sur deux ouvrages :

1° *Recherches sur les monnaies de Charles II, comte de Provence*, par M. Blancart.

2° *L'Art gaulois*, etc., par M. Eugène Hucher.

Chacun de ces ouvrages était digne d'estime et méritait toute l'attention de la Commission qui les a examinés avec un soin particulier. Voici le résultat de son examen :

Le travail de M. Blancart, déjà présenté en manuscrit au concours de l'an dernier, doit se composer d'une dizaine de cahiers, dont un seul est imprimé.

La Commission, prenant en considération la détermination adoptée par elle au sujet du livre de M. le baron D'Ailly *Sur les Monnaies de la république romaine*, en cours d'exécution, a cru de son devoir d'appliquer au travail de M. Blancart la même cause d'atermoiement et non de rejet, tant s'en faut. En conséquence, la Commission ne s'est plus trouvée en présence que du livre de M. Hucher.

Ce livre, dont la forme paraît singulière au premier abord, pour une raison que nous allons dire, n'en est pas moins un livre excellent et rempli d'intérêt. Le reproche que certains esprits pourraient lui adresser est le suivant. Les monnaies y sont représentées avec un grossissement considérable (20 fois environ), de façon qu'aucun des détalis des types ne puisse échapper au lecteur. En d'autres termes, les figures des monnaies sont exactement celles que l'on produirait en soumettant les pièces elles-mêmes à l'action d'une très-forte loupe. Est-ce un vice? Est-ce une qualité? Cela dépend du point de vue auquel on se place, et nous n'hésitons pas à dire qu'une fois le but que M. Hucher s'était proposé connu, il est impossible de ne pas applaudir au parti qu'il a pris. M. Hucher voulait initier toutes les classes de lecteurs à ce que l'on peut à bon droit nommer *L'art gaulois*, et, pour cela faire, il était indispensable de présenter jusque dans leurs moindres détails les types numismatiques

qui seuls peuvent nous faire comprendre l'art de nos pères. M. Hucher, qui à une solide érudition joint un remarquable talent de dessinateur, avait depuis longtemps dirigé toutes ses études sur l'histoire monétaire des Gaulois. Il avait réussi à former à grands frais une riche collection de monnaies gauloises ; il lui a donc été facile de faire dans ses cartons, comme dans toutes les collections qui lui ont été ouvertes avec empressement, un choix intelligent des pièces les plus intéressantes, quant à la variété et à la complication *sui generis* des types. Ce choix fait, il a reproduit tous ces types avec son talent hors ligne, et a constitué ainsi, pour les artistes de toutes les classes, un très-précieux répertoire.

Mais M. Hucher ne s'est pas borné à cela. A côté de l'artiste, le numismatiste érudit réclamait sa part du travail, et cette part a été belle. Naturellement au courant de tous les progrès qui ont été faits dans la science de la Numismatique gauloise depuis les travaux des Lagoy, des La Saussaye et des Lelewel, M. Hucher a profité de l'occasion pour planter un solide et brillant jalon sur ce terrain défriché depuis moins d'un demi-siècle; car, il faut bien le confesser, jusqu'à la création de la *Revue de numismatique* française, en 1836, les monnaies de nos aïeux, les Gaulois, avaient été dédaigneusement rejetées par tous les savants, comme indignes de leurs études. En un mot, le travail de M. Hucher est, au point de vue numismatique pur, un *vade-mecum* désormais indispensable à quiconque voudra se livrer à l'étude des antiques monnaies de la Gaule,

En conséquence, la Commission, touchée du double mérite du travail de M. E. Hucher, n'hésite pas à proposer à l'Académie de donner à l'auteur le prix fondé par feu Allier de Hauteroche.

L'Académie adopte les conclusions du Rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la Commission des travaux littéraires, saisie successivement par l'Académie des lettres de candidature pour la place d'*auxiliaire* vacante par suite du décès de M. Sainte-Marie Mévil, fait connaître la désignation que cette Commission, après avoir consulté les éditeurs du *Recueil des historiens occidentaux des croisades* et en avoir mûrement délibéré, croit devoir présenter à la sanction de la Compagnie. Les candidats sont, dans l'ordre de leur inscription, MM. Lecoy de la Marche, Meyer, Guérin, Rocquain, Bonnardot, tous archivistes-paléographes; mais, comme il en est un dans le nombre, M. Meyer, dont les titres, il y a plusieurs années, avaient déjà fixé le choix de l'Académie, et qui même a rempli pendant quelque temps, à sa pleine satisfaction, les fonctions d'auxiliaire, témoin la belle découverte de la *Chronique* de Primat

faite durant une mission en Angleterre dont l'Académie l'avait chargé, la Commission n'hésite pas à proposer unanimement à l'Académie de rendre à M. Meyer la place qu'il n'avait résignée qu'à regret, par suite de la nécessité accidentelle d'une option avec les fonctions d'archiviste aux Archives de l'Empire. — L'Académie décidant de passer immédiatement au vote, M. Meyer est de nouveau nommé auxiliaire de ses travaux, à la majorité de 17 voix contre 1 donnée à M. Lecoy de la Marche.

M. Delisle ayant cédé son tour de parole, M. de Witte fait la communication suivante :

« Mon ami M. Wolfgang Helbig, un des secrétaires de l'Institut archéologique, vient de m'envoyer de Rome les photographies d'une statue d'Amazone, trouvée, il y a peu de temps, au coin du vicolo di San Nicolà in Tolentino, c'est-à-dire sur l'emplacement des jardins de Salluste. Cette statue a été achetée pour le Musée de Berlin par les soins de M. Helbig. On dit que c'est la plus belle des Amazones connues, et, en effet, si l'on en juge par les deux photographies que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie, on peut se convaincre que cette statue est une œuvre de sculpture des plus remarquables, exécutée par un habile artiste grec. Le type est celui de l'Amazone du Vatican (1).

» Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, on n'indique pas les mutilations que cette statue a subies. Mais en examinant les photographies, on s'aperçoit que la tête, parfaitement antique, a été séparée du corps. Les bras sont modernes, du moins en grande partie, ainsi que l'appui sur lequel pose la main gauche. Il serait possible que le bras droit, qui est levé et replié au-dessus de la tête, fût antique dans quelques parties ; les pieds paraissent de travail ancien. L'extrémité du nez et peut-être la

(1) Voyez sur les statues d'Amazones un travail de M. Otto Jahn, *Berichte der sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1850, p. 32 et suiv.— Cf. Schoell, *Philologus*. t. XX, p. 412 et suiv. — Voyez surtout le remarquable travail de M. A. Klügmann, *Rheinisches Museum*, Neue Folge, t. XXI, 1866, p. 321 et suiv.

lèvre inférieure ont été restaurés. Quoi qu'il en soit, la tête est d'un caractère noble et distingué; le torse est admirablement modelé et le vêtement léger qui est attaché sur l'épaule droite retombe sur le corps et sur les cuisses en plis élégants. Du reste, la vue des deux photographies fait ressortir beaucoup mieux que je ne saurais le dire le mérite de cette belle statue. »

M. Dumont poursuit la lecture commencée de l'*Exposé des principaux résultats de son dernier voyage en Thrace.* — Quelques observations lui sont adressées par MM. de Wailly et Maury.

M. Mérimée présente à l'Académie, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, en date du 1er juillet, une demande formée par M. Capelle, bibliothécaire de la Cour impériale de Montpellier, à l'effet d'obtenir, pour la bibliothèque de cette Cour, la concession de divers ouvrages publiés par l'Académie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Maury, la 3e édition, revue et considérablement augmentée, de son livre ayant pour titre : *La terre et l'homme, ou Aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales* (1869, 1 vol. in-12).

2° Au nom de M. O. Jahn, correspondant, les ouvrages ou mémoires ci-après : I. Ed. Gerhard : *Ein Lebensabriss* (1868, in-8°); — II. *Aus der Alterthumswissenschaft populäre Aufsätze* (1 vol. in-8° de 420 pp., avec 8 planches et des bois); — III. *Perseus, Herakles, Satyrn auf Vasenbildern und das Satyrdrama* (Extr. du *Philologus*) ; — IV. *Kottabos auf Vasenbildern* (in-8°) ; — V. *Mémoires* (en allemand) *concernant les représentations sur les vases relatives à l'industrie et au commerce*, lus à la Société royale des sciences de Saxe (Classe de philologie et d'histoire), le 21 mai 1867, in-8°.

3° *Les antiquités primitives de la Norvège*, par E. Beauvois (1869 in-8°).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 1869, 1re livr.

5° *Revue africaine* : 1869, mai.

6° *Le cabinet historique* : 1869, avril-mai.

7° *L'Investigateur* : 1869, mars-avril.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. ÉLIE DE BEAUMONT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, par une lettre du 7 juillet, adressée au Président de l'Académie, le prie de vouloir bien inviter l'Académie à désigner le lecteur qui devra la représenter dans la séance publique des cinq Académies du samedi 14 août prochain. — Cette désignation est renvoyée au vendredi 23 juillet.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL notifie à l'Académie la triste nouvelle qu'il vient de recevoir de la mort de M. Berbrugger, l'un de ses plus anciens correspondants, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert en 1868.

La séance étant redevenue publique, M. DELISLE commence la 2e lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Sont présentés à l'Académie :

1° Au nom de M. LITTRÉ, la 22e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (POR-PYX).

2° De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne : I. *Comptes-rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire* : vol. LIX, 1868, cahiers 1-4; — II. *Fontes rerum Austriacarum : Diplomataria et Acta* : vol. XXVIII, sect. 2; — III. *Archiv für Österreichische Geschichte* : vol. XL, part. 1re.

3° Au nom de M. Weil, correspondant, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes. — Question de grammaire générale*, reproduction d'une thèse jadis soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, et formant actuellement le 3e fascicule d'un Recueil publié par la librairie Franck, sous le titre de *Collection philologique*, avec un Avant-propos de M. Bréal.

4° Au nom de M. Lenormant, la 3e édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée, de son *Manuel d'histoire ancienne et de l'Orient jusqu'aux guerres médiques* (3 vol. in-12, accompagnés d'un Atlas de 24 cartes in-fol.).

5° Communication de M. M. H. C. Coote, Esq., à la Société des Antiquaires de Londres (28 janv. 1869), renfermant des observations sur l'*Arca finalis* des agrimensores, découverte en Angleterre et marquant un *trifinium* ou *quadrifinium*, c'est-à-dire l'angle mesuré par 3 ou 4 centuries (1 f. in-8°).

6° *Revue numismatique* : janvier-avril 1869.

7° *Revue hist. de droit français et étranger* : janv.-avril 1869.

8° *Annales de la propagation de la foi* : juillet 1869.

9° M. Delisle présente un exemplaire en papier vélin, offert à la bibliothèque de l'Institut par lord Ashburnham, de l'ouvrage intitulé : *Librorum Levitici et Numerorum Versio antiqua itala e cod. perantiquo nunc primum typis edita* (avec un fac-simile du manuscrit) Londini, 1868, 1 vol. in-fol.

10° M. Guessard fait hommage, au nom de M. le marquis de La-Grange, de la *Prophécie du Roy Charles VIII par Me. Guilloche Bourdelois*, publiée pour la 1re fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale, et dédiée à l'Académie de Bordeaux (Paris, 1869, in-12).

M. Castellani présente à l'Académie une chaîne en or, formée d'anneaux doubles, triples et quadruples, trouvée à Bolsena et qui paraît être d'origine gauloise.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le Rapport lu par M. Jourdain, au nom de la Commission du prix Gobert, et le vote, s'il y a lieu, sur les conclusions de ce Rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède au vote.

Le scrutin est ouvert pour le 1er prix : 34 membres sont portés sur la liste de présence. Le dépouillement du scrutin donne 32 votants : majorité absolue 17. M. Roget de Belloguet obtient 15 voix ; M. De Chantelauze, 12 ; M. Francisque Michel, 5. — Un second tour de scrutin a lieu par 29 votants : majorité 15. 15 voix sont données à M. Roget de Belloguet ; 12 à M. de Chantelauze ; 2 à M. Fr. Michel. M. le Président déclare en conséquence le 1er prix Gobert décerné à M. Roget de Belloguet pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise*. — Le scrutin s'ouvre pour le 2e prix, par 29 votants : majorité 15. M. de Chantelauze obtient 20 voix ; M. Fr. Michel 9. M. le Président déclare, en conséquence, le 2e prix Gobert décerné à l'ouvrage de M. de Chantelauze intitulé : *Histoire des sires de Bourbon et des comtes du Forez.*

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 17 juillet, adresse à l'Académie un mémoire présenté par M. Bigot, membre de 3e année de l'Ecole française d'Athènes. Ce mémoire, intitulé *Athènes à l'époque impériale et spécialement pendant la période Antonine*, sera soumis, suivant la règle, à l'examen de la Commission compétente.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie, pendant le premier semestre de l'année* 1869.

Messieurs,

Pendant ce premier semestre, je puis le dire avec confiance,

la marche de vos travaux a été à la fois soutenue et prudente, sans qu'aucun d'eux soit resté en souffrance, sans que vos ressources, quelque peu proportionnées qu'elles soient aujourd'hui avec l'étendue de vos besoins, avec l'ardeur de votre activité savante, aient été trop engagées. Le ministre qui vient de nous quitter y avait pourvu, plus d'une fois, par des mesures transitoires, dans la pleine connaissance de notre situation et avec la ferme volonté d'y porter un remède durable. J'espère que son successeur, non moins sympathique aux intérêts intellectuels du pays, nous garantira la sécurité qu'ont déjà obtenue deux des Académies de l'Institut.

Je commence, suivant l'usage, ma revue semestrielle par vos grandes collections historiques et diplomatiques, et d'abord par la suite du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Le tome XXIII, sous presse, a gagné trente feuilles, comme dans les six mois précédents, et il compte aujourd'hui 544 pages tirées ou bonnes à tirer. Six feuilles, en outre, sont en correction, et la copie du reste du volume a été déposée par les éditeurs, MM. N. de Wailly et L. Delisle.

Le tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*, confié à MM. H. Wallon et Ad. Regnier, s'est avancé de vingt-quatre à trente-huit feuilles tirées ; douze sont bonnes à tirer, dix en épreuves ; le reste de la copie est également déposé.

Pour les *Historiens orientaux*, dont la section arabe était depuis longtemps en souffrance, un grand pas a été fait qui nous promet enfin la publication plus ou moins prochaine du tome Ier. Notre confrère M. De Slane, avec son infatigable ardeur, a pu remettre à l'Imprimerie impériale le texte, avec une traduction nouvelle, faite sur le manuscrit même de l'auteur arabe, des extraits d'Aboûl Fêda, qui devaient être repris en sous-œuvre, sur un avis de la Commission des travaux littéraires approuvé par l'Académie. M. Defrémery, dont elle vient de reconnaître dignement le savoir et les services en l'admettant dans son sein, poursuit, de son côté, le travail des corrections et additions nécessaires aux extraits d'Ibn-el-Athîr, qui terminent le volume, tandis que l'introduction qui l'ouvrira, ainsi que la section entière des auteurs arabes, se prépare par les soins de M. De Slane.

J'ai pu déposer sur votre bureau, il y a quelques mois, le tome Ier d'une autre section de la division orientale du recueil des croisades, celle des *Historiens arméniens*, texte, traduction, annotations, pièces justificatives de toute sorte, avec de précieux *fac-simile* et d'amples *index*, par M. Dulaurier. Ce beau volume in-folio sera, plus tard, suivi d'un second, qui, pour l'histoire de la Petite Arménie, comprendra l'utile complément des actes, soit en latin, soit dans les langues vulgaires, qui existent en grand nombre au Vatican et dans d'autres archives, où notre zélé et savant arméniste se propose de les recueillir, grâce aux encouragements qui ne lui seront pas refusés, nous l'espérons du moins.

Le second volume, sous presse, des *Historiens grecs* des croisades, destiné aux commentaires sur les textes, dont se compose ou se composera le premier, compte dix feuilles bonnes à tirer des notes de Du Cange sur Anne Comnène, complétées par celles du nouvel éditeur, M. Miller. Ce travail de savoir sûr et de grande patience, dont la copie entière est à l'Imprimerie impériale, fera bientôt place

à celui du même genre que M. Alexandre tient depuis longtemps préparé sur les récits grecs de la seconde croisade.

Nous sommes ramenés à notre histoire proprement nationale par le vaste recueil, pour des années encore sur le métier, qui doit contenir les *Chartes et Diplômes non imprimés*, antérieurs à Philippe-Auguste. M. Siméon Luce, auxiliaire de M. Delisle, a poursuivi la recherche et la transcription dont il est chargé des pièces qui se trouvent sous forme de *vidimus* dans les registres du Trésor des Chartes, à partir du 71e, et il a conduit ce travail préparatoire jusqu'au 75e.

Quant à la *Table des pièces déjà imprimées* de notre histoire, que M. Laboulaye est chargé de continuer après Bréquigny et Pardessus, le tome VIII et dernier compte aujourd'hui trente-huit feuilles tirées ou bonnes à tirer, et une trentaine de placards sont en épreuves; la copie ne manque pas.

Le dernier fascicule du tome XVI du *Gallia christiana* n'a pu être publié dans le semestre qui vient de s'écouler. La rédaction des différents *index* a réclamé plus de temps que ne le supposait M. Hauréau. Cependant ces *index* sont maintenant terminés, on les compose, et quelques feuilles déjà prêtes vont être tirées. L'exact éditeur compte que l'impression ne sera pas un seul moment interrompue jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage.

D'un autre côté, la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* est toujours occupée, nous dit M. Hauréau, de la rédaction des tomes XXVI et XXVII. Elle espère pouvoir bientôt transmettre à la Commission des travaux littéraires le plan du tome XXVI, qui contiendra plusieurs notices importantes et étendues.

Je passe à la seconde série de nos publications, en commençant par les *Notices et Extraits des manuscrits* qui s'exécutent, sous la direction de votre Commission des travaux littéraires, par le concours de membres de l'Académie et de savants du dehors. Il m'a été permis de vous présenter encore, dans le cours du dernier semestre, un volume in-4° considérable, formé de la seconde partie du tome XXII de cet utile recueil. M. Thurot y a donné une longue suite d'extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge, documents qui ne sont sans intérêt ni pour la connaissance de la philosophie de cette époque singulière, ni pour les sciences elles-mêmes, telles qu'elle les concevait et les cultivait sous le regard de la théologie.

Pour la première partie, ou la partie orientale de ce même tome, le travail annoncé déjà du savant et regrettable M. Wœpcke, sur trois traités arabes touchant le *Compas parfait*, c'est-à-dire l'instrument au moyen duquel on peut tracer toutes les sections coniques, vient d'être imprimé, texte, traduction française et planches à l'appui, sous la direction De M. De Slane, aussi versé dans les sciences que dans l'histoire des Arabes. De courtes, mais substantielles notices sur les auteurs des trois traités les feront connaître, en même temps qu'un avant-propos de notre confrère M. Mohl fera vivement regretter la mort prématurée de l'auteur même du Mémoire, dont nous lui devons la communication.

Grâce à l'activité et au savoir de M. Dugat, nous posséderons bientôt la *Table orientale* des XIV premiers volumes de cette grande collection des *Notices des manuscrits*, qui en formera, dans son entier, le tome XV, en y joignant la *Table occidentale*, imprimée et publiée depuis plusieurs années. Les lettres A à G de la Table orientale

(partie française), formant vingt et une feuilles, sont tirées ou bonnes à tirer; les lettres H à R sont composées et en épreuves; la fin, depuis la lettre S, est en composition. Je rappelle que, dès longtemps, les onze feuilles d'une partie ou nomenclature proprement orientale attendent cette partie française qui est le corps de la Table.

C'est une vive satisfaction pour moi de pouvoir vous annoncer, en passant à votre recueil des *Savants étrangers*, qu'avant peu de jours sera déposée sur le bureau la première partie du tome VII, 1re série, de ce recueil, comprenant la moitié, que complétera la seconde partie du même tome, du *Syllabaire assyrien*, par M. J. Ménant. Je viens de donner le *visa* des feuilles 55, 56, 57 et dernière, et aujourd'hui même j'adresse à l'Imprimerie impériale, en première épreuve, la courte préface de ce volume tant attendu, et qui, j'aime à le penser, justifiera cette longue attente.

Je devrais vous avoir présenté déjà la première partie du tome VIII, dont soixante-huit feuilles sont tirées depuis plusieurs mois, mais dont les quatorze dernières attendent encore le tirage. Ce volume, considérable à tous égards, n'en sera, je l'espère, que plus apprécié. Je puis dire d'avance, avec une pleine conviction, que les Mémoires de MM. Wescher, Th.-H. Martin et Oppert, qui le composent, sont des travaux de premier ordre, chacun dans son genre.

La seconde partie de ce même tome VIII des *Savants étrangers* commence à s'imprimer, et quatre mémoires, d'un intérêt divers, y ont déjà pris place : l'un par M. Abel Desjardins, sur la politique étrangère de Louis XI; le second de M. Huillard-Bréholles, maintenant notre confrère, sur la rançon du duc de Bourbon Jean Ier ; un troisième, sur une inscription inédite de la ligue arcadienne, par M. Foucart; le quatrième, sur l'assistance publique chez les Romains, par M. le docteur Briau. Ces Mémoires, comme les précédents, ont été admis dans le recueil sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, toujours si attentive aux progrès des sciences philologiques et historiques, et à l'honneur de la Compagnie.

Restent, Messieurs, vos propres Mémoires. Le tome XXVI, deuxième partie, de la nouvelle série du Recueil, est en pleine voie d'impression. Quatre Mémoires sont déjà tirés, un cinquième et un sixième ont été envoyés à l'Imprimerie impériale; trois autres les suivront prochainement. J'ai plus que l'espoir de voir ce volume se terminer cette année même.

J'ai pu, en attendant, vous tenir enfin parole, et joindre, pour ma faible part, au tome XXIII, 1re partie, de votre nouvelle collection, comme un deuxième supplément à l'ancienne, une édition, que j'ai tâché de rendre digne de vous et de son illustre auteur, du Mémoire de Fréret *sur l'Origine des Français*, c'est-à-dire des Francs, et *sur leur établissement dans la Gaule*. Cette seconde édition a pu être collationnée sur ses manuscrits, non pas malheureusement sur le plus ample et le plus achevé de tous, qu'il s'agissait de retrouver dans la première, où il fut si défiguré longtemps après la mort de Fréret et avant la résurrection de l'Académie. Ce grand travail, utilement consulté de nos jours par d'éminents historiens, la reporte presque à ses débuts, et dissipe, avec une critique aussi judicieuse que hardie, les fantômes qui voilaient encore la véritable origine et le lent progrès des fondateurs de la monarchie. »

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur représentant l'Académie dans la prochaine séance publique annuelle de l'Institut fixée au samedi 14 août. — Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle les lectures faites qui pourront fixer le choix de l'Académie. — M. HUILLARD-BRÉHOLLES est désigné, par 14 voix sur 25, pour lire, au nom de l'Académie, un extrait de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. LITTRÉ a la parole, au nom de la Commission du prix Volney, qui doit être décerné dans la même séance. Le rapport est ainsi conçu :

« La Commission pour le prix Volney, qui a reçu et examiné les ouvrages suivants :

1° *Einfacher Plan zur Systematisirung verschiedener Special-alphabets eines Universal-Alphabets und einer Pasigraphie,* von Anton Schmitt, zu Mainz, Dr. der Philosophie (Mainz, 1866, br. in-8°),

2° *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par R. Dozy et W.-H. Engelmann : 2e édition (Leyde et Paris, 1869, 1 vol. in-8°),

3° *Les Français du Nord et du Midi*, par M. Eugène Garcin : 2e édition (Paris, 1868, in-12),

4° *Origine du langage et des mythes*, par M. Morgan Kavanag (ms. de 187 pages in-8°),

5° *Extrait succinct de l'Essai d'alphabet général harmonique et économique européo-arabe*, par un anonyme (ms. de 9 pp. in-4°),

6° *La langue primitive basée sur l'idéographie lunaire principe des idiomes anciens et modernes*, par M. A. De Vertus (Paris, 1868, br. in-8°),

7° *The old northern runic monuments of Scandinavia and England now first collected and deciphered* by Prof. George Stephens, F. S. A. (London, 1867-68, 2 vol. in fol.),

a, dans sa séance du 16 juillet, décerné à l'unanimité le prix au *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par MM. Dozy et Engelmann. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la

lecture du Rapport faite par M. Brunet de Presle, au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés pour le concours du prix ordinaire en 1869 (Question de l'*Economie politique de l'Egypte sous les Lagides*). — Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie, et, la séance étant redevenue publique, M. le Président ouvre le pli cacheté joint au Mémoire n° 1, et, vérification faite, déclare le prix ordinaire de l'Académie décerné à M. Giacomo Lumbroso. — Le pli cacheté du n° 2 est ensuite ouvert, et, après vérification, une mention *très-honorable* est accordée à M. Félix Robiou, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, avec le vœu émis à l'unanimité qu'à cette mention soit jointe une médaille d'encouragement d'une valeur proportionnée aux efforts qu'a coûtés un travail aussi consciencieux.

M. Egger fait une communication dont voici le résumé :

M. Auguste Mariette vient de rapporter d'Egypte trois fragments de papyrus portant des textes grecs, récemment retrouvés dans la nécropole de Sakkarah. De ces trois fragments, l'un contient quelques lignes d'un texte en vers ; l'autre, opisthographe, contient deux textes, en prose, écrits de deux mains différentes, dont l'un, en belles onciales, paraît faire partie de quelque traité de physique ou d'astronomie. — Le troisième fragment, le seul dont M. Egger se propose de résumer le déchiffrement devant la Compagnie, appartient à la classe des documents financiers, déjà si nombreux dans nos musées, mais qui apportent presque tous quelque fait nouveau pour l'histoire économique de l'Egypte sous les Ptolémées et sous les Romains. Ce document, trouvé dans le sable auprès d'une momie qui paraît être des temps romains, offre deux colonnes d'écriture grecque, l'une, celle de gauche, mutilée dans le sens de sa longueur, l'autre, celle de droite, à peu près intacte. Des deux côtés on lit une formule épistolaire, précédant et annonçant l'envoi d'une liste, ou κάτανδρα, des habitants égyptiens, grecs et romains d'un bourg qui ont versé leur contribution entre les mains de l'*économe* de ce bourg. — Une date incomplète, mais

assez facile à restituer, se lit au bas de la colonne de gauche, c'est celle de la 12e année des deux Césars Constance et Galerius et de la 18e année des deux Augustes Dioclétien et Maximien, c'est-à-dire l'an 303 de l'ère chrétienne. On a donc là, suivant toute apparence, le fragment d'un registre où étaient copiées toutes les lettres d'envoi relatives au même sujet. On y remarque d'ailleurs des expressions qui ne se retrouvent que dans le document ptolémaïque n. LXII des Papyrus du Louvre, et cette coïncidence fait voir entre le temps des Ptolémées et celui de Dioclétien la perpétuité des mêmes usages dans l'administration de l'Egypte. — M. EGGER se propose d'étudier encore plus attentivement ce nouveau et précieux document, et, s'il y a lieu, de le prendre pour sujet d'un mémoire.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. LE BLANT, un article critique intitulé : *D'une publication nouvelle sur le vase de sang des Catacombes romaines*, extrait de la *Revue archéologique* (br. in-8°).

2° *Introduction au 1er livre des Chroniques de Froissart*, par M. Siméon Luce (br. in-8°).

3° *Les prairies d'or* de Maçoudi, texte et traduction, par M. Barbier de Maynard : t. V (Paris, 1869, in-8°).

4° *Jacobi, episcopi Edesseni, epistola ad Georgium, episcopum Sarugensem, de orthographia syriaca*, textum syriacum edidit, latine vertit, notisque instruxit J. P. Martin, theologiæ doctor, etc. (1869, in-8°).

5° *Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône* : 3e série, n° 1 (1869).

6° *Annales de la Soc. imp. d'agriculture, etc., de la Loire* : t. XII, année 1868 (4 livr. in-8°).

7° *Journal asiatique* : mars-avril 1869.

8° *Revue numismatique* : janvier-avril 1869.

9° *Revue archéologique* : juillet 1869.

10° *Annales de philosophie chrétienne* : mai 1869.

11° *Notice archéologique sur le camp de Chaussey (Saône-et-Loire)*, par Ed. Flouest (Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. V), 1869, in-4°, avec une lettre de l'auteur, procureur impérial à Nîmes, qui présente cet ouvrage au concours

des antiquités de la France pour 1870. — Renvoi à la future Commission.

12° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie*, etc., par G. Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes : 22e livr. in-fo (f. 63-66 ; pl. 19, 20 et 30).

13° *Mémoires de l'Académie imp. des sciences de Saint-Pétersbourg* : t. XIII, no 4. — *Al-Farabi (Alpharabius). Vie et écrits du philosophe arabe dans leur rapport avec l'histoire de la science grecque chez les Arabes* (en allemand), avec divers appendices, par Moritz Steinschneider (Saint-Pétersbourg, 1869, gr. in-4°).

14° *Comptes-rendus de la Commission imp. archéologique pour l'année* 1867 (Saint-Pétersbourg, 1868, gr. in-4°, avec atlas in-fo.)

15° M. Renan fait hommage, au nom de M. Waddington, des livr. 63-66 du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas continué par lui (p. 503-631 du texte et 8 pl. gr. in-4°).

16° M. Paulin Paris fait hommage, au nom de M. le professeur Emile Teza, de Pise, de son ouvrage intitulé : *Rainardo e Lesengrino* (Pise, 1869, in-8°). « C'est, dit-il, la publication d'une branche entièrement inédite et nouvelle du fameux roman du Renard. Cette publication a d'autant plus d'intérêt qu'elle répond à une opinion généralement accréditée, à savoir que les Italiens n'avaient jamais admis dans leur littérature ancienne les légendes relatives au Renard si populaires en Allemagne et en France. Le texte donné avec tant de soin par M. Teza détruit complétement cette opinion. Il a de plus l'avantage de nous faire connaître une branche nouvelle de ce fameux cycle, et de nous prouver que plusieurs de ces branches, originairement françaises, sont encore à découvrir. »

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Delisle, secrétaire de la Commission des antiquités de la

France, a la parole pour faire connaître, au nom de cette Commission, les résultats de ses délibérations sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1869. Ces résultats sont les suivants :

1re médaille décernée à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française* : Lettre A (ms.)

2e médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1222), in-8°.

3e médaille à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la Basse-Bretagne* : 1er vol. (Paris, 1868, in-8°).

1re mention honorable accordée à M. Cherest, pour l'ouvrage intitulé : *Vezelay, étude historique* (Auxerre, 1863-68, 3 vol. in-8°).

2e mention à M. Balasque, pour ses *Etudes hist. sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens) : t. I et II (Bayonne, 1862-69, in-8°).

3e mention à M. l'abbé Chevalier, de Romans, pour les ouvrages suivants : 1°, 2e vol. des *Documents inédits relatifs au Dauphiné* publiés par l'Académie delphinale (comprenant les Cartulaires de l'église et de la ville de Die, le nécrologe de saint Robert de Cornillon, etc.), Grenoble, 1868, in-8° ; — 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas à Vienne* (Lyon et Vienne, 1869, in-8°) ; — 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence*, in-8° (en cours de publication) ; — 4° *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel*, in-8° (en cours de public.).

4e mention à M. Brachet, pour ses deux ouvrages : 1° *Grammaire hist. de la langue française* (Paris, 1867, in-12) ; — 2° *Dictionnaire des doublets de la langue française* (Paris, 1868, in-8°).

5e mention à M. Klipffel, pour ses 3 ouvrages : 1° *Metz, cité épiscopale et impériale (Xe-XVIe siècle) : un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique* (Bruxelles, 1867, in-8°) ; — 2° *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique* (Strasbourg, 1868, in-8°) ; — 3° *Le colloque de Poissy. Etude sur la crise religieuse et politique de 1561* (Paris, s. d., in-18).

6e mention honorable à M. Faugeron, pour les deux ouvrages intitulés : 1° *De fraternitate s. conloquiis inter filios et nepotes Hludovici pii* (842-884), Rhedonibus, 1868, in-8° ; — 2° *Les bénéfices et la vassalité au IXe siècle* (Rennes, 1868, in-8°).

L'Académie adopte les conclusions de sa Commission, qui présentera ultérieurement un Rapport développé sur le concours, rapport confié par elle à l'un de ses membres.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport verbal fait par M. de Longpérier, au nom de la Commission du prix Fould, et indiquant les conclusions de cette Commission relatives aux deux ouvrages envoyés pour le concours.

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Ern. Desjardins communique un travail intitulé : *Observations particulières sur la Gaule d'après la Table de Peutinger*, se rattachant à son édition nouvelle de ce précieux monument géographique.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 12 août, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, sur la demande qui lui a été adressée, il a revêtu de son approbation le traité passé entre le Secrétaire perpétuel et M. Victor Palmé pour la réimpression des tomes XIII, XIV et XV (épuisés) de l'*Histoire littéraire de la France*.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux Commissions chargées de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1871.

En ce qui concerne le prix ordinaire, l'Académie, après en avoir délibéré, décide au préalable que le sujet des *Œuvres morales de Plutarque*, prorogé en 1869, sans qu'aucun mémoire

nouveau soit parvenu et sans que le mémoire qui avait motivé la prorogation ait reparu, sera retiré.

Secondement, sur le sujet à choisir en 1869 pour 1871, l'Académie, tenant compte de celui qui vient d'être retiré, et des divers ordres d'études sur lesquels portent les questions demeurant au concours, arrête que le sujet nouveau sera pris dans la littérature ancienne, et de préférence dans la littérature grecque.

Pour le prix Bordin, l'Académie statuant d'abord sur les deux sujets qui n'ont rien produit, l'un prorogé par deux fois (*Sur les populations de la Thrace, de la Macédoine*, etc., *du XI*e *siècle à la conquête ottomane*), l'autre (*Sur les vies des saints*, etc., *aux temps mérovingiens*), proposé pour la première fois, décide, après délibération, que le premier est retiré, l'autre prorogé de 1869 à 1871. — La question est, maintenant, de savoir quel sujet nouveau sera choisi pour le prix de l'année à décerner également en 1871, et sur quel ordre d'études il devra porter. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL pense que ce pourrait être un sujet analogue à celui qui vient d'être retiré et qui serait pris dans l'histoire de la période byzantine. — Diverses opinions sont émises à cet égard. Un membre propose d'élargir le cercle de la question et de l'étendre à l'histoire de l'Orient en général. — La proposition est adoptée.

L'Académie passe à la nomination des 4 membres devant composer chacune des Commissions qui seront chargées de présenter, de part et d'autre, trois sujets à son choix. — Pour la Commission du prix ordinaire sont élus au scrutin de liste : MM. NAUDET, BRUNET DE PRESLE, EGGER et DEHÈQUE. — M. MILLER, désigné d'abord, s'est récusé pour cause d'absence.

Pour la Commission du prix Bordin, MM. MOHL, MAURY, DE SLANE et DEFRÉMERY.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages déposés sur le bureau dans les deux séances précédentes et dans celle-ci :

1° *De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, leçons professées à la Sorbonne par feu Ch. Lenormant (1843) et publiées par son fils (Paris, 1869, in-8°).

2° *Chroniques de J. Froissart*, publiées pour la Société de l'histoire de France par Siméon Luce : t. I (1307-1340), 1re partie (Introduction et Sommaire du 1er livre) ; 2e partie (Livre I et variantes), Paris, 1869, in-8°.

3° *Ursprung und Entwickelung der menschlichen Sprache und Vernunft*, von L. Geiger : 1ster Bd. (Stuttgart, 1868, in-8°).

4° *Les fils de Tabeêl*, par M. J. Oppert (extr. des *Annales de philos. chrétienne*, mars 1869), br. in-8°.

5° *Origines des Basques de France et d'Espagne*, par D. J. Garat (Paris, 1869, 1 vol. in-12), avec une lettre d'envoi.

6° *Catalogue des documents concernant l'histoire de la médecine à Troyes*, par M. Léon Pigeotte, avocat à Troyes (Troyes, 1869, br. in-8°).

7° *Monographie de la cathédrale de Salisbury*, par Ern. Breton (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*), Arras, 1869, br. in-8°.

8° *Les amours et les aventures du jeune Ons-ol-Oudjoud* (Les délices du monde) et de la fille de vizir El-Ouard Fi-l-Akmam (Le bouton de rose), Conte des Mille et une Nuits, trad. de l'arabe et publié complet pour la première fois par M. G. Rat, membre de la Société asiatique de Paris (Toulon, 1869, br. in-8°).

9° *Epigraphische Nachlesen*, von J. Gildemeister, avec une planche lithographiée (br. in-8°). — A l'occasion de cet écrit, M. DE LONGPÉRIER fait observer que les deux taureaux d'or qui y sont décrits d'après les publications d'Orti (Vérone, 1828) et d'Ugdulena (Palerme, 1857) n'ont aucune authenticité. Le premier, qu'il a examiné attentivement à Naples, au Musée des Studj, en 1862, est certainement une œuvre moderne ; l'inscription présente toutes les apparences d'une contrefaçon récente. Quant au second, l'abbé Ugdulena ne l'a jamais vu, et il n'en a parlé que d'après une gravure ; ses deux bases superposées, l'une ovale, l'autre quadrilatère, sur laquelle l'inscription est tracée, offrent un arrangement moderne. On voit que le faussaire a transporté sur le socle des taureaux la copie altérée d'une inscription sur pierre trouvée à Motya et publiée par Torremuzza en 1779. Mais il n'a pu avoir cette idée que parce qu'il ne comprenait pas un mot de ce texte qui commence par le groupe קבר *tombeau*, très-convenable sur une pierre sépulcrale, inexplicable sur les figurines d'or. Il y a plus, un savant orientaliste, M. Joseph Halévy, vient de remarquer que le graveur, qui a tracé l'inscription sur la base du taureau conservé au Musée de Naples, a renversé l'ordre des caractères qui composent la seconde ligne de l'épitaphe de Motya, comme s'il avait voulu rétablir dans le sens di-

rect la seconde partie d'un texte en *boustrophédon*. Cette observation a une grande importance; mais M. DE LONGPÉRIER affirme que, même sans cette circonstance décisive, l'aspect de la figurine de Naples suffit pour la faire condamner par les archéologues exercés. Celle qui appartenait, dit-on, au feu prince de Trabia, et qui aurait été trouvée, comme la première, à Ségeste, à une si grande distance de Motya, si elle pouvait être retrouvée, ne résisterait pas davantage à l'examen des antiquaires.

10° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by H. W. Henfrey, part I (Londres, 1869, in-12, avec des illustrations nombreuses).

11° *Société académique des sciences, arts, etc., de Saint-Quentin* : 3e série, t. VIII (1868), Saint-Quentin, 1869, 1 vol. grand in-8°.

12° *Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville*, par J. Grandgagnage, premier président de la cour d'appel de Liége: t. I (Bruxelles, 1869, 1 vol. in-4°).

13° *Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben*, etc.: Neue Reihe, 1stes Heft, avec plans et cartes (Ulm, 1869, in-4°), avec une lettre d'envoi.

14° *Bulletin de la Soc. des Antiquaires* : 1868, 3e et 4e trimestres; 1869, 1er trimestre.

15° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 6e série, t. V, 3e livr.

16° *Annales de philos. chrétienne* : juin 1869.

17° *Le Cabinet historique* : juin 1869.

18° *Mesures à prendre pour arrêter la ruine des bois*, par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (1869, br. in-8°).

19° M. Soucaille, professeur, adresse, par une lettre, pour le concours des Antiquités de la France, deux exemplaires de son ouvrage intitulé : *Notice hist. sur le collége de Béziers d'après les archives municipales* (1594-1868), Béziers, 1869, in-8°. — Renvoi à la future Commission.

20° M. EGGER fait hommage au nom de l'auteur, M. H. Schliemann, des 4 volumes suivants : I. *L'Evangile en langue cherokée;* — II. *Josué, les Juges, Ruth en langue chochtaw* ; — III. *Le prophète Isaïe* traduit en langue indienne ou dialecte de la vallée de Mohawk (Etat de New-York) ; — IV. *Evangile en langue ogibva* (dialecte des indigènes du lac Supérieur).

M. PAULIN PARIS lit, en communication, une *Notice sur l'origine du Roman des sept sages.*

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 13 août, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, prenant en considération le vœu qui lui a été exprimé en son nom, qu'à la mention *très-honorable* accordée à M. Félix Robiou pour son *Mémoire sur l'économie politique, l'administration, le gouvernement de l'Egypte sous les Lagides* pût être ajoutée une médaille d'encouragement d'une valeur de 1,000 fr., il a autorisé le prélèvement de cette somme sur le prix arriéré non décerné cette année.

L'ordre du jour appelle les Rapports des Commissions chargées de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1871.

M. Dehèque, rapporteur pour le prix ordinaire, propose, au nom de la Commission, les trois sujets suivants :

1° Etude critique et historique sur les écrits du Patriarche Photius.

N. B. L'Académie désire que les concurrents comprennent dans cette étude, non-seulement tous les ouvrages publiés sous le nom du célèbre Patriarche de Constantinople, mais encore, autant qu'il sera possible, ceux qui sont restés inédits et dont l'indication se trouve, soit dans les anciens catalogues des bibliothèques de l'Occident, soit dans les relations des voyageurs.

2° *Examen littéraire et critique de la poésie grecque chez les Alexandrins depuis Théocrite jusqu'à Coluthus et Tryphiodore.*

3° *Nouvel examen critique et littéraire des lettres attribuées à des hommes célèbres de l'antiquité grecque.*

L'Académie, consultée par le scrutin, fait choix du n° 1 ci-

dessus, qui sera porté en conséquence au programme de la prochaine séance publique.

M. Maury, rapporteur de la Commission du prix Bordin, propose, en son nom, les trois sujets qui suivent :

1° Faire l'histoire de l'Église et des populations nestoriennes depuis le concile général d'Éphèse (431) jusqu'à nos jours.

2° *Montrer dans quelle mesure il a existé chez les Musulmans une administration municipale; faire ressortir à cet égard la différence des temps et des pays, et rechercher les causes qui ont empêché le système des franchises municipales de se développer sous l'islamisme.*

2° *Tracer, d'après le témoignage des écrivains originaux, le tableau des institutions politiques, militaires et religieuses de l'empire byzantin depuis la mort de Théodose jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins en 1204; exposer les principaux changements qu'y apportèrent les invasions des peuples étrangers, les révolutions intérieures, les dissensions religieuses, et déterminer en quelle mesure ces causes diverses ont agi pour retarder ou précipiter la chute de l'empire.*

L'Académie consultée fait choix du n° 1 ci-dessus qui sera porté au programme de la prochaine séance publique.

Au sujet de la communication faite par M. Ern. Desjardins, dans la séance du 6 août, de quelques Observations sur sa nouvelle édition de la Table de Peutinger, une discussion s'était engagée avec un des membres de l'Académie, M. de Wailly, qui, d'après les explications données, a demandé l'insertion au procès-verbal de la note suivante :

« Il avait été dit que la forme des *t* ne permettait pas de considérer l'écriture du ms. de la Table de Peutinger comme antérieure au XVe siècle. M. Desjardins fait remarquer que sa reproduction n'est pas un *fac-simile;* qu'il s'est permis de modifier la forme de certaines lettres pour les rendre plus lisibles, notamment la forme du *t* et celle du *z* qui a l'aspect de l'*h*. Les précédents éditeurs avaient aussi modifié le *t*, et ils avaient confondu le *z* avec l'*h;* M. Desjardins, en rectifiant cette erreur grave, s'est attaché en outre à reproduire les couleurs et l'as-

pect du vélin. Son édition est donc infiniment préférable. — On avait exprimé en outre le regret que le nouvel éditeur n'eût pas employé la photographie pour reproduire ce manuscrit précieux. M. Desjardins, dans son Rapport au Ministre, a fait connaître pourquoi il serait impossible d'obtenir ainsi une reproduction qui pût servir de copie pour le graveur ; il a montré particulièrement qu'on n'aurait reproduit ainsi ni les teintes, ni la portion du texte qui est effacée. Néanmoins M. Desjardins se réserve d'employer au besoin la photographie, s'il était reconnu qu'une reproduction, telle qu'on peut l'obtenir par ce moyen, dût offrir un moyen de contrôle utile ou nécessaire à côté de l'édition en chromo-gravure qu'il a préparée avec tant de soin et de persévérance. »

M. Dumont reprend et termine la lecture de son *Exposé sommaire des principaux résultats d'un voyage archéologique accompli en Thrace en* 1868 (*Provinces d'Europe, de Thrace, d'Hémimont et de Rhodope*).

ANALYSE.

« L'Académie a bien voulu à plusieurs reprises encourager le voyage archéologique que j'ai fait en Thrace en 1868, voyage entrepris par les conseils d'un de ses membres, M. Léon Renier. Elle a même accueilli, dès l'an dernier, dans ses Comptes-rendus une première communication adressée d'Andrinople à M. Egger. Dès mon retour, j'ai sollicité l'honneur d'exposer devant la Compagnie, dans un résumé sommaire qui ne peut être qu'un rapide catalogue, quelques-uns des résultats de mes recherches. Engagé dans d'autres publications, je serai sans doute forcé d'ajourner assez longtemps l'ouvrage étendu que je dois consacrer à mon voyage. Les précédents du reste prouvent que ces récits d'explorations archéologiques ne sauraient être faits trop à loisir ; et sur ce point les belles publications de MM. Heuzey et Perrot sont un exemple qu'il est impossible de ne pas suivre.

Plusieurs savants rencontreront dans ce résumé l'indication de monuments qui peuvent rentrer dans leurs études spéciales. Les voyageurs tentés de visiter la Thrace verront ici le genre d'intérêt que présente cette province; ils seront avertis des points que je n'ai pu explorer et qui promettent d'utiles découvertes. Je trouverai moi-même un singulier profit à faire connaître, en partie au moins, le plan d'un travail pour lequel, je l'espère, ni les conseils ni les renseignements ne me manqueront.

La plupart des documents signalés dans ce mémoire sont destinés à faire le sujet de monographies particulières, avant la publication d'un ouvrage d'ensemble. Quant à cet ouvrage lui-même, il est facile de voir dès aujourd'hui, que, s'il ne rend pas de vrais services à l'archéologie et à l'histoire, la faute n'en sera ni à la Thrace ni aux monuments qu'on y rencontre.

Les historiens ne nous ont laissé sur les Thraces que des témoignages vagues et contradictoires, *obscura varietas*, comme disait Ammien Marcellin, cherchant dès son temps à mettre d'accord les renseignements que la critique contemporaine est encore impuissante à bien comprendre. Hérodote ne connaît pas beaucoup plus la vallée de l'Hèbre que les forêts de la Germanie. Thucydide, mieux informé, nous donne une grande idée de la puissance des Thraces, mais il ne nous conserve aucun détail sur leurs mœurs, leurs cultes et leur gouvernement. Xénophon, qui avait vécu dans leur pays, n'ajoute qu'un petit nombre de faits nouveaux à ceux que nous apprend Thucydide. Tite-Live a une idée précise des parties de la Thrace dont il parle; mais les Romains dont il raconte les guerres s'éloignent peu de la côte ou des frontières de la Macédoine. Tacite méprise toutes ces tribus « égales par leur obscurité ». Pline se demande s'il n'est pas indigne de lui d'énumérer ces peuples; il se décide à nommer ceux auxquels on peut sans trop de scrupule faire cet honneur, « quos nominare non pigeat ». Les Romains cependant connaissent beaucoup mieux la Thrace que les Grecs; ils nous permettent tout au moins de retrouver en partie la géographie de ces vastes contrées.

Si l'antiquité nous a laissé si peu de détails sur la Thrace, les

modernes n'ont jamais cherché à éclairer l'histoire primitive du pays par l'étude des monuments qu'il renferme encore. C'est à peine si, au siècle dernier, Marsigli et Paul Lucas ont vu en passant Andrinople et Philippopolis. Les frontières seules de la Thrace ont été explorées, mais avec un rare bonheur. Le chapitre consacré par M. Heuzey, dans son exploration de la Macédoine, au canton de Zikhna montre le genre de monuments qu'on trouve dans ces contrées, l'intérêt qu'ils présentent pour les progrès de l'histoire générale.

Itinéraire. La Thrace propre, qui a fait l'objet de mon voyage, bien moins vaste que le diocèse romain du même nom, avait une superficie d'environ 65,000 k. carrés, à peu près équivalente à celle de onze de nos départements.

On ne pouvait songer dans une première exploration à parcourir pas à pas une province aussi étendue. Il fallait se proposer de voir les points principaux, l'emplacement des villes importantes, en particulier des capitales romaines, entreprendre un voyage de reconnaissance dans un pays où les distances se comptent par cinquante et soixante lieues; aller enfin de tous les côtés et à l'intérieur le plus loin possible. Les villes de la côte, d'un abord facile et du reste déjà visitées en partie à plusieurs reprises, pouvaient être pour le moment négligées. Il était certain qu'on y trouverait plus de textes épigraphiques qu'à l'intérieur du pays, mais aussi moins de monuments précieux pour l'histoire des origines, pour l'étude des caractères originaux de la race thrace.

L'itinéraire du voyage était donc indiqué d'avance. Il se divisait en trois parties principales.

1° Aller de Constantinople à l'extrémité de la province, c'est-à-dire au point où l'Hémus rencontre le Rhodope; suivre la voie romaine qui partait de Byzance pour traverser les portes Trajanes et continuer de là jusqu'à l'Ister; visiter ainsi deux grandes capitales, Andrinople et Philippopolis, et retrouver entre elles les stations de l'Itinéraire d'Antonin.

2° Revenir le long de l'Hèbre et descendre ce fleuve jusqu'à Enos.

3° D'Enos suivre les côtes de la mer Egée et de la Propontide.

Sur ce parcours se plaçaient des voyages particuliers, sans lesquels l'exploration eût été très-incomplète. Ainsi Philippopolis devait être un centre, d'où il serait facile de visiter la province de Thrace presque entière. Il était nécessaire de s'arrêter en descendant le cours de la Maritza pour étudier plusieurs parties importantes de la province du Rhodope, et surtout rechercher les ruines de Trajanopolis.

Ce programme a pu être rempli. De plus les préparatifs du voyage, en me retenant à Constantinople, m'ont permis d'étudier en détail la topographie du Bosphore, qui, depuis Pierre Gilly, n'avait été l'objet d'aucun travail complet; d'éclairer quelques questions relatives aux murs de la capitale du bas-empire; enfin d'examiner les monuments, la plupart inédits, que la Sublime Porte a réunis, pour en faire le commencement d'un musée, dans une dépendance de l'église de Sainte-Irène.

Comme principales lacunes, je dois signaler les environs d'Eski Zahara, Gehren à 7 h. de Philippopolis, Vyza à une journée au nord de Constantinople : tous points où l'on trouve encore ou des ruines ou des inscriptions.

Je classerai les résultats de mon voyage en les rapportant aux quatre périodes principales de l'histoire que je me proposais d'éclairer, bien que les documents relatifs à chacune d'elles soient de valeur très-inégale.

1° Période primitive.
2° Période grecque.
3° Période romaine.
4° Période byzantine.

I. *Période primitive.* Les documents relatifs à cette période, comme on pouvait s'y attendre, sont peu nombreux. Les Thraces étaient certainement de race indo-européenne, mais de quelle famille se rapprochent-ils le plus ?.. Sont-ils parents des Slaves, des Celtes, des Germains ou des Hellènes ? Si jusqu'ici on ne trouve en Thrace aucun monument qui prouve l'origine slave des premiers habitants du pays, si même les noms propres thraces aujourd'hui connus, ne présentent jamais des caractères slaves

évidents, il est difficile de rattacher ce peuple avec certitude aux Celtes, aux Hellènes ou à toute autre grande division de la famille européenne.

Les éléments nouveaux qu'un voyage à l'intérieur du pays peut fournir pour l'étude de cette importante question d'ethnographie se divisent en quatre classes.

1° *Noms propres*. Tous ces noms sont conservés par des monuments de l'époque romaine; mais ils sont thraces; l'étymologie grecque ne saurait en rendre compte. Ils viennent s'ajouter aux catalogues déjà formés par MM. Heuzey et Böttiger.

2° *Monuments figurés*. Un grand nombre de bas-reliefs représentent les dieux du pays. Ils appartiennent au temps de l'empire, mais nous font connaître en partie l'antique religion nationale qui paraît ne s'être modifiée que très-lentement (Voir *Période Romaine*).

3° *Les édifices*. On trouve en Thrace des ruines, en particulier sur une des acropoles de *Trimontium*; des murailles d'une haute antiquité, par exemple à Andrinople. La description de ces ruines n'est pas indifférente. Car toutes les races européennes ne paraissent pas avoir connu les constructions cyclopéennes. Les restes d'une magnifique muraille à Andrinople sont, peut-être, un monument unique de la monarchie des rois Odryses.

4° *Tumulus*. Les tumulus se comptent en Thrace, non par centaines, mais par milliers. Ils donnent lieu aux observations suivantes: leur forme est celle du tumulus de Marathon; — ils sont nombreux dans le bassin supérieur de la Maritza, rares dans le bassin inférieur; — on les voit en général réunis autour des villes qui ont toujours été des centres naturels de population; — plusieurs ont été entamés; il est évident qu'ils ne recouvrent pas des allées de pierres brutes; — des fouilles ont fait découvrir dans ces monticules des urnes de terre, des fragments de char et des armes; quelques-uns de ces objets appartiennent évidemment à la plus belle période de l'art hellénique; mais la plupart sont ou barbares ou romains.

Un passage remarquable d'Hérodote parle des *tumulus thraces* (Hérod. v, 8). Il est certain que des fouilles, entreprises avec

des ressources suffisantes, donneraient des résultats importants. Ces tumulus renferment l'histoire primitive du pays.

II. *Période grecque.* Tacite et Strabon représentent les Thraces de leur temps comme aussi barbares que les Germains. Les monuments que le pays conserve encore démontrent que la civilisation grecque dès le temps d'Alexandre fut très-développée dans quelques-unes des parties les plus reculées de cette province, par exemple au pied du Rhodope. C'est là un résultat inattendu. Aussi voyons-nous, par un marbre de l'époque macédonienne, le culte d'Apollon, divinité inconnue aux Grecs d'Hérodote, florissant chez les Bessi ; l'usage chez ce peuple des *panégyries*, et des couronnes publiques. Le décret que je rappelle est écrit en dialecte attique et gravé avec beaucoup de soin. Les monnaies d'Athènes du vieux style ne sont pas rares dans ces provinces reculées. — On y rencontre aussi, en grand nombre, de drachmes de Thasos.

Les monuments de l'époque grecque du reste doivent surtout être cherchés sur la côte.

Monuments. Le plus remarquable monument de cette période est un tombeau souterrain à *Panidon:* creusé dans une pierre calcaire tendre, il est composé d'une chambre et de trois fours à cercueil qui rappellent les hypogées des juges à Jérusalem. Au-dessus du principal de ces fours est sculptée une architrave d'un style très-ferme. Des bucranes alternent avec des motifs de décoration barbare. Une inscription, effacée presque entièrement depuis la transformation du tombeau en agiasma, laisse encore lire le mot ιαχχος; les lettres sont du IVe siècle avant notre ère.

Ce tombeau nous offre un exemple jusqu'ici unique du style gréco-thrace.

A côté de ce tombeau, il faut citer : 1° *le mur de la Chersonnèse* souvent détruit et reconstruit, mais dont on trouve encore des traces suffisantes pour en relever le plan. Les pierres, appareillées avec soin, rappellent les belles constructions d'Arcésine dans l'île d'Amorgos ; de Théra, dans l'île de Santorin. On sait que ce mur remonte au temps de Miltiade, et que sa longueur était de plus de 5 kilomètres. 2° *La digue d'Enos.* Construction

gigantesque, jetée en pleine mer, à l'embouchure de la Maritza, et dont on admire encore des restes qui ont plus de cent pas de long sur vingt de large. Ce môle assurait la conservation du port d'Enos, et il empêchait une partie de la côte de se transformer en un vaste marais. Il est une des constructions d'utilité publique les plus importantes que l'antiquité hellénique nous ait laissées. — 3° Des fragments divers d'édifices religieux sur l'acropole de Lysimachie, à Tiristasis, à Rodosto, à Enos, etc...

Inscriptions. — On sait l'extrême rareté des σηκώματα. Nous n'en possédons qu'un seul d'origine grecque avec inscription. Les côtes de la Propontide en conservent trois, qui portent encore leurs inscriptions. Ces monuments méritent de faire l'objet d'une monographie étendue. Les autres textes de cette époque que j'ai recueillis se rapportent surtout aux temps macédoniens. Ils n'ont pas d'intérêt pour l'histoire générale, mais éclairent la vie intérieure des colonies grecques.

Archéologie figurée. Un admirable bas-relief des nymphes et du dieu Pan découvert à Pactya peut être comparé aux plus beaux marbres antiques et montre les arts florissants à la belle époque dans cette partie reculée du monde grec. Un banquet d'Hercule (à Enos) assis à table avec Junon et Jupiter nous offre une scène jusqu'ici sans exemple dans les recueils de monuments figurés; quelques bronzes appartiennent à la plus belle période de l'art. — On ne m'a montré aucune terre cuite.

Topographie. Au point de vue des recherches topographiques, les villes grecques de Thrace se divisent en trois classes: 1° celles qui conservent encore leur nom ancien ; 2° celles qui portent un nom byzantin ; 3° celles dont les géographes ont parlé, mais dont le voyageur ne trouve plus aucun vestige.

Il est inutile de rappeler les villes qui appartiennent à la première classe. Elles sont heureusement très-nombreuses et doivent servir de base à la reconstruction de la Thrace à l'époque grecque. Parmi celles de la seconde classe, je citerai *Chora* et *Panidon,* villages modernes qui occupent l'emplacement de cités importantes, dont je ne puis fixer, pour le moment, le nom an-

tique. Agora, Aphrodisias, Dymes, Cypsela ne me paraissent avoir laissé aucun vestige.

Pour toutes les villes de l'époque grecque, l'archéologue doit surtout s'attacher à déterminer l'emplacement habité dans les temps antiques. Cet emplacement a presque partout changé, mais les recherches de cet ordre offrent peu de difficultés.

A cette période se rattache une étude de l'itinéraire suivi par les Dix Mille en Thrace, itinéraire qu'on retrouve sans peine, mais que les meilleures cartes antiques du pays aujourd'hui publiées ne permettent pas, croyons-nous, de suivre avec certitude.

III. *Période romaine.* La période romaine a laissé en Thrace de nombreux monuments. En étudiant les restes de cette époque on arrive aux trois conclusions suivantes :

1° La civilisation était très-répandue dans toute la province, et même dans les parties les plus reculées, mais toutefois presque exclusivement dans les plaines.

2° Cette civilisation était grecque et non romaine.

3° Elle était loin d'avoir fait disparaître les caractères primitifs de la nation.

C'est dans les provinces de Philippopolis et de Trajanopolis que les inscriptions et les bas-reliefs se trouvent en plus grand nombre. Les centres de population en Thrace sous l'Empire s'étaient beaucoup multipliés. Ainsi, aux environs de la seule ville de Filibé, on peut constater l'existence de plus de dix établissements florissants à cette époque. Mais le plus souvent ni l'histoire ni les marbres ne nous permettent de deviner le nom de ces villes ou villages.

La langue écrite sur ces monuments est presque toujours le grec, même dans les *pagi*. Toutefois, dans la montagne, les textes grecs disparaissent presque complétement et le voyageur ne trouve plus que quelques inscriptions latines laissées là par les légions. L'opposition de la montagne et de la plaine est un des faits les plus importants de l'histoire de la Thrace, dans l'antiquité comme de nos jours.

Les Thraces étaient divisés en pagi ou κώμαι. Chaque pagus

avait son chef particulier appelé κωμάρχης ; plusieurs κώμαι étaient réunis en une confédération et formaient une tribu ou γένος. Au-dessus de ces tribus, dans la province de Philippopolis, nous voyons le κοῖνον τῶν Θραχῶν.

La vie publique des grandes cités était celle de toutes les villes importantes du monde romain. Elles avaient un sénat, des assemblées du peuple, des magistrats particuliers, des tribus. On trouve à Philippopolis un collége éphébique, et aussi des confréries de chasseurs.

Un grand nombre de bas-reliefs de cette époque se rapportent aux cultes populaires. Les plus précieux représentent un cavalier, vêtu d'une simple tunique sur laquelle flotte la chlamyde; il tient une lance dont il attaque une bête sauvage. Des inscriptions nomment toujours ce personnage ΚΥΡΙΟΣ ΗΡΩΣ, sans autre indication (Cf. notre précédente communication pour plus de détails). D'autres marbres sont consacrés à Junon et à Diane figurées sous les traits de divinités barbares ; Apollon, pour la piété des pagani, est un fort chasseur qui se rapproche beaucoup du cavalier thrace. Jupiter, Bacchus et Mercure sont sculptés sous les traits consacrés par la tradition classique.

A côté des œuvres originales de la piété thrace, il faut citer les marbres qui ne sont que des imitations grecques ou romaines. Ici la première place appartient aux banquets funèbres. J'ai pu décrire dix-neuf stèles nouvelles; plusieurs présentent des détails jusqu'ici sans exemple sur les monuments de cette classe.

Je n'ai recueilli que 22 textes épigraphiques relatifs à des Romains.

Ce sont : 1° des épitaphes la plupart militaires; 2° des dédicaces aux empereurs; 3° des marbres conservant le nom de gouverneurs impériaux. Ces dernières inscriptions sont au nombre de cinq.

Il était important de rechercher les ruines de Trajanopolis, la seule capitale de la Thrace dont l'emplacement n'ait pas été fixé. Cette ville doit être placée à l'O. d'Enos entre Ourunjick et Lidjakeui. On trouve là des restes de nombreuses constructions dispersés sur un espace considérable, une acropole, et des

inscriptions qui ne laissent aucun doute sur le nom qu'il faut donner à ces derniers vestiges d'un grand établissement romain.

A la fin de cette période se rattachent quelques monuments chrétiens et entre autres une épitaphe du IVe siècle consacrée à deux femmes, dont l'une était restée fidèle au culte ancien, pendant que l'autre adoptait la religion nouvelle.

IV. *Période byzantine.* Les restes byzantins qu'on trouve en Thrace sont :

1° Des églises antérieures à l'époque ottomane.

2° Des constructions militaires.

3° Quelques bas-reliefs et des inscriptions.

1° Les anciennes églises, presque toutes aujourd'hui en ruines, sont très-nombreuses: à Sténimacho, par exemple, on en compte quarante-huit; dans beaucoup de villages dix ou douze. On retrouve souvent aussi les derniers vestiges de monastères depuis longtemps détruits. Un relevé de ces églises et de ces monastères peut permettre de fixer en partie la géographie ecclésiastique de la Thrace au moyen-âge, et même nous fournir d'utiles renseignements sur l'état politique de la province à la même époque.

Pour l'histoire de l'art, presque toutes ces églises renferment de précieux morceaux de sculptures et des peintures souvent datées, qui remontent à une antiquité reculée. Je citerai en première ligne les églises de Sainte-Paraskeuvi et de la Panagia-tou-Kalé à Sténimacho, le monastère de Batchkova, et une belle ruine au milieu d'Andrinople.

2° La série des forteresses qui défendent les vallées septentrionales du Rhodope, et tout le cours inférieur de la Maritza est imposante. Elle donne une grande idée de l'activité et du bon sens pratique des empereurs du bas-empire. La plus remarquable de ces constructions est la citadelle de Demotika comparable aux châteaux les plus imposants du moyen-âge occidental. Elle permet une étude intéressante de l'architecture militaire byzantine.

3° Parmi les objets divers je dois signaler : I. *Une Statue de*

la Vierge à *Chora*, d'un travail achevé, et certainement antérieure au septième concile de Nicée qui interdit définitivement à l'Église orthodoxe de représenter par la statuaire Dieu, la Vierge et les saints. Ce monument, par le style général et par les détails, rappelle les belles œuvres de la sculpture classique. — II. Quelques bas-reliefs très-rares représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — III. Une série de grandes amphores du temps des Comnènes, ornées de lettres historiées, à l'imitation des cuivres arabes, documents curieux qui nous permettent d'étudier l'influence des procédés orientaux sur l'industrie et sur le goût byzantins. — IV. un grand nombre d'inscriptions grecques intéressantes par quelques faits historiques qu'elles nous apprennent, mais surtout par les variétés et les fautes d'orthographe qui les remplissent et qui nous montrent déjà reçus par l'usage dès le XIe siècle presque tous les détails de la prononciation grecque moderne.

V. *Musée de Sainte-Irène*. Pour ce musée je renvoie au catalogue sommaire que j'en ai publié l'an dernier. Ce travail, imprimé pendant que j'étais à Philippopolis, contient plusieurs erreurs de détail; il suffit du moins pour montrer l'importance et l'intérêt de cette collection au point de vue des recherches d'archéologie figurée.

Topographie du Bosphore. Les sanctuaires, les fortifications, les villages sur les deux rives du détroit étaient aussi nombreux dans l'antiquité que de nos jours. Les points que j'ai examinés avec un soin particulier sont : 1° le château de Roumeli-Hissar, celui d'Anatoli-Hissar et la vallée de l'Areté; 2° L'emplacement du Serapeion; 3° la côte comprise entre le cap Kandili et celui de Kadikeui; 4° la vallée d'Ambelaki; 5° les roches Cyanées; 6° le château d'Anatoli-Kavak.

Le seul édifice important dont je puisse signaler le premier les ruines est le Hieron de la côte d'Asie. Des fouilles récentes ont fait découvrir plusieurs fragments qui ont appartenu de toute évidence à ce temple, en particulier une porte et une architrave d'un beau travail de l'époque macédonienne.

Appendice. J'ai cru devoir recueillir sur les Bulgares Po-

mazi qui habitent le Rhodope, et paraissent avoir conservé des traditions d'une haute antiquité, des détails précis. L'analyse de ces traditions engagera, je l'espère, les personnes compétentes à étudier une population qu'il est important de bien connaître pour éclairer l'histoire des tribus qui, depuis la fin de l'empire romain, se fixèrent au sud du Danube, et, peut-être même par quelques côtés, les origines des Thraces antiques.

Les monuments des Ottomans du XVe siècle sont nombreux en Thrace. On trouvera décrits, dans le récit de mon voyage, les plus beaux d'entre eux et surtout le magnifique palais bâti à Andrinople au milieu du XVe siècle, lors de la prise de la ville.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° *Pompeia décrite et dessinée* par E. Breton, suivie d'une *Notice sur Herculanum* (3e édition, revue et augmentée, avec des planches et un plan des fouilles de Pompéi). Paris, 1869, grand in-8°.

2° *Revue archéologique* : août 1869.

3° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages* : avril 1869.

4° *L'Investigateur*, etc. : mai et juin 1869.

5°-6° M. DE LONGPÉRIER fait hommage en ces termes, au nom de l'auteur, des deux ouvrages suivants :

« M. le lieutenant-général Iwan De Bartholoméi, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg et l'un des principaux commandants militaires des provinces caucasiennes, savant estimé à qui nous devons de beaux travaux sur la numismatique orientale, a désiré faire hommage à notre Académie de deux ouvrages imprimés par lui à Tiflis. — Le premier, intitulé *Abécédaire abkhasien*, est écrit en trois langues. Il contient un vocabulaire abkhasien de divers textes, un recueil de phrases, le tout accompagné d'une traduction en russe et en géorgien (1865, in-8°). Le second est un abrégé de l'Histoire sainte en langue abkhasienne, avec traduction russe. Il a été publié, en 1866, par les soins de la Société pour la diffusion du christianisme dans le Caucase, société dont le général est un des principaux fondateurs. — Ce savant s'est tout spécialement occupé de l'abkhasien, du swanétien et de la langue des Tchetchentzes. Mais pour l'impression d'ouvrages en ces idiomes,

qui n'avaient pas de littérature écrite, il a été obligé de créer des alphabets particuliers exprimant leurs articulations. Les deux ouvrages que j'ai l'honneur de présenter au nom du général De Bartholoméi offrent les spécimens de l'un de ces alphabets inventés par lui et qui lui servent à propager l'instruction chez les indigènes des provinces qu'il administre. »

M. J. Halévy commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° Le premier exemplaire du tome VIII, 1re partie, de la 1re série des *Mémoires présentés par divers savants* (1 vol. in 4° de 649 pages) renfermant les quatre mémoires intitulés : — I. *Etude sur le monument bilingue de Delphes*, par M. C. Wescher; — II. *Mémoire sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période*, par M. Th. Henri Martin; — III. *Mémoire sur cette question : « La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque? »*, par le même; — IV. *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie dans l'antiquité d'après les textes cunéiformes*, par M. J. Oppert.

2° Le premier exemplaire des tomes II et III du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, réimprimés par M. V. Palmé (1869, in-fol.).

3° Le premier exemplaire du tome XII de l'*Histoire littéraire de la France*, série publiée par les Bénédictins, 2e édition réimprimée sous la direction de M. P. Paris, membre de l'Institut, par le même éditeur (1869, in-4°).

4° BRUNETTO LATINOS, etc. *Vie et écrits de Brunetto Latini*; par Thor Sundby (en danois) avec les opuscules suivants : 1° *Mag. Philippi Gual-*

teri ab Insulis, dicti de Castellione, liber qui dicitur MORALIUM DOGMA, etc. ; — 2° *Albertani, causidici Brixiensis, Tractatus de arte loquendi et tacendi* (Copenhague, 1869, in-8°).

5° *Le régime constitutionnel*, par C. Henri Midy (Paris, 1869, in-8°).

6° *Revue historique de droit français et étranger* : mai-juin 1869.

7° M. STAN. JULIEN fait hommage à l'Académie, par l'organe du Secrétaire perpétuel, de l'ouvrage intitulé : *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois d'après des notices traduites du chinois*, etc. (Paris, 1869, in-8°).

8° M. D'AVEZAC fait hommage, au nom des auteurs, des trois ouvrages suivants : I. *Rendiconto dei lavori fatti dalla Società ligure di storia patria*, del Cav. Luigi Tommaso Belgrano (Genova, 1867, in-8°); — II. *Atlante idrografico del medio evo posseduto dal prof. Tammar Luxoro publicato a fac-simile ed annotato* da C. Desimoni e L. T. Belgrano (Genova, 1867, grand in-8°); — III. *Nuovi studj sull' Atlante Luxoro* pel Cav. Avv. Corn. Desimoni (Ibid. 1869, grand in-8°).

L'Académie, sur la proposition du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, considérant l'époque avancée de la saison où viennent de se terminer les travaux et opérations de l'année académique, décide que la séance publique annuelle est renvoyée, comme l'an dernier, au mois de novembre et à un jour qui sera ultérieurement fixé; qu'en conséquence les résultats des concours et les sujets de prix proposés de nouveau ou pour la première fois seront portés d'avance à la connaissance du public, dans l'intérêt, aussi bien que pour la satisfaction des concurrents. Elle autorise, en outre, le Secrétaire perpétuel, sur sa demande, à se faire suppléer par un de ses confrères, pendant la durée du mois de septembre prochain.

M. Mariette, correspondant de l'Académie, lit, en communication, un *Mémoire sur le temple de Denderah*, entièrement mis au jour par ses soins et qui doit être l'objet d'une publication prochaine.

M. Feer commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la Conversion de Prasênajit.*

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Secrétaire perpétuel :

« Monsieur le Président et cher confrère,

» Obligé de prendre un repos nécessaire à ma santé, je compte, avec l'autorisation de l'Académie, m'absenter pendant le mois de septembre. Nos confrères, M. de Wailly, pour la première séance de ce mois, et M. Delisle, pour les autres, veulent bien prendre la charge de ma suppléance; elle ne pouvait tomber qu'en bonnes mains.

» Nos opérations de fin d'année académique sont, du reste, entièrement terminées; les résultats, en ce qui concerne les prix décernés et les prix proposés, seront publiés immédiatement pour la satisfaction des lauréats et l'intérêt des concurrents, et cette publication distribuée à l'Académie dès la prochaine séance, en attendant la séance publique annuelle qu'elle a bien voulu ajourner.

» Veuillez recevoir, etc. »

En conséquence M. le Président appelle M. de Wailly au bureau.

M. le Sénateur, surintendant des beaux-arts, par une lettre en date du 28 août, demande à l'Académie de vouloir bien rédiger une inscription destinée à la médaille que le gouvernement se propose de faire frapper en commémoration de l'expédition française en Chine. — L'Académie, avant de renvoyer cette demande à la Commission des médailles, charge le Secrétaire perpétuel de réclamer de M. le Surintendant des beaux-arts un croquis de la médaille projetée.

M. Mohl informe l'Académie que le Dr Euting, le savant bibliothécaire de l'Université de Tübingen, se rend à Tunis pour y recueillir des inscriptions phéniciennes et libyques et qu'il offre généreusement à l'Académie de lui donner, pour le *Recueil des inscriptions sémitiques*, les empreintes de ces monuments qu'il découvrirait et qui se trouvent en grand nombre dans la collection réunie par le fils du khaznadar du bey de Tunis. Mais M. Euting craint que cette collection ne lui soit pas facilement accessible sans un appui officiel. L'Académie a un très-grand intérêt à ce que M. Euting rencontre les plus grandes facilités pour ses recherches. Aussi M. Mohl pense-t-il qu'elle ferait bien de prier M. le Ministre des Affaires étrangères de donner à M. le consul général de France, à Tunis, l'instruction d'aider M. Euting à obtenir accès à la collection du khaznadar et à d'autres, s'il y a lieu. — L'Académie charge son Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. Halévy continue la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

M. Engelhardt, agent et consul général de France en Servie, adresse à l'Académie, avec une lettre, cinq photographies qui représentent une tête de bronze, un masque de fer et un casque appartenant au musée de Belgrade.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Etudes sur l'histoire du Danemark au 13e siècle* par M. C. Paludan-Müller (en danois) 1re partie, Copenhague, 1869, in-8°.

2° *Mémoires de la Société royale des sciences de Danemark, section d'histoire et de philosophie* (en danois) : t. XIII, Copenhague, 1869, in-8°.

3° De la part de M. Carlo Leoni, 10 volumes et brochures sur divers sujets d'histoire et de littérature.

4° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : t. XI, nos 2, 3, 4; t. XII, nos 1 et 2.

5° *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix :* Aix, 1869 (br. in-8°).

6° *Revue orientale :* août 1869.

M. Feer continue la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra*, etc.

M. de Longpérier, répondant à l'invitation de plusieurs membres de l'Académie, et après s'être excusé de parler sans plus de préparation, présente quelques observations sur les intéressantes photographies communiquées par M. Engelhardt. Il attribue la tête de bronze à Trajan père dont on connaît le portrait sur de belles médailles d'or (1), et non à l'empereur Trajan, qui, dans aucun des monuments connus jusqu'ici, n'a cette forme de traits et cet air de vieillesse. — Le casque est fort beau et a probablement appartenu à un légionnaire, comme le pense M. Engelhardt. Mais l'appendice sur lequel se lit l'inscription est le couvre-nuque et non pas la visière. C'est sur le couvre-nuque aussi que se lit l'inscription ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΙΚΑΝΟΡΟC que porte le beau casque macédonien conservé au Musée des antiques de Turin.

Quant au masque de fer, la finesse du travail de la barbe et des cheveux semblerait au premier abord le rattacher à ces œuvres de l'école étrusque qui sont contemporaines de la République. Mais le lieu présumé où le monument a été découvert, ainsi que la coupe de la chevelure divisée en petites mèches parallèles, et la tournure de la barbe engageraient à le reporter au siècle de Julien, d'Eugène et du tyran Jean (360 à 425) (2). Il faudrait voir l'original pour éclaircir cette question. Ce masque était-il, comme on l'a dit, une pièce d'armure, ou un masque funéraire ? Il faut remarquer que le bord est percé de petits trous et qu'il semble destiné par conséquent à être cousu sur une étoffe. Il est difficile d'admettre que ce soit une portion d'armure, car il n'est pas du tout proéminent comme les casques italiens du XVe et du XVIe siècle qui représentent des visages, il n'aurait pu laisser aucun jeu aux mouvements de la face, et, comme il ne présente pas d'ouverture à la hauteur de la bouche, il eût été rapidement insupportable pour celui qui s'en serait

(1) *Revue numismatique*, 1859, pl. IV, nos 1 à 3.

(2) H. Cohen, *Descript. des monnaies impériales romaines*, t. VI, pl. XI, XVI et XVIII.

couvert. Mais M. DE LONGPÉRIER n'ose pas encore affirmer que ce masque antique, qui offre tant de rapport avec le masque de bronze conservé au Musée de Bucharest et qui représente une femme à coiffure du siècle de Constantin, soit funéraire comme les masques de métal qui ont été trouvés sur des momies égyptiennes (entre autres le masque d'or qui se voit au Musée du Louvre) (1). Il cite des masques d'argent et de bronze trouvés en France à Notre-Dame d'Alençon (Orne), et à Neuvy-Pailloux (Indre) (2) ; mais ceux-là ont un aspect idéal qui conviendrait à des simulacres de divinités. Le masque de bronze de Bucharest, au contraire, paraît bien avoir eu une destination funéraire. Mais ce n'est que par la détermination exacte des lieux où ces objets ont été trouvés, et en tenant compte des conditions dans lesquelles ils avaient été enfouis, qu'on pourrait, avec quelque chance de certitude, étudier ce point obscur d'archéologie. Il est bien à désirer que M. Engelhardt puisse faire connaître le lieu de la trouvaille et les faits particuliers qui s'y rattachent.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre en date du 6 septembre 1869, annonce à l'Académie qu'il a chargé M. Joseph Halévy de rechercher et de copier, en vue du recueil des inscriptions sémitiques, les inscriptions himyarites existant dans l'Yémen.

M. le Ministre des Affaires étrangères, par une lettre du 8

(1) E. De Rougé, *Notice sommaire des monuments égyptiens du Louvre*, 1855, p. 96.

(2) Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1868, p. 121, n°s 539 et 540; et page 167, n°s 695 et 696.

septembre, annonce qu'il a écrit à M. le consul de France à Tunis pour l'inviter à faciliter autant qu'il dépendra de lui le succès de la mission confiée à M. le Dr Euting et dont il a été question dans la séance précédente.

M. Castan, de Besançon, annonce à l'Académie l'envoi de son *Opuscule sur le siége de Besançon en* 1289-1290. — Il renouvelle la demande par lui faite d'être inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

Livres offerts :

1° Par M. DE ROSSI, associé étranger de l'Académie, *Bulletin d'archéologie chrétienne* : 1869, nos 3-4.

Par l'Académie de Stanislas, à Nancy : *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1868 (Nancy, 1869, 8°).

3° Par M. Lepage, de Nancy : *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine*, par M. H. Lepage, avec la collaboration de M. Alex. de Bonneval (Nancy, 1869, in-8°).

4° *The journal of the roy. Asiatic Society of Great Britain and Ireland* : New Series, vol. IV, part. I (London, 1869, in-8°).

5° M. D'AVEZAC offre à l'Académie un volume intitulé : *Campagne du navire l'*ESPOIR *de Honfleur* (1503-1505). *Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville ès nouvelles terres des Indes* (Paris, 1869, in-8°).— Après avoir sommairement analysé le voyage de Gonneville et indiqué comment le texte authentique de la relation a été récemment trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal par M. Paul Lacroix, M. D'AVEZAC montre l'intérêt d'un document qui fournit la preuve incontestable que, dès les dernières années du XVe siècle, les marins normands et bretons faisaient des expéditions sur les côtes orientales de l'Amérique du Sud.

M. DE SAULCY offre à l'Académie un manuscrit sur feuilles de latanier, qui lui a été donné par M. Janin Léo, premier maître mécanicien à Rochefort. Ce manuscrit a été trouvé au Cambodge dans un coffre vermoulu, près des ruines du temple d'Anchor, dans le voisinage de Maikong. — L'Académie décide que ce manuscrit sera transmis à la Bibliothèque impériale. — M. Feer, présent à la séance, déclare que les caractères tracés sur les feuilles offertes à l'Académie par M. de Saulcy appartiennent à l'écriture pali-siamoise.

M. DE LONGPÉRIER fait la communication suivante :

« M. René Galles, ancien capitaine d'artillerie, et sous-intendant militaire de 1re classe, vient de publier à Alger une notice fort intéressante sur les monuments mégalithiques de l'Afrique comparés à ceux de la Basse-Bretagne. — M. Galles, né dans le Morbihan et parfaitement au courant de tout ce qui a été dit et imprimé au sujet des monuments de sa province, apporte dans l'étude des antiquités de l'Afrique septentrionale autant de soin que de critique. Il est fort important de signaler à l'attention du monde savant un passage de son mémoire. « Je crois, dit-il (p. 30), à des menhirs non-funéraires et je tiens fort à consigner ici, à ce propos, un renseignement qui emprunte à la notoriété scientifique de celui de qui je le tiens un caractère de précieuse authenticité. M. Letourneux m'a affirmé que c'était, en Kabylie, une antique coutume de consacrer, de la manière suivante, les résolutions importantes des clans confédérés : lors de la réunion de l'assemblée délibérante, chaque tribu ayant droit au vote dressait une pierre levée, et l'ensemble de ces pierres formait un cercle autour du lieu où avait siégé le conseil ; puis, en cas de manquement d'une des parties contractantes, le menhir qui la représentait était renversé. Ces symboliques archives, accompagnées chacune d'une tradition qui se perpétuait d'âge en âge, redisaient ainsi aux descendants les lois ou les traités de leurs pères, les fidélités comme les félonies de leur histoire. Cette coutume a duré jusqu'à nos âges, et, selon le récit de Si Moula Aït Amer, marabout des Beni-Raten, on s'y serait conformé pour la dernière fois, il y a environ 130 ans, lorsqu'il a été décidé que, contrairement aux prescriptions du Coran, les femmes seraient exclues des successions. Me serais-je trompé en regardant comme très-intéressant d'attirer l'attention sur cette origine certaine des cromlechs berbères? » — Il est certain que M. René Galles ne s'est pas trompé, et on ne manquera pas de remarquer combien le renseignement a chance d'être fécond. Dans tous les cas, il est de la plus haute importance de constater que des monuments mégali-

thiques ont été érigés par une race existante et à nous connue.

M. de Rougé insiste sur l'importance de cette communication tant pour l'ethnographie que pour l'archéologie. Le témoignage qui vient d'être mis en lumière montre qu'il ne faut pas rejeter dans une antiquité antéhistorique tous les monuments du genre de ceux que M. Galles a signalés. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est de voir bien constaté chez des tribus berbères un usage que nous connaissions déjà chez les anciennes populations de la Phénicie. Les documents égyptiens nous ont révélé une alliance entre les peuplades qui occupaient le nord de l'Afrique et des peuplades maritimes qui dominaient sur les côtes de la Méditerranée. Nous savons qu'il existait entre ces deux races des rapports suffisants pour leur permettre de se réunir dans une même confédération contre l'Egypte. Il importe de recueillir avec le plus grand soin toutes les indications relatives aux affinités qui pouvaient exister entre ces populations.

M. Brunet de Presle rappelle que des monuments du même genre ont été reconnus dans les îles Baléares.

M. de Saulcy fait observer qu'on en a signalé, dès l'année 1817, sur les bords du Jourdain et qu'il en a lui-même trouvé dans cette contrée, en 1863, un groupe de 21 ou 22, au pied desquels il se propose de pratiquer des fouilles dans son prochain voyage en Palestine.

M. Texier donne quelques détails sur des monuments analogues qu'il a observés dans le Jutland.

M. Feer continue la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra*, etc.

M. Halévy continue la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le Président annonce que la 1re partie du tome VIII (1re série) des *Mémoires présentés par divers savants* est en distribution au secrétariat.

Livres offerts :

1° Par M. Alexandre Chodzko : *Grammaire paléoslave suivie de textes paléoslaves tirés pour la plupart des mss. de la Bibliothèque impériale de Paris et du Psautier de Bologne* (Paris, 1868, in-8°).

2° Par M. l'abbé Ulysse Chevalier : I. *La chapelle de Saint-Michel de Romans* (Grenoble, 1869, in-8°) ; — II. Compte rendu (extr. de la *Revue critique*) de l'*Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par M. Guiffrey (in-8°) ; — III. Compte rendu (extr. de la *Revue critique*) de l'édition classique des *Scriptores rerum germanicarum*, de M. Pertz (in-8°) ; — IV. Programme d'une nouvelle édition des œuvres de Saint-Avit, du Cartulaire de Léoncel et du Cartulaire de Montélimar (in-8°).

3° Par M. De Coussemaker, correspondant de l'Académie : *Les Harmonistes du XIVe siècle* (1869, in-4°).

4° *Revue archéologique* : septembre 1869.

5° *Le Cabinet historique* : juillet-août 1869.

6° *Annales de la propagation de la foi* : septembre 1869.

M. de Saulcy communique à l'Académie une inscription juive, en caractères latins, récemment trouvée à Auch et dont un estampage a été adressé à la Commission de la carte des Gaules.

M. Huillard-Bréholles commence la première lecture de la 2e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Feer continue la lecture, en communication, de son Mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la Conversion de Prasênajit.*

M. Halévy achève la lecture, en communication, de son *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce à l'Académie la mort d'un de ses correspondants, M. Otto Jahn, de Bonn; il se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à l'Académie la perte de cet illustre savant.

Livres offerts :

1° Par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie : *Le petit château de Lunéville* (Nancy, 1869, in-8°).

2° Par M. Castan : *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay en 1289 et 1290, étudiés dans les textes et sur le terrain* (Besançon, 1869, in-8°).

3° Par M. Peigné-Delacourt : *Etude nouvelle sur la campagne de Jules-César contre les Bellovaques*, avec la collaboration de M. Plessier; mémoire lu à la séance du 24 juillet 1868 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Senlis, 1869, in-8°).

4° *Revue des Sociétés savantes des départements* : 4e série, t. IX, juin 1869.

5° *Annales de philosophie chrétienne* : août 1869.

L'Académie procède à la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. — M. d'Avezac est choisi, par 13 suffrages sur 16, pour lire, à cette séance, sa *Notice sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot.*

M. Huillard-Bréholles continue la première lecture de la

seconde partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. DELISLE lit, en communication, des *Observations sur plusieurs manuscrits de la* POLITIQUE *et de l'*ECONOMIQUE *de Nicole Oresme.*

M. Feer continue et termine la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la conversion de Prasênajit.*

ANALYSE.

I

Prasênajit, roi de Koçâla, fut un des adhérents, un des amis, un des protecteurs de Çâkyamuni. Sa conversion aurait été le résultat d'un discours ou *sûtra*, dont le titre revient fréquemment dans les livres tibétains, et toujours accompagné de cette mention, qu'il amena la conversion de Prasênajit. L'une de ces citations, intercalée dans une énumération des actes de toute une portion de la vie du Buddha, fournit la date précise de cet événement et le place entre la conversion des deux principaux disciples, Çâriputra et Maudgalyâyana, qui s'accomplit à Râjagriha, et le voyage de Çâkyamuni à Kapilavastu (Dul-va, vol. VI, fol. 100). Une autre citation, appartenant à un ouvrage dont l'original sanskrit existe, l'*Avadâna-çataka*, et insérée dans un récit dont Burnouf a donné la traduction (*Introd. à l'hist. du Buddh. indien*, p. 200) fait connaître le titre sanskrit du sûtra, qui est *Dahara-sûtra*. Or, il y a dans la section VIe du Kandjour, au volume XXVI (fol. 458-460), un texte qui est évidemment celui dont il s'agit, mais qui est intitulé, en sanskrit, *Kumarâ-dṛstânta-sûtra* « sûtra de la comparaison des jeunes gens », par suite de la substitution au mot *Dahara* de son synonyme *Kumâra*. D'un autre côté, le Tipitaka pâli nous offre dans le Sanyutta-nikâya (3e section du Sutta-pitaka), un texte intitulé *Dahara*, qui ouvre une série de sûtras, intitulée *Kôçala-sanyuttam* « Recueil relatif au Kôçala », et dont Prasênajit est constamment le héros. Le

Dahara-sûtra pâli correspond de la manière la plus certaine au *Kumâra-drṣtanta-sûtra* tibétain.

II

Néanmoins, les deux sûtras ne sont pas la reproduction exacte et textuelle l'un de l'autre; ils racontent les mêmes faits, développent les mêmes idées, mais ils ne coïncident pas, et l'on ne peut admettre que l'un ait été traduit de l'autre. En voici le contenu général, commun à tous deux : le roi Prasênajit apprenant l'arrivée de Gôtama (on ne lui donne pas d'autre nom, soit en pâli, soit en tibétain) à Çràvasti, sa capitale, va le trouver, pour s'informer de lui s'il est véritablement un parfait Buddha; Gôtama répond affirmativement. Le roi alors lui objecte et son jeune âge et l'âge bien plus avancé de six docteurs très-célèbres, qui sont loin d'avoir une aussi exorbitante prétention. Gôtama réplique qu'il est quatre êtres dont il faut bien se garder de mépriser même la jeunesse; le roi qui dispose du châtiment, le serpent qui mord, le feu qui consume et le Bhixu, ou moine bouddhiste, qui, en décidant les hommes à embrasser la vie religieuse, détruit les familles dans leur germe. Eclairé par cette instruction, le roi approuve et témoigne sa satisfaction.

Sur ce fond commun se détachent certains traits qui différencient les deux textes; le tibétain parle, au début, de la curiosité éveillée dans la ville de Çràvasti par la présence de Gôtama; le pâli y fait à peine allusion. — La question du roi et la réponse de Gôtama au sujet de la qualité de Buddha usurpée ou acquise par Gôtama, est surchargée, dans le tibétain, d'énonciations et d'interrogations qui manquent totalement dans le pàli. — Le tibétain fait dire au roi, dans sa réplique, qu'il n'ajoute pas foi à la déclaration de Gôtama, ce qui est une véritable imputation de mensonge et d'imposture, dont la trace ne se retrouve pas dans le pâli. — En opposant à Gôtama les six docteurs, ses rivaux, le roi insiste, dans le pâli, sur le succès de leur enseignement; dans le tibétain, sur leur âge avancé. — Quand Gôtama énumère pour la première fois quatre « jeunes gens », le tibétain renferme au

sujet du 4°, le Bhixu, une phrase qui manque au pâli et paraît bien avoir été ajoutée postérieurement pour résumer la pensée du sûtra, c'est que le Bhixu doit être respecté, parce qu'il est appelé à devenir un *Arhat*, doué de la puissance surnaturelle.— Enfin, dans le dernier paragraphe, tandis que le pâli, bien plus développé que le tibétain (dans tout le reste du sûtra, il l'est moins), nous montre le roi devenant un *upâsaka*, c'est-à-dire un adhérent laïque, le tibétain, par une réticence difficile à expliquer, reste absolument muet sur ce point important, et parle seulement de la satisfaction, de la joie ressentie par le roi; de telle sorte que ce sûtra, si souvent proclamé dans le Kandjour, comme l'instrument de la conversion de Prasênajit, ne contient pas même la mention expresse de cette conversion.

III

Quelle que puisse être la valeur de ces divergences, assez secondaires en définitive, il y a dans les deux textes une partie qu'on peut considérer comme véritablement commune, on pourrait presque dire, malgré quelques apparences contraires, comme identique : c'est la partie en vers. L'explication donnée par Gôtama sur les « quatre jeunes-gens » se dédouble : elle est d'abord résumée dans une prose brève et sèche, qui est comme le programme du discours; elle est développée ensuite dans une série de vers qu'on peut partager en cinq stances, dont une pour chacun des « quatre jeunes-gens », le roi, le serpent, le feu, le Bhixu, et une cinquième servant de conclusion. Or, par divers motifs, on est fondé à croire que ces vers, mis dans la bouche du maître, sont la partie essentielle du sûtra ; le reste n'est qu'un récit, un accessoire pour lequel on a pu prendre certaines libertés, ce qui aura introduit des différences dans le texte ; mais les vers, étant la parole du Buddha, le vrai sûtra, ont dû rester intacts; en effet, c'est dans cette partie et dans celle-là seule, que les textes coïncident véritablement. Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse noter, même dans les vers, de notables variations entre l'un et l'autre ; mais en les discutant on

trouve qu'elles proviennent uniquement des difficultés de l'interprétation, et des remaniements que le texte a dû subir pour être intelligible.

IV

En effet, les vers pâlis se composent de 23, les vers tibétains de 29 hémistiches. D'où vient en faveur du tibétain cet excès de 6 hémistiches? De ce qu'un refrain, reproduit après chaque stance, est néanmoins, dans le pâli, supprimé, par exception, après l'une d'elles (la 4ᵉ), et réduit dans les autres à un hémistiche, tandis que, dans le tibétain, le refrain n'est jamais supprimé et compte toujours deux hémistiches : en réalité donc le tibétain n'ajoute qu'un seul hémistiche, celui qui, dans chaque stance, complète le refrain; mais cette adjonction elle-même est plus apparente que réelle, car les éléments s'en retrouvent dans le texte pâli lui-même. Il n'y a donc rien, dans le tibétain, qui n'ait son équivalent dans le pâli ; et l'on peut dire qu'il n'a rien ajouté; mais ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il y a entre les deux textes une assez grave différence : on va voir à quoi elle tient.

Le pâli, énumérant le roi, le serpent, le feu avec leurs attributs terribles, dit de chacun d'eux qu'il faut les « éviter », *parivajjêyya*, c'est le mot du refrain : mais ce mot ne pouvait s'appliquer au Bhixu : aussi le refrain est-il supprimé après la stance qui le concerne. Le tibétain au contraire, disant dans son refrain, qu'il faut « honorer » (*bag-bya*) le roi, le serpent, le feu, n'a pas de raison pour ne pas appliquer cette expression au Bhixu; aussi maintient-il le refrain après la quatrième stance. Dans la cinquième stance, les deux expressions qui viennent d'être citées reparaissent, mais interverties, c'est-à-dire que le pâli, réunissant dans une même énumération le roi, le serpent, le feu, le Bhixu, dit qu'il faut les « honorer » (*samâcarê*, terme pâli, dont le tibétain *bag-bya*, cité plus haut, est l'équivalent), et le tibétain dit qu'il faut les « éviter » (*spang-bya*, traduction du pâli *parivajjêyya*). Il est aisé de voir que les

textes, ou plutôt les docteurs qui les interprétaient ont hésité sur la définition à donner de l'attitude qu'on doit prendre, soit envers le Bhixu, soit surtout envers les êtres auxquels on le compare. Faut-il en avoir horreur et les fuir? Faut-il leur faire honneur et les rechercher? Ce doute provient de ce que l'assimilation entre le Bhixu, d'une part, le roi, le serpent et le feu, de l'autre, est forcée. Car l'action de ceux-ci est surtout nuisible et redoutable ; celle du Bhixu est essentiellement bienfaisante. C'est à l'aide d'une sorte de sophisme qu'on parvient à réaliser l'assimilation cherchée ; et il n'est pas étonnant que l'expression soit vacillante et indécise.

Parmi les autres différences des deux textes, il importe de noter celle-ci : le pâli, après avoir dit que le roi châtie, que le serpent, par sa morsure, fait périr homme, femme et enfant (c'est-à-dire des familles entières), reproduit, pour le feu, le vers relatif au serpent, en changeant seulement un mot, et dit que le feu, en brûlant, fait périr homme, femme et enfant. Cette répétition n'existe pas dans le tibétain qui dit, en parlant du feu, qu'il peut consumer un village et même une ville. La leçon que suppose le tibétain, et qu'il serait facile de rétablir en pâli, paraît la plus satisfaisante ; on verra cependant qu'une troisième, peut-être préférable, pourrait être proposée.

V

Quand on se demande si ce discours a pu être prononcé par le Buddha, s'il y a lieu de le compter parmi celles de ses paroles qu'on peut, tout en faisant les réserves indispensables, considérer comme authentiques, on hésite à répondre affirmativement, frappé que l'on est du caractère brahmanique de ce discours : il suffirait de substituer le mot « brahmane » à celui de « Bhixu » pour que toute l'argumentation, assez fragile, du sûtra pût se retrouver dans un livre brahmanique : il est en effet bouddhique uniquement par la phrase relative au Bhixu ; mais cela ne suffit-il pas? Que peut-on demander de plus? Il ne faut pas s'étonner de trouver dans le sûtra des idées brahmaniques ; le

bouddhisme en est rempli ; et dans l'espèce, la situation étant donnée, un emprunt directement fait au brahmanisme était tout à fait à sa place. En quoi consiste ici l'emprunt ? Dans le rôle attribué au feu. Les Brahmanes comparent au feu, et le roi (Manu, VI, 9), et le Brahmane (Id., IX, 317). Or, dans nos textes, le Bhixu est comparé au feu d'une manière toute particulière : car il y est dit « qu'une forêt brûlée par le feu peut renaître de ses cendres, mais qu'un homme converti par un Bhixu ne peut laisser de postérité après lui. » Là est évidemment l'argument vital du discours ; le reste (les trois premières stances) n'est sans doute qu'un accessoire, et même un accessoire joint assez maladroitement au principal : car le vers auquel le pâli et le tibétain font dire, l'un, que le feu détruit des *familles*, l'autre, que le feu détruit des *villes*, devrait sans doute exprimer que le feu détruit des *forêts ;* il serait très-facile de restituer dans le texte pâli cette nouvelle leçon qui fournirait une transition toute naturelle pour passer à la 4e stance, qui compare précisément l'action du Bhixu à celle du feu. Il ne serait donc pas impossible que le sûtra, c'est-à-dire l'argument attribué au Buddha eût consisté d'abord en une simple comparaison entre le feu et le Bhixu, comparaison qu'on aurait étendue plus tard, en y ajoutant, par des rapprochements, pour ainsi dire, tout faits dans l'esprit des Hindous, et le roi comparé lui-même au feu, et le serpent, cet animal si redouté, si vénéré, et sujet de tant de légendes. Le rôle important prêté au feu, cet agent si puissant, et l'un des plus anciens objets d'adoration de la race âryenne, n'a rien qui doive étonner; c'est le terme de comparaison qui se présente naturellement lorsqu'on veut donner l'idée d'une force irrésistible. Si le sûtra a réellement passé par l'évolution qui vient d'être définie, qu'on ne peut pas prouver, mais qu'on est autorisé à conjecturer, cette évolution est assurément fort ancienne, car elle est nécessairement antérieure à la rédaction actuelle des deux sûtras, qui nous la représentent l'un et l'autre comme accomplie, et que leur ressemblance générale oblige de faire remonter à un passé éloigné.

VI

Si maintenant, après avoir constaté l'accord des deux textes dans la partie versifiée, en dépit des divergences qu'elle présente, on passe à la partie en prose, on ne peut pas n'être pas frappé des différences qui s'y trouvent. Les divergences qui ont été notées au commencement et à la fin des deux récits pourraient s'expliquer en les considérant comme des extraits d'un récit suivi (qu'on retrouvera peut-être), et dont la coupure n'aurait pas été faite exactement de la même manière et au même point. — Pour les divergences signalées dans le corps du récit, deux explications se présentent, entre lesquelles il est difficile de choisir. Ainsi, les expressions du doute au sujet de la qualité de Buddha, revendiquée par Gotama et contestée par le roi, ces expressions qui s'accumulent et se répètent dans le tibétain, y auraient-elles été ajoutées pour rendre la conversion du roi plus éclatante? Ou bien auraient-elles été retranchées du pâli, comme offrant des dangers? De même, l'accusation de mensonge formulée très-nettement par le roi contre Gôtama aurait-elle été ajoutée dans le tibétain ou supprimée dans le pâli par des motifs analogues? Sur ce point et sur d'autres moins frappants, mais non moins obscurs, on ne saurait se prononcer. Une chose seulement peut être considérée comme certaine; tandis que la partie en vers restait identique dans les deux textes, et n'admettait d'autres modifications que les changements provoqués par la discussion du texte et les difficultés de l'interprétation, la partie en prose, moins respectée parce qu'elle avait moins d'autorité, recevait des adjonctions ou subissait des retranchements par suite de diverses raisons, parmi lesquelles la rivalité entre les écoles pourrait bien n'être pas la moins puissante.

VII

Il reste à se demander si le fait de la conversion de Prasênajit, auquel ce sûtra se rapporte, est réel, s'il appartient à

l'histoire ou à la légende. M. Kœppen a dit avec beaucoup de sagacité (*Die Religion des Buddha*, p. 75) que, dans la vie du Buddha, les faits les plus vraisemblables peuvent être controuvés, et les récits les plus incroyables avoir un fondement sérieux. Cependant, s'il est dans la biographie du Buddha, telle qu'elle résulte des données traditionnelles, un fait auquel il semble qu'on puisse ajouter foi, c'est assurément la conversion de ce roi constamment cité comme un des amis de Çâkyamuni, conversion dans le récit de laquelle aucun détail extravagant, contraire à l'ordre naturel des choses, n'a pu s'introduire. Les textes tibétains et les textes pâlis s'accordent pour établir le fait lui-même, et lui donner à très-peu près la même place dans l'ordre chronologique; car il y a une légère différence. D'après le Kandjour, Çâkyamuni serait venu de Râjagriha, où il résidait, à Çrâvasti où il aurait converti Prasênajit; de là il serait parti pour Kapilavastu sa patrie, où il aurait converti son père, sa famille et ses compatriotes : d'après les textes pâlis, bien moins explicites, du reste, Çâkyamuni serait d'abord allé de Râjagriha à Kapilavastu, et c'est à son retour qu'il aurait fait une halte à Çrâvasti, et y aurait vaincu la résistance du roi. La question se réduit donc à savoir si le voyage de Kapilavastu est antérieur ou postérieur à la conversion du roi de Kôçala. Mais ce voyage, bien qu'attesté par tous les textes et raconté dans les plus minutieuses circonstances, peut faire naître des doutes. Toutefois, sans entrer dans l'examen de cette nouvelle question, et même en admettant la réalité de ce voyage, on peut dire que les divergences des textes sur cette petite difficulté chronologique ne sont pas de nature à invalider le fait même de la conversion de Prasênajit; et, à moins de voir dans le *Dahara sûtra* un de ces contes que les Bouddhistes ne se sont pas fait faute d'inventer pour gagner la faveur des rois (supposition que rien ne semble autoriser dans le cas actuel), on ne saurait se refuser à voir dans la conversion du roi de Kôçala un des faits qu'on pourrait faire entrer avec le moins d'hésitation dans la biographie du fondateur du Bouddhisme.

En résumé :

1° Les deux textes ne sont pas la traduction l'un de l'autre, et doivent appartenir à deux écoles distinctes ; 2° la partie en prose a dû être fixée dans chacun d'eux après la partie en vers ; 3° la partie en vers peut n'avoir été, dans l'origine, que le tiers de ce qu'elle est actuellement, mais les adjonctions qu'elle aurait reçues, dans cette hypothèse, sont antérieures à la formation du texte actuel, qui lui-même a dû être le sujet de discussions nombreuses; 4° le *Dahara-sûtra*, ou discours sur la comparaison du Bhixu avec le feu doit être classé parmi les discours du Buddha qu'on peut considérer comme relativement authentiques; 5° la conversion de Prasênajit est un des faits de la vie traditionnelle du Buddha qu'on peut avec le plus de raison considérer comme historiques.

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, de retour, reprend ses fonctions au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Surintendant des beaux-arts adresse, par une lettre du 29 septembre, à l'Académie l'épreuve en plâtre qui lui avait été demandée de la médaille commémorative de l'expédition française en Chine.

M. l'administrateur général directeur de la Bibliothèque impériale, par une lettre du 1er octobre, accuse réception du manuscrit pâli-siamois dont M. De Saulcy avait fait hommage à

l'Académie, qui a cru, dans l'intérêt de la science, devoir en enrichir les collections de la Bibliothèque impériale. Il prie le Secrétaire perpétuel, tant en son nom qu'au nom de ce grand établissement, de remercier l'Académie du nouveau don qu'elle lui a fait.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome VII, 1re partie, de la 1re série des *Mémoires présentés par divers savants*, renfermant la 1re partie du *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, et dont l'Académie, sur la proposition de sa Commission des travaux littéraires, avait décidé la publication par délibération du 13 février 1863. Ce volume, qui en attend un second, devant compléter le tome VII du recueil, comprend, avec une introduction générale sur les écritures cunéiformes et les principes de leur déchiffrement, les éléments du syllabaire établis et justifiés par l'analyse des textes jusqu'ici connus.

Sont présentés en outre les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. LITTRÉ, la 23e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (Q—RED).

2° *Giornale degli scavi di Pompei* : mai-juin 1869, avec une planche représentant l'amphithéâtre pompéien, d'après une peinture antique.

3° *Journal asiatique* : mai et juin 1869.

Par une lettre datée d'Arras, 24 septembre, M. Ad. de Cardevacque adresse, pour le concours des Antiquités de la France, de 1870, en son nom et au nom de son collaborateur, M. Aug. Terninck, un exemplaire de l'ouvrage intitulé « *L'abbaye de Saint-Vaast* », monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère (3 vol. in-4°, 1866-69, avec 19 planches). — Renvoi à la future Commission.

M. DE SAULCY communique à l'Académie les estampages de deux inscriptions trouvées à Sidon et qu'il a eu la bonne fortune d'acquérir pour le Musée du Louvre. — La première de ces inscriptions est latine et ainsi conçue :

+ CONDIDIT ANTIGONVS HAEC MOENIA FORTIA POENIS
SVRGENTEM QE DEDIT RAVIEM (sic) CONTEMNERE PONTI +

Cette inscription, qui commence et finit par une croix, est manifestement du Ve ou mieux du VIe siècle de notre ère. Elle

ntient évidemment la mention d'un fait traditionnel. L'Anti
›ne dont il est ici question ne peut être que le père d
émétrius Poliorcète, lequel a été maître de Sidon en 318 avan
ésus-Christ, puis de 314 à 312, et enfin de 311 à 306. C'est
:ette dernière période probablement qu'il faut faire remonte
la construction des murailles de mer de Sidon par Antigone.

La 2ᵉ inscription est grecque. Ce n'est autre chose qu'un
dédicace en l'honneur de Constantin le Grand. Elle est ains
conçue :

ΦΛΑΟVΙΟΝ ΟVΑΛ
ΚΟΝCΤΑΝΤΙΝΟΝ
ΕΠΙΦΑΝΕCΤΑ
[τὸν] ΚΑΙCΑΡΑ
Η ΠΟΛΙC ΙΔΙΑ ΤωΝ
CΤRΑΤΗΓΩΝ

Les titres donnés à l'Empereur Constantin sont la reproduc
tion rigoureuse des légendes monétaires latines

FLAVIVS VAL (erius) CONSTANTINVS NOB(ilissim
CAES(ar).

M. D'AVEZAC rappelle qu'il y a justement trois ans, da
séance du 28 septembre 1866, il annonçait à l'Académ
trouvaille qu'il venait de faire, parmi des livres et pa
destinés à une vente publique, d'une mappemonde man
du XIᵉ siècle, sur vélin, occupant deux feuillets in-fᵒ anci
ment détachés d'un volume contenant un commentair
nyme sur l'Apocalypse, rédigé au VIIIᵉ siècle, et dont l
donné une notice d'après l'exemplaire du XIIᵉ siècl
possède la Bibliothèque royale de Turin. L'espoir qu'e
alors M. D'AVEZAC d'assurer au cabinet géographique
Bibliothèque impériale la possession de ce curieux m
tarda point à se réaliser, et bientôt après les indicat
avait obtenues sur la provenance furent vérifiées e
applicables à un beau manuscrit à figures, gros volu

portant les armes de Sourdis sur les plats de la reliure et bien connu au département des manuscrits sous la dénomination d'*Apocalypse de Saint-Sever*, à raison du couvent des Bénédictins de Saint Sever de Gascogne, d'où il est originairement provenu. M. D'AVEZAC avait insisté devant l'Académie sur l'intérêt que devait exciter, au point de vue de l'appréciation des libertés que se permettaient les dessinateurs au moyen âge dans les reproductions successives d'un même type, le rapprochement comparatif des trois échantillons ainsi recueillis à Turin, Londres et Paris de la Mappemonde du VIIIe siècle jusqu'alors restée anonyme. — Cette anonymie, trop longtemps prolongée, ne pouvait guère cependant persister devant un examen quelque peu attentif : un indice caractéristique, malheureusement tronqué par la négligence du copiste dans le manuscrit de Paris, mais que présente tout au long le manuscrit de Turin, ne peut laisser aucun doute sur l'auteur, non Rhaban Maur, comme avait conjecturé Pasini, non plus que Saint-Amand, qui est du VIIe siècle, et encore moins Victorin de Pettau, qui est du IIIe, auxquels d'autres ont pensé, — mais un moine bénédictin espagnol renommé par son savoir et son orthodoxie, vaillant aux luttes théologiques suscitées par les doctrines d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel sur la valeur du titre de *fils de Dieu* considéré au point de vue de la chair : l'histoire ecclésiastique raconte les péripéties de ce schisme, où se laissait entraîner une partie de l'Espagne et de la France méridionale, et qui appela les sévérités de plusieurs conciles successifs, dont quelques-uns présidés par Charlemagne lui-même. Le savant écrivain qui eut le premier rôle dans cette ardente querelle, ce fut le moine bénédictin Beatus, prêtre dans les montagnes de Liébana, en Asturie, lequel mourut douze ans plus tard au couvent de Valcavado, diocèse d'Osma, dont il était abbé. Canisius et la Bibliothèque des Pères, Mabillon et les Bollandistes nous offrent les documents originaux propres à nous éclairer à son sujet. Il publia à la fin de 785, à l'adresse de l'archevêque Elipand, deux livres *De adoptione Christi filii Dei,* pour lesquels il s'associa Ethérius, son disciple, depuis évêque d'Osma : Elipand n'eut que

des injures contre ce montagnard vagabond (*montivagus*), nommé Beatus par antiphrase (*antifrasius*), et contre son jeune compagnon abusé Ethérius ; mais ils en furent vengés par la vénération des fidèles de leur obédience, qui leur décernèrent une place parmi les saints ; et le culte de saint Béat, ou saint Biet, comme prononce le vulgaire, est resté en honneur dans ces contrées, principalement à Astorga. Or ce même saint Béat, mort le 19 février 798, d'après son ancien biographe anonyme, avait composé en 12 livres un commentaire sur l'Apocalypse; et voici que le commentaire sur l'Apocalypse contenu dans nos manuscrits a donné lieu à Pasini de relever dans le ms. de Turin la date de 787 comme celle où l'auteur écrivait; en même temps que d'autre part il a transcrit une préface se terminant par une dédicace à l'évêque Ethérius : « *Hæc ergo, Sancte pater Etheri, te petente, ob ædificationem studii fratrum, tibi dicavi, ut quo consorte perfruor religionis cohæredem faciam et mei laboris.* » — En présence de tels repères, nul doute n'est possible sur la désignation résolûment affirmative de saint Béat de Liébana, prêtre et moine bénédictin, abbé de Valcavado au diocèse d'Osma, comme l'auteur avéré du commentaire sur l'Apocalyse et de la Mappemonde qui y est jointe, dont Turin possède un exemplaire du XIIe siècle, le premier qui nous en ait été connu ; Londres en possède un second, pareillement du XIIe siècle, terminé en 1109 au célèbre couvent des Bénédictins de Silos, dans le diocèse de Burgos, et que l'on dit avoir été acquis de l'ancien roi d'Espagne Joseph Napoléon par le Musée britannique; Paris possède celui qui fut écrit au XIe siècle entre 1028 et 1072, au monastère des Bénédictins de Saint-Sever de Gascogne, sous l'abbé Grégoire de Monsaver, dont le nom se multiplie en un médaillon symétrique sur le frontispice. C'est en 1866 seulement qu'il a recouvré la Mappemonde qui en avait été détachée, et qui est le troisième échantillon venu à notre connaissance. Nous venons d'en rencontrer un 4e exemplaire, dans un beau manuscrit grand in-folio, dont l'écriture est évidemment du XIIe siècle, et qui a tout récemment été apporté à Paris par le libraire Bachelin-Deflorenne : la mappe-

monde y est de forme ovale, comme celle de Saint-Sever, mais bien moins détaillée, et offrant la plus étroite ressemblance avec celle de Turin, quoique celle-ci soit parfaitement circulaire, au moins dans la gravure de Pasini et ses reproductions. Ce manuscrit provient d'une grande bibliothèque seigneuriale de Madrid, et porte en titre sur le dos : *S. Amandus in Apocalypsim*, sans que rien puisse justifier une semblable désignation. — Il doit exister en Espagne d'autres manuscrits du même ouvrage ; du moins la cathédrale de Girone en possédait-elle un exemplaire, que le P. Joseph de la Canal, l'un des continuateurs de l'*España Sagrada* de Florez, signalait en 1819, tout en le considérant par inadvertance comme l'œuvre directe de Victorin de Pettau, dont le nom figure simplement dans un des prologues, ainsi que l'avait remarqué Pasini ; Villanueva l'a revu depuis et a donné, dans une des lettres de son *Viage literário à las Iglesias de España*, publiée en 1850 par l'Académie de l'histoire, le fac-simile de quelques lignes terminales constatant que le prêtre Senior a fini d'écrire ce volume le 6 juillet 975 : voilà donc un cinquième manuscrit remontant au Xe siècle ; il est fait grand éloge du nombre et de la beauté des peintures dont il est parsemé, sans autre mention de la Mappemonde. — On connaît l'existence d'un autre exemplaire, plus ancien, plus important que tous ceux-là, et qu'il semble plausible de considérer comme le manuscrit original, d'après la description dont il faut provisoirement se contenter jusqu'à vérification, prochaine pouvons-nous espérer ; il aurait été acquis au monastère même de Valcavado, le siége abbatial de saint Béat, par M. Robert Frasinelli, de Madrid, en échange d'une montre d'argent d'une trentaine de francs, acheté ensuite pour mille francs et un appoint par M. Francisque Michel, qui le revendit à Libri pour quinze cents francs : il est aujourd'hui la propriété de lord Ashburnham, et compris en son catalogue sous le n° XV de l'appendice. C'est un volume grand in-folio de 88 centimètres de haut sur 28 centimètres de large, relié en velours rouge sur ais de bois, écrit en caractères wisigothiques, du IXe siècle, rempli de miniatures et renfermant la curieuse

Mappemonde. M. d'Avezac espère en la courtoisie du noble possesseur et en l'obligeant concours de M. Paul Meyer pour obtenir un fac-simile de ce précieux échantillon géographique. Il aime à se persuader que l'Académie n'aura pas jugé sans intérêt ce coup d'œil récapitulatif sur les exemplaires au nombre de six, s'échelonnant du IXe au XIIe siècle, chacun avec une physionomie propre, d'un monument géographique, dont le type est du VIIIe siècle, et dont l'auteur, désormais incontestablement déterminé, est le bénédictin espagnol saint Béat, abbé de Valcavado. — Quant au texte de l'ouvrage, une indication bibliographique incomplète constate qu'il aurait été publié à Madrid, en 1770, par le docte Père Henri Florez, le célèbre éditeur original de l'*España Sagrada*, correspondant de l'ancienne Académie des inscriptions, mais M. d'Avezac n'a pu encore trouver d'exemplaire de cette édition dans les bibliothèques de Paris où il en a demandé la recherche.

M. Huillard-Bréholles continue la première lecture de la seconde partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*.

M. Jourdain commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 6 octobre, M. le supérieur des Bénédictins de Ligugé près Poitiers (Vienne) demande à l'Académie que la concession d'un exemplaire de la continuation du *Gallia christiana*, qui lui a été faite par le Ministère de l'Instruction publique, lui soit maintenue par elle.

Livres offerts :

1° *Revue des questions historiques* : 4e année, 14e livr., 1er oct. 1869 (in-8°).

2° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by H. W. Henfrey : Part II (London, 1869, in-12).

3° *Luigi Sailer. Sul valore scientifico delle riforme orthografiche* (Milano, 1869, in-12).

4° *Langres pendant la ligue*, par M. Th. de Saint-Ferjeux (Paris, 1868, in-4°). — Deux nouveaux exemplaires pour le concours des Antiquités de la France de 1870, auquel cet ouvrage a été renvoyé dans la séance du 4 juin dernier.

5° M. Egger fait hommage, au nom de l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, de la 3e année de son *Annuaire* (1869, 1 vol. in-8°).

6° Le même membre présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Hyperidis orationes quatuor cum ceterarum fragmentis*, edidit Frid. Blass (1869, 1 vol. in-12, faisant partie de la collection Teubner, et qui donne en substance, avec une préface et les annotations critiques, tout ce qui est connu jusqu'ici de l'orateur athénien).

7° M. de Longpérier, au nom de M. Jules Labarte, fait hommage à l'Académie de deux mémoires intitulés « *L'église cathédrale de Sienne et son trésor d'après un inventaire de 1467, traduit et annoté* » et « *Dissertation sur le Rössel d'or d'Altœtting.* » — Le premier de ces ouvrages contient de très-intéressants détails sur le mobilier d'une église célèbre et des notes précieuses sur les artistes qui ont travaillé pour elle. — Le second mémoire appelle une attention toute particulière. Il est consacré à la description d'un bijou d'or et d'argent du XVe siècle conservé dans l'église N.-D. d'Altœtting (Bavière) et qui avait été récemment mis en lumière par divers archéologues allemands. Ce bijou, ainsi qu'on peut le voir dans la planche coloriée jointe au mémoire, représente le roi Charles VI aux pieds de la Vierge, devant laquelle sont agenouillés sainte Catherine, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste. Le roi est accompagné d'un chevalier qui porte son heaume, et d'un page qui tient son cheval. C'est à ce dernier détail qu'est dû le surnom de *Goldene Rössel* (petit cheval d'or), donné au groupe, qui est considérable, puisqu'on a employé à sa fabrication 18 marcs d'or, pour les figures, et 30 marcs d'argent doré pour la base. Les personnages et les fleurs sont décorés d'émaux de couleur. — Parmi les archéologues qui se sont occupés du *Rössel d'or*,

les uns paraissent lui attribuer une origine allemande, les autres ont pensé qu'il aurait pu être fabriqué à Limoges. Mais M. Jules Labarte a eu l'excellente idée de consulter l'inventaire dressé sous l'administration de Gérard de Montagut, « *garde principal et gouverneur des joyaulx et vaisselle d'or et d'argent et pierreries du roi* » (Bibl. imp. mss. français, n° 21, 446) ; et, au folio 24 de cet inventaire, il a trouvé une description minutieuse du bijou d'Altœtting, avec cette mention : « Donné par la Reine au Roy le premier jour de l'an 1404 ». Les termes de l'inventaire sont si précis qu'on ne peut concevoir de doute sur l'identification du monument qui nous a conservé un portrait de Charles VI, âgé de 35 ans. — M. Labarte fait observer ensuite qu'au commencement du XVe siècle (le groupe commandé par la reine a dû être exécuté en 1403) l'école des orfévres de Paris était encore très-florissante. Il lui attribue, avec toute apparence de raison, la confection du magnifique présent d'étrennes fait au roy par Isabeau de Bavière, et il donne les noms de plusieurs orfévres qui peuvent en avoir été les auteurs. Il montre ensuite combien il est probable que le bijou d'or ait été emporté en Bavière par Louis, frère de la Reine, qui, après avoir résidé longtemps en France et commandé la Bastille, repassa en Allemagne en 1413, enlevant quantité de chefs-d'œuvre de l'art français. — Le mémoire de M. Labarte restitue à l'archéologie française un monument de la plus grande importance.

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé : *Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la 20e dynastie égyptienne. — Etude sur le papyrus Abbott.*

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel, en conséquence de l'autorisation qu'a bien voulu lui donner l'Académie, de remettre, cette année

encore, la séance publique au mois de novembre, propose de fixer provisoirement cette séance au vendredi 19 de ce mois. — Il propose en outre, pour se conformer à l'art. 38 du règlement, de mettre à l'ordre du jour de la séance prochaine la désignation du membre qui devra, dans la séance publique, donner lecture de l'extrait d'un mémoire communiqué dans le cours de l'année académique. — Cette double proposition est adoptée.

M. ROULIN, bibliothécaire de l'Institut, membre de l'Académie des sciences, présente, comme étant d'un certain intérêt ethnographique et historique, la lame d'un instrument de métal trouvée, il y a quelques années, dans une ancienne sépulture des environs de Copiapo, au Chili. « Il serait difficile, dit M. ROULIN, d'assigner à sa fabrication une date précise, mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle remonte à une époque antérieure à celle de l'arrivée des Espagnols dans le pays. Sa forme est très-sensiblement celle que nous offre la lame d'un de nos ciseaux de menuisier et l'on voit qu'on devait s'en servir à peu près de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un maillet frappant sur l'extrémité libre d'un manche en bois. Dans notre ciseau, cependant, la lame se termine, du côté opposé au tranchant, par une soie qui pénètre dans le bois; dans l'outil chilien, c'est l'inverse, c'est le manche qui entre dans la lame, creusée à cet effet, d'une douille large et profonde. Avant d'être déposé dans le tombeau de l'ancien possesseur, l'instrument avait servi; son tranchant est très-émoussé et les empreintes qu'on y observe ne sont pas de celles qu'aurait pu causer le contact avec les bois même les plus durs; de sorte qu'il y a toute raison de croire qu'il était employé au travail de la pierre. C'est, dans tous les cas, un puissant outil dont le poids dépasse un kilogramme et dont la longueur totale, du bord libre au pourtour de la douille, est de 275 mill. La lame proprement dite diminue à peine de largeur en s'éloignant du tranchant; mais elle augmente graduellement d'épaisseur, de sorte qu'au point où elle est encore pleine, c'est-à-dire à la hauteur correspondant au fond de la douille,

elle est épaisse de plus de 2 centimètres. — La matière, qui est un cuivre pur, semble avoir une dureté supérieure à celle qu'offre ce métal lorsqu'il est exempt de tout alliage. La pièce d'ailleurs n'a point été travaillée au marteau, mais coulée dans un moule, et c'est à ce moule qu'elle doit les dessins dont elle est partout recouverte. Ce sont des dessins très-réguliers et entre lesquels on remarque celui qu'on nomme communément *une grecque*. Cela n'a rien qui doive surprendre, car la grecque est une des combinaisons de lignes qui se présentent le plus aisément et qui naissent pour ainsi dire sous les doigts de l'ouvrière qui tisse une natte dont tous les brins n'ont pas la même couleur. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL procède à la présentation des livres:

1° Il lit une lettre par laquelle M. le comte Alexandre Przezdziecki fait hommage à l'Académie de la 2e série complète et de 12 livraisons de la troisième série de l'ouvrage intitulé « *Monuments du moyen âge et de la renaissance dans l'ancienne Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du 17e siècle* », ouvrage publié par lui et par M. le baron Edouard Rastawiecki (Varsovie et Paris, 1862-68 ; in-4°). A cet hommage M. Przezdziecki joint : 1° la liste de ses ouvrages, dont deux ont déjà été offerts à l'Académie, son *Oraison de saint Casimir* et les *Chroniques de Pologne, de maître Vincent, évêque de Cracovie*, éditées d'après un manuscrit contemporain ; — 2° l'énumération de ses autres titres et dignités littéraires, le tout en vue d'appuyer sa candidature à une place de correspondant étranger de l'Académie.

2° M. Thurot fait hommage d'un exemplaire du tirage à part de ses *Recherches historiques sur le principe d'Archimède*, insérées dans la *Revue archéologique* (1869, br. in-8°).

3° M. Chabouillet offre le *Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie* dans la réunion des *Sociétés savantes* à la Sorbonne en 1866 (br. in-8°).

4° *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne* : année 1868 (1 vol. in-8°).

5° *Revue archéologique* : octobre 1869.

6° Sont adressés, avec une lettre, pour le concours des Antiquités de la France, 2 exemplaires de l'ouvrage de M. Octave Teissier, inti-

tulé : *Histoire de Toulon au moyen-âge précédée d'une notice topographique* (1869, 1 vol. in-8°). — Renvoi à la future Commission.

7° Pour le même concours probablement, mais sans désignation expresse, *Histoire générale du Comté du Harnes en Artois jusqu'à 1789 et de la Connétablie de Flandre* (1093-1385), etc., par A. De Marquette, avocat, etc. (Lille, 1867, 3 vol. in-8°). — Cette date s'oppose à l'admission pour le concours de 1870; il en sera écrit à l'auteur.

8° M. Egger fait hommage à l'Académie de son nouvel ouvrage ayant pour titre : *L'hellénisme en France. — Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises* (1869, 2 vol. in-8°).

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Delisle reprend la seconde lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

M. Maspero termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la 20e dynastie égyptienne. — Etude sur le papyrus Abbott.*

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance publique annuelle. M. le Secrétaire perpétuel donne communication, au préalable, de la liste des lectures faites à l'Académie par les membres en 1869. — L'Académie passe au scrutin. M. Jourdain est désigné par 20 voix, sur 24 votants, pour lire à la séance publique un extrait de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Delisle continue et termine la seconde lecture de son *mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Avant de procéder à la présentation des livres, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le D[r] E. D'Eichwald, de Saint-Pétersbourg, et accompagnée d'*Observations* (manuscrites) *sur plusieurs antiquités scythiques, trouvées nouvellement dans un tumulus au nord du Caucase sur les bords du Kouban.* — Sur la proposition du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, il est décidé que ces observations seront lues dans l'une des prochaines séances. — M. D'Eichwald a joint à cet envoi deux exemplaires d'un opuscule intitulé : *Jubilæum Eichwaldi*, 18 et 30 mai 1869, distiques latins en congratulation, par le D[r] Chr. Fr. Walther (Petropoli, 1869).

Sont présentés en outre à l'Académie :

1° *Deux reines de France,* drame en 5 actes et 6 tableaux, etc., par Alex. de Noirville (comte Alex. Przezdziecki). Paris, 1866, in-12.

2° *Origine du patronage liturgique des boulangers, Saint-Honoré.* Mém. lu au congrès de la Sorbonne en 1869 par M. l'abbé Corblet (br. in-8°).

3° *Journal asiatique* : numéro de juillet 1869, renfermant le Rapport sur les travaux du conseil de la Société, en 1867-68, lu à la séance annuelle par le Secrétaire, M. Renan.

4° *Revue numismastique* : mai-août 1869.

5° *Revue africaine :* septembre 1869.

6° M. WALLON fait hommage, au nom de l'auteur, M. Caffiaux, archiviste de la ville de Valenciennes, de l'opuscule intitulé : *Les Francs des cinq offices des feux* (XIII[e], XIV[e] et XV[e] *siècles*), travail dont M. WALLON fait ressortir les mérites.

7° Par une lettre en date du 20 octobre, M. le D[r] Kemmerer adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son livre intitulé : *Histoire de l'île de Ré, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours* (La Rochelle, 1868, 2 vol. in-8°). — Renvoi à la future Commission du concours de 1870.

M. De Mas-Latrie commence la lecture, en communication, d'un travail intitulé : *D'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis.*

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Annales de philosophie chrétienne :* n° de septembre 1869.

2° *L'Investigateur :* juillet et août 1869.

L'Académie se forme en comité secret.

M. Dehèque, au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, lit un Rapport sur les travaux des membres de cette école, transmis par M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'année 1868-69. — Ce rapport, adopté par l'Académie, est ainsi conçu :

Messieurs,

L'année dernière, l'Ecole française d'Athènes ne nous avait envoyé qu'un seul mémoire; cette année, nous en avons reçu deux. Nous regardons comme d'un bon augure cette marche progressive dans les travaux de l'Ecole.

L'un de ces mémoires est de M. Paul Vidal-Lablache. C'est un travail de deuxième année qui se compose de 121 pages, et qui a pour titre : *Hérode Atticus*.

L'autre mémoire est de M. Charles Bigot; il est intitulé : *Histoire du monde grec sous la domination romaine. — Athènes à l'époque impériale et spécialement pendant la période antonine. — Introduction.*

Le premier de ces mémoires est en harmonie avec nos programmes; le second ne répond pas à ce que nous étions en droit d'attendre, car c'est l'introduction seulement de son histoire projetée que nous offre M. Charles Bigot, et cela comme mémoire de troisième année, en tout 27 pages.

La Commission n'a pu accepter ce travail à titre de mémoire ; c'est une préface, rien de plus. Encore si le jeune auteur eût exposé en détail, à la suite de son introduction, le plan de l'histoire qu'il projette, ses divisions par livres et chapitres, s'il en eût détaché quelques épisodes, il nous eût mis par là en mesure d'apprécier son plan et de le juger, de l'encourager sans doute à poursuivre sa tâche.

Mais ce que nous connaissons de son travail est insuffisant pour que nous puissions espérer qu'il reprenne avec succès l'œuvre des savants écrivains qui, en Angleterre, en Allemagne, en France, ont étudié avec tant de soin et si bien fait connaître l'histoire de la Grèce sous la domination romaine (1).

(1) Finlay : *Greece under the Romans*, London, 1851. — Droysen :

Combien nous eussions préféré que le jeune membre de notre Ecole d'Athènes, au lieu de choisir un sujet si vaste et déjà traité par des maîtres, se fût borné à l'étude et au développement d'une des questions proposées par l'Académie et qu'on ne peut bien étudier et résoudre qu'en Grèce ! Or le sujet qu'il a préféré est de ceux qui peuvent être traités à Paris aussi bien et mieux encore qu'à Athènes.

Sans doute M. Charles Bigot a une manière d'écrire qui n'est pas sans mérite et qui plaît, qui plairait davantage sans des recherches et des effets de style que le goût réprouve. Sa facilité de rédaction, abondante et juvénile, a de l'agrément; elle est un témoignage d'esprit et d'imagination; mais ce n'est pas pour de semblables études qu'on passe trois années en Grèce; c'est pour se livrer à des travaux plus sérieux, pour s'initier à l'archéologie, à l'épigraphie, à la philologie et à la critique, à l'histoire de l'art dans l'antiquité.

Quant à son collègue, M. Vidal-Lablache, il nous semble avoir bien profité de son séjour à Athènes : aussi est-ce un véritable mémoire qu'il nous adresse; et, chose assez singulière, ce mémoire est comme un des grands épisodes de l'histoire projetée par M. Charles Bigot. C'est aussi à l'époque antonine que se rapporte le sujet choisi par M. Vidal-Lablache, et, dans le tableau où l'un et l'autre représentent l'état de la Grèce vaincue vis-à-vis de Rome, la maîtresse du monde, il y a une remarquable ressemblance de touche et de couleur. De préférence nous citerons le texte de M. Vidal-Lablache, pour vous mieux faire connaître le mémoire dont nous avons à rendre compte. Voici comme y est représentée la Grèce au temps d'Hérode Atticus :

« La Grèce, au moment où y rentrait Hérode Atticus, jouissait depuis un demi-siècle d'une sorte de renaissance. Malgré les blessures ineffaçables que lui avaient faites la conquête et surtout les guerres de Mithridate, l'époque des Antonins avait considérablement relevé sa prospérité. Les villes gardaient la faculté de se mouvoir assez librement dans leur orbite municipale. Les confédérations, supprimées après la conquête, avaient été rétablies, dès qu'elles n'avaient plus paru redoutables (1). Non-seulement les anciens jeux continuaient à être célébrés, mais les nouveaux se multipliaient, comme en font foi les catalogues agonistiques de cette époque. La *trêve sacrée* d'Olympie continuait d'être scrupuleusement inscrite sur les monuments de cette ville, même au sein de la *paix romaine* (2). Les plus fières traditions du patriotisme (3), aussi bien que les souvenirs religieux, avaient leur place dans ces fêtes qu'animaient les discours des rhéteurs, les discussions littéraires et philosophiques. L'activité naturelle à la race grecque avait ainsi moyen de se passer de l'ai-

Geschichte des Hellenismus. Hamburg, 2 vol., 1836-1843. — Ahrens : *De Athenarum statu politico et litterario sub imperatoribus.* Göttingen, 1829. — Brunet de Presle : *La Grèce depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours.* Paris, Didot, 1860.

(1) Voir Pausanias, VII, 6-7.

(2) Voir les inscriptions inédites d'Olympie, publiées par M. Beulé dans ses *Etudes sur le Péloponnèse*, p. 268. — Cf. Egger : *Traités publics chez les Grecs et les Romains*, p. 186 et suiv.

(3) Les jeux de Platée.

guillon de la liberté politique. La Grèce offrait encore en cet état aux renommées locales un écho sonore que sa littérature se chargeait de transmettre aux autres parties du monde romain; par là s'expliquait qu'un homme comme Hérode Atticus vînt volontairement y renfermer son existence. »

Le mémoire dont nous venons de lire un extrait se compose de trois parties précédées d'une introduction et suivies d'un appendice. Dans la première partie, l'auteur nous fait connaître la famille et les premières années d'Hérode Atticus, ses débuts littéraires et administratifs, son archontat éponyme, son premier mariage avec Vibullia Alcia.

La deuxième partie se rapporte à son séjour à Rome, où il fut l'un des maîtres auxquels l'empereur Tite-Antonin confia l'éducation de Marc-Aurèle et de Vérus, ses fils par adoption; où il dut à la reconnaissance de ses élèves et de leur père l'honneur d'être nommé consul en 143; où il épousa sa seconde femme, une riche et illustre Romaine, Annia Régilla. A l'occasion de ce mariage et de son issue funeste, il y a là d'intéressants détails sur la magnifique villa du Triopium, que Régilla avait apportée en dot, et sur le monument funèbre qu'Hérode y consacra à cette épouse bien-aimée.

Dans la troisième partie, qui s'étend depuis le retour d'Hérode en Grèce jusqu'à sa mort, l'auteur nous fait connaître l'aspect général de la Grèce et d'Athènes à cette époque, le caractère du rôle qu'y joua Hérode, son procès, les ennemis puissants que son crédit, ses honneurs, surtout son immense fortune lui suscitèrent, son voyage à Sirmium, en Pannonie, où il comparut devant Marc-Aurèle, son retour dans sa ville natale, à Marathon, où il meurt. Un coup d'œil sur la vie littéraire d'Hérode termine cette troisième et dernière partie du mémoire.

Le plan de ce mémoire est méthodique; il est bien conçu, il n'est pas moins bien suivi et exécuté. Aussi pouvons-nous dire que Tibérius-Claudius Hérode Atticus a trouvé enfin, non plus seulement un biographe et un critique, mais un historien.

Philostrate, dans sa *Vie des sophistes*, bien peu de temps après la mort de l'illustre rhéteur, avait écrit sa biographie sous une forme anecdotique et quelque peu déclamatoire. Dans le XXX[e] volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y a un mémoire de Burigny sur la vie d'Hérode. Fiorillo, en 1801, a publié une très-remarquable monographie, *Herodis Attici quæ supersunt*. Auparavant, en 1794, le célèbre Visconti avait donné, avec ses observations sur les inscriptions grecques du Triopium, des notions très-précieuses sur le rhéteur qui les avait, sinon faites, du moins inspirées. En dernier lieu, un savant d'Allemagne, Théodore Heyse (1), a publié une courte et substantielle étude sur quelques points de la vie d'Hérode Atticus.

Voilà les sources où a puisé M. Vidal-Lablache; c'est là qu'il a trouvé une partie des matériaux qu'il a si bien mis en œuvre, mais il en a trouvé de plus précieux encore. Les découvertes récentes de l'épigraphie lui ont fourni des documents inconnus à ses prédécesseurs; elles l'ont encouragé à reprendre l'étude de la vie et des travaux du

(1) Dans la *Zeitschrift fur die Alterthumswissenschaft* (n° 122, oct. — 1839).

rhéteur athénien, et lui ont permis de faire une œuvre plus complète et définitive.

Et puis, à Athènes, en présence des monuments élevés ou restaurés à si grands frais par Hérode Atticus, là, où l'on est si près de Marathon, le berceau du grand rhéteur, où vit encore son souvenir, celui de son école, de son professorat, de ses élèves les Pausanias, les Aulu-Gelle, il est tout naturel qu'un jeune membre de l'Ecole française d'Athènes ait eu l'heureuse inspiration d'étudier de plus près, avec des documents nouveaux, cette grande et noble figure de l'homme de lettres le plus riche peut-être qui ait été au monde, et qui fit de sa fortune un si splendide et si magnifique usage.

A l'appui des faits nouveaux relatifs à la vie de l'illustre rhéteur, des fonctions qu'il a exercées, des titres qu'il s'était créés à la reconnaissance de ses concitoyens, à l'admiration de la postérité, se trouvent dans le corps du mémoire des inscriptions d'un grand prix, notamment celle qui révèle et constate son premier mariage, lequel était resté à peu près inconnu (1). Dans l'appendice, il y en a d'autres non moins intéressantes, qui sont comme les pièces justificatives du mémoire. Il est très-méritoire de les avoir recueillies, d'en avoir si bien profité; toutefois nous adresserions au jeune savant le reproche de ne les avoir pas traduites, si nous n'étions pas bien sûr, à la manière dont il s'en sert, qu'il lui était facile de les traduire. Néanmoins nous l'engageons à les faire suivre d'une traduction, si, comme nous en émettons le vœu, son œuvre reçoit l'honneur bien mérité de l'impression.

C'est une bonne méthode, en général, et c'est presque un devoir pour les jeunes épigraphistes que de traduire fidèlement ces précieux monuments de l'histoire : n'est-ce pas en effet, une preuve qu'on est bien initié au style lapidaire, aux antiquités classiques?

Nous avons très-peu d'observations critiques à faire. La rédaction de ce mémoire est soignée, élégante sans recherche. Dans une révision typographique, il sera facile de faire disparaître quelques taches qui déparent une ou deux pages, et de rectifier une erreur chronologique au sujet des deux frères (2) Quintilius Sextus Condianus et Sextus Quintilius Maximus, mentionnés dans les inscriptions.

En résumé, l'œuvre de M. Vidal-Lablache s'ajoutera avec distinction aux meilleurs mémoires de l'Ecole française d'Athènes.

Cette école, qui vient de s'adjoindre trois nouveaux membres, va reprendre, nous aimons à en concevoir l'espérance, cette activité ré-

(1) Voir aux *Addenda*, p. 920, t. 1er du *Corpus inscript. græcarum*.

(2) « En 170 ou 171, la province d'Achaïe était gouvernée par deux frères, Maximus et Condianus Quintilii... » (Page 69 du Mémoire.)

Il n'est guère probable que les deux frères Quintilii, consuls en 151, aient gouverné l'Achaïe, simple province prétorienne, en 170 ou 171. Il s'agit plutôt de deux autres Quintilii, dont l'un, Maximus fut consul en 172, et l'autre, Condianus, fut consul en 180. Maximus, consul en 172, peut avoir gouverné une province prétorienne en 171, et son frère Condianus était sans doute son légat.

Le consul Maximus de 151 fut proconsul d'Asie en 165 ou 166 (Voir page 356, n° 992 du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, de Le Bas et Waddington).

gulière et féconde dont elle a donné tant de preuves pour l'honneur des lettres et de l'érudition.

La séance étant redevenue publique, M. De Mas-Latrie, à qui M. Jourdain veut bien céder son tour de parole, termine la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *D'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis.*

ANALYSE.

Antoine Marini, ancien directeur des Archives de Venise, et auteur de l'*Histoire du commerce des Vénitiens*, a publié des extraits d'un document intéressant, de l'an 1320, qu'il considère comme un privilége commercial accordé par un roi de Tunis, de la dynastie des Hafsides, à la nation vénitienne. Le document est en effet inscrit dans les inventaires des Archives de la République de Venise, dont l'un remonte au XVIe siècle, comme un privilége ou traité de commerce dû à un roi de Tunis : 1320. *Pactum Tunisii in re mercatoria.* Transcrite d'ailleurs en entier dans le 4e registre des *Libri Pactorum*, et dans le *Liber Albus*, autre recueil des actes officiels de la République de Venise, dont l'écriture remonte au XIVe siècle, la pièce est, dans les deux copies, précédée de ce titre formel : *Pactum Tunisii.*

La dissertation lue par M. De Mas-Latrie a pour objet de contester l'attribution de Marini, et par suite l'attribution inscrite dans les inventaires et les anciens cartulaires de Venise.

Le caractère particulier du firman de 1320, c'est qu'il concerne un commerce de terre, qu'il autorise les Vénitiens à participer aux caravanes des indigènes et à former eux-mêmes des caravanes, pour aller porter au loin leurs marchandises dans toutes les directions.

On voit les conséquences qu'on a été naturellement amené à tirer de ces faits. Non-seulement, Marini et Fanucci admettent que dès le milieu du XIVe siècle, les marchands vénitiens ont fréquenté les marchés du Fezzan et du Soudan, mais Marini tient pour certain que les Vénitiens participaient également à la même

époque aux grandes caravanes qui pénétraient plus avant dans l'intérieur de l'Afrique et arrivaient jusqu'à Tomboctou.

M. De Mas-Latrie s'attache à démontrer qu'aucune de ces assertions n'est admissible et qu'elles n'ont toutes d'autre fondement que l'attribution erronée, faite depuis longtemps à Venise même, du firman de 1320 à un roi de Tunis.

Examinant la situation générale du commerce que les Chrétiens ont fait pendant tout le moyen âge en Afrique et particulièrement dans le Magreb, M. De Mas-Latrie montre que ce commerce fut absolument et exclusivement maritime. Les consulats et les comptoirs des Vénitiens, comme les établissements de toutes les autres nations chrétiennes, telles que les Génois, les Pisans, les Provençaux et les Catalans, se trouvaient tous sur la côte. La plupart furent dans ces villes : Tripoli, El-Mehadia, Tunis, Bone, Collo, Bougie, Ceuta, et Tlemcen, qui était considéré comme une ville maritime par ses relations avec One, port e mer à l'embouchure de la Tafna détruit par Charles-Quint. Jamais, dans aucun traité ou document sérieux, il n'est fait allusion à des expéditions commerciales que des marchands chrétiens auraient entreprises, seuls ou en participation, dans l'intérieur du continent ; jamais, avant 1320, les documents vénitiens ne font mention de caravanes et de courriers que les Vénitiens auraient fait circuler par les voies de terre, ni en deçà, ni au-delà de l'Atlas. Tout le commerce vénitien au Magreb fut maritime et limité au littoral.

Les considérations générales rendent donc déjà bien difficile d'admettre que les Vénitiens aient fréquenté l'intérieur de l'Afrique au moyen âge, et que le firman de 1320, base unique de cette opinion, émane d'un roi berbère. Le texte même du firman bien compris dans son ensemble et ses détails, établit le contraire et renferme en lui-même, quoique nous n'en ayons qu'une traduction vénitienne faite sur le persan ou le turc, les moyens de reconnaître son origine asiatique et non africaine.

Le prince de qui émane le diplôme y est nommé *Monsayt imperador*, sans autre qualification. En raison de l'altération si

fréquente des noms étrangers dans les documents chrétiens et musulmans, on a pu croire, à la rigueur, qu'il s'agissait ici d'un roi de Tunis nommé Monsayth, bien que le trône des Hafsides fût occupé en 1320, par Abou-Yahya Abou-Bekr. Mais les expressions employées dans l'acte pour désigner les douanes, les péages et certains employés ou fonctionnaires publics indiquent, comme l'esprit général des dispositions concernant un commerce évidemment terrestre, qu'il ne s'agit pas de l'Afrique dans le firman. La *dogana* ou *duana* des documents berbères est, dans le diplôme de 1320, la *tamoga* ou *tamga*; les *doganerii* sont les *tamogaçi*; les *torcimanni* sont les *calamanci*; la *guardia*, les *peageri*, le *tantaullo*. Complétement absents des traités maugrebins, les mots *tamoga*, *tamogaçi*, *calamanci*, etc., se retrouvent au contraire dans les documents publics échangés entre les empereurs mongols de la Crimée, du Kaptchak et de la Perse, et les nations chrétiennes qui ont fait le commerce de la mer Noire et de la Haute-Asie du XIIIe au XVe siècle (1).

Il y a plus. Le 29e article du firman renferme une notion qui suffirait presque seule à résoudre la question. Cet article a trait à la restitution ordonnée par l'empereur des biens d'un Vénitien décédé dans la ville d'*Arsenga*. Aucune localité du Magreb ne peut répondre, dans les conditions de l'acte, à cette ville, qui est évidemment la ville arménienne d'*Erzengham* ou Arsenga, dans la Turquie d'Asie, au S. de Trébizonde, dans une plaine que traversaient alors les caravanes chrétiennes et musulmanes, pour se rendre à la Chine, comme en témoignent le récit des voyageurs arabes, le Portulan de 1375, les rapports des missionnaires franciscains qui avaient un couvent dans cette ville même d'Arsenga, et les nombreuses mentions de Balducci Pegolotti. Ce dernier écrivain, commis et voyageur de la maison des Bardi de Florence, rappelle qu'Arsenga, comme le pays environnant, appartenait à l'empereur mongol *Bonsaet*, dont les

(1) M. de Sacy, *Notices et Extraits*, t. XI. — *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. IV, p. 580.

États confinaient vers le Taurus avec le royaume des princes Roupéniens de la petite Arménie.

Le nom de l'empereur mongol doit se lire certainement *Bousaet*, et sous cette forme on reconnaît aisément Abou-Saïd, l'un des souverains gengiskhanides de la Perse, qui a régné de 1316 à 1324, le fils de l'empereur Oldjaïtou, dont les Archives de l'Empire possèdent une lettre adressée au roi de France en 1306, à l'époque où les rois mongols, après l'avoir dédaignée, recherchaient l'alliance des princes occidentaux. Il n'est pas douteux que le firman de 1320 ne soit dû à ce prince, et, bien qu'il ait un effet purement commercial, il est conforme à la politique générale que suivaient depuis un demi-siècle les empereurs mongols vis-à-vis les nations chrétiennes de l'Europe.

Comparé aux documents analogues délivrés par les empereurs mongols du Kaptchak, le firman de 1320 offre d'assez nombreuses différences. Les principales proviennent de la diversité même du commerce que ces actes étaient destinés à réglementer et à protéger. Chez les Mongols du nord, les Chrétiens faisaient surtout un commerce maritime ; dans les Etats des souverains mongols au sud du Caucase, c'était principalement un commerce de terre et de caravanes.

« Quant aux différences de rédaction, dit l'auteur de la communication, il ne pourrait y avoir grande utilité à comparer le firman de 1320 avec les actes analogues des Khans de la mer Noire attendu que nous n'avons que des traductions chrétiennes de ces documents, et que ces traductions, si exactes qu'on les suppose dans leurs données générales, peuvent ne pas reproduire exactement la physionomie et les détails diplomatiques des originaux turcs ou mongols. » L'auteur signale seulement une différence peut-être fortuite, mais dans tous les cas assez curieuse à noter en raison des particularités qui s'y rattachent. La plupart des privilèges accordés aux Vénitiens par les empereurs du Kaptchak mentionnent ce fait, que la charte de la concession souveraine était remise au représentant de la République en même temps qu'un certain objet dont la destination et

l'utilité ne sont indiquées dans aucun acte et dont le nom est diversement écrit en latin et en vénitien : *Baisa, Paysam, Paysanum, Baissinum*. En rapprochant le texte de ces priviléges de divers passages de l'histoire des Mongols (Coll. Orient.) et de la savante édition de Marco Polo, donnée par M. Pauthier, on voit que le Paysam était la tablette d'or ou d'argent appelée en langue mongole *Paizé*, qu'il était d'usage chez les Empereurs tartares de remettre aux grands dignitaires, aux ambassadeurs et aux étrangers de distinction pour faciliter l'accomplissement de leurs missions et de leurs voyages dans l'intérieur de l'empire.

» On est donc autorisé à opérer une légère correction à la traduction donnée dans les *Notices* et *Extraits* du traité conclu en 1380, entre les Génois de Caffa et le gouverneur mongol de la Crimée, Jharcasso. Il est dit dans la traduction de ce document que le prince Jharcasso est venu en Crimée, « comme » envoyé de l'empereur Mongol (Toctamish-Khan), comme son » messager *et avec les gens du pays de l'empereur* (1) » : *Cum lo paysam de lo imperao*. Il faut dire évidemment : « avec la *Plaque* ou le *Paizé* de l'Empereur. »

M. Jourdain commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

M. Paulin Paris reprend et termine la communication interrompue de son *Etude sur les différents textes imprimés et manuscrits du roman des sept sages*.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

(1) *Notices et Extraits des mss.*, t. XI, p. 54.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 4 novembre, M. le Ministre de l'Instruction publique transmet copie d'une lettre qui lui a été adressée par le directeur de l'École française d'Athènes. — Cette lettre fait connaître que MM. Vidal Lablache et Mamet, s'étant rendus à Carystos en Eubée, pour dégager la pierre signalée par l'Académie dans les dernières questions proposées par elle aux travaux des membres de l'École et copier l'inscription, ces Messieurs ont trouvé la pierre dégagée et se sont assurés sur place que M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, l'avait copiée au printemps dernier.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* fait par M. de Lasteyrie, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1869. Ce Rapport est adopté, il est conçu en ces termes :

Messieurs,

Bien que le concours de cette année ne soit pas plus nombreux que celui de l'an dernier, il lui est très-supérieur, nous tenons à le constater, quant à la qualité des œuvres soumises à notre examen.

En 1868, la Commission des Antiquités de la France s'était vue, à son grand regret, dans l'impossibilité de placer convenablement les trois médailles dont elle dispose au nom de l'Académie. Deux concurrents seulement lui avaient paru dignes de cette haute récompense.

L'embarras de la Commission, si elle devait en éprouver un, serait, cette fois, d'une nature toute différente. Il consisterait uniquement dans la difficulté de choisir entre un certain nombre de concurrents tous recommandables, à ses yeux, par la valeur incontestable et l'utilité de leurs travaux.

C'est surtout dans la voie des recherches historiques proprement dites que nous voyons, chaque année, s'accroître le nombre des concurrents sérieux, préparés à leur tâche par une solide instruction, et suffisamment initiés aux procédés d'une saine critique.

Là est aujourd'hui la tendance dominante, — peut-être un peu trop exclusive, — de nos concours. L'étude des textes, on ne saurait se le dissimuler, tend à y remplacer de plus en plus l'étude des monuments ; l'archéologie, pour l'appeler par son nom, y est de plus en plus sacrifiée aux recherches purement historiques, voire même à l'étude toute littéraire des idiomes.

La libérale tolérance de l'Académie a, depuis longtemps, autorisé cette extension du programme. Toutefois, on ne saurait oublier complétement le véritable point de départ du présent concours, spécialement institué, il y a quarante et quelques années, pour provoquer, et encourager et diriger même au besoin l'étude de nos *antiquités nationales*.

Dans l'intérêt de la science, nous voudrions, quant à nous, voir s'établir et se maintenir toujours un parfait équilibre entre ces différentes natures d'études qui se contrôlent si utilement les unes les utres; car à nos yeux, c'est de leur action simultanée que peut sortir le plus sûrement la vérité historique.

La Commission, du reste, entend donner toujours la plus large interprétation à son programme. Le regret qu'elle éprouve de voir se ralentir ainsi l'étude de nos antiquités monumentales ne l'empêchera donc pas plus aujourd'hui que par le passé d'accueillir avec empressement et d'encourager, autant qu'il dépendra d'elle, tous les travaux véritablement méritants, qui, sous un rapport quelconque, peuvent offrir des matériaux utiles au grand édifice de notre histoire nationale.

Elle va même, dans cette voie, jusqu'à décerner, cette année, la première des récompenses dont elle dispose à un ouvrage exclusivement consacré aux origines de notre langue, au *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française, depuis ses premiers débrouillements jusqu'à la formation de la langue moderne*, par M. Frédéric Godefroy.

Cet ouvrage (dont le titre, croyons-nous, pourrait être utilement modifié dans sa seconde partie) est le résumé de vingt années de consciencieuses et incessantes recherches consacrées par l'auteur à fouiller sans relâche tous les vieux documents français de nos bibliothèques et ceux d'un grand nombre d'archives; vingt années tellement absorbées par ce seul labeur qu'à peine M. Godefroy en est-il aujourd'hui à la mise au net des deux premières lettres de son dictionnaire. Il n'a même pu soumettre à la Commission que les feuilles manuscrites de la lettre A.

Couronner dès à présent un ouvrage aussi peu avancé paraîtra peut-être, au premier abord, une faveur quelque peu excessive. La Commission, on doit bien le penser, n'a pu y être déterminée que par des considérations exceptionnelles.

La première de ces considérations est l'utilité toute particulière de l'entreprise. Celle-ci, on ne saurait le méconnaître, intéresse au plus haut point, non-seulement les personnes, aujourd'hui en grand nombre, qui s'occupent spécialement de notre vieux langage, mais encore toutes celles qui, à un titre quelconque, sont obligées de recourir aux sources originales de notre histoire nationale. Une pareille clef de l'ancien français peut et doit, en effet, si elle est bonne, leur rendre des services analogues à ceux que nous tirons tous de l'admirable glossaire de Du Cange. Aussi la publication depuis longtemps désirée d'un dictionnaire historique de la vieille langue française avait-elle été provoquée par l'Académie elle-même au nom du monde savant.

Mais l'entreprise était lourde. Qui se chargerait du colossal dépouillement exigé, au préalable, par un travail de ce genre? Qui aurait la patience, la persévérante énergie, le dévouement enfin de se livrer, pendant de longues années, à ces arides recherches dont le résultat

rémunérateur pouvait paraître au moins douteux? A peine semblait-il qu'on pût l'espérer de l'action collective d'un groupe d'érudits officiellement encouragés.

Eh bien! cette pénible tâche, tracée en quelque sorte par l'Académie elle-même, il s'est trouvé un homme de bonne volonté pour l'entreprendre à lui seul; l'œuvre à laquelle il a travaillé si longtemps en silence lui semble mûre aujourd'hui, et il nous en apporte les premiers fruits.

Cela seul, Messieurs, ne justifierait-il pas la faveur exceptionnelle dont M. Godefroy est l'objet de notre part?

La Commission, d'ailleurs, a pensé qu'elle acquérait ainsi plus complétement le droit de signaler à l'auteur certaines imperfections dans le plan ou l'exécution de son ouvrage, de lui offrir quelques conseils dont il pourrait mieux profiter actuellement que si son livre était déjà en cours de publication.

A côté de l'éloge, nous devons, en effet, faire aussi une juste part à la critique. Si estimable que soit l'ouvrage de M. Godefroy, il offre certains côtés faibles, et même quelques défauts assez graves pour que nous ne puissions les dissimuler ou les passer complétement sous silence.

A nos yeux, le premier tort de M. Godefroy est de scinder le résultat de ses recherches, d'en faire la matière de deux dictionnaires distincts, dont l'un consacré à la langue du XIXe siècle, et l'autre (celui dont nous sommes régulièrement saisis) comprenant exclusivement les mots tombés actuellement en désuétude. Ce plan, si l'auteur y persistait, aurait, dans la pratique, des inconvénients de toute sorte. Ainsi, par exemple, pour un groupe de mots solidaires les uns des autres, il devrait nécessairement arriver que les dérivés seuls figurassent dans le dictionnaire historique si, comme cela peut très-bien se rencontrer, le mot principal qui leur sert de racine est encore usité aujourd'hui; inconvénient grave, qui rendrait à peu près impossible le rapprochement et la comparaison entre eux d'une foule de termes de l'ancien langage.

L'avis de la Commission est donc que, pour donner à son travail toute l'utilité désirable, M. Godefroy devrait fondre en un seul les deux dictionnaires dont il a si laborieusement réuni les matériaux.

Le savant ouvrage de M. Godefroy ne pourra que gagner également à une dernière révision où l'auteur aurait le courage d'élaguer un certain nombre de citations d'une valeur contestable. Les dépouillements qu'il a faits sont immenses; mais il semble qu'au moins dans le principe il ait visé à la quantité plutôt qu'à la qualité. Ses citations n'ont pas toujours été choisies avec autant de discernement qu'on pourrait le désirer; on y voit trop souvent revenir d'insignifiants ouvrages du XVe siècle justement oubliés aujourd'hui, tandis que les exemples empruntés aux auteurs classiques de notre littérature primitive y sont relativement trop peu nombreux. L'indication des sources elle-même n'est pas toujours suffisamment exacte ou complète. Enfin, il serait bon de classer plus rigoureusement dans leur ordre chronologique les exemples rapportés pour l'histoire des diverses acceptions de certains mots.

Toutes les imperfections que nous venons d'indiquer, l'auteur, du reste, pourra facilement les faire disparaître de son travail. Nous ne doutons pas qu'encouragé par les suffrages de l'Académie il ne prenne à cœur de les justifier en apportant encore de nombreuses et

importantes améliorations à son livre d'ici au jour où ce livre sera définitivement publié.

C'est sous une forme plus arrêtée, et à l'état d'ouvrage dès aujourd'hui achevé, que se présente à nous le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, par M. Longnon, excellente étude de géographie féodale, que la Commission a jugée digne de la seconde médaille.

Les comtes de Champagne avaient fait, à diverses reprises, dresser l'état de leurs vassaux au XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Vers 1220, ces divers dénombrements furent refondus et résumés dans un seul registre rédigé en français, que possèdent aujourd'hui les Archives de l'Empire. C'est ce registre que M. Longnon a entrepris de publier avec des commentaires et des éclaircissements qui en font un livre fort important pour l'histoire de la Champagne.

La reproduction exacte et intelligente d'un texte historique de cette valeur est déjà, par elle-même, un service réel rendu à l'érudition. Mais ce qui constitue surtout ici le mérite de M. Longnon, c'est la rare sagacité avec laquelle il a su reconnaître d'innombrables noms de lieux défigurés, souvent d'une manière incroyable, dans ce texte passablement incorrect, qui n'est lui-même que la traduction d'anciens textes souvent très-mal compris.

La table des noms de personnes a été rédigée avec le même soin, avec la même intelligence, à l'aide de renseignements biographiques généralement puisés aux meilleures sources contemporaines et très-judicieusement employés. Enfin, dans le cours de ce travail, M. Longnon a trouvé aussi l'occasion de dater et de coordonner utilement bon nombre de documents dont les diverses parties étaient restées jusqu'alors dispersées, à peu près sans ordre, dans les cartons du trésor des Chartes.

C'est donc une œuvre d'érudition, dans la meilleure acception de ce mot, que le livre envoyé par M. Longnon à notre concours.

Cela seul eût assurément suffi pour lui concilier les suffrages de la Commission; mais nous les lui avons décernés avec un double bonheur, lorsque nous avons su quelles difficultés l'auteur avait dû vaincre, quelle persistance lui avait été nécessaire, quels vaillants efforts il avait dû faire pour réussir si bien dans un ordre de travaux auquel, on peut le dire aujourd'hui, son éducation première ne l'avait aucunement préparé. A l'homme d'étude, comme à tout autre, la justice veut qu'on tienne compte de la distance parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Aussi ne doutons-nous point que l'Académie, en couronnant un travail que recommandent d'ailleurs si bien ses qualités intrinsèques, ne se plaise, comme nous, à honorer la force de volonté par laquelle M. Longnon, seul et presque sans ressources, a su parvenir jusqu'au point où nous le trouvons aujourd'hui.

Des mérites d'un autre genre recommandaient également à nos suffrages les *Chants populaires de la basse Bretagne*, recueillis et traduits par M. Luzel. Nous avons décerné notre troisième médaille à l'auteur de ce travail.

Le titre seul de l'ouvrage rappelle tout d'abord les intéressantes publications d'un de nos savants confrères, qui, le premier parmi nous, a eu le mérite de mettre en lumière les chants populaires de la vieille Armorique. C'était rendre un grand service à la science que

de donner cette première base à une si intéressante branche d'étude. Toutefois, on doit le reconnaître, le sens et la valeur historique des pièces dont il s'agit ne pouvaient être définitivement fixés que par une comparaison attentive avec les différentes versions encore aujourd'hui vivantes dans la tradition populaire.

C'est là précisément la tâche qu'a entreprise M. Luzel; c'est de la bouche même des paysans qu'il s'est attaché à recueillir ces chants traditionnels, n'ajoutant rien, ne laissant jamais l'interprétation réagir sur le texte, et notant toutes les variantes avec un soin minutieux. On ne saurait, en vérité, mieux pratiquer qu'il ne l'a fait l'art difficile de recueillir les chants populaires.

Peut-être le commentaire dont M. Luzel a accompagné son travail pourrait-il donner lieu à certaines critiques de détail; mais quelques opinions plus ou moins contestables hasardées par l'auteur ne sauraient faire méconnaître le service très-réel et très-grand qu'il a rendu en sauvant ainsi de l'oubli des textes ou des particularités de textes qui, dans une ou deux générations, seront peut-être oubliés du peuple de ces contrées.

Tout en faisant ressortir l'importance des chants populaires de la Bretagne au point de vue philologique, les résultats du travail de M. Luzel tendent, il faut bien le dire, à diminuer beaucoup leur importance historique. L'étude critique qu'il a faite de ces textes et la comparaison de leurs variantes sembleraient effectivement démontrer qu'ils ne portent pas en réalité les traces de l''époque celtique qu'on avait cru y reconnaître.

Le dernier mot n'est sans doute pas encore dit sur cette difficile question. Toutefois, comme la science ne saurait vivre d'illusions, il faut savoir un gré particulier à ceux qui s'appliquent, ainsi que l'a fait M. Luzel, à contrôler rigoureusement les opinions admises, qui ne craignent pas de les combattre et s'efforcent sincèrement de les rectifier, lorsqu'elles leur semblent erronées.

La Commission, nous l'avons déjà dit, a eu, cette année, le regret de ne pouvoir comprendre dans la première catégorie de ses encouragements plusieurs ouvrages dont le mérite était assez incontestable à ses yeux pour que cette faveur pût leur être très-légitimement accordée. Mais nous ne disposons, on le sait, que de trois médailles.

C'est du moins sans hésitation que nous avons décerné la première de nos mentions honorables à M. Aimé Chérest pour son *Histoire de Vézelay*, ouvrage considérable, plein de recherches et conduit d'un bout à l'autre avec beaucoup de méthode.

Le nom de Vézelay se rattache par un grand souvenir à la rénovation de nos études historiques. C'est là qu'Augustin Thierry trouva l'un des premiers éléments de ses belles recherches sur l'émancipation des communes. Thierry, du reste, n'avait à prendre, de l'histoire de Vézelay, que ce qui se rapportait à son sujet. A propos d'une localité, c'était de l'histoire générale qu'il entendait faire. Telle n'est point la prétention de M. Chérest. Son cadre, à lui, est plus restreint; mais il avait à le remplir complétement. Il s'agit ici, avant tout, de l'histoire de la célèbre abbaye de la Madeleine, que l'auteur nous montre, pendant plusieurs siècles, en lutte, non pas seulement contre la population locale (ce qui eût été son moindre souci), mais aussi contre le pouvoir féodal des comtes de Nevers, contre l'autorité diocésaine elle-même, et surtout contre la supré-

matie toujours contestée dont les clunisiens se prévalaient en vertu d'un bref de Pascal II; — étrange conflit de prétentions opposées, d'ambitions rivales toujours prêtes à s'appuyer sur la population laïque, à rechercher son alliance, quitte à la trahir le lendemain et à l'abandonner, lorsqu'on n'en avait plus besoin, aux vengeances et aux rancunes féodales ou cléricales.

M. Chérest a résumé avec beaucoup d'impartialité et de clarté l'histoire de ces interminables luttes presque toujours engendrées par les tentatives d'usurpation d'un pouvoir sur l'autre. Il s'appuie sur des autorités, sinon très-variées, au moins très-dignes de confiance, particulièrement sur une chronique manuscrite jusqu'ici très-incomplétement mise à profit, et dont il publie, à titre de pièces justificatives, plusieurs fragments inédits d'un très-grand intérêt. Cette chronique, aujourd'hui conservée à la bibliothèque d'Auxerre, est due à Hugues de Poitiers, moine de Vézelay. Comme telle, les indications qu'on en peut tirer, sur les faits contemporains, sont assurément d'un grand prix. Cependant M. Chérest nous paraît dépasser un peu la mesure, lorsqu'il va jusqu'à lui emprunter la reproduction textuelle des longues harangues que le chroniqueur, selon la mode du temps, met dans la bouche de ses principaux personnages. Peut-être, sous ce rapport et quelques autres, y aurait-il un peu à élaguer dans les récits.

Enfin, pourquoi ne le dirions-nous pas? l'*Histoire de Vézelay*, pour nous satisfaire complétement, aurait dû contenir au moins quelques chapitres consacrés à l'étude monumentale de la magnifique église, seul vestige encore existant de l'ancienne abbaye. Cette étude, si bien ébauchée par un de nos savants confrères, se rattachait étroitement au programme du concours. M. Chérest, en la complétant par de nouvelles recherches, se serait donc acquis des titres encore plus grands aux encouragements de l'Académie.

L'extrême diversité des sujets traités par les concurrents rend difficile de classer bien rigoureusement leurs travaux par ordre de mérite comparatif. Cependant une certaine similitude entre la donnée des deux ouvrages et plusieurs qualités communes à leurs auteurs nous ont fait rapprocher du travail de M. Chérest les *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, par M. Balasque, à qui nous avons décerné la seconde de nos mentions honorables.

Non moins consciencieux assurément que son compétiteur, M. Balasque a peut-être moins d'habitude des travaux d'érudition. Cette inexpérience relative se trahit surtout lorsque l'auteur, privé de documents authentiques pour guider sa marche, en est réduit à reconstituer par induction les origines et l'histoire première de la contrée dont il s'est fait l'historien. Cette partie de son travail en est évidemment le côté faible. M. Balasque nous paraît s'être égaré plus d'une fois dans les questions d'étymologie et de géographie ancienne: et nous lui reprocherons également de s'être montré un peu trop aveuglément complaisant pour des prétentions fondées sur une tradition apocryphe, en cherchant à faire remonter jusqu'aux temps apostoliques la venue du premier évêque connu de Bayonne, saint Léon, que les historiens les plus accrédités se contentent avec raison, croyons-nous, de placer au IXe siècle.

Mais, à partir du moment où les monuments écrits lui viennent en aide, à partir de l'époque où s'offrent à lui les inépuisables ressources des Archives locales, le travail de M. Balasque, nous nous plaisons à

le constater, prend aussitôt un développement et un intérêt tout différents.

La situation de Bayonne, seul port de quelque importance au fond du golfe de Gascogne, à la commune frontière des pays de France et d'Espagne, et, pendant plusieurs siècles, à la limite méridionale du littoral des possessions anglaises sur le continent, cette situation lui assurait nécessairement une importance commerciale très-considérable. Aussi l'étude des institutions, des priviléges dont elle fut dotée par ses anciens maîtres, offre t-elle un intérêt tout particulier au point de vue de l'histoire du droit maritime et commercial. Non content de mettre en lumière tous les documents originaux qui se rapportent à cette partie de l'histoire de Bayonne, M. Balasque les a analysés en jurisconsulte expérimenté, habile à rechercher les sources du droit public et à tirer d'institutions parfois confuses un résumé toujours clair et facile à saisir.

Les *Etudes historiques sur la ville de Bayonne* sont accompagnées de nombreuses pièces justificatives dont quelques-unes, écrites en langue vulgaire, peuvent être considérées comme de très-précieux monuments du dialecte local au moyen âge. Mais n'oublions pas de dire que, pour toute cette partie de son travail, M. Balasque, ainsi qu'il se plaît à le déclarer lui-même, a trouvé un collaborateur éminemment utile dans la personne de M. Dulaurens, archiviste de la ville, à qui doit, par conséquent, revenir une part de nos éloges.

Les deux volumes publiés s'arrêtent à la fin du XIII[e] siècle. Nous nous plaisons à espérer que la suite de l'ouvrage justifiera le témoignage d'estime dont ses auteurs sont aujourd'hui l'objet.

La commission décerne également une mention honorable à M. l'abbé Chevalier, de Romans, auteur laborieux et particulièrement fécond, qui a envoyé au concours un ensemble considérable de travaux, dont quelques-uns, il est vrai, ne sont que de très minces opuscules.

Laissant de côté plusieurs brochures d'une importance trop secondaire, notre attention a dû se concentrer sur quatre volumes ou parties de volumes où M. l'abbé Chevalier a réuni divers documents très-utiles pour l'histoire du Dauphiné, entre autres les *Cartulaires de Die*, *de Saint-Pierre-au-Bourg*, *de Saint-André-le-Bas* et *de Léoncel*. A dire vrai, leur examen attentif nous a donné lieu de penser que l'auteur, peut-être un peu trop préoccupé du désir de produire beaucoup, n'approfondissait pas toujours assez les sujets qu'il aborde. Ses annotations, bien que toujours faites avec intelligence, nous ont paru souvent insuffisantes. Mais on n'en doit pas moins lui savoir gré, selon nous, d'avoir tiré de l'oubli et publié très-fidèlement une grande abondance de documents nouveaux d'un intérêt incontestable, et surtout lui tenir compte de l'exactitude dont il fait généralement preuve dans les déterminations chronologiques. Ce sont là les mérites que nous voulons récompenser en lui.

Dans un ordre d'études complétement différent, M. Brachet a adressé au concours deux ouvrages qui ont également fixé l'attention de la commission, à savoir, une *Grammaire historique de la langue française*, et un *Dictionnaire des doublets de la langue française*.

De pareils travaux se rattachent certainement bien peu au programme de notre concours. Toutefois, la commission y a reconnu des qualités de bonne et saine érudition qu'elle a tenu à encourager de son mieux.

Le premier de ces deux volumes renferme l'exposition claire et intéressante d'une science dont les principes sont établis depuis plus ou moins longtemps. L'auteur s'y est très-bien acquitté de son rôle de vulgarisateur.

Le second a plus d'originalité ; mais peut-être pourrait-on lui reprocher un peu de confusion.

Quoi qu'il en soit, ces deux ouvrages, bien composés et traités en pleine connaissance du sujet, sont appelés, nous le croyons, à rendre de très-réels services.

Parmi les concurrents de qui nous avons à louer successivement les mérites, nous aurions voulu faire une meilleure place à M. Klippfel. On reconnaît sans peine une main dès longtemps exercée dans les trois ouvrages qu'il a envoyés au concours : *Metz, cité épiscopale*; — *Étude sur la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*; — *Colloque de Poissy*.

De ces trois ouvrages, les deux premiers ont entre eux une grande connexité : l'un est en quelque sorte la déduction de l'autre.

Nous n'avons que du bien à dire du volume intitulé *Metz, cité épiscopale*. Si cette étude n'est pas absolument neuve, elle a du moins le mérite de résumer, de compléter, on ne peut mieux, les travaux antérieurs, et d'analyser avec autant de clarté que d'exactitude tout le mécanisme intérieur de cette espèce de république municipale placée sous la tutelle de l'Empire.

Abordant une tâche plus ardue et qui devait nécessairement le mener à des résultats plus contestables, M. Klippfel, dans son second ouvrage, a entrepris de démontrer que les faits particuliers qui avaient présidé à l'émancipation messine se retrouvaient à peu près les mêmes et avaient eu des conséquences identiques dans toutes les anciennes villes qu'il comprend sous l'appellation un peu hasardée de *cités épiscopales romanes de l'empire germanique*.

A l'exemple des érudits allemands dont les travaux lui sont évidemment très-familiers, M. Klippfel semblerait incliner volontiers à trouver, dans le fait de l'émancipation des communes, l'influence directe des traditions d'indépendance importées chez nous par les conquérants de race germanique. Selon lui, le mouvement d'affranchissement dû, dans le principe, à la lutte engagée par les hautes classes de la cité contre le pouvoir despotique des évêques ou des souverains laïques, n'aurait eu d'abord rien de démocratique dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il y a certainement du vrai dans la théorie de M. Klippfel. L'aristocratie, seule assez puissante pour tenir en bride le pouvoir absolu, a souvent fait les affaires de la liberté tout en cherchant à faire les siennes. Mais n'est-il pas juste de reconnaître aussi que, dans beaucoup de cas, la bourgeoisie, le peuple même, surent, par leur propre énergie et souvent au prix de grands services rendus, arracher au pouvoir ecclésiastique et au pouvoir royal lui-même ces précieuses libertés municipales qui furent comme le germe des autres libertés que leur réservait l'avenir?

A nos yeux, le tort de M Klippfel est d'avoir voulu trop généraliser un système dont les applications doivent être sagement restreintes pour rester complétement justes.

Aucun lien ne rattache au même groupe d'études le volume relatif au *Colloque de Poissy*. Mais on y retrouve les mêmes qualités, une

connaissance approfondie du sujet, beaucoup de méthode et une grande clarté dans l'exposition des faits.

Cet important épisode de l'histoire de la Réforme, le Colloque de Poissy, n'avait guère été étudié jusqu'ici qu'à l'aide de documents protestants et au point de vue de la controverse religieuse. M. Klippfel s'est particulièrement attaché à saisir, à dégager et à mettre également en lumière le côté politique de ces longues conférences où l'esprit d'intrigue joua un si grand rôle ; et il y est parvenu en contrôlant tous les travaux antérieurs à l'aide de documents nouveaux, entre lesquels il faut citer surtout la relation manuscrite attribuée au théologien catholique Despence et un certain nombre de lettres de Pierre Martyr et de Théodore de Bèze. Ajoutons, à titre d'éloge, que, dans tout le cours de son travail, l'auteur a su constamment allier l'impartialité de l'historien à un sentiment général de libéralisme aussi éclairé que sincère.

Ces qualités diverses et tout à fait estimables auraient certainement suffi pour assurer à M. Klippfel un rang plus élevé dans l'ordre de nos concours, si la commission, saisie à la fois de l'examen des trois ouvrages, n'avait craint de se faire, en les acceptant sans réserves, solidaire de théories historiques, sinon erronées, du moins trop généralisées par l'auteur.

L'importance des sujets traités par ce concurrent nous a entraînés à lui donner une place relativement considérable dans notre rapport. Nous devons cependant en réserver une des mieux méritées à M. Faugeron, l'auteur fort distingué de deux opuscules qui nous ont semblé dignes d'une dernière mention honorable. Ces deux opuscules, écrits l'un en français, l'autre en latin, ont servi à leur auteur de thèses pour le doctorat. Quelle que soit du reste l'occasion à laquelle ils ont été composés, nous n'avons eu à nous occuper que de leur valeur intrinsèque, de l'intérêt que présentaient les sujets choisis, et de la manière dont ils ont été traités.

La thèse française a pour titre *les Bénéfices et la Vassalité au IX[e] siècle* ; la thèse latine est intitulée *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Ludovici Pii.*

La première a été composée, comme l'auteur l'annonce lui-même un peu ambitieusement, dans le but de rectifier une opinion généralement admise en Allemagne aussi bien qu'en France, et particulièrement professée par notre illustre confrère M. Guizot. S'appuyant sur des textes nombreux qu'il commente, il faut le reconnaître, avec beaucoup de sagacité, M. Faugeron repousse l'emploi du mot *bénéfices* comme terme générique pour désigner les terres concédées sous la condition d'une redevance quelconque. Ce terme, selon lui, ne doit et ne peut légitimement s'appliquer qu'aux simples concessions à titre d'usufruit. L'argumentation de M. Faugeron atteste un très-estimable fonds de véritable science ; mais, disons-le, elle porte souvent sur des nuances d'interprétation qui tournent un peu trop à la subtilité.

On peut en dire autant de la dissertation latine du même auteur. L'objet de celle-ci est de prouver que les fils et petits-fils de Louis le Débonnaire, ne pouvant rendre à l'empire de Charlemagne sa puissante unité, se sont du moins toujours efforcés, par des traités d'alliance offensive et défensive, de constituer une sorte de fédération embrassant toutes les anciennes parties de son empire. C'est là une théorie politique ingénieuse sans doute, fondée même dans une certaine

mesure, mais plus d'une fois démentie par l'histoire, qui nous montre les turbulents héritiers de Louis le Débonnaire se rencontrant aussi souvent l'épée à la main sur les champs de bataille que dans des conciliabules de paix.

Malgré ces légers défauts, nous n'avons pas cru devoir refuser nos encouragements à un auteur chez qui se manifestent aussi honorablement le goût et l'habitude des études sérieuses.

Ici s'arrête la liste des récompenses et des encouragements que nous avions à décerner au nom de l'Académie, et des ouvrages qui nous en ont semblé dignes. La commission se reprocherait cependant de passer complétement sous silence un certain nombre d'autres travaux moins importants, mais recommandables encore à divers titres, et dont quelques-uns sont dus à des auteurs déjà connus très-honorablement.

Au premier rang, dans cette catégorie, doit figurer le mémoire de M. Castan sur *le Capitole de Besançon*. Appliquant à cette nouvelle étude l'excellente méthode dont il a fait preuve dans plusieurs de ses précédents ouvrages, l'auteur démontre ici fort habilement que les capitoles qui ont existé dans plusieurs villes de la Gaule ne doivent pas être confondus avec les forum. C'est là une très-bonne dissertation archéologique, qui aurait pu certainement prétendre à une meilleure part dans nos récompenses, si seulement elle avait eu un peu plus de développement.

Nous avons été arrêtés de même par le peu d'importance relative de quatre opuscules de M. Duhamel : — *l'Eglise de Saint-Maurice d'Epinal ; — des Relations des empereurs et des ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont ; — le Pariage de Remiremont dans ses rapports avec les ducs de Bourgogne et les rois de France ; — Rapport sur les fouilles faites à Sauville.* — Constatons toutefois que nous avons rencontré dans ces diverses brochures bon nombre de renseignements intéressants, puisés aux meilleures sources, et des observations archéologiques qui témoignent du soin le plus minutieux.

On retrouve le même soin, la même conscience dans l'ouvrage beaucoup plus considérable que M. l'abbé Bourassé, en collaboration avec M. l'abbé C. Chevalier, a consacré aux *Églises romanes de la Touraine* antérieures au Xe siècle. Ce volume, qui renferme beaucoup d'indications utiles quoique un peu vagues, est malheureusement déparé par une collection de planches photographiques beaucoup trop défectueuses pour pouvoir rendre aucun service à l'étude.

Dans un ordre de travaux tout différent, nous nous plaisons à signaler les recherches de M. Alf. Richard sur les *Archives du château de la Barre*. C'est là un travail très-consciencieux, qui offre un fort bon cadre pour le classement des collections de documents de cette nature, mais qui perd beaucoup de son importance par la date relativement récente et l'intérêt secondaire de la plupart des textes auxquels il se réfère.

Nous avons également distingué l'ouvrage de M. Lagrèze-Fossat intitulé : *La Ville, les vicomtes et la coutume d'Auvillar*. Cette estimable publication a eu pour point de départ la récente découverte d'un vidimus du XVIe siècle, où se trouvent reproduites un grand nombre de pièces antérieures résumant le droit coutumier de cette partie du Languedoc. L'auteur, trop modeste peut-être, en se bornant à peu près exclusivement à analyser ce document, nous a laissé trop peu d'occasions d'apprécier son mérite personnel.

M. C. Port, au contraire, dans la nouvelle édition qu'il vient de donner de la *Description d'Angers* par Péan de La Tuillerie, a consacré trop de soins, selon nous, et trop d'estimables labeurs à annoter dans les plus petits détails un livre connu sans doute, mais dont les notes, si intéressantes qu'elles soient, du nouvel éditeur auront bien de la peine à faire un bon ouvrage.

Dans *l'Histoire des avoués et procureurs*, par M. Bataillard, on reconnaît le fruit de recherches très-sérieuses. La partie de ce travail qui se rapporte aux origines de l'institution manque peut-être un peu de clarté et de précision ; mais, quant au reste, tout ce qui a été écrit sur la matière s'y trouve très-convenablement résumé.

Les recherches que M. Cazalès de Fondouce a consacrées aux *Derniers temps de l'âge de pierre dans l'Aveyron* sont un estimable travail ; seulement il est à noter que c'est bien plutôt l'œuvre d'un paléontologiste que celle d'un archéologue.

Le *Mémoire historique sur les Sociates du temps de César* nous montre son auteur, M. Paul Bordas, parfaitement au fait des localités dont il s'occupe. La partie critique en est malheureusement très-faible, et l'auteur se laisse beaucoup trop aller aux étymologies hasardées.

La même connaissance des localités se trouve dans les recherches de M. Morellet sur le véritable emplacement du lieu dit le *Champ du Mensonge*. Mais, si ingénieuses que soient ses hypothèses, il n'a pas su leur donner une suffisante autorité.

Le titre assez piquant du livre de M. le docteur Closmadeuc sur la *Chirurgie et la Barberie en Bretagne avant la Révolution* provoque tout naturellement un certain intérêt de curiosité. Ce livre, très-sérieusement fait, est le fruit de consciencieuses recherches ; mais c'est à peine si nous nous sommes trouvés compétents pour nous en occuper, tant est rapprochée de nous l'époque à laquelle se rapportent les documents recueillis et publiés par l'auteur.

Arrêtons-nous là ; car cette liste de citations est déjà peut-être un peu longue.

Toujours disposée à tenir compte aux ouvrages mêmes les plus imparfaits des qualités sérieuses qui peuvent s'y rencontrer, la commission, on le voit, n'a voulu laisser dans l'ombre rien de ce qui pouvait être cité avec éloge. Elle n'a fait en cela, du reste, qu'obéir aux sentiments de bienveillante sympathie professés par l'Académie tout entière pour les hommes laborieux qui se livrent aujourd'hui en si grand nombre à l'étude des sciences historiques.

Toutefois cette bienveillance a des bornes que nous devons rappeler ici dans l'intérêt de ceux-là même qui pourraient aspirer à quelques succès dans nos futurs concours.

Si l'Académie, si la commission à qui elle confie l'honneur de juger le mérite des concurrents, peuvent avoir toujours quelques bonnes paroles pour reconnaître, soutenir et stimuler le zèle de tout concurrent doué de quelque mérite, par contre, les progrès accomplis dans presque toutes les branches de l'érudition leur donnent le droit, leur imposent le devoir, de se montrer de plus en plus sévères dans le choix des ouvrages auxquels doivent être réservés les récompenses et les encouragements, les médailles et les mentions honorables à décerner.

La méthode moderne a ses exigences que nul ne peut plus impunément méconnaître. Tout fait avancé doit aujourd'hui être appuyé

de preuves certaines, toute hypothèse reposer sur une somme de probabilités nettement déduite et logiquement démontrée.

L'Académie, assurément, est loin de demander aux concurrents une universalité de connaissances dont ne se targue aucun de ses propres membres. A certains esprits aventureux, elle conseillerait plutôt de savoir se borner et de s'interdire ces excursions souvent dangereuses sur certaines parties mal connues par eux du domaine de l'érudition. Mais ce qu'elle demande particulièrement aux auteurs qui lui font l'honneur de briguer ses suffrages, c'est de creuser à fond la question, si restreinte qu'elle soit, qu'ils ont choisie, de l'examiner, de la montrer sous toutes ses faces, et d'en faire jaillir enfin, s'il est possible, ne fût-ce qu'une étincelle de lumière nouvelle.

La séance étant redevenue publique, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. LE BLANT, *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens*, communication faite à l'Académie et insérée dans le t. XXXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

2° Au nom de M. de Caumont, correspondant : I. *Table générale des matières contenues dans les 10 volumes formant la 3e série* (vol. XXI à XXXI) du BULLETIN MONUMENTAL, publiée pour la *Société française d'archéologie*, par M. Renault, conseiller à la cour impériale de Caen, (Paris et Caen, 1869, 1 vol. in-8°). — II. *Les provinces de France* 2e série, t. II, *Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis quod dicitur* LIBER ALBUS *capituli*. Imprimé aux frais du département de la Sarthe (Le Mans, 1869, 1 vol. gr. in-4°).

3° De la part de M. Castan : I. *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, en 1289 et 1290, étudiés dans les textes et sur le terrain* (1869, in-8°). — II. *Lettre sur Ch. Weiss* (Extr. des *Mémoires de la Soc. d'émulation du Doubs*), br. in-8°.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires en Picardie* : 1868, n°s 3 et 4 ; 1869, 1 et 2.

Sont adressés pour les concours,

I. Pour le concours du prix Gobert :

Le comte Corvetto, ministre secrétaire d'Etat des finances, sous le roi Louis XVIII, etc., par M. le baron de Nervo, trésorier général (Paris, 1869, in-8°. — 6 ex. et lettre d'envoi).

II. Pour le concours de numismatique :

Traité de la composition et de la lecture de toutes inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblêmes depuis l'époque mérovingienne jusqu'à

l'apparition des armoiries, par J. M. R. Lecoq-Kerneven (Rennes, 1869, in-8°, avec tableaux et planches).

M. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, lit un *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers*, lecture qui donne lieu à diverses observations.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Président annonce à l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, qui est un peu souffrant, ne pourra assister à la séance et qu'il a prié M. Wallon de le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique à l'Académie :

1° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui approuve le choix fait par l'Académie du vendredi 19 courant pour tenir sa séance publique.

2° Une lettre de M. Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, informant l'Académie que M. le ministre a attribué à la bibliothèque des Archives de l'empire un exemplaire du tome XVI de la continuation du *Gallia christiana*.

M. Loiseleur continue la lecture de son *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers*.

A propos du *Procès de Florence*, dont l'auteur du mémoire a surtout fait usage, M. Hauréau dit que ce document était connu depuis longtemps. M. Raynouard en a parlé en quelques lignes. Il était connu, mais le texte n'en avait pas été publié. Pour le fond, du reste, il s'accorde avec les pièces éditées soit en France par M. Michelet, soit en Angleterre et en Allemagne.

M. Loiseleur ayant fait allusion à un *Evangile de saint Jean selon les Templiers*, M. Alexandre l'informe que cet évangile apocryphe a paru dans le dernier fascicule des *Evangiles apo-*

cryphes de Thilo. M. Alexandre n'a pas étudié ce texte de fort près; mais il lui a paru qu'il différait de l'original moins par des altérations que par des suppressions. C'est le jugement qu'en porte aussi M. Thilo.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Defrémery, une *Notice sur les mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, notice tirée du *Journal asiatique*, où l'auteur rendait compte du *Glossaire* du MM. Dozy et Engelmann.

2° *Mémoires de l'Académie d'Agram* : vol. IV, V et VI (Agram, 1868-69) ; in-8°.

3° *Monumenta spectantia ad historiam Slavorum meridionalium* : vol. I (Agram, 1868 ; in-8°).

4° M. Leger, par qui ces ouvrages sont transmis, y ajoute un n° de la *Revue de l'Instruction publique*, où il a résumé la préface (écrite en croate) de cette dernière publication.

5° *Annales de la propagation de la foi* : novembre 1869.

6° M. Egger offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le 3° et dernier volume de l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, par M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans.

7° M. Egger offre aussi à l'Académie, au nom de l'auteur, les *Études d'onomatologie comparée* de M. Robert Mowat. « C'est un recueil de petits mémoires rédigés d'après les meilleures méthodes, et l'auteur doit être d'autant plus loué de ces études qu'elles s'éloignent davantage de sa profession. — Il est capitaine d'artillerie. »

M. Delisle offre à l'Académie les feuilles qui complètent l'ouvrage de M. Aug. Longnon (*Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*), auquel l'Académie, sur le rapport de la Commission des Antiquités nationales, a décerné une de ses médailles. — Ces feuilles comprennent la préface et la table.

M. Jourdain continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

Séance publique annuelle du vendredi 19.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. ADOLPHE REGNIER, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En venant aujourd'hui proclamer, au nom de l'Académie que j'ai l'honneur de présider, les prix décernés cette année, ce qui surtout me frappe, rien qu'à voir les questions proposées, les sujets traités, c'est la vaste étendue de ce champ, si extensible encore, qu'embrassent maintenant les études que désigne par excellence le nom général d'érudition ; et, quand je me reporte d'un ou deux siècles en arrière, que je compare, non le mérite et les aptitudes des hommes, mais la matière même de ces études, les moyens de travail, et, à certains égards, les méthodes, je ne puis m'empêcher d'admirer les grands progrès accomplis dans presque toutes les directions. En dehors de l'érudition et de la science, Dieu me garde de nier, de contester le progrès dans aucune des grandes voies que la Providence a ouvertes à l'humanité ! L'aspiration au mieux, un des plus nobles attributs de l'homme, est en nous, à la fois, raison et instinct, et de toutes les tendances, inhérentes à notre nature, qui réunissent ce double caractère, Dieu assurément ne nous en a donné aucune qui ne puisse et ne doive être satisfaite, je ne dis pas toujours dans chacun de nous, ni à tout jamais et sans terme dans chacune de ces individualités collectives qui s'appellent peuples, nations, races, mais à coup sûr dans le genre humain, tant qu'il durera en ce monde, où certes il ne paraît point à la veille de finir. Je sais qu'à certains moments de la vie des nations, il faut que la foi au progrès soit bien robuste pour ne point défaillir à la vue des temps d'arrêt, des pas en arrière. Quand nous franchissons, par exemple, tout juste quatre-vingts ans, que nous comparons les années que nous venons de vivre à cette aurore saluée par nos pères, ou même encore à des temps moins éloignés où la France s'essayait à cet idéal, comme on l'a nommé, de la civilisation qui consiste à concilier l'ordre avec la liberté, il faut le long espoir et les vastes pensées que donne cette foi, il faut étendre sa vue à tout l'ensemble de l'humanité, il faut, pour ne pas perdre courage et confiance, se rappeler combien de fois dans l'histoire, comme dans les orbites des corps célestes, la rétrogradation n'a été qu'apparente, combien de fois des haltes et même des pas en arrière n'ont été que des prises d'élan suivies d'une course assurée en avant.

Mais ce n'est point là le sujet que je dois traiter en ce moment. Je ne m'excuse pourtant pas d'y avoir touché : dans les jours que nous traversons, le seul mot de *progrès* place nécessairement sur cette pente, et si de telles pensées étaient ici déplacées, si nos études devaient avoir pour effet de nous rendre indifférents à la chose publique, aux plus grands intérêts et de la société et de chacun de ses membres, quel esprit généreux, quel cœur patriotique s'y voudrait livrer? Elles n'auraient pas droit à être comprises sous ce nom

conservé dans le titre même de notre Académie, le nom de *Belles-Lettres*, ou comme on a dit mieux encore en latin, *Litteræ humaniores*. Mais enfin je n'ai point à m'étendre ici sur ce progrès qui, plus que tout autre, intéresse la civilisation; je n'ai point à parler de cette grande et commune voie où notre siècle, pour employer une comparaison que je lisais ces jours passés, où notre siècle, à ne le voir que chez nous, semble, s'il ne recule pas, n'avancer tout au moins, même aux yeux de l'optimiste, qu'à la manière des pèlerins de Saint Jacques : trois pas en avant et deux en arrière Le progrès qui nous touche, non pas davantage, mais plus spécialement, celui des études que nous représentons, des travaux d'érudition, celui-là, au temps où nous vivons, est incontestable, et, de même que celui des sciences naturelles, qui en sont les sœurs, qui le sont devenues par la méthode, incontesté.

Je le disais en commençant, il suffit, pour mesurer avec admiration le chemin parcouru, de considérer, dans les prix décernés, les sujets proposés et traités. Notre prix ordinaire concerne l'Egypte, l'*Economie politique sous les Lagides*. Egypte à la fois et économie politique! Le premier de ces mots, le nom de cette terre fameuse, à l'histoire de laquelle le jour même où je parle et ceux d'hier et de demain, 18 à 20 novembre 1869, ajoutent encore une date à jamais mémorable, le nom de l'Egypte nous dit une des plus grandes conquêtes que la science ait faites dans le dernier demi-siècle et qu'elle continue avec une ardeur efficace; il nous rappelle une des plus grandes gloires de notre Académie et de notre pays, la merveilleuse découverte de Champollion, un de ces hommes qu'on ne loue point, parce que leur nom seul en dit plus que tous les éloges. Quant à l'économie politique, ce n'est point à nous à en parler; mais enfin nous n'ignorons pas combien elle aussi est dignement représentée dans l'Institut de France, et combien d'esprits éminents s'attachent aujourd'hui à développer les germes semés dans ce domaine par de grands et sages esprits des générations précédentes. Un des devoirs de l'érudition, telle que nous l'entendons et devons l'entendre, c'est, sans préoccupation de mode ni de vogue, de donner une juste part d'attention aux questions qui attirent le plus celle de la génération présente. Une intéressante lecture, qui fait partie du programme de cette séance, *Sur l'économie politique au moyen âge*, vous montrera que c'est un devoir que l'Académie ne néglige point. Pour étudier le moyen âge en vue d'une telle exploration, il faut quelque chose du courage des voyageurs qui pénètrent dans le désert; mais les récits qu'on rapporte de ces sortes de voyages ont d'ordinaire je ne sais quel attrait de curieuse et parfois étrange nouveauté.

Sur la question de l'*Economie politique sous les Lagides*, deux mémoires ont été adressés à l'Académie. Ils se recommandent l'un et l'autre par une étude approfondie du sujet et par des mérites divers qui ont tenu quelque temps votre commission en suspens.

L'auteur du mémoire inscrit sous le numéro 2, et qui a pour épigraphe : « La période des Ptolémées est l'arrière-floraison de la vie nationale en Egypte, » est familiarisé avec l'histoire de l'Egypte à toutes les époques. Il connaît bien les sources, et, ce qui n'est pas aussi commun qu'on devrait le croire, les indique exactement. Ne se bornant pas aux documents grecs et latins, il cite et quelquefois transcrit les textes hiéroglyphiques et en discute le sens. Mais le temps lui a manqué, ce semble, pour mettre la dernière main à son

mémoire et en revoir et achever, de manière à ne rien laisser à désirer, la composition et la rédaction. Les grands résultats, les faits principaux, ne ressortent pas assez; l'abondance même des détails les surcharge et écrase quelque peu. Le plan, l'ordre des chapitres, voudraient aussi certaines modifications : à la seconde partie a été renvoyée telle question dont la solution eût été nécessaire ou du moins fort utile à des points traités dans la première.

Malgré ces imperfections, l'Académie eût peut-être décerné le prix à ce travail estimable, si, dans le mémoire inscrit sous le numéro 1 et portant cette épigraphe, tirée de Cicéron : *Quo minus ingenio possum, subsidio mihi diligentiam comparavi*, elle n'avait trouvé, avec des recherches non moins étendues, non moins consciencieuses, un talent et un art supérieurs d'exposition et des vues plus larges sur l'ensemble du sujet.

Le plan de ce mémoire numéro 1 est fort bien conçu. Les divisions et subdivisions sont nettes et précises. Il eût été à désirer que cette savante et judicieuse étude se terminât par un résumé général qui eût encore mieux dégagé et coordonné les faits principaux. L'auteur est fort au courant des travaux publiés en France, en Allemagne, en Italie, sur la question qui l'occupe et sur l'économie politique en général. Nous exprimerons seulement le regret qu'il n'ait pu consulter directement, comme son concurrent, les textes hiéroglyphiques. Pour l'Egypte pharaonique, il a surtout puisé à l'ouvrage de Rosellini, qui n'est point toujours une source très-pure et très-sûre. Il n'a connu que par des analyses certains écrits sur les textes égyptiens, et il en ignore d'autres, dont il aurait pu profiter. Mais il a su, avec une rare sagacité, tirer des documents ptolémaïques récemment publiés en Italie, en Angleterre, en Hollande, en France, tout ce qui pouvait servir à la solution de la question proposée. Il rapproche ces documents nouveaux des textes classiques, les éclaire les uns par les autres, met aussi à contribution la Bible et Josèphe, tire un utile et très-légitime parti du livre d'Aristéas sur la traduction des *Septante*, et, portant souvent ses regards sur la Grèce, augmente, par la comparaison, la clarté et l'intérêt. Au moyen de quelques retouches, en comblant quelques lacunes, en abrégeant quelques citations, il sera facile de faire de ce mémoire un fort bon livre. Tel qu'il a été présenté à l'Académie, il est plus qu'une brillante promesse; il est un de ces pas dans la carrière qui font concevoir de sûres espérances.

Conformément à l'avis unanime de sa commission, l'Académie décerne le prix, de la valeur de deux mille francs, au mémoire numéro 1, dont l'auteur est M. *Giacomo Lumbroso*.

L'auteur du mémoire numéro 2 est M. Félix Robiou, docteur ès lettres. Pour lui témoigner combien, à divers égards, elle juge son travail estimable, elle lui accorde une *mention très-honorable*, à laquelle il a été attribué par M. le ministre de l'instruction publique une médaille d'encouragement de la valeur de mille francs.

Des deux prix fondés par le baron Gobert pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, l'Académie a décerné le premier à M. Roget, baron de Belloguet, pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise, ou Mémoire critique sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, 1858-1868, 3 volumes in-8°.

Elle a décerné le second à M. de Chantelauze pour l'ouvrage dont

le titre suit : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, etc., par Jean-Marie de la Mure, publiée pour la première fois....., revue, corrigée et augmentée de nouveaux documents et de notes nombreuses, etc.*, 1860-1868, 3 volumes in-4°.

« Rarement, dit le rapport de votre commission, le concours pour le prix Gobert a été aussi sérieux que cette année, rarement il a vu se produire des œuvres aussi remarquables. » Les mérites grands et divers des principaux ouvrages présentés ont rendu le classement difficile. La commission, dans ses propositions, et l'Académie, en les confirmant, « ont pensé, dit le rapporteur, que l'importance et la difficulté du sujet, l'esprit critique, l'originalité des vues étaient le principal élément d'appréciation, et la mesure, pour ainsi dire, d'après laquelle les candidats devaient être jugés. » C'est à ce point de vue qu'elles se sont placées pour décerner les deux prix.

C'est un docte et important ouvrage, composé dans la seconde moitié du XVIIe siècle et demeuré inédit, l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, chanoine de Montbrison, qui fait le fond des trois volumes que M. de Chantelauze a publiés de 1860 à 1868. Jamais éditeur n'a rempli sa tâche avec plus de conscience à la fois et de savoir, au prix de plus d'efforts et de sacrifices. Le texte de la Mure a été fidèlement reproduit; mais, page par page, il est accompagné de notes qui le surpassent de beaucoup en étendue, qui le complètent, l'éclaircissent et le rectifient, et dont un certain nombre sont, au lieu de simples notes, de remarquables morceaux d'histoire, entremêlés fort souvent de pièces inédites. Le troisième volume ajoute plus de cent vingt documents à ceux que de la Mure avait recueillis pour servir de preuves à son livre. Il se termine par des dissertations dont plusieurs font beaucoup d'honneur à l'érudition de M. de Chantelauze.

Je viens de montrer combien est digne d'estime cette œuvre considérable; mais on peut en même temps conclure de ce qui précède quel en est le côté faible. « Le fond en appartient en propre, dit encore le rapport de votre commission, au chanoine de la Mure; M. de Chantelauze n'a rempli que le rôle d'annotateur et d'éditeur, rôle utile sans doute, mais secondaire, et qu'on ne saurait comparer à celui de l'écrivain qui conçoit lui-même un plan et qui l'exécute. » Je ne mentionne pas un petit nombre de critiques se rapportant à telle ou telle partie des additions de l'auteur.

L'*Ethnogénie gauloise* nous transporte par son sujet dans une région d'étude qui a pour notre histoire un très-grand intérêt, mais fut longtemps cultivée d'une façon si chimérique, si fantastique, qu'on y appliquait à bon droit le nom de *Celtomanie*. Là aussi les découvertes de notre âge ont eu les plus heureux effets. Elles n'ont certes pas dissipé toutes les ténèbres; mais, au point de vue où elles nous placent, elles ont, dans quelques parties de l'ensemble, changé la nuit en un crépuscule, que percent même, par moments, çà et là, de lumineux éclairs. Grâce aux travaux modernes de Pictet, de Bopp, grâce au précieux répertoire grammatical de Zeuss (je ne parle que de ceux qui firent dans la voie les premiers pas bien décidés, mais ils ont eu et ont encore de zélés continuateurs), nous savons maintenant que les Celtes sont de race et de langue aryennes. A l'analyse de leur idiome, dans le passé, dans le présent, a été appliquée la sage et sûre méthode que nous fournit la grammaire comparative. Pour les autres aspects que présente l'étude des races, la critique historique, si per-

fectionnée à certains égards, et, avec raison, devenue si exigeante, a prêté ses puissants et prudents instruments. On ne peut faire un mérite à un auteur de venir à propos, au moment favorable, d'être porté en avant par le courant même, pas plus qu'à la barque de l'impulsion qu'elle reçoit du fleuve, de la route qui marche, comme dit Pascal. Mais ce qui est un mérite, c'est de seconder la pente et de hâter le mouvement, en maniant bravement la rame, en manœuvrant habilement la voile. C'est ce qu'a fait M. de Belloguet. Son livre est le fruit du labeur le plus opiniâtre. Il y montre une science très-profonde, puisée aux meilleures sources. Rien de ce qui chez les anciens se rapporte à son sujet, rien (ou bien peu s'en faut) de ce qui s'y rapporte chez les modernes de toute langue, ne lui a échappé. Sa première partie est le glossaire des mots gaulois cités par les écrivains de l'antiquité; la seconde est consacrée à l'étude anthropologique des races qui ont anciennement occupé le sol de la Gaule; la troisième, qui a paru depuis peu, traite de la religion, des mœurs et des institutions des Gaulois. « A la vaste érudition dont nous avons parlé, M. de Belloguet joint, dit le rapport, que je ne puis mieux faire que de citer de nouveau, un jugement libre de tout préjugé. Il circule avec une entière indépendance au milieu des hypothèses et des erreurs innombrables qu'une matière aussi épineuse n'a pu manquer de susciter. Il n'est séduit ni par l'autorité d'un nom ni par le prestige d'une tradition, quand une opinion, une tradition ne lui paraissent pas justifiées. Habile à interpréter les témoignages anciens, il sait tirer souvent du rapprochement des textes des lumières inattendues, soit pour réfuter ses adversaires, soit pour établir ses propres conclusions. »

Après ces justes éloges, votre commission, avec une impartialité qui leur donne plus de prix, fait aussi la part de la critique. L'auteur, si sévère pour beaucoup de conjectures de ses devanciers, n'a pas toujours évité lui-même les assertions hasardées, les interprétations qu'on peut dire arbitraires. D'un autre côté, la forme de l'ouvrage laisse à désirer, non pour le plan général, la méthode de l'ensemble, mais pour l'ordonnance partielle de plus d'un chapitre. Enfin, pour la langue, le style, la correction, le goût, une sévère et dernière révision n'eût pas été inutile. Ce sont là, dit-on, des qualités accessoires en matière d'érudition : dans de certaines bornes, je le veux bien. Aussi peut-il arriver à l'Académie de pousser assez loin l'indulgence à cet égard, mais toutefois sans qu'elle oublie jamais les belles et bonnes traditions de l'érudition française, sans qu'elle oublie surtout combien importent à ce genre d'écrits, dans l'intérêt de la science même, la clarté, autant que la comporte le sujet, et la précision, et, dans l'intérêt des lecteurs et par conséquent de la propagation de la science, sinon toujours l'élégance (tout genre d'écrits a cependant la sienne), au moins la correcte et sobre aisance.

En somme, malgré nos réserves, de très-sérieux mérites recommandent les trois volumes de M. le baron de Belloguet à l'attention des historiens et des érudits. Avant et depuis le concours, plus d'un suffrage honorable, en France et hors de France, s'est joint au vôtre.

C'est aussi aux études gauloises, à une branche toute neuve du vieux tronc celtique, dont la rapide croissance honore la liste actuelle de notre Académie en la personne de plusieurs dignes et savants confrères, qu'a été accordé cette année le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Deux ouvrages avaient été envoyés au concours : l'un, de M. Blancart, ayant pour titre : *Recherches sur les monnaies de Charles II, comte de Provence*; l'autre de M. Eugène Hucher, *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*.

Les recherches de M. Blancart, déjà présentées en manuscrit l'an dernier, doivent se composer d'une dizaine de cahiers, dont un seul est imprimé. La commission, tout en les jugeant très-dignes de son attention, les a écartées, cette année, du concours, par cette raison que l'impression en est à peine commencée. C'est la détermination qu'elle a déjà adoptée au sujet du livre de M. le baron d'Ailly, sur *les Monnaies de la république romaine*.

La commission a décerné le prix à l'ouvrage de M. Hucher, qu'elle considère comme un travail excellent, « un vade-mecum désormais indispensable à quiconque voudra se livrer à l'étude des antiques monnaies de la Gaule. »

L'affinité est étroite entre la numismatique et l'épigraphie. Celle-ci a fait, de nos jours, tant en Italie et en Allemagne qu'en France, les plus notables progrès, et s'est mise, avec autant de suite et d'ensemble que de sagacité, au service des études historiques. Bien des traits de lumière ont jailli d'elle sur l'organisation administrative, militaire, civile et religieuse, et sur toutes les coutumes du monde ancien. C'est une mine qui est loin d'être épuisée. Même à se borner à l'antiquité grecque et romaine, le travail est devenu assez considérable pour qu'il ait paru sage de recourir, dans chacune d'elles, à cet utile procédé des temps modernes qui s'appelle la division du travail, à scinder, par exemple, la tâche, pour ne citer qu'un mode de partage, en inscriptions profanes et chrétiennes.

Pour ne parler que de la France, jamais, je crois, notre Académie, et par les épigraphistes qu'elle compte parmi ses membres, et par les intéressants travaux qu'ils lui communiquent, n'a mieux justifié son ancien nom d'*Académie des inscriptions*, en prenant, il est vrai, ce mot d'*inscriptions* dans un autre sens que celui qu'il avait dans notre première constitution A l'étude des inscriptions des deux antiquités classiques, nous avons joint, il y a deux ans, celle de l'épigraphie sémitique. Les travaux de la commission instituée en vue de rédiger le *corps* de cette partie des inscriptions orientales ont donné tout d'abord et donnent de plus en plus les meilleures espérances.

Ce qui m'a amené à parler ici de l'épigraphie, c'est un mémoire où elle joue ingénieusement son rôle, un mémoire bien conçu, élégamment rédigé. envoyé à l'Académie par M. Vidal-Lablache, élève de seconde année de l'école d'Athènes. Selon l'usage, un rapport imprimé à part rend compte de ces envois de cette école : je n'ai donc point à y insister ici. Je me bornerai à quelques mots sur le mémoire dont je viens de parler. Il a pour titre : *Hérode Atticus*. Ce grand lettré, fameux par sa richesse et par le splendide usage qu'il en fit, n'est pas, il est vrai, un de ces hommes dont le nom intéresse sérieusement l'histoire ; mais, en construisant sa biographie avec un soin très-attentif, M. Vidal-Lablache, qui a appliqué à son sujet d'excellentes qualités d'esprit, a utilement éclairé quelques aspects de la vie publique et privée à Rome et en Grèce. Dans le champ de l'antiquité classique, gardons-nous bien de décourager les glaneurs : ils ont trouvé plus d'une fois de riches et féconds épis. Il y a parmi les maîtres des études épigraphiques de fort bons esprits. Nous nous en rapportons à eux pour apprendre à leurs disciples à

ne point exagérer la valeur des découvertes, et, tout en n'en négligeant aucune (les plus insignifiantes peuvent, par leurs conséquences, devenir importantes), en les mettant toutes en réserve, à ne point placer sur la même ligne, au moment où elles se font, les grandes et les petites.

La commission des *Antiquités de la France* a décerné, cette année, la première des récompenses dont elle dispose à un ouvrage consacré aux origines de notre idiome, au *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française, depuis ses premiers débrouillements jusqu'à la formation de la langue moderne*, par M. Frédéric Godefroy. Ce travail est le fruit de vingt années de persévérantes recherches et honore infiniment l'infatigable patience, l'ardente énergie de son auteur, qui, en même temps, y aura l'occasion de faire preuve, tant dans l'ensemble que dans les détails, des diverses aptitudes que demande un tel travail. Il en a soumis à la commission la lettre A, entièrement mise au net, comme un spécimen, déjà considérable en lui-même et propre à montrer ce que sera toute la suite ; car il est dans la nature même d'une œuvre de ce genre que les matériaux se réunissent et se classent à la fois pour toute une série alphabétique. Entreprendre la composition de ce dictionnaire, c'était répondre (et cette considération a pesé d'un grand poids, sans aucun doute, dans le jugement de la commission) à une invitation que, depuis longtemps, l'Académie répète chaque année. Elle s'étonnait peu qu'on ne se hâtât point de s'y rendre. A peine semblait-il qu'on pût attendre l'accomplissement d'une si lourde tâche de l'action collective d'un groupe d'érudits, officiellement secondés et soutenus. Je n'ai pu m'empêcher de dire en peu de mots combien doivent paraître dignes d'encouragement le zèle, le dévouement de M. Godefroy ; mais ce n'est point à moi d'apprécier dans ce discours son travail. La commission le juge et en montre les mérites, et les améliorations qu'elle y désirerait, dans un rapport détaillé, qui sera imprimé et distribué.

A l'occasion de l'appel de l'Académie et du vaste projet de M. Godefroy qui en a été la suite, je dirai que ce qui me frappe, au point de vue où je me suis placé dès le commencement de ce discours, c'est le haut degré où, dans cette partie encore, je veux dire dans l'analyse et le classement historique des grands trésors des idiomes, le labeur érudit, aidé des plus puissants dons de l'esprit, est parvenu de notre temps. On peut dire que nous avons vu naître, au sens exact, étendu, compréhensif, qu'ont aujourd'hui ces mots, et l'histoire et la science du langage. La lumière venue de l'Orient a éclairé d'un jour tout nouveau, dans notre Europe, non pas seulement les sœurs antiques du sanscrit et du zend, les sœurs depuis longtemps mortes, disons mieux, continuant de vivre, dans les anciens écrits, d'une vie impérissable ; mais aussi les enfants survivants de ces sœurs. Elle a fait plus, elle a comme régénéré l'étude des langues en général, non pas uniquement d'une famille, mais de toutes, en étendant, rectifiant, aiguisant notre vue, en nous déshabituant de deviner, de conjecturer au hasard, en assurant enfin notre marche, guidée désormais par les sûrs et féconds et rigoureux instruments qui s'appellent l'observation, l'induction, la comparaison. Rappeler cet admirable progrès, c'est redire la gloire (je ne parle que des plus éminents parmi ceux qui ne sont plus, et tais les doctes et habiles contemporains), la gloire des Guillaume de Humboldt, des Colebrooke, de notre illustre Burnouf, de cet autre savant vénérable que j'ai déjà nommé et dont vous

entendrez et applaudirez l'éloge dans quelques instants, de l'ingénieux Bopp, qui a élevé à la grammaire comparée un monument dont les solides fondements et les grandes parties dureront toujours, quelles que puissent être les retouches futures et les partiels remaniements.

L'Académie décerne la seconde médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222, in-8°.

« C'est, dit le rapport de votre commission, une œuvre d'érudition, dans la meilleure acception de ce mot, que le livre envoyé par M. Longnon à notre concours. Cela seul eût assurément suffi pour lui concilier les suffrages de la commission; mais nous les lui avons donnés avec un double bonheur, lorsque nous avons su quelles difficultés extraordinaires l'auteur avait eu à vaincre, quelle persistance lui avait été nécessaire, quels vaillants efforts il lui avait fallu faire pour réussir si bien dans un ordre de travaux auquel, on peut le dire aujourd'hui, son éducation première ne l'avait aucunement préparé. A l'homme d'études, comme à tout autre, la justice veut qu'on tienne compte de la distance parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. »

La troisième médaille a été décernée à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la basse Bretagne*, 1er volume; Paris, 1868, in-8°.

« La tâche qu'a entreprise M. Luzel a été de recueillir de la bouche même des paysans, dit encore le rapport, ces chants traditionnels, n'ajoutant rien, ne laissant jamais l'interprétation réagir sur le texte, et notant toutes les variantes avec un soin minutieux. On ne saurait, en vérité, mieux pratiquer qu'il ne l'a fait l'art difficile de chercher et trouver à la source même les chants populaires. »

Les autres ouvrages distingués par la commission entre ceux qui ont concouru pour les *Antiquités de la France* me fourniraient l'occasion de vanter encore les progrès de ces derniers temps; mais je dois me borner, et je me contente de donner ici les titres de ces divers travaux : le rapport de la commission, je le répète, appréciera chacun d'eux.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Chérest, pour l'ouvrage intitulé : *Vezelay, Etude historique*; Auxerre, 1863-1868, 3 vol. in-8°.

2° A M. Balasque, pour ses *Etudes historiques sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens), tomes I et II; Bayonne, 1862-1869, in-8°.

3° A M. l'abbé Chevalier (de Romans), pour les ouvrages suivants : 1° second volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie delphinale* comprenant les *Cartulaires de l'Eglise et de la ville de Die*, le *Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon, etc.*); Grenoble, 1868, in-8°; — 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André le Bas, à Vienne*; Lyon et Vienne, 1869, in 8°; — 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre-du-Bourg-lez-Valence*, in-8° (en cours de publication); — 4° *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel*, in-8° (en cours de publication).

4° A M. Brachet, pour ses deux ouvrages : 1° *Grammaire historique de la langue française*; Paris, 1867, in-12; — 2° *Dictionnaire des doublets de la langue française*; Paris, 1868, in-8°.

5° A M. Klipffel, pour ses trois ouvrages : 1° *Metz, cité épiscopale et impériale* (du dixième au seizième siècle) : *Un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique;*

Bruxelles, 1867, in-8°; — 2° *Étude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*; Strasbourg, 1868, in-8°; — 3° *Le Colloque de Poissy, Étude sur la crise religieuse et politique de 1561*; Paris, s. d., in 8°.

6° A M. Faugeron, pour les deux ouvrages intitulés : 1° *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludovici pii* (842-884); Rhedonibus, 1868, in-8°. — 2° *Les Bénéfices et la Vassalité au IXe siècle*; Rennes, 1868, in-8°.

Cette année encore, l'Académie n'a pu décerner le prix fondé par M. Louis Fould pour la meilleure *Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*. Deux ouvrages ont été envoyés au concours; mais aucun d'eux n'ayant paru à la commission chargée de les examiner digne du prix ni de l'accessit, l'Académie proroge le terme du concours à 1872.

Pour le prix fondé par M. Bordin, l'Académie avait prorogé au 31 décembre 1868 le terme du concours ouvert en 1865 sur cette question :

Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le onzième siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement dite;

Comparer, sous le rapport du nombre et sous celui de la langue, ces peuplades avec la race hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.

Aucun mémoire n'ayant été déposé dans les délais prescrits, l'Académie retire ce sujet du concours.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire la question suivante :

Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge;

Qu'elle a prorogé au 31 décembre 1870 le terme du concours ouvert sur cette question :

Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Enfin elle propose cette année pour sujet du prix ordinaire la question suivante :

Étude critique et historique sur les écrits du patriarche Photius.

Pour le prix Bordin, l'Académie a prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours ouvert sur cette question :

Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les VIGILES.

Elle a prorogé également au 31 décembre 1869 le terme du concours dont le sujet est :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1870 cette question :

Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Egyptiens.

Elle proroge au 31 décembre 1870 le terme du concours dont le sujet est :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles, publiées ou inédites, qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens;

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Enfin elle propose, pour sujet du prix à décerner en 1871, cette question nouvelle :

Faire l'histoire de l'Eglise et des populations nestoriennes depuis le concile général d'Ephèse (431) jusqu'à nos jours.

Le prix fondé par M. de la Fons Mélicocq pour être donné au *meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris) sera décerné pour la première foi en 1871.

Le prix fondé par M. Brunet sera décerné, en 1871, au *meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie classique, soit grecque, soit latine.*

L'Académie espère que ses nouveaux appels provoqueront, comme un grand nombre des précédents, de solides et consciencieux travaux. Le goût des austères recherches de l'érudition va croissant de jour en jour. Dans cette lice aussi, vive est l'émulation des athlètes jeunes et vieux. C'est encore là un des heureux caractères et signes de notre âge. Jamais, soit dans les sciences mathématiques et naturelles, soit dans le champ de l'érudition proprement dite, ou aux abords de ce champ, l'affluence n'a été aussi grande. Félicitons-nous de cette ardeur, encourageons-la de tout notre pouvoir. La moisson est de celles qui ne finissent point; chaque pas en avant en augmente à nos yeux l'étendue : les travailleurs ne courent pas risque de chômer, ni de manquer de bonnes et utiles et nobles tâches. On a écrit que l'étude était un plaisir stérile et même dangereux, si elle n'aboutissait à l'action. Je le veux bien, mais sur ce mot d'action il faut s'entendre, et, quand on se sera entendu, après avoir, il va sans dire, exclu les futilités (elles ne méritent pas le nom d'étude), la maxime ne gardera pas, je le crois, une portée bien sévère ni rien qui nous puisse émouvoir. N'est-ce donc point agir que d'agir par l'intelligence, par la spéculation même (le mot ne m'effraye pas), de s'efforcer d'accroître le trésor de vérités que l'homme a pour mission d'amasser ici-bas, en l'augmentant sans cesse, d'un siècle à l'autre, de génération en génération? De vérités, il n'en est point de stérile. D'aucune on ne peut affirmer par avance qu'elle ne puisse, à son jour, de manière ou d'autre, devenir pratique, utile à d'autres que ceux qui la découvrent. Puis, dans nos travaux, pas plus que dans l'éducation de l'enfance, de la jeunesse, ce n'est point, on le sait trop aujourd'hui, l'acquis seulement et son utilité pratique et prochaine qu'il faut avoir en vue. N'est-elle point de l'action, cette gymnastique de l'esprit, des diverses facultés qu'exercent les hautes et sérieuses études? Sans doute, nous devons par-dessus tout, et nous sommes encore bien loin de le faire assez, travailler à la diffusion des lumières dans les couches inférieures de la société; mais n'est-ce pas travailler aussi au bien d'une nation, au bien de tous,

que de fortifier et perfectionner en haut, dans l'élite intellectuelle, les aptitudes de l'esprit, et d'arriver ainsi de plus en plus à faire contre-poids aux grossiers instincts, aux brutales appétences, aux passions infimes ?

Notice historique sur la vie et les travaux de M. François Bopp, *associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, par M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Deux sciences nouvelles ont été créées de nos jours, dans l'ordre de la philologie et de l'histoire, par le progrès de l'analyse appliquée aux œuvres primordiales de l'esprit humain. Ce sont, d'une part, la science des langues, organes si divers en apparence de la pensée des peuples; d'autre part, la science des mythes ou la mythologie, expression non moins variée de leurs croyances. Analogues à la géologie, à l'anatomie, à la physiologie comparée, l'honneur de notre siècle est ou sera de les avoir constituées sur la double base de l'observation et de l'induction, et par là d'avoir sondé, à des profondeurs auparavant inconnues, l'histoire du génie de l'homme aussi bien que celle de la nature.

Le savant dont j'essayerai de vous peindre aujourd'hui la vie modeste et les glorieux travaux, quoiqu'il ait eu d'illustres précurseurs et d'éminents émules en Allemagne et chez nous, a mieux qu'un autre mérité le titre de fondateur de cette science qu'il faut appeler, dans sa plus haute généralité, la science des langues ou du langage, mais qui, par la diversité flottante des noms plus ou moins compréhensifs, plus ou moins heureusement formés sous lesquels on la désigne, témoigne à la fois de sa jeunesse et de l'étendue mal définie encore de son objet.

Franz ou François Bopp naquit, le 14 septembre 1791, à Mayence qui, peu d'années après, devenait une ville française. Devant nos armes victorieuses, il fut emmené par son père, attaché à la maison de l'Electeur fugitif, à Aschaffenbourg en Bavière, et c'est là qu'il fit ses premières études. Il y fut bientôt remarqué par ses maîtres, surtout par le docteur Windischmann, homme d'esprit et de science, auteur d'une Philosophie de l'histoire, et qui, après Herder, et avec les Schlegel, Görres, Creuzer lui-même, demandait à l'Orient, à l'Inde surtout, des lumières qu'ils ne pouvaient guère donner alors sur les origines de l'humanité. C'était le romantisme dans l'érudition, contre-coup de celui qui, par un mouvement semblable, ramenait les esprits des traditions classiques et des théories du XVIIIe siècle, vers le moyen âge, sa poésie, sa littérature et son mysticisme. Ce mouvement, quels qu'en aient été les excès, les erreurs, n'en eut pas moins son côté fécond et utile, par l'élan qu'il imprima et par les horizons nouveaux qu'il ouvrit; le jeune Bopp le côtoya, du reste, plus qu'il ne s'y livra. Au lieu de chercher, comme tant d'autres, à ce moment, la lumière dans les ténèbres, esprit net, positif et d'une pénétrante sagacité, ce fut à l'étude approfondie des langues qu'il s'adressa pour en obtenir des révélations sur l'histoire de l'esprit hu-

main dont elles sont la manifestation la plus spontanée et la plus intime.

En possession des langues classiques et des principaux idiomes de l'Europe, Bopp se sentit invinciblement entraîné par le désir de connaître ceux de l'antique Orient, et surtout cette langue, mystérieuse encore, le sanscrit, que, dans un petit livre d'une grande profondeur. *Sur la langue et la sagesse des Indiens*, publié en 1809, Frédéric Schlegel annonçait dignement à l'Allemagne. Il signalait sa parenté non-seulement de lexique, mais de structure grammaticale, avec le grec, le latin, le persan, les idiomes germaniques, d'autres encore, préludant ainsi à la *grammaire comparée*, comme il la nommait déjà.

Paris était, au commencement de ce siècle, le foyer des études orientales, surtout par l'école de philologie sémitique dont Silvestre de Sacy fut longtemps le chef respecté. Il s'y formait, en outre, dans l'ombre de la Bibliothèque impériale, sous les auspices du zélé conservateur des manuscrits orientaux, Langlès, une pépinière de jeunes indianistes. C'étaient Chézy, Fauriel, Schlegel lui-même, initiés à la connaissance de la langue sanscrite par un Anglais, Alexandre Hamilton, qui avait résidé dans l'Inde, et que la politique du premier Consul, depuis la rupture du traité d'Amiens, retenait en France, contre le droit des gens, avec tous ceux de ses compatriotes qui s'y trouvaient. Langlès, pour occuper ses loisirs forcés, l'avait chargé de rédiger le catalogue des manuscrits sanscrits recueillis jadis dans l'Inde par un de nos plus savants missionnaires, le P. Pons. Ce fut dans ces circonstances et dans ce milieu plus favorable que tout autre à ses desseins, qu'arriva, en 1812, à Paris, grâce à une subvention du roi de Bavière, l'étudiant allemand parvenu à l'âge de vingt et un ans.

On a dit, mais avec plus d'affection rétrospective que de vérité, que Bopp apprit le sanscrit à l'école de Chézy, pour qui le gouvernement de la Restauration, en 1815, créa, au Collége de France, la première chaire de cette langue qu'ait vue l'Europe. Bopp, la sincérité même, déclare, dans la préface d'un de ses premiers ouvrages, à la date de 1819, qu'il avait appris le sanscrit sans maître, et des lettres authentiques d'Auguste-Guillaume de Schlegel, imprimées depuis sa mort, montrent cet illustre critique lisant à Paris, en 1815, avec le secours de Bopp, l'Homère de l'Inde, comme il s'exprime, c'est-à-dire la grande épopée de Valmiki (le Râmayâna), qu'il devait expliquer plus tard et traduire avec tant d'éclat, dans la chaire fondée pour lui à l'université prussienne de Bonn.

Bopp, dans ses libres études de près de cinq années parmi nous, ne se borna point à la langue sacrée de l'Inde, à la comparaison des grammaires sanscrites déjà existantes, à la lecture du petit nombre de textes publiés qu'il trouvait sous sa main; il suivait, à l'Ecole des langues orientales et au Collége de France, les cours de persan, d'arabe et d'hébreu, en même temps qu'il dépouillait, dans l'intérêt de ses travaux futurs, les manuscrits de notre grande bibliothèque. Ni la guerre européenne, ni les terribles catastrophes d'alors, n'eurent le pouvoir de le distraire de ses persévérantes recherches, de ses fécondes méditations. C'était, comme on l'a dit, un vrai sage de l'Inde transplanté en France, un ascète de la science, les yeux fixés constamment sur les faits nouveaux qu'il apercevait chaque jour plus clairement. Les seules diversions qu'il se permît l'y ramenaient

encore, ces extraits des chefs-d'œuvre de la poésie brahmanique, toute pénétrée de religion et de philosophie, qui devaient être l'un des deux objets de son enseignement comme de ses publications futures, et non pas le plus neuf ni le plus important.

Ce fut encore un petit livre, cette fois gros d'avenir, évidemment inspiré de celui de Frédéric Schlegel pour le plan, pour l'idée même à bien des égards, mais conçu dans un esprit sévèrement scientifique, qui marqua du même coup le début de François Bopp devant le public et l'avénement de la vraie méthode en fait de philologie comparée. Windischmann se chargea de faire imprimer à Francfort, en 1816, et de présenter, dans une préface, à l'Allemagne qui l'ignorait, l'essai de celui qu'il regardait naïvement comme son disciple. C'était, pour donner le titre en français, le *Système de conjugaison de la langue sanscrite, comparé à celui des langues grecque, latine, persane et germanique, avec des épisodes tirés du Ramajan et du Mahabharat traduits fidèlement en vers d'après le texte original, et quelques paragraphes des Védas.* Ces traductions, calquées savamment sur le mètre sanscrit, comme celles de Frédéric Schlegel et à son exemple, leur sont bien inférieures ; la nature n'avait pas fait Bopp poëte en même temps que philologue, et il eut le bon esprit d'y renoncer plus tard. Mais, en revanche, la première partie du volume reste capitale, malgré ses lacunes. Bopp y posa nettement et il y résolut, en un point qu'on a justement appelé le point central de la science des langues, c'est-à-dire la théorie du verbe, le grand problème qu'il ne cessa de poursuivre et d'approfondir jusqu'à la fin de sa vie. C'était l'explication des formes grammaticales et de leur origine, par l'analyse et la comparaison des idiomes de l'Orient et de l'Occident qui constituent avec le sanscrit une même famille, celle que l'on désigne encore sous le nom trop étroit d'indo-germanique, que Bopp, comme Eugène Burnouf, nommait de préférence indo-européenne, et pour laquelle a prévalu ou prévaudra soit l'appellation plus précise de famille *aryenne*, qui est son nom de race, soit celle d'*indo-celtique*, que nous avons proposée autrefois, et qui marquerait les termes extrêmes de son développement géographique.

Dès longtemps l'affinité générale du sanscrit avec les principales langues de l'Occident, soit ancien, soit moderne, avait été reconnue et constatée. Vingt ans avant la fondation de la Société anglaise de Calcutta, en 1784, et les discours de son illustre président, William Jones, qui mettaient en lumière cette affinité, le P. Cœurdoux, un de nos missionnaires dans l'Inde, comme le P. Pons, avait adressé à l'Académie des inscriptions, par l'intermédiaire de l'abbé Barthélemy, des lettres, un mémoire même sur ce sujet. Mais, ainsi que l'a rappelé l'éminent disciple de Bopp, ancien élève de notre École normale, qui professe aujourd'hui, au Collége de France, la grammaire comparée, Fréret n'était plus, avec sa curiosité universelle ; les rares philologues de l'Académie aimaient ailleurs, et il ne fut pas donné suite à cette importante communication, tardivement insérée dans notre recueil, en 1808.

Cependant la parenté, de plus en plus probable, des langues dont il s'agit n'était pas démontrée : elle le fut, quand la diversité apparente de leurs formes, dans l'unité originelle de leur vocabulaire, eut été ramenée à des lois certaines ; quand l'explication des flexions et des désinences des mots eut été trouvée. Dès lors l'histoire des peuples, leur filiation furent éclairées d'une lumière nouvelle, la plus sûre de

toutes, celle de leurs idiomes, et l'histoire même de la formation des langues fut révélée, dans la famille arienne directement, indirectement dans les autres. Il ne fut plus vrai, comme l'avait avancé Fr. Schlegel, que, pour la langue sanscrite, considérée comme la mère des idiomes congénères, le vocabulaire et la grammaire eussent été en quelque sorte coulés d'un seul jet, résultat d'une intuition supérieure, aux temps primitifs du monde. L'analyse savante que fit Bopp de la conjugaison, dans cet ordre de langues dont le sanscrit n'est que la plus parfaite, qui toutes ont découlé d'une source commune, comme déjà l'avait soupçonné William Jones, montra que les terminaisons des verbes furent d'abord des mots distincts, soit pronoms personnels, soit même verbes auxiliaires, ajoutés à la racine principale, puis combinés et fondus avec elle pour exprimer les rapports divers de la pensée dans le discours. Un pas de plus, et il allait être établi que les langues à flexions ne différaient pas essentiellement, dans l'origine, de celles où les rapports grammaticaux sont déterminés par des mots affixes et qu'on nomme aujourd'hui langues *agglutinantes* Ce pas, définitivement franchi par l'étude et le rapprochement d'autres types de langues plus élémentaires ou plus compliqués, soulevait la question générale de la classification de ces langues diverses, de leurs relations entre elles, de leur formation première, et ramenait bon gré mal gré le redoutable problème de l'origine du langage.

Bopp n'en était pas là; il se contenta d'avoir prouvé, dans son premier essai, la sûreté de sa nouvelle méthode grammaticale, d'en avoir fait entrevoir la puissance par l'évidence des résultats de ces combinaisons, et par une foule d'observations aussi justes qu'ingénieuses. Il sentait, d'ailleurs, le besoin, avant d'aller plus loin, d'affermir la base de ses recherches en se perfectionnant dans la connaissance de la langue sanscrite, en liant des relations directes avec les hommes qui l'avaient le mieux possédée jusque-là et puisée à la source même; enfin, en s'entourant de tous les matériaux, de tous les secours nécessaires à la continuation de ses travaux. Pour cela, il fallait, de Paris, se transporter à Londres, se mettre à portée des riches collections de la compagnie des Indes, entrer en commerce avec Wilkins, le père des études sanscrites en Europe, avec Colebrooke, le plus grand philologue indianiste depuis la mort de William Jones. La lecture qui fut faite à l'excellent roi de Bavière, Maximilien, par le secourable Windischmann, d'un des fragments épiques, traduits en vers par Bopp, détermina sa mission à Londres avec un traitement honorable, en 1817

Ce fut là qu'il trouva, chargé d'affaires de Prusse, un des esprits les plus éminents de l'Allemagne, l'ami de Schiller et de Goethe, littérateur profond, sans être populaire, politique dévoué à son pays, mais ne relevant que de sa conscience, qui joua, pour nous, un trop grand rôle, mais un rôle patriotique dans des temps désastreux, et qu'un goût dominant avait entraîné de bonne heure vers l'étude des langues, considérées surtout dans leurs rapports avec les races et le génie divers des peuples. Guillaume de Humboldt, frère aîné d'Alexandre, qui s'inclinait sans fausse modestie devant sa haute intelligence, devait être le protecteur naturel de Bopp, et il le fut avec un zèle fondé sur une estime égale pour son talent philologique. Ce talent, il le mit à l'épreuve en lui demandant des leçons de sanscrit, qui fructifièrent comme on peut le voir dans plusieurs de ses mémoires lus devant l'Académie de Berlin. Ainsi fut-il donné à Bopp

d'initier à cette étude encore nouvelle, dans un intervalle de quelques années, deux grands esprits d'une trempe fort différente, qui contribuèrent puissamment l'un et l'autre, chacun dans sa voie, à la répandre en Allemagne, Guillaume de Schlegel et Guillaume de Humboldt.

Le premier, dans un de ces articles de critique où il recommandait, comme dans ses leçons, l'application des méthodes éprouvées de la philologie classique à l'enseignement du sanscrit, appelait de ses vœux trois œuvres, selon lui également nécessaires au succès de cet enseignement : une chrestomathie ou un choix de textes fait avec goût, une grammaire simplifiée, enfin un glossaire alphabétique d'une étendue raisonnable. Bopp eut l'honneur de satisfaire successivement à ces trois besoins, sans perdre un instant de vue l'objet principal de ses travaux, la science à laquelle il avait dévoué sa vie.

C'est ce qui perce déjà dans les notes et dans la préface de la chrestomathie, dont il donna le premier morceau en publiant à Londres, dès 1819, en français et en latin, le *Nalus*, le plus beau peut-être des innombrables épisodes semés à travers cette forêt vierge de la poésie indienne, selon le mot spirituel de M. Benfey, c'est-à-dire le Mâhabhârata, que Bopp avait explorée à Paris. Ce fut encore près de vingt ans plus tard, par la traduction en vers allemands, dans la mesure de l'original, de cette touchante histoire de *Nala et Damayanti*, tant de fois reproduite, qu'il termina, en 1838, la série de ses essais plus ou moins heureux en ce genre. Dans l'intervalle, après l'édition maîtresse du texte de la *Bhagavat-gita*, cet autre épisode, d'un caractère si différent, si poétiquement sublime, du même poëme, publié par G. de Schlegel avec une traduction en prose latine qui en est presque digne, et que suivit de près un examen littéraire et philosophique par G. de Humboldt, qui ne l'est pas moins, Bopp avait donné coup sur coup plusieurs autres morceaux de l'immense épopée religieuse, légendaire et métaphysique, mais cette fois pour son propre enseignement.

En effet, de retour en Allemagne, où il était déjà bien connu, dans le cours de l'année 1820, il passa l'hiver suivant à Göttingue où il vit O. Müller, ce grand helléniste, qui commençait lui-même à se produire. De là il se rendit à Berlin, où il retrouva G. de Humboldt, devenu ministre de l'instruction publique. Ce fidèle protecteur n'eut qu'une pensée : ce fut de conquérir pour la Prusse et pour l'université déjà florissante de sa capitale celui qu'il regardait comme le premier indianiste de l'Allemagne. Mais Bopp se crut lié avec la Bavière par la pension qu'il recevait de l'université de Munich. Il offrit, pour se dégager, quoiqu'il fût loin d'être riche, de restituer cette pension. L'Académie, en déclinant cette offre, lui fit une réponse aussi honorable pour elle que pour lui : « Un savant tel que vous, lui fut-il écrit en son nom, appartient à tous les pays. »

Il devint donc professeur à l'Université de Berlin, en 1822, avec la mission d'y enseigner le sanscrit, comme il l'entendait, c'est-à-dire en y joignant la grammaire comparée. Déjà, en 1820, lorsqu'il résidait encore à Londres, il avait fait paraître en anglais, dans les *Annales de littérature orientale*, un travail où il dépassait, en l'élargissant, le sujet de son premier traité, et où il préludait manifestement à son grand ouvrage. Elu bientôt membre de l'académie de Berlin, il lut successivement devant elle, de 1823 à 1831, cinq mémoires qui en furent des préparations. Il faut en dire autant d'un sixième et d'un septième, réunis plus tard avec les autres, et qu'il avait communiqués

à l'académie en 1833, l'année même où commençait la publication de la *Grammaire comparée*.

Tandis qu'il méditait ce livre, fondement de la science et de sa renommée, il n'oubliait ni l'intérêt des étudiants, avides de ses leçons, ni deux des trois vœux formés pour l'enseignement du sanscrit par G. de Schlegel, auxquels il n'avait point encore satisfait. De 1821 à 1827, il publia par livraisons, en allemand, sa *Grammaire développée de la langue sanscrite*, d'après celles de Wilkins, de Forster, en partie de Colebrooke, elles-mêmes fondées, mais trop servilement, sur les ouvrages des anciens grammairiens de l'Inde. Dans ce premier essai d'exposition élémentaire d'une langue si difficile, il se montra dès l'abord supérieur aux Anglais pour la méthode, pour la clarté et la simplicité. S'affranchissant avec hardiesse de toute autorité consacrée, et dominant son sujet du haut des principes qu'il avait tant contribué à établir, il expliqua l'idiome sanscrit d'après les lois propres de son développement, et, quoiqu'on lui ait reproché d'avoir trop négligé les grammairiens indiens et l'histoire de la langue dans ses transformations à travers les âges, depuis les Védas, on peut répondre avec le savant auteur de la *Grammaire sanscrite complète, d'après celles mêmes des Brahmanes*, que là n'était pas et ne devait pas être l'objet de Bopp s'adressant à des Européens, pour lesquels il sera toujours, comme s'exprime M. Benfey, le grammairien généralisateur par excellence, en même temps que le plus grand *comparateur*. Tel fut, du reste, le succès de son ouvrage, qui répondait à un besoin senti dans toute l'Europe, qu'à peine terminé il dut être reproduit en latin par l'auteur, de 1828 à 1832. En 1834, il publia en allemand sa *Grammaire critique abrégée*, vrai chef-d'œuvre en son genre, dont les éditions se succédèrent rapidement.

Comme complément indispensable de ses grammaires, il fit paraître, en 1830, un court *Glossaire sanscrit-latin*, destiné aux commençants, qu'il développa dans une seconde édition, de 1840 à 1847, et qu'il marqua en quelque sorte de son cachet, en y faisant une large place à la comparaison des langues, depuis le grec jusqu'au celtique. Une troisième édition, accompagnée d'un index alphabétique et comparatif, fut publiée de 1866 à 1867, l'année même de sa mort.

On voit à quel point la sphère des comparaisons de Bopp s'était élargie, combien les résultats en étaient acceptés, puisqu'ils passaient ainsi dans des livres élémentaires tant de fois reproduits. C'est que l'auteur de ces livres, dont le nom devenait de plus en plus célèbre en Allemagne et dans toute l'Europe, avait, depuis son premier ouvrage, étendu ses rapprochements à des langues que le vrai précurseur de ces grandes études, Fr. Schlegel, soupçonnait déjà d'une parenté au moins éloignée avec les idiomes indo-germaniques.

Bopp fit d'abord entrer dans son cadre, en la substituant au persan moderne, d'après des travaux que les siens avaient provoqués en partie, la langue de l'Avesta, c'est-à-dire des livres sacrés attribués à Zoroastre, langue qu'au lieu de *zend* on est fondé à nommer aujourd'hui l'*ancien bactrien*. Rask, Olshausen et surtout notre illustre Eugène Burnouf l'avaient ressuscitée par la connaissance du sanscrit et l'application des principes de la grammaire comparée. Bopp en rapprocha l'ancien perse, le perse des inscriptions cunéiformes des rois achéménides, que Burnouf et le savant indianiste Lassen étaient parvenus à déchiffrer, chacun de son côté. Il fit aussi une place, et une place importante, aux langues slaves, avant tout au lithuanien, au lettique,

à l'ancien prussien, qui ont conservé, mieux que d'autres membres de la famille, des formes d'une époque singulièrement reculée. Le gothique prit son rang à la tête des dialectes teutoniques, dont Jacob Grimm avait fondé à la fois la grammaire et l'histoire avec une grandeur de vues et une finesse d'analyse qui n'ont de comparable que les travaux mêmes de Bopp. D'un autre côté, l'arménien vint s'intercaler entre le zend et le grec, comme tenant de près au premier; le grec lui-même et ses dialectes, le vieux latin et les idiomes italiques, furent sévèrement comparés entre eux et avec les autres langues. Bopp, dans le premier des nouveaux mémoires lus par lui à l'Académie de Berlin, de 1838 à 1851, ayant réussi à résoudre, par sa merveilleuse sagacité, nombre de difficultés grammaticales des idiomes celtiques qui l'avaient d'abord arrêté, n'hésita plus à les admettre dans la famille indo-européenne. Zeuss, et d'après lui Schleicher, tous deux ravis trop tôt à la science, ont, depuis, pleinement confirmé son opinion à cet égard. D'autres tentatives du même genre lui furent moins heureuses peut être, pour quelques-uns des dialectes caucasiques, sinon pour l'albanais. Il osa même, sur les pas de Guillaume de Humboldt, dont les belles recherches sur la langue sacrée de l'île de Java l'avaient frappé, s'aventurer dans le domaine des idiomes de l'archipel malayo-polynésien, et y risquer des conjectures qui ne sont pas toutes demeurées stériles.

Depuis longtemps déjà et dans une voie plus sûre, celle de l'étude méthodique et complète du développement intérieur des langues vraiment aryennes, Bopp avait donné à ses travaux une direction nouvelle et féconde. Par l'analyse des formes grammaticales successivement appliquée, depuis son écrit sur la conjugaison, à la déclinaison des noms, des pronoms et à toutes les parties du discours; par l'explication des flexions des mots, dont il avait, en quelque sorte, fait son propre domaine, il fut conduit à examiner de plus près les modifications des sons, voyelles et consonnes, étude qui, grâce à lui et surtout à Grimm, constitue aujourd'hui cette partie importante de la science qu'on nomme la *phonétique*. Il assigna le rôle capital de ces modifications dans la formation même des mots et dans la métamorphose des idiomes, par la permutation des consonnes d'ordre différent et par les variations bien plus délicates des voyelles; mais il ne voulut point ici reconnaître, avec Grimm, un nouveau mystère du langage, comme celui qu'avait cru trouver Fr. Schlegel dans les flexions. Ainsi que pour celles-ci, il chercha l'origine des phénomènes vocaux qu'exprime le nom d'*apophonie*, par lequel M. Bréal traduit avec bonheur l'*Ablaut* allemand, dans la comparaison attentive des langues analogues, et il en détermina les lois par le seul rapprochement des faits, celles entre autres qu'il a ingénieusement appelées « les lois de gravité des voyelles ». Ce fut le sujet d'articles critiques d'un grand retentissement, réunis, en 1836, dans un volume intitulé : le *Vocalisme*, et dont les résultats passèrent dans la *Grammaire comparée*. Il en fut de même plus tard, non pas toutefois avec le même succès, d'un dernier traité qui se rattachait également à la phonétique, le *Système comparatif d'accentuation*, publié en 1854, à propos d'un Mémoire de M. Böhtlingk sur l'accent en sanscrit. Bopp fit ressortir avec son talent ordinaire certains rapports frappants de l'intonation dans la déclinaison et la conjugaison sanscrites et grecques; mais ses vues générales sur le principe de l'accentuation indienne et les

conséquences qu'il en tire n'ont pas obtenu l'approbation des connaisseurs.

Tout, du reste, était préparé ou se préparait pour cette œuvre immortelle dont la rédaction, la publication répétée, le perfectionnement sans relâche remplirent la meilleure part de la vie mortelle de notre confrère. En 1833, commença à paraître la première édition de la *Grammaire comparée*, dont les six livraisons se succédèrent jusqu'en 1852. Tous les juges compétents y applaudirent en Europe et dans l'Inde, Eugène Burnouf avant tout autre, au *Journal des Savants*. Une traduction anglaise de M. Eastwick, trois fois reproduite, commença à paraître sous les auspices du savant Wilson, bien avant que l'ouvrage eût atteint son terme. Nous avons attendu la nôtre cinq années encore après la seconde édition de l'original, publiée de 1835 à 1861, en trois volumes in-8°, avec des additions considérables où l'auteur avait mis à profit tous les résultats nouveaux acquis à la science dans l'intervalle des deux éditions. Mais cette longue attente est bien compensée par la haute valeur de la traduction française. Non-seulement elle est la plus complète, mais le traducteur est entré plus profondément que personne n'eût pu le faire à sa place dans la pensée de son ancien maître; il a reçu jusqu'au dernier jour ses précieuses communications, et il continue de développer sa doctrine au-devant de chaque volume, dans des introductions où l'admiration respectueuse du disciple n'ôte rien à la liberté de son jugement.

Nous ne saurions donner ici de ce grand ouvrage, apprécié par M. Bréal avec une compétence spéciale qui nous manque, qu'un simple aperçu. Nous sommes sûrs toutefois de ne point nous égarer en demandant avant tout à l'auteur lui-même d'éclairer notre marche dans cette rapide esquisse de son livre, comme l'a fait M. Benfey, l'un de ses plus illustres émules, dans l'analyse étendue qu'il vient d'en publier. C'est une des parties les plus considérables de sa récente *Histoire de la science du langage et de la philologie orientale en Allemagne, depuis le commencement de ce siècle.* Nous en avons profité ici et ailleurs.

La simplicité des principes, la rigueur des déductions, l'indépendance absolue de toute autorité, si ce n'est celle de la raison appliquée à l'observation des faits la plus complète, tels sont les caractères généraux de la *Grammaire comparée*, et de la méthode dont Bopp est le véritable créateur, dans cette belle et neuve étude devenue, par lui surtout, la science du langage. Lui-même en pleine conscience de la vertu de sa méthode, il a ramené à trois points fondamentaux les développements de son ouvrage, et l'infinie variété, le chaos apparent des faits et des détails où elle doit porter l'ordre et la lumière.

Il veut d'abord décrire, comme il le dit expressément, l'organisme, la structure intime des langues qu'il entreprend de rapprocher, pour en découvrir, s'il se peut, la commune origine, indépendamment de tout rapport extérieur et accidentel des sons et des mots. De cette description, de cette comparaison générale qui, plus d'une fois déjà, laissent entrevoir les traits de famille de ces langues, il résulte, en les examinant de plus près, que nombre de formes grammaticales, c'est-à-dire organiques, diverses en apparence, quant aux sons, portent en elles-mêmes des caractères tellement analogues qu'ils font soupçonner leur identité première. Pour la constater scientifiquement,

il faut alors rechercher les lois dites par Bopp physiques et mécaniques, sous l'empire desquelles ces formes analogues, supposées originairement identiques et pourtant si différentes d'aspect, se sont tellement métamorphosées dans les langues diverses, qu'il semble d'abord impossible d'admettre cette identité. Mais sitôt que ces lois qui régissent les sons, et qu'on nomme pour cette raison *phoniques*, ont été découvertes, les organismes, si différents au premier coup d'œil, des langues sœurs, se résolvent en un seul et même organisme qui se réfléchit, pour ainsi dire, sous des angles divers dans chacune d'elles au gré des lois phoniques qui y ont prévalu.

Qui ne voit que les deux premières données du problème posé par Bopp rentrent l'une dans l'autre, et que les lois qui ramènent à l'unité de l'organisme primitif la variété des organismes secondaires, une fois reconnues, l'origine commune des langues comparées entre elles est par cela même constatée? Mais Bopp va plus loin : il veut saisir, pour ainsi dire, sur le vif, la naissance des formes destinées à exprimer les rapports grammaticaux, formes devenues si diverses, à première vue du moins, dans les langues congénères. Pour trouver le secret de leur origine, il entreprend de déterminer leur signification première.

Il arrive, le plus souvent, que cette signification première des formes grammaticales, qui en explique l'origine, se révèle par leur simple confrontation, dans les langues sœurs, séparées les unes des autres depuis des milliers d'années, mais gardant entre elles, comme nous le disions tout à l'heure, des traits de famille reconnaissables. Que si la confrontation, en dégageant la forme la plus ancienne, par l'application des lois phoniques, ne découvre pas toujours le sens primordial et par lui l'origine de cette forme, elle met du moins sur la voie. Dans tous les cas, c'est là le point le plus élevé que Bopp, dans la circonspection de sa méthode, égale à sa hardiesse, se soit proposé d'atteindre. Et quoi de plus grand, en effet, que la connaissance des moyens par lesquels la mieux douée des races humaines est parvenue à créer son œuvre la plus parfaite, c'est-à-dire sa langue, par la puissance inconsciente et spontanée de la raison? Là est le triomphe de la science de Bopp, où concourent en réalité tous les éléments, tous les procédés de recherche, toutes les méthodes, naturelle, historique, comparative et philosophique; d'où il suit que la science des langues ne peut être classée dans la sphère exclusive d'aucune de ces méthodes : que, toute fondée qu'elle est sur l'observation, sur l'expérience, elle ne saurait, comme le veut un ingénieux professeur, l'un des premiers linguistes de ce temps, M. Max Müller, être rangée parmi les sciences physiques.

Pour revenir au livre de Bopp, ce livre si fortement conçu, développé avec tant de simplicité et de largeur, repose donc, au fond, sur la notion de l'origine des formes grammaticales, dans la famille des langues qui en sont le sujet, et c'est pour cela qu'il y attachait tant d'importance. La comparaison des formes diverses de ces langues, qu'il a soumises pendant près de cinquante ans à une si patiente et si profonde analyse, n'était à ses yeux que le moyen d'atteindre jusqu'aux formes primordiales, par la connaissance des lois phoniques, flambeau de cette comparaison. Le dernier résultat de ses longues méditations, pressenti par lui dès 1820, devait être la reconstruction de la langue mère dont toutes les autres, à commencer par le sanscrit, ne furent que les filles, de même que nos langues néo-

latines sont celles du latin, non du provençal, l'une d'entre elles, ainsi que le soutint jadis notre confrère Raynouard. Là en est aujourd'hui la science que Bopp a fondée sur ses vraies bases, et qui a ouvert à l'activité de ses successeurs une si vaste carrière dans le domaine entier du langage humain.

Quoique Bopp ait donné pour but à son ouvrage la comparaison et l'explication des formes grammaticales dans les langues indo-européennes, il ne faudrait pas croire qu'il ait négligé, comme la plupart des grammairiens spéciaux, de traiter des racines, l'élément fondamental du langage. Elles étaient à ses yeux, comme elles sont dans le fait, la condition première de la formation des mots. Seulement, lui qui, pour les flexions, pour certaines variations des voyelles, entendait tout expliquer par des lois naturelles et repoussait, comme nous l'avons vu, toute idée de mystère, il s'arrête, dit-il expressément, devant celui des racines. Il renonce à pénétrer la cause pour laquelle telle conception est marquée par tel son plutôt que par tel autre. C'est que cette question, impliquant celle de l'origine même du langage, dépassait l'horizon de ses recherches, et qu'il n'avait point de solution à en proposer. Il se borne donc à distinguer, dans les langues, objet de son étude, deux classes de racines, les racines verbales, nommées encore attributives, d'où proviennent les verbes et les noms, soit substantifs, soit adjectifs, et qui expriment une action ou une manière d'être ; puis les racines pronominales ou indicatives, désignant les personnes, avec l'idée accessoire de situation dans l'espace, et desquelles dérivent, outre les pronoms, toutes les prépositions primitives, les conjonctions, les particules. C'est, dit très-bien M. Bréal, par la combinaison de six ou sept cents racines verbales avec un petit nombre de racines pronominales, que s'est formé ce mécanisme merveilleux qui frappe d'admiration celui qui l'examine pour la première fois, comme il confond d'étonnement celui qui en mesure la portée indéfinie après en avoir scruté les modestes commencements.

Une fois sur cette voie, le grand comparateur ne put se défendre de rapprocher, en ce point capital, les racines verbales aryennes des racines sémitiques. Celles-ci, formées de trois consonnes, et dissyllabiques d'ordinaire, dès qu'on les prononce avec une voyelle, deviennent des mots avec des sens divers selon la diversité des voyelles introduites. Au contraire, dans les idiomes aryens les plus anciens et les mieux conservés, où toutes les racines sont monosyllabiques, et d'un nombre très-variable de lettres, elles constituent comme un noyau fermé, presque immuable, s'entourant de syllabes étrangères, dont le rôle est d'exprimer les idées accessoires que la racine ne saurait rendre par elle-même. Du reste, Bopp se borne à prendre acte de ce contraste entre les deux familles de langue, à leur âge le plus reculé, sans essayer de le résoudre, comme on l'a fait depuis par des hypothèses plus ou moins probables, qui tendraient à les ramener à une commune origine. Dans cette voie encore, à propos des racines et de la formation des mots, il se vit amené, en réfutant les idées de Fr. Schlegel et en modifiant celles de son frère, à émettre ses propres vues sur la classification générale des langues, quoiqu'il évitât d'ordinaire cet ordre de questions, laissant à d'autres, d'un savoir plus étendu, sinon plus solide que le sien, des problèmes trop ambitieux pour lui.

Bopp, par la rigueur autant que par la fécondité de sa méthode, par

ses livres non moins que par ses leçons, a fait école en Allemagne et dans toute l'Europe. Parmi ses nombreux disciples, les uns ont embrassé à sa suite, pour l'agrandir encore, le vaste domaine qu'il avait cultivé le premier; les autres en ont fouillé dans leurs dernières profondeurs les différentes provinces. Des applications neuves et hardies de la comparaison des langues, d'après les principes établis par lui, ont été faites à l'étymologie, devenue une science positive au lieu de cette divination fantastique qu'elle avait été si longtemps; à la mythologie, qui y a retrouvé le sens originel de ses fables, développées depuis par la poésie au gré du génie divers des peuples; enfin, à l'histoire primitive des ancêtres de notre race, alors qu'ils ne formaient encore qu'une même famille parlant une même langue, dispersée plus tard en nations nombreuses, dont la parenté est attestée avec certitude par les traits communs de leurs idiomes.

Ce sont là les fruits durables de cette vie constamment studieuse, qui commença à pencher vers son déclin peu de temps après la seconde publication de la grammaire comparée en 1861. Vous n'attendîtes pas, Messieurs, cette époque, pour appeler dans votre sein une gloire si pure et si modeste; dès 1857, vous aviez, à la mort du baron de Hammer-Purgstall, élu M. Bopp l'un de vos associés étrangers. Il ne fut pas moins flatté de cette distinction que de celles du même genre qui lui avaient été conférées dans d'autres pays, et de la faveur extraordinaire qu'il reçut du roi de Prusse Frédéric Guillaume IV; ce roi, ami de la science et des savants, en lui décernant l'ordre peu prodigué du *Mérite*, l'inscrivit de sa main sur le livre de l'ordre en caractères dévanâgaris. Une autre joie de sa vieillesse fut de voir son grand ouvrage si dignement traduit dans notre langue par son ancien disciple M. Bréal.

Mais l'honneur qu'il apprécia surtout et qui eut le pouvoir de ranimer un moment ses forces de plus en plus défaillantes, ce fut quand, le 16 mai 1866, le ministère de l'instruction publique à Berlin, les collègues et confrères de Bopp à l'Université, à l'Académie, ses élèves et ses admirateurs de toute contrée se réunirent pour célébrer, dans une de ces cérémonies touchantes que l'Allemagne a su conserver mieux que nous, le cinquantième anniversaire de la publication de son premier écrit, germe fécond de tous les autres. La guerre qui allait éclater ne permit pas de donner à cette solennité tout l'éclat qu'elle aurait dû avoir. Mais une députation se rendit chez Bopp, et il répondit en quelques mots aussi émus que bien inspirés aux félicitations qui lui furent adressées. De tous les points du monde où son nom avait pénétré, survinrent, suivant l'usage, des télégrammes, des brochures, des ouvrages dédiés au héros de la fête, à l'objet du *Jubilé*, et la France y eut sa part. On fit plus et mieux; une fondation fut instituée sous le nom de Fondation Bopp et en son honneur. Telle était la popularité de ce nom qu'en peu de temps les souscriptions s'élevèrent à une somme considérable. L'Inde y contribua pour beaucoup, et les Parses de Bombay se montrèrent surtout empressés. En Europe, la France prit rang immédiatement après l'Allemagne.

Un peu plus d'une année après, notre illustre confrère, mortellement frappé d'une seconde attaque d'apoplexie, le 23 octobre 1867, fut enlevé à la science pour laquelle il avait tant fait, à son pays qu'il avait tant honoré. Telle était toutefois la médiocrité de sa situation, tel avait été son dédain des soins vulgaires de la vie, que la veuve qu'il a laissée fût restée presque sans ressources, si la précieuse

bibliothèque formée pendant longues années par Bopp n'était devenue un trésor pour les siens. Elle a été achetée, nous assure-t-on, pour une somme considérable, et transportée à Chicago, dans l'État d'Illinois, où elle est un témoignage de plus du lien qui n'a pas cessé d'unir les peuples frères de l'ancien et du nouveau monde.

M. Bopp a été remplacé par M. DE ROSSI, le 13 décembre 1867.

Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge par M. CHARLES JOURDAIN. Fragment lu dans la séance publique annuelle du vendredi 19 novembre 1869.

A quelle époque et par quelles voies la science de l'économie politique a-t-elle pénétré au moyen âge dans les écoles d'Occident? Sous quelles influences et dans quelle mesure s'y est-elle développée? Quels résultats a-t-elle produits dès son apparition? Pour traiter à fond ce point peu connu de critique philosophique et d'histoire, il serait nécessaire de remonter jusqu'au règne de Charlemagne; de suivre de siècle en siècle, dans les écrits contemporains, la marche des idées morales; de saisir, au treizième siècle, le moment précis où la lecture des ouvrages d'Aristote commence à faire circuler d'exactes notions sur la monnaie, mêlées à de sévères jugements sur le commerce et à de subtiles théories contre l'usure; puis, le point de départ ainsi fixé, il resterait à étudier les premiers tâtonnements, les transformations et le lent progrès de la science qui vient de se faire jour. Mais le champ d'une pareille recherche est trop vaste pour qu'il nous soit possible de le parcourir aujourd'hui tout entier. Négligeant donc les plus anciennes origines de l'économie politique au moyen âge, nous nous transporterons tout d'abord à l'époque où elle est déjà introduite dans les écoles, et où quelques-unes des questions qu'elle embrasse tendent de plus en plus à devenir l'objet de discussions régulières qui ne sont pas sans intérêt pour l'historien.

Dès la fin du treizième siècle, un fait alors inouï dans l'histoire de la monarchie française contribuait à élargir le cercle des études scolastiques; nous voulons parler de l'altération des monnaies, essayée, pour la première fois, par Philippe le Bel et pratiquée par les successeurs de ce prince à tant de reprises différentes et à des intervalles si rapprochés, qu'elle devint en quelque sorte pour le pays une maladie passée à l'état chronique, et que, de l'avis du roi Jean, « à grand peine estoit un homme, qui en juste payement des monnoies de jour en jour se pût connoître. »

Ce triste et coupable moyen de subvenir à la détresse du fisc royal portait atteinte à des intérêts trop nombreux; il excitait dans tous les rangs de la société, noblesse, clergé, bourgeoisie, un mécontentement trop général, pour ne pas attirer de la manière la plus directe l'attention de l'École sur les questions qui se rattachent à l'institution de la monnaie Les problèmes de cet ordre n'avaient été qu'effleurés; il devenait d'autant plus opportun de les traiter à fond, que le pouvoir royal prétendait faire considérer la mutation des monnaies comme un droit domanial, comme une manière de lever des impôts plus prompte, dit très-bien Secousse, plus facile et moins à charge au peuple que toutes les autres. Aussi la controverse déjà ouverte ne tarda-t-elle pas à prendre au quatorzième siècle des développements

considérables dont le siècle précédent n'offre pas le plus faible vestige.

Nous citerons comme premier exemple quelques passages très-curieux des commentaires sur la *Morale* et la *Politique* d'Aristote, parvenus jusqu'à nous sous le nom d'un maître de la Nation de Picardie, qui fut recteur de l'Université de Paris en 1327, et qui vivait encore en 1358, Jean Buridan.

Dans ses *Questions sur les dix livres des Ethiques* (*Quæstiones super decem libros Ethicorum*), ouvrage imprimé plus d'une fois au quinzième et au seizième siècle (1), Buridan s'attache à démontrer l'utilité de la monnaie; et, autant qu'il nous est permis d'en juger, cette démonstration est aussi complète que lumineuse.

« La monnaie, dit Buridan (2), est nécessaire dans les échanges; je dirai plus, elle est absolument indispensable au soutien de la vie humaine. J'en donne plusieurs preuves. Une première preuve se tire de l'éloignement des lieux où existent les objets à échanger. Ainsi Arras produit du blé et ne produit pas de vin; ses habitants voudraient échanger leur blé contre du vin de Gascogne; mais, pour transporter leur blé en Gascogne, il leur en coûterait plus que le blé ne vaut; et, s'ils rapportaient du vin, ils en rapporteraient bien peu. Que se passe-t-il alors? Il devient nécessaire d'avoir une matière échangeable qui, étant d'un faible volume, soit facile à porter, qui cependant ait une grande valeur et qu'on puisse donner pour du blé ou pour du vin. Cette matière est la monnaie qui me sera remise en échange de mon blé, et que j'échangerai contre le vin. Seconde preuve, tirée de l'époque lointaine à laquelle l'échange se trouve parfois reculé. J'ai cette année beaucoup de vin; l'année prochaine, j'en manquerai peut-être; et cependant je ne puis garder le vin que je possède, car il s'altérerait. Il faut donc que j'échange mon vin contre une chose que je puisse conserver sans crainte qu'elle ne s'altère, et sans trop de dépense. Cette chose est la monnaie. C'est ce qu'indique Aristote dans le passage où il est dit que la monnaie nous est une garantie pour les échanges à venir. Toisième preuve, tirée de la multiplicité de nos besoins. Voici, par exemple, un pauvre qui se trouve réduit à chercher dans son travail les moyens de sustenter sa vie. Il emploie trois journées à travailler pour une personne riche. Il n'a ni pain, ni viande, ni lait, ni sel, ni moutarde. Le riche n'a rien à lui donner de tout cela; il ne possède que des pierres précieuses. Que va-t-il arriver? Il importe qu'en payement de son travail, le pauvre puisse recevoir une chose divisible en petites parties, dont il donnera l'une pour du lait, l'autre pour du pain, et ainsi du reste. Or, c'est en cela précisément que consiste l'utilité de la menue monnaie. — Quatrième preuve, tirée de l'indivisibilité des objets échangeables ayant une grande valeur. J'ai un cheval; mais je n'ai ni habit, ni chaussures, ni pain. Je ne donnerai pas mon cheval au cordonnier, qui peut-être n'aurait pas à me donner de vêtements, non plus qu'au laboureur, qui n'aurait pas de chaussures; et d'ailleurs il peut advenir que ni le cordonnier ni le laboureur n'ait besoin d'un

(1) L'édition que nous avons eue sous les yeux est de 1513; elle se vendait à Paris, chez Poncet Le Preux, rue Saint-Jacques, près les Mathuriens, à l'enseigne du Loup.

(2) Lib. V, q. XVII.

cheval. Il faut que je change mon cheval pour de l'argent, dont j'emploierai une partie à acheter du drap, une autre, des chaussures, et le reste, du blé... En y réfléchissant, ajoute comme conclusion Buridan, on découvrirait bien d'autres avantages de la monnaie. »

Les écrivains du moyen âge, ceux surtout du quatorzième siècle, s'expriment si rarement dans un style naturel et populaire, que cette page d'une glose oubliée nous a paru digne d'être recueillie, tant elle contraste par la clarté familière de l'exposition avec le jargon obscur et prétentieux de l'Ecole!

Mais Buridan ne s'est pas contenté de mettre en lumière le rôle social et l'indispensable nécessité de la monnaie. Dans un autre de ses ouvrages, dans ses *Questions sur la Politique d'Aristote* (1), il a consacré un chapitre spécial à rechercher quels sont les caractères constitutifs de la monnaie, et s'il est permis de la changer.

Cinq choses, selon Buridan, sont à considérer dans la monnaie : la matière, le poids, la forme, le nom et l'usage. La matière de la monnaie doit être précieuse et rare ; c'est tantôt la nature et tantôt l'art qui la fournit. Sa forme résulte de l'image dont elle reçoit l'empreinte. Elle a tel ou tel poids ; elle porte telle ou telle dénomination ; elle est en usage dans tel ou tel pays. Buridan ajoute que la monnaie ne doit pas être détournée de sa fin essentielle, qui est de servir à l'échange des produits naturels. Il constate en même temps que, si la monnaie n'a pas le titre et le poids qu'elle doit avoir, si la matière en est commune, elle n'est pas réglée selon le droit. Mais est-il permis de changer la monnaie? Une telle prérogative, selon Buridan, ne saurait en tout cas appartenir qu'au prince, qui seul a qualité pour régler ce qui concerne la monnaie ; et par ce mot de prince, il faut entendre tous ceux qui ont en main les affaires du pays, et non pas la seule personne du monarque. Quant au changement en lui-même, il peut être de différentes sortes. Il peut porter sur la matière ou sur le poids ; quand il porte sur la matière, il peut être général ou partiel : général, si l'on substitue une matière à une autre ; partiel, si l'on se borne à former un alliage de la matière primitive et d'une matière nouvelle, à mêler, par exemple, de l'or avec un autre métal moins précieux. Mais ce qui établit une distinction essentielle entre toutes les modifications possibles de la monnaie, c'est que les unes tendent à l'utilité publique, et que les autres ne peuvent être expliquées que par un caprice du prince : celles-ci ne sont jamais permises ; celles-là peuvent être licites. Ainsi, quand la matière qui composait la monnaie, le fer, par exemple, est devenue très commune, il est avantageux au public, et, par conséquent, il est permis d'y substituer une autre matière plus rare. Le prince peut également, et par le même motif, changer ou le poids, ou le titre ou même tout à la fois le titre et le poids d'une pièce de monnaie. Ainsi, l'on peut frapper de nouvelles pièces du même métal qui aient moins de poids, et, par conséquent, moins de valeur que les anciennes. Mais ce qui n'est pas permis, c'est d'attribuer la même valeur à des monnaies qui n'ont pas le même poids ni le même titre, et c'est d'opérer de pareils changements d'une manière arbitraire, sans qu'il doive en résulter aucun avantage pour la communauté.

(1) *Quæstiones in octo libros Politicorum*, Oxonii, 1640, in-4°, lib. I, qu. XI, p. 51.

Telle est la doctrine qui était enseignée par Buridan aux écoliers de Paris, et qu'il a résumée dans un chapitre de ses *Questions sur la Politique d'Aristote*. Il est, à notre connaissance, le premier des écrivains de cet âge qui aient protesté au nom de la science et du droit contre les variations de la monnaie. Quoique nous n'ayons relevé dans ses commentaires aucune allusion aux événements contemporains, ne sommes-nous pas en droit de regarder la discussion à laquelle il se livrait devant ses disciples comme le contre-coup de l'émotion causée, jusque dans l'Université de Paris, par l'incessante mobilité des valeurs monét ires?

Si nous voulons suivre maintenant le progrès des maximes énoncées par Buridan, nous les reverrons reparaître, mais largement développées et revêtues cette fois d'une forme systématique, dans le traité de Nicolas Oresme sur les monnaies, traité qu'un écr vain érudit signalait, il y a quelques anné s, aux économistes, et dont plus récemment notre savant confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Wolowski, a publié une remarquable édition (1).

Nicolas Oresme, mort évêque de Lisieux en 1382, est au nombre des esprits les plus savants et les plus judicieux que le quatorzième siècle ait vus paraître. On lui doit des traductions en langue vulgaire de plusieurs ouvrages d'Aristote, et quelques écrits originaux qui témoignent à la fois de son érudition et de son habileté comme écrivain. L'ouvrage qu'il nous a laissé sur la monnaie est un traité complet de la question. L'auteur y expo e d'abord, d'après Aristote, la manière dont la monnaie fut inventée et les services qu'elle rend aux hommes. Il distingue ensuite, comme l'avait fait Buridan, les différents aspects sous lesquels on peut l'envisager, et les variations correspondantes dont elle est susceptible, par rapport à la matière, au poids, à la forme, au nom, etc. Mais ce que Nicolas Oresme s'attache surtout à bien établir, c'est que la monnaie ne doit pas être changée, sans motif sérieux d'utilité publique, par un simple caprice ou par un calcul intéressé du prince. En effet, la monnaie n'appartient pas au prince, quoiqu'elle porte son effigie; elle appartient à la communauté et aux particuliers dont elle est la propriété; et il n'est pas permis d'y toucher arbitrairement. Ainsi, à moins que les pièces qui ont cours n'aient été falsifiées par des contrefacteurs, ou que le métal n'en soit usé, le prince n'a pas le droit de les retirer de la circulation, ni d'en faire frapper de nouvelles portant son effigie. A plus forte raison le prince ne doit-il pas abaisser injustement le taux de la monnaie quand il s'agit de la faire entrer dans ses caisses, ni l'élever quand elle doit en sortir, ni en altérer le poids ou la matière, ce qui serait une violation de la foi publique, une fraude détestable, et, pour tout dire, l'acte d'un faussaire. Nicolas Oresme n'avait pas de peine à démontrer, mais il démontre avec une émotion éloquente, dans une suite de chapitres excellents, les tristes effets des variations de la monnaie, lorsque ces variations ne sont pas commandées par la nécessité la plus urgente et lorsqu'elles n'ont pour but que de grossir le trésor royal. Elles sont alors pour les particuliers une véritable spoliation, et pour la communauté une cause d'appauvrissement; car elles tendent à diminuer dans le royaume la bonne monnaie, celle qui contient le plus

(1) *Traité de la première invention des monnoies de Nicole Oresme.* Textes français et latin, etc., publiés et annotés par M. L. Wolowski, Paris, 1864, in-8°. Voyez aussi l'*Essai sur la vie et les ouvrajes de Nicole Oresme*, par Francis Meunier, Paris, 1857, in-8°.

de métaux précieux, et que les étrangers et les changeurs accaparent, pour y substituer une monnaie plus faible en or et en argent. En faisant le malheur de l'État, ces variations de la monnaie préjudicient au prince lui-même; elles nuisent à sa renommée, ébranlent son pouvoir et compromettent le sort et la fortune de ses enfants; « car, dit Oresme, oncques la très-noble séquelle des rois de France n'aprint à tyranniser, et aussi le peuple gallican ne s'accoustume pas à sujétion servile; et pour ce, se la royalle séquelle de France délinque de sa première vertu, sans nulle doute elle perdra son royaume, et sera translaté en d'autres mains. »

Tandis que le débat s'engageait avec vivacité sur les mutations de la monnaie, les lois et les théories relatives à l'usure se modifiaient insensiblement par l'influence des mœurs et par le progrès de la civilisation.

Le pouvoir royal hésita longtemps avant d'autoriser le prêt à intérêt; disons mieux, il ne le permit jamais d'une manière expresse. Cependant les prohibitions et les menaces contenues dans les anciens édits étaient impuissantes contre des habitudes que les nécessités ordinaires de la vie et les besoins du commerce avaient de plus en plus enracinées chez les populations. Aussi, en 1332, sans précisément autoriser l'usure, Philippe VI de Valois prit l'engagement « de ne lever ni faire lever amende, quelle qu'elle fût, à l'occasion des usures qui ne dépasseraient pas un denier la livre par semaine (1) ». Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le consentement tacite que le clergé avait donné à l'ordonnance royale. En principe, il n'en approuvait pas les dispositions, mais il ne les condamnait pas non plus; et le roi se faisait fort, comme il dit, que les prélats, à son exemple, ne lèveraient aucune amende sur les prêteurs qui se seraient renfermés dans les termes de l'ordonnance.

Ces adoucissements apportés à l'ancienne législation ne pouvaient rester sans quelque influence sur les controverses de l'École, alors surtout qu'ils avaient été concertés avec les représentants de l'Église. En effet, à partir du quatorzième siècle, les docteurs scolastiques ne se montrent plus aussi unanimes dans leurs sentiments sur le prêt à intérêt, et la rigueur des anathèmes portés contre les usuriers tend à fléchir. On s'accorde, sans doute, à enseigner que l'usure est, selon l'expression d'Albert le Grand (2), tout à fait opposée à la perfection de la vie chrétienne, qu'elle constitue un péché et même un péché mortel. Néanmoins il est constant que le droit romain la permettait; ne serait-ce point qu'elle n'est pas aussi contraire à la loi naturelle qu'elle l'est à la loi plus parfaite promulguée dans l'Évangile?

Sur ce dernier point, les avis étaient certainement partagés. François de Mayronis, tout disciple qu'il est de Duns Scot, estime que la loi naturelle ne réprouve pas d'une manière absolue le prêt à intérêt. L'argent, dit-on, est stérile, et, comme il ne produit pas de fruits, c'est exiger plus qu'on n'a prêté que d'en vendre l'usage, comme si l'usage se distinguait ici de la propriété. « Je réponds, dit François de Mayronis (3), que, au point de vue de l'État, l'usage des choses

(1) *Ordonnances des roys de France*, in-fol., tom. II, p. 85.
(2) *In lib. Politic.*, I, c. 8, Opp., t. IV, p. 41.
(3) *In quatuor libros Sententiarum*, Venetiis, 1520, in-fol., lib. IV, dist. XVI, q. 3, fol. 204.

s'apprécie par l'utilité dont elles sont dans l'État. Les choses ne sont ni stériles ni fécondes par elles-mêmes, mais selon le profit qu'on peut ou non en retirer. Or, qu'il y ait de grands profits à retirer d'une somme d'argent, nul ne saurait le contester. »

N'est-ce pas là au fond l'argument que les économistes de nos jours allèguent en faveur du prêt à intérêt? L'argent, qui est l'objet du prêt, disent-ils, est une valeur que l'usage transforme sans la détruire, et que celui qui la possède peut employer très-utilement pour la société et avec bénéfice pour lui-même : comment dès lors ne serait-il pas licite d'en céder l'usage, moyennant une redevance, comme on tire loyer de sa terre, et un salaire de son industrie (1)?

Mais si le prêt à intérêt n'est pas absolument contraire à la loi naturelle, jusqu'à quel point cependant doit-il être toléré par la loi civile? Telle est la question que se pose Buridan (2); il la résout par la considération de l'utilité générale. Quand il y a plus d'inconvénients que d'avantages à prohiber l'usure, non-seulement il faut se garder de la prohiber, mais il faut la permettre; dans le cas contraire, il convient de l'interdire. La décision à rendre, les règlements à faire en cette matière, se trouvent donc subordonnés aux circonstances; d'où il suit, comme le fait remarquer Buridan, que les politiques qui autorisent ou qui interdisent l'usure dans un pays doivent être des gens sages, avisés et sachant prévoir de loin l'avenir, *procul videntes de futuris*.

Cette doctrine juste en soi, que le législateur civil peut, en considération même de l'utilité sociale, autoriser l'usure, a suggéré à Durand de Saint-Pourçain, de l'ordre de Saint-Dominique, une idée assez singulière (3). Il n'admet pas que les simples particuliers puissent, sans offenser Dieu, percevoir, de leur autorité privée, un intérêt, quelque léger qu'il soit, sur l'argent qu'ils prêtent. Mais pourquoi ces prêts ne se feraient-ils pas au nom et par délégation spéciale du souverain? Pourquoi n'y aurait-il pas dans chaque cité un magistrat qui, moyennant une redevance autorisée par le souverain, prêterait à ceux qui auraient besoin d'argent? Celui qui remplirait cet office de prêteur public ne commettrait pas le péché d'usure, même en recevant une rétribution fixée annuellement; car il n'agirait que par les ordres du prince, conformément à la loi, et les émoluments qu'il percevrait ne seraient que le juste salaire du service qu'il aurait rendu à l'État. Le précepte qui interdit l'usure ne serait donc pas violé; et cependant les malheureux qui sont à bout de ressources trouveraient à emprunter dans de bonnes conditions. Tel est le plan que Durand de Saint-Pourçain met en avant pour concilier, en matière d'usure, les points de vue opposés de la théologie et de la politique. Il n'y a qu'un malheur, et Durand lui-même a la bonne foi d'en convenir; ce plan, trop ingénieux, n'a été réalisé ni même essayé nulle part. Il n'a servi qu'à prouver, avec les bonnes intentions de l'auteur, les difficultés du problème à résoudre.

A mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit se prononcer de plus en plus chez les théologiens les plus orthodoxes le sentiment de ces difficultés et le désir d'y échapper. Comme chrétiens, ils condam-

(1) Voyez J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. II, ch. VIII.
(2) *Quæst. in lib. Politicorum*, p. 67.
(3) *In libros Sententiarum*, lib. III, dist. XXXVII, q. 2.

nent tous le prêt à intérêt; mais il s'étudient plutôt à restreindre qu'à étendre la portée de cette réprobation ; beaucoup l'interprètent dans le sens de l'indulgence plus volontiers que celui de la rigueur. C'est à ce point de vue que nous paraît notamment s'être placé le chancelier Gerson dans son traité *des Contrats*. On peut, sans doute, extraire de cet ouvrage plus d'un passage sévère contre l'usure; mais, chez le pieux chancelier, la raison politique se trouvait-elle pleinement d'accord avec certaines décisions du théologien ? Il est au moins permis d'en douter. Quelles que fussent la tournure mystique de son esprit et ses aspirations vers la vie cachée en Dièu, Gerson avait longtemps vécu au milieu du monde; il s'était trouvé mêlé à ses agitations, et dans ce contact prolongé avec les réalités de l'existence, il avait appris que la loi civile ne doit pas être aussi inflexible que la loi religieuse, et qu'elle ne renverse pas ni ne blesse pas celle-ci en s'accommodant aux besoins sociaux. De là cette page remarquable dans laquelle, sans absoudre le prêt à intérêt, Gerson absout le législateur humain qui l'autorise.

« Il ne faut pas, dit-il (1), reprocher à la loi civile d'être contraire à la loi divine ou à la loi ecclésiastique, lorsqu'elle tolère certaines usures. Le législateur civil a surtout en vue la conservation de l'Etat et le maintien de la paix entre les citoyens; il cherche à prévenir les vols, les rapines, les meurtres et les autres crimes qui troublent la société. Et, comme il arrive souvent que les excès de la méchanceté ne peuvent pas être entièrement réprimés, le législateur agit à la manière d'un médecin prudent; il tolère de moindres maux pour en éviter de pires. Or, de légères usures, moyennant lesquelles il est pourvu à des nécessités urgentes, sont un moindre mal que le défaut de ressources qui entraîne des malheureux soit à voler et à piller, soit à se défaire de leurs biens mobiliers et immobiliers à vil prix, avec une perte bien autre que le payement d'un intérêt modique. On échapperait par cet expédient à l'incroyable oppression que les usuriers font peser sur les chrétiens et qui leur crée à eux-mêmes d'opulents loisirs. Il est constant qu'une pareille tolérance est conforme au jugement de la raison naturelle; j'oserais même dire, n'était le péché commis par celui qui en profite, qu'elle n'est pas contraire à la loi divine. Et, comme les biens temporels, et surtout ceux des laïques, ne relèvent pas immédiatement du pape, il est constant aussi que le pape ne doit pas casser les lois utiles qui sont faites pour la conservation de ces biens, encore que l'usure implique un péché qui ferme à son auteur les portes de la vie éternelle. »

Ce qui contribuait assurément à discréditer le rigorisme aux yeux de l'Ecole, c'était son impuissance de jour en jour plus manifeste. A quoi bon lancer des anathèmes contre le prêt à intérêt, si ces anathèmes n'étaient pas respectés? Déjà, au treizième siècle, un glossateur de Guillaume Duranti avançait qu'on ne rougissait plus du péché d'usure, si grand était le nombre de ceux qui le commettaient. Que fut-ce donc au quatorzième siècle, lorsque certains gouvernements italiens ouvrirent des emprunts publics avec stipulation d'intérêts, lorsqu'ils créèrent des institutions, comme le *Mont* de Florence et comme la célèbre banque de Saint-Georges à Gênes, qui attiraient les capitaux par de séduisantes promesses, et

(1) *De Contractibus*, P. II, pr. 17. Opp., Antwerpiæ, 1706, t. III. col. 183.

qui les appliquaient aux besoins de l'Etat, non sans profit pour les prêteurs (1)? Là, en vue de l'utilité commune, dans une pensée en quelque sorte nationale, l'usure était pratiquée en grand, non point avec l'assentiment tacite, mais sous les auspices et avec le concours du pouvoir civil. Comment de tels exemples n'auraient-ils pas rendu inutiles les recommandations des casuistes?

Mais tout s'enchaîne ici-bas dans la sphère des choses de l'esprit comme dans l'ordre matériel. En même temps que la nécessité sociale du prêt à intérêt commençait à être mieux appréciée, les conditions de l'échange et de la vente étaient aussi mieux comprises. Dans leur défiante sévérité à l'égard du négoce, les docteurs du treizième siècle s'étaient efforcés de maintenir un exact rapport entre le prix de vente et la valeur des choses vénales. Mais comment apprécier cette valeur? Est-elle absolue et immuable? Ou bien est-elle relative et varie-t-elle? Et, dans ce dernier cas, quelle est la règle qui sert à la fixer? La question valait assurément la peine d'être examinée; car l'économie politique en offre peu qui soient plus intéressantes. Or voici la réponse, entrevue par Aristote et commentée dès le treizième siècle, qui, par un notable progrès dans les idées, tend à prévaloir au siècle suivant : c'est que les choses n'ont point par elles-mêmes de valeur; que leur valeur est proportionnée au besoin qu'on en a, et que, par conséquent, elle trouve sa mesure dans ce besoin même. Ici encore nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler Jean Buridan.

« Les besoins de l'homme, dit-il (2), sont la mesure naturelle de la valeur des choses échangeables; ce qui se démontre de la manière suivante. La bonté ou la valeur d'une chose s'apprécie d'après la fin pour laquelle cette chose existe : aussi n'y a-t-il rien de bon, suivant Averroès, que par rapport aux causes finales. Mais la fin à laquelle les choses échangeables sont naturellement destinées, c'est de pourvoir aux besoins de l'homme. Par exemple, si j'ai besoin de blé, dont vous possédez une grande quantité, et si vous avez vous-même besoin de vin, que j'ai en abondance, je vous donne du vin pour du blé, et nous nous trouvons ainsi pourvus tous deux de ce qui nous manque. Il suit de là que la vraie mesure des choses échangeables, c'est la part qu'elles ont dans la satisfaction de nos besoins, et qui se trouve à son tour mesurée par ces besoins mêmes. Cette part, en effet, a d'autant plus de valeur que nos besoins sont plus grands; de même que plus est grande la capacité d'un tonneau vide, plus il faut de vin pour le remplir. C'est ainsi que, dans les années où le vin manque, il est d'un prix plus élevé, parce qu'on en éprouve plus généralement le besoin. C'est ainsi encore que, le vin coûte plus cher dans les pays qui n'en produisent pas, que dans les pays de vignobles; en effet, dans les premiers, le besoin qu'on a de vin est ressenti plus vivement que dans les seconds. Ajoutons que dans l'échange le prix des objets à échanger ne se règle pas d'après leur valeur naturelle; car, dans ce cas, une mouche vaudrait plus que tout l'or du monde. La valeur des choses s'apprécie d'après l'usage que nous en faisons, c'est-à-dire d'après les services qu'elles nous rendent, en nous procurant ce qui nous manque. »

(1) Voyez l'*Histoire de la législation italienne*, par M. le comte Frédéric Sclopis, Paris, in 8°, t. I, p. 189, et t. II, p. 214 et ss.
(2) *Quæstiones super libros Ethicorum*, lib. V, q. 16.

Après avoir expliqué en ces termes, aussi clairement, ce semble, que pourraient le faire les écrivains de nos jours, le fondement de la valeur que les hommes attachent aux choses, Buridan se pose deux objections : la première, c'est que le pauvre, à ce compte-là, devrait payer le blé plus cher que le riche; la seconde, c'est que beaucoup de choses sont très-coûteuses, qui cependant sont médiocrement nécessaires, et que les riches se procurent, non pour leurs besoins véritables, mais par superfluité et pour des plaisirs luxueux.

Buridan examine tour à tour ces deux objections. Il établit d'abord que le besoin qui sert de mesure à la valeur des choses échangeables n'est pas le besoin particulier de tel ou tel individu; ce sont les besoins ordinaires de la généralité de ceux, pauvres ou riches, entre lesquels l'échange est susceptible de s'opérer. Il analyse ensuite, non sans subtilité, la position différente du riche et du pauvre. Le premier a des espèces monnayées en grande quantité; le second, s'il n'en possède pas, a un fonds qui manque au riche, c'est le travail. Lorsqu'il s'agira de se procurer du blé, chacun sera disposé à donner ce qu'il a en abondance, le riche son argent, le pauvre son travail; mais le pauvre ne consentira à payer que le prix le plus bas; car il est dépourvu d'or autant que de froment. Ainsi, par la force des choses, l'équilibre se rétablira pour le blé entre les prix d'achat payés par le riche et par le pauvre. Quant à ces objets dispendieux et superflus dont le prix est hors de proportion avec leur utilité, Buridan fait observer qu'il y a deux sortes de pauvreté et de richesse; d'où résultent deux natures de besoins et, par conséquent de valeurs. En un sens, la pauvreté consiste à être privé des biens de la fortune, et, en un autre sens, à manquer non pas des choses qui sont absolument nécessaires, mais de celles qu'on désire, bien qu'elles soient superflues. Ce dernier genre de pauvreté se remarque chez les gens qui, en dépit des leçons de la philosophie, ne savent pas se contenter de ce qu'ils possèdent. Les besoins qu'ils éprouvent sont factices; mais ils sont dispendieux, et ils contribuent, comme les besoins naturels, à régler la valeur des choses. De là vient que tant de superfluités sont si coûteuses.

Assurément, ce sont là des vérités très-simples, très-élémentaires; et toutefois, au quatorzième siècle, n'y avait il pas quelque mérite à les dégager, pour la première fois peut-être, aussi nettement que l'a fait ce maître ignoré aujourd'hui, mais alors célèbre et populaire, de l'Université de Paris?

Nous recueillerons avec soin dans les ouvrages des écrivains antérieurs à la Renaissance toutes les traces qui rappellent la première apparition de l'économie politique dans la controverse des écoles. C'est le motif qui nous engage à relever dans le traité du chancelier Gerson sur les contrats une page très-curieuse en faveur de l'établissement d'un prix officiel et légal pour toutes les marchandises généralement Il y a eu, à toutes les époques, un certain nombre de denrées qui ont été taxées. Ainsi, au treizième siècle, dans l'Université de Paris, on taxait le loyer des habitations destinées aux étudiants; on taxait aussi le louage des livres de théologie, de jurisprudence et de philosophie à leur usage (1). Au siècle suivant, en 1350, le roi

(1) Nous avons publié deux taxes de ce genre dans notre *Index chronologicus chartarum ad historiam Universitatis Parisiensis pertinentium*, Parisiis, 1862, in-fol., p. 54 et 74.

Jean Ier rendit une ordonnance qui réglait non-seulement le prix de beaucoup de denrées de consommation, mais le taux des salaires dans la plupart des corps d'état (1). Par amour de la paix, afin de prévenir entre les vendeurs et les acheteurs ces discussions qui dégénèrent fréquemment en rixes, Gerson proposait de taxer toute espèce de marchandises sans exception.

« Il serait possible, dit-il, de régler par une loi équitable les prix des marchandises de toutes sortes, meubles, immeubles, cens, etc. Au-delà de ce prix, il ne serait pas permis au vendeur de rien exiger, ni à l'acheteur de rien offrir de lui-même. Dans le contrat de vente le prix convenu est en quelque sorte l'équivalent de l'objet cédé; mais, comme les passions contraires et dépravées des hommes rendent difficile la fixation de cet équivalent, il est bon qu'il soit déterminé par un sage. Or, dans un État, nul ne doit être censé plus sage que le législateur. C'est donc surtout au législateur qu'il appartient de régler autant que possible, pour chaque chose, le juste prix qui ne doit pas être dépassé par des particuliers, en dépit de leurs caprices qu'il faut enchaîner et réprimer dans la mesure où l'exige le bien de l'État. Plût à Dieu que le prix de toutes les denrées fût réglé comme l'a été le prix du pain et celui du vin! Combien on éviterait par là d'altercations non-seulement inutiles, mais impies, qui s'élèvent chaque jour entre les vendeurs et les acheteurs! De tels débats seraient impossibles dès que l'on pourrait dire, sans beaucoup de paroles et en termes absolus : Cette aune de drap vaut tant; cette mesure de blé, tant; cette pièce de vin, tant; ce fromage, tant. Payerait le prix qui voudrait; celui qui le trouverait trop élevé s'éloignerait sans tenir de mauvais propos. La mesure est d'une application difficile, j'en tombe d'accord; mais combien elle aurait d'effets salutaires! Elle serait une source de paix pour les hommes de bonne volonté, et de gloire pour Dieu (2). »

Nous ne chercherons pas dans cette page, empreinte des sentiments pacifiques de l'auteur, la preuve du savoir ou du génie économique de Gerson. Elle donne en effet aux législateurs un fort mauvais conseil, qui n'a jamais profité aux Etats assez mal inspirés pour le suivre. Mais, quelque erronées que puissent être les vues du pieux chancelier en matière de commerce, nous les signalerons comme un nouvel indice des préoccupations qui, sur la fin du moyen âge, avaient pénétré dans les écoles, tandis que, durant la période qui s'étend de la mort de Charlemagne à la fin des Croisades, on n'en trouvait la trace nulle part. La science de l'économie politique n'est pas alors constituée : le sera-t-elle même avant le dix-huitième siècle? Saura-t-elle discerner, avant Smith, en dépit de quelques essais originaux, son objet propre et sa méthode vraie? Mais il est arrivé plus d'une fois que certaines questions, qui devaient entrer un jour dans le domaine d'une science, fussent agitées avec ardeur, alors qu'on ne s'était pas rendu compte du but que cette science poursuivait, ni de la voie qu'elle devait suivre pour l'atteindre. Telle nous paraît avoir été dans la seconde moitié du moyen âge la situation de l'économie politique. Elle n'est pas même soupçonnée dans les écoles chrétiennes

(1) *Ordonn.*, t. II, p. 530 et s.; Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis la conquête de César jusqu'à la révolution*, t. I, p. 393.
(2) *De Contractibus*, prop. 19, col. 175.

aussi longtemps que la Bible, quelques ouvrages des Pères de l'Eglise et les premières parties de l'*Organon* d'Aristote sont les seuls livres qu'on y explique. Mais, dès qu'une version latine de la *Morale* et de la *Politique* a commencé à circuler, de nouveaux points de vue se découvrent aux esprits; de nouvelles questions sont posées; le prêt à intérêt, l'échange et quelques parties essentielles de la théorie de la monnaie servent de thème à des controverses plus ou moins sérieuses. Aristote a donné le signal; il a fourni les premiers éléments de ces discussions; le progrès du commerce et les vicissitudes de la politique les ont favorisées en appelant l'attention des esprits sur des problèmes sociaux qui jusque-là n'avaient pas eu la même opportunité ni le même attrait. Ainsi s'est formé peu à peu un courant d'idées économiques, encore bien faible, sans doute, mais qui était destiné à grossir de siècle en siècle, et à devenir, par les efforts persévérants de plusieurs générations, une des branches les plus considérables du savoir humain. Peut-être n'était-il pas inutile de remonter à la source première de ce courant et de décrire sa marche obscure et pénible durant les années qui ont suivi son apparition. C'est la tâche assez laborieuse que nous nous étions proposée dans les pages qui précèdent; puissions-nous ne pas l'avoir remplie d'une manière trop incomplète ni trop aride!

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui invite l'Académie à s'occuper dans une de ses plus prochaines séances de la désignation de deux candidats pour la chaire de poésie latine devenne vacante au Collége de France par la mort de M. Sainte-Beuve.

Une seconde lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de deux mémoires de M. Paul Vidal-Lablache et de M. Ch. Bigot, qui lui ont été renvoyés par l'Académie avec un exemplaire du rapport de la commission de l'école d'Athènes sur ces travaux.

M. Loiseleur achève la lecture de son *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers.*

A propos des corporations de francs-maçons, dont M. Loi-

seleur admet l'existence au temps de Charlemagne, M. Delisle lui demande s'il a connaissance d'aucun document se rapportant d'une manière authentique, en ce qui les concerne, soit à Charlemagne, soit aux rois anglo-saxons. Les francs-maçons qui prétendent remonter à la fondation du Temple par Salomon ont bien été obligés de se chercher quelques intermédiaires. Ils prétendent avoir de ces diplômes, mais personne qu'eux ne les a vus, et M. Delisle ne sait pas si l'on peut en citer un seul qui remonte au moyen âge.

M. Loiseleur ayant parlé d'immolation d'enfant dont on accusait les Templiers, M. Renan dit que c'est un conte qui a couru le monde bien des fois, une imputation dirigée contre ceux qu'on a voulu perdre. Ainsi les Juifs en Pologne ont été accusés d'immoler des enfants. Or une immolation de cette sorte est absolument incompatible avec les rites judaïques. L'absurdité de l'accusation en ce cas sert à en montrer la fausseté dans les autres.

M. Maury cite, à l'appui de la même opinion, les témoignages contre les chrétiens eux-mêmes, témoignages recueillis en grand nombre par M. Daumer dans un ouvrage intitulé *Mystères du Christianisme* (*Die Geheimnisse des Christenthums*). Ils montrent le peu de foi qu'on doit attacher aux bruits populaires en cette matière.

M. Le Blant rappelle qu'aux premiers temps du christianisme cette accusation était fort répandue dans le peuple, mais elle n'était pas accueillie par les esprits sérieux; et la preuve, Tertullien le constate, c'est qu'elle ne fut jamais produite contre les chrétiens dans les tribunaux.

M. Loiseleur dit qu'il ne prétend pas qu'aucune secte ait immolé des enfants; mais, obligé de discuter le système de M. de Hammer, il a voulu d'abord abonder en quelque sorte dans son sens pour le mieux réfuter.

M. le Président est d'avis que, dans ce cas, il ferait bien de laisser voir plus tôt sa propre opinion.

M. Loiseleur ayant présenté à l'Académie plusieurs images de bas-reliefs rapportés au culte secret des Templiers, M. Beulé fait remarquer qu'un de ces bas-reliefs où l'on a cru voir une immolation n'est qu'une scène de funérailles.

M. Loiseleur ayant fait usage aussi des bas-reliefs et des inscriptions du coffret de M. De Blacas rapporté aux Templiers, M. De Longpérier lui demande s'il est arrivé à en donner une explication.

M. Loiseleur répond que, dans son opinion, le coffret est du XI[e] siècle et doit être attribué à quelque secte ismaëlienne. Il a pu appartenir aux Templiers, sans qu'ils en fussent les auteurs : ils l'auront rapporté d'Asie dans quelqu'une de leurs maisons de France. M. De Longpérier pense qu'il serait excessivement difficile de le faire remonter jusqu'à l'époque des Templiers. On y trouve les caractères arabes reproduits par une main européenne, d'après une écriture fort postérieure au XIII[e] siècle. Il regrette que M. De Slane ne soit pas présent pour confirmer cette opinion. Il y a au Louvre des monuments qui présentent des caractères exactement semblables; et il y aurait encore d'autres rapprochements à faire qui confirmeraient ces conclusions.

M. de Marquette, dont l'*Histoire générale du comté de Harnes en Artois* n'avait pas été admise au Concours des antiquités nationales de 1870, comme datant de 1867, écrit à l'Académie que son ouvrage n'a paru réellement qu'en 1868, et envoie des pièces à l'appui de cette assertion. — L'ouvrage, avec ces pièces, sera soumis à l'appréciation de la Commission.

M. Garnier envoie, pour le concours des antiquités nationales, deux exemplaires de son *Histoire de l'imagerie populaire à Chartres*. — Renvoi à la future Commission.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées* (Paris, imprimerie impériale, 1868-69; 3 vol. gr. in-8°).

2° Par M. Garcin de Tassy, au nom de M. Holmboe, deux brochures, l'une *sur des tertres tumulaires contenant plusieurs cellules*; l'autre *sur les monnaies des Xe et XIe siècles découvertes à Broholt*.

3° *Revue archéologique* : novembre 1869.

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 1869, 4e et 5e livr.

5° *Revue hist. de droit français* : juillet-août 1869.

6° *Le Cabinet historique* : septembre-octobre 1869.

7° *Annales de philosophie chrétienne* : octobre 1869.

8° *Revue orientale* : octobre 1869.

9° *Revue de l'Instruction publique* : 18 novembre 1869.

10° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* : t. V. 1re livr.

11° M. Renan offre à l'Académie, de la part de M. Cherbonneau, les copies et les estampages de plusieurs inscriptions libyques recueillies en Algérie. Il en fait ressortir l'importance pour le recueil d'inscriptions sémitiques dont l'Académie a décidé la publication. — Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

12° M. le Président offre à l'Académie, au nom de M. D'Arbois de Jubainville, correspondant, une brochure intitulée : *Recherches philologiques sur l'anneau sigillaire de Pouan*. M. D'Arbois de Jubainville arrive à établir que le nom de *Heva*, inscrit sur cet anneau en capitales, lui assigne une origine, soit gothique, soit burgonde, et termine par des rapprochements très-ingénieux de noms propres d'origine germanique. Quelques affirmations devraient peut-être ne se produire que sous la forme de conjectures vraisemblables.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Secrétaire perpétuel reprend séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la correspondance.

En conséquence de la demande adressée à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique à l'effet de lui présenter deux candidats pour la chaire de poésie latine vacante au Collége de France, les lettres de candidature suivantes sont communiquées au préalable par le Secrétaire perpétuel.

1° M. Boissier, chargé du cours et récemment porté en première ligne par l'assemblée du Collége de France, sollicite les suffrages de l'Académie et expose brièvement ses titres.

2° M. Georges Perrot, présenté en seconde ligne par la même assemblée, réclame de l'Académie la même marque de bienveillance et d'encouragement, se fondant sur des titres également bien connus d'elle.

3° M. E. Benoist, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy, écrit tardivement, dit-il, faute d'avoir connu à temps le délai prescrit, ce qui ne lui a pas permis de se présenter aux suffrages du Collége de France, et sollicite avec instance ceux de l'Académie, pour laquelle il n'est pas non plus un inconnu, en tel rang qu'elle croira pouvoir lui assigner sur la liste.

4° M. A. Widal, aujourd'hui professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Besançon et précédemment professeur de littérature ancienne dans diverses autres Facultés, fait valoir ses titres, expose ses ouvrages de nature fort variée, insiste sur ses connaissances dans la langue et la littérature allemande et finalement déclare ambitionner le seul honneur d'être présenté par elle en seconde ligne.

M. le Recteur de l'Académie de Besançon, dans une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, appuie fortement la candidature de M. Widal.

Un membre demande la parole dans l'intérêt d'un des candidats. — L'Académie se forme en comité secret pour l'entendre.

La séance redevenant publique, l'Académie passe au scrutin, et d'abord pour la présentation d'un premier candidat. Il y

a 33 membres inscrits; le dépouillement accuse 28 votants. majorité 15. — M. Boissier obtient 25 voix, M. Perrot 2, M. Benoist, 1. — M. Boissier, en conséquence, sera présenté comme premier candidat de l'Académie.

Dans un second scrutin, avec le même nombre de votants, M. Perrot obtient 18 voix, M. Benoist 8, M. Vidal 2. — M. Perrot sera présenté, en conséquence, comme deuxième candidat de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants, pour reconnaître les places vacantes. — Ladite lecture signale, comme étant à remplacer parmi les régnicoles, M. Berbrugger décédé ; parmi les étrangers, M. Max Müller, promu à la place d'associé, et M. Otto Jahn, décédé.

Deux scrutins sont ouverts successivement, pour la nomination de deux Commissions, de 4 membres chacune, qui seront chargées de présenter 3 candidats pour chacune des places vacantes.

Sont nommés : 1° pour former la Commission des candidats régnicoles, MM. Egger, Renier, Maury, et Delisle ;

2° pour la Commission des candidats étrangers, MM. Mohl, de Longpérier, Beulé et Waddington.

Sont présentés à l'Académie par le **Secrétaire perpétuel**, les ouvrages suivants destinés à divers concours :

I. Pour le concours des prix Gobert.

1° *L'Histoire de la Savoie, d'après les documents originaux, etc., et jusqu'à l'annexion*, par M. Victor de Saint-Genis (1868-69, 3 vol. in-12), 6 ex. — 2° Comme annexe au précédent envoi, *Saint François de Sales et son temps*, par le même (1869, in-18), 6 ex. avec lettre d'envoi.

II. Pour le Concours des antiquités de la France :

1° Les mêmes ouvrages de M. de Saint-Genis (avec une lettre d'envoi distincte).

2° *Benoit de Sainte-More et le roman de Troie ou les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge*, par A. Joly, professeur à la Faculté de Caen (Paris, 1870, 1 vol. in-4°), 2 ex.

— Une lettre annonce l'envoi prochain de la seconde partie de ce travail en feuilles imprimées ou en manuscrit.

3° *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés*, texte, dessins, gravure, par Constant Lapaix, graveur héraldique, etc. (avec une lettre d'envoi), Nancy, 1868, in-4°.

4° *Essai hist. sur la ville de Ribemont et son canton*, avec gravures et plan, par Ch. Gomart (1869, 1 vol. in-8°), 2 ex.

5° *De l'organisation de la famille chez les Basques*, par Eug. Cordier (Paris, 1869, in-8°), 2 ex.

III. Pour le concours Volney,

Grammaire de la langue wolofe, par Mgr A. Kobès, évêque de Modon, vicaire apostolique de la Sénégambie, etc. Saint-Joseph de Ngasobil, imprimerie de la Mission (1869, in-8°).

M. Maury fait hommage, au nom de la Commission instituée près le Ministère de l'Instruction publique par les ordres de l'Empereur, du 2e fascicule in-f° du *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, contenant le texte jusqu'à la page 240, avec 12 pl. de monnaies gauloises trouvées à Alise et d'antiquités diverses découvertes en d'autres lieux. Une grande et belle *Carte de la Gaule* (*Monuments de l'âge de pierre, dolmens et tumuli-dolmens*), par M. Alex. Bertrand, conservateur du Musée de Saint Germain, etc., et représentant l'état actuel des connaissances à la date de 1867, est jointe à cette livraison.

M. Egger, au nom de Mme Ve Martin de Moussy, offre à l'Académie l'*Atlas* (de 30 cartes) qui complète la *Description géographique et statistique de la Confédération argentine* (3 vol. gr. in-8°), offerte à la Compagnie en 1865. L'auteur est mort à l'œuvre par suite des fatigues de ses longs voyages d'exploration et des travaux que lui a coûtés la rédaction de cet important ouvrage; mais il avait vu venir la mort et il s'était adjoint en temps utile pour collaborateur M. V. Bouvet, qui, d'après ses notes et ses papiers, a pu achever les 4 dernières cartes de l'Atlas. C'est ainsi que s'est terminée, par les soins dévoués d'un ami et d'une veuve, la publication de ce livre qui doit prendre une place honorable dans la science géographique.

Le même membre fait hommage, au nom de l'auteur, M. Grandgagnage, conseiller à la Cour supérieure de Liége, reconnaissant de l'accueil fait par l'Académie à ses dernières publications, de l'ouvrage beaucoup plus ancien intitulé : *De l'influence de la législation*

civile française sur celle des Pays-Bas pendant le 16e et le 17e siècle Bruxelles, 1831, in-4°).

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal est lu et la rédaction en est adoptée pour la partie publique.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 6 décembre, le Président de l'Institut invite le Président de l'Académie à lui proposer de désigner un membre qui la représente en qualité de lecteur dans la séance trimestrielle du mercredi 5 janvier prochain.

L'ordre du jour appelle les Rapports des deux Commissions chargées de présenter des candidats pour les places de correspondants reconnues vacantes.

M. Delisle a la parole, au nom de la Commission chargée de la présentation à la place de correspondant régnicole, laissée vacante par la mort de M. Berbrugger, à Alger. — La Commission présente en 1re ligne, M. Mantellier, à Orléans; en 2e ligne, M. Cherbonneau, à Alger; en 3e ligne, M. Bergmann, à Strasbourg.

M. Renan prend ensuite la parole, au nom de la Commission qui doit présenter 3 candidats pour chacune des deux places vacantes de correspondant étranger.

Pour la première de ces places (celle de M. Max Müller promu au titre d'associé), la Commission présente, en première ligne, M. Pott (Aug. Friedr.), professeur de linguistique générale à Halle depuis 1833; — en 2e ligne, M. Bœthlingk, à St-Pétersbourg; — en 3e ligne, M. Cobet, à Leyde.

Pour la seconde place vacante (celle de M. Otto Jahn décédé), la Commission a formé une liste mi-partie d'archéologues, d'historiens, de géographes ou ethnographes, qui se résume dans

les trois noms de MM. Ernest Curtius, à Berlin, présenté le premier ; Kiepert, le second, à Berlin également ; et Dorn à St-Pétersbourg, en 3e ligne.

M. le Président, au nom de l'Académie, donne acte des Rapports des deux Commissions.

La discussion des titres et le vote, s'il y a lieu, sont renvoyés à la prochaine séance.

M. Jourdain termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Egger demande la parole pour une communication.

« Dans la séance du 28 février 1868, dit M. Egger, j'ai eu l'honneur de transmettre à l'Académie la communication qui m'était adressée d'Athènes, par M. Koumanoudis, d'une inscription fort courte, mais fort intéressante, récemment découverte sous la mer au Pirée (Voir la *Palingenesia* du 14 janv. 1868), dans la partie la plus orientale de ce port : c'est la marque officielle du mouillage des bateliers qui desservaient sans doute les deux quais opposés du Pirée. On vient d'en trouver une toute semblable, sauf l'ordre des lettres et les dimensions de la pierre, à la pointe nord-ouest du bassin ; elle m'est également communiquée par M. Koumanoudis (dans un numéro du même journal, 8 nov. 1869), qui atteste que, comme la précédente, elle est écrite en caractères antérieurs à l'archontat d'Euclide, et qui la transcrit ainsi en caractères courants : Πορθμείων ὅρμου ὅρος, c'est-à-dire *borne du mouillage des transports* (sous-entendu d'une rive à l'autre). « Il est curieux, dit M. Koumanoudis, qu'il » y ait une seule borne, non-seulement au levant, mais à l'ouest » du port, à moins que l'on ne suppose que la stèle a été transportée de plus loin dans la partie d'où on l'a retirée de dessous l'eau, il y a quelques semaines, avec des fragments de » tombeaux et avec deux statues, dont l'une paraît être une » figure de Néron. » Mais le fait, loin d'être curieux, n'est-il pas tout naturel ? Tout transport par eau suppose deux rives, deux

mouillages, et par conséquent la seconde stèle qu'on vient de retrouver correspondait à la première ; elle complète la trouvaille de 1868, et elle n'en a, par cela même, que plus d'intérêt.

« Une autre découverte assez importante vient d'être faite, à l'acropole, par le même savant, sur l'indication de deux voyageurs prussiens. Au N. et à environ 9 mètres du Parthénon, entre la 7e et la 8e colonne du péristyle, en allant de l'O. à l'E., on lit sur le rocher 4 lignes verticales, écrites en caractères des temps romains et formant le texte que voici : Γῆς καρποφόρου κατὰ μαιντείαν (*sic pro* μαντείαν), c'est-à-dire *autel* ou *statue de la terre nourricière, d'après un oracle.* Or tout près et au dessous de la 4e ligne, la surface horizontale du rocher est taillée pour recevoir la base quadrangulaire d'un autel ou d'une statue. Cela rappelle naturellement le témoignage de Pausanias (*Attica*, XXIV, 3), qui avait vu, dans cette direction même, une statue de *Géa implorant Jupiter pour qu'il lui envoyât de la pluie.* On a donc sans doute retrouvé la place de ce monument. Il reste à savoir si le monument lui-même n'existe pas quelque part, complet ou mutilé, dans quelqu'une des riches collections que renferme Athènes. M. Koumanoudis termine son court article sur ce sujet par quelques lignes fort discrètes, mais qui laissent voir, qu'il n'est pas sans espoir de répondre à une question si séduisante pour la curiosité des antiquaires. »

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours des Antiquités de la France, avec une lettre d'envoi de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, par Ern. Desjardins (Paris, 1869, 1 vol. in-8°, avec de nombreuses planches exécutées en chromolithographie). — Renvoi à la future commission.

II. A titre d'hommages :

1° *Mémoires de la classe d'histoire de l'Académie royale de Bavière*, t. XI, 1re partie, Munich, 1868, in-4°.

2° *Mémoires de la classe philosophique et philologique* de la même Académie, t. XI, 3e partie (Ib. 1868, in-4°).

3° *Les figures agenouillées de l'art grec antique*, 29e programme

pour la fête de Winckelmann, à la Société archéologique de Berlin, par E. Curtius (avec une planche), Berlin, 1869, in-4°.

4° *Comptes-rendus de la Société archéologique de Berlin* : n°s 7 et 8 (1869, janvier et avril) in-4°.

5° *Scriptores de musica medii ævi*, par M. De Coussemaker, correspondant : t. III, fascic. 6.

6° *Epigraphie de la Moselle*, partie du 1er fascicule (40 pages de texte gr. in-4°, avec 3 planches en photogravure), étude par Ch. Robert, correspondant de l'Académie, 1869.

7° *Lettre à M. l'abbé Barraud sur les confessionaux au moyen âge*, par M. l'abbé Cochet, correspondant (Rouen 1869, 1 f. in-8°).

8° *Mémoires de l'Académie imp. des sciences*, etc., *de Toulouse* (1869, in-8°).

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* : 1868, 4e trimestre ; 1869, 1er trimestre.

10° *Guide pour l'étude et l'arrangement des monnaies anglaises* (en anglais), etc. par H. W. Henfrey : part. III, in-12.

11° Deux opuscules de M. le Dr E. Robert : I. *Préservation de la pierre de l'action dégradante des cryptogames*, etc. — II. *Observations sur l'emplacement du camp romain de Mauchamps* (2 f. in-8°).

12° *Journal asiatique* : août septembre 1869.

13° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre sainte* : octobre, 1869.

14° M. Renan présente, au nom de M. Michel Amari, correspondant, un cahier autographié (in-4°) ayant pour titre : *Abbozzo di un catalogo de manuscritti arabici della Lucchesiana*.

15° M. Waddington fait hommage à l'Académie des livraisons 67-70 du *Voyage archéologique en Grèce et Asie Mineure*, par feu Ph. Le Bas, continué par lui-même, et dont la publication touche à son terme.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 13 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des cinq exemplaires des comptes-rendus de la séance publique annuelle du 19 novembre et des deux cents exemplaires du Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1869, qui lui ont été adressés au nom de l'Académie et charge le Secrétaire perpétuel de lui offrir ses remercîments.

Par une seconde lettre, datée du 14 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur l'avis du comité des travaux historiques, adresse à l'Académie : 1° un certain nombre d'inscriptions libyques transmises au comité par M. Cherbonneau, directeur du collége arabe-français à Alger, et membre non résidant du comité ; 2° l'estampage de deux autres inscriptions libyques recueillies à Aumale, ancienne *Auzia*, par M. Grenade, géomètre du service topographique à Aumale. — L'Académie prononce le renvoi de ces pièces à la Commission des inscriptions sémitiques et charge le Secrétaire perpétuel de transmettre ses remercîments à M. le Ministre.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des différents candidats aux places vacantes de correspondants.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection du correspondant régnicole. — Le dépouillement du scrutin accuse 35 votants ; majorité 18. M. Mantellier obtient 24 voix, M. Cherbonneau 7, M. Bergmann 4. — M. le Président proclame, en conséquence, M. Mantellier, à Orléans, correspondant de l'Académie.

Suit un double scrutin pour les 2 places de correspondants étrangers ; nombre de votants, 32 ; majorité, 17.

Au 1er scrutin, M. Pott obtient 19 voix, M. Cobet 7, M. Kiepert 4, M. Boethlingk 2. — M. Pott est proclamé, en conséquence, correspondant de l'Académie, à Halle.

Au 2e scrutin, M. E. Curtius obtient 19 voix, M. Kiepert 12, M. Dorn 1. — M. le Président proclame M. E. Curtius correspondant de l'Académie, à Berlin.

Le choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut est remis à huitaine.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour les concours, et d'abord pour le concours des antiquités de la France,

1° *Les familles d'outre-mer de Du Cange*, publiées par M. E. G. Rey, membre de la société des Antiquaires de France, etc. (Paris, 1869, in-4°). — 2 ex. avec une lettre d'envoi.

2° *Recherches sur les monuments et les objets d'art relatifs à l'abbaye de Saint-Vaast*, par M. Auguste Terninck, accompagnées d'une Etude numismatique par L. Dancoisne (Arras, 1869, in-4°). — Une lettre de M. Terninck jointe au présent envoi informe l'Académie qu'il n'est pour rien dans les deux premiers volumes de cet ouvrage précédemment présentés au concours des Antiquités de la France par son collaborateur et qui ne devaient point porter son nom. — Cette partie archéologique seule, qu'il adresse aujourd'hui est avouée par lui.

3° *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, rassemblés et publiés, au nom du comité d'histoire vosgienne, par L. Duhamel, secrétaire du comité, archiviste du département (Epinal 1868-69, 2 vol. in-8°). — *Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine*, par le même (Epinal, 1869, in-8°).

4° *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, par Joseph Guyot (Paris, 1869, in-8°), avec une lettre d'envoi.

5° *Etude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit* PLAN DE TAPISSERIE; par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine (Paris, 1869, in-12), avec lettre d'envoi.

6° Trois mémoires de M. Dufresne de Beaucourt : I. *Charles VII et Agnès Sorel*, etc., 1866 (?). — II. *Le meurtre de Montereau*, 1868, in-8°. — *Les* CHARTIER. *Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier* (Caen, 1869, in-8°), 2 ex. de chaque.

7° *La cathédrale de Coutances et les moines celtiques*, par M. E. Didier (Saint-Lô, 1869, in-8°), 2 ex.

Renvoi de ces divers ouvrages à la future Commission.

Pour le concours du prix Volney.

Grammaire de la langue latine raisonnée et simplifiée, etc., par le Dr Rabbinowicz (Paris, 1869, in-8°), avec une lettre d'envoi.

II. A titre d'hommages :

1° De la part de M. Garcin de Tassy, *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani*, du 5 décembre 1869, in-8°.

2° De la part de M. l'abbé Cochet, correspondant, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* : année 1868, t. I, 2e livr.

3° *De la sculpture antique et moderne,* par MM. Louis et René Ménard, ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts (Paris, 1867, 1 vol. in-8°), avec une lettre d'envoi.

4° *De l'origine du langage d'après la Genèse*, par M. Louis De Backer (Paris, 1869, in-8°).

5° M. d'Avezac présente une feuille portant le titre d'*Aggiunte relative alla cartografia ligustica* et signée du secrétaire général de la Société géographique de Gênes, L. T. Belgrano, concernant la carte de *Baptista Januensis*, que M. d'Avezac avait vainement cherchée à Paris.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

MM. Mantellier, Aug. Fr. Pott et Ern. Curtius écrivent au Secrétaire perpétuel, en date des 20 et 21 décembre, pour le prier d'offrir à l'Académie l'expression de leur vive gratitude de l'honneur qu'elle leur a fait en leur conférant le titre de correspondant. Ils l'assurent du concours empressé qu'ils prêteront à ses travaux, chacun dans la sphère de ses études.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Miller, à qui M. Huillard-Bréholles veut bien céder son tour de parole, communique une inscription grecque, provenant de Memphis, et qu'il a rapportée de son voyage en Egypte. Cette communication

étendue, qui renferme des faits neufs, intéresse vivement l'Académie, et le Bureau croit être son interprète en priant M. Miller d'en faire une seconde lecture qui pourrait lui donner les développements et l'importance d'un mémoire.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France,

1° *Bénéfices de l'église d'Amiens ou Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes*, etc., par F. J. Darsy, t. I et II (feuilles 1-26), 1869, in-4°, avec une lettre d'envoi.

2° *Etudes sur l'origine des Basques*, par J. F. Bladé (Paris, 1869, in-8°), 2 ex.

3° *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1428*, etc., par M. Jules Loiseleur (Orléans, 1868, in-8°).

4° *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, par J. Gaultier du Mottay (Saint-Brieuc, 1869, in-8°), 2 exemplaires.

5° *Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration*, par Bélisaire Ledain (Poitiers, 1869, in-8°).

6° *De Burgundiæ historia et ratione politica Merovingorum ætate*, thèse pour le doctorat de M. Draperon (Paris, 1869, in-8°), 2 ex. avec une lettre d'envoi.

II. A titre d'hommages :

1° De la part de M. D'AVEZAC, *Lettre au Rév. Léonard Woods sur les navigations terre-neuviennes de Jean et Sébastien Cabot*, lue à l'Académie à la séance trimestrielle de l'Institut (Paris, 1869, in-8°).

2° *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines. Etude historique et archéologique*, par A. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie (Montpellier, 1869, in-4°).

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* : 26e vol., 2e partie; 27e vol., 1re partie (Paris, 1869, in-4°).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1869, 1er trimestre.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 3e trimestre, 1869, in-8°.

6° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* : t. IX, 12e et dernière livraison.

7° *Monuments calligraphiques tirés des mss. des Bibliothèques de la Bohême*, publiés par le Dr F. Skrejsovsky (texte en tchèque, allemand et français), 1 vol. in-f° obl. avec 5 pl. coloriées.

8° *Droapiana del año 1869. Octava Carta sobre Cervantes y el Quijote*, etc. Publicala D. Mariano Pardo di Figueroa (Madrid, 1869, in-8°).

9° *Etudes sur les Antiquités juridiques d'Athènes*, par E. Caillemer : 8e étude (*Le Contrat de louage à Athènes*), Paris, 1869, in-8°.

10° *Fêtes et solennités de toutes les églises de Caen avant la Révolution, d'après un ms. de l'Abbaye-aux-Dames, annoté par Charlotte Corday*, publié par M. Ch. Renaud (Caen et Paris, 1869, in-8°).

11° *Etudes sur les localités les plus remarquables de la Vénétie armoricaine*, par M. Augustin de Quimperlé : *Commune de Guidel* (Lorient, 1869, in-12).

12° *Notice sur sainte Bertille, patronne de Marœuil au diocèse d'Arras*, par M. l'abbé Gaudreau (Versailles, 1869, in-12).

M. Renan, vice-président, communique à l'Académie une lettre de M. le général Faidherbe, en date de Bône, 30 novembre, contenant, à l'adresse de la Commission des inscriptions sémitiques, un nouvel envoi d'inscriptions libyques inédites, avec un petit mémoire à l'appui.

M. Laboulaye, au nom de M. E. De Rozière, fait hommage à l'Académie d'un *Supplément* au *Liber diurnus* publié et présenté en 1869, supplément qui renferme de précieux documents pour l'histoire de cet important recueil, découverts par l'éditeur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Ed. Tournier, répétiteur de philologie grecque à l'Ecole pratique des hautes Etudes, sollicitant de l'Académie la concession d'un exemplaire des papyrus grecs du Louvre. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Séance du mercredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une dépêche en date du 28 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique informe le Président de l'Académie qu'à l'occasion de la nouvelle année S. M. l'Empereur recevra l'Institut le 1er janvier à 1 heure.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert pour le concours de 1870. — M. le PRÉSIDENT rappelle les noms des membres de la précédente Commission, lesquels ne peuvent être réélus cette année.

Un scrutin de liste est ouvert dont le résultat donne la majorité absolue à MM. LABOULAYE, WALLON, HUILLARD-BRÉHOLLES et DEFRÉMERY, qui formeront la Commission nouvelle avec l'adjonction des membres du Bureau.

M. BRUNET DE PRESLE donne quelques détails sur son récent voyage en Egypte.

« Le voyage, dit-il, qu'il vient de faire sur l'invitation du vice-roi d'Egypte à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, a été trop rapide et s'est accompli dans des circonstances trop peu favorables à des études approfondies pour qu'il ait pu se flatter d'en rapporter des documents de quelque intérêt pour la science ; il veut cependant donner des renseignements sur une bibliothèque qu'il a visitée, qui pourront mettre sur la voie de recherches ultérieures.

» Après avoir suivi le canal des deux mers jusqu'à Suez, M. DE PRESLE est revenu au Caire et a été logé sur le Nil à Boulaq près du musée fondé et dirigé par M. Mariette. Il en a profité pour étudier les nombreux et importants monuments qui y sont rassemblés et particulièrement la stèle bilingue de Canope dont on

peut maintenant lire le texte démotique tracé sur le côté et qui n'avait pas été remarqué d'abord. L'Académie avait fait demander une copie de cette partie de l'inscription dont la comparaison avec les textes hiéroglyphique et grec doit présenter tant d'intérêt. On fait espérer que M. Brugsch, de concert avec M. Mariette, doit publier prochainement ce texte démotique.

» Les monuments de l'antique Egypte ont été dans ces derniers emps l'objet de si nombreux et si beaux travaux, que M. de Presle a cru devoir s'attacher à recueillir des souvenirs de l'époque ptolémaïque ou byzantine et à étudier la condition des Grecs qui sont revenus se fixer en très-grand nombre en Egypte, qui y prospèrent en général par le commerce et l'industrie et font servir leur fortune à relever l'instruction hellénique. Ainsi M. de Presle a visité une école fondée au Caire il y a peu d'années par les frères Abbétis et qui, sous l'intelligente direction du Dr Jean Chadjidakis, donne déjà des résultats remarquables. Les élèves sont répartis en quatre classes et ils arrivent à expliquer les auteurs classiques, les dialogues de Platon et les tragiques. Une classe d'histoire ancienne à laquelle M. de Presle a assisté montre les progrès que les élèves ont faits dans cette étude.

» Cette école est située dans le voisinage d'un couvent grec célèbre, succursale de celui du mont Sinaï et que l'on désigne sous le même nom.

» Ce n'est qu'à la veille de son départ que M. de Presle fut informé de l'existence dans le couvent d'une riche collection de manuscrits grecs parmi lesquels il s'en trouvait, disait-on, de très-anciens et d'inédits. Il savait que M. Miller en partant de France avait le désir de visiter les bibliothèques en Egypte, et les recherches d'un savant qui a une telle connaissance de l'ensemble de la littérature grecque n'auraient pu manquer d'être fructueuses comme en Espagne, en Italie et en Grèce. Mais il paraît que les circonstances du voyage que M. Miller a fait jusque dans la haute Egypte ne lui ont pas permis de s'arrêter à cette bibliothèque du couvent du Sinaï.

» Lorsque M. de Presle s'y rendit, l'hégoumène était absent et

il avait mis sous clef dans son cabinet les manuscrits qu'il regardait comme les plus précieux. Ce n'est pas sans quelques difficultés et une certaine défiance que les moines grecs laissent pénétrer les voyageurs occidentaux dans leurs bibliothèques ; cependant M. DE PRESLE, qui était accompagné de deux médecins grecs de ses amis, les D[rs] de Corogna et Della Grammatica et qui avait fait la connaissance d'un jeune moine de ce couvent, fut admis dans la salle de la bibliothèque et les armoires lui furent ouvertes de la meilleure grâce.

» Il peut y avoir là quelques milliers de volumes, mais les ouvrages en arabe, en copte, en arménien, en grec, les livres imprimés et manuscrits, y sont confondus sans ordre méthodique.

» Il existe bien deux catalogues manuscrits rédigés dans le siècle dernier par ordre alphabétique des noms d'auteurs, mais ils ne correspondent pas par des numéros aux manuscrits qui renferment ces auteurs, en sorte qu'il est difficile de mettre la main sur les volumes qu'on voudrait étudier. Les noms portés sur ce catalogue sont connus et sont principalement ceux de pères de l'Eglise, mais pour des manuscrits, on ne doit jamais s'en tenir à ces indications sommaires. Malheureusement, dans le peu d'heures dont M. de Presle pouvait disposer, il ne lui a été possible d'examiner qu'un petit nombre de manuscrits. Plusieurs livres des pères sont d'une antiquité respectable, mais les auteurs profanes sont de mains plus récentes. Tel est un manuscrit des vies des hommes illustres de Plutarque. Il y a un commentaire sur le livre d'Aristote Περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς par le célèbre Alexandre Mavrocordatos, le grand interprète de la Porte; des traités de rhétorique, de Corydalée, d'Athènes; un traité *sur la procession du Saint-Esprit*, par Marc d'Ephèse; le *Lexique* de saint Cyrille, archevêque d'Alexandrie; le livre de saint Denys *sur la hiérarchie céleste;* un commentaire anonyme sur l'œuvre des sept jours dont le début paraît différer des ouvrages imprimés sur le même sujet. Un petit manuscrit, moitié en arabe, moitié en grec, contient l'histoire du couvent durant le dernier siècle et sur-

tout des nombreuses avanies auxquelles il était exposé. Il y aurait peut-être quelques renseignements curieux à en tirer.

» Il est dit en tête du catalogue que ces manuscrits proviennent de la bibliothèque du mont Sinaï, et il est question de les y reporter par suite de certaines dissensions qui se sont élevées dans l'administration de l'Église grecque d'Egypte. Ils y seraient encore moins à portée d'être étudiés. En passant à Alexandrie, M. de Presle a recommandé à M. Zanos, consul général de Grèce en Egypte, de ne pas perdre de vue le sort de ces manuscrits dans l'intérêt de la science.

» Parmi les volumes dont les moines paraissent le plus jaloux et que l'hégoumène tenait enfermés se trouve, dit-on, un manuscrit fort ancien de saint Barnabé qui contiendrait des lettres inédites. Ne seraient-ce pas simplement les additions que M. Tischendorf a publiées d'après un codex du Sinaï? Ce savant a visité il y a quelques années le couvent du Caire et a offert à sa bibliothèque de la part de l'empereur de Russie un exemplaire du codex sinaiticus gravé en fac-simile. Ce bel ouvrage est le prix des communications qui ont été faites à l'habile explorateur des bibliothèques de l'Orient. Mais, en dehors du Nouveau Testament, qui était l'objet spécial des recherches de M. Tischendorf, on peut espérer de faire encore quelque heureuse découverte dans la bibliothèque du couvent du Sinaï, et c'est ce qui a engagé M. de Presle à donner ces renseignements aux futurs voyageurs en Egypte.

» En même temps que le musée de Boulaq réunissait tant de précieux monuments de l'époque pharaonique, si un musée hellénique avait été fondé à Alexandrie, il est probable qu'il serait déjà très-riche et conserverait bien des monuments qui sont exposés à être détruits ou sont dispersés dans des collections particulières peu accessibles.

» Il y a quelques semaines un beau sarcophage en marbre blanc décoré de génies et de guirlandes a été trouvé dans un champ en dehors de la porte de Rosette, peut-être sur l'empla-

cement de l'ancienne nécropole, et il attend au milieu de la grande route qu'on le transporte dans un des jardins du vice-roi.

» Dans la rue de Rosette, presque en face du théâtre Zizinia, devant la maison du Dr Gaillardot, est une statue colossale d'Hercule récemment découverte et qui, bien que mutilée, est un spécimen très-remarquable de l'art grec. Le demi-dieu est assis. Le bras droit étendu en avant est brisé. La comparaison avec d'autres statues analogues fait supposer qu'il devait tenir les pommes des Hespérides. La main gauche reposait sur la massue. La tête manque, mais le torse nu a un très-grand caractère ainsi que l'Académie peut en juger par un croquis très-fidèle tracé par M. De Bérard, un des artistes distingués qui viennent de visiter l'Egypte. La peau de lion jetée sur les genoux présente une disposition des plus heureuses, et, sans être très-achevée, cette statue rappelle les belles époques.

» D'autres statues se voient dans des carrefours ou dans les cours de quelques maisons. Telles sont une statue de Jupiter Sérapis intacte, mais d'un travail médiocre, et une statue mutilée d'empereur romain, probablement un Dioclétien, dont M. Louis Passy s'est occupé dans le mémoire qu'il a lu devant l'Académie sur les monuments de porphyre.

» Mais un des monuments les plus remarquables peut-être de la statuaire alexandrine est une statue de femme assise qui existe dans une maison que l'on désigne comme ayant été habitée par le général Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte. Aucun attribut ne caractérise cette figure dont les pieds reposent sur un riche escabeau. Une jeune fille debout s'appuie contre l'épaule gauche de la femme dont la tête est en partie recouverte d'un voile. Peut-être est-ce un monument funéraire d'une prêtresse ou d'une princesse de la famille des Ptolémées. Les draperies sont traitées avec beaucoup d'art, et le visage a une expression qui est presque celle d'une vierge chrétienne. Mais il appartient à M. Guillaume, directeur de l'Ecole des beaux arts, qui a pris récemment un dessin de cette belle statue, d'en faire ressortir le caractère et d'en conjecturer la date.

» Si on rapprochait ces quelques statues des autres monuments provenant d'Alexandrie qui se conservent dans des collections particulières, des médailles des Lagides et des vases de Cyrène, tels que le beau vase de Bérénice de M. Beulé, on trouverait les éléments d'une étude intéressante sur l'école artistique d'Alexandrie. Entre Alexandre et Auguste, la capitale grecque de l'Egypte fut un des principaux centres de l'art comme de la littérature, et cependant nous savons peu de chose de ses monuments. C'est un chaînon qui manque à l'histoire de l'art. On ne saurait trop se hâter de rapprocher le petit nombre de fragments qui nous sont parvenus de cette époque.

» Peut-être conviendrait-il d'y rapporter la stèle représentant un banquet funèbre dont M. Dumont vient de donner un dessin et une intéressante description dans la Revue archéologique. En effet, elle provient du cabinet d'un artiste français qui avait séjourné en Egypte, et le style de ce petit monument offre quelques rapports avec celui des statues dont il vient d'être question. »

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours de numismatique, *Egypte ancienne* : 1re partie (*Monnaies des rois*), par F. Feuardent (Paris, 1869, gr. in-f°), avec une lettre d'envoi.

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

1° Les trois ouvrages suivants de M. Ernest Lehr, docteur en droit : I. *L'Alsace noble, suivie du* LIVRE D'OR DU PATRICIAT DE STRASBOURG (Strasbourg, 1868, 3 vol. in-4°) ; — II. *La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs* (Strasbourg, 1869, in-8°); — III. *Les dynastes de Geroldseck-ès-Vosges* (Strasbourg, 1870, in-8°).

2° *Les hautes montagnes du Doubs entre le Jura et le Lomont depuis les temps celtiques*, par l'abbé Narbey, avec cartes géographiques et plans (2e édition refondue et augmentée. — Paris, 1868, in-8°).

3° *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, par Emile Agnel (Paris, 1869, in-8°).

4° *Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais*, etc., par M. L. Quenault (Coutances, 1869, in-8°).

5° Le tome II (en manuscrit) de *Benoît de Sainte-More et le roman de Troie*, etc., par M. A. Joly, dont le tome I imprimé a été présenté en 2 ex.

III. Pour le concours des prix Gobert :

1° *Les errata historiques militaires*, par M. Th. Jung, capitaine d'état-major (1869, 3 fascic. in-8°) : 7 exemplaires dont 1 présenté pour le concours des Antiquités auquel il n'est pas admissible, les 6 autres pour le concours du prix Gobert.

2° *La France pontificale*, etc. *Métropole de Cambrai* : CAMBRAI, par M. H. Fisquet (1 vol. in-8°), 6 ex.

IV. A titre d'hommages :

1° De la part de M. GARCIN DE TASSY, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie* : 2e édition, t. I (1870, gr. in-8°).

2° Au nom de M. Polain, correspondant à Liége, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége* : 2e série, 1er vol. (Bruxelles, 1869, in-f°).

3° *Revue africaine* : novembre 1869.

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : Nuova serie, vol. I, n° 9 (in-4° avec une planche).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. HUILLARD-BRÉHOLLES commence, en première lecture, la 3e partie de son mémoire intitulé : *Etat politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

APPENDICE

A la séance du vendredi 3 décembre.

M. Renier a la parole pour une communication ; il s'exprime ainsi :

« Notre savant confrère, M. Miller, à peine de retour de son voyage en Egypte, a bien voulu me communiquer deux intéressantes inscriptions, qu'il y a découvertes. Quoiqu'il soit présent à la séance, je crois devoir donner lecture de sa lettre :

Mon cher ami,

J'arrive de la haute Egypte et je m'empresse de vous envoyer deux inscriptions intéressantes pour l'histoire des armées romaines. J'ai trouvé ces inscriptions à Assouan, près de Philé, chez un marchand épicier. Je n'ai pas voulu les acheter, parce que j'aurais eu trop de mal à les rapporter en France. Voulez-vous en dire un mot à notre prochaine séance?

Nous avons la date de la première, puisque *Avidius Heliodorus* était préfet d'Egypte en 140. Quant à la seconde, elle

contient une partie grecque, mais dont l'intérêt est absorbé par la partie latine : quand j'aurais fait remarquer l'iotacisme σημηαφ. pour σημειαφ. et le mot ἄωρος non traduit en latin, j'aurais fait deux observations importantes! c'est à vous qu'il appartient de parler de l'*ala Apriana.*

A vendredi et tout à vous.

E. MILLER.

18 novembre 1869.

1.

IMP·CAESAR·T·AELIO·HADRIANO
ANTONINO·AVG·PIO·P·P
COH·I·FL·CIL·EQ·BASILICAM·FECIT·PER
C·AVIDIVMHELIODORVMPRAEF·AEG·ET
T·FLAVIVMVERGILIANVMPRAEFCASTR
CVRAAGENTESTATILIOTAVRO7LEGIITRF
CVRATORECOH·EIVSDEM

2.

SEX · MEVIVS · SEX
F· FAB· DOMITIVS,
EQVESSIGNIF·ALAE APRIANAE
ANN·XXIV·HICSITVS·EST
CEZCTOC· MHOYIOC
CEZCTOY YIOC ΦABIA
ΔOMITIOC IΠΠEYC CHMHAΦ
AΛHC AΠPIANHC ETΩN KΔ
AΩPOC ENΘAΔE KEITAI

« La première de ces inscriptions doit se lire ainsi :

Imp(eratori) Caesar(i) T(ito) Aelio Hadriano Antonino Aug(usto) Pio p(atri) p(atriae).

Coh(ors) I Fl(avia) Cil(icum) eq(uitata) basilicam fecit, per C(aium)

Avidium Heliodorum praef(ectum) Aeg(ypti) et T(itum) Flavium Vergilianum praef(ectum) castr(orum), cura(m) agente Statilio Tauro centurione leg(ionis) II Tr(aianae) F(ortis), curatore coh(ortis) eiusdem.

On voit qu'elle a été gravée pour rappeler la construction d'une basilique, *basilica*, par une cohorte de fantassins et de cavaliers, *cohors prima Flavia Cilicum equitata*, sous le règne d'Antonin le Pieux, *C. Avidius Heliodorus* étant préfet d'Egypte, *T. Flavius Vergilianus* étant *praefectus castrorum*, et *Statilius Taurus*, centurion de la légion deuxième *Traiana Fortis*, étant commandant intérimaire, *curator*, de la cohorte dont il s'agit.

Cette cohorte est connue par d'autres monuments ; elle est mentionnée notamment dans une inscription du mont Claudien (1), datée du 18 Pharmouthi, Φαρμουθὶ κ̄η, de la deuxième année d'Hadrien, c'est-à-dire du 23 avril 118. Elle avait alors un commandant réglementaire, un tribun, l'officier nommé dans cette inscription y étant qualifié de χιλίαρχος σπείρης πρώτης Φλαουίας Κιλίκων ἱππικῆς. On sait, en effet, que les commandants réguliers des cohortes auxiliaires étaient des préfets ou des tribuns. Il n'en était pas ainsi de l'officier qui commandait notre cohorte au moment où notre inscription a été gravée, puisque cette inscription nous apprend qu'il était centurion de la légion deuxième *Traiana Fortis*, et qu'elle ne lui donne que le titre de *curator cohortis;* il n'en était donc que le commandant intérimaire, ou, pour employer le terme usité en pareil cas, le *praepositus*.

C'est, du reste, la première fois que l'on rencontre le titre de *curator* donné à un commandant militaire, à moins ce-

(1) Letronne, *Inscr. de l'Egypte*, tom. I, p. 153, n. 16 ; *Corp. inscr. Gr.*, n. 4713 F. Un *T. Antonius Alfenus Arignotus*, qui vivait sous Caracalla (voy. *Corp. inscr. Gr.*, n. 3484 A et B), est qualifié de χιλίαρχος σπείρης πρώτης Κιλίκων dans une inscription de Thyatire, *ibid.*, n. 3497.

pendant qu'il ne faille voir un commandant de la garde germaine de l'empereur Claude, dans un *curator Germanorum*, affranchi de ce prince, qui est mentionné dans une inscription reproduite deux fois par Orelli (1). Mais on sait que les gardes germaines des premiers empereurs formaient plutôt un collége d'esclaves qu'un véritable corps militaire (2).

» La légion deuxième *Traiana Fortis*, formée en Egypte par Trajan (3), ne quitta jamais cette province ; elle y est mentionnée sur un grand nombre de monuments, notamment dans une inscription datée de la dixième année d'Antonin (4) (147 de notre ère), et elle y était encore au temps de la notice des dignités (5).

» Deux inscriptions de la Grande-Bretagne mentionnent comme la nôtre des basiliques construites par ou pour des cohortes auxiliaires ; la première est du régne de Gordien le Jeune (6) :

IMP·CAES·M·ANT·GORDIA
NVS·P·F·AVG·BALNEVM·CVM
BASILICA·A·SOLO·INSTRVXIT
PER·EGN·LVCILIANVM·LEG·AVG
PR·PR·CVRANTE·M·AVR
QVIRINO·PRAEF·COH·Ī·L·GOR

Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Ant(onius) Gordianus P(ius) F(elix) Aug(ustus) balneum cum basilica *a solo [ex]struxit, per Egn(atium) Lucilianum leg(atum) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), curante M(arco) Aur(elio) Quirino praef(ecto) coh(ortis) I L(ingonum) Gor(dianae).*

(1) N. 2909 et n. 3529.

(2) Voy. Henzen, *Sugli equiti singolari*, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch.*, 1850, p. 17.

(3) Dion, lib. LV, c. 24.

(4) *Corp. inscr. Gr.*, n. 4766.

(5) Orient, c. XXIV.

(6) *Durham*, Horsley, *Britannia antiqua*, p. 192, n. 54.

» La deuxième est datée du premier consulat d'Alexandre Sévère (222 de notre ère) (1) :

I M P · C A E S · M · A V R E L I O
S E V E R O A L E X A N D R O P I O F E L A V G
P O N T M A X I M O T R I B P O T C O S P P C O H I A E L
H I S P A N O R V M M E Q D E V O T A N V M I N I
M A I E S T A T I Q V E E I V S B A S I L I C A M
E Q V E S T R E M E X E R C I T A T O R I A M
I A M P R I D E M A S O L O C O E P T A M
A E D I F I C A V I T C O N S V M M A V I T Q V E
S V B C V R A M A R I V A L E R I A N I L E G
A V G P R P R I N S T A N T E M A V R E L I O
S A L V I O T R I B C O H · I M P · D · N
S E V E R O A L E X A N D R O P I O F E L
A V G · C O S

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Severo Alexandro Pio Fel(ici) Aug(usto), pont(ifici) maximo, trib(unicia) pot(estate), co(n)s(uli), p(atri) p(atriae).

Coh(ors) I Ael(ia) Hispanorum m(iliaria) eq(uitata), devota numini maiestatique eius, basilicam equestrem exercitatoriam *iampridem a solo coeptam aedificavit consummavitque, sub cura Marii Valeriani leg(ati) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), instante M(arco) Aurelio Salvio trib(uno) coh(ortis).*

Imp(eratore) d(omino) n(ostro) Severo Alexandro Pio Fel(ice) Aug(usto) co(n)s(ule).

» Ici la nature de la basilique est définie : il s'agit d'une *basilica equestris exercitatoria*, c'est-à-dire d'un manége. En était-il ainsi de celle dont il est question dans notre inscriptions ? C'est probable, quoiqu'on ne le dise pas, puisque cette basilique fut construite, comme celle-ci, par une *cohors equitata*.

(1) *Netherby Cumbriae*, Henzen, n. 6736.

» *C. Avidius Heliodorus*, qui figure dans notre inscription comme préfet d'Egypte, est mentionné en la même qualité sur un autre monument (1) daté de la troisième année du règne d'Antonin (140 de notre ère), mais sans son prénom *Gaius*, qu'aucun autre document ne nous avait encore fait connaître. Suivant M. Letronne, il gouverna l'Egypte depuis l'an 136, ou l'an 137 de notre ère, jusqu'à l'an 147 ou 148. Ce serait donc dans cet intervalle de dix années qu'il faudrait placer la date de cette inscription.

» Mais ce qui fait pour moi la grande importance de ce document, c'est qu'il me paraît pouvoir être cité comme une nouvelle preuve, et une preuve des plus concluantes, à l'appui d'une opinion que j'ai émise dans mon *Mémoire sur le conseil de guerre tenu par Titus*, à savoir que le titre de l'officier qui commandait l'armée d'Egypte sous les ordres du gouverneur de la province, *praefectus Augusti*, était celui de *praefectus castrorum*. C'est, en effet, en qualité de commandant général de l'armée d'Egypte, et seulement en cette qualité, que *T. Flavius Vergilianus* a pu être mentionné dans cette inscription après le gouverneur de la province et avant le commandant de la cohorte. S'il n'eût été que *praefectus castrorum* d'une légion, on ne l'y aurait pas mentionné, pas plus que dans les deux inscriptions de la Grande-Bretagne, que je viens de mettre sous les yeux de l'Académie, on n'a mentionné le *praefectus castrorum* de l'une des légions stationnées alors dans cette province. Si dans ces inscriptions le légat impérial propréteur est seul nommé avant le préfet de la cohorte *I Lingonum*, ou le tribun de la cohorte *I Aelia Hispanorum*, c'est qu'en Bretagne le légat impérial propréteur était avant tout un commandant militaire, et n'avait pas au-dessous de lui un commandant général de l'armée; tandis qu'en Egypte, le *praefectus Augusti* était plus spécialement un gouverneur civil, comme le devinrent dans la suite les *praesides*

(1) Letronne, *Inscr. d'Égypte*, tom. I, p. 124; *Corp. inscr. Gr.*, n. 4955.

de rang équestre de certaines provinces, la Numidie entre autres, qui, jusque-là, avaient été commandées par des légats impériaux.

» La seconde inscription, quoique moins importante, a cependant aussi son intérêt ; elle doit se lire ainsi :

Sex(tus) Mevius Sex(ti) f(ilius) Fab(ia) Domitius, eques signif(er) alae Aprianae; ann(orum) XXIV, hic situs est.

Σέξστος Μηούιος Σέξστου υἱὸς Φαβίᾳ Δομίτιος, ἱππεὺς σημηαφ(όρος) ἄλης Ἀπριανῆς, ἐτῶν κδ, ἄωρος ἐνθάδε κεῖται.

» C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un porte-enseigne d'un corps de cavalerie, *ala Apriana*, mort en Egypte à l'âge de 24 ans, d'où l'on peut conclure que cette *ala* faisait alors partie de l'armée de cette province. Nous l'y trouvons, en effet, à l'époque de la notice des dignités, où elle est mentionnée parmi les troupes placées sous les ordres du *comes limitis Aegypti*, et comme tenant garnison à *Hipponos* (1). C'était jusqu'ici la seule mention qu'on en eût, et notre inscription est la première où elle soit nommée. Cette inscription, quoique funéraire, a donc aussi son importance. »

(1) « *Ala Apriana Hipponos.* » Orient, c. XXV.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

C

D

E

G

H

L

M

P

Q

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA .

—

P. 6, l. 23, au lieu de, « 4 vol. grand in-8°, » *lisez :* 1 vol. grand in-4°.
P. 7, l. 32, au lieu de « M. Caffieux, » *lisez* : **M. Caffiaux.**
P. 20, l. 22, au lieu de שׂ, *lisez* שׁ
— l. 23 — שׁ — שׂ
— l. 30 — משׁח — משׁה
P. 45, l. 20, au lieu de : *beginning of summer* lisez : ***begynnyng of somer***
— ligne **24**, au lieu de : ***a*** *riva piu*, etc., lisez : ***a riva riva*** *piu*, etc.
P. 47, ligne 27, au lieu de : orator, *lisez* : oratour.
P. 63, l. 6, אלה au lieu de אלת
P. 66, l. 25, rétablir ainsi le milieu du vers

ואלנת שקראתי שמקם

P. 70, l. 3 de la note

אכת au lieu de אם

P. 72, l. 13.

אלת au lieu de אלה

P. 79, l. 2 et 3 Hareth et Hammon, au lieu de Koresh et Kammon.
P. 155, l. 16, on trouve en Thrace des ruines, *ajoutez* : **pélasgiques.**
— l. 20, constructions *cyclopéennes*, *lisez* : pélasgiques.
P. 156, l. 9, aussi voyons-nous, *lisez* : ainsi nous voyons.
— l. 10, aux Grecs, *lisez* : aux Thraces.
— l. 27, ιακχος, *lisez* : Ἴακχος.
P. 157, l. 4, *lisez* : port d'Enos et empêchait.
P. 158, l. 20, de la nation, *lisez* : et la race.
P. 160, l. 26, Batchkova, *lisez* : Betchkovo.

N. B. Il y a une faute grave de pagination dans le présent volume, la feuille 12 se terminant avec la page 192 et la feuille 13 commençant avec la page 199.

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1870

NOUVELLE SÉRIE

TOME VI

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1870

NOUVELLE SÉRIE.

TOME VI

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, 9 (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1870

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1870.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et celle du Vice-Président pour l'année 1870.

Le scrutin est ouvert pour le Président; il y a 33 votants: majorité 17. M. Renan, Vice-Président, est élu Président à la majorité de 30 voix sur 33 et proclamé en cette qualité. — Un second tour de scrutin a lieu pour le Vice-Président avec le même nombre de votants. M. Delisle est élu par 30 voix sur 33 et proclamé.

M. Regnier, Président sortant, appelle les deux membres élus à siéger au bureau. « Pour lui, dit-il, il gardera toute sa vie le double et précieux souvenir de la sympathie que ses confrères lui ont constamment témoignée dans l'exercice de sa charge et du concours utile et bienveillant qu'il a trouvé chez les membres

du bureau près desquels il a siégé durant les deux dernières années. »

M. le Président RENAN, en prenant possession du fauteuil, dit que nul honneur ne pouvait le toucher plus au cœur que celui dont il est l'objet en ce moment. L'excellent esprit dont il voit chaque jour l'Académie donner des preuves nouvelles est pour lui le garant de l'aide que lui prêteront ses confrères dans l'accomplissement des fonctions, aujourd'hui si simples et si faciles, qui lui sont confiées. Il se rend l'interprète des sentiments de l'Académie et de sa gratitude envers le Président sortant pour la direction aussi ferme que délicate qu'il a donnée à ses délibérations.

Le nouveau bureau étant constitué, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL a la parole pour présenter les Mémoires et livres déposés sur le bureau pour les divers concours dont le terme est expiré.

I. Prix ordinaire de l'Académie : *Etude sur les dialectes de la langue d'Oc au moyen âge*. Deux mémoires : N° 1 (34 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Qui vero sermo in usu et consensu populari positus est, itaque mutatur subinde multis de causis, et vulgus est mutabile* » (Th. Bibliander : *De ratione communi omnium linguarum*). — N° 2 (72 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Lauda, Jerusalem, Dominum*..... » (Ps. 147.)

II. Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche. Deux ouvrages : N° 1, *Traité de la composition et de la lecture de toutes inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries*, par M. Lecoq-Kerneven (1859, 1 vol. in-8°). — N° 2, *Egypte ancienne : 1re partie (Monnaies des rois)*, par F. Feuardent (1869, 1 vol. in-8°).

III. Prix Gobert. — 1° *Les errata historiques militaires* : nos 1, 2 et 3, par M. Th. Jung, capitaine d'état-major (1869, 3 br. in-8°) ; — 2° *Le district de Machecoul* (1788-1793), par M. Lallié (1 vol. in-8°); — 3° *La France pontificale : Métropole de Cambrai*, par M. H. Fisquet (1 vol. in-8°); — 4° *Chroniques de Froissart* publiées pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce (t. I, *depuis l'avénement d'Edouard II jusqu'au siége de Tournay*) en 2 parties (in-8°).

IV. Prix Bordin prorogé en 1869 sur la question relative à l'*organisation des flottes romaines.* — Trois mémoires ont été déposés : N° 1 (117 pages de texte suivies d'un recueil d'inscriptions) avec cette épigraphe : « *Italiam utroque mari duæ classes Misenum apud et Ravennam*, etc. » (Tac. *Ann.* X, 5.) — N° 2 (169 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Navis una est bonorum omnium* » (Cicéron). — N° 3 (1 cahier de texte de 97 pages in-folio et 1 cahier d'inscriptions) avec cette épigraphe : « *Classem Miseni et alteram Ravennæ, ad tutelam Superi et Inferi maris, collocant.* » (Suet. *Oct.* 49.)

Même prix successivement prorogé jusqu'à 1869 *sur les inscriptions himyarites*. — Pas de mémoire.

Même prix, proposé en 1868 pour 1870 : *Etude des chiffres, des comptes et des calculs chez les anciens Egyptiens*. N° 1 (172 pages in-4°) avec cette épigraphe : « *Dans le royaume des Ptolémées et dans celui des Séleucides, l'ancienne coudée royale de la Perse, de la Babylonie et de l'Egypte l'emporta dans l'usage officiel sur la coudée grecque* (Th. H. Martin).

V. Antiquités de la France.

1° *Chevreuse : Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* (4 cahiers in-folio manuscrits), par M. Aug. Moutié; — 2° *Hervé de Donzy, comte de Nevers* (1868, 1 vol. in-8° et *Registre terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287* (1 vol. in-8°), par M. René de Lespinasse, archiviste-paléographe, à Nevers; — 3° *Etude sur Epernay : son histoire, ses historiens*, par M. Nicaise (2 vol. in-8° en feuilles); — 4° *Ventia et Solonion*, par M. Jacques Guillemaud (1869, 1 vol. in-8°); — 5° *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, en 1289 et 1290*, par M. Auguste Castan (1869, in-8°) et *Le Champ de Mars de Vesontio* (1869, br. in-12), par le même; — 6° *Les origines de l'église de Paris. Etablissement du christianisme dans les Gaules. Saint-Denis de Paris*, par M. l'abbé Eugène Bernard (1870, 1 vol. in-8°); — 7° *Essai de notices historiques, biographiques et critiques sur les rois, princes, capitaines, gouverneurs et lieutenants de roi du château et de la ville de Brest du IVe au XVIIe siècle*, par M. Fleury (en manuscrit).

Présentation des ouvrages offerts :

1° *Corpus inscriptionum latinarum* publié par l'Académie de Berlin : t. II, contenant les *Inscriptions latines de l'Espagne*, éditées par M. Hübner (Berlin, 1869, in-folio avec 2 cartes géographiques).

2° De la part de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie impériale des sciences de Vienne : I. *Comptes-rendus des séances*, octobre, novembre, décembre 1869. — Table pour les volumes I à LX ; — II. *Fontes rerum austriacarum* : 2e section (*Diplomataria et acta*), vol. XXIX (in-8°) ; — III. *Archiv für österreichische Geschichte* : vol. XL, part. 2 (in-8°) ; — IV. *Tabulæ codd. mss.* vol. III (Vindob., 1869) in-8°.

3° M. de Wailly présente le n° 52 (25 décembre 1869) de la *Revue critique d'histoire et de littérature* renfermant une lettre de *Hase à Raoul-Rochette* (sic), d'après une copie de la main de M. Dübner, lettre relative à une discussion qui s'était élevée dans le sein de la Commission des médailles et inscriptions au sujet d'une inscription demandée par le gouvernement en 1841 pour une médaille destinée à perpétuer le souvenir de la création des fortifications de Paris. « La » lettre datée du 15 décembre, dit M. de Wailly, peint au vrai le ca- » ractère de notre confrère, tel que nous l'avons connu, et dépose en » même temps de son savoir si sûr, en latin comme en grec, et aussi, » quoi qu'il en dise, de sa profonde expérience de notre langue. La » Commission, du reste, fit droit à son opinion en adoptant son projet, » comme on peut le voir dans l'*Histoire de l'Académie* (*Mémoires*, t. XIV, » 1re partie). »

L'Académie procède au renouvellement des Commissions annuelles.

1° Commission des travaux littéraires. Sont nommés membres pour 1870 : MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury.

2° Commission des Antiquités de la France. Sont nommés membres : MM. de Saulcy, de Longpérier, Renier, Maury, de Lasteyrie, Desnoyers, Hauréau, Huillard-Bréholles.

Par un 3e scrutin, à 25 votants, MM. Brunet de Presle, Egger, Dehèque, Miller et Waddington sont réélus membres de la Commission de l'École française d'Athènes.

Sont également réélus membres de la Commission administrative : MM. Garcin de Tassy et Mohl.

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 29 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie la copie autographiée de 69 inscriptions libyques recueillies en Algérie et adressées par M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Le maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur, par un message en date du 10 janvier, informe le Secrétaire perpétuel que, d'après les renseignements transmis sur sa demande à son ministère, concernant l'état du travail récemment couronné de M. Godefroy, l'Empereur, voulant donner un témoignage du prix qu'il attache à la publication de son œuvre éminemment nationale (*Dictionnaire critique de l'ancienne langue française*), a autorisé le Ministre à lui accorder une nouvelle allocation de 4,000 fr. pendant 2 ans à dater du 1er janvier 1870.

Par une lettre en date du 6 janvier, M. Henri De la Plane informe le Président de l'Académie de la perte qu'elle vient de faire du doyen d'âge de ses correspondants régnicoles, dans la personne de M. Edouard De la Plane, son père, décédé à Sisteron, le 2 de ce mois, dans la 96e année de son âge. M. De la Plane fils, à cette occasion, rappelle les titres qu'il peut avoir à la succession de son père, comme ayant obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France, en 1856, comme étant secrétaire de la Société des Antiquaires de Morinie, etc. — Son nom sera inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une Commission pour le prix ordinaire à décerner en 1870 *Sur les dialectes de la*

langue d'Oc ; de deux autres Commissions pour le prix Bordin prorogé *sur l'Organisation des flottes romaines*, et pour le prix nouveau proposé en 1868 pour 1870 *sur les chiffres, calculs, etc., des anciens Egyptiens*, enfin de la Commission du prix de numismatique de la même année.

Sont nommés membres :

1° De la Commission du prix ordinaire, MM. Paulin-Paris, Littré, de Wailly et Guessard.

2° De la Commission du prix Bordin prorogé, MM. Naudet, Wallon, Renier, d'Avezac.

3° De la Commission du prix Bordin de l'année, MM. de Saulcy, Brunet de Presle, de Rougé, de Longpérier.

4° De la Commission de numismatique, MM. de Saulcy, de Longpérier, Beulé et Waddington.

M. Huillard-Bréholles, secrétaire de la Commission du prix Gobert, lit le Rapport suivant :

La Commission chargée par l'Académie de l'examen des ouvrages présentés au concours pour le prix Gobert, s'est réunie le vendredi 14 janvier 1870.

Elle a nommé pour président M. Laboulaye, pour secrétaire M. Huillard-Bréholles.

Les ouvrages présentés au concours sont les suivants :

N° 1. *Le comte Corvetto, ministre secrétaire d'État des finances sous le roi Louis XVIII. Sa vie, son temps, son ministère*, par M. le baron de Nervo (1869, 1 vol. in-8°).

N° 2. *Histoire de Savoie d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion* (1868-69, 3 vol. in-8°) et *Saint François de Sales et son temps* (1869, br. in-8°), par M. Victor de Saint-Genis.

N° 3. *Les errata historiques militaires*, par M. Th. Jung : n°s 1, 2 et 3 (1869, 3 br. in-8°).

N° 4. *Le district de Machecoul* (1788-1793), par M. Alfred Lallié (1869, 1 vol. in-12).

N° 5. *La France pontificale : Métropole de Cambrai*, par M. Fisquet (1869, 1 vol. in-8°).

N° 6. *Chroniques de Froissart*, publiées, pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce : t. I (1307-1340) depuis l'avénement d'Edouard II jusqu'au siége de Tournay (en 2 parties), 1869, 2 vol. in-8°.

Ces ouvrages ayant été adressés à l'Académie dans les délais voulus

et rentrant dans les conditions du concours, la Commission a été d'avis, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de les admettre à concourir.

Il faut y joindre les deux ouvrages en possession du 1er et du second prix; savoir :

1er Prix : *Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, par M. Roget, baron de Belloguet (1858-68, 3 vol. in-8°).

2e Prix : *Histoire des ducs de Bourbon*, etc., par Jean-Marie de la Mure, publiée par M. De Chantelauze (1860-68, 3 vol. in-4°).

La Commission fera ultérieurement connaître à l'Académie le résultat de ses délibérations.

L'Académie donne acte de ce rapport.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° Au nom de M. AMÉDÉE PEYRON, le plus ancien des associés étrangers actuels, et comme un hommage à l'Académie, *La prima tavola di Eraclea illustrata* (*Turin*, 1869, in-4°. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, 2e série, t. 26). — Les remercîments particuliers de l'Académie seront adressés à l'auteur de ce savant travail, où le premier des deux monuments si importants, découverts près d'Héraclée en 1732 et commentés par Mazocchi en 1754-55, puis de nos jours et d'une manière supérieure, dans le t. III du *Corpus inscriptionum græcarum*, par Franz, le continuateur de l'illustre Boeckh, est éclairé de nouvelles lumières.

2° De la part de M. l'abbé Cochet, correspondant, présent à la séance, *Mémoire sur les cercueils de plomb dans l'antiquité et au moyen âge* : 1re partie (Rouen, 1869, in-8°).

3° *Recherches sur le curateur de la République*, par M. Léon Clos (Toulouse, 1869, in-8°).

4° *Revue historique de droit français et étranger* : septembre et octobre 1869.

5° *Annales de la propagation de la foi* : janvier 1870.

6° *Le Cabinet historique* : novembre et décembre 1869.

7° *Petite Revue des bibliophiles dauphinois* : N° 1 (novembre 1869, in-8°).

M. DEFRÉMERY offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le *Dictionnaire turk-oriental destiné principalement à faciliter la lecture des ouvrages de Bâber, d'Aboul-Gâzi et de Mir-Ali-Chir-Nevâï*, par M. Pavet de Courteille (Paris, 1870, grand in-8°).

« Cet ouvrage, fruit de lectures étendues, est le premier essai de ce

ces groupes représentaient les deux Augustes et les deux Césars et qu'ils étaient les témoignages historiques de la grande révolution que Dioclétien accomplit dans l'organisation de l'Empire romain. L'Académie daigna réserver mon mémoire pour le Recueil consacré aux travaux des savants étrangers. Cette distinction redoubla mon ardeur et m'inspira la résolution de m'en rendre tout-à-fait digne par la découverte de nouvelles preuves et de nouveaux arguments. J'ose espérer que l'Académie voudra bien excuser les retards involontaires que j'ai imposés à la publication de mon travail et à l'expression de sa bienveillance, en considérant les monuments inédits que je vais mettre sous ses yeux, et qui justifient pleinement mes conclusions.

» Pline nous a laissé, dans un passage célèbre, l'acte de naissance de la sculpture en porphyre. Grâce à lui, nous savons que Vitrasius Pollion, procurateur de Claude, envoya d'Egypte des statues en porphyre. Cette innovation n'eut aucun succès, « non admodum probata novitate, nemo certe postea imitatus est », et personne assurément n'imita dans la suite cet exemple. On a disserté sur ce passage, et Visconti plus tard, approuvé par Letronne, a soutenu par de très-bonnes raisons que l'innovation de Vitrasius Pollion consistait à tailler la statue tout entière dans un seul bloc de porphyre, sans distinguer la tête et les chairs par l'emploi d'une autre matière. En effet, s'il s'était agi uniquement de traiter les parties nues en marbre blanc par exemple et les draperies ou les cuirasses en porphyre, il n'y aurait eu aucune innovation, et Pline n'eût pas pris la peine de déclarer que les statues de porphyre « statuæ ex porphyrite » ne furent pas goûtées par Claude et sa cour.

» Il nous faut descendre jusqu'au règne des Philippes pour trouver un buste antique de porphyre. A Dresde, à Rome dans la galerie Borghèse, à Paris dans la galerie Pourtalès, dans la galerie de Versailles, à Florence, se trouvent il est vrai de nombreux bustes en porphyre représentant les douze Césars. Quelques-uns pourraient donner lieu à des observations intéressantes, mais, jusqu'à présent, je n'ose pas déclarer antique un buste en porphyre qui soit antérieur au buste de

Philippe le Jeune. Ce buste qui orne le palais Barberini a été illustré par une notice due à la plume de Visconti et publié dans le *Museo Pio Clementino*. Il a été fort mal gravé, et j'ai pu, grâce à l'aimable intervention de M. Léon Renier et à l'obligeance de M. Rosa, m'en procurer une excellente photographie qui me permettra de publier plus sûrement ce remarquable monument.

» L'insigne rareté des bustes antiques de porphyre fixe le prix que nous devons mettre à leur découverte.

» C'est l'Egypte qui s'est chargée d'enrichir l'histoire de l'art d'un pareil monument. Le buste dont je soumets à l'Académie les premières épreuves figure sous le n° 16 dans le petit vestibule du musée de Boulaq. M. Mariette lui a consacré, dans le catalogue de ce musée, trois lignes que je reproduirai textuellement : « Buste représentant un empereur romain, probablement Maximien Hercule. Le monument a tous les caractères de l'époque, et ne se recommande que par sa parfaite conservation. » Il a été trouvé à Athribis, qui, suivant Ammien Marcellin, était de son temps une des villes les plus considérables du Delta et un point militaire fort important. Le lieu de la découverte s'accorde avec le caractère du monument pour justifier l'opinion de M. Mariette qui considère ce buste comme le buste d'un empereur romain et lui assigne comme date la fin du troisième siècle.

» D'abord, ce buste est-il le buste d'un empereur romain ? — Tout nous porte à le croire. Peut-être dira-t-on que la tête n'est pas laurée ; mais cette objection n'est pas décisive : on commençait à cette époque à relever le sombre porphyre par l'éclat de l'or et de l'argent. De plus, il était rare qu'on sculptât dans le porphyre des bustes qui ne fussent pas destinés à reproduire les traits des empereurs. Enfin ce buste lui-même résume, dans l'ensemble comme dans le détail, le type généralement adopté sur les monnaies de la tétrarchie de Dioclétien, pour représenter les deux Augustes et les deux Césars.

» On peut remarquer dans le bonnet des Augustes et des Césars de Venise des trous qui avaient été pratiqués pour recevoir des ornements ou des pierreries. Une statue d'Hélène en porphyre était couverte de perles. Les sarcophages des empereurs de

Constantinople étaient enrichis de guirlandes dorées, et rien ne nous empêche de supposer que cette tête nue ne fût destinée à porter une couronne ou un diadème.

» Il faut l'avouer, l'histoire iconographique de Dioclétien, de ses collègues et de ses successeurs, offre à l'antiquaire de bien grandes difficultés.

» Nos musées sont remplis de statues de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Commode; ils nous offrent encore des Sévères, des Philippes, des Gordiens; Rome seule possède un buste de Dioclétien, et ni Paris, ni Berlin, ni Venise, ni Florence, ni Naples n'en possèdent un véritablement authentique de Maximien Herculius, de Galère, de Maxence, de Maximien Daza, de Sévère et de Licinius. Si l'on recourt à la numismatique pour combler le vide que laisse la sculpture, si l'on interroge les médailles pour distinguer des traits que les statues devraient graver dans notre mémoire, il faudrait au moins, par des légendes sincères ou par des différences de type, pouvoir saisir le caractère de chaque physionomie. Il semble que les monétaires de ce temps cherchent à confondre les Augustes et les Césars sous les mêmes traits. Tous par exemple, Césars et Augustes, portent la même coupe de cheveux et la même coupe de barbe. Avant Hadrien, les empereurs étaient rasés. Pour cacher une verrue, Hadrien laissa croître sa barbe, mais Probus la coupe court, et cette mode lui survit. On peut remarquer que Probus était né en Pannonie, Dioclétien en Dalmatie, Maximien Herculius en Pannonie, Constance Chlore dans la Rhétie supérieure, Galère en Dacie, Licinius et Sévère II en Illyrie; et que Probus, Dioclétien, Maximien Herculius, Constance, Galère, Licinius, Sévère étaient des empereurs soldats. Peut-être cette coupe de cheveux et de barbe était-elle en usage dans ce groupe de provinces; peut-être avait-elle été adoptée comme une mode militaire, peut-être comme une mode païenne; et, en effet, elle cessa tout à coup lorsque Constantin et ses fils devinrent chrétiens ou s'abandonnèrent aux modes de l'Orient? Quoi qu'il en soit, cette coupe de cheveux et de barbe est caractéristique; nous la trouvons sur les groupes de Venise,

sur les groupes de Rome, sur le buste de Boulaq, et la numismatique la fixe sans conteste à la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle.

» Puisque les cheveux et la barbe ne peuvent nous servir à distinguer le personnage représenté par le buste de Boulaq, reprenons tour à tour les rares indications que nous laissent les auteurs en les rapprochant sans cesse des monnaies antiques. Quel est ce mytérieux et farouche personnage? Serait-ce Dioclétien? Je parcours Eutrope, Lactance, Aurelius Victor, les Panégyristes, et je cherche en vain des passages qui nous permettent de refaire en notre imagination le portrait de ce grand homme. Je vois bien qu'il était fin, prudent, dissimulé, fertile en expédients, capable de frapper un grand coup s'il était nécessaire, habile à pénétrer les autres et à se cacher lui-même, tenant à dominer sans en avoir l'apparence et à régner sans en avoir la responsabilité, avare et dépensier suivant les intérêts de sa fortune, doux ou cruel suivant les nécessités de la politique; un administrateur, un homme d'État, un courtisan de la gloire. Comment son attitude, ses traits, son regard n'auraient-ils pas porté l'empreinte de ses qualités supérieures, et dès lors comment pourrait-on lui attribuer le buste de porphyre conservé au musée de Boulaq? Il est vrai que nous retrouvons sur les monnaies, sans parler de la coupe des cheveux et de la barbe, la forme de la tête, les deux rides qui sillonnent le front, l'arête du sourcil et presque la forme du nez. Malala, qui écrivait au septième siècle et qu'on . obligé de citer sans lui accorder de confiance, trace de Dioclétien le portrait suivant : « Il était grand, dit-il, maigre, il avait le visage tiré et pâle, les » yeux bleus, un gros nez, sa taille était un peu courbée. » Je ne sais à qui Malala a emprunté le portrait de Dioclétien vieilli, et le gros nez, par exemple, qu'il attribue à Dioclétien ne se trouve pas sur les médailles; le nez de Dioclétien est droit, parfois même court, comme dans notre buste, mais gros, jamais. Le personnage qui, dans ce temps, a le nez retroussé et gros, c'est Maximien Herculius; or Malala nous dit que Maximien était grand, robuste, qu'il avait les cheveux plats, la barbe noire, le nez bien fait, les yeux beaux. En vérité, il semble que

Malala confonde tout. Je ne prétends tirer aucune conclusion de ces assertions de notre chroniqueur; mais je n'ai pu m'empêcher de les citer, puisqu'il nous fournit un des rares témoignages iconographiques que les auteurs nous aient laissés.

» Mamertin, dans le panégyrique de Maximien Herculius, déclare que les deux Augustes, Dioclétien et Maximien Herculius, ne se ressemblaient pas : « quos in summis rebus æquavit, non vultuum similitudo, sed morum, » et Eutrope dit : « Herculius autem propalam ferus et incivilis ingenii, asperitatem suam etiam vultus horrore significans », « Maximien Herculius, ouvertement farouche, sauvage, trahissait sa rudesse par les traits de son visage », et il ajoute : « Vir ad omnem asperitatem sævitiamque proclivus, infidus, incommodus, civilitatis penitus expers. » Considérez maintenant le buste de Boulaq et dites s'il ne faut pas, pour rester fidèle aux textes et à la vraisemblance morale, condamner ce buste à représenter Maximien Herculius. Voyez si l'artiste n'a pas pour ainsi dire sculpté dans le porphyre le sentiment d'effroi que répandait le visage du farouche collègue de Dioclétien, s'il n'a pas subi l'ascendant redoutable du modèle qu'il essayait de rendre. Aussi M. Mariette s'est-il écrié : « C'est Maximien Herculius », et moi-même je l'ai cru fermement, mais l'étude attentive du type de Maximien Herculius m'a ramené sans cesse aux doutes les plus graves. Je retrouve bien sur les monnaies de Maximien, comme sur celles de Dioclétien, la coupe des cheveux et de la barbe, les rides, l'œil, en un mot tous les signes qui caractérisent les empereurs de ce temps, mais le nez se retrousse et se retrousse si nettement qu'il devient une des marques de la physionomie et fait un contraste avec le nez droit du buste que possède le musée de Boulaq.

» Si nous avons toute raison d'écarter du débat Constance Chlore, qui ne se rapproche des deux Augustes que par la coupe des cheveux et de la barbe, mais dont le type et en particulier le nez aquilin s'accusent avec une grande netteté de forme, Galère au contraire, par des raisons historiques, nous arrêtera un moment. Galère, comme Maximien, était de la plus basse naissance et n'avait reçu aucune éducation; comme Maximien, il conserva toujours un air sauvage. C'est Aurélius Victor qui

parle, et Aurélius Victor est l'historien qui a le mieux traité Galère! Qu'on interroge Lactance, il répondra que Galère était pire que Dioclétien, que sa rudesse allait jusqu'à la cruauté, que ses paroles, ses actions, son regard même répandaient la terreur. Ainsi voilà deux empereurs, deux collègues dont le visage, dont les regards inspiraient la terreur, et qui par ce trait de ressemblance peuvent se disputer le buste de Boulaq. Lequel choisir? Ajoutez enfin que, si Maximien Herculius a le nez retroussé, Galère a le nez aquilin, et que ni l'un ni l'autre n'ont le nez droit de notre buste, et vous avouerez que l'iconographie impériale du IVe siècle résiste aux efforts les plus sincères.

» Un fait certain, et le point capital, c'est qu'entre le buste de Boulaq et les groupes de Venise il n'y a pas seulement analogie d'art, de style, de caractère, mais ressemblance et ressemblance parfaite. La coupe des cheveux et de la barbe, décisive, je le répète, à cette époque de l'histoire, les rides, les yeux, la bouche, le nez même, tout en un mot est semblable, et paraît être l'œuvre des mêmes artistes. Quand on songe que le porphyre était tiré des carrières de l'Egypte, et qu'en Egypte se trouvaient les grands ateliers où se taillaient et se façonnaient pour le service impérial les colonnes, les sarcophages, les groupes et les statues, on peut, d'une part, conclure hardiment que le buste de Boulaq et les groupes de Venise sont de la même époque, du même pays et du même art; mais on n'est pas obligé de porter un jugement définitif sur l'attribution qu'il convient de faire du buste de Boulaq à tel ou à tel empereur romain. On peut se borner à dire que le buste de Boulaq reproduit le type général adopté par les sculpteurs de porphyre en Egypte pour représenter les Augustes et les Césars. De même que les monétaires ont confondu les mêmes types comme à dessein sous des légendes distinctes, attribuant aux Augustes et aux Césars tantôt un type et tantôt un autre, et cherchant à présenter aux regards du monde romain comme l'image d'un seul empereur en quatre personnes, de même la sculpture dans les groupes de Venise, comme dans les groupes de Rome, donne aux Augustes et aux Césars le même type, un type convenu, et

c'est ce type officiellement adopté pour figurer la tétrarchie de Dioclétien que le buste de Boulaq représente avec un caractère saisissant.

» Quand il s'est agi de déclarer que les groupes de Venise appartenaient à l'art du quatrième siècle, on n'a pas manqué de faire valoir le caractère étrange qu'offre l'ornementation du baudrier, des épées et des cuirasses que portent nos mystérieux personnages. On se demandait si cette ornementation appartenait vraiment à l'art romain. Il suffit de jeter les yeux sur les débris imposants du colosse d'Alexandrie pour avoir une réponse.

» On lit dans le voyage de Paul Lucas, voyage qui remonte à l'année 1714, le passage suivant :

« L'ancienne Alexandrie n'a à présent que trois portes ouvertes : celle de Rosette, celle qui conduit à la colonne de Pompée et la porte Verte; toutes ces portes sont belles et bien bâties, et on y voit encore des colonnes de granit et de porphyre qui sont de la dernière beauté. Je fis le tour des murailles de la ville qui sont en fort bon état... » Un peu plus loin il dit : « Je découvris au pied des murailles, sur le bord de la mer, plusieurs blocs de porphyre, qu'il serait fort difficile d'enlever pour en faire d'excellents ouvrages. Il y en a qui pèsent assurément deux ou trois milliers; j'en enlevai un de cent cinquante livres que j'ai envoyé en France, et on peut juger par cet échantillon de la beauté du porphyre et de l'usage qu'on en pourrait faire. Toutes ces richesses sont fort inutiles aux Turcs qui ne savent pas les mettre en œuvre et par conséquent n'en font pas beaucoup de cas. » Ce curieux passage nous apprend qu'au commencement du dix-septième siècle un certain nombre d'ouvrages en porphyre qui ornaient l'ancienne Alexandrie avaient été conduits sur le bord de la mer pour être expédiés en Europe et impitoyablement transformés en tables, en vases et en bustes. C'est ainsi que Paul Lucas s'empara d'un morceau de cent cinquante livres et qu'il s'arrêta devant le poids redoutable des autres morceaux. Au voyageur passionné de Louis XIV succédait, quatre-vingts ans après, un bataillon de savants que

le général Bonaparte conduisait à la conquête scientifique de l'Egypte. Les morceaux de porphyre attendaient encore sur les bords de la mer que les ravisseurs de l'occident eussent l'occasion ou la force de les dérober. Parmi ces morceaux, s'en trouvaient deux qui avaient fait partie d'une statue colossale et cuirassée. Aussitôt on se mit à dire que ces morceaux devaient être les restes mutilés de la statue d'un empereur romain, de la statue qui couronnait la colonne de Pompée. Cette conjecture était tout à fait hasardée; car une statue qui n'avait pas moins de sept pieds de taille n'aurait pas été en proportion avec la colonne de Pompée. Quoi qu'il en soit et sous ce prétexte, voici les fragments de porphyre embarqués et apportés en France par l'amiral Truguet. M. De Choiseul-Gouffier les achète, et ils sont cités dans le catalogue de sa vente comme les fragments d'une statue colossale et cuirassée d'un empereur romain. Je n'épargnai rien pour retrouver ces fragments auxquels leur origine me permettait d'attribuer un intérêt historique, et je crus avoir fait une heureuse découverte quand j'appris qu'ils avaient passé des mains de M. Choiseul-Gouffier dans celles de M. le prince de Bourbon-Conti et finalement dans celles de M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville. Malheureusement ces fragments qui ornent le jardin de l'hôtel de la Rochefoucauld-Doudeauville ne mesurent qu'un mètre soixante centimètres et ne représentent que les cuisses de la statue et une portion de la cuirasse. La sculpture est grossière et le porphyre n'est pas d'une grande beauté.

» Revenons donc à Alexandrie et retournons sur le bord de la mer. Peut-être trouverons-nous encore un de ces blocs de porphyre dont nous a parlé Paul Lucas, un de ces blocs qui par leur poids forcent le respect des amateurs et que les gouvernements seuls sont capables de soulever et de s'approprier. En effet, sur un trône, un véritable trône, siége un empereur romain. La tête, les bras, les pieds sont coupés; mais la majesté impériale a survécu aux mutilations et répand sur ces restes déshonorés l'ineffaçable cachet de sa grandeur première. M. Brunet de Presle en entretenait récemment l'Académie, et je

suis heureux, je l'avoue, de justifier ses impressions par la production du monument lui-même.

» Peut-être l'Académie reconnaîtra-t-elle que les restes mutilés de Dioclétien ont depuis assez longtemps souffert l'injure du temps et l'oubli des hommes, et qu'il serait digne de la France de leur offrir, dans le palais du Louvre, un dernier asile.

» J'ai dit que cette statue mutilée représentait un Dioclétien. J'invoquerai d'abord à l'appui de cette opinion quelques souvenirs historiques. On se rappelle, sans aucun doute, que, les Alexandrins ayant tué le préfet d'Egypte, l'empereur Dioclétien assiégea Alexandrie et finit par s'en rendre maître, en coupant les aqueducs.

» On sait encore que la célèbre colonne dite de Pompée fut, si ce n'est élevée, du moins consacrée à Dioclétien par le préfet Pomponius ou Pompée, et il n'est point douteux qu'elle ne fût couronnée par une statue de cet empereur. Alexandrie était remplie des statues de celui qui devait réorganiser l'Egypte, embellir Alexandrie, relever les temples et mériter enfin qu'on prît son avénement à l'empire pour le point de départ d'une ère nouvelle. Eutrope dit : « Ea tamen occasione, ordinavit provide multa et disposuit quæ ad nostram ætatem manent. » Mais, si Dioclétien peut être considéré comme le réorganisateur de l'administration égyptienne, c'est surtout comme ennemi du christianisme et protecteur ardent du paganisme qu'il excita l'enthousiasme des Egyptiens.

» Les auteurs n'ont pas négligé de nous apprendre que, reprenant dans un but politique les traditions des Caligula, des Domitien et des Commode, Dioclétien voulut être adoré et proclamé par toute la terre le fils adoptif de Jupiter. Par une coïncidence singulière, Alexandrie avait pour Dieu principal un Jupiter, le grand Jupiter Sérapis, dont la statue assise était l'objet d'un culte solennel. Du moment que les Alexandrins cherchaient à honorer l'Empereur par une statue colossale, ils ne pouvaient le flatter plus délicatement qu'en lui donnant la pose de son patron Jupiter, c'est-à-dire en le représentant assis sur un trône, et dans une attitude jovienne. Qui sait d'ailleurs

si notre statue colossale n'était pas destinée à être l'ornement d'un temple comme cette statue de Valentinien que Valens fit placer dans une basilique à Antioche ?

» Le rapprochement ne manquerait pas d'importance quand bien même il ne trouverait pas dans un médaillon d'or de Dioclétien une éclatante confirmation. Ce médaillon d'or porte les lettres ALE. Il a été frappé à la monnaie d'Alexandrie, comme médaille de fête à l'occasion d'une solennité extraordinaire. Il représente la tête nue et barbue de Dioclétien avec cette légende : IMP· C· C· VAL· DIOCLETIANVS· P· F· AVG· Au revers se lisent ces mots : IOVI· CONSERVATORI· Jupiter, la tête ornée d'une couronne de laurier, porte une barbe fournie qui tombe sur la poitrine. Assis sur un trône, il tient de la main droite le foudre et de la gauche la haste.

» Si maintenant vous comparez ce médaillon frappé à Alexandrie et notre statue colossale de porphyre évidemment sculptée en Egypte, vous aurez sous les yeux, je ne dis pas le modèle et la copie, mais au moins deux monuments reproduisant identiquement le même sujet à la même époque. Je sais bien que le médaillon montre Jupiter nu dans la partie supérieure du corps et couvert par une draperie dans la partie inférieure, tandis que Dioclétien est vêtu des pieds à la tête : mais cette différence dans le costume était nécessaire pour distinguer le dieu et l'homme ; ce qui doit surtout attirer notre attention, c'est le trône qui est un monument unique dans l'histoire de l'art de cette époque, c'est l'ornementation du trône sur le médaillon d'or de Dioclétien et dans la statue de porphyre, ornementation qui se retrouve sur une monnaie d'or de Licinius, sur un médaillon d'or de Valentinien et de Valens et qui établit entre les groupes de Venise et la statue mutilée d'Alexandrie un lien indissoluble d'art et de chronologie.

» En définitive, la statue mutilée d'Alexandrie et le buste de Boulaq me paraissent être des arguments décisifs dans l'histoire des groupes de Venise. Les observations critiques que peuvent soulever ces monuments s'éclairent et se fortifient les unes par les autres. Les monuments antiques de porphyre appar-

tiennent presque tous à la période du Bas-Empire. En les cherchant, en les réunissant, en les comparant, on arrive, je veux me faire cette illusion, à des conclusions importantes et nouvelles. Mes vœux seraient comblés si l'Académie voulait bien reconnaître qu'un semblable sujet n'a pas cessé d'être digne de sa bienveillante attention. »

M. Beulé échange avec l'auteur quelques observations sur le mode d'exécution de ces bustes.

Séance du mercredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président lit une lettre de M. le général Faidherbe, accompagnant une nouvelle série d'inscriptions libyques, au nombre de vingt, trouvées à Kef-beni-Feredj, à dix lieues au S.-E. de Bône.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Mariette, correspondant, le tome I du grand ouvrage intitulé : *Abydos. — Description des fouilles exécutées sur l'emplacement de cette ville*, publié sous les auspices de S. A. Ismaël Pacha, khédive d'Egypte ; 1 vol. gr. in-f° (*La ville antique*, le *Temple de Séti*), Paris, 1869, texte comprenant la description générale du temple avec deux appendices, l'un représentant les 36 tableaux hiéroglyphiques des dix salles voûtées, l'autre les 47 de la salle marquée L, et 53 grandes planches consacrées au monument entier.

2° Au nom de M. Prosper Tarbé, correspondant, *Le lay des douze estats du monde*, par Eustache Deschamps, poëte de Champagne (XIVe et XVe siècles), Reims, 1870, br. in-8°, vers inédits offrant un tableau de la société sous le règne de Charles VI, « tableau sombre comme l'époque même », dit l'éditeur, qui s'est à plusieurs reprises occupé d'Eustache Deschamps et de ses œuvres.

3° M. Belin, consul général près l'ambassade de France à Constantinople, par une lettre du 30 mars, fait hommage d'un article étendu intitulé : *Des capitulations et des traités de la France en*

Orient (extr. du *Contemporain*, *revue d'économie chrétienne*, 1869), br. in-8°).

4° *Gabriel de Boylesve*, *évêque d'Avranches*, par H. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais (Angers, 1870, br. in-8°).

5° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIII, 1re livraison.

6° *Revue africaine* : mars 1870.

7° M. DE WITTE fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Passy, d'un mémoire intitulé : *Recherches sur une statue colossale d'Hercule*, *dite l'*HERCULE MASTAÏ. Extr. du XXXIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (Nogent-le-Rotrou, 1869, in-8°, avec une planche). — M. DE WITTE, après avoir rappelé que plusieurs fois il a été question à l'Académie de la statue colossale trouvée dans les ruines du théâtre de Pompée à Rome (1), ajoute quelques observations au sujet du travail de M. L. Passy.

« J'ai cru reconnaître, dit-il, dans le colosse d'Hercule, l'imitation d'une œuvre de Lysippe ou de son école. M. Passy rappelle que Fabius Maximus, en l'an 209 avant notre ère, avait enlevé de Tarente un Hercule colossal de bronze, ouvrage de Lysippe, pour la placer au Capitole (2). Les artistes romains avaient donc sous les yeux une statue de bronze sortie des mains de Lysippe, et cette statue représentait précisément Hercule. — Il a été question devant l'Académie des statues de bronze dorées et de l'époque à laquelle on a fait des statues de ce genre. Indépendamment des exemples qui ont été cités, on peut ajouter qu'une statue équestre et dorée avait été élevée à Sylla, pendant sa dictature, et placée aux rostres (3).

» Les avis sont très-partagés quant à l'époque à laquelle peut appartenir l'Hercule colossal. J'ai cru, d'après certains rapprochements, pouvoir faire remonter cette statue aux dernières années de la République romaine; d'autres savants ont voulu y recon-

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1866, p. 101 et suiv.; 1867, p. 293 et suiv., et p. 306 et suiv. — Cf. mon discours lu au Capitole, le 26 avril 1867, Paris, 1867 et *Annales de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 195 et suiv.

(2) Strab. VI, p. 278, éd. Casaubon.

(3) Appian., *Bell. civ.*, I, 97. — Cf. sur les statues dorées, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 215.

naître un ouvrage de la fin du III° siècle de notre ère. M. L. Passy attribue cette statue au temps des Antonins. L'auteur ne cherche pas à dissimuler les difficultés qui s'opposent à cette attribution; bien au contraire, il passe en revue toutes ces difficultés. Il n'existe pas de statue antique qui montre Commode avec les attributs d'Hercule. On avait cru autrefois retrouver les traits de Commode dans la statue du Vatican représentant le fils d'Alcmène tenant sur son bras le jeune Télèphe; mais Visconti (1) a prouvé d'une manière évidente que cette statue représente Hercule, et non un empereur romain avec les attributs du héros thébain. Si l'on ne possède pas de statues qui rappellent l'Hercule Commodien, on a du moins des médailles qui montrent le buste de Commode couvert de la dépouille du lion, et même Hercule debout avec ses attributs et figuré sous les traits de Commode (2).

» J'ai eu occasion de citer plusieurs passages tirés des écrivains de l'antiquité et relatifs à des statues de divinités païennes renversées et détruites par les Chrétiens (3). Les textes qui mentionnent ces faits m'avaient été indiqués par mon savant confrère et ami M. Edmond Le Blant. M. L. Passy a cité les mêmes textes, auxquels il en a ajouté plusieurs autres qui lui ont été signalés également par M. Le Blant.

» Reste à savoir quand et dans quelles circonstances le colosse d'Hercule a été renversé et mutilé. M. L. Passy hésite entre la révolution qui arriva après le meurtre de Commode en 192 et le sac de Rome par Alaric en 410. L'auteur conclut en disant qu'il préfère la première hypothèse, mais qu'il ne dédaigne pas la seconde; il laisse au temps, qui confond souvent les plus sincères efforts, le soin d'établir la vérité.

» Il est certain que les faits qui suivirent la mort de Commode, ses statues abattues, mutilées, déshonorées (4), l'ordre donné d'effacer partout son nom, les acclamations ainsi que les imprécations du Sénat, les regrets des soldats (5), toutes ces circonstances rendraient compte du renversement, de la mutilation du colosse, du soin

(1) *Museo Pio-Clementino*, II, tav. IX.
(2) Voir *Revue numism.*, 1845, pl. XIV. — Cf. H. Cohen, *Médailles impériales*, tom. III, p. 62 et suiv.; p. 105 et suiv.; p. 137 et suiv.
(3) *Annales de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 214 et suiv.
(4) Xiphil. *Excerpt. Dionis Cassii*, LXXIII, 2.
(5) Capitolin. *Pertinax*, VI.

qu'on a eu de le cacher. Mais, d'un autre côté, il faut convenir que rien dans les traits de l'Hercule découvert au théâtre de Pompée ne fournit la moindre ressemblance avec l'indigne fils de Marc-Aurèle.

» On trouve dans les recherches de M. L. Passy un grand nombre de réflexions ingénieuses et des citations de textes qui peuvent jeter du jour sur la question difficile que l'auteur a cherché à traiter. »

8° M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *L'éloquence républicaine de Rome, d'après les fragments authentiques* », par J. E. Demarteau, ancien élève de l'Ecole normale, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Mons, avec une préface où M. Egger lui-même a exposé le caractère et le but de cette intéressante publication (Mons, 1870, in-8°).

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de son mémoire et en commence la seconde partie, qui traite du pouvoir papal en Italie pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire.

M. L. Ménard lit, en communication, un mémoire ayant pour titre : Eros, *Etude sur la symbolique du désir*.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une note supplémentaire remise par M. Desnoyers, dans laquelle il a rédigé les observations faites par lui dans la précédente séance relativement à la découverte récente de l'amphithéâtre romain de Paris. — M. Desnoyers rappelle la mention très-formelle qui a été faite de ce monument par M. Jollois dans son *Mémoire sur les antiquités romaines de Paris*, mémoire qui obtint, en 1840, la 1re médaille du concours des Antiquités de la France, et qui fut publié, en 1843, dans le t. I de la 2e série des *Mémoires présentés par divers*

savants. Beaucoup d'autres écrivains avant M. Jollois, depuis Grégoire de Tours au VI[e] siècle et l'Anglais Al. Neckam, au XII[e] siècle, avaient signalé l'existence d'un monument de ce genre sous les différents noms de *Cirque*, d'*Arènes*, d'*Amphithéâtre*, de *Théâtre*, spécialement dans un ancien enclos dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, désigné, dans les titres du XIII[e] siècle, sous le nom de *Clos des Arènes*. Mais M. Jollois affirmait plus positivement qu'aucun autre, contrairement à l'opinion de Dulaure et d'après des données et des indications très-plausibles, que des vestiges importants de ces arènes devaient se trouver sous les dépôts de remblais d'une épaisseur de plus de 10 m. qui les recouvraient encore il y a peu de temps et sous lesquels on vient de les découvrir. — M. Jollois avait figuré sur le plan joint à son mémoire la place et la forme de ces arènes; cependant il ne les avait point vues. Il avait été mis sur la voie de la forme circulaire qu'il indique par une découverte de M. Héricart de Thury, ancien directeur des travaux de Paris. « Celui-ci, dit-il dans une note, nous a justifié que lors qu'on s'est occupé de l'établissement de la Halle-aux-Vins, qui se trouve, comme on sait, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, on a reconnu les fondations des Arènes de Lutèce. » Quoique M. Jollois ait rapporté à un monument unique les indications qu'il trouvait dans les textes et la découverte de M. Héricart, il est plus que probable qu'il s'agit de deux monuments différents, puisque les ruines qui viennent d'être retrouvées en dehors de l'enceinte de la Halle-aux-Vins, étaient encore profondément ensevelies à l'époque où M. Héricart signalait les autres vestiges. Ceux-ci peuvent avoir appartenu à un théâtre, peut-être accompagné d'un temple, lesquels auraient existé l'un près de l'autre et dans le voisinage de l'amphithéâtre récemment découvert, comme semble l'indiquer le texte de Neckam découvert et publié par M. Delisle (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXV, 1858, p. 155).

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, à cette occasion, croit devoir donner communication d'une lettre, en date du 20 avril, adressée à M. le Président, lettre dont le signataire, M. Gamard, en oppo-

sition avec ce qui vient d'être dit au sujet de l'opinion de Dulaure, déclare qu'entre plusieurs plans de Paris dressés en 1838 par cet auteur, pour différentes époques, et qu'il possède, il s'en trouve un représentant Lutèce sous la domination romaine, dans lequel l'emplacement de l'amphithéâtre romain est parfaitement indiqué sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève. Dulaure n'aurait donc point nié l'existence de ces arènes, et on pourrait même croire que Jollois s'était servi de son plan pour dresser la carte qui a été soumise à l'Académie.

M. Desnoyers ne peut que répéter, jusqu'à preuve contraire, ce qu'il a déjà dit à la fin de la dernière séance, savoir, que Dulaure ne voyait dans le cirque ou les arènes mentionnés par différents auteurs qu'une construction temporaire et probablement en bois.

M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de la lettre, datée du 17 avril, qu'il a reçue de M. le sénateur préfet de la Seine, en réponse à celle qu'il avait été chargé de lui adresser pour exprimer, au nom de l'Académie le vœu que l'amphithéâtre romain récemment découvert puisse être complétement déblayé et devenir la propriété de la Ville de Paris. M. le préfet, en rappelant les fouilles supplémentaires qui ont été immédiatement ordonnées et exécutées sous la direction du service historique de la Ville, annonce qu'il va saisir le conseil municipal de la question du déblayement total du monument et de l'acquisition des terrains sur lesquels il est situé. Il ne dissimule point que les difficultés financières d'une telle opération sont grandes, surtout dans les circonstances actuelles. Toutefois, s'associant aux désirs de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'archéologie et de l'histoire nationale, il se fera auprès du conseil l'interprète du vœu formé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Engelhardt, avec le zèle dont il a déjà donné tant de preuves, adresse au Secrétaire perpétuel deux lettres en date

de Belgrade, 6 avril, dont il est fait lecture. Dans la première, il fait observer que le masque antique conservé à Bukarest paraît n'avoir rien de commun avec celui qu'il a décrit dans sa lettre précédente du 23 août 1869. Il est de bronze et représente, assure-t-on, une tête de femme. Au contraire, le masque de fer déposé au musée de Belgrade et découvert, en 1851, aux environs de Semendria, s'annonce, par tous ses caractères, comme une véritable pièce d'armure. C'est ce qui semble résulter de la description détaillée qu'en donne M. Engelhardt, qui y reconnaît le vrai type romain, et incline à le rapporter à l'époque des luttes nombreuses livrées avant Auguste pour la conquête de la rive danubienne sur laquelle il a été trouvé, plutôt qu'à une époque postérieure.

Dans sa seconde lettre, M. Engelhardt soumet à l'Académie deux inscriptions nouvelles qu'il a recueillies à Turno-Severin, en Valachie, sur deux monuments qu'on lui a dit avoir été découverts près du Danube, non loin du pont de Trajan. Il demande, à cette occasion, des nouvelles des trente-cinq inscriptions qu'il a eu l'honneur d'adresser successivement de Servie, soit par ses rapports des 4 et 26 septembre 1868, soit par l'entremise de M. Léon Renier.

M. Renier dit, à ce sujet, que, s'il n'a pas fait sur ces inscriptions les communications qu'il avait d'abord annoncées, c'est qu'il a constaté que M. Mommsen, correspondant de l'Académie, les a données dans le troisième volume du *Corpus inscriptionum Latinarum*, avec une correction supérieure et en y joignant des observations auxquelles il ne pouvait rien ajouter. — Quant aux inscriptions nouvelles, qui viennent d'être placées sous ses yeux, et dont une surtout paraît avoir de l'importance, il accepte volontiers le soin de les examiner et d'en faire l'objet d'un rapport à une prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie :

1° De la part de M. Eug. Chatel, secrétaire adjoint de la Société des Antiquaires de Normandie, l'*Histoire de la compagnie pendant l'année académique* 1868-69, lue par M. Chatel dans la

séance solennelle du jeudi 21 déc. 1869, sous la présidence de M. P. Paris, membre de l'Institut, directeur (Caen, 1870, in-4°).

2° De la part de M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, *Neuvième étude sur les antiquités juridiques d'Athènes*, intitulée « *Le contrat de prêt à Athènes* » (Paris, 1870, in-8°).

3° *Journal asiatique* : janvier-février 1870.

4° *Revue archéologique* : avril 1870.

5° *Annales de philosophie chrétienne* : janvier 1870.

6° *Compte-rendu de la Soc. de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents*, par M. Terme, député du Rhône (Paris, 1869, br. in-8°).

7° *Introduction aux cours gratuits de sciences mathématiques et de dessin institués aux Andelys et dirigés par MM. Le Vasseur* (Les Andelys, 1870, br. in-8°).

8° M. Paul Hecquet Boucrand adresse tardivement, pour le concours du prix Volney, un volume intitulé « *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes* » (1868, 1 vol. in-8° accompagné d'une note manuscrite ayant pour titre : *Etude étymologique sur la ville de Paris*). — Renvoi à la Commission mixte compétente qui jugera si le volume est admissible au concours de 1871, ce qui ne paraît pas possible à cause de sa date.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 2e partie de son mémoire, qui traite du pouvoir papal en Italie pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire.

M. Robert, correspondant, lit, en communication, une note *Sur un nouveau cachet d'oculiste romain.*

Il présente d'abord quelques considérations générales sur les cachets d'oculiste. Il insiste notamment sur la provenance de ces petits monuments, dont un grand nombre ont été recueillis (M. Grotefend (1) en a publié 108; M. Renier en a relevé 125, celui-ci non compris), et qui presque tous ont été trouvés en France, en Angleterre et dans les autres contrées habitées autrefois par des populations celtiques; et il émet, en consé-

(1) *Die Stempel der römischen Augenärzte* ; Hannover, 1867, in-8°.

quence, l'opinion que c'est aux Gaulois qu'on doit faire remonter l'usage des collyres solides et estampillés. Il avoue cependant que la découverte d'un cachet d'oculiste, qui aurait eu lieu, suivant M. Grotefend, à Aleria en Corse, peut être invoquée contre cette opinion.

Le sceau mis sous les yeux de l'Académie est gravé sur une plaque de chloritoschiste provenant, suivant toute apparence, du bassin de la Meuse ; il a été découvert à Reims, et porte sur ses quatre tranches les inscriptions suivantes :

CASSIIVCVNDIDISMYR
NES AD INPETVS OCV

CASSIIVCVNDIDIALEPI
DOS AD ASPRITVDINE

FLOS ROM

FLOS ROM

La dernière inscription, qui est reproduite deux fois, nous fait connaître un nouveau médicament, dont le nom, contrairement à l'usage, est tiré du latin. M. Robert, se rappelant qu'une sorte de romarin entrait dans la composition d'un collyre fréquemment mentionné sous le nom de DIALIBANVM, propose de traduire FLOS ROM par FLOS ROM ARINI. Il faut alors admettre qu'on a omis, par erreur ou faute de place, la lettre S dans le mot ROSMARINI ; mais déjà un A manque dans le nom du premier médicament, écrit DISMYRNES au lieu de DIASMYRNES, et le mot INPETVS présente un N au lieu d'un M ; une troisième incorrection n'aurait donc rien de bien surprenant.

M. Miller fait remarquer que dans les *Hippiatriques,* dont il a publié une nouvelle collection au tome XXI des *Notices et Extraits des manuscrits,* se trouvent mentionnés des collyres avec les noms des médecins qui les administraient.

D'autres membres présentent diverses observations au sujet des inscriptions des cachets d'oculiste, notamment MM. de Longpérier et Maury.

M. Renier fait remarquer qu'aucun cachet d'oculiste n'a été trouvé à *Aleria* en Corse, et que celui auquel M. Grotefend attribue cette provenance a été découvert, en 1784, à Allériot, près de Chalon-sur-Saône, ainsi que le dit expressément Baudot, qui le premier l'a publié, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 1809, t. II, p. 105. M. Grotefend a été induit en erreur par Duchalais, qui a reproduit depuis ce monument dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVII, p. 227, en le désignant par le nom de *lapis Aleriensis*. Il y a d'autres inexactitudes du même genre dans le travail, d'ailleurs estimable, de M. Grotefend. Ainsi un cachet publié par Gori, parmi les inscriptions de Sienne (1), parce qu'il avait appartenu à un antiquaire de cette ville, ne provenait probablement pas plus de Sienne que ne provient de Vienne un autre cachet, auquel M. Grotefend (n° 36) attribue cette provenance, parce qu'il se trouve aujourd'hui au cabinet impérial de cette ville, et qui cependant a été trouvé à Naix en 1830 (2). On peut faire la même observation au sujet de deux autres cachets d'oculiste publiés par M. Grotefend, dans le *Bulletin de l'Inst. de corresp. arch.* 1868, p. 104 et 105, et provenant l'un de la collection Rasponi à Ravenne, l'autre de celle de Sante-Bartoli à Rome.

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Une lettre de M. le doyen de l'abbaye de Ligugé (Vienne), en date du 29 avril, portant demande d'une concession de livres, est renvoyée à l'examen de la commission littéraire.

(1) Grotefend, n. 2.
(2) Voy. Denys de Commercy, *Narrateur de la Meuse* du 21 juin 1830; cf. Begin, *Mém. de l'Académie de Metz*, t. XXI, p. 124.

Sont présentés à l'Académie :

1° *The journal of the roy. Asiatic Society of Great Britain and Ireland* : new series, vol. IV, part 2 (London, 1870, in-8°).

2° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : 1er vol. n° VIII (in-8°).

3° *Revue ethnographique* : n° 3, 2e série, t. I.

4° *Mémoires couronnés* par la même Société : t. I, partie 2, contenant un *Mémoire sur l'histoire des peuples parlant les langues slaves*, par Ch. de Steinbach, agrégé de l'Université.

5° *Collection d'antiquités grecques recueillies dans la Grande-Grèce, l'Attique et l'Asie Mineure, par M. E. P.* (*Piot*), décrite par M. Fr. Lenormant (in-8°).

6° *Souvenirs du mont Pilat et de ses environs*, par E. Mulsant, bibliothécaire adjoint de la ville de Lyon, etc., t. I (Lyon, 1870, in-12).

7° M. Delisle, Vice-Président, fait hommage, au nom de l'auteur, M. E. De Rozière, des deux opuscules suivants : I. *Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes. — Charte du consulat d'Uzès* (Paris, 1870, in-8°). — II. *L'école de droit d'Alais au XIIIe siècle*, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris, 1870, in-8°).

M. De Witte fait hommage à l'Académie du second volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par Théodore Mommsen, traduit de l'allemand par le duc de Blacas (gr. in-8°, Paris, 1870) (1).

M. De Witte ajoute : « Ce second volume contient la seconde partie de l'Histoire de la monnaie romaine depuis la réduction de l'or jusqu'à la mort de Jules César. Après la mort du duc de Blacas, arrivée au commencement de l'année 1866, sa famille, désirant voir achever le grand travail qu'il avait entrepris, me pria d'examiner le manuscrit. Je rends compte dans un avertissement placé en tête du volume de l'état dans lequel me fut remise la traduction du duc. Le chapitre IX, qui traite du classement chronologique des monnaies de la République et auquel le traducteur a ajouté de nombreuses notes, est extrêmement intéressant, parce qu'il renferme des éclaircissements historiques d'une grande valeur. — Pour achever l'ouvrage du duc de Blacas, il reste encore à publier deux parties : les monnaies

(1) Voy. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1865, p. 142.

de l'Empire et les monnaies frappées dans les colonies et dans les provinces. »

M. l'abbé Cochet, correspondant à Rouen, communique à l'Académie des fibules scandinaves en bronze récemment trouvées en Normandie. — Deux de ces fibules sont d'une grande beauté. Elles ont la forme d'une coquille, comme les définit M. Worsaae dans son *Catalogue du Musée de Copenhague* (p. 100, 101) ou d'une tortue, comme le dit M. De Longpérier dans son *Catalogue de l'histoire du travail à l'Exposition de* 1867 (p. 610).

« Chacune de ces fibules, ajoute M. l'abbé Cochet, se compose de deux pièces dont la plus petite s'adapte au sommet de la plus grande. Cette portion, qui est mobile et qui se fixe à l'aide de clous à larges têtes, est découpée à jour. Il est évident qu'une étoffe ou un cuir fortement colorié était placé entre la coquille et cette cloison. Les bords de la fibule sont décorés d'animaux fantastiques à relief, semblables à ceux qu'on trouve dans les anciennes églises norvégiennes et parfois aussi sur nos églises romanes du XIe siècle. — Cette paire de fibules a été recueillie, en 1865, dans une sépulture rencontrée à Pitres, près de Pont de l'Arche, à l'endroit où l'Andelle se jette dans la Seine. Il est évident qu'elle avait été déposée sur le corps d'un pirate compagnon de Rollon, de Sidroc ou de Hastings. Ce qui les rend précieuses pour nous, c'est qu'elles constituent le premier monument scandinave recueilli en Normandie avec connaissance de cause. On sait toute l'importance des invasions normandes du IXe siècle. Pendant cent ans les hommes du Nord ont envahi nos villes et rançonné nos abbayes. Ils ont couvert nos fleuves et nos rivages de leurs barques et de leurs bataillons ; ils ont fait trembler l'Europe et humilié l'Empire carlovingien. Pendant un siècle entier, ils ont été la terreur de la chrétienté jusqu'à ce qu'ils se soient fixés dans cette partie de la Neustrie à laquelle ils ont donné leur nom. Eh bien ! de tous ces flots de conquérants qui pendant tant d'années inondèrent périodiquement nos rivages, nous ne possédions aucun monument incontestable, sauf quelques petites pièces d'argent connues comme monnaies des rois de la mer.

» Aujourd'hui nous avons une pièce authentique de leur passage ; elle est sortie des entrailles de la Normandie et elle provient d'une localité célèbre. On sait en effet que, de 861 à 864, Charles-le-Chauve tint à Pitres trois diètes ou conciles contre les Normands. — Il est heureux que ces fibules aient pu entrer au Musée de Rouen, cette vieille cité scandinave, que les historiens du IXe siècle appellent la ville des Danois par excellence, *Rothum Danorum urbem* (*Recueil des historiens des Gaules*, t. 8, p. 216). Là elles commenceront une nouvelle série d'antiquités nationales. » — Le premier effet de cette découverte sûre et bien critiquée a été d'éclaircir d'un jour nouveau deux autres fibules en forme de coquille ou de tortue, également tirées du sol de la Normandie. Elles étaient entrées, il y a quelques années, au Musée de Rouen où l'on n'osait les exposer, ne sachant quelle attribution leur donner. Naturellement on les avait reléguées parmi les rebuts jusqu'à ce qu'on pût les qualifier avec sûreté. Aujourd'hui toute incertitude a cessé, et, grâce à notre dernière découverte, elles vont accroître une série qui grandira dans l'avenir. — Quant au fait d'attribuer ces fibules aux pirates du Nord, M. l'abbé Cochet n'a pas hésité un instant. Recueillant ses souvenirs, il les a comparées à des pièces entièrement pareilles que la Suède avait envoyées à l'Exposition de 1867. Il s'est souvenu également des ornements en bois sculpté qui décorent les vieilles églises de la Norwége et que reproduisent les *Mémoires de la Société archéologique de Christiania*. En dernier lieu il avait sous les yeux cinq fibules semblables que reproduit M. Worsaae dans son *Nordiska Oldsäger* ou *Catalogue du Musée royal des Antiquités de Copenhague*. Enfin, non content de tant de points de repère si sûrs et si démonstratifs, M. l'abbé Cochet a voulu encore avoir l'assentiment des antiquaires du Nord. Il a adressé des photographies de ces fibules à M. Worsaae, conservateur du Musée royal de Copenhague, et à M. Nicolayson, secrétaire de la Société archéologique de Christiania. Il a reçu de ces deux savants les réponses les plus affirmatives sur l'origine scandinave des monuments dont nous parlons.

M. DE LONGPÉRIER, profitant de cette intéressante communica-

tion, justifie l'expression de *fibules à tortue* dont il s'est servi pour des monuments de ce genre, et en rapproche une fibule d'or de même forme et de provenance égyptienne.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 2e partie de son mémoire et commence celle de la 3e partie traitant des *Villes lombardes, de leur ligue et de leur gouvernement intérieur*.

M. Egger termine la seconde lecture de son *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*.

ANALYSE.

L'auteur se propose de rechercher les origines et les premiers développements de ce genre de composition historique qui fleurit surtout sous le règne des empereurs romains. Mettant à part les exemples qu'on en peut trouver dans les anciennes littératures de l'Orient et de l'Egypte, il croit pouvoir en rapporter les commencements, en Grèce, au temps de la domination macédonienne et à l'école des historiens, disciples d'Isocrate, particulièrement à Théopompe. Il signale, sur ce point, un témoignage qui a été jusqu'ici trop négligé des critiques, la trentième des *Lettres socratiques*, dont il donne la traduction suivie d'observations qui en font ressortir l'importance. Puis il montre comment Alexandre et ses successeurs ont eu leurs historiens panégyristes et comment la biographie idéale de Cyrus par Xénophon est devenue le modèle de plusieurs ouvrages à l'honneur des princes macédoniens. Ces exemples le conduisent au livre que Nicolas de Damas intitula *De l'éducation de César-Auguste*, livre évidemment composé à l'imitation de la *Cyropédie*, et où le rhéteur grec exposait, avec des réticences et des hyperboles également suspectes de flatterie, la jeunesse et toute la vie politique du fondateur de l'empire. M. Egger analyse ce qui reste aujourd'hui de cet étrange et intéressant panégyrique ; il le rapproche du *Prince* de

Balzac et il signale de fréquentes ressemblances entre ces écrits de deux rhéteurs.

Il termine par un rapide aperçu des auteurs qui, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont continué ces traditions de fausse éloquence et d'histoire souvent mensongère.

M. Lenormant lit, en communication, un *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la XXVIe dynastie.*

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Une lettre de M. Schliemann, adressée au président de l'Académie, sur les fouilles exécutées par ce voyageur dans la Troade, est renvoyée à la séance suivante, après un examen préalable dont veut bien se charger M. Egger.

M. le Président, d'après une lettre de M. Lumbroso, lauréat de l'Académie, adressée à M. Egger et communiquée par lui au bureau, annonce la triste nouvelle de la mort de M. Amédée Peyron, le plus ancien des membres associés de l'Académie, décédé à Turin, à l'âge de 85 ans.

M. le Secrétaire perpétuel veut rassurer l'Académie sur les causes de l'absence prolongée de M. le Secrétaire perpétuel honoraire, son doyen d'âge. M. Naudet est retenu chez lui par des douleurs rhumatismales, heureusement sans gravité, qu'il supporte avec autant de patience que peuvent le per-

mettre ses habitudes d'activité physique, et qui n'ont point interrompu ses travaux.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (nouvelle édition), t. I, Paris, 1870, in-12. « Après un intervalle de 25 ans, dit M. le Secrétaire perpétuel, l'auteur reproduit son ouvrage soigneusement revu et complété, avec la préface qui accompagnait la première édition et qui porte le caractère de cette solide érudition, de cette critique à la fois indépendante et impartiale que l'Académie devait apprécier de plus en plus dans le continuateur du *Gallia christiana*, dans le collaborateur et l'éditeur actuel de l'*Histoire littéraire de la France.* »

2° De la part de M. De Rossi, associé étranger, les nos 5-6 (septembre à décembre 1869) du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, consacrés en grande partie à l'histoire des catacombes d'Albano à la Stella.

3° Au nom de M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, *Mémoire sur un décret inédit de la ligue arcadienne en l'honneur de l'Athénien Phylarchos*, lu devant l'Académie et destiné au t. VIII, 2e partie, du *Recueil des Mémoires présentés par divers savants* (2e série).

4° Par une lettre, en date du 1er mai, M. le sénateur Nigra, chef de la légation d'Italie, à Paris, adresse à la bibliothèque de l'Institut de France l'ouvrage que vient de publier à ses frais M. Sereno Caccianotti, intitulé : *Summarium monumentorum omnium quæ in tabulario municipii Vercellensis continentur, ab anno 882 ad ann. 1441, ab auctore incerto concinnatum et nunc primum editum* (Vercellis, 1868, in-4°).

5°-6° *Mémoires de la Société imp. des Antiquaires de France :* 4e série, t. I (Paris, 1869, in-8°). — *Bulletin* de la même société : 3e et 4e trimestres de l'année 1869 (in-8°).

7° M. De Saulcy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, du livre intitulé : *Philon d'Alexandrie — Ecrits historiques, influence, luttes et persécution des Juifs dans le monde romain,* par M. Ferd. Delaunay (2e édition, 1870, in-12).

8°-9° M. Brunet de Presle présente à l'Académie les deux publications suivantes : I. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* : 4e année (1870), 1 vol. in-8° « comprenant, outre les statuts et les actes de cette société qui se développe rapidement au grand profit des lettres dans notre pays, des mémoires ou

notices de plusieurs de ses membres, sans parler du remarquable discours de M. Beulé, président actuel, et d'un rapport plein d'intérêt de M. Chassang, secrétaire, lus à la séance générale de 1869-70 ». — II. La première partie du volume publié extraordinairement par la Société philologique de Londres, et intitulé : *Medieval greek texts*, recueil des premières productions en grec vulgaire antérieures à l'an 1500.

Cette première partie renferme sept poëmes, dont trois publiés pour la première fois, avec un *Essai sur la version grecque d'Apollonius de Tyr*, par M. Ch. Gidel, ancien lauréat de l'Académie (1870, 1 vol. in-8°).

10° M. De Rougé offre à l'Académie la 7ᵉ livraison, publiée sous sa direction, des *Notices descriptives conformes aux manuscrits autographes rédigés sur les lieux par Champollion le jeune*, « livraison qui est une première suite, un complément bien nécessaire, des six premières éditées d'une manière à la fois si défectueuse et si incomplète ».

11° M. Renier fait don à l'Académie de trois liasses d'inscriptions provenant d'Afrique et remises dans ses mains à différentes époques par feu M. le commandant De la Marre, par MM. Berbrugger, Cherbonneau, etc. Il lui paraît que la place de ces documents est maintenant au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Huillard-Bréholles poursuit la seconde lecture de la troisième partie de son mémoire traitant des *Villes lombardes, de leur ligue et de leur gouvernement intérieur.*

M. Jourdain lit le morceau suivant :

L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise.

Les historiens racontent qu'après sa victoire de Bouvines le roi Philippe-Auguste écrivit à l'Université de Paris : « Louez Dieu, très-chers amis, nous sommes sortis vainqueurs de la bataille la plus terrible que nous ayons jamais eue à livrer (1). »

Il y avait alors quatorze ans que les étudiants et les maîtres des écoles de Paris avaient obtenu du roi certains priviléges qui donnaient à leur corporation une existence officielle et

(1) Laudate Deum, carissimi, quia nunquam tam gravem afflictum evasimus. *Recueil des historiens de France*, t. XIX, p. 259.

authentique. A peine constituée, cette corporation puissante se trouvait associée par la dépêche de Philippe-Auguste à la politique royale et aux intérêts nationaux.

Ces premiers liens, ces liens patriotiques entre l'Université de Paris naissante et le pays déjà fier de la posséder, s'étaient resserrés de siècle en siècle tant par une communauté naturelle de sentiments, que par l'effet des services rendus, lorsque les désastres du règne de Charles VI et la démence de ce prince mirent une partie de la France aux mains des Anglais.

Dans ces douloureuses conjonctures, il n'appartenait pas à l'Université de retenir l'Etat sur le penchant de sa ruine; elle n'en avait ni la mission, ni le pouvoir. Mais elle parut alors céder trop facilement au cours des événements politiques. Son attitude résignée ne répondit pas aux espérances des bons citoyens, et ne fut même pas toujours digne du rôle que l'Ecole de Paris avait joué, depuis la mort de Charles V, dans les affaires de la nation et dans celles de l'Eglise.

C'est un tableau assez triste que celui des défaillances, même excusables, d'une grande institution qui, après avoir servi, non sans éclat, le pays, se détache de sa cause par faiblesse et par égoïsme. Cependant ces défaillances appartiennent à l'histoire et ne sauraient être couvertes par son silence. C'est le motif qui nous a engagé à écrire les pages qui suivent dans lesquelles nous essayons de retracer la physionomie et les actes principaux de l'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise.

Nous ne parlerons pas des tribulations que l'Université eut à souffrir à la suite de la prise de Paris par le duc de Bourgogne en 1418, ni du massacre et de la dispersion de ses maîtres les plus illustres, ni de l'exil volontaire de Gerson, ni du pillage des colléges. Nous ne mentionnons ces événements, antérieurs de quelques mois au triomphe des Anglais, que pour avoir le droit d'ajouter qu'ils sont la meilleure explication de la contenance réservée, et à certains égards blâmable, que l'Université garda ensuite durant plusieurs années.

Après la mort tragique de Jean-sans-Peur à Montereau, lorsque des conférences étaient sur le point de s'ouvrir dans la ville

de Troyes pour le rétablissement de la paix entre le roi de France, le nouveau duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, l'Université de Paris fut invitée par Charles VI à venir prendre part à la délibération. Pour la représenter, elle désigna sept de ses membres les plus notables, maîtres Thomas Lemoine, Jean de Boissy, Jean Manson et Jean Beaupère, tous quatre maîtres ès-arts et docteurs en théologie; Guillaume Enuric, maître ès-arts et bachelier en théologie; Jacques Saquespée, maître-ès-arts et docteur en médecine; enfin, Pierre Cauchon, le futur évêque de Beauvais, alors simple licencié en décret (1). Il est à présumer que tous ces personnages siégèrent dans les conseils multipliés qui furent tenus, selon Monstrelet (2), dans les derniers jours du mois de mai, en présence du roi, de la reine et du duc de Bourgogne, et qui préparèrent le traité de Troyes. L'Université de Paris, en la personne de quelques-uns des siens, eut ainsi officiellement sa part de responsabilité dans ce traité funeste qui, au mépris des lois de la monarchie, dépouillait le fils de Charles VI et livrait la France à l'ambition anglaise. En des temps meilleurs, elle eût rallié autour d'elle par d'énergiques protestations tous ceux qui maudissaient un pareil traité, « *toutes gens d'entendement* », comme s'exprime Juvénal des Ursins (3), « *qui le réputoient de nulle valeur et effet* » : mais dans ces jours de trouble et d'affliction, décimée par les factieux, ayant perdu ses chefs les plus honnêtes et les plus respectés, épuisée par tant d'épreuves et à demi ruinée, elle ne songea qu'à son propre salut, et mit exclusivement ses soins, durant quelques années, à sauver les priviléges deux fois séculaires qui étaient la base de sa constitution.

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 343.

(2) *Chronique de Monstrelet*, édit. de la Société de l'histoire de France, t. III, p. 378 : « Et en aucuns briefs jours ensuivans furent assemblez plusieurs consaulx en la présence du roy, de la royne et du duc de Bourgogne, pour avoir advis sur la paix... »

(3) *Histoire de Charles VI*, dans la collect. Michaud et Poujoulat, p. 557.

L'influence que les avis et les démarches des députés de l'Université ont exercée se reconnaît aisément dans les articles du traité de Troyes qui garantissent aux bénéficiers la possession paisible de leurs bénéfices, et aux églises, universités, études générales et colléges d'étudiants la jouissance de leurs droits, prérogatives, libertés et franchises (1). Cependant, et si claires que soient les promesses contenues dans ces articles, peut-être ne furent-elles pas jugées suffisamment explicites; car, peu de temps après la conclusion du traité de Troyes, l'Université de Paris envoya dans cette ville deux nouveaux députés, Mᵉ Philippe Marescal, procureur de la nation de France, et Mᵉ Jean Basset, qui, sous le nom de promoteur, représentait la corporation près le tribunal du conservateur de ses priviléges apostoliques (2). Dès leur arrivée, Marescal et Basset devaient se mettre en rapport avec ceux de leurs collègues, enfants et suppôts comme eux de l'Université, que renfermait alors la capitale de la Champagne; ils devaient leur rappeler leurs serments d'obéissance et de dévouement filial envers l'Ecole de Paris, et les conjurer de lui venir en aide dans la circonstance critique où elle se trouvait. Pierre Cauchon commençait à être en crédit singulier auprès du roi d'Angleterre; aussi les instructions des deux ambassadeurs signalent-elles Pierre Cauchon comme un personnage important, qui peut leur prêter l'appui le plus utile, qui se chargera de parler à Charles VI et qui saura disposer favorablement Henri V.

Il s'agissait de représenter à Charles VI la situation déplorable de l'Université, les cruelles vexations auxquelles, en dépit de ses priviléges, elle était en butte, les lourdes charges qu'entraînait pour ses écoliers et pour ses maîtres le service de jour et de nuit sur les remparts et aux portes de la ville, service qu'on exigeait d'eux avec rigueur au grand préjudice non-seulement de leur tranquillité, mais de leurs études. Mais à quoi

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. III, p. 395; *Chronique du religieux de Saint-Denys*, publ. et trad. par M. Bellaguet, t. VI, p. 421.
(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, pag. 346.

bon ces lamentations? N'avaient-elles pas été mille fois exprimées? Elles n'apprenaient rien de nouveau à Charles VI ; loin de là, par des édits récents, par de pressantes recommandations adressées soit aux généraux commandant les troupes, soit au lieutenant de police (1), le malheureux prince avait fait ce qui dépendait de lui pour épargner aux étudiants les tristes effets de l'état de guerre. Ce qui était plus opportun, et ce qui nous paraît avoir été le véritable objet de la mission confiée à Jean Basset et à Philippe Marescal, c'était d'amener le roi d'Angleterre à exécuter loyalement les articles du traité de Troyes, en faveur des gradués de l'Université, possesseurs de bénéfices ecclésiastiques, ou inscrits, selon l'usage, sur le rôle de présentation, pour être pourvus à la première vacance. La lettre comme l'esprit du traité voulait que les droits des uns et des autres fussent respectés ; que ceux-ci ne fussent pas troublés dans la perception de leurs revenus, ni ceux-là frustrés dans leurs espérances, même quand les bénéfices dépendraient de la province de Normandie, la récente conquête des Anglais. L'observation loyale des engagements contractés offrait d'ailleurs d'autant moins d'inconvénients, que les négociateurs de la paix de Troyes n'avaient pas stipulé pour tous les bénéficiers indistinctement, sous quelque bannière qu'ils se fussent enrôlés, durant les troubles du royaume, mais seulement pour ceux qui rempliraient les clauses du traité, qui feraient serment de s'y soumettre, et qui se montreraient sujets fidèles du roi de France, partisans dévoués du duc de Bourgogne, ce qui voulait dire alors, ennemis du dauphin et plutôt Anglais que véritablement Français. Il semblait que le serment ne dût être exigé que des candidats aux bénéfices; en réalité, s'il faut en croire Thomas Bazin (2), il fut imposé aussi longtemps que dura la domination

(1) Lettres du 12 juin 1419, et des 18 et 25 avril 1420.

(2) *Histor. Caroli VII*, lib. I, c. 14, t. I, p. 36 de l'édit. de M. Quicherat : « Quamdiu Universitas Parisiensis mansit sub obedientia Anglorum, omnes scholastici, si ad gradum aliquem in quacumque facultate promovebantur, inter alia, in manu rectorum Universitatis, hujusmodi pacem se servaturos sacramento firmare adigebantur ..

anglaise, à tous les écoliers, candidats aux grades dans quelque faculté que ce fût. L'Université se résigna, non sans douleur, nous aimons à le croire, à cette dure condition; elle fit seulement proposer, par l'organe de Mᵉ Marescal et de Mᵉ Basset, que le serment en question fût prêté entre les mains du recteur, et qu'il pût être prouvé, par un simple certificat de ce magistrat, dont la signature devait faire foi devant l'autorité supérieure, et dispenserait de tout autre témoignage.

Il est constant, par le témoignage de Thomas Bazin, que ce dernier point fut accordé; quant aux autres, nous ignorons quel fut exactement le résultat de la mission confiée à Marescal et à Basset; mais quelques semaines plus tard, l'Université envoyait en députation vers Henri V, deux députés nouveaux, Jean de Bonesque et Eustache Du Mesnil. Ceux-ci avaient pour instructions de gagner tout d'abord les bonnes grâces du duc de Bourgogne et de son conseiller, Jean de la Saulx, seigneur de Courtivron; celles de l'archevêque de Cantorbéry et celles de l'évêque d'Amiens. Il leur était aussi recommandé de mettre à profit, dans l'intérêt de l'Université, le crédit de jour en jour croissant de Pierre Cauchon, récompensé depuis peu, par l'évêché de Beauvais, de son dévouement à la cause anglaise. Les points à débattre et à obtenir étaient d'ailleurs les mêmes qui avaient fait l'objet des requêtes précédentes, c'est-à-dire l'exemption du guet et des autres charges militaires en faveur des suppôts de l'Université et l'octroi de lettres-patentes, pour garantir aux bénéficiers et aux gradués le complet exercice de leurs droits sur les cures, prébendes et abbayes du royaume, même quand elles seraient situées en Normandie (1).

Si ces requêtes répétées trahissaient chez leurs auteurs des préoccupations un peu étroites, elles n'avaient rien d'excessif ni d'insolite; et, comme elles ne paraissent pas s'être renouvelées,

(1) Dans notre *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, nº MCLXVI. nous avons publié le texte des instructions qui furent données à Jean de Bonesque et à Eustache Du Mesnil.

tout porte à croire qu'elles furent accueillies. Mais l'Université de Paris pouvait déjà pressentir, elle comprit mieux encore par la suite que le joug de l'étranger serait pour elle plus lourd à supporter que l'autorité paternelle des princes de la maison de France.

Au mois de décembre suivant, Henri V faisait son entrée à Paris, et, comme il advient fréquemment en de telles conjonctures, un des premiers soins du monarque victorieux fut de convoquer une assemblée de notables où ne siégèrent que ses partisans, de réclamer des subsides et, comme conclusion, de frapper les habitants d'un impôt extraordinaire déguisé sous la forme d'un échange. Ordre en effet fut donné à chacun de porter à l'hôtel des monnaies une certaine quantité de marcs d'argent proportionnée à sa fortune, et en échange de laquelle il devait recevoir des espèces monnayées, mais avec perte d'un huitième sur les valeurs métalliques déposées (1). En vain, l'Université, invoquant ses vieux priviléges, s'efforça d'échapper à la loi commune ; en vain ses écoliers et ses maîtres portèrent en suppliants leurs réclamations au pied du trône ; Juvénal des Ursins nous apprend ce qu'ils gagnèrent à cette démarche : « Ils furent rebutés, dit-il, par le roy d'Angleterre qui parla hautement à eux ; ils cuidèrent répliquer, mais à la fin ils se turent et départirent ; car autrement on en eust logé en prison. Alors aussi falloit-il dissimuler par toutes sortes de personnes, et accorder ce qu'on demandoit ; ou autrement, on les eust tenus assez légèrement pour Armagnacs. »

Cet échec, non moins douloureux pour sa fierté que funeste à ses intérêts, ne mit pas fin aux sollicitations de l'Université ; car un mois ne s'était pas écoulé, qu'elle se décidait à députer de nouveau vers Henri V, alors à Rouen. Me Basset, que devaient accompagner Jean de la Fontaine, maître ès-arts, bachelier en droit canon ; Guillaume Guignon, maître ès-arts, bachelier en

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 562 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 237.

droit canon et licencié en droit civil ; enfin Pierre Amiot, maître ès-arts et bachelier en droit canon (1). Parmi les affaires qui devaient être humblement recommandées au roi d'Angleterre, nous signalerons le payement des gages de Me Paul de Bonnefoy, qui enseignait alors la langue hébraïque dans les écoles de Paris. Henri V avait promis en sa faveur une allocation de 100 fr., sur lesquels 50 seulement avaient été payés et il s'agissait d'obtenir le payement du surplus. Nous voyons figurer pour la première fois une autre réclamation ayant pour objet d'assurer aux écoliers et à leurs maîtres la faculté de circuler librement dans le royaume, tant par eau que par terre, avec leur bagage et les effets à eux appartenans, sans être assujettis à aucun droit de péage. C'était là un privilége accordé de tout temps aux suppôts de l'Université et qui ne pouvait guère lui être enlevé ni même contesté en principe, bien qu'il fût exposé, en des jours si troublés, à de fréquentes violations.

Au mois d'août 1421, tandis que Henri V assiégeait la ville de Dreux, nous trouvons encore la trace d'une députation qui fut envoyée vers lui pour implorer sa royale protection auprès des évêques et même auprès du Saint-Siége, en faveur des gradués de l'Université, candidats aux bénéfices ecclésiastiques. La collation des bénéfices donnait lieu alors à beaucoup de discussions dans l'Eglise et même dans l'Ecole, par la difficulté de concilier les priviléges des gradués et les droits des collateurs. Les documents recueillis par Du Boulay sont incomplets et ne laissent pas voir clairement ce qui se passa devant Dreux entre les envoyés de l'Université. Il en ressort cependant qu'une discussion s'éleva entre l'évêque de Paris, Jean Courtecuisse, prélat très-mal vu de la faction anglaise, et Me Jean Beaupère, de la Faculté de théologie, dévoué aux intérêts de cette faction. On ne parvint pas à s'entendre, et la députation dut regagner

(1) *Index chronologicus*, p. 245.

(2) Voyez notre écrit *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris*, qui, avant d'être publié à part, avait paru dans la *Revue des Sociétés savantes*, avril 1863.

Paris sans avoir conclu à rien, ni rien obtenu. A son retour, elle fut accueillie au cloître des Mathurins par l'explosion du mécontentement général; et une partie de l'assemblée invita le recteur à sévir contre ceux qui avaient si mal servi les intérêts de la compagnie (1). Peut-être faut-il rattacher à cet incident la retraite de Jean Courtecuisse, qui peu de temps après quitta le siége de Paris pour aller occuper celui de Genève.

L'année suivante, à quelques semaines de distance, moururent Henri V et Charles VI, l'un le 31 août, l'autre le 21 octobre 1422. Aux termes du traité de Troyes, l'Université de Paris devait reconnaître le fils de Henri V, qui, à peine âgé de quelques mois, venait d'être proclamé roi de France et d'Angleterre, sous le nom de Henri VI. Trop empressée, pour sa gloire, de faire acte de soumission à la domination étrangère, elle se hâta de faire partir pour Londres deux de ses maîtres, Jean Beaupère, que nous avons déjà vu paraître tout à l'heure, et Jean Saquespée, de la Faculté de médecine. Ils étaient porteurs de lettres de créance près la reine mère et le duc de Glocester, qu'ils avaient mission d'entretenir « d'aucunes choses, disent ces lettres, touchant la seigneurie de notre souverain seigneur Henry, roi de France et d'Angleterre, et la paix d'iceux royaumes (2). » Ces démonstrations prématurées de dévouement obtinrent la récompense qu'elles méritaient; et, dès le mois d'août 1423, parurent des lettres patentes de Henri VI, qui étaient conçues dans les termes suivants :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, au prévost de Paris et à tous noz séneschaulx, baillis, prévosts, vicontes, et autres noz justiciers, officiers et subgez, ou à leurs lieutenants, salut. De la partie de nos très chiers et bien amez les recteur, maistres et escoliers de notre très chière et très amée fille, l'Université de Paris, nous a esté exposé en complaignant, que en plusieurs pais et lieux de nostre royaume de France, ilz sont par vous ou aucuns de vous molestez, troublez

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 349 et s.
(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 360 et 361.

ou empeschiez en l'exécution de leurs privilèges, d'ancienneté à eulx octroiez, desquelx ilz ont joy notoirement et paisiblement partant et tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, sans lesquelx ilz ne pourroient vaquer ne entendre à leur estude; lesquelles molestations, troubles et empeschements redondent à leur très grant grief, préjudice et dommages; requérans sur ce notre provision et remède; et pour ce, nous, ces choses considérées, et, avec ce, les grans et innumérables biens et fruis, qui, tant en ampliation, accroissement et deffense de la foy catholique, comme autrement, se sont ensuis et ensuivent de temps en temps, non seulement en notre dit royaume de France, mais généralement en toute christianté, et les grans sciences, labeurs et diligences de notredicte fille et des supposts d'icelle; les voulans pour ce favoriser, en tant que selon Dieu et raison faire le pouvons, en ensuivant le traicté de la paix final, fete entre noz très chiers seigneurs, ayeul et père, auxquels Dieu pardoint: par l'advis de nostre très chier et très amé oncle Jehan, régent nostre royaume de France, duc de Bedfort, avons osté et ostons de présent lesdiz troubles et empeschemens, et voulons que lesdiz exposans jouissent de leurs privilèges, selon la forme et teneur de la paix dessus dicte. Si vous mandons, commandons, et expressément enjoignons, et à chacun de vous, si comme à lui appartendra, que lesdits troubles et empeschements vous ostez, et lesdiz exposants et chacun d'eulx fetes et souffrez joir et user de ceste nostre présente voulenté, selon sa forme et teneur, sans les molester, traveiller ou empescher en aucune manière au contraire (1). »

Dans les lettres patentes qu'on vient de lire, Henri VI, roi d'Angleterre, tient le langage qui convient à son rôle; tout Anglais qu'il soit, il parle en roi de France, parce qu'il porte ce titre, aux termes d'un traité qui subsistera tant qu'il n'aura pas été brisé par la force des armes. Mais quels sentiments de tristesse et quelle humiliation ne devaient pas éprouver les vieux maîtres de l'Université de Paris, chez qui les dis-

(1) *Index chronologicus*, p. 247.

cordes civiles n'avaient pas étouffé le patriotisme, lorsque, sous leurs yeux, cette grande école, qui s'honorait d'être appelée la fille aînée des rois de France, ne pouvait obtenir la confirmation de ses priviléges que par la grâce d'un duc de Bedford, à la condition de s'entendre appeler la fille aînée d'un roi d'Angleterre!

A partir de 1423, l'Université de Paris cesse d'envoyer des députations à Henri VI et de lui adresser des requêtes. Etait-ce qu'elle fût satisfaite, ou bien avait-elle la conscience de ne pouvoir rien obtenir désormais? Ce qui n'est que trop constant, c'est que la situation où elle se trouvait n'était rien moins que florissante. Le nombre de ses écoliers avait sensiblement diminué, de même que celui de ses maîtres. Au lieu de trente cours de médecine qui étaient en pleine activité à Paris, vers le commencement du XIVe siècle, on ne comptait plus que dix à quinze docteurs régents de la Faculté qui donnassent des leçons publiques (1). Les colléges étaient en pleine décadence. Celui de Navarre, un des plus considérables, avait été dévasté, et ses maîtres massacrés ou mis en fuite, lors du sac de la ville par les Bourguignons en 1418 (2). D'autres colléges, moins importants, étaient, faute de ressources, abandonnés par leurs principaux; et, bien qu'il se trouvât encore des compétiteurs pour se disputer les postes vacants, le candidat préféré ne trouvait le plus souvent que la pauvreté et la ruine là où il avait cru découvrir pour lui des moyens assurés d'existence (3).

Cette lamentable situation, qui s'aggravait d'année en

(1) Voyez sur ce point une note de notre *Index chronologicus*, p. 223, n° 3.

(2) Launoy, *Regii Navarræ gymnasii Historia*, Parisiis, 1677, in-4°, p. 126.

(3) Du Boulay, *ibid.*, p. 385, cite cette déclaration du procureur de la nation de France : « Die 16 mensis maii 1429 congregavi nationem Franciæ... Exposui nationi quod erant plura collegia nationis quæ quotidie demoliuntur propter defectum magistrorum. » Cf. *ibid.*, p. 350 et 351.

année, se continua, sans incidents remarquables, depuis l'avénement de Henri VI jusqu'à l'époque où les exploits de la Pucelle d'Orléans ranimèrent tout à coup l'espérance dans le cœur de ceux qui n'avaient pas subi sans une amère douleur l'autorité d'un prince étranger. Cependant cette fois encore, l'Université de Paris, malgré l'exemple du chancelier Gerson, se montra infidèle à ces traditions de patriotisme qui faisaient naguère son honneur et sa force. A la nouvelle des combats heureux livrés par les Français sous les murs d'Orléans, le pieux chancelier, retiré à Lyon au couvent des Célestins, avait pris la plume, et dans un écrit, qui peut être considéré comme son testament, car cet écrit est daté du 14 mai 1429 et précéda seulement de quelques semaines la mort de l'auteur, il avait défendu Jeanne d'Arc contre les imputations de sortilége, d'impiété et d'inconduite que la faction anglaise commençait à propager (1). Il avait montré que, combattant pour son roi et pour son pays contre des ennemis acharnés, la cause qu'elle défendait était juste et sainte; qu'elle n'avait usé ni de fraude, ni de maléfices contraires à la loi de l'Eglise; que Charles VII et son conseil ne s'étaient pas décidés sans de bons motifs à suivre ses avis; qu'elle s'était conduite avec prudence dans la guerre, et n'avait jamais témoigné cette présomption ni cette témérité, qui est une manière de tenter Dieu (2); qu'enfin les œuvres qu'elle avait accomplies, quelle qu'en fût l'issue, ne devaient pas être nécessairement attribuées à l'esprit malin, mais plutôt à la puissance divine.

(1) Cet écrit de Gerson, publié dans le recueil de ses œuvres 1706, in-fol., t. IV, p. 864, a été produit au procès de réhabilitation de la Pucelle d'Orléans, et réimprimé à ce titre par M. Jules Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 298 et s.

(2) *Procès de Jeanne d'Arc*, p. 304 : « Pie et salubriter potest de pietate fidei et devotionis sustineri factum illius Puellæ,... præsertim ex causa finali quæ justissima est, scilicet restitutio regis ad regnum suum, et pertinacissimorum inimicorum justissima repulsio seu debellatio. » *Ibid.*, p. 303 : « Ponderandum est quod hæc puella et ei adhærentes militares non dimittunt vias humanæ prudentiæ... »

Tel était le jugement du chancelier Gerson sur Jeanne d'Arc. Mais sa voix n'était plus écoutée dans les écoles qu'il avait dirigées si longtemps. L'Université ne comprit ni le caractère ni la mission de la jeune fille inspirée qui sauvait la France; elle ne sut même pas rester neutre, et prit parti pour les Anglais avec une ardeur aussi inconsidérée que pusillanime. A peine Jeanne d'Arc fut-elle tombée devant Compiègne au pouvoir des Bourguignons, commandés par Jean de Luxembourg, que l'Université de Paris se hâta d'écrire à ce dernier et au duc de Bourgogne (1) pour obtenir d'eux que la prisonnière fût remise aux mains de l'inquisiteur de la foi ou de l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la capture avait eu lieu. Elle ne cacha pas dans ses lettres la douleur qu'elle ressentirait de la délivrance « de cette femme qui se dit la pucelle, au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été sans mesure offensé, la foi blessée, l'Eglise déshonorée. » S'il faut en croire Du Boulay, ce serait à l'instigation de l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, que l'Université aurait fait ces démarches (2). Je crains que, par un sentiment de respect filial, le docte historien ne se soit trop hâté d'amoindrir la part de déplorable initiative qui revient dans cette affaire à la grande école dont l'honneur lui était si cher. En effet, quelques mois s'étant écoulés sans que Jean de Luxembourg se fût dessaisi de sa captive, on vit l'Université de Paris gourmander la tiédeur de l'évêque de Beauvais (3); elle s'en prit en quelque sorte à lui-même de l'ajournement du procès qu'elle croyait urgent d'ouvrir devant un tribunal ecclésiastique (4); elle fit appel à l'autorité

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 8 et s.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 395 : « Universitas, instigante M. Petro Cauchon, episcopo Belvacensi, scripsit ad ducem Burgundiæ, ut eam Ecclesiæ traderet... »

(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 15.

(4) *Ibid*, p. 16 : « Si forsan in ejus rei prosecutione vestra paternitas diligentiam præbuisset acriorem, nunc in ecclesiastico judicio causa præfatæ mulieris ageretur. »

du roi d'Angleterre (1) ; elle le conjura de mettre fin à « cette longue retardation de justice qui devait déplaire à tout bon chrétien », disait-elle : si bien que ce prince, en délivrant les lettres-patentes qui lui étaient demandées (2), se félicita publiquement de « déférer aux vœux de sa très-sainte et très-chère fille, l'Université de Paris, et de dévotement obéir aux docteurs et maîtres de sadite très-sainte et très-chère fille. »

Ces maîtres ès-arts, ces docteurs en théologie et en droit canon, qui auraient dû être les défenseurs de Jeanne d'Arc, et qui prenaient les devants pour la condamner, cédaient sans doute à la pression exercée sur eux par une faction dévouée à l'Angleterre ; toutefois il faut reconnaître, non pour les absoudre, mais pour expliquer leur conduite, qu'ils obéissaient aussi à des préjugés et à des ressentiments partagés par la grande majorité de la population de Paris.

Les Parisiens avaient fait l'expérience du gouvernement des Armagnacs qui formaient le gros du parti de Charles VII. Ils se rappelaient les impôts forcés, les exactions et les pillages qu'ils avaient eus à subir, quinze ans auparavant, de la part de maîtres cupides et dissolus, et, quelque odieuse que fût pour eux la domination anglaise, ils se résignaient à la supporter plutôt que de retomber sous le joug de leurs anciens oppresseurs. Aussi quand les troupes de Charles VII parurent sous les murs de la ville, espérant l'emporter par un vigoureux coup de main, non-seulement la Pucelle ne reçut des habitants aucune aide, ils ne tentèrent en sa faveur aucune diversion, mais ils s'unirent résolûment aux Anglais pour la repousser. Durant le combat, ils la traitaient de *paillarde* et de *ribaude* (3) ; effrayés des représailles qui auraient pu accompagner sa victoire, ils regardaient sa défaite comme une déli-

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 17.
(2) *Ibid.*, p. 18 et 19.
(3) *Journal d'un bourgeois de Paris*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 25?.

vrance pour eux-mêmes, et, s'il faut en croire Monstrelet, ils renouvelèrent le serment de résister jusqu'à la mort au roi Charles, qui les voulait, disaient-ils, tous détruire (1). » Cette animosité et ces terreurs presque unanimes des habitants de Paris furent certainement au nombre des causes qui déterminèrent l'attitude de l'Université. Ses instances réitérées, ses lettres, ses démarches pour décider le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre à faire juger la Pucelle furent l'écho des malédictions que proférait contre l'héroïque jeune fille une foule prévenue et inquiète pour sa propre sécurité.

Lorsque le procès qu'elle avait sollicité avec un zèle aussi bruyant qu'intempestif eut été engagé, l'Université figura dans le tribunal en la personne de quatre de ses anciens recteurs, Denis de Sabevrois, Guillaume Evrard, Pierre Maurice et Thomas de Courcelles, auxquels furent adjoints plusieurs maîtres ès-arts, plusieurs docteurs en théologie ou en décret, entre autres Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Girard Fueillet, Jean de la Fontaine, Nicole Midi, Jean Basset. On possède encore l'état des indemnités qui furent, par l'ordre de Henri VI, payées à la plupart d'entre eux pour leur participation au procès, à raison de vingt sous tournois par jour (2).

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. IV, p. 355 : « Yceulx Parisiens avoient une commune voulenté d'eulx défendre, sans y avoir division... Et les dessus diz Parisiens plus que par avant se reconformèrent les ungs avec les autres, prometans que de tout leur puissance ils résisteroient jusques à la mort contre iceluy roy Charles qui les vouloit comme ils disoient, du tout détruire... »

(2) Voyez dans le *Proces de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 197 et s., un mandat de Thomas Blount, trésorier et gouverneur général des finances du roi en Normandie, adressé à Pierre Sureau, receveur général, pour qu'il ait à payer à maître Jehan Beaupère, Jacques de Thouraine, Nicole Midi, Pierre Morice, Girard Fueillet, docteurs, et à Thomas de Courcelles, bachelier formé en théologie, la somme de vingt sous tournois chacun, par chaque jour qu'ils affirmeront avoir vaqué au procès de Jeanne d'Arc. Donné à Rouen, le 1er mars 1430. — Quittance de cette somme, le 4 mars 1430. — Lettres du roi d'An-

Deux des juges désignés, Jean Tiphaine, docteur en médecine, et Guillaume de la Chambre, licencié de la même Faculté, s'étaient d'abord récusés, en prétextant leur profession qui les rendait inhabiles à donner un avis en pareille matière; mais, nonobstant leurs scrupules, ils se virent contraints de siéger (1). Parmi les plus acharnés contre Jeanne d'Arc, il faut citer Thomas de Courcelles, qui opina pour qu'elle fût soumise à la torture (2), et Nicole Midi, soupçonné d'avoir réduit le procès aux douze assertions qui devaient servir à perdre l'accusée (3). Me Jean Basset, au contraire, inclinait à l'indulgence ; il hésitait à se prononcer sur le caractère des visions que Jeanne d'Arc s'était attribuées; il ne les regardait pas nécessairement comme l'œuvre du malin esprit ; il admettait qu'elles pouvaient venir de Dieu sans néanmoins l'affirmer, et se contentait de blâmer ce qui, dans la conduite de la Pucelle, lui paraissait choquer les bonnes mœurs et s'écarter de la soumission due à l'Eglise catholique (4). Son opinion se rapprochait à quelques égards du sentiment exprimé par Gerson, bien qu'il se montrât, sous d'autres rapports, beaucoup moins favorable à Jeanne d'Arc que le pieux chancelier.

Quand l'instruction du procès fut achevée, Jean Beaupère,

gleterre accordant à Jean Beaupère, docteur en théologie, une gratification de trente livres tournois en sus de ses journées de présence au procès de Jeanne d'Arc. Le 2 avril 1431. — Nouveau paiement de six vingt livres tournois, fait par le receveur général des finances de Normandie aux maîtres en théologie de l'Université de Paris, qui avaient vaqué au procès de Jeanne d'Arc. Le 9 avril 1431.

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 196 ; t. III, p. 47 et 50.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 403 : « Magister Thomas de Courcellis dixit quod sibi videtur bonum esse eam ponere [in torturis]. »

(3) Déposition de Thomas de Courcelles dans le procès de réhabilitation. *Procés de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 60 : « Fuerunt facti et extracti certi articuli, numero duodecim..., ut sibi videtur ex verisimilibus conjecturis, per defunctum magistrum Nicolaum Midi.

(4) *Procès*, t. I, p. 342 et s.

Jacques de Touraine, Girard Fueillet et Nicole Midi furent députés à Paris pour communiquer les pièces à l'Université; ils reçurent même pour cette mission, s'il est permis de consigner ici ce détail, une indemnité de cent livres chacun (1). L'Université ayant renvoyé l'examen de l'affaire à la Faculté de théologie et à Faculté de décret, ces deux compagnies, au bout de quelques jours, firent connaître leur avis par l'organe de leurs doyens, dans une assemblée générale des quatre Facultés qui se tint aux Mathurins, sous la présidence du recteur Pierre Gonda, le 19 avril 1431 (2). Cet avis, comme on ne pouvait que trop s'y attendre, était sur tous les points d'une rigueur impitoyable contre Jeanne d'Arc. On la déclarait convaincue de mensonge, de superstition, de blasphème, d'apostasie, de trahison, de fourberie, de cruauté, d'orgueil, de révolte, etc. Après en avoir délibéré, l'Université vota ces conclusions farouches, que le recteur fut chargé de transmettre au tribunal ecclésiastique, séant à Rouen. Le prestige que conservait l'Ecole de Paris donnait à son jugement une autorité presque irrécusable. Les ennemis de Jeanne d'Arc ne manquèrent pas de faire valoir qu'elle avait contre elle les plus notables docteurs de la plus célèbre école qui fût au monde. On nous dispensera de retracer les derniers incidents de ce simulacre de procès. Condamnée une première fois pour ses méfaits prétendus à la prison perpétuelle, à l'eau d'angoisse et au pain de douleur, Jeanne d'Arc, peu de jours après, pour avoir repris des habits d'homme, était condamnée de nouveau comme relapse, et abandonnée au bras séculier. Le même jour, qui était le 30 mai 1431, elle expirait dans les flammes

(1) Lettres du roi d'Angleterre accordant une indemnité de cent livres tournois à maître Jehan Beaupère, Jacques de Thouraine, Nicole Midi et Girard Fueillet, envoyés à Paris pour soumettre les pièces du procès de Jeanne d'Arc à l'Université. Donné à Rouen, le 21 avril 1431. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 203.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 395 et s.; *Procès de Jeanne d'Arc*, t, I, p. 411 et s.

d'un bûcher, après avoir eu à subir, à ses derniers moments, les exhortations d'un théologien de l'Université de Paris, de ce Nicole Midi, son persécuteur implacable (1).

Le rôle que l'Université de Paris a joué dans le procès de Jeanne d'Arc, la part qu'elle a eue à sa condamnation, ont pesé longtemps sur elle, comme un reproche que l'histoire était en droit de lui faire, et que ses ennemis ne lui ont point épargné. Deux siècles s'étaient écoulés depuis le tragique événement ; et sur la fin du règne de Louis XIII, dans le feu des constestations ardentes qui venaient de se renouveler entre l'Ecole de Paris et la compagnie de Jésus, celle-ci disait, en parlant de sa rivale :

« N'ont-ils pas conspiré contre la Pucelle d'Orléans, envoyée de Dieu miraculeusement pour le salut du royaume très-chrestien, et dans une assemblée générale des Mathurins fait lettre au roy d'Angleterre, Henri VI, pour le supplier, avec toutes les instances possibles, de la faire punir ?... Ne l'ont-ils pas condamnée, cette saincte vierge, après de longues consultations, et déclarée sorcière, invoquant les diables, idolâtre, schismatique et hérétique ? Et les juges qui lui firent ensuite son procez, ne disent-ils pas dans cette inique et cruelle sentence portée contre son innocence, son honneur et sa vie, qu'ils en ont usé ainsi ayant esgard et respect aux délibérations des maistres des Facultez de théologie et décret en l'Université de Paris, voire et de tout le corps d'icelle Université (2) ? »

Ces reproches amers étaient fondés, nous avons pu nous en convaincre ; mais, pour être tout à fait juste, il aurait fallu ajouter que, par un revirement, facile à prévoir, de l'opinion publique, Jeanne d'Arc ayant disparu de la scène, l'Univer-

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 470 : « Pro ejus (Joannæ) salutari admonitione et populi ædificatione, fuit solemnis prædicatio per eximium theologiæ doctorem Nicolaum Midi... »

(2) *Response au livre intitulé Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un Jésuite*, Paris, 1643, in-12, p. 96 et suiv.

sité qui avait poursuivi sa condamnation et pris parti jusque-là pour les Anglais, se sépara d'eux insensiblement, et, sans devenir tout à fait leur ennemie, contraria souvent leur politique. Elle fit encore bon accueil à Henri VI, quand, au mois de décembre 1431, le jeune roi vint à Paris se faire couronner dans l'église de Notre-Dame par les mains du cardinal de Winchester (1); elle sollicita peut-être, et en tout cas, elle reçut de lui avec reconnaissance une nouvelle confirmation de quelques-uns de ses priviléges (2). Mais un mois ne s'était pas écoulé, Henri VI érigeait l'Université de Caen pour l'étude du droit canonique et du droit civil (3) : grave sujet de mécontentement, sinon de préjudice, pour les écoles de Paris. Il est vrai que Charles VII, à peu près à la même époque, fondait l'Université de Poitiers (4); mais il récompensait par là les populations qui s'étaient montrées le plus fidèles à sa cause, tandis que le roi d'Angleterre n'avait pas les mêmes motifs de créer une concurrence aux écoles de la ville où il était venu se faire couronner et qu'il pouvait appeler sa seconde capitale. Ce coup inattendu et immérité fut vivement ressenti par l'Université de Paris. Elle s'en plaignit avec amertume; elle représenta que la nouvelle fondation avait été faite contrairement aux clauses du traité de Troyes qui garantissaient les priviléges de l'Ecole de Paris; qu'elle ôterait à ces écoles tout moyen de se relever de leurs ruines; que d'ailleurs elle serait sans utilité, même pour la Normandie, qui, étant un pays de droit coutumier, n'avait nul besoin d'une Faculté de droit canonique ou de droit civil. Ces énergiques réclamations furent portées devant le parlement par Me Guillaume Evrard, que nous avons vu figurer au procès de Jeanne d'Arc; elles furent même adressées aux pères du

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. V, p. 1 et suiv.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 169.

(3) Lettres patentes, datées de Rouen, du mois de janvier 1431, ce qui correspond pour nous au mois de janvier 1432. *Ibid.*, p. 176.

(4) Lettres patentes du 16 mars 1431. Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 844 et s.; *Ordonn.*, t. XIII, p. 179.

concile de Bâle par l'entremise des envoyés de l'Université (1). Est-il nécessaire d'ajouter qu'elles n'eurent pas la puissance d'empêcher ni même de retarder l'effet des concessions de Henri VI en faveur de la ville de Caen ?

Un autre édit de ce prince, qui touchait aussi par certains côtés aux intérêts de l'Université de Paris, causa dans ses rangs un très-vif émoi : nous voulons parler de l'édit qui permettait de racheter moyennant une somme douze fois égale au revenu

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 428. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 594, donne le procès-verbal de la séance du Parlement, où furent portées les remontrances de l'Université : « Du XII novembre (1433). Ce jour les recteurs et députés de l'Université de Paris et le prévost des marchands firent dire et remontrer au chancelier et aux présidens et conseillers de Parlement, par la bouche de Mᵉ Guillaume Erart, maistre en théologie, qu'ils avoient entendu qu'on vouloit instituer, establir ou fonder en la ville de Caen estude de loix et de décrets et comment en pourroit redonder au grand dommaige et préjudice du roy et de son royaume, ou préjudice et à la diminution ou confusion de la foy chrétienne, ou préjudice de la souveraineté et ressort de la Court de Parlement, contre le traicté de la paix, et singulièrement préjudicieroit à la restauration de la cité et estude. Déclairoit en oultre ledict Erart les dommaiges et inconvéniens disposez d'advenir par ledict estude de Caen et avec ce remonstroit comment le dict estude ne seroit mie utile ne nécessaire, spécialement pour le pays de Normandie qui est tout reiglé et gouverné par coustumes ; et comment à Louvain, à Dôle et ailleurs avoit estudes de loix pour fournir ce royaume de légistes et juristes. Parquoy vouloit dire iceluy Erart qu'il n'estoit nécessité ne utilité de establir ladicte estude de Caen ; et que, en tant que besoing seroit, l'Université de Paris offroit de consentir et permettre à Paris estude de droit civil *ad tempus*, ainsi que seroit advisé ; en suppliant au chancelier et à la Court, que ce voulsissent remonstrer ou faire remonstrer au roy et à son conseil où il appartiendroit afin que ledict estude ne soit estably ou fondé en ladicte ville de Caen. Sur quoy le chancelier fist response, en disant aux dessus nommez qu'ils baillassent par escript devers la Court leur offre dessusdict, et que on auroit advis sur ce qui avoit esté dict et requis de par l'Université et le prévost des marchands de Paris. »

annuel les rentes constituées sur les maisons et héritages de la ville de Paris et de ses faubourgs (1). Un grand nombre de ces rentes appartenaient à des églises et à des colléges qui trouvaient plus d'avantage à les toucher qu'à recevoir un capital d'un emploi peut-être difficile. L'édit qui permettait le rachat datait du mois de juin 1428 : il avait passé d'abord inaperçu ; mais il fut renouvelé le 31 mai 1431. Les colléges qui possédaient des rentes s'alarmèrent; l'Université prit fait et cause pour eux, et protesta devant le Parlement. Cette fois encore, Me Guillaume Evrard fut l'interprète des doléances de sa corporation. Il insista sur le tort qu'elle éprouvait et qui atteindrait, en même temps qu'elle, un grand nombre de fondations pieuses, et par conséquent les âmes des trépassés pour lesquelles, faute de revenus, on cesserait de chanter et de prier. Il se plaignit amèrement que l'édit, qui compromettait de si respectables intérêts, eût été préparé dans l'ombre et sans que les gens d'église eussent été consultés. Il mêla même la menace à la plainte, disant que, si les rois et les princes, au temps passé, avaient prospéré pour leurs bonnes œuvres, par le contraire il était à croire vraisemblablement qu'il *meschéerait à ceux qui feroient œuvres mauvaises.* « Pompeius, s'écria l'orateur, fut très-glorieux en son empire; mais tantost qu'il fist de l'Eglise estable à ses chevaux, il finit meschamment (2). »

Les dispositions de l'Université à l'égard de ses dominateurs

(1) Voici l'art. 1er de l'édit du 31 juillet 1428 : « Que toutes manières de rentes constituées par achat et à pris d'argent,... par dons, lais ou autrement... sur les maisons et héritages assis à Paris et ès faulbours d'icelle, à quelques personnes qu'elles appartiennent, soient églises, colléges ou autres personnes, les propriétaires d'icelles maisons ou héritages, qui sont à présent ou qui seront pour le tems à venir, puissent racheter, c'est assavoir le denier, douze deniers, monnoye courante à présent. » *Ordonn.*, t. XIII, p. 136. Cf. *ibid.*, p. 174.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 424; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 332.

étrangers étaient donc modifiées, et elle ne laissait pas échapper l'occasion de le témoigner. Au mois de mars 1432, quelques-uns de ses maîtres, entre autres Jean Basset, sont arrêtés à Rouen et emprisonnés par les ordres du bailli, sous l'inculpation de complot contre l'autorité du roi d'Angleterre. Leur vrai crime, c'était leur attitude dans le procès de Jeanne d'Arc, et l'intérêt qu'ils avaient montré pour l'accusée, l'appui qu'ils avaient essayé de lui prêter (1). Oubliant la conduite toute différente qu'elle avait elle-même tenue en cette triste conjoncture, et la part qu'elle pouvait revendiquer dans la sentence de condamnation, l'Université de Paris éleva la voix en faveur des siens, et, comme sa plainte n'avait nullement ému les magistrats du bailliage de Rouen, elle porta l'affaire devant le Parlement, qui se montra moins inexorable. En effet une délibération du 24 avril 1433 fit défense au bailli de Rouen de rien faire au préjudice de l'appellation de l'Université (2). De tels arrêts, rapprochés des griefs qui les avaient motivés, frappaient, comme autant de coups indirects, le ruineux édifice de la domination anglaise.

Mais quelque chose de plus grave encore que les incidents qui viennent d'être rappelés, ce sont les démarches que fit l'Université auprès du duc de Bourgogne en faveur de la paix.

Dès l'année 1429, des pourparlers s'étaient engagés entre Charles VII et le duc de Bourgogne (3). Bien que ces premières négociations n'eussent pas abouti, même à une trêve, si nécessaire de part et d'autre, cependant elles n'avaient pas été entièrement rompues, et les exploits de Jeanne d'Arc, joints aux sentiments personnels de Philippe le Bon, à ses scrupules tardifs, à son dégoût de l'alliance anglaise, avaient ouvert de jour en jour de nouvelles chances de pacification. Ce fut dans ces conjonctures que le cardinal de Sainte-Croix ayant été envoyé en France par le pape Eugène IV pour travailler au rapproche

(1) *Procés de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 272, 273.

(2) Du Boulay, *Hist. univ.*, t. V, p. 422 et 424; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 333.

(3) *Chronique de Monstrelet*, t. IV, p. 348.

ment des partis, l'Université, encouragée, sans doute, par sa présence, n'hésita plus à se prononcer.

Dans une assemblée qui se tint aux Mathurins le 7 octobre 1432, sous la présidence de Me Gérard Gehe, alors recteur, un cri s'éleva contre les maux de la guerre, et il fut résolu qu'on enverrait une ambassade porter au duc de Bourgogne les doléances et les vœux de l'Ecole de Paris. Les députés dont l'assemblée fit choix furent Me Jean de Brion, évêque de Meaux, conservateur des priviléges de la compagnie, et Me Nicolas Quoquerel, maître ès-arts. Comme ils réclamaient cent talents d'or pour leurs frais de voyage, et que le trésor de l'Université se trouvait à sec, les nations de France, de Normandie et de Picardie avancèrent la somme, sous la condition que le payement serait garanti par les Facultés de théologie, de droit et de médecine. Les instructions données aux deux ambassadeurs les chargeaient de représenter à Philippe le Bon la déplorable situation de la France, la désolation des campagnes et des villes, l'affliction de l'Université. Les deux ambassadeurs devaient s'efforcer d'apitoyer le puissant vassal, et le conjurer d'employer tous ses soins pour le rétablissement de la paix, d'une paix sérieuse et durable, et à défaut de paix, pour la conclusion d'une trêve, qui permît d'adoucir les plaies de la guerre (1).

C'était, depuis douze ans, la première fois que l'Université se hasardait à intervenir dans les affaires du pays; qu'elle reprenait son rôle, non pas d'arbitre, mais de conseillère, elle-même intéressée au succès de ses propres avis. Elle ne s'adressait pas, chose remarquable, au roi d'Angleterre, bien qu'il fût par elle salué du nom de roi de France; elle s'adressait à un prince français, se disant peut-être qu'il se montrerait plus sensible que des étrangers aux maux du royaume, et qu'il avait entre les mains tous les moyens de salut. Néanmoins, dans les instructions que l'Université avait données à ses ambassadeurs, elle ne prononçait pas le nom de Charles VII; bien plus, elle le désignait

(1) Nous avons publié le texte de ces instructions dans notre *Index chronologicus*, p. 256.

sans le nommer, comme l'ennemi de la nation, et ne laissait percer nulle part le soupçon qu'il pût jamais remonter sur le trône et rentrer dans Paris. C'est ainsi qu'à la veille des événements qui doivent les toucher le plus les partis cherchent à dissimuler et quelquefois n'osent pas s'avouer à eux-mêmes leurs craintes et leurs espérances.

La démarche de l'Université de Paris fut pour le moment sans résultat. Malgré une trêve aussitôt violée que conclue entre les Français et les Bourguignons, les hostilités se continuèrent dans la plupart des provinces. Mais en 1435, lorsque s'ouvrirent de nouvelles et sérieuses négociations entre les belligérants, l'Université eut de nouveau l'occasion d'élever la voix en faveur du rétablissement de la paix. Le roi d'Angleterre l'invita lui-même à se rendre au congrès qui se réunit au monastère de Saint-Waast, dans la ville d'Arras (1). Là se rencontrèrent un légat du pape Eugène IV, et nombre de prélats, abbés et docteurs, députés par le concile de Bâle et tous animés du désir d'apporter un terme aux calamités d'une guerre si longue. L'Université de Paris, fidèle à son rôle, se proposait d'exprimer, par l'organe de ses envoyés, sa pitié profonde pour les maux incalculables du royaume, et ses souhaits ardents pour la cessation des hostilités et la conclusion immédiate de la paix.

Les églises pillées et dévastées, les reliques des saints jetées au vent; les vases sacrés profanés; les immunités ecclésiastiques foulées aux pieds; des viols, des meurtres, des incendies, nombre d'enfants morts sans baptême et égorgés jusque dans le sein de leur mère; des chrétiens traités si cruellement par des chrétiens qu'il eût mieux valu pour eux tomber dans les mains des païens et des infidèles; les écoles désertes; les campagnes dépeuplées; les routes si peu sûres qu'on n'osait pas s'y hasar-

(1) C'est ce qui résulte des instructions mêmes données à ses ambassadeurs, *Index chronologicus*, p. 258 : « Primo significabunt ipsam convencionem fuisse intimatam dictæ Universitati ex parte domini nostri regis, cujus obtemperando mandatis, ipsa Universitas ipsos transmisit ambassiatores... »

der; partout l'image de la désolation et de la misère : voilà le tableau que la France présentait en 1435, et que l'Université avait chargé ses envoyés de dérouler sous les yeux des puissants personnages réunis au congrès d'Arras (1). Pour mettre fin par une paix solide à de si épouvantables calamités, fallût-il abandonner une partie du territoire de la France à ceux que l'Université appelait encore, dans ses instructions, les adversaires du royaume, *adversariis regni*, c'est-à-dire aux partisans de Charles VII, elle y consentait; mais, gardienne toujours vigilante de ses priviléges, elle demandait une garantie en faveur des bénéficiers dont les bénéfices feraient partie du territoire abandonné. Elle déclarait d'ailleurs que, si la guerre devait con-

(1) *Index chronologicus*, *ibid.* : « Sunt enim universe ecclesie manu sacrilega depredate, orbate presbiteris et populo ; destructe et in ruinam irreparabiliter collapse ; sacre reliquie et vasa sacra violenter asportata ; ymo ipsum preciosissimum Christi corpus sepe infideli temeritate irreverenter tractatum, et viliter humi projectum, ad depredationem sacri vasis ad ejus custodiam ordinati. Sunt insuper homicidia innumera, eciam in sacris perpetrata edibus, templa succensa igni, et ad ea confugientes innocentes, qualibet spreta emunitate, absque offensa, inhumaniter trucidati, combusti, aut alias, absque pietate, gladio interempti. Neque vero describi possint tyrannides quibus indifferenter tam religiosi aut ecclesiastici quam scholares impie, immanibus et diversis tormentorum speciebus et penarum generibus sunt afflicti, adeo quod eciam infideles et pagani populum Christianum tanta morum crudelitate tractare vererentur, si eisdem tributum redderetur. Quante insuper mulieres violate, virgines deflorate, conjugia fedata sunt, pregnantes mulieres suffocate ; partus et parvuli absque baptismo et sepe in utero matris periclitati sunt ! Exprimi non possit preterea que edificiorum demolicio et ruina universa ; patens est, et non est qui terras vel agros audeat excedere, neque per vias incedere, solum vite periculo ; et, quod pejus est referre, omnium oculis innotuerunt fames, calamitas et miseria, quibus multitudo innumerabilis populi et privatorum hac occasione periit. Et ut multa brevi verbo dicantur in tantum mala excreverunt, quod nulla iniquitas et impietas super excogitari valeat. »

tinuer, il ne restait plus qu'une ressource pour les habitants du royaume, c'était de s'expatrier (1).

Le congrès d'Arras ne répondit pas entièrement aux espérances de l'Université de Paris : il ne rendit pas la paix à la France; mais il amena un rapprochement sincère et définitif entre Charles VII et le duc de Bourgogne, qui ne tarda pas à tourner ses forces contre les Anglais, si longtemps ses alliés. Les affaires prirent alors une face nouvelle et se précipitèrent vers le dénoûment que les exploits de Jeanne d'Arc avaient préparé. L'Université de Paris, qui était restée plus française au fond que quelques-uns de ses actes ne le feraient supposer, n'eut aucune peine à suivre l'essor imprimé par les événements aux idées nationales. Après la réduction de Paris au mois d'avril 1436, elle se hâta de témoigner la part qu'elle prenait à la joie publique, en ordonnant une procession solennelle qui eut lieu en l'église Sainte-Catherine du Val, et dans laquelle parurent environ quatre mille maîtres et écoliers, portant des cierges (2). En même temps elle désigna quelques-uns de ses membres pour se joindre à la députation qui allait porter à Charles VII les requêtes avec les hommages des gens d'église et des bourgeois de la ville (3). Ce qu'elle avait la certitude d'obtenir et que cependant elle sollicitait avec instance comme une faveur difficile, c'était la confirmation de ses priviléges. Charles VII promit « de lui en bailler des lettres en forme, ainsi qu'avoient fait d'ancienneté ses prédécesseurs. » Ces lettres, délivrées à Bourges au mois de mai, furent enregistrées au Châtelet de Paris, le 2 juin suivant; elles étaient conçues dans les termes les plus explicites et les plus favorables. « Désirans de tout nostre cœur,

(1) *Ibid.* : « Aperiatur quomodo pondere guerrarum regnum istud in tantum est depressum, quod amplius guerram sustinere non possit; et ubi pax non interveniet, compellit necessitas regnicolas ad loca extranea transire et partes Franciæ relinquere desertas.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 435; Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 825; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 361.

(3) Félibien, *ibid.*, p. 826; t. V, p. 269.

disait le roi, voir de nostre temps nostre fille, première née, l'Université de l'estude de Paris, florir, fructifier, croistre et multiplier en comble et plantureuse abondance de vertus et tous biens, et estre souverainement exaucée et élevée par tous honneurs, graces et liberalitez ; voulans toujours persévérer en nos faits, selon les vertueuses œuvres de nos prédécesseurs :..... tous et chacuns les priviléges, libertez et franchises par nosdits prédécesseurs donnez et octroyez à nostredite fille l'Université de l'estude de Paris et aux supposts d'icelle, ensemble les autres droits, coustumes, usaiges d'icelle nostre fille et de sesdits supposts,... Nous iceux ayans fermes et agréables, de nostre grace spéciale, pleine puissance et autorité royal, loüons, approuvons, certifions et confirmons par ces présentes (1). »

Malgré d'aussi formelles assurances en faveur du maintien de ses priviléges, l'Université de Paris, dès l'année suivante, ne fut pas exemptée de l'emprunt, ou, pour mieux dire, de la contribution de guerre qui venait d'être imposée aux habitants de Paris pour la délivrance de la ville et du château de Montereau, encore aux mains des Anglais. En consentant d'assez bonne grâce à payer sa part de ce subside extraordinaire, elle obtint du moins de Charles VII la déclaration expresse que ce dangereux précédent ne serait pas invoqué contre elle et ne préjudicierait pas dans l'avenir à ses immunités (2).

Deux mois s'étaient écoulés depuis ces derniers incidents, lorsque Charles VII, s'étant décidé enfin à quitter ses fidèles provinces du centre du royaume, rentra dans Paris le 12 novembre 1437, après une absence qui avait duré près de vingt ans, et qui avait eu toutes les amertumes de l'exil le plus navrant. Au parvis Notre-Dame, il trouva le corps de l'Université qui était venu le complimenter (3). Par un caprice du sort ou de l'élection, l'orateur qui devait porter la parole au nom des

(1) *Recueil des priviléges de l'Université*, p. 15; *Ordonn. des rois de France*, t. XIII, p. 219; Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 438.

(2) *Recueil des Priviléges*, p. 95; *Ordonn.*, t. XIII, p. 439.

(3) *Chronique de Monstrelet*, t. V, p. 304.

quatre facultés était ce Nicole Midi que nous avons vu si acharné contre Jeanne d'Arc. Quelle attitude pouvait avoir devant Charles VII victorieux cet ancien adversaire, ce juge inique de la Pucelle ? Selon l'usage, Nicole Midi avait reçu des instructions contenant la substance de l'allocution qu'il devait prononcer. Il eut donc à exprimer les élans de l'allégresse générale au retour d'un prince chez lequel resplendissaient, dit-il, toutes les qualités qui conviennent à un roi catholique, la pureté de la foi, la soumission à Dieu et à l'Eglise, l'amour de la justice, la clémence et la miséricorde. Il eut ensuite à retracer tout ce que l'Université avait souffert, alors que, pareille à une orpheline, elle était privée de son protecteur naturel. Enfin, après avoir dépeint les malheurs que la désunion entraîne et les bienfaits de la concorde, Nicole Midi déposa aux pieds de Charles VII les protestations de l'obéissance filiale et du dévouement de l'Ecole de Paris (1).

Ainsi fut scellée, après de longues et mutuelles épreuves, la réconciliation de l'Université de Pâris et de la royauté des Valois. Cependant Charles VII, qui ne pardonna jamais à la ville de Paris de l'avoir expulsé et combattu, se souvint également, jusqu'à la fin de son règne, que l'Université avait méconnu ses droits, abandonné et trahi sa cause pour se donner aux Anglais. Il maintint, comme il l'avait promis, ses anciens priviléges, mais sans y ajouter de nouvelles faveurs. Il se garda d'étendre le rôle déjà si considérable de cette corporation, vénérée à juste titre, mais arrogante et présomptueuse, qui s'était mêlée un jour des affaires de l'Eglise et de celles de l'Etat, avec la prétention à peu près avouée d'en rester l'arbitre. Loin d'encourager ses visées ambitieuses, il les réprima : elle prétendait relever immédiatement de l'autorité royale, il la soumit à la juridiction du Parlement (2). Elle continua de s'appeler la fille aînée des rois de France ; mais elle apprit de Charles VII qu'elle était

(1) Du Boulay, *Hist. univ.*, t. V, p. 442 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 384 et s.
(2) *Ordonn.*, t. XIII, p. 457.

leur sujette en même temps que leur fille aînée, et elle sentit de plus en plus dans la suite le poids de cette sujétion. Ainsi la décadence politique de l'Université de Paris suivit de près l'extension un peu abusive de son influence. Après avoir rêvé les plus hautes destinées, elle vit, en moins d'un quart de siècle, ses espérances à demi réalisées, puis cruellement déçues. Désormais surveillée, contenue, affaiblie, elle allait se trouver peu à peu amenée au rôle qui était le sien, celui d'une grande école qui a pour mission d'élever la jeunesse, et qui doit se contenter de sa tâche et s'y dévouer exclusivement avec une légitime fierté; car si, par certains côtés, cette tâche laborieuse paraît obscure et même ingrate, il n'en est pas, après tout, qui importe plus aux familles et à l'Etat.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président a, dit-il, la douleur de notifier à l'Académie la nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Villemain, « qui lui appartenait comme membre ordinaire depuis 1841 et qui avait pris une part souvent utile, toujours sympathique, à ses travaux, jusqu'au moment où sa santé, affaiblie par de cruelles épreuves, l'obligea à réserver à l'Académie française ce qui lui restait, non pas d'activité intellectuelle, mais de force physique. Les deux Académies, l'Institut tout entier regretteront longtemps cet éminent esprit qui réunissait tant de mérites divers, le savoir littéraire le plus étendu à la critique la plus sûre, et le talent d'écrire à l'originalité de la pensée. »

M. le Président donne ensuite des nouvelles de M. Naudet, qu'il a vu tout récemment, et dont l'état, pénible surtout par la nécessité du repos, n'inspire du reste aucune inquiétude.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un acte de dona-

tion pour un prix fondé par M. Roget, baron de Belloguet, lauréat de l'Académie. — Des objections s'élèvent, non pas contre ce prix en lui-même, mais au sujet du programme tel qu'il est conçu et présenté par l'auteur de la fondation. Des modifications y sont jugées indispensables par plusieurs membres et le bureau se range à cet avis. — Une commission spéciale est formée, en conséquence, pour examiner attentivement ce programme, en référer à l'auteur, s'il y a lieu, par l'intermédiaire du Secrétaire perpétuel, et faire un rapport à l'Académie dans une séance ultérieure. — Sont nommés membres de cette commission MM. Mohl, de Longpérier, Maury et Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 3e partie de son mémoire, traitant des *Villes lombardes*, etc.

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Gobert, et à titre de premier complément d'une publication de longue haleine, dont le 1er volume a été admis au concours de 1870, les *Chroniques de Froissart*, édit. de M. Luce, t. II (1340-1342), 1870, in-8° (6 exemplaires).

II. Pour le concours des Antiquités de la France,

Histoire de la ville de Poissy depuis ses origines jusqu'à nos jours par M. Octave Noël (1869, 1 vol. gr. in-8°, avec eaux-fortes. — 2 ex.).

III. A titre d'hommages :

1° Le tome IX des *Mémoires de l'Académie d'Agram* (Agram, 1869, in-8°) renfermant : un Mémoire sur le droit russe et polonais par M. Maciejowski ; — un Mémoire de philologie par M. Miklosich ; — un travail sur le vocabulaire croate par M. Jagié ; — une étude sur le comique national par M. Jurkovié et le compte-rendu de la séance solennelle de l'Académie. — Une lettre latine est jointe à cet envoi par le Secrétaire de l'Académie, M. G. Danicié, annonçant la réception d'un exemplaire qui lui a été offert des *Papyrus grecs du Musée du Louvre*, avec le vœu exprimé de nouveaux envois des publications de l'Académie.

2° *Comptes-rendus de la commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique* : 3e série, t. X, n° 6 ; t. XI, nos 1-4 ; plus une table générale des Notices, etc., rédigée par M. Ern. Van Bruyssel.

3° *Nederlandsche Gedichten uit de XIVde eeuw van Jan Boendale*,

Hein van Aken en Anderen naar het Oxfordsch Handschrift, etc., publié par F. A. Snellaert, membre de l'Académie de Belgique (Bruxelles, 1869, in-8°).

4° *The book of Deer*, edited for the Spalding Club by John Stuart L. L. D. secretary (Edinburgh, 1869, 1 vol. in-4° renfermant une préface de 164 pages avec trois planches et un index, puis le *Livre de Deer*, monastère de Saint-Columban dans le comté d'Aberdeen, 95 pp. avec 18 autres planches d'une fort belle exécution).

5° *Les théoriciens au pouvoir, causeries historiques*, par M. D. Delorme, du Cap (Haïti), Paris, 1870, in-8°.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* : 1869, n° 4.

7° *Revue africaine* : mai 1870.

8° Au nom de M. d'Avezac, l'examen d'un ouvrage intitulé « *The remarkable life, adventures and discoveries of Sebastian Cabot of Bristol*, etc., *by J. F. Nicholls* », Londres, 1869 (extr. de la *Revue critique d'histoire et de littérature*).

9°-10° M. De Longpérier fait hommage en ces termes des deux publications suivantes :

« Je suis chargé par M. Jules Oppert de faire hommage à l'Académie d'un grand travail sur les inscriptions du roi Sargon, tracées sur les divers monuments recueillis à Khorsabad. Ce travail a paru à la suite de l'ouvrage que vient de publier M. Victor Place. M. Oppert donne la traduction littérale: 1° des inscriptions gravées sur les blocs dans lesquels sont sculptés les grands taureaux de portes, placés maintenant au Louvre; — 2° le texte imprimé sur les barils de terre cuite et relatif à la chronique de Sargon; — 3° les inscriptions gravées sur des plaques de divers métaux recueillies à Khorsabad; — 4° la traduction de la plus longue inscription assyrienne connue, restituée d'après les fragments de quatre copies relevées dans plusieurs salles de Khorsabad découvertes par M. Botta : ce texte contient les Annales de Sargon; — 5° enfin l'explication des petites tessères de terre cuite relatives à des femmes babyloniennes vendues comme *hiérodules* probablement.

» M. Ferdinand Bompois, archéologue distingué, qui habite le département de la Nièvre, m'a chargé de présenter en son nom à l'Académie huit mémoires relatifs à la numismatique grecque. Je m'acquitte de cette commission avec d'autant plus de plaisir qu'elle me permet de signaler l'exemple excellent donné par un homme très-estimable, qui, loin du centre des études, consacre son temps à l'in-

terprétation des monuments de l'antiquité classique, presque systématiquement abandonnée dans nos départements. M. Bompois a formé, à grands frais, une magnifique collection de médailles grecques, et une précieuse bibliothèque archéologique ; et il s'applique maintenant à faire connaître les monuments inédits qu'il possède et à discuter d'intéressantes questions relatives à des médailles dont la classification laisse à désirer. On ne saurait trop louer et trop encourager un emploi si heureux de l'intelligence et de la fortune. Les mémoires présentés ont pour titre : *Médailles de Méléagre, roi de Macédoine ; — Lettre sur deux médailles grecques inédites ; — Restitution à Pergame de quelques monnaies attribuées à Mytilène* (Lesbos); — *Des médailles restituées par M. Fr. Lenormant à Lyncus ou Héraclée de Lyncestide : examen de cette opinion ; — Des portraits d'Octavie, sœur d'Auguste ; — Eclaircissements sur le nom et la numismatique de Sané* (*Macédoine*) *et sur quelques médailles qui s'y rapportent ; — Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque.* — Ce mémoire, le dernier en date et le plus important, fait connaître, entre autres monuments inédits, un remarquable didrachme sur lequel on voit une figure de Mercure accompagnée du mot ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ. M. Bompois, qui venait de découvrir cette monnaie au moment où son mémoire était terminé, n'a pas eu le temps d'en étudier à fond la légende. Il me sera permis de la signaler à l'attention de l'Académie, parce qu'elle me paraît constituer un surnom du dieu Mercure considéré comme protecteur du peuple de Cyrène, et j'ajouterai que, sur une médaille du Musée de Turin, le buste de Diane est accompagné de l'épithète ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ, présentant au féminin le même sens. MM. Lindberg et Müller, de Copenhague, avaient cru devoir diviser cette dernière inscription qui n'offre pas la moindre solution de continuité, et y lisaient le nom d'un magistrat Démonax, suivi de l'ethnique de Cyrène. Mais la monnaie publiée par M. Bompois prouve qu'il faut abandonner ce système : ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ et ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ sont des épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs de la nation. »

M. Egger rend compte de l'examen qu'il a été prié de faire de la lettre de M. Schliemann, sur les résultats des fouilles exécutées par lui, dans la Troade, à Ilis Sarlik (*Ilium novum*), où il croit avoir retrouvé le véritable emplacement de Troie et de la Pergame de Priam, contrairement à l'opinion de la plupart des archéologues qui les cherchent sur les hauteurs de *Bounar-*

baschi. M. Egger donne préalablement lecture de la lettre en question et termine les observations dont il l'accompagne en reconnaissant que, s'il reste beaucoup à faire à M. Schliemann pour démontrer sa thèse, il n'en est pas moins certain qu'il a mis au jour des ruines qui peuvent avoir leur importance pour l'histoire de la Troade, quand même elles ne remonteraient pas à beaucoup près jusqu'aux temps reculés où se plaît à les placer le zélé et enthousiaste voyageur.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés les ouvrages suivants:

1° Au nom de M. Garcin de Tassy, et comme hommage à l'Académie, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie* (2e édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée), t. II, 1870, gr. in-8°.

2° Au nom de M. de Rougé, *Monuments de l'Egypte et de la Nubie. — Notices descriptives conformes aux manuscrits autographes rédigés sur les lieux par Champollion le jeune*: 7e et 8e livraisons publiées sous la direction de M. De Rougé, faisant partie du tome II, et complétant et rectifiant les six premières restées si défectueuses à plusieurs égards (2 fascic. in-4°).

3° Un nouvel envoi de l'Académie imp. des sciences de Vienne comprenant les ouvrages ci-après : I. *Comptes-rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, t. LXI, cahiers 2 et 3 ; t. LXII, cahiers 1-4. — II. *Archiv für österreichische Geschichte*, t. XLI, 1re et 2e parties (1869, in-8°) ; — III. *Mémoires de l'Académie : classe de philosophie et d'histoire*, t. XVI et XVIII.

4° *Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans*, décrit, d'après un dessin d'architecte du temps et des documents inédits, par Eug. Hucher (Le Mans, 1870, in-8°).

5° *Revue archéologique* : mai 1870.

6° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1870.

7° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte* : mars 1870.

8° M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de l'auteur, de l'opuscule intitulé « *De l'origine des monnaies et de leurs noms* », par A. N. Bernardakis (extrait du *Journal des Economistes* du 15 mai 1870, n-8°), dédié à M. George Zarifis, banquier à Constantinople, et fruit de recherches personnelles sur les textes et sur les monnaies.

9° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'un opuscule intitulé « *Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes. — Le nom du peuple Redones* », par Robert Mowat, capitaine d'artillerie (extr. du tome VII des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. — 1870, br. in-8°).

M. Huillard-Bréholles termine la seconde lecture de son *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XIVe siècle.*

Analyse.

L'Italie du moyen âge présente le remarquable spectacle d'un peuple chez qui les deux principes de l'autorité et de la liberté paraissent plus fortement constitués que partout ailleurs, et qui cependant ne peut arriver à une conciliation entre ces deux principes, ni s'organiser sous un gouvernement régulier, capable de fondre les petites patries en une grande nationalité. Pour trouver les raisons d'un fait historique dont les conséquences se sont prolongées jusqu'à nous, pour démêler les causes multiples qui ont condamné si longtemps l'Italie au morcellement et à l'impuissance, il faut d'abord étudier le principe d'autorité dans ses deux manifestations les plus éclatantes, le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical, puis mettre en regard de ce principe l'élément démocratique et jusqu'à un certain point libéral que représentent les communes italiennes, isolées ou liguées ; enfin montrer pourquoi ni l'empereur, ni le pape, ni les communes ne parvinrent à fonder soit une monarchie absolue ou tempérée, comme en France ou en Angleterre, soit un Etat fédératif relié par une diète centrale, comme en Allemagne. La période qui s'étend de la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et même jusqu'à la seconde moitié du

XIVe siècle est pour les destinées de l'Italie un moment décisif, puisque l'on voit alors l'autorité de l'Empire, l'autorité de la Papauté et la liberté des Communes s'élever le plus haut, arriver à leur épanouissement le plus complet pour aboutir presque aussitôt à une chute profonde et au plus triste avortement.

PREMIÈRE PARTIE.

DU POUVOIR IMPÉRIAL EN ITALIE.

La paix conclue à Constance par Frédéric Barberousse avec dix-sept cités de la Lombardie, de la marche Trévisane et de la Romagne était un compromis entre une domination étrangère sans contre-poids et une autonomie locale sans restriction. Elle créait, il est vrai, pour l'une des parties contractantes, vis-à-vis de l'autre, des rapports de subordination moins étroits ; mais ces rapports restaient fondés sur la base même de la société d'alors, c'est-à-dire sur le système féodal. Bien qu'à la distance où nous sommes le pacte de 1183 nous apparaisse comme le point de départ d'un droit public nouveau, la lettre des documents contemporains se prête mal à une aussi large interprétation. Barberousse, ainsi que les Lombards eux-mêmes, ne voyait dans ce traité qu'une concession de libertés civiles et politiques faite à des sujets auxquels ces libertés avaient pu être contestées jusque-là. De plus l'empereur considérait la permission d'user de ces libertés nouvelles comme accordée à titre révocable, car il était de principe que le domaine de l'Empire ne pût être aliéné ou que du moins aucune aliénation n'engageât définitivement l'avenir. Des textes précis montrent que la volonté impériale consentait bien à se limiter, mais qu'en se limitant elle s'affirmait encore et n'abdiquait point entièrement. De son côté la commune, reconnue comme une personne civile ayant capacité pour agir et pour posséder et comme un corps politique jouissant d'une juridiction propre et de la faculté d'administrer ses affaires, n'en demeurait pas moins rattachée à l'Empire par le lien féodal de l'hommage ainsi que par l'obligation du payement des redevances. Elle était admise dans une

assez large étendue au partage de la puissance publique; mais l'empereur, dépositaire suprême de cette puissance, se réservait la *supériorité*, et, avec la supériorité, le *ressort*, principale attribution de sa justice souveraine.

En effet, le pouvoir impérial, bien qu'exercé par un chef élu, était virtuellement absolu et de droit divin. C'était la loi vivante sur la terre, la loi affranchie de toutes les lois, la source même du droit civil. La volonté du prince faisait les lois, sa volonté les exécutait. On le considérait comme « le grand législateur séculier », et l'on regardait comme un déshonneur qu'il fût entravé dans l'exercice de la justice. En un mot l'empereur était le vrai, l'unique pouvoir constituant, législatif et exécutif, sauf l'avis qu'était appelée à lui donner, dans les affaires d'intérêt général, une diète ou cour convoquée à des intervalles qui variaient suivant les nécessités de la politique. Cet avis étâit un hommage rendu au principe de la représentation, hommage souvent illusoire, mais qui n'en avait pas moins donné lieu au célèbre axiome : *Lex fit auctoritate regis et consensu populi*. Les décisions de ces cours dites solennelles avaient force de loi dans les diverses portions de l'Empire : rendues en Allemagne, elles étaient obligatoires pour l'Italie, et réciproquement, sans distinction de limites territoriales, l'Empire, dans la langue officielle, s'étendant d'un côté jusqu'à la mer du Nord et de l'autre jusqu'aux frontières du royaume de Naples.

Les cours solennelles se composaient surtout de princes ecclésiastiques et laïques appartenant indifféremment aux divers groupes qui constituaient le corps de l'Empire et désignés sous les dénominations générales de *Germains* et de *Latins*. Mais d'autres personnes moins élevées en dignité y figuraient aussi, et les députés des villes italiennes étaient invités à prendre part à ces diètes, même à celles qui étaient tenues en Allemagne, quand on y devait traiter des affaires concernant leur pays. En outre les empereurs ou leurs légats présidaient quelquefois en Italie des cours particulières appelées *colloquia, parlamenta*, où non-seulement les communes, mais encore la noblesse et le clergé de l'Italie, se trouvaient spécialement représentés.

C'était une ébauche assurément bien imparfaite du système représentatif inauguré plus tard par le Parlement en Angleterre, en France par les Etats généraux. Toutefois ces colloques composés d'Italiens, où l'on s'occupait uniquement d'affaires italiennes, bien qu'ayant le caractère d'assemblées purement consultatives, bien que limités à l'Italie supérieure et réunis sans époques fixes, étaient pour l'Italie entière un élément sérieux, et qui aurait pu devenir fécond, de vie nationale.

Rattachée à la souveraineté de l'Empire par des liens que la paix de Constance tendait à relâcher de plus en plus, l'Italie était encore considérée, tout autant que l'Allemagne, comme un Etat distinct, appelé royaume, *regnum italicum*. Elle avait son archi-chancelier particulier, qui était l'archevêque de Cologne. Les seigneurs d'Italie ne devaient pas être contraints de se rendre en Allemagne pour y recevoir l'investiture de leurs fiefs ni les députés des communes italiennes pour y prêter le serment de fidélité. Quant aux magistrats délégués pour exercer en Italie au nom de l'Empereur des offices judiciaires ou administratifs, ils étaient en grande majorité italiens, et ceux qui parfois étaient de race allemande s'abstenaient de porter le titre de leurs offices italiens quand ils séjournaient en Allemagne ou prenaient part à des actes relatifs aux affaires allemandes. Par conséquent l'existence propre ou, comme on dit aujourd'hui, l'autonomie de l'Italie était politiquement reconnue; comprise dans l'Empire, elle n'y était pas absorbée.

Néanmoins cette indépendance ne pouvait guère être entièrement sauvegardée par des souverains étrangers, et la liberté politique n'était que relative. Les princes de la maison de Souabe conclurent avec les villes italiennes relevant d'eux immédiatement des traités directs, des conventions faites de gré à gré; mais en établissant ou en confirmant les communes ils entendaient bien instituer des fiefs soumis comme tels à la loi féodale, et, tant que cette loi était observée, ils ne songeaient pas à modifier le contrat. Ne dépendre que de l'Empire, et n'obéir à aucun autre pouvoir intermédiaire et d'un ordre inférieur, c'était la liberté comme ils la comprenaient, celle

qu'allaient bientôt obtenir les villes libres impériales de l'Allemagne. Dans cette mesure les empereurs ne se montrèrent plus après la paix de Constance hostiles aux libertés municipales. Ils se dessaisirent même sans trop de peine en faveur des villes de la plupart des droits régaliens, tels que ceux de faire la guerre ou la paix, de battre monnaie, de lever des impôts, de créer des offices, d'exercer la basse, la moyenne et la haute justice dans l'étendue du district de chaque cité. Le corps de la cité représenté par ses consuls et par son podestat est un vrai feudataire assimilé, pour la juridiction et le pouvoir politique, aux comtes, aux marquis, aux ducs du saint Empire. Ce que les empereurs aiment moins, ce sont les confédérations. Obligés de compter avec la ligue lombarde, ils se soucient peu de voir s'organiser d'autres ligues, du moins sans leur autorisation expresse. Sur ce point ils appliquent à l'Italie le genre de prohibition qui était en usage dans les autres pays, et surtout en France, où l'on voit le roi aussi bien que le seigneur direct stipuler presque toujours dans les chartes d'affranchissement que les habitants devenus libres ne s'associeront pas sans son aveu à d'autres communes ou à d'autres châteaux.

Au surplus la concession des droits régaliens aux villes de la ligue lombarde et l'attribution de ces mêmes droits à d'autres villes assez puissantes pour les réclamer ou assez riches pour les payer n'avaient pas pour effet, comme on l'a indiqué plus haut, de supprimer la souveraineté impériale. A vrai dire la lutte au XIIe siècle ne porta que sur la mesure dans laquelle il était à propos d'accepter cette suprématie. Les cités mêmes qui passent pour avoir été le plus décidément guelfes l'admettaient sans difficulté, comme le prouve la clause restrictive constamment insérée dans leurs chartes : *« sauf l'honneur de l'Empire et la fidélité due à l'Empereur. »* Le serment de fidélité restait obligatoire pour tous les habitants mâles de quinze à soixante ans et même au-dessus de cet âge, et il impliquait la reconnaissance des deux droits essentiels que le chef de l'Empire s'était réservés par la paix de Constance : à savoir le jugement des appels (*appellationes*), marque visible de leur pouvoir législatif

et judiciaire et la perception des contributions directes (*fodrum*) dont l'emploi était nécessaire à l'exercice de leur pouvoir exécutif. Mais par la force des choses les empereurs, très-souvent absents de l'Italie et n'y ayant point de tribunal organisé et permanent, durent renoncer à juger les appels, se privant ainsi d'une action qui devait donner tant de force à la monarchie capétienne ; et, par suite des vicissitudes politiques, ils ne purent même lever les impôts ni avec régularité ni avec suite.

A tout prendre, il y avait donc en fait un certain équilibre entre l'empereur, source primordiale des droits civils et politiques, et les républiques ou les feudataires investis par voie de cession de la majeure partie de ces droits. Mais, en principe, l'inégalité subsistait, puisque ces mêmes droits, fondés sur des priviléges, étaient de leur nature révocables. L'Empereur, exerçant la fonction de législateur et de juge suprême, et se donnant pour mission le maintien ou le rétablissement de la paix sociale, n'hésitait pas à frapper les récalcitrants d'une sentence de révocation. La forme solennelle sous laquelle cette peine était prononcée s'appelait la mise au grand ban de l'Empire ; elle avait pour effet la privation des droits publics et communs (*ex communi*) et des droits particuliers et individuels (*ex diviso*). Il est juste cependant de dire que ces sentences, trop facilement prodiguées, furent rarement exécutées à la lettre. L'apparence de la soumission suffisait pour les faire lever, et, s'il fallait absolument recourir à la force comme à l'*ultima ratio*, les empereurs victorieux n'appliquaient pas à ceux mêmes qui s'étaient rendus à discrétion l'entière rigueur de la peine.

Si, après avoir examiné la nature du pouvoir impérial en lui-même et dans ses rapports avec l'Italie, on cherche quelle fut au juste la forme du gouvernement appliquée par les empereurs à ce pays, on est amené à y distinguer deux phases ou périodes d'un caractère différent : l'une où tout flotte dans une incertitude vague et confuse, l'autre où une pensée de stabilité et d'ordre se dégage assez nettement. Le renouvellement de la ligue lombarde (1226) semble être le point juste où ce mouvement s'opère. Depuis la paix de Constance jusqu'en 1226, le gouverne-

ment est variable, intermittent et sans fixité. C'est l'époque des atermoiements et des compromis; le souverain use de précautions et de ménagements envers les communes et les feudataires; son rôle principal consiste à ramener la paix par les négociations plutôt que par les armes. S'il est absent, son action s'exerce dans l'Italie supérieure par des légats et des vicaires qui sont presque tous des hommes d'Eglise, plus disposés à se servir de la parole que de l'épée. Dans l'Italie centrale, où les communes jouissent d'une moins grande indépendance que celles de la Lombardie et où n'existe ni ligue ni association reconnue, l'influence féodale et militaire tend à devenir dominante entre les mains de quelques ducs ou comtes allemands. Mais ces étrangers, à la fois grands apanagistes, capitaines d'armée et fonctionnaires de l'Empire, n'ont qu'une autorité assez mal définie, et, en résultat, ils ne parviennent, ni à s'établir d'une manière durable dans les provinces qui leur sont confiées, ni à transmettre leurs titres et leurs offices à leurs enfants. A partir de 1226 jusqu'à la mort de Frédéric II et même au delà, ce régime incohérent et sans esprit de suite est profondément modifié. Le pouvoir impérial se voit alors contesté, non plus seulement parce qu'il est un pouvoir étranger, mais parce qu'il est le pouvoir suzerain. A mesure que la commune absorbe en elle les petits possesseurs de fiefs, elle cherche à se soustraire aux devoirs féodaux. Plus il se forme de grandes agglomérations en dehors de l'Empire, plus l'Empire veut les ramener à lui et comprend le besoin de la concentration et de l'unité. La protection du suzerain, jadis invoquée rarement et ne se montrant guère que de loin, se transforme en une tutelle vigilante jusqu'à l'inquiétude, énergique jusqu'à la violence. Les légats et les vicaires de l'Empire perdent leur caractère primitif de pacificateurs et d'arbitres et unissent à leurs fonctions civiles les commandements militaires. Dans la seconde moitié du régne de Frédéric, les deux légats nommés par lui sont deux laïques et deux hommes de guerre. Quant aux vicaires généraux, ils sont tous des laïques, exclusivement fonctionnaires, n'ayant par eux-mêmes aucune influence personnelle ou du moins aucune

attache permanente dans les pays qu'ils sont appelés à régir temporairement. En même temps le gouvernement se régularise; un même système est appliqué à l'Italie supérieure aussi bien qu'à l'Italie centrale; l'une et l'autre sont divisées en vicariats, et des considérations stratégiques autant qu'administratives président à cette division. L'action d'un pouvoir central et prépondérant se fait sentir dans toute la Péninsule, se superposant en Lombardie à l'indépendance des communes, supprimant en Toscane, en Romagne, dans la marche d'Ancône, l'autorité des grands feudataires. L'ancienne confusion des offices et des territoires fait place à une organisation simple et fixe qui fonctionne dans des limites géographiques bien déterminées.

En cette circonstance Frédéric II ne céda pas seulement aux nécessités de la lutte et aux ardeurs d'un tempérament naturellement despotique, il eut aussi pour complices le sentiment italien qu'il s'attacha toujours à ménager, et ce besoin d'ordre, qui, aux époques troublées, se manifeste impérieusement. Sans l'aveu de l'Italie gibeline qui, à ce moment de l'histoire, concourait puissamment à la soumission de l'Italie guelfe, le système de gouvernement concentré, dont Frédéric prit l'initiative, n'aurait pu s'établir, de même qu'il ne pouvait durer sans sa puissante impulsion. Nous savons qu'en Toscane le régime des vicaires de l'Empire dura près de vingt ans encore après la mort de cet empereur, mais la chute définitive de la maison de Souabe y fit passer la suprématie au parti guelfe et à la maison d'Anjou. En Lombardie Oberto Pellavicini, dans la marche Trévisane le terrible Eccelin de Romano se donnèrent longtemps comme des représentants de l'Empire, prenant pour eux-mêmes ou conférant à leurs créatures le titre de vicaires; au fond, ils n'avaient que le désir de se perpétuer et d'élargir le cercle de leur domination personnelle. De même, au XIVe siècle, Castruccio Castracane, qui s'intitule encore vicaire impérial, est, en réalité, un grand feudataire, presque un souverain, analogue à ces ducs de Toscane, à ces ducs de Spolète, à ces marquis d'Ancône, jadis créés par Frédéric Barberousse ou par Henri VI;

mais il n'a plus rien de commun avec les fonctionnaires temporaires et révocables qu'avait institués Frédéric II. La conception politique de ce monarque ne sera ni ne pourra être reprise par Henri de Luxembourg, par Louis de Bavière, par Charles de Bohême, par aucun des souverains allemands qui viendront encore de loin en loin chercher à Rome la couronne impériale. Leur action passagère ne s'étendra guère au delà du territoire où ils auront planté leur tente.

Sans doute, il serait difficile de nier que le second Frédéric, plus italien qu'allemand par sa naissance et par son éducation, n'eût voulu conserver à l'Italie une vie distincte et grouper les forces des Italiens autour d'un pouvoir supérieur capable de les contenir et de les diriger. Mais, d'un autre côté, sa qualité d'Empereur et l'idée qu'il se faisait des droits de l'Empire, d'accord en cela avec tous ses contemporains, ne lui permettaient pas, malgré la nature et les tendances de son esprit, de constituer, à proprement parler, la nationalité italienne. En introduisant dans le nord et le centre de la Péninsule le système d'administration régulière qu'il avait trouvé établi et avait lui-même perfectionné dans son royaume de Naples, le petit-fils de Barberousse ne pouvait néanmoins, pas plus que ses prédécesseurs, détacher l'Italie de l'Empire pour en faire un Etat séparé et complétement indépendant.

Le jeune roi Conradin, avant même de s'engager dans sa malheureuse expédition, prétendait aussi soumettre la Lombardie *au joug de l'Empire*. Dans le siècle suivant, des empereurs, bien moins puissants que ne l'avait été Frédéric, n'eurent, durant leurs courtes apparitions au delà des Alpes, ni le temps ni la volonté d'aider au développement d'un gouvernement national dans la Péninsule; ils s'obstinèrent à garder pour eux cette belle Italie qu'ils appelaient toujours « la maîtresse des provinces, la partie la plus précieuse, la plus éminente et *comme le fondement même de l'Empire*. » Et les hommes les plus instruits de cette époque, les représentants les plus éloquents de l'esprit gibelin, Dante et Pétrarque, partageaient entièrement et entretenaient cette illusion, persuadés que le titre traditionnel d'empereur

des Romains donnait à celui qui en était revêtu un droit à la souveraineté universelle, comme la gloire traditionnelle de Rome devait donner à l'Italie elle-même un droit à la prééminence sur tout le monde chrétien.

Ce n'était donc pas un empereur d'Occident avec le caractère cosmopolite de son pouvoir, mais plutôt un simple prince et un prince purement italien qui aurait pu compléter l'œuvre de Frédéric II et la faire réussir pour son propre compte. Manfred, par exemple, ayant rompu avec l'Empire et avec l'Allemagne en s'attribuant la couronne de Sicile au détriment des droits de son neveu, aurait dû désarmer la fâcheuse défiance des Guelfes; il était en mesure de les rapprocher des Gibelins et de réunir autour de lui les divers groupes italiens pour leur imprimer une direction commune, une impulsion vigoureuse, et préparer ainsi l'avénement d'une royauté nationale.

La politique du fils de Frédéric II fut d'abord dirigée en ce sens. Appuyée par les Gibelins toscans et lombards, elle obtint même quelque faveur auprès des puissantes républiques telles que Venise et Gênes, qui avaient combattu son père avec tant d'animosité. Mais des causes plus générales et plus profondes que la dissidence des deux partis qui déchiraient l'Italie firent échouer l'entreprise de Manfred et empêchèrent toute autre tentative analogue de se produire avec succès.

Ces causes furent surtout l'opposition des papes à l'établissement dans la Péninsule d'une suprématie politique en dehors de leur propre suprématie, et en même temps leur impuissance à gouverner l'Italie par eux-mêmes; l'obstination des Gibelins à poursuivre malgré les dures leçons de l'expérience la chimère d'un empire italien; la tendance des grandes communes à se constituer en Etats rivaux et ennemis les uns des autres, au lieu de s'associer dans une large confédération.

DEUXIÈME PARTIE.

DU POUVOIR PAPAL EN ITALIE.

En face de l'Empire s'élevait la papauté, qui était, autant et

plus que lui, un pouvoir de droit divin, et un pouvoir cosmopolite, puisqu'il s'étendait à tous les chrétiens, mais qui, dans le cercle immédiat de son action, aspirait à dominer particulièrement l'Italie. L'union intime de ces deux puissances, également instituées par Dieu à l'effet de régir en commun l'humanité, était au moyen-âge une croyance, presque un dogme, qui remonte au temps de saint Ambroise et qui avait pour elle l'autorité des docteurs et des papes, aussi bien que l'adhésion publique et formelle des empereurs. Mais, dans le cours ordinaire des choses, comment parvenir à réaliser cet idéal impossible d'harmonieux équilibre entre deux pouvoirs qui tendaient chacun pour son compte à la monarchie universelle? On voit l'Empereur, de qui émane toute autorité temporelle, répugner à reconnaître au pape une souveraineté indépendante, et le pape, comme dispensateur et comme gardien de la primauté romaine, prétend se servir indifféremment des deux glaives, ou ne déléguer au prince le glaive séculier que pour la défense de l'Eglise. Ces deux forces plus souvent rivales qu'associées ne songent bientôt plus qu'à se subordonner l'une à l'autre, et, dans l'ardeur de la lutte, elles exagèrent la nature ou dépassent les limites de leur autorité.

Dès que la question de la suprématie fut posée, les deux adversaires se transportèrent sur un terrain nouveau, invoquant les mêmes principes, non plus pour se concerter en vue d'une action commune, mais pour faire triompher des intérêts opposés. Les papes et les empereurs en vinrent à déclarer, soit directement, soit par la voix de leurs théologiens et de leurs légistes, les uns qu'ils avaient tout pouvoir sur les princes, simples dépositaires de l'autorité civile, les autres qu'ils étaient en droit de dépouiller, pour cause d'ingratitude, les pontifes qui n'avaient de biens temporels qu'en vertu de donations toujours révocables. Mais, comme la papauté, revêtue de l'infaillibilité sacerdotale, s'estimait supérieure à l'Empire, elle s'attribua l'exercice du pouvoir impérial quand l'Empire était vacant; la ratification du choix des électeurs, quand ceux-ci avaient nommé un roi des Romains; le couronnement de ce roi des Romains comme em-

pereur, cérémonie indispensable pour donner à son autorité sur les peuples la consécration religieuse; et même l'investiture de l'Empire: ce qui aurait eu pour effet d'assimiler l'Empire, suzerain des feudataires, à un simple fief.

Si ce dernier point, l'investiture, reste très-douteux, il est absolument certain que les trois autres prétentions du Saint-Siége au sujet de l'Empire passèrent dans le domaine des faits accomplis, et reconnus comme légitimes. On s'explique donc aisément qu'ayant assumé en de certains cas le gouvernement de l'Empire entier le Saint-Siége ait pu à plus forte raison vouloir gouverner directement l'Italie qui n'en était qu'une partie. Des liens politiques très-étroits rattachaient d'ailleurs à l'Italie la papauté qui y avait fixé sa demeure et qui, devenue puissance temporelle, avait empêché les Lombards et la branche carlovingienne italique d'y fonder à côté d'elle une monarchie rivale ou prépondérante.

Rattachée à l'Allemagne depuis le règne des Othons, mais frémissante sous le joug, l'Italie reconnut un moment la suprématie politique de Grégoire VII, lequel, par son essai de royauté théocratique, fraya la route à ses successeurs. Les premiers princes de la maison de Souabe se montrèrent trop jaloux de leurs droits pour souffrir l'abaissement ou même le partage de leur autorité en Italie. Mais, durant les compétitions qui divisèrent l'Empire après la mort de Henri VI, Innocent III reprit l'œuvre de Grégoire. Ayant fait rentrer sous sa domination temporelle le Patrimoine proprement dit, le duché de Spolète et la marche d'Ancône, réclamant la souveraineté de la Toscane en vertu d'anciens priviléges qu'il disait avoir été conférés à l'Église romaine, investi enfin par l'impératrice Constance de la régence du royaume de Naples dont il était déjà le suzerain, Innocent devait aspirer et aspira en effet au gouvernement du reste de l'Italie. On voit dans ses lettres qu'il se proposait pour but d'assurer à la fois «la souveraineté de l'Église et l'avantage de l'Italie entière,» identifiant ainsi deux choses distinctes, mais qui étaient inséparables dans sa pensée comme dans la pensée de tous les papes du moyen-âge.

Et ce n'était pas simplement l'autorité morale que le pontife de Rome, régnant au centre de l'Italie, prétendait exercer dans l'Italie supérieure. Là aussi il n'hésitait pas à faire acte de souveraineté effective, sans attendre que la question toujours litigieuse de la possession des biens laissés par la comtesse Mathilde eût été résolue légalement. De 1204 à 1215, un grand nombre de villes et de nobles de la Lombardie et de la Romagne s'engagèrent à le reconnaître pour seigneur et à le servir.

Issu de la même source et s'appuyant sur le même droit que le pouvoir impérial, le pouvoir pontifical procéda matériellement par les mêmes moyens, en se faisant prêter aussi serment de fidélité, en se réservant les appels et la perception des impôts. On peut même dire sans injustice, car les preuves existent, que les papes se montrèrent moins favorables que les empereurs à l'extension des libertés communales et qu'ils contrarièrent encore plus que les empereurs la formation ou la continuité des ligues italiennes. Si les empereurs donnaient au mot de liberté un sens particulier, les papes, de leur côté, entendaient bien plutôt par là l'affranchissement de l'Italie du joug allemand (affranchissement qui garantissait leur propre indépendance), que le développement des droits politiques par l'union des cités où régnait une certaine conformité d'institutions, de mœurs et d'intérêts. Quelques mots suffiront pour établir ce fait important.

Si l'on remonte à l'origine de la première ligue lombarde, on verra que ce ne fut pas Alexandre III qui la suscita. Ce pontife l'encouragea dans sa résistance à l'Empereur; mais elle ne fut pour lui qu'un point d'appui passager, et même il l'abandonna pour conclure avec Frédéric Barberousse une paix particulière. Quoique la ligue continuât d'exister, au moins nominalement, après la mort de Henri VI, Innocent III évita de la reconnaître sous son titre officiel de *Societas Lombardiæ*. Grégoire IX se servit de la seconde ligue lombarde, mais dans la mesure de ses propres intérêts et en la subordonnant à la politique du Saint-Siége. En ne jugeant sur ce point la conduite de la papauté que d'après ses résultats, on peut dire qu'elle ne traita

pas la ligue comme une puissance régulièrement établie, dont l'institution fût légitime et dont la durée importât à l'affermissement de l'indépendance italienne. De son côté, la ligue ne fit cause commune avec la papauté que dans les moments de crise où elle se voyait elle-même en péril. La possession des biens de la comtesse Mathilde, détenus en majeure partie par les communes italiennes et toujours revendiqués par l'Eglise, fut le principal obstacle à une entente complète. On reprochait à Mathilde non pas tant d'avoir disposé en faveur de saint Pierre de biens relevant de l'Empire que d'avoir pris une pareille détermination à l'insu et sans l'aveu des magistrats municipaux.

La ligue toscane, qui, vers la fin du XII[e] siècle, tenta de s'organiser à l'imitation de la ligue lombarde, n'eut qu'une existence éphémère d'environ dix ans, et c'est surtout à la défiance qu'elle inspira à Innocent III qu'il faut attribuer sa prompte décadence. Quant à la marche d'Ancône, bien loin d'y favoriser aucune ligue politique, les papes eurent soin de déléguer leur autorité sur les villes de ce pays à des familles puissantes presque toujours rivales les unes des autres.

Mais ce que la papauté supporta peut-être plus impatiemment encore que les ligues, ce furent les associations particulières qui s'étaient formées au sein des cités, soit entre plébéiens, soit entre nobles, soit entre artisans adonnés au même genre d'industrie. Il est vrai que l'esprit remuant de ces associations devenait souvent une cause de troubles et de mouvements tumultueux, mais c'était en même temps un puissant ressort de la vie publique. Ce ressort, les papes ne réussirent qu'à le fausser sous prétexte de le détendre. Lorsqu'après la chute de la maison de Souabe le gouvernement ecclésiastique prit la direction de la société civile, il songea à imposer le frein religieux à ces associations essentiellement laïques, à leur donner des règles, à les placer sous le contrôle du clergé régulier. Sous cette inspiration, les associations se changèrent en confréries où le fanatisme vint d'abord s'ajouter aux passions politiques et finit par se réduire aux pratiques d'une dévotion sans grandeur.

Si l'on pousse plus loin le parallèle entre le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical en Italie, on remarque une ressemblance non moins frappante dans les titres et les fonctions des agents de ces deux pouvoirs. Ici comme là, ce sont des légats généraux qui représentent le pape, et, au-dessous des légats, des nonces ou procureurs, analogues aux vicaires impériaux. En vertu de leur double caractère sacerdotal et politique, les légats recourent d'abord contre les récalcitrants à la peine de l'excommunication, puis, en cas de désobéissance obstinée, ils prononcent eux-mêmes la privation du droit de tester, de succéder, etc., et vont jusqu'à appliquer la note d'infamie perpétuelle équivalente par ses effets à la mise au grand ban de l'Empire. Aux rares époques où les deux pouvoirs vivent en bonne harmonie et agissent de concert, l'assimilation devient telle que les légats du pape sont considérés comme de vrais légats impériaux : tel fut, sous Honorius III et sous Frédéric II, le cardinal Ugolin, évêque d'Ostie, qui, de 1219 à 1221, régla en maître les affaires de la haute Italie. Mais cette ingérence du pouvoir spirituel dans le domaine du temporel ne pouvait manquer de susciter de nombreux conflits, non-seulement sous le rapport politique, mais aussi sous le rapport religieux. Il arrivait fréquemment que les légats impériaux, étant eux-mêmes des prélats et des hommes d'Eglise, étaient tenus à des devoirs contradictoires envers l'Empereur, leur seigneur temporel, et le pape, chef spirituel de tous les chrétiens. L'abus des excommunications ajoutait encore à la difficulté des relations entre les agents des deux pouvoirs. Sur la question même de l'hérésie, l'application de la loi se trouvait souvent subordonnée à l'opportunité politique. D'une part Frédéric II reprochait aux papes de ménager les Paterins établis en Lombardie et principalement à Milan, la citadelle du parti guelfe; d'autre part, les papes accusaient l'Empereur de favoriser le développement de l'hérésie dans celles des villes de Romagne et de Toscane où dominait le parti gibelin.

D'une manière générale, on peut dire que, durant la période de trente ans, comprise entre la mort de Henri VI et le renou-

vellement de la ligue lombarde (1197-1226), l'action de l'Empire en Italie s'effaça devant l'initiative résolue de la papauté. Après son retour de la croisade et la paix de San Germano, Frédéric II revendiqua et exerça énergiquement la suprématie politique dans la Péninsule. Les légats du Saint-Siége continuèrent sans doute à gouverner les villes du domaine ecclésiastique dans l'Italie centrale, mais, dans l'Italie supérieure, ils se bornèrent à servir d'intermédiaires entre l'Empereur et la ligue lombarde pour arriver, s'il était possible, à une entente durable. A partir de 1239, une fois que l'Empereur eut été de nouveau excommunié, et surtout après qu'il eut été déposé solennellement par Innocent IV, le Saint-Siége se conduisit comme si l'Empire était vacant. Dès lors les légats pontificaux, comme représentants de la seule puissance légitime, exercent en Italie une autorité sans limites, lèvent des troupes, imposent des contributions, restreignent même les libertés municipales pour faire face aux besoins d'une lutte acharnée. Ce sont des cardinaux qui dirigent les opérations militaires dans la Toscane, le Patrimoine, le duché de Spolète, la marche d'Ancône ; ce sont aussi des cardinaux, des évêques, des clercs de la cour apostolique qui conduisent au combat les milices lombardes et qui dirigent les délibérations des assemblées populaires.

Enfin la maison de Souabe est abattue. L'Empire devient réellement vacant et la papauté n'a plus à redouter d'adversaire sérieux en Italie. Mais, pour gouverner et maîtriser ce pays où la discorde est partout déchaînée, il lui faut un homme d'épée qui soit à elle, et elle s'adresse à Charles d'Anjou, déjà roi de Naples par le droit de la conquête et par la grâce du siége apostolique. Charles reprend pour son propre compte la politique ambitieuse de Manfred. Sénateur de Rome, vicaire général en Toscane, gouvernant de concert avec le légat la Lombardie où il entretient une armée et convoque des parlements, seigneur de Turin, d'Alexandrie, de Plaisance, allié avec Gênes et avec Milan, tout-puissant à Crémone, à Parme, à Brescia, reconnu même à Pise, la république gibeline par excellence, il touche peut-être au moment de constituer une monarchie italienne. Le Saint-Siége

finit par s'alarmer, et il coupe court aux visées de son lieutenant, en favorisant, puis en confirmant l'élection de Rodolphe de Habsbourg comme roi des Romains. Charles voyant finir cette longue vacance de l'Empire qui lui avait laissé le champ libre en Italie, éprouve un violent dépit, mais est obligé de se soumettre.

En fait, il n'y eut pas de couronnement d'empereur à Rome avant le mois de juin 1312, mais l'Empire n'en était pas moins restauré en principe avec le concours de l'Eglise. Celle-ci empêchait par ce moyen Charles d'Anjou de prendre une situation prépondérante, et elle espérait bien conserver pour elle-même l'exercice de la souveraineté réelle sous le régne nominal d'un prince étranger résidant au fond de l'Allemagne et qui ne franchirait pas les Alpes sans sa permission. Il paraît même certain qu'en 1280 le pape Nicolas III avait formé le plan de partager le corps de l'Empire en quatre parties : l'Allemagne qui aurait appartenu à Rodolphe et à ses descendants à perpétuité ; l'ancien royaume d'Arles qui aurait formé la dot d'une fille de Rodolphe mariée à un prince de la maison d'Anjou ; la Lombardie et la Toscane, érigées chacune en royaume et qu'il aurait données à deux de ses parents. Ce plan peut à bon droit passer pour chimérique ; mais il montre tout au moins que la papauté se croyait alors assez puissante pour régler à son gré les destinées de l'Empire et de l'Italie : ce qui faisait dire à un contemporain que l'Eglise était montée trop haut pour ne pas descendre, et l'Empire descendu trop bas pour ne pas remonter au sommet.

Cette prévision devait en partie se réaliser par la scène tragique d'Anagni, par la translation du Saint-Siége à Avignon, par l'abaissement de la papauté, par les déchirements du grand schisme, sans que pour cela l'Empire pût se relever au niveau qu'il avait atteint sous les princes de la maison de Souabe. En ce qui concerne l'Italie, il est clair que les deux pouvoirs sortirent également meurtris du sanglant débat dont la possession de ce pays était le principal enjeu; et, par suite de leur affaiblissement successif, l'Italie, débarrassée à la fois de la suzeraineté de l'Empire et de la tutelle de la papauté, se trouva

comme abandonnée à elle-même et libre de s'agiter sans règle et sans direction.

Il arriva donc que le principe autoritaire représenté par la papauté ne servit pas en définitive à la fondation soit d'une monarchie italienne, soit d'un groupe d'Etats rattachés par le lien fédératif, parce que ce principe ne se montra favorable ni à l'émancipation de la société civile, ni au libre développement d'un nouveau droit public. Outre que l'autorité des papes était, en théorie et en pratique, tout aussi absolue que celle des empereurs, elle empruntait au caractère sacerdotal quelque chose de dogmatique et d'inflexible qui l'empêchait de modifier suivant la marche des idées humaines sa manière de concevoir le gouvernement temporel. Pouvoir abstrait et vivant d'abstractions, la papauté tenait peu de compte des formes particulières et changeantes qui sont la condition même du mouvement social. Et, quand ce pouvoir s'appliquait aux faits de l'ordre purement politique, il rencontrait en lui-même un double obstacle : d'abord son caractère cosmopolite, qui, en lui conférant une sorte d'hégémonie universelle, ne lui permettait pas, plus qu'à l'Empire, de se consacrer exclusivement aux intérêts italiens ; en second lieu, la possession d'un patrimoine temporel qu'il songeait toujours à étendre, sans réussir à en faire un centre d'action pour les autres parties de l'Italie. Le souverain pontife n'était pas même le maître dans Rome ; en dehors de Rome il luttait péniblement contre les aspirations des villes vers la liberté et contre les tendances des grandes familles vers la tyrannie. A peine en mesure d'administrer utilement ses propres domaines, comment aurait-il pu se flatter de gouverner directement l'Italie entière? Après l'avoir essayé vainement, les papes se décidèrent à ressusciter l'Empire, comme un contre-poids nécessaire aux ambitions et aux rivalités individuelles. Jadis ils avaient appelé en Italie des empereurs étrangers de qui ils avaient reçu la confirmation de leur autorité temporelle. Au XIII[e] siècle, après de longues luttes terminées par une victoire stérile, ils rétablirent en Italie un fantôme de pouvoir à qui le vieux droit traditionnel conservait encore quelques restes de

vie, pas assez cependant pour qu'il pût désormais y fonder quelque chose de durable. Enfin à partir du XVIe siècle, les papes s'entendirent si bien avec les descendants de Rodolphe de Habsbourg que, se réduisant au rôle modeste de princes italiens, ils finirent par identifier leur cause avec celle des autres princes vassaux de l'Autriche. Ainsi se trouva confirmé le jugement sévère de Machiavel quand il disait : « tantôt pour des intérêts religieux, tantôt pour la satisfaction de leur propre ambition, les papes n'ont pas cessé d'appeler en Italie des hommes nouveaux et d'y susciter des guerres nouvelles ; à peine avaient-ils contribué à l'élévation d'un prince qu'ils s'en repentaient et ne songeaient plus qu'à sa ruine, ne permettant pas que ce pays, qu'ils étaient trop faibles pour posséder, d'autres le possédassent. »

TROISIÈME PARTIE.

DES COMMUNES ITALIENNES, DE LEURS LIGUES ET DE LEUR GOUVERNEMENT INTÉRIEUR.

Après avoir montré l'impuissance à laquelle se trouva réduit le principe d'autorité dont l'Empereur et le pape étaient les dépositaires par excellence, il reste à examiner pourquoi les communes italiennes, qui représentent au plus haut degré le principe de la liberté civile et politique, ne parvinrent ni à fonder sur cette base un gouvernement durable ni à constituer l'Italie en corps de nation. L'antagonisme des Guelfes et des Gibelins ne suffit pas à donner raison des causes complexes qui firent avorter le grand mouvement communal du XIIe siècle. En réalité, ces deux termes ne désignent pas autre chose que les partisans du Sacerdoce et les partisans de l'Empire. A la querelle dominante et générale viennent s'ajouter une foule de faits accessoires qui tiennent intimement aux origines mêmes, aux traditions, aux habitudes locales des populations de la Péninsule. Tantôt la démocratie prédomine, tantôt l'aristocratie ; ici il y a un parti italien, là un autre parti qui appelle ou soutient les étrangers, et les dénominations de Guelfes ou de Gibe-

lins n'expliquent point avec exactitude la diversité et la mobilité qui entraînent dans des sens différents les cités, les familles, les individus.

Sans prétendre donner à la question des races une importance exagérée, il convient pourtant de faire remarquer que la vie politique se développa chez les peuples de race latine autrement que chez ceux de race lombarde ou plutôt gallo-germaine, car on n'a peut-être pas assez tenu compte de l'élément gaulois toujours très-vivace dans le nord et le nord-est de l'Italie. Rien n'est plus frappant que la persistance des rapports de mœurs et d'institutions entre les Cisalpins et les Transalpins de Polybe et de César, et les Lombards des chroniqueurs du moyen-âge. Les assemblées délibérantes en usage dans la Haute Italie depuis la première ligue lombarde jusque vers le milieu du XIVe siècle font revivre la tradition des antiques *concilia* de la Gaule et de la Germanie, et l'expression officielle *Societas totius Lombardiae, Marchiae et Romaniolae*, qui sert à désigner la ligue, s'applique précisément aux anciennes provinces de la Gaule transpadane, de la Gaule cispadane, de la Vénétie et même de l'Ombrie, où l'élément gaulois persistait encore aux derniers temps de la domination romaine. Il n'est pas jusqu'au podestat lombard en qui ne se retrouvent les principaux traits du *vergobret* gaulois. Au contraire, dans les pays du centre, où l'élément latin était demeuré prépondérant, l'esprit municipal ne s'éleva guère jusqu'à la conception d'assemblées communes, et, au nord, ce furent surtout les cités issues des colonies romaines qui résistèrent le plus à la tendance fédéraliste pour se rattacher à l'unité du pouvoir, représentée par l'Empereur. Si l'on ajoute à cela l'unité de législation, on comprendra mieux que la race latine soit restée fidèle avec les Gibelins à l'idée de concentration monarchique, tandis que la race gauloise, plus pénétrée par l'individualisme germain et ayant adopté l'usage de la loi personnelle, inclina davantage vers le fractionnement de l'autorité politique.

Mais l'individualisme, source de fortes qualités et même de vertus civiques, a aussi ses dangers dont le plus grand est de

contrarier, dans un État à peine organisé, le jeu régulier des pouvoirs publics. Et les communes lombardes en éprouvèrent les funestes effets quand il eût été si nécessaire de donner à leur ligue assez de permanence et de cohésion pour qu'elle pût servir de base à une fédération durable. Chaque commune se comportant au mieux de ses intérêts et de ses droits particuliers, il n'y eut, en ce qui touchait aux affaires communes, ni action centrale bien définie, ni pouvoir exécutif reconnu, ni moyen légal d'empêcher les alliances séparées et les contre-alliances. La ligue lombarde fut assez forte pour faire échec à l'établissement du gouvernement monarchique qu'avait essayé Frédéric II, et trop faible pour lui substituer un régime capable de faire vivre ensemble tant de cités égales en droits, inégales en puissance. L'Italie supérieure conserva, il est vrai, quelque temps encore l'usage des parlements où les villes se faisaient représenter par des députés élus ; mais ces parlements eurent presque toujours pour objet de déférer le pouvoir, dans les moments de péril, à un chef militaire, ce qui ne pouvait manquer d'être pour ce chef un acheminement vers la tyrannie.

Les Lombards n'auraient pu donner quelque stabilité à leur fédération naissante qu'à l'aide d'une constitution réglant les droits et les devoirs réciproques des membres qui la composaient. Or, l'établissement d'une constitution fixe suppose presque nécessairement l'existence d'une nationalité ou du moins la conscience d'une patrie commune, et c'est aux Lombards plus encore qu'aux Italiens d'origine que l'idée de nation, prise au sens moderne, semble avoir fait le plus complétement défaut. Ce n'est pas qu'on ne puisse signaler çà et là, au milieu de l'antagonisme des partis et de la rivalité des petites patries locales, le sentiment d'une sorte de solidarité entre les peuples italiens. De temps en temps s'élèvent des voix éloquentes qui, faisant appel à la concorde et à l'union, entraînent les multitudes à leur suite. Mais ces appels sont faits au nom de la charité chrétienne, au nom de la paix qui doit régner entre frères et ne produisent qu'un enthousiasme passager ; ils ne se placent pas sur le terrain des faits pratiques, ils ne posent aucun programme politique

sur lequel les magistrats puissent délibérer et s'entendre. Quant à l'Empereur et au pape, le caractère tumultueux et mystique de ces manifestations leur déplaît également; ils y voient un danger aussi bien pour l'ordre public que pour l'orthodoxie.

La commune indépendante, mais isolée, voilà quel fut le dernier terme auquel parvint et où s'arrêta malheureusement la liberté italienne, sans parvenir à édifier sur cette base une société politique dans la véritable acception de ce mot. A la mort de Frédéric II, la vie municipale avait acquis son plus complet développement, et, dans les temps qui suivirent, elle s'affermit encore par l'affaiblissement de l'Empire et de la Papauté. Mais, de même que les cités prises dans leur ensemble ne surent pas former un corps d'Etats réunis par un lien indissoluble, de même chacune d'elles se montra impuissante à maintenir les bonnes institutions qu'elle s'était données faute de stabilité dans son gouvernement intérieur.

Aussi haut qu'on puisse remonter dans l'histoire municipale de l'Italie moderne, c'est-à-dire au Xe siècle, on trouve le gouvernement des villes remis à des magistrats appelés consuls, désignés d'abord par les comtes impériaux, puis par les évêques, enfin par le libre choix des citoyens. Le grand développement du consulat coïncide avec la mort de la comtesse Mathilde (1115), qui fut un signal d'émancipation pour les villes situées entre le cours inférieur du Pô et la chaîne de l'Apennin, et ce régime intérieur domina presque partout en Italie jusque vers l'année 1180. Mais déjà on voit apparaître une autre institution, celle du podestat, magistrat unique, investi d'une espèce de dictature, et qui se substitue, temporairement d'abord, puis habituellement, à l'autorité des consuls dont le nombre et les attributions variaient suivant les localités. La dénomination de podestat et la fonction *autoritaire* que ce terme exprime sont aussi un mot italien et une chose italienne. Néanmoins cet office, dans les conditions où il s'exerça de 1160 à 1250, peut être considéré comme une importation étrangère ou du moins comme un instrument de domination entre les mains des empereurs allemands. Aussi fut-il d'abord impopulaire dans les villes guelfes

qui voyaient dans le podestat non-seulement le magistrat suprême de leur communauté, mais aussi le représentant du pouvoir impérial ; les villes gibelines l'acceptèrent plus aisément, puisqu'elles admettaient en principe que la liberté communale consistât à ne relever immédiatement que de l'Empire. Tout en laissant aux citoyens le droit d'élire les podestats, les empereurs se réservèrent la faculté de les confirmer et intervinrent souvent soit pour obliger ces officiers à se conformer aux lois générales de l'Etat, soit pour les protéger contre les caprices ou le mauvais vouloir de leurs administrés.

Par sa nature propre, qui était la concentration de la puissance exécutive, comme par le caractère de l'intervention souveraine qui lui servait de support, cette institution devait nécessairement incliner vers l'excès de l'autorité. Aussi, la liberté jalouse ne tarda point à s'alarmer, et, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, les villes restreignirent l'action de leur podestat, tantôt lui retirant le commandement militaire pour le transférer à un capitaine du peuple, tantôt réduisant à six mois au lieu d'un an la durée des fonctions qui lui étaient conférées. En se prémunissant par là contre des empiétements possibles, on retombait d'un autre côté dans le morcellement et dans l'instabilité du pouvoir.

La conciliation de l'autorité et de la liberté sous cette forme de gouvernement était du reste chose difficile. On voulait trouver réunis chez le podestat républicain les mérites très-divers du bon orateur, du bon légiste, du bon chevalier, et les partis sans cesse en présence lui contestaient ces qualités dès qu'il en faisait usage dans un sens qui leur déplaisait. Pris constamment dans une ville étrangère, le podestat ne devait amener avec lui ni sa femme, ni ses enfants, ni personne de sa famille, ni se rattacher à la ville qu'il était appelé à gouverner par aucun lien de parenté ou d'amitié ; il était obligé de vivre sous les yeux de tous dans une majesté solitaire, presque désarmé et n'ayant pour faire exécuter la loi que l'ascendant de son énergie et de sa droiture. C'était trop demander à la nature humaine que de lui imposer sans compensations une aussi lourde tâche. Les modérés et les

timides finirent par refuser ces fonctions pénibles, les audacieux et les violents les acceptèrent, se firent haïr ou chasser, et préparèrent l'avénement des tyrans indigènes, lesquels finirent par régner sous le nom des anciens magistrats officiellement rétablis. Le régime des podestats servit donc comme de transition naturelle entre le régime consulaire et celui du principat.

Cette dernière évolution, qui marque pour l'Italie l'époque de sa déchéance politique, ne s'accomplit pas néanmoins sans que quelques âmes élevées eussent conscience du danger et protestassent contre une abdication si funeste. Ce fut du parti latin et gibelin que partit ce suprême appel; ce furent Dante et Pétrarque qui essayèrent de ramener l'Italie vers le principe d'autorité, lequel, en se conciliant avec la liberté, devait seul, à leurs yeux, sauver la Péninsule de la discorde et d'un morcellement irrémédiable. L'autorité ne pouvait être restaurée que par le rétablissement de l'unité, et cette unité, à qui la demander, sinon au chef unique, au monarque par excellence, à l'empereur des Romains? La conception d'un dépositaire de la puissance souveraine élu pour sauvegarder à la fois la liberté de chacun et le bon ordre dans l'État se rattachait à une longue tradition dont le maître de Dante, Brunetto Latini, avait conservé le souvenir; et c'est cette conception qui inspira au grand Florentin son traité *De monarchia*, écrit en vue de provoquer et de justifier l'expédition de Henri de Luxembourg en Italie. Dans ce traité fameux aussi bien que dans ses lettres, Dante demande qu'on en revienne à la tradition. Toute sa théorie, dégagée des arguments que sa logique expose et que son éloquence colore, se résume en ces deux points principaux: « la vraie liberté, c'est la soumission libre à une autorité juste; — l'Empereur représentant de cette autorité est l'expression du droit général et supérieur qu'il n'exerce qu'à la condition de respecter les droits individuels et particuliers.»

Quant à Pétrarque, sans qu'il ait composé comme Dante un traité didactique sur la Monarchie, ses opinions politiques, consignées en divers passages de sa correspondance, sont à peu près les mêmes, et le langage qu'il adresse à Charles de Bohême

ne diffère guère des exhortations que Dante prodiguait au grand-père de cet empereur. Les termes dont se sert Pétrarque, pour être plus emphatiques, ne sont pas moins véhéments. C'est César qui est destiné à effacer les souillures de la république et à rendre au monde son ancien aspect, c'est lui qui pacifiera la région italienne (*orbis italicus*) et l'organisera complétement; mais, dans la pensée de Pétrarque, cette organisation doit avoir pour base une association d'Etats libres recevant du César romain l'impulsion que les membres du corps humain reçoivent de la tête qui les dirige.

Au moment où Henri de Luxembourg entreprit son expédition, le parti des honnêtes gens, ou, comme on dirait aujourd'hui, des modérés, était encore assez fort pour seconder les vues de Dante. Henri avait d'ailleurs personnellement des qualités éminentes, un esprit de justice, une douceur et en même temps une énergie qui le rendaient plus propre qu'aucun autre à réussir dans son rôle difficile et tardif de pacificateur et d'arbitre suprême. Il ne voulait pas qu'on prononçât en sa présence les noms funestes de Guelfes et de Gibelins, partout il ramenait et rétablissait les proscrits. Néanmoins, quand bien même il eût vécu plus longtemps, et eût persévéré jusqu'au bout dans cette haute impartialité, on peut douter encore qu'il fût parvenu à restaurer le gouvernement de l'Empire en Italie. La résistance des chefs du parti guelfe, les intrigues du roi de Naples, la politique indécise, pour ne pas dire cauteleuse, de la cour d'Avignon, par dessus tout une vague appréhension « des nouveautés redoutables » que pouvait amener la venue d'un roi étranger, bien des motifs se réunissaient pour faire échouer cette tentative. On peut même dire qu'en ressuscitant le régime des vicaires impériaux Henri de Luxembourg ne fit que hâter l'avénement du principat; car ces vicaires indigènes, se couvrant des apparences de la légalité, parvinrent plus aisément à se perpétuer dans l'exercice de l'autorité qu'ils s'étaient arrogée sur leurs concitoyens.

L'expédition de Louis de Bavière (1327-1329) coïncide avec le moment où plusieurs vicaires impériaux, pris parmi les po-

destats ou les capitaines du peuple, vont devenir des princes indépendants, et la papauté par la voix de Jean XXII contribue à cette transformation en proclamant alors la séparation de l'Italie d'avec l'Allemagne et en affranchissant l'Italie de tout lien de sujétion envers l'Empire. Cette grave mesure, prise contre un adversaire politique, avait porté les fruits qu'on en pouvait attendre, quand un prince ami du Saint-Siége et appelé par Pétrarque passa les Alpes à son tour. Vainement Charles de Bohême pose sur sa tête la triple couronne de roi d'Italie, d'Empereur et de roi d'Arles, rien ne peut rendre à l'Empire son ancien prestige. Les Italiens se jouent d'un monarque étranger qui se présente à eux pauvre et mal équipé, et ce monarque ne songe de son côté qu'à remplir sa bourse en renouvelant à prix d'argent les priviléges des princes et des cités. Cette prétendue confirmation des libertés publiques ne fait en réalité que consacrer le despotisme des uns et l'anarchie des autres. Et pendant que les revendications des empereurs avaient cette misérable issue, la maison angevine de Naples se déshonorait par ses désordres et s'épuisait en discordes sanglantes; de telle sorte que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, l'Italie n'avait plus à espérer ni à craindre soit le retour de la prépondérance impériale soit la suprématie et le triomphe d'un souverain pris dans son sein. La papauté restait confinée à Avignon, sans exercer d'action directe sur la Péninsule. Enfin l'autonomie municipale, à laquelle les Guelfes avaient tout sacrifié, périssait étouffée sous la tyrannie de quelques dynastes ou se déchirait au milieu des dissensions de quelques républiques mal équilibrées.

En résumé l'Italie avait créé et tiré en quelque sorte de son sein deux choses immenses, la Papauté et l'Empire, mais ces deux pouvoirs, plus universels qu'italiens, ne lui servirent à rien pour asseoir les fondements de sa nationalité. Elle-même d'ailleurs, en se rattachant pendant de longs siècles à la tradition de l'Empire romain restauré, et en se proposant pour idéal une grandeur et une prépondérance chimériques, négligea les occasions qui lui furent offertes de se donner des limites, des

institutions, une patrie. En se déclarant les uns pour l'empereur, les autres pour le pape, Gibelins et Guelfes se firent les soutiens ou les instruments de deux pouvoirs extérieurs et cosmopolites dont la faiblesse pratique se dissimulait sous l'appareil de doctrines absolues et de prétentions hautaines. L'autorité que les Gibelins demandaient aux empereurs allemands ne pouvait s'exercer en Italie ni avec régularité ni avec suite ; la liberté que les Guelfes plaçaient sous le patronage intéressé des papes était une liberté locale, tumultueuse, qui, tout en se mettant en lutte avec les lois fondamentales de la société du temps, ne s'en dégageait pas assez complétement pour édifier une société nouvelle. L'Italie du moyen-âge conquit rapidement toutes les libertés civiles et politiques, tous les moyens de s'administrer, de s'associer, de se grouper en vue de l'intérêt général, mais elle ne sut pas resserrer les liens qui auraient dû tenir perpétuellement unies les cités devenues indépendantes.

La démocratie partout dominante depuis l'abaissement de l'Empire et de la papauté, finit par abdiquer entre les mains de despotes cruels et perfides. Pour un bien long temps on vit ce peuple italien intelligent, créateur et à de certains égards héroïque, payer la rançon de son génie par l'abandon de ses droits politiques et s'endormir dans une commune servitude après avoir compromis la liberté dans de stériles agitations.

M. D'Hervé de Saint-Denys lit, en communication, un *Mémoire sur le* SI-SAO, recueil de poésies chinoises remontant au 3e siècle.

M. Lenormant continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la 26e dynastie.*

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par M. G. Perrot : 23e livr. in-f° formée des feuilles 67 à 73 et des pl. 21, 22, 23 et 31, l'avant-dernière de ce grand travail, « l'un des plus considérables en son genre, des plus neufs et des plus utiles aux sciences historiques et philologiques, qui aient été exécutés à notre époque, et, il faut ajouter, dans une période de temps qui fait autant d'honneur à l'activité qu'aux recherches et aux talents divers des auteurs. »

2° *L'assistance médicale chez les Romains*, par M. le Dr René Briau, tirage à part, offert par l'auteur, d'un mémoire lu devant l'Académie et dont l'impression dans la 1re série du *Recueil des savants étrangers* (t. VIII, 2e partie) a été ordonnée.

3° Par une lettre du 10 mai, M. Lecoq-Kerneven adresse six exemplaires d'un opuscule intitulé : *Leçons de numismatique*, en réponse à un compte-rendu de son *Traité* (admis au concours de numismatique de 1870) *sur la composition et la lecture de toutes inscriptions monétaires et depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries* (Rennes, 1870, br. in-8°). — Ces exemplaires seront distribués, suivant les intentions de l'auteur, aux membres de la commission et du bureau.

4° *Défense des* ÉTUDES SUR L'ORIGINE DES BASQUES, par M. Bladé (Paris, 1870, br. in-8°).

5° *Archéologie ou description de la tour Sainte-Magdeleine de la ville de Verneuil* (*Eure*), par Paul Duchêne (1869, in-8°).

6° *Annales de philosophie chrétienne* : mars 1870.

7° Un *exposé* ou *programme* intitulé *Langage numérique ou universel*, par M. Boucher de Boucherville à Québec (3 feuilles in-f° sans destination indiquée).

8° M. le PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* » avec 25 pl. et une carte de la Cheffia, par M. le Dr Reboud, qui a déjà fait de ces monuments, encore un peu énigmatiques, mainte communication (1 vol. in-4° extrait des *Mémoires* de la Société française de numismatique et d'archéologie, laquelle adresse, par l'intermédiaire du directeur de ses publications, M. Léouzon le Duc, un second exemplaire du même ouvrage). — Ce qui n'est pas moins important, c'est le don

fait à l'Académie, pour le cabinet de la commission des inscriptions sémitiques, par M. le Dr Reboud, de l'ensemble des estampages et copies des monuments originaux dont se compose son recueil.

9° M. le Président offre en même temps, de la part de M. Judas, les deux opuscules suivants : I. *Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Thugga en Afrique*, *suivie de nouvelles observations sur plusieurs épitaphes libyques dans le but exprès de faciliter en Algérie l'étude des langues phénicienne et libyco-berbère* (Paris, 1869, br. in-8°). — II. *Sur quelques épitaphes libyques et latino-libyques*, etc. (Paris, 1870, in-8°).

M. Egger fait hommage, au nom de M. le comte Sclopis, de l'Académie des sciences de Turin, de la *Notice* (en italien) *sur la vie et les travaux de feu M. Amédée Peyron*, qui fut l'une des lumières de la savante société dont M. Sclopis est le président actuel, et le doyen des associés étrangers de l'Académie.

M. Delisle lit, en communication, une *Notice sur le poète Primat*.

Analyse.

« Il n'est peut-être pas un poète latin du moyen-âge sur lequel les chroniqueurs nous aient transmis autant de renseignements que sur Primat. Il n'en est cependant pas dont la vie soit entourée de plus d'obscurité. Quel était le véritable nom de cet auteur ? A quelle époque a-t-il vécu ? Quelles écoles a-t-il fréquentées ? Voilà tout autant de questions qui s'agitent depuis un certain nombre d'années, sans qu'on y ait encore apporté de réponses satisfaisantes. » L'auteur ne prétend pas éclairer complétement ce point d'histoire littéraire. Il veut seulement produire un témoignage nouveau, qui, en circonscrivant les données du problème, pourra en préparer la solution. Fra Salimbene de Parme, dans un passage de sa chronique écrit en 1283, après avoir parlé de plusieurs dominicains et cordeliers qui faisaient beaucoup de bruit en Italie vers l'année 1233, continue son récit dans les termes suivants : « A cette époque vécut Primat, chanoine de Cologne, grand truand et grand farceur, et surtout grand versificateur et grand improvisateur, etc. »

M. Delisle s'attache pour le moment à une seule des circonstances de ce récit et démontre que la date de 1233 énoncée par Fra Salimbene est absolument inadmissible, qu'elle ne se concilie ni avec le témoignage de Thomas de Capoue, auteur du commencement du XIIIe siècle, qui parle de Primat comme d'un écrivain relativement ancien, ni avec l'attestation formelle du chroniqueur italien Fr. Pippino, que Primat jouissait d'une grande vogue vers l'année 1285, ni surtout avec une très-curieuse mention de Primat empruntée au texte le plus complet que l'on ait de la chronique de Richard de Poitiers, moine de Cluny. Ce chroniqueur, après avoir enregistré la mort de Pierre Abélard et celle de Foulques, roi de Jérusalem, poursuit en ces termes : « Dans ce même temps (1142) brillait à Paris un écolier nommé Hugues, et que ses condisciples avaient surnommé Primat. C'était un personnage d'une assez basse condition et d'un extérieur disgracieux. Adonné dès sa jeunesse aux lettres mondaines, il se fit dans plusieurs provinces une grande réputation comme plaisant et comme littérateur. Son talent d'improvisateur était célèbre, et, comme exemple, on citait les vers qu'il composa pour se moquer d'un prélat qui lui avait donné un mauvais manteau, et qu'on ne pouvait regarder sans éclater de rire. » Or Richard de Poitiers vivait du temps de Pierre le Vénérable; sa chronique s'arrête à l'année 1153 dans un manuscrit, à l'année 1161 dans deux ou trois autres, et à l'année 1171 dans celui que cite l'auteur de la communication.

« Voilà donc, ajoute M. Delisle, un témoignage authentique, consigné par écrit au milieu du XIIe siècle, d'où il résulte que la renommée de Primat était dès lors parfaitement établie. Et c'est au plus tard dans la première moitié du XIIe siècle qu'il faut placer la vie de Primat. » — Toutefois cette notion si importante n'est pas la seule à tirer du passage de Richard de Poitiers. Nous y voyons que le poète si fameux par ses vers et ses plaisanteries avait reçu de ses camarades le sobriquet de *Primat*, mais que son véritable nom était Hugues, ce qui confirme le distique adressé par Primat au prieur de Saint-Martin des Champs et déjà cité dans une précédente communication de

M. Delisle (1). En dehors de ces trois points, que notre poète a vécu au plus tard dans la première moitié du XII[e] siècle, qu'il s'appelait Hugues et qu'il avait reçu de ses camarades le surnom de Primat, sous lequel il est généralement connu, M. Delisle ne voit rien de certain sur la vie de Primat. Il ajoute que de très-bonne heure ce poète devint un personnage légendaire, à qui les étudiants faisaient honneur de tous les bons mots qui se répétaient dans les écoles et des poésies *goliardiques* qui obtenaient le plus de succès. « Les traditions, dit-il, se modifiaient et se développaient suivant les temps et suivant les pays. Au dire de Richard de Poitiers et de Boccace, Paris aurait été le théâtre des exploits de Primat. Fra Salimbene en fait un chanoine de Cologne qui aurait étudié à Pavie et fréquenté la cour de Rome. Fr. Pippino nous le montre également au milieu des cardinaux, mais il le qualifie de chanoine d'Orléans. C'est également à Orléans que se passe une des anecdotes consignées dans un manuscrit de la bibliothèque de Tours et dont Primat est le héros ; Richard de Fournival, mentionnant un poème de Primat, donne à cet auteur le surnom d'Orléanais ; enfin le trouvère Henri d'Andeli, dans la *Bataille des sept arts*, met l'arrière-ban de l'armée de grammaire sous les ordres de Primat d'Orliens. » Cette dernière expression autorisait M. Delisle à changer la leçon *Aurcliacensi* en *Aurelianensi* dans le titre mis en tête des vers de Primat rapportés par Richard de Poitiers dans la copie de Duchesne conservée à la Bibliothèque impériale. Qu'on n'aille pas conclure cependant de tous ces textes que Paris, Orléans, Cologne, Pavie et Rome ont droit de revendiquer pour leurs annales littéraires une portion de la vie de Primat. « Quand les conteurs, dit en finissant M. Delisle, quand les conteurs qui récitaient les hauts faits de Primat nommaient une école plutôt qu'une autre, ils obéissaient tout simplement au caprice du moment, ou bien encore ils voulaient flatter le goût de leur auditoire. De même il ne

(1) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2[e] série, t. IV (1868), p. 405.

faudrait pas accepter sans réserve l'attribution qu'on fait à Primat de toutes les pièces qui ont couru sous son nom. Cette attribution était un moyen d'assurer la fortune des bonnes plaisanteries et des vers plus ou moins burlesques dont s'amusaient les joyeux étudiants du moyen-âge. En un mot, Primat n'est point, à proprement parler, un poète dont la valeur puisse s'apprécier d'après des compositions réelles et authentiques : c'est un type légendaire, c'est la personnification de l'écolier farceur et quelque peu mauvais sujet. Comme tel, il mérite encore d'être étudié : car il nous révèle un côté fort curieux de la vie de nos anciennes universités. »

M. Prou commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la chirobaliste attribuée à Héron d'Alexandrie*, sujet qui a été l'occasion, il y a quelques années, de débats animés devant l'Académie et que l'auteur du mémoire n'a cessé depuis d'étudier et d'approfondir.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance precédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président, avant toute chose, annonce que les funérailles de M. Alexandre ont eu lieu le jour même à l'église Saint-Louis d'Antin, sa paroisse, sur l'invitation de la famille, et sans les honneurs officiels que l'Académie rend d'ordinaire aux membres qu'elle a perdus. Telles étaient les volontés du défunt exprimées par lui dans une lettre adressée sans date précise au Secrétaire perpétuel et dont il est donné lecture. L'assistance n'en était pas moins nombreuse et le bureau, avec beaucoup d'autres membres, s'est fait un devoir d'assister à la cérémonie religieuse. — La lettre de M. Alexandre sera déposée aux archives de l'Institut.

Par un message, en date du 28 mai, M. le ministre des lettres, sciences et beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel le cliché d'une médaille commémorative de la bataille de l'Isly que feu M. Depaulis avait laissée inachevée, que M. Merley, graveur, vient de terminer, et dont M. le ministre prie l'Académie de rédiger l'inscription en lui soumettant ledit cliché.

M. le Président annonce que le moment est venu de consulter l'Académie, aux termes des art. 23 et 24, se référant aux art. 14-17 du règlement dont il est donné lecture, sur la question du remplacement de M. Amédée Peyron, associé étranger, sauf à fixer ensuite l'époque même de ce remplacement. — Le scrutin étant ouvert, l'Académie décide à l'unanimité des 23 membres votants, qu'il y a lieu de remplacer. — Consultée de nouveau sur l'époque, elle décide par appel nominal, à 13 voix contre 10, que, d'après les formes actuellement établies, la commission qui doit, préalablement à l'élection, présenter trois candidats au choix de l'Académie, sera nommée dans la séance du vendredi 4 novembre prochain.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'Académie de Christiania : I. *Flateyjarbok*, Recueil de Sagas, etc. Publication officielle, vol. III, fasc. 2 (Christ. 1868, in-8°) ; — II. *Diplomatarium norvegicum*, etc., recueilli et publié par MM. Unger et Huitfeldt (*ibid.*, 1869, in-8°) ; — III. *Saga de l'archevêque Thomas Becket*, publié d'après les manuscrits, par G.-R. Unger (*Ibid.*, 1869, 1 vol. gr. in-8°) ; — IV. *Essai sur l'histoire de l'aristocratie norske*, par Ebbe Hertzberg, ouvrage honoré d'une médaille d'or par le roi au concours de l'Université (*ibid.*, 1869, 1 vol. in-8°).

2° *Origine de la foi chrétienne dans les Gaules, et spécialement dans le diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet (extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 1870, in-8°).

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône* : 3e série, n° 2 (Vesoul, 1870, in-8°).

3° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 1870, 2e livr.

5° *Revue de législation ancienne et moderne* : mai-juin 1870.

6° M. Egger présente à l'Académie, comme un hommage respectueux de l'auteur, le Mémoire couronné par elle en 1869 et publié à

Turin en 1870, avec une préface et diverses annexes, sous le titre de *Recherches sur l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides*, par Giacomo Lumbroso, docteur en droit (1 vol. in-8°). Ce volume est dédié à M. Gorresio, correspondant de l'Académie.

M. Hauréau lit, en communication, un fragment d'une nouvelle édition de son ouvrage, couronné, sur l'*Histoire de la scolastique,* fragment intitulé : « *Ruine et rétablissement des écoles en Occident.* »

M. Renier fait un rapport verbal sur les deux nouvelles inscriptions latines récemment adressées par M. Engelhardt.

« L'Académie, dit-il, m'a chargé d'examiner les deux inscriptions latines qui lui ont été envoyées par M. Engelhardt. Ces deux inscriptions proviennent de *Turn-Severin*, l'ancien *municipium Drobetense.*

» La première est assez bien conservée ; elle est ainsi conçue :

D M
IVLIA·PHI
LVMENE·
VIX·ANNIS
*x*XX·H·S·E·PHILE
*t*VS·IVL·RVFIN
*coni*VG·B.M

c'est-à-dire,

Diis Manibus.

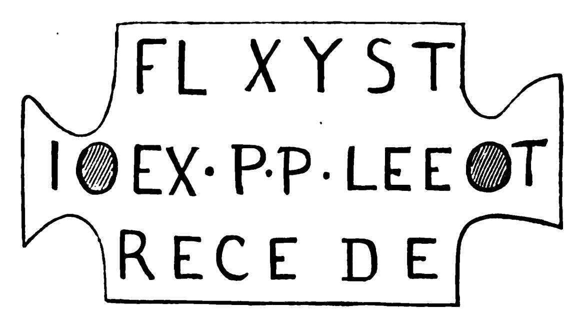
Iulia Philumene vixit annis triginta, hic sita est. Philetus Iuli Rufini conjugi bene merenti.

» On voit que c'est l'épitaphe d'une femme *Iulia Philumene,* morte à l'âge de 30 ans, épitaphe qui a été gravée par les soins de son mari *Philetus,* lequel était esclave d'un *Iulius Rufinus,* dont *Iulia Philumene* était très-probablement l'affranchie.

» La seconde inscription serait plus intéressante, si elle était moins altérée. Tout ce qu'on peut tirer de la copie qui nous en a été envoyée, c'est qu'il y est question d'une *cohors prima Sagittariorum milliaria Gordiana.*

« On savait, par une autre inscription, trouvée à peu de distance de Turn-Severin, à Topolitza, que la cohorte première des Sagittaires avait été cantonnée dans cette contrée, mais à quelle époque? On l'ignorait, cette inscription n'étant pas datée. Celle-ci l'est, du moins approximativement, par le surnom de *Gordiana* donné à la cohorte dont il s'agit, et qui prouve que cette inscription a été gravée sous le règne de Gordien le Jeune, c'est-à-dire entre les années 238 et 244 de notre ère. On sait qu'à partir de Caracalla la plupart des corps de troupes ajoutèrent à leur nom un surnom dérivé de celui de l'empereur, surnom qu'ils changeaient à chaque changement de règne. »

M. Renier fait ensuite passer sous les yeux des membres de l'Académie une petite plaque de bronze à queues d'aronde, qui a été trouvée en Afrique, dans les ruines de Lambaese, et sur laquelle on lit :



« Cette inscription, dit M. Renier, ne peut s'expliquer que de cette manière :

Fl(avii) Xysti ex p(rimo) p(ilo); le(ge) et recede.

» Ceci est la propriété de Flavius Xystus ancien primipile : lis et retire-toi. »

« Deux trous circulaires se voient au commencement et à la fin de la seconde ligne ; ils étaient destinés à donner passage aux clous de bronze par lesquels la plaque était assujettie sur le monument qui était la propriété de Flavius Xystus.

L'abréviation LE pour LEGE est singulière ; mais elle s'explique par le peu d'étendue de l'espace dont on disposait, et aussi par l'âge de l'inscription, qui, d'après la forme des lettres, doit avoir été gravée au Ve siècle ou tout au plus à la fin du IVe siècle de notre ère.

Peut-être, au lieu de EX P*rimo* P*ilo*, les sigles EX.P.P. pourraient-ils se traduire EX.P*rimi*P*ilaribus*, manière de s'exprimer dont on rencontre un assez grand nombre d'exemples à cette époque (1). Mais le sens serait le même, à une nuance près cependant, un *ex primo pilo* étant nécessairement un ancien primipile, tandis qu'un *ex primipilaribus*, ou un *primipilaris*, pouvait avoir reçu ce titre sans avoir exercé réellement le grade de *primus pilus*.

Le surnom *Xystus* n'est pas commun : on en a cependant des exemples, et même des exemples célèbres. Un *C. Pomponius Xystus* est mentionné dans deux inscriptions de Cumes (2), gravées en l'honneur de M. Aurèle et de L. Verus, et ce nom *Xystus*, dont on fit plus tard *Sustus* (3), *Xistus* (4) et *Sixtus*, fut porté par plusieurs papes, dont les premiers, chez les historiens grecs de l'Eglise (5), sont constamment appelés Ξύστος.

M. Prou continue et termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chirobaliste*.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président donne à l'Académie des nouvelles rassurantes

(1) Voy. Marini, *Fr. Arval.*, p. 267 et suiv.

(2) Mommsen, *Inscr. regn. Neap.*, n. 2566 et 2567.

(3) Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 622.

(4) Marini, *Inscr. christ.*, ap. Mai, *Script. vet. nova collect.*, t. v, p. 113, 2.

(5) Voy. notamment Georg. Syncell. *Chronograph.*, p. 348 B, et p. 381 A.

de M. NAUDET, son secrétaire perpétuel honoraire, qu'il a vu le jour même.

Il annonce ensuite que le moment est venu pour l'Académie de statuer sur le remplacement de M. VILLEMAIN, dont la mort lui a été notifiée le vendredi 13 mai. Il donne lecture, en conséquence, des art. 14-16 du règlement et pose d'abord la question de savoir s'il y a lieu de remplacer. — L'affirmative ayant été décidée au scrutin par la majorité absolue des votants, l'Académie décide à main levée, aux termes de l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845, que l'exposition et l'examen des titres des candidats inscrits auront lieu dans la 3e séance de novembre prochain, c'est-à-dire le 18.

L'Académie se forme en comité secret sur la demande du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait un rapport à l'Académie au nom de la Commission qu'elle a formée pour examiner et modifier le programme du prix proposé à l'acceptation de la Compagnie par M. le baron Roget de Belloguet. La Commission ayant été d'avis à l'unanimité de substituer à ce programme un projet nouveau plus simple et plus applicable, le Secrétaire perpétuel fut chargé de négocier cette substitution avec le fondateur du prix, et, de part et d'autre, cette négociation a été aussi courtoise dans les formes qu'elle a été infructueuse au fond. — La Commission, réunie de nouveau aujourd'hui même, ayant persisté dans son projet comme M. De Belloguet dans le sien, il y a lieu pour l'Académie de juger le différend et de déclarer si elle entend ou non accepter la fondation dans les termes où elle est faite. — L'Académie consultée prononce, sans division, qu'il n'y a pas lieu par elle, dans l'intérêt de la science, d'accepter la fondation telle qu'elle est proposée.

Sont présentés à l'Académie :

1° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* : t. X, 1re livraison, 1870, in-8°.

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente :* 2e série, t. II, 1re et 2e parties ; 4e série, t. VI, 1re partie.

3° *Le Cabinet historique :* mai 1870.

4° Par M. MAURY, au nom de l'auteur, M. Anatole De Barthélemy, *La Campagne d'Attila. — Invasion des Huns dans les Gaules en 451* (Paris, 1870, in-8°).

5° Par M. DE LONGPÉRIER, au nom de l'auteur, M. Ferd. Bompois, *Etude historique et critique des portraits attribués à Cléomène III, roi de Lacédémone. — Restitution de ces portraits à Antigone II Doson, roi de Macédoine.*

6° Par M. BRUNET DE PRESLE, au nom de l'auteur, M. Spyridon P. Lampros, Τὸ παναθηναϊκὸν Στάδιον, etc., lu à la réunion philologique *Le Parnasse* (Athènes, 1870, in-8°).

7° *L'Odyssée d'Homère*, rendue en vers blancs anglais, par George Musgrave, M. A. du collége Brasenose à Oxford (2e édition, revue et corrigée), 2 vol. in-8° avec l'inscription *Donum dedit auctor* A. D. 1870, et une lettre d'envoi.

M. RENIER communique à l'Académie un *diplôme militaire* récemment découvert. Il explique ce document, et en fait ressortir l'importance pour la chronologie et pour l'histoire littéraire. Il entre à cette occasion dans quelques détails sur les monuments connus sous le nom de *Diplômes militaires.* Marini en connaissait 16, et il les a publiés en 1795, pages 448 à 468 de son livre sur les actes des frères Arvales. Depuis, en 1835, un autre savant italien, Cardinali, a publié, à Velletri, en un volume in-4°, le recueil de tous ceux que l'on connaissait alors. Ce recueil en contient 30. M. RENIER en prépare un nouveau recueil, dont 30 feuilles sont déjà tirées, et qui en comprendra plus de 60. C'est Borghesi, qui, dans plusieurs mémoires publiés dans le *Journal arcadique* et dans les *Actes de l'Académie pontificale d'archéologie*, et reproduits dans ses *Œuvres complètes*, a le mieux expliqué la nature de ces documents et fait comprendre leur importance pour la chronologie et l'histoire militaire de l'empire romain. Il a été suivi dans cette voie par le savant correspondant de l'Académie, M. Henzen, à qui l'on doit également plusieurs mémoires sur des diplômes militaires, et qui se propose de publier prochainement celui que

M. RENIER, avec son autorisation, vient de communiquer à l'Académie.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, la *Note* suivante :

« Le 8 juin, on a trouvé, au Havre, dans le jardin des Dominicains, sur la côte d'Ingouville, divers vases antiques, parmi lesquels il s'en trouvait un rempli d'ossements brûlés.

» Les travaux dirigés par le R. P. Souillard, en présence de M. Joachim Menant, qui me communique cette nouvelle, ont encore amené la découverte d'un très-beau vase à couverte rouge, haut de 20 centimètres, sur 18 de large. Ce vase est décoré de beaux rinceaux ou de figures en relief et en applique régulièrement espacées. On voit une Vénus assise, accompagnée d'un Eros, et tournant la tête vers Mars debout, orné d'une lance. Plus loin on remarque la même déesse debout, appuyée sur un cippe et vers laquelle s'avance un personnage barbu, guidé par Eros. Autant que je puis le distinguer dans le croquis très-sommaire que m'envoie M. Menant, le personnage qui se dirige vers Vénus est vêtu d'nn costume asiatique et on pourrait lui donner le nom d'Anchise.

» On aurait donc là deux scènes du mythe de Vénus, et je rappellerai à ce sujet qu'un vase d'argent, trouvé en Espagne et publié par M. De Witte, représente quatre épisodes des amours de Jupiter.

» Le vase, de forme presque sphérique, appartient à une très-bonne époque, et la sépulture antique dans laquelle il a été recueilli mérite d'autant plus d'être remarquée qu'elle constitue pour l'histoire du Havre un document très-rare. »

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, par un message en date du 13 juin, adresse à l'Académie un premier rapport qui lui a été transmis par M. Victor Guérin, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chargé par M. Segris, alors ministre de l'instruction publique, d'une mission scientifique en Palestine. M. le Ministre prie l'Académie d'examiner ce rapport et de vouloir bien lui faire connaître, en le lui renvoyant, l'appréciation qui en aura été faite.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie des Inscriptions, le prie de vouloir bien inviter l'Académie à désigner le lecteur qui devra la représenter dans la prochaine séance trimestrielle fixée au 6 juillet.

L'Académie se forme en comité secret à l'effet d'entendre le rapport de M. Huillard-Bréholles au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour le concours des prix Gobert en 1870, et celui de M. de Longpérier, au nom de la Commission de numismatique, laquelle décerne, à l'unanimité, le prix au livre de M. Feuardent intitulé « *L'Egypte ancienne : 1re partie* (*Monnaies des rois*) », Paris, 1869, grand in-8°.

La séance étant redevenue publique, l'Académie adopte les conclusions de la Commission de numismatique.

M. Renier a la parole pour une communication.

« J'ai, dit-il, reçu de M. Emile Picot, vice-consul de France en Servie, une nouvelle copie de la seconde des inscriptions romaines relevées à Turn-Severin, par M. Engelhardt et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie dans une de ses dernières séances (1). Grâce à cette nouvelle copie, l'inscription dont il s'agit peut se restituer entièrement, et devient, ainsi que le verra l'Académie, un monument d'une réelle importance. La copie de M. Picot est ainsi conçue :

(1) Voy. plus haut, p. 152 et 153.

MR[illegible] GRA[illegible]

IVO · SACR

VM · C O H

I · SAGITT · ∞

GORDINA

La première ligne doit être ainsi restituée :

MRTI · GRAD

et toute l'inscription doit se lire ainsi :

Marti Gradivo sacrum, cohors prima Sagittariorum milliaria Gordiana.

« *Gradivus* est un surnom fort connu de Mars ; mais jusqu'ici on ne l'avait trouvé réuni au nom de cette divinité que dans deux inscriptions. La première, vue et copiée par Doni (1), à Monte-Porzio, près de Tusculum, est aujourd'hui au musée du Vatican ; elle a été savamment commentée par Borghesi, en 1819, dans le *Journal Arcadique* (2). La deuxième a été vue et copiée à Tusculum même par Doni (3) ; ce n'est plus qu'un fragment de deux mots seulement :

MARTI GRADIVO.

M. DE LONGPÉRIER fait remarquer que l'on possède un certain nombre de médailles avec le type de *Mars Gradivus*, et que l'on s'accorde à regarder ces médailles comme faisant allusion à des expéditions militaires, comme rappelant l'entrée en campagne des armées romaines.

(1) Cl. I, n. 44.

(2) Voy. ses *Œuvres*, tom. III, p. 28 et suiv.

(3) Cl. I, n. 46.

« On sait, ajoute M. Renier, que Gordien III fut assassiné en février 244, dans une expédition contre les Parthes, et qu'il avait passé par la Mésie et la Thrace pour se rendre en Asie (1). On peut donc conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que le monument sur lequel se lit notre inscription a été élevé en 242, au moment où la cohorte dont il s'agit s'apprêtait à accompagner l'empereur dans cette expédition. On conçoit en effet qu'un corps de *Sagittarii* ait été l'un des premiers choisi pour prendre part à une guerre contre les Parthes. »

M. Brunet de Presle communique, d'après un estampage transmis par M. Schliemann, qui en fait don à l'Académie, une nouvelle copie d'une inscription métrique de Théra, déjà publiée et commentée par M. Egger. Cette copie est ainsi conçue :

ΔΩΡΟΚΛΕΙΔΑΣ ΙΜΕΙΡΟΝΤΟΣ.
ΕΡΜΑΙ ΚΑΙ ΗΡΑΚΛΕΙ.
Ἁ νίκα πύκταισι δι' αἵματος· ἀλλ' ἔτι θερμόν
Πνεῦμα φέρων σκληρᾶς παῖς ἀπὸ πυγμαχίας
Ἔστα παγκρατίου βαρὺν ἐς πόνον. Ἁ μία δ' ἀὼς
Δὶς Δωροκλείδαν εἶδεν ἀεθλοφόρον.

M. Egger, à son tour, communique une note qui contient le texte, la traduction française et le commentaire du papyrus grec, originaire de Sakkarah, déjà signalé par lui à la Compagnie dans la séance du 23 juillet 1869. Ce texte est la lettre par laquelle les autorités d'un bourg envoient au stratége du nome dont ils dépendent la liste des contribuables de leur bourg qui sont libérés envers le fisc. Il faisait partie d'un rouleau qui contenait au moins deux documents semblables. Mais des deux listes de noms propres, avec les cotes correspondantes, une seule s'est conservée.

(1) Capitol. *Gordian. III*, c. 26. *Drobeta* (aujourd'hui *Turn-Severin*), où a été trouvée notre inscription, était une ville de Dacie, située près du pont de Trajan sur le Danube.

M. DE ROUGÉ prie M. EGGER de lui communiquer spécialement la liste des noms propres écrits en grec, qui lui paraît contenir des particularités remarquables.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : nouvelle série, t. XXVI, 2° partie (1 vol. in-4° de 560 pages, contenant 8 mémoires, plus 2 appendices ou notes additionnelles).

2° *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, recueillies et expliquées* par M. Waddington (1870, 1 vol. gd. in-4°). Dans un Avertissement l'auteur explique l'origine et la composition de ce volume qui a enrichi la continuation du *Voyage archéologique* de feu M. Le Bas, confiée à ses soins par M. le Ministre de l'Instruction publique sur la présentation de l'Académie.

3° Au nom de M. DELISLE : I. *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 15176-16718 du fonds latin* (extr. de la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1870, in-8°) ; — II. *Notice sur le* LIVRE BLANC *et l'église du Mans, placée en tête du Cartulaire de cette cathédrale* (extr. du même recueil).

4° Trois livraisons nouvelles (VIIIe—Xe parties) des *Reliquiæ Aquitanicæ*, par Ed. Lartet et Henry Christy (1869-1870, in-4°).

5° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by Henry William Henfrey : 6th part (London, 1870, in-12).

6° *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur*, par M. L. Adam, avec une lettre de M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (Paris, 1870, in-8°).

7° *Revue archéologique* : juin 1870.

8° M. RENAN fait hommage, au nom de M. le Dr Hamburger, à Strelitz (Mecklenburg), des fascicules 3-4 et d'un cahier final de la *Real-Encyclopädie für Bibel und Talmud* (1869-1870, in-8°).

9° Pour le concours des antiquités de la France :

Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de MARIUS, MARTHE, JULIE *devant la légende des Saintes-Maries*, par J. Gilles (Paris, 1870, in-8°).

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 14 juin, M. le maire du 16e arrondissement demande, pour la bibliothèque municipale, scientifique et littéraire de cet arrondissement, bibliothèque placée sous le patronage et la direction d'un comité formé de membres de toutes les académies de l'Institut, l'octroi des publications faites par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Renvoi à la commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut. — M. EGGER est désigné, au scrutin, pour lire dans cette séance, fixée au 6 juillet, un extrait de son *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes de l'antiquité grecque.*

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions du rapport, fait dans la précédente séance, au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours des prix Gobert en 1870. Ces conclusions, présentées à l'unanimité des membres de la Commission, sont, que le premier prix soit décerné à M. Siméon Luce, pour le premier volume de son édition des *Chroniques de Froissart*, et que le deuxième prix soit maintenu à M. De Chantelauze, pour son édition de l'*Histoire des sires de Bourbon et des comtes de Forez*, par De la Mure.

La séance étant redevenue publique, le scrutin s'ouvre sur le premier prix. Il y a 28 votants sur 33 membres inscrits (majorité 15). Le dépouillement du scrutin accuse 24 votes exprimés, 4 bulletins blancs : 16 voix sont données à M. Luce,

8 à M. De Belloguet. M. le Président déclare, en conséquence, que le premier prix Gobert est décerné, en 1870, à M. Siméon Luce, pour le tome I de son édition des *Chroniques de Froissart.* — Un deuxième scrutin a lieu pour le second prix et accuse 27 votants. M. De Chantelauze obtient l'unanimité des voix. M. le Président déclare que le second prix est continué, pour l'année 1870, à son édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par De la Mure.

M. de Rougé, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire unique envoyé pour le concours du prix Bordin, en 1870, sur la question concernant l'*Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et mesures chez les anciens Egyptiens*, fait connaître que la Commission, indépendamment d'une rédaction qui n'a paru ni assez mûrie ni assez correcte, ayant signalé, dans les documents sur lesquels devait être fondé ce mémoire, deux lacunes graves : 1° celle du papyrus du Musée Britannique dont M. Birch a annoncé la prochaine publication, mais qui, depuis plusieurs années, est communiqué sans difficulté aux savants par les conservateurs de ce Musée ; 2° celle de l'inscription statistique, publiée, de la grande muraille du temple d'Edfou, n'a pas cru devoir décerner le prix. — La Commission, après mûre délibération, propose à l'Académie de proroger jusqu'au 1er janvier 1872 le prix dont il s'agit. — L'Académie adopte.

M. de Vogüé communique à l'Académie une lettre de M. Ganneau annonçant une nouvelle découverte épigraphique qui fait suite à celle de la célèbre stèle de Dhiban.

M. Ganneau a trouvé aux environs de Jérusalem deux inscriptions hébraïques en un lieu qu'il demande à tenir encore secret, pour éviter à ces nouveaux textes le sort de la stèle de Dhiban, brisée, on le sait, par les Arabes. Elles sont gravées sur le rocher, au fond d'une sorte de cartouche, à côté l'une de l'autre. M. Ganneau ne peut dire encore si le monument qui les porte était un tombeau, un sanctuaire ou une maison taillés dans la pierre : il ne peut même donner le sens des inscriptions qui ont

beaucoup souffert du temps et des hommes. Les caractères encore visibles qu'il a relevés et dont un *fac-simile* accompagne sa lettre appartiennent au même alphabet que l'inscription de Mesa, roi de Moab (stèle de Dhiban); tout porte à croire que les deux nouveaux textes sont de l'époque des rois de Juda.

L'un d'eux a trois lignes. M. Ganneau lit au milieu de la première les mots : *Baal ha beith*, mais il ne peut dire s'il s'agit d'un sanctuaire de Baal, d'un tombeau ou d'une maison dont le propriétaire intervient dans l'inscription.

Le second n'a qu'une ligne, mais elle a été martelée à l'époque chrétienne. M. Ganneau croit que le commencement peut se lire *Hed[er me]lek*...

S'agit-il d'un monument royal, ou d'un sanctuaire du Dieu *Moloch*? M. Ganneau espère pouvoir bientôt donner de nouveaux éclaircissements sur ces textes importants.

Il signale aussi plusieurs *graffiti* assez intéressants qu'il a découverts dans l'intérieur du tombeau dit des *prophètes*.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président annonce qu'un mois s'étant écoulé depuis la notification du décès de M. Alexandre, il y a lieu, pour les membres de l'Académie, de s'occuper du remplacement de leur regretté confrère. — Conformément aux articles 14-16 du règlement, est d'abord posée la question de savoir s'il y a lieu ou non de remplacer. L'affirmation est décidée au scrutin par 20 voix contre 1. — Quant à l'époque du remplacement, l'Académie

décide à main levée et à la majorité que la discussion des titres des candidats aura lieu le troisième vendredi de novembre pour les deux places de M. VILLEMAIN et de M. ALEXANDRE, ainsi qu'il a été précédemment statué pour la première ; mais cela sans rien préjuger sur la fixation ultérieure du jour de chacune des deux élections que l'Académie se réserve.

L'Académie se forme en comité secret, pour entendre le rapport de M. GUESSARD, au nom de la Commission du prix ordinaire proposé, en 1868, *sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HAURÉAU, commissaire chargé de terminer le *Gallia christiana*, le troisième et dernier fascicule du tome XVI de ce grand ouvrage, comprenant la *Province ecclésiastique de Vienne* (in-fol.), avec tous ses compléments et une carte de la province.

2° *Portugalliæ monumenta historica a saeculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum*, etc. : LEGES ET CONSUETUDINES, vol. I, fascic. 5 et 6 (Olisip., 1866-68). — DIPLOMATA ET CHARTÆ, vol. I, fascic. 1 et 2 (*Ibid.*, 1868-69).

3° *Geschichte der Stadt Rom*, von Alfred v. Reumont, ouvrage publié sous les auspices du roi de Bavière : t. III et dernier, 2e partie (Berlin, 1870, in-8°), avec lettre d'envoi.

4°—9° Les six publications suivantes, dont la dernière en cours d'exécution, de M. Abel Des Michels, professeur de langue annamite à l'Ecole Gerson : I. *Discours prononcé à l'ouverture du cours de cochinchinois à l'Ecole annexe de la Sorbonne* (Paris, 1869, in-8°) ; — II. *Essai sur les affinités de la civilisation chez les Annamites et chez les Chinois* (Ibid., 1869, in-8°) ; — III. *Les six intonations chez les Annamites* (Ibid., 1869, in-8°) ; — IV. *Du système des intonations chinoises et de ses rapports avec celui des intonations annamites* (Ibid., 1869, in-8°) ; — V. *Huit contes en langue cochinchinoise, suivis d'exercices pratiques, etc.* (Ibid., 1869, in-8°) ; — VI. *Dialogues cochinchinois* (f. 5-9 avec les textes annamites correspondants).

10° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, vol. I, n° IX (mai 1870), contenant les *Recherches et fouilles faites à Théra* (*Santorin*), par MM. Mamet et Gorceix, membres de l'Ecole.

11° *Annales de philosophie chrétienne* : avril 1870 ; avec la *table générale* des 20 volumes de la 5e série.

12° *Inscription de Mésa, roi des Moabites*, texte traduit et corrigé par M. Oppert (extr. du cahier de mai des *Ann. de philos. chrétienne*).

13° *Un texte très-obscur du Lévitique expliqué par les monuments égyptiens*, par M. l'abbé Victor Ancessi (extr. du même recueil, cahier de mai).

14° *Annales de la Société d'émulation du départ. des Vosges* : t. XIII, 2e cahier (1869, in-8°).

15°—16° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Alfred Rambaud, ancien élève de l'Ecole normale, répétiteur à l'Ecole des hautes études, des deux thèses suivantes, récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris : I. *L'Empire grec au Xe siècle* : Constantin Porphyrogénète (Paris, 1870, in-8°) ; II. *De byzantino hippodromo et circensibus factionibus* (Ibid., 1870, in-8°).

17° M. de Witte présente les tomes III, IV et V du Polybiblion, *revue bibliographique universelle* (1869-70, 3 vol. in-8°).

Sont adressés, pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par l'abbé J. Corblet : t. I et II.

2° *Monographie de l'abbaye de Longpont*, par M. l'abbé Poquet (1869, in-8°).

Pour le concours La Fons-Mélicocq : *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet, t. I et II (Paris, 1869-70).

Renvoi à la future commission qui aura à examiner si cet ouvrage, déjà admis au concours des antiquités de la France, peut prendre part également au concours La Fons-Mélicocq.

M. Miller lit, en communication, une *Notice sur une inscription agonistique de Larisse.*

« Lors de mon voyage en Thessalie et aux Météores, dit M. Miller, j'ai dû, en revenant, m'arrêter deux jours à Larisse. J'en ai profité pour examiner cette ville en détail et pour recueillir un certain nombre d'inscriptions. A vingt minutes de la ville, et presque dans la direction de Volo, se trouve un cimetière juif abandonné. A force de le parcourir dans tous les sens, je finis par découvrir une stèle en marbre contenant une inscription grecque de 49 lignes, parfaitement conservée. C'est un

marbre agonistique, je veux dire concernant des jeux publics qui ont été donnés dans la plaine de Larisse, à l'époque de la domination romaine ; on y lit les noms des vainqueurs à ces différents jeux avec les noms de leurs pères.

» Cette inscription me paraît dater de la fin du premier siècle de notre ère, ou du commencement du second. Ce qui la caractérise surtout, c'est le nombre et le genre des renseignements nouveaux qu'on y rencontre et qui sont sans analogue.

» En tête de la liste se trouve le vainqueur à la chasse au taureau, ταυροθηρίᾳ, mot nouveau. Il rappelle les taurocathapsies (ταυροκαθάψια), sortes de fêtes où l'on donnait des combats de taureaux.

» Vient ensuite la καταλογῇ παλαιᾷ, sorte de concours que l'on chercherait vainement ailleurs. Son pendant, la καταλογῇ νέᾳ, se trouve placé à la fin de l'inscription parmi les concours littéraires. Hésychius nous apprend que le mot καταλογή s'appliquait à un simple récitatif non soumis au μέλος ; c'était une pièce dite en faisant sentir le rhythme, non chantée. Quant aux mots παλαιά et νέα, ils signifieraient des compositions en prose, anciennes et modernes.

» Après avoir mentionné les trois courses à pied, à cheval et en char, courses très-connues, mais avec le mot προσδρομῇ qui est très-rare, le marbre cite le concours ἀφιππολάμπαδι, mot nouveau. Ce composé s'explique de lui-même. On voit que le jeu consistait à sauter à bas du cheval, pendant qu'il courait, en tenant une torche allumée et sans l'éteindre. Il fallait sans doute faire cet exercice un certain nombre de fois avant d'atteindre le but.

» Je laisse de côté les jeux très-connus, tels que σαλπιστάς et κήρυκας, le stade, le diaule, la lampadodromie, le pugilat, le pancrace et l'hoplitodromie, et j'arrive encore à un mot nouveau ἀφιπποδρόμαν, s'appliquant à un exercice dont on cherchecherait vainement la mention ailleurs. Cette forme dialectique ἀφιπποδρόμας est pour ἀφιπποδρόμης, mot composé comme σταδιοδρόμης, synonyme de σταδιοδρόμος. Le mot ἀφιπποδρόμης s'explique encore de lui-même. Il signifie une espèce d'exercice qui consiste à descendre du cheval et à remonter dessus pendant qu'il

court, absolument comme cela se pratique dans les cirques modernes. Le concours désigné par le mot ἀποβατικῷ, qui suit immédiatement, prouve qu'il ne peut y avoir de doute sur cette explication. Le premier signifie la descente du cheval, le second, ἀποβατικῷ, celle du char. Dans ce dernier exercice il s'agit d'une course au char, pendant laquelle un homme, qui accompagnait le cocher, sautait dans la lice avec l'aide de celui-ci, courait auprès du char et s'y élançait de nouveau lorsqu'il était près du terme.

» Citons encore les exercices à l'arc; l'archer tirant pendant qu'il est arrêté, τόξῳ ; en marchant, σκοπῷ πεζῶν; à cheval, σκοπῷ ἱππέων. Car je ne saurais expliquer autrement ces trois expressions rapprochées l'une de l'autre, et qui ne se rencontrent point dans les textes agonistiques.

» L'inscription se termine par les concours littéraires, celui d'éloquence, ἐγκωμίῳ λογικῷ, l'éloge épique, ἐγκωμίῳ ἐπικῷ, la καταλογῇ νέᾳ, dont nous avons parlé plus haut, et enfin l'épigramme, ἐπιγράμματι. Ce dernier est tout à fait nouveau : on n'en trouve point trace dans les inscriptions découvertes jusqu'ici. Mais il est probable qu'il a existé à une époque plus ancienne et dans d'autres localités de la Grèce. Parmi les épigrammes conservées dans l'anthologie, plusieurs proviennent probablement de ce genre de concours où elles avaient remporté le prix.

» Plusieurs des vainqueurs mentionnés ont remporté deux et jusqu'à trois prix. Ils sont presque tous grecs, à l'exception de trois qui sont romains : Marcus Arruntius, dont le nom est écrit d'abord Ἀρρότιος, et ensuite Ἀρρόντιος. Le nom de son père n'est pas indiqué. Gaius Clodius, fils de Gaius, et Quintus Ocrius, fils de Quintus. Le nom Ocrius est inconnu. Parmi les noms grecs, quelques-uns sont nouveaux : Ἀσανδρίδης, dérivé d'Ἄσανδρος, Εὐπαλίδης, Λάδαμος et Πετάλων. On a déjà les formes féminines Πετάλη et Πεταλία. »

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 4 juillet, M. le ministre des affaires étrangères informe l'Académie que le consul de France à Honolulu ayant rencontré, aux environs de sa résidence, un autel hawaien qui aura servi à des sacrifices humains, a pensé que ce monument, qui paraît être d'une haute antiquité, présenterait de l'intérêt pour la science archéologique. Deux Français, propriétaires du terrain où il a été découvert, ont bien voulu s'en dessaisir en faveur de notre consul, M. Ballien, qui l'a expédié en Europe par le navire de commerce *Ka-Moï*, en partance pour Plymouth. M. le ministre a l'intention, dès que cet autel sera parvenu à son département, de le mettre à la disposition de l'Académie. En attendant, Son Excellence envoie copie de la dépêche de M. Ballien qui contient des renseignements tant sur la forme du monument que sur l'emplacement qu'il occupait dans l'île d'Oahu. — Lecture est donnée de cette dépêche.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie des Inscriptions, le prie d'inviter cette Académie à désigner le lecteur qui la représentera dans la prochaine séance publique de l'Institut, fixée au 13 août prochain.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL procède à la présentation des livres.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Familles illustres de Normandie. Etude historique et généalogique sur les Rouxel de Médavy-Grancey, dans les armées, à la cour et dans l'Eglise*, par M. Victor Des Diguères (Paris, 1870, in-8°).

2° *Revue des questions historiques* : juillet 1870 (in-8)°.

3° *Croyances de l'Egypte à l'époque des pyramides*, par Félix Robiou (Paris, 1870).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (Amiens 1870, in-8°).

5° *Bulletin de la Soc. arch. de l'Orléanais* : t. IV, nos 40 à 58; t. V, nos 60 à 63.

6° M. Delisle, vice-président, fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage couronné par l'Académie en 1861, ayant pour titre « *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers. — Etude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne*, etc., » par M. Edgard Boutaric (Paris, 1870, in-8°). M. Delisle, dans une rapide analyse, fait ressortir tous les mérites de cet intéressant et solide travail.

7° M. Egger fait hommage, au nom de M. V. Boissée, du tome X de l'*Histoire romaine de Dion Cassius*, traduite en français et accompagnée de notes critiques (Paris, 1870, in-8°). Un volume complémentaire, renfermant la table alphabétique, reste seul à publier de ce grand et méritoire travail.

8°—9° M. Egger présente, en outre, les deux opuscules suivants de M. A. Canini : I. *Canto terzo dell' Iliade e frammenti del Mahabàrata e del Bàlab'aràta* (1868, in-8°); II. *Fragment du Parthénée d'Alcman pour la fête des Dioscures, restauré, commenté et traduit* (Paris, 1870, in-8°).

M. Miller a la parole pour une communication; il s'exprime ainsi :

« J'ai reçu d'Egypte, il y a quelques jours, un certain nombre d'estampages d'inscriptions antiques, qui ont été pris sur des monuments en marbre et en terre cuite, trouvés à Alexandrie et appartenant à un négociant de cette ville.

» Ces inscriptions sont au nombre de dix. Huit sont des marques d'amphores; la neuvième est un fragment grec sur deux colonnes; enfin la dixième est latine et relative à la XXIIe légion : j'ai laissé à mon confrère et ami, M. L. Renier, le soin d'en entretenir l'Académie.

» Commençons par le fragment grec sur deux colonnes. C'est le reste d'une liste contenant les noms de divers personsonnages avec ceux de leurs pères, absolument dans le même

genre que la célèbre inscription de Memphis dont j'ai parlé dernièrement. D'après la forme des caractères, j'ai tout lieu de croire qu'elle est aussi d'une bonne époque, mais peut-être un peu plus récente. Le Ξ y est encore formé de deux barres horizontales, jointes ensemble par une ligne verticale ; le Θ est un cercle avec un point au milieu ; les deux jambages du Π sont inégaux ; la barre du Φ est très-longue, et l'omicron est de la même dimension que les autres lettres. Les lettres sont un peu plus grandes que celles de l'inscription de Memphis.

» S'agit-il ici encore d'une liste de personnes qui ont souscrit pour la construction d'un temple, d'un naos ou de quelque autre monument dédié à une ou plusieurs divinités ? Ou bien, puisque ce fragment a été trouvé à Alexandrie, faut-il le comparer à la stèle des μέλλακες, ou enfants royaux, que j'ai eu aussi l'occasion de citer ? En l'absence du préambule, qui a disparu complétement, on ne peut se livrer à aucune conjecture. Le fragment est tellement fruste, qu'on ne peut deviner, même à peu près, quelle en était la dimension dans l'origine. Tout l'intérêt du monument gît dans les noms propres.

» La première colonne contient quelques-uns des noms des pères des personnages qui y étaient mentionnés ; quatre seulement de ces noms sont complets. La seconde colonne se compose de douze lignes, dont les trois premières sont incomplètes ; les noms y sont séparés, comme dans l'inscription de Memphis.

» Voici ce qui reste de cette liste :

	ΤΡΑΤ
	ΔΩΡΟΣΘ
	ΔΟΣΙΟΣΙ
	ΣΩΤΙΩΝΘΕΟΔΟΣΙ
Υ	ΣΙΜΩΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΟΥ	ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΦΙΛΙΝΟΥ
ΑΤΟΥ	ΔΩΣΙΘΕΟΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ

ΑΡΧΟΥ	ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΟΙΝΤΟΥ	ΝΙΚΑΙΟΣ ΝΙΚΑΙΟΥ
ΣΔΗΜΕΟΥ	ΣΙΜΩΝ ΑΡΣΑΜΟΥ
ΣΘΕΟΔΟΤΟΥ	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΑΣΚΑ
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ	ΔΩΣΙΘΕΟΣ ΕΡΜ

	Νικόσ]τρατ[ος (1).....
	Ζηνό]δωρος (2) Θ.....
	[Θεο]δόσιος Ξ.....
	Σωτίων Θεοδοσί[ου].
..............ο]υ.	Σίμων Πτολεμαίου.
..............ου.	Διονύσιος Φιλίνου.
..........άτου.	Δωσίθεος Ποσειδωνίου.
.........άρχου.	Θεόδοτος Θεοδότου.
.......[Κ]οίντου.	Νικαῖος Νικαίου.
.......ς Δημέου.	Σίμων Ἀρσάμου.
.......ς Θεοδότου.	Πτολεμαῖος Ἀσκλ[ηπιάδου] (3).
...... Πτολεμαίου.	Δωσίθεος Ἑρμ[ογένους] (4).

» Parmi les personnages mentionnés dans cette liste, deux portent le même nom que leur père; ce sont Θεόδοτος et Νικαῖος. Tous les noms sont grecs, à l'exception d'un seul qui est romain, Κοίντου, père d'un des personnages qui étaient mentionnés dans la première colonne; nous reviendrons plus loin sur ce Κοίντου. On ne rencontre ici aucun nom sémitique, ce qui établit une grande différence entre cette liste et la stèle de Memphis. Il est vrai qu'elle est tellement incomplète qu'on ne peut tirer de ce fait aucune conclusion. Tous les noms donnés dans le nouveau fragment étaient connus; seulement ils augmentent la série de ceux qui étaient usités dans l'épigraphie grecque de l'Egypte. Je citerai ces derniers : Δημίας,

(1) Ce nom se retrouve dans l'inscription de Memphis, 3e col.

(2) Dans l'inscription de Memphis, fin de la 2e col.

(3) Dans l'inscription de Memphis, 3e col., ou Ἀσκληπιοδότου, comme dans le n° 4747 du *Corpus*.

(4) Voy. le n° 4707 du *Corpus*.

Θεοδόσιος, Θεόδοτος, Δωσίθεος, Νικαῖος, Σίμων, Σωτίων et Φιλῖνος. Parmi ces noms, Δημέας, indiqué par le génitif Δημέου, est usité aussi sous la forme Δήμας ; une troisième forme Δήμης, mais celle-ci, nouvelle, se rencontre dans une très-ancienne inscription inédite de Thasos, trop longue pour que je la donne ici. J'en extrais seulement ce nom : ΔΗΜΗΣ ΜΝΗΣΙΣΤΡΑΤΟΥ. On trouvera le génitif ΔΗΜΕΥΣ dans le nº 19 de celles que j'ai déjà publiées.

» A la dixième ligne de la seconde colonne on lit Σίμων Ἀρσάμου. Ce nom Ἀρσάμης était très-usité en Perse. Il a été porté par plusieurs membres de la famille de Darius. Je mentionnerai encore et surtout un autre personnage dont parle Eschyle, au commencement de sa pièce intitulée *les Perses*. Le chœur (v. 26 et suiv.), inquiet sur le sort de l'armée, dont on n'a point de nouvelles, s'écrie : « De Suse, d'Ecbatane, etc..... » sont partis des cavaliers et des fantassins, tels que Amis- » très, etc..... »

» D'autres sont venus des féconds rivages du Nil, tels que » Souciscanès, Pégastagon, que l'Egypte a vu naître, Arsamès, » qui commandait dans la ville de Memphis, etc. »

» Plus loin (v. 300 et suiv.), un courrier vient annoncer à Atossa la destruction de l'armée de Xerxès et la mort de la plupart des chefs qui la commandaient ; et parmi ces derniers figure le même Arsamès, qui a péri avec d'autres à Salamine.

» L'Arsamès de la stèle d'Alexandrie était peut-être un descendant de celui qui, à l'époque de Xerxès, commandait dans la ville de Memphis.

» Je reviens un moment sur le nom Κοΐντου. Ce nom *Quintus*, transcrit en grec, remonte à une époque déjà ancienne ; il est surtout très-commun à l'époque de la domination romaine. Je le rencontre dans quelques-unes des listes de magistrats, que j'ai rapportées de Thasos et qui sont encore inédites. Citons d'abord ce court fragment écrit sur deux colonnes ; il est incomplet et fruste :

déchiffrer les noms propres, et, pour le reste, j'ai fait appel à l'expérience et à l'obligeance de mon ami M. De Longpérier, qui, comme toujours, s'est empressé de me donner les renseignements que je désirais.

» En comparant ces marques d'amphores à la collection de Bœckh, on reconnait qu'elles sont presque toutes rhodiennes. C'est ce qui m'est confirmé aussi par la publication, si curieuse, que M. Dumont prépare en ce moment sur les *inscriptions céramiques de la Grèce*. L'ouvrage est presque entièrement terminé, et j'ai été assez heureux pour en avoir communication.

» Les marques d'amphores que je viens de recevoir sont d'une bonne époque, à l'exception de trois, les n°s 6, 7 et 8, qui peuvent bien descendre au premier siècle après l'ère chrétienne. En voici le détail :

N° 1. TIMOKΛΕΙΔΑ, Τιμοκλείδα.

» Une rose au milieu du nom, qui est écrit circulairement.

» Chez Bœckh, n° 188 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, sans épisème, trouvée à Athènes. Dans le supplément n° 83 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, également sans épisème, trouvée à Olbia.

» Τιμοκλείδας ou Τιμοκλείδης, qui manque dans le recueil de M. Dumont, figure dans le n° 16 de mes listes thasiennes publiées. On trouvera le nominatif Τιμοκλῆς dans le n° 14. L'ancien génitif Τιμοκλεῦς se rencontre dans une inscription inédite que je donnerai plus loin, en parlant du n° 3.

N° 2. ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ, Ἀριστάρχου.

» Quatre astres placés aux quatre coins.

» Parmi les incertaines de Bœckh, trois, dont une seule, venant d'Alexandrie, avec des étoiles.

» Plusieurs dans le recueil de M. Dumont, avec des formes très-variées pour le nom. Même épisème, c'est-à-dire quatre astres. Le nom Ἀρίσταρχος se rencontre fréquemment dans mes listes thasiennes.

N° 3. ΑΓΗΣΙΠΠΟΥ, Ἀγησίππου.

» Un dauphin au-dessous du nom.

» Ne se trouve point dans les listes de Bœckh, mais figure dans celles de M. Dumont. Plusieurs de mes inscriptions thasiennes contiennent ce nom, sous la forme ΗΓΗΣΙΠΠΟΣ ; je donne ici la plus courte, qui est inédite et d'une époque très-ancienne :

ΝΟΣΣΙΚΑΣΗΡΑΔΟΣ
ΔΗΜΟΦΩΝΗΓΗΣΙΠΟΛΙΟΣ
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΗΡΑΔΟΣ
. . . . . ΙΔΗΣΑΝΤΑΓΟΡΑΔΕ. . .
ΧΟΙΡΟΣΤΙΜΟΚΛΕΥΣ
. . . .
. . . .
ΠΟΛΥΔΑΜΑΣΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ

Νοσσικᾶς Ἥραδος.
Δημοφῶν Ἡγησιπόλιος.
Ἡγήσιππος Ἥραδος.
......ίδης Ἀνταγοράδε[υς.
Χοῖρος Τιμόκλευς.
. . . .
. . . .
Πολυδάμας Ἀριστοφῶντος.

» Remarquons le nom nouveau Ἀνταγοράδης dérivé d'Ἀνταγόρας. On trouve déjà Νοσσικᾶς dans le n° 9 des listes que j'ai publiées.

N° 4. ΗΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣ, Ἡφαιστίωνος.

» Caducée au-dessous du nom, qui est écrit sur deux lignes.

» Parmi les incertaines dans Bœckh, une seule, le n° 81, avec le caducée. Manque au recueil de M. Dumont.

N. 5. ΑΓΟΡΑΝΑΚΤΟΣ, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ. Ἀγοράνακτος, Βαδρομίου.

» Pas d'épisème sous la légende, qui forme deux lignes.

déchiffrer les noms propres, et, pour le reste, j'ai fait appel à l'expérience et à l'obligeance de mon ami M. De Longpérier, qui, comme toujours, s'est empressé de me donner les renseignements que je désirais.

» En comparant ces marques d'amphores à la collection de Bœckh, on reconnaît qu'elles sont presque toutes rhodiennes. C'est ce qui m'est confirmé aussi par la publication, si curieuse, que M. Dumont prépare en ce moment sur les *inscriptions céramiques de la Grèce*. L'ouvrage est presque entièrement terminé, et j'ai été assez heureux pour en avoir communication.

» Les marques d'amphores que je viens de recevoir sont d'une bonne époque, à l'exception de trois, les nos 6, 7 et 8, qui peuvent bien descendre au premier siècle après l'ère chrétienne. En voici le détail :

N° 1. TIMOKAEIΔA, Τιμοκλείδα.

» Une rose au milieu du nom, qui est écrit circulairement.

» Chez Bœckh, n° 188 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, sans épisème, trouvée à Athènes. Dans le supplément n° 83 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, également sans épisème, trouvée à Olbia.

» Τιμοκλείδας ou Τιμοκλείδης, qui manque dans le recueil de M. Dumont, figure dans le n° 16 de mes listes thasiennes publiées. On trouvera le nominatif Τιμοκλῆς dans le n° 14. L'ancien génitif Τιμοκλεῦς se rencontre dans une inscription inédite que je donnerai plus loin, en parlant du n° 3.

N° 2. ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ, Ἀριστάρχου.

» Quatre astres placés aux quatre coins.

» Parmi les incertaines de Bœckh, trois, dont une seule, venant d'Alexandrie, avec des étoiles.

» Plusieurs dans le recueil de M. Dumont, avec des formes très-variées pour le nom. Même épisème, c'est-à-dire quatre astres. Le nom Ἀρίσταρχος se rencontre fréquemment dans mes listes thasiennes.

Nº 3. ΑΓΗΣΙΠΠΟΥ, Ἀγησίππου.

» Un dauphin au-dessous du nom.

» Ne se trouve point dans les listes de Bœckh, mais figure dans celles de M. Dumont. Plusieurs de mes inscriptions thasiennes contiennent ce nom, sous la forme ΗΓΗΣΙΠΠΟΣ ; je donne ici la plus courte, qui est inédite et d'une époque très-ancienne :

ΝΟΣΣΙΚΑΣΗΡΑΔΟΣ
ΔΗΜΟΦΩΝΗΓΗΣΙΠΟΛΙΟΣ
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΗΡΑΔΟΣ
. . . . . ΙΔΗΣΑΝΤΑΓΟΡΑΔΕ. . .
ΧΟΙΡΟΣΤΙΜΟΚΛΕΥΣ
. . . .
. . . .
ΠΟΛΥΔΑΜΑΣΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ

Νοσσικᾶς Ἥραδος.
Δημοφῶν Ἡγησιπόλιος.
Ἡγήσιππος Ἥραδος.
......ίδης Ἀνταγοράδε[υς.
Χοῖρος Τιμόκλευς.
. . . .
. . . .
Πολυδάμας Ἀριστοφῶντος.

» Remarquons le nom nouveau Ἀνταγοράδης dérivé d'Ἀνταγόρας. On trouve déjà Νοσσικᾶς dans le nº 9 des listes que j'ai publiées.

Nº 4. ΗΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣ, Ἡφαιστίωνος.

» Caducée au-dessous du nom, qui est écrit sur deux lignes.
» Parmi les incertaines dans Bœckh, une seule, le nº 81, avec le caducée. Manque au recueil de M. Dumont.

N. 5. ΑΓΟΡΑΝΑΚΤΟΣ, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ. Ἀγοράνακτος, Βαδρομίου.

» Pas d'épisème sous la légende, qui forme deux lignes.

» Ἀγοράναξ revient plusieurs fois dans les listes rhodiennes de Bœckh et dans celles de M. Dumont, avec l'indication des mois suivants : Δαλίου, Πανάμου, Ἀτραμιτίου, Θεσμοφορίου, Ὑακινθίου. Comme ici, il n'y a pas d'épisème. Quant à Βαδρομίου, c'est le nom d'un mois, Βαδρόμιος, cinquième du calendrier rhodien, commençant le 19 janvier. On sait que Stoddart a rétabli, à l'aide des marques d'amphores, tout le calendrier de Rhodes.

» Ce Βαδρόμιος ne correspondait pas au Βοηδρομιών athénien, qui commençait au 23 août, mais il tirait certainement son nom du culte d'Apollon Βοηδρόμιος, patron de Rhodes. Il y avait des raisons locales pour que les fêtes du même dieu fussent célébrées à des époques différentes.

» Le boédromion athénien était le troisième mois d'été. Les mois d'automne étaient Pyanepsion, Mémactérion et Poséidon.

» A propos de Mémactérion, je rappellerai un curieux fragment inédit de trois vers tirés du Νίοβος d'Aristophane, fragment que j'ai retrouvé dans l'*Etymologicum* de Florence et que j'ai publié dans mes *Mélanges de littérature grecque* (1). Il y est dit que ce mois était consacré aux procès et aux jugements. Les mots ἀπὸ συμβόλων, qu'on y rencontre, seront sans doute mis à profit par mon ami M. Egger, pour une nouvelle édition de son intéressant mémoire sur l'état civil des Athéniens.

N° 6. ... ΑΝΘΟΥ . ΝΙΔΙΟΝ, [Ξ]άνθου, [Κ]νιδίον. En deux lignes.

» Proue de vaisseau, au-dessous et à droite.

» M. De Longpérier lit avec toute certitude Ξάνθου, Κνιδίον. Le nom Ξάνθος qui manque chez Bœckh, revient plusieurs fois dans le recueil de M. Dumont avec Κνιδίον. Cette leçon est constante. C'est l'ancienne orthographe du génitif pluriel Κνιδίων. On est étonné de n'en pas rencontrer un seul exemple dans les listes de Bœckh, qui écrit toujours Κνιδίων, d'où l'on serait tenté de croire que ce mot n'a pas été bien lu.

(1) Page 210.

» Le nom Ξάνθος ne figure point dans mes listes thasiennes, mais on trouve dans une de ces listes, qui est inédite, le dérivé Ξανθίων (1) connu seulement par un passage de Libanius. Je donne ici cette inscription parce qu'elle est courte et ancienne :

ΠΟΛΥΤΙΜΟΣΑΝ.....	Πολύτιμος 'Αν.....
ΞΑΝΘΙΩΝΝΙΚΟ...	Ξανθίων Νικο.....

Nº 7. ΑΙ... ΙΠΓ... Α, 'Αν[αξ]ιππ[ίδ]α.

» Une rose au milieu du nom, qui est écrit circulairement.

» M. De Longpérier restitue 'Αγησιππίδα ou 'Αναξιππίδα. Le premier de ces noms, 'Αγησιππίδας, est connu par Thucydide (V, 56). Un manuscrit donne comme variante 'Ηγησιππίδας. Le nom 'Ηγήσιππος est très-fréquent dans mes listes thasiennes. Quant à 'Αναξιππίδας, il me semble très-probable, parce qu'il se lit déjà sur une marque d'amphore (2).

» Aucun de ces deux noms ne se trouve dans les listes de Bœckh, ni dans celles de M. Dumont ; mais, comme la restitution est conjecturale, il serait possible que les éléments qui restent pussent s'adapter à un autre nom.

Nº 8. ΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣ, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ, 'Επικράτευς, Βαδρομίου.

» Une rose au milieu de la légende, qui est écrite circulairement.

» 'Επικράτης figure parmi les incertaines de Bœckh, mais il manque au recueil de M. Dumont. On trouvera le génitif 'Επικράτευς dans le nº 18 de mes inscriptions thasiennes déjà publiées.

» Parmi les attributs qui figurent dans les marques d'amphores rhodiennes, naturellement la rose (ῥόδον) revient le plus

(1) Je ne m'explique pas comment ce nom, qui est indiqué dans le *Thesaurus*, ne se trouve pas dans la dernière édition du *Lexique* de Pape.

(2) Voy. la dernière édition du *Lexique* de Pape.

souvent. Cette fleur, avec ses petits rameaux à la base, fut le type parlant des monnaies de Rhodes, depuis une haute antiquité jusqu'à la décadence.

» Pour les monuments du genre de ceux que nous venons de décrire, il ne suffit pas de reproduire exactement l'inscription et l'attribut qui l'accompagne ordinairement; il y a encore deux choses à observer. Il est indispensable d'abord d'indiquer si le symbole occupe une place centrale, c'est-à-dire s'il appartient à la localité ; ou bien s'il est relégué dans une place inférieure ou secondaire, ce qui le fait rentrer dans la catégorie des symboles des fonctionnaires, tels que ceux qui sont indiqués dans les tables d'Héraclée. Il faut ensuite décrire exactement la forme de l'amphore ou de l'anse que l'on a sous les yeux; car cette forme est presque toujours un critérium au moyen duquel on peut reconnaître la provenance du monument. A ce propos, je citerai une observation très-juste, que M. Dumont a bien voulu me permettre d'emprunter à son savant travail (1).

« Les fragments céramiques de Thasos, Rhodes et Cnide, dit-
» il, ne se rencontrent pas dans les mêmes proportions sur
» tous les points de la Méditerranée. A Alexandrie, Stoddart a
» recueilli quinze anses de Rhodes pour une anse de Cnide; en
» Attique, la proportion est inverse en faveur de Cnide. On ne
» trouve pas en Egypte de fragments thasiens. Ceux de Cnide
» ont été à peine constatés en Sicile. Aucun fragment originaire
» de Bithynie, de Mysie ou de Phrygie ne figure dans la collec-
» tion d'Athènes. On voit qu'on peut faire une carte du bassin
» de la Méditerranée étudiée au point de vue de la céramique.
» Cette carte permettra d'utiles inductions pour l'histoire du
» commerce.

» Je cède maintenant la parole à mon ami M. L. Renier, qui va entretenir l'Académie de l'inscription latine mentionnée plus haut. »

M. Renier prend la parole en ces termes :

(1) *Inscr. céramiques de la Grèce*, p. 40.

» L'inscription latine, que mon confrère et ami M. Miller a bien voulu me communiquer, est ainsi conçue :

M·LIBVRNIVS·M·F·POL·SATVRN
INVS·ANCY·SIGN·LEGXXII7VALERI
PRISCI·M·VALERIVS·M·F·POL·
SATVRNINVS · ANCY · SIGNIF·
LEGXXII·7 SERVI.........

M(arcus) Liburnius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus, Ancy-(ra), sign(ifer) leg(ionis) XXII, centuria Valerii Prisci, M(arcus) Valerius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus, Ancy-(ra), signif(er) leg(ionis) XXII, centuria Servi(li....

» Le dernier mot est indéchiffrable sur l'estampage ; le reste est d'une lecture très-facile et tout à fait certaine.

» Ce n'est qu'un fragment d'une liste de sous-officiers de la légion XXIIe, qui s'étaient réunis pour élever un monument ; mais, tout mutilé qu'il est, ce fragment est loin d'être dépourvu d'intérêt.

» J'ai expliqué par le nom de la ville d'Ancyre le mot ANCY qu'on y lit deux fois. Cette abréviation n'est pas conforme aux usages de l'épigraphie : il faudrait ANCYR ; elle n'est cependant pas sans exemple. Les premières lignes d'une liste de soldats trouvée à Rome et conservée aujourd'hui au musée de Bologne (1) sont ainsi conçues :

.... S ANCY
...........ACVS BERY
.......PAVLVS DAMASC

c'est-à-dire :

.............*s Ancy(ra)*
.........*acus Bery(to)*
.......*Paulus Damasc(o)*

(1) Fabretti, *Inscr.*, p. 340, n. 513 ; Schiassi, *Guida del forestiere al museo dell' università di Bologna*, p. 40.

On voit que les mots *Ancyra* et *Beryto* y sont abrégés comme *Ancyra* l'est dans notre inscription.

» Cette inscription nous fait donc connaître deux enseignes (*signiferi*) de la légion XXII[e], qui étaient tous les deux d'Ancyre; et elle nous apprend en même temps que tous les deux appartenaient à la tribu *Pollia*, d'où l'on peut conclure que c'était dans cette tribu qu'étaient inscrits les citoyens romains de la capitale de la Galatie, fait intéressant et qui était jusqu'ici entièrement ignoré. On connaissait, il est vrai, une inscription funéraire trouvée dans cette ville et consacrée à un personnage qui était inscrit dans cette même tribu *Pollia* (1) :

C·FLAMINIO·C·F
POL · SEVERO
SCRIBAE
VIXIT · AN*nos*
LX · MEN*ses*...

» Mais la qualification de *scriba*, qui est donnée à ce personnage, prouve qu'il faisait partie de l'*officium* des gouverneurs de la province, et il était permis de supposer qu'il avait été amené d'Italie par quelqu'un de ces magistrats. On ne pouvait donc rien conclure, pour la question qui nous occupe, de cette inscription isolée, qui, ajoutée à la nôtre, la résout au contraire définitivement.

» On sait par de nombreux témoignages des historiens que Déjotarus, roi de Galatie, avait organisé ses troupes sur le modèle des légions romaines, et que ces troupes prirent part, tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre, aux guerres civiles entre César et Pompée, et à celles qui suivirent la mort du dictateur.

» Lorsque la Galatie fut réduite en province romaine, en 25 avant notre ère, celles de ces troupes qui subsistaient encore furent conservées, mais comme troupes auxiliaires.

» Après le désastre de Varus, en l'an 9 de notre ère, désastre dans lequel trois légions (la XVII[e], la XVIII[e] et la XIX[e]) avaient

(1) G. Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 130.

été entièrement détruites, Auguste, pour réparer ces pertes, créa deux nouvelles légions, la XXI[e] *Rapax* dans la Germanie inférieure, et la XXII[e] en Egypte. Cette dernière légion est en effet souvent mentionnée dans les inscriptions de cette province. Dans la plupart, de même que dans la nôtre, elle ne porte pas de surnom ; mais dans quelques-unes, les moins anciennes, on lui donne celui de *Dejotariana*, ce qui avait fait supposer, avec raison comme tout semblait l'indiquer, qu'elle avait été formée avec les corps auxiliaires créés originairement par *Dejotarus* (1), corps aux soldats desquels on avait alors donné le droit de cité, comme on le donna dans la suite aux soldats de marine dont on forma les légions I[re] et II[e] *Adjutrices*.

» Cette conjecture reçoit de notre inscription une éclatante confirmation. Ce monument nous montre en effet, on l'a vu, deux sous-officiers de la légion XXII[e], natifs de la Galatie, ce qui prouve qu'à l'époque où il a été gravé cette légion continuait à se recruter dans la province où elle avait été originairement formée.

» Mais à quelle époque cette inscription a-t-elle été gravée? C'est là une question qu'on ne peut résoudre d'une manière tout à fait précise, mais dont on peut du moins donner une solution approximative.

» Il résulte d'abord du texte même de l'inscription qu'elle ne peut être postérieure à la fin du premier siècle de notre ère. On a vu en effet que la légion XXII[e] n'y porte pas de surnom. Or il est un fait que savent toutes les personnes qui ont quelque pratique des monuments épigraphiques, c'est qu'à partir de cette époque on n'en connaît pas un seul dans lequel une légion soit désignée par son seul numéro et sans son surnom.

» Mais on peut déterminer d'une manière plus approximative

(1) Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 252 et suiv.; Grotefend, art. Légion dans l'Encyclopédie de Pauly; Mommsen, *Res gestae divi Augusti*, p. 47.

la date dont il s'agit. Une inscription gravée sur le colosse de Memnon (1) est ainsi conçue :

A · INSTEIVS · TENAX · PRIMIPILARIS · LEG · XII
FVLMINATAE · ET · C · VALERIVS · PRISCVS · 7 · LEG · XXII
ET · L · QVINTIVS · VIATOR · DECVRIO · AVDIMVS · MEMNONEM
ANNO · XI · NERONIS · IMP · N · XVII · K · APRIL · HORA /////

c'est-à-dire :

A(ulus) Insteius Tenax primipilaris leg(ionis) XII Fulminatae, et C(aius) Valerius Priscus centurio leg(ionis) XXII, et L(ucius) Quintius Viator decurio, audimus Memnonem anno XXI Neronis imp(eratoris) n(ostri), XVII k(alendas) A(priles), hora.....

» On voit que dans cette inscription sont mentionnés un primipilaire, c'est-à-dire un ancien primipile, de la légion XII[e] *Fulminata*, un centurion de la légion XXII[e], et un décurion, c'est-à-dire le commandant d'une *turma* (2), probablement de la même légion. Or le centurion, *C. Valerius Priscus*, est précisément un de ceux dont il est question dans notre inscription ; c'est celui qui commandait la centurie à laquelle appartenait le premier de nos *signiferi*. Mais cette inscription est datée du 17 des calendes d'avril de la XI[e] année du règne de Néron, c'est-à-dire du 16 mars 65. Si donc notre inscription n'est pas de cette même année 65, elle ne peut être que de quelques années antérieure, ou de quelques années postérieure à cette date.

» Je dois ajouter qu'on n'a trouvé jusqu'ici en Egypte aucun monument relatif à la légion XXII[e] *Dejotariana* qui soit d'une date postérieure au règne de Trajan. Il y a donc lieu de croire que cette légion fut, sous ce règne, envoyée dans une autre contrée.

(1) Letronne, *Inscriptions grecques et romaines de l'Egypte*, pl. 32, n. 12.

(2) On sait que les légions, au premier siècle de notre ère, se composaient réglementairement de 6,000 fantassins et de 720 cavaliers, et que ceux-ci étaient divisés en *turmae*, lesquelles étaient commandées chacune par un décurion.

Suivant une conjecture très-probable de Borghesi (1), elle fut envoyée en Cappadoce, et c'est elle qui fut entièrement détruite lors de la prise d'Egeria par les Parthes, en 162 (2). Il n'en est plus en effet question à partir de cet événement, et c'est la seule des légions de cette époque qui disparaisse alors subitement. »

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, en répondant au Secrétaire perpétuel, sous la date du 12 juillet, le prie de transmettre à l'Académie l'expression de ses remercîments pour l'exemplaire du tome XXVI, 2e partie, des *Mémoires*, qui lui a été offert au nom de la Compagnie.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 11, informe l'Académie de l'envoi prochain d'un rapport de MM. Mamet et Gorceix, membres de l'Ecole française d'Athènes, sur les résultats des fouilles exécutées récemment par eux dans l'île de Santorin. — M. Mamet, en outre, doit adresser dans un très-bref délai son mémoire réglementaire de seconde année *Sur l'enseignement du grec en Grèce*, l'un des sujets proposés par l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Renier, au nom de la Commission chargée d'examiner les trois mémoires transmis pour le concours prorogé du prix Bordin, à décerner en 1870. Les conclusions de ce rapport sont, que la Commission a jugé digne du prix le mémoire enregistré sous le n° 3 et portant cette épigraphe ré-

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 254.

(2) Fronton., p. 321, ed. Rom.; Lucian., *Pseudomantis*, c. 27 *Quomodo scribenda sit historia*, c. 21 ; Capitol., *Ver.*, c. 6.

pétée dans le billet cacheté joint au mémoire : « *Classem Miseni et alteram Ravennae, ad tutelam Superi et Inferi Maris, collocavit* (*Sueton. Oct.*, 49). » — Ces conclusions sont adoptées par l'Académie, et le billet est ouvert en séance publique par M. le Président, qui fait connaître le nom de l'auteur, M. Camille De la Berge, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des antiquités de la France, fait le rapport sommaire suivant sur les médailles et mentions honorables décernées pour le concours de l'année 1870 :

La Commission des antiquités de la France, dans les séances du 8 et du 15 juillet, a attribué la 1re médaille à l'ouvrage manuscrit intitulé « Chevreuse : *Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* », par M. Auguste Moutié;

La 2e médaille à M. Ernest Desjardins pour sa *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger ;*

La 3e médaille à M. Joly pour son édition de *Benoît de Sainte-More* et son étude manuscrite sur le *Roman de Troyes* ;

La 1re mention honorable à M. Joseph Guyot pour ses *Chroniques d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix ;*

La 2e mention à M. Flouest pour sa *Notice archéologique sur le camp de Chassey ;*

La 3e mention à M. Agnel pour son livre intitulé: *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française ;*

La 4e mention à M. Guillaume Rey, pour son édition des *Familles d'Outre-mer*, manuscrit laissé imparfait par Du Cange;

La 5e mention à M. de Beaucourt pour trois brochures intitulées : 1° *Charles VII et Agnès Sorel* ; — 2° *Le meurtre de Montereau* ; — 3° *Les* Chartier;

La 6e mention à M. l'abbé Bernard pour son livre sur les *Origines de l'église de Paris — Établissement du Christianisme dans les Gaules.*

L'Académie adopte les conclusions de la Commission et en prend acte sous réserve du rapport détaillé et motivé qui sera soumis plus tard à son approbation.

L'Académie passe à la désignation d'un lecteur qui devra la représenter, dans la séance publique annuelle de l'Institut du 13 août prochain. — M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle les lectures faites dans le cours de l'année. — Est désigné au scrutin et à la majorité, M. HAURÉAU, pour lire le fragment de son histoire de la scolastique communiqué par lui sous le titre : « *Ruine et rétablissement des écoles en Occident.* »

Le moment étant venu de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice 1869, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle que les deux membres sortants et rééligibles de la Commission de l'année précédente sont MM. JOURDAIN et GUESSARD, ce dernier empêché par une absence qui peut se prolonger. — Sont nommés, au scrutin, membres de la nouvelle Commission, MM. JOURDAIN et HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'ordre du jour appelle la désignation par l'Académie des deux Commissions, chacune de quatre membres, qui devront proposer trois sujets nouveaux, d'une part, pour le concours du prix ordinaire, d'autre part pour le concours du prix Bordin 1870-72. — Sont nommés membres de la Commission pour le sujet de prix ordinaire, MM. BRUNET DE PRESLE, EGGER, DE LONGPÉRIER et MILLER. — Membres de la Commission pour le sujet du prix Bordin, MM. DE SAULCY, MOHL, DE ROUGÉ et DE LONGPÉRIER.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le général Faidherbe, avec deux lettres adressées à M. le président, absent, *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques) avec des aperçus ethnographiques sur les Numides* (Lille, 1870, gd. in-8°) et en annexe une planche *d'additions* à cet ouvrage empruntées à des sources diverses.

2° *Commedia di Dante Alighieri con note di Gregorio di Siena :* INFERNO (Napoli, 1870, in-8°) avec une lettre d'envoi.

3° *Mezzo secolo d'incessanti meditazioni di un patriotta italiano nella ricerca della più sicura norma di sociale benessere* : reso conto di Giac. Cantalupo (Napoli, 1870, br. in-8°).

4° *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte*, von Dr. Gustav Oppert (Berlin, 1870, in-8°).

5° *Rapport à l'Académie de Bordeaux sur deux mémoires de M. Linder et de M. le Cte Alexis de Chasteignier*, etc., par M. Ch. Des Moulins (Bordeaux, 1870, br. in-8°).

6° *Mémoires de l'Académie des Sc., belles-lettres, etc., du dépt. de la Somme* : 2e série, t. VII (Amiens, 1870, in-8°).

7° *Annales de la propagation de la foi* : n° de juillet 1870.

8° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Ch. Emile Ruelle, de l'ouvrage suivant, annoncé comme faisant partie d'une collection des auteurs grecs relatifs à la musique : « *Eléments harmoniques d'Aristoxène traduits en français pour la première fois d'après un texte revu sur les sept manuscrits de la bibliothèque Impériale et sur celui de Strasbourg* (Paris, 1870, in-8°). L'auteur, qui a dédié cet ouvrage à son savant maître feu M. Vincent, prépare une édition critique du texte même d'Aristoxène qui ne peut manquer de lui faire honneur.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel a la parole pour la lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 1er semestre de l'année* 1870. Ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

J'ai pu, avant l'expiration du premier semestre de cette année, tenir les promesses de mon précédent rapport sur trois points essentiels des travaux que vous exécutez vous-mêmes, ou dont vous procurez l'exécution par vos directions et par vos encouragements. J'ai eu l'honneur de vous présenter successivement, dans deux de vos dernières séances, un volume, considérable à tous égards, qui forme la deuxième partie du tome XXVI de la nouvelle série de vos *Mémoires* et clôt la période réglementaire de leur publication s'étendant de la fin de

l'année 1866 au commencement de 1870. Peu de jours après j'ai déposé sur votre bureau le fascicule qui complète le tome XVI du *Gallia christiana*, sinon ce grand ouvrage tout entier dans le plan tracé par les Bénédictins, mais où s'arrête l'œuvre de M. Hauréau qui, avant de nous appartenir, avait déjà publié par ses propres forces les tomes XIV et XV. Enfin, s'il ne m'est pas donné de vous offrir, aujourd'hui même, le volume qui comble une lacune importante dans le recueil des *Notices et extraits des Manuscrits*, par le complément du tome XV et la partie orientale de la *Table générale* des quatorze tomes précédents, je puis au moins vous assurer que le zèle de M. Dugat, chargé par vous de cette tâche laborieuse, n'a pas fait défaut au dernier moment. Le volume est, depuis quelque temps, imprimé, tiré même, et j'en attends d'un moment à l'autre le premier exemplaire.

Pour revenir à vos *Mémoires*, je ne recommencerai point ici l'énumération que j'ai déjà faite des huit dissertations aussi variées, aussi intéressantes que solides, en général, qui remplissent le volume aujourd'hui dans vos mains. Mais je ne puis résister au désir de signaler de nouveau cette savante étude de philologie nationale sur la *Langue de Joinville*, qui y tient une si grande place, et ces deux mémoires, qui en attendent un troisième, où notre vénéré doyen, momentanément absent de nos séances, mais que nous y reverrons bientôt, pour l'exemple des plus jeunes d'entre nous, a élevé par degrés une controverse accidentelle sur le vrai sens de textes bibliques et classiques rapprochés avec art à la hauteur d'une question fondamentale pour l'histoire des institutions romaines, la question de la *Cohorte du Préteur*.

Je dois rappeler en passant que, des deux lacunes qui restent à remplir dans la collection qui vous est particulièrement propre, l'une, celle du tome XXII, destinée à la table de la seconde décade de la nouvelle série, n'a pas cessé de préoccuper votre Commission des travaux littéraires, dont un membre des plus compétents s'est chargé de reviser le dépouillement sur bulletins des tomes XII à XXI, fait par le rédacteur de votre choix. L'autre, celle de la première partie du tome XXV, qui doit poursuivre l'histoire de l'Académie pour la période de 1861 à 1864, est, en quelque sorte, mon affaire personnelle et je m'occupe sans relâche d'y pourvoir. Tandis que je prépare moi-même les rédactions des cinq sections dont se compose le volume, l'un des employés les plus capables de notre secrétariat, à défaut d'un auxiliaire qui me manque pour cette tâche et pour d'autres, exécute les copies. La rédaction de la première section est complète, celle des sections suivantes avance plus ou moins, et l'impression pourra commencer prochainement.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, sauf la table dont je viens de parler, est resté au repos depuis la publication du tome XXII, partie occidentale, qui attend et attendra longtemps encore peut-être son complément nécessaire dans la suite de la première partie, consacrée aux littératures de l'Orient. La seconde partie du tome XXIII, pour laquelle de nombreux matériaux ont déjà passé à l'examen de votre Commission des travaux littéraires, n'en sera pas moins mise sous presse avant peu.

Quant à votre double collection des *Mémoires des Savants étrangers*, depuis que les tomes VII et VIII de la première série ont débuté, l'un par la première partie du *Syllabaire assyrien* de M. Ménant, l'autre par une suite de Mémoires à faire envie aux nôtres, sur des sujets di-

vers, ces deux tomes sont en train de se compléter, le VIIe par la seconde partie du *Syllabaire*, récemment envoyée à l'imprimerie, avec l'approbation de la commission compétente, le VIIIe par d'autres mémoires lus devant vous, puis examinés par votre Commission. Je regrette d'être obligé d'ajouter que la seconde série du recueil reste obstinément en retard sur la première, depuis le grand mémoire sur les *Foires de Champagne*, qui reçut jadis de nous et du public savant un accueil si mérité et si flatteur.

Je terminerai ce compte-rendu de vos travaux, aujourd'hui si multipliés et si divers, par où j'ai l'habitude de le commencer, par l'état actuel des grands ouvrages historiques, diplomatiques et littéraires que le gouvernement, depuis la fondation de l'Institut, vous a chargés de continuer à titre d'héritage de nos illustres Bénédictins et de membres considérables de l'ancienne Académie, ou encore que vous avez fondés vous-mêmes, de nos jours et à leur exemple, sous les auspices de l'autorité publique.

Depuis longues années déjà le recueil des *Ordonnances des rois de France* est terminé; celui des *Historiens des Gaules et de la France* n'approche point encore de sa fin, mais le tome XXIII de ce grand travail est près d'atteindre la sienne. Il compte aujourd'hui 162 feuilles, ou 644 pages, cette fois complétement tirées, 10 feuilles bonnes à tirer, et en épreuves le reste du volume, sauf les tables, dont les deux savants éditeurs, MM. N. de Wailly et L. Delisle ont réuni à mesure les éléments divers. Avant la date de mon dernier rapport, l'Académie leur avait associé, pour cette tâche et pour les autres, M. Huillard-Bréholles, voulant donner à la continuation de ce recueil national une impulsion plus forte encore, s'il est possible.

Je n'ai rien à dire de nouveau au sujet de la collection, qui sera si précieuse pour la connaissance complète de notre histoire, des *Chartes et Diplômes non imprimés* jusqu'à Philippe-Auguste, si ce n'est que le dépouillement et la copie des pièces se poursuivent sans relâche sous la direction de M. Delisle. Son infatigable auxiliaire M. Luce, auquel l'Académie vient de décerner une si haute récompense, continue la transcription des documents que fournit notre *Trésor des Chartes*, tandis que celle des actes antérieurs à l'an 1180 s'exécute sur divers points dans les départements. M. De Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, nous a fait un nouvel envoi de 91 pièces, résultat de ses recherches dans les fonds d'archives de divers prieurés de Marmoutiers et des abbayes de Bourg-Moyen, de Saint-Avit de Châteaudun, de Saint-Lomez et de Selles-sur-Cher. D'un autre côté, M. Giry, archiviste-paléographe, chargé du classement des archives de la ville de Saint-Omer, nous a fourni 30 chartes de la collégiale de Saint-Omer, 12 de la commune de Saint-Omer, et 31 chartes de l'abbaye de Watten.

Quant à la *Table des pièces imprimées* dites de Bréquigny, que continue, après Pardessus, M. Laboulaye, elle reste à 40 feuilles tirées, 2 feuilles sont en épreuves, sans parler d'un certain nombre de placards. Le tome VIII et dernier de cette Table s'achemine lentement à son terme.

En revanche le *Gallia christiana* a vu le sien, du moins pour le tome XVI, dont l'Académie chargea, sitôt qu'elle l'eut admis dans son sein, M. Hauréau qui nous avait donné les tomes XIV et XV comme par une reconnaissance anticipée de cette grande récompense succédant à d'autres. Le dernier fascicule du tome XVI vous a été

présenté avec tous ses accessoires et une carte de la province ecclésiastique de Vienne, dans l'une de vos précédentes séances.

Le même et énergique éditeur nous fait connaître que le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'il est chargé de publier au nom de la Commission permanente dont il fait partie, compte aujourd'hui 10 feuilles tirées et 4 en épreuves ; tout le reste du volume est préparé pour la composition successive.

Je n'ai plus guère, Messieurs, qu'à vous faire connaître la situation du recueil dont vous êtes plus particulièrement les fondateurs, et qui caractérise éminemment l'époque actuelle de vos travaux toujours plus partagés entre l'Orient et l'Occident.

Il s'agit de la grande et double collection des *Historiens des croisades*, complément jugé nécessaire par les Bénédictins eux-mêmes des documents originaux de notre histoire et de celle de l'Europe au moyen âge.

Le tome IV des *Historiens occidentaux*, qui depuis la création du recueil, ont le pas sur les autres, s'est avancé pendant le semestre de 44 à 54 feuilles tirées ; 10 feuilles sont bonnes à tirer, un assez grand nombre en épreuves et surtout en placards. L'impression du volume semble avoir subi dans ces derniers temps quelque embarras, quelques langueurs ; mais nous sommes assurés que MM. Wallon et Ad. Regnier surmonteront des difficultés passagères.

Pour les éditeurs des *Historiens orientaux*, ils en ont eu et en ont encore de bien plus graves à vaincre. La réimpression reconnue par vous indispensable du commencement du tome I de la section des *Auteurs arabes* est toujours en bonne voie, grâce au labeur soutenu de M. de Slane. 24 feuilles, c'est-à-dire plus de la moitié de cette tâche épineuse, sont tirées ou bonnes à tirer, texte et traduction ; moins de 20 feuilles restent à imprimer, dont la copie est livrée en entier. Cependant notre savant confrère n'a pas cessé de s'occuper de rédiger l'*Introduction* qui, placée en tête de ce premier tome, ouvrira non-seulement les *Extraits d'Abou'l-Féda et d'Ibn-el-Athir*, mais toute la section arabe. De son côté, M. Defrémery, en continuant de préparer pour l'impression, soit le texte, soit la traduction de la suite d'Ibn-el-Athîr destinée au second tome, s'est mis à la disposition de M. de Slane pour la révision des feuilles d'Abou'l-Féda. Ainsi la partie arabe du recueil est aujourd'hui dans un état qui en garantit l'avenir.

La section des *Historiens arméniens* a largement payé sa dette, il y a un an, par un tome I dont j'ai fait ressortir en son temps les principaux mérites appréciés par de plus connaisseurs que moi. Ce volume fait bien augurer du second dont M. Dulaurier s'occupe de rassembler les matériaux en conformité du programme présenté à la Commission des travaux littéraires et approuvé par elle. Il pourra le remplir d'une manière d'autant plus complète que la mission qu'il vient d'obtenir du Ministre actuellement chargé des intérêts des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts, lui permettra l'accès des Archives de Rome et des autres villes d'Italie, où se trouvent nombre de documents soit d'origine occidentale, soit de provenance arménienne, qui serviront puissamment à son dessein. Nos vœux l'accompagneront dans ce voyage plein d'espérance.

Hélas ! que n'est-il question encore d'une absence momentanée du savant et regrettable confrère qui fut le premier collaborateur de M. Hase dans la rédaction d'une autre partie du recueil des Croisades, celle des *Historiens grecs* ! M. Alexandre, esprit si cultivé, si

2° De la part de M. DE ROSSI : *Indici generali della prima serie del* BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA (Roma, 1860, in-4°).

3° *Nouvelle étude sur Saint-Cyr de Provence*, par M. le chanoine Mugloire Giraud, lauréat de l'Institut (Toulon, 1870, in-8°).

4° *Revue archéologique* : juillet 1870.

5° *Revue africaine* : juillet 1870.

6° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : vol. I, n° 10, contenant la suite des fouilles à Santorin.

7° M. LE PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom de M. STANISLAS JULIEN, du 2ᵉ volume de son nouvel ouvrage intitulé : *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots*, etc. (Paris, 1870, in-8°).

8° M. MOHL offre à l'Académie, au nom de M. Euting, bibliothécaire à Göttingen, 62 empreintes d'inscriptions phéniciennes de diverses provenances, qui seront déposées au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques et dont M. DE LONGPÉRIER veut bien exécuter par lui-même une transcription préservatrice.

9°-10° M. BRUNET DE PRESLE fait hommage, au nom des auteurs, des deux opuscules suivants : I. ΔΗΜΟΤΙΚΑ ΤΡΑΓΟΥΔΙΑ (*Trois chansons populaires*) publiées par M. Emile Legrand (1870, in-8°), faisant partie d'une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique ; — II. *Le présent et l'avenir de la Grèce*, par M. A. N. Bernardakis (Paris, 1870, in-8°).

M. EGGER lit la note suivante *Sur une inscription grecque récemment découverte dans l'île de Syros :*

« Dans une communication soumise à l'Académie le 20 octobre 1865, je signalais certains honneurs rendus à des femmes chez les peuples de la Grèce, honneurs dont le témoignage s'est conservé sur des monuments épigraphiques. Une inscription découverte à Syros, près de l'Evêché, au commencement de cette année, publiée par un habitant de cette île dans la *Pandora* du mois de mars 1870, reproduite le 2 juin suivant dans le journal athénien l'Ἐκλεκτική, me fournit l'occasion de revenir sur ce sujet intéressant. C'est une de ces nombreuses dédicaces en l'honneur et pour le salut d'un empereur, du peuple romain et du peuple sujet de Rome qui a élevé le monument. Le texte en est intact,

plus correct, je crois, qu'il n'a paru à l'éditeur, comme on va le voir par la transcription et la traduction suivante :

Ἀγαθῇ τύχῃ..

Ὑπὲρ ὑγείας | τοῦ κυρίου ἡμῶν αὐτο | κράτορος Καίσαρος Τ. Αἰ | λίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου | Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς τύχης | καὶ δήμου Ῥωμαίων καὶ | τοῦ Συρίων δήμου Λ. Μιλιώ | νιος Σκύμνος, αὐθαί | ρετος ἄρχων στεφανηφόρος συν | άρχειν Ἡρέμᾳ Φιλαργύρου | γυναικὶ ἰδίᾳ, ἐκαλλιέρησεν | Ἑστίᾳ Πρυτανείᾳ καὶ τοῖς | ἄλλοις θεοῖς πᾶσι καὶ | πάσαις, καὶ ἐδημοθοίνησεν πάντας τοὺς κα | τοικοῦντας τὴν νῆσ | ον ἐλευθέρους καὶ | ἐλευθέρας καὶ τὰ τού | των τέκνα καὶ τοὺς | ἐκ τῶν ἀστυγειτό | νων ἐπιδημήσαντας. Ἐπὶ τούτων ἦν ὑγεία.

« Ce qu'à bonne fortune soit !

» Pour la santé de notre maître l'empereur T. Ælius Hadrianus » Antoninus Auguste, Pieux ; pour la fortune du peuple des Ro- » mains et du peuple des Syriens, L. Milionius Scymnus, ayant, » de son plein gré, partagé la fonction d'archonte stéphanéphore » avec sa propre femme Erema, fille de Philargyrus, a fait les » sacrifices d'usage à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux » et déesses ; il a traité tous les habitants libres de Syros, hommes » et femmes, ainsi que leurs enfants, et ceux des voisins qui » étaient de séjour dans l'île »...

Quant à la dernière ligne, elle paraît signifier :

« Le vœu de bonne santé a eu lieu sous ces deux magistrats », c'est-à-dire sous Milionius et Erema.

A la ligne 11e, dans la copie, jusqu'ici unique, de M. Timoléon Ampelas, on lit :

ΗΤΕ ΜΑ ΦΙΛΑΡΓΥΡΟΥ (?)

on n'aurait sans doute pas douté de φιλαργύρου si l'on avait remarqué que ce peut être un nom propre (voyez-en un exemple dans le *Corpus* n° 488) et qu'il peut désigner le père de la *propre femme* de Milionius ; que, par conséquent, le nom de cette femme doit précéder. C'est ce qui nous conduit à lire HPEMA, Ἡρέμᾳ, où l'iota n'est pas adscrit, non plus que dans ἰδίᾳ, Ἑστίᾳ,

Πρυτανείᾳ, ce qui est l'usage à peu près consacré sur les monuments, à partir du premier siècle après J.-C. S'il faut tenir compte de l'espace laissé blanc entre E et M, on serait tenté de prendre ce M pour deux ΛΛ et de lire Ἡρεῖλλᾳ, pour Ἡρίλλᾳ, féminin, jusqu'ici sans exemple, mais fort admissible, du nom propre Ἥριλλος qui est bien connu.

Αὐθαίρετος ἄρχων συνάρχειν forme une construction bizarre pour αὐτὸς ἑλόμενος συνάρχειν. Mais les inscriptions de l'Archipel sont, en général, d'un style traînant et négligé. Ainsi s'expliquent sans doute :

1° La répétition de la formule ἀγαθῇ τύχῃ qui se lit d'abord encadrée dans une couronne, puis en tête de la dédicace dont elle compose toute la première ligne;

2° La séparation des mots ὑγείας et τύχης, qu'il eût été naturel de rapprocher après ὑπέρ;

3 L'expression trop elliptique qui termine ce texte : ἐπὶ τούτων (s.-entendu ἀρχόντων) ἦν ὑγεία.

Le fond des idées et des souvenirs attestés par ce petit monument s'expliquera de même, si nous le rapprochons de quelques-unes des inscriptions, d'ailleurs peu nombreuses, que nous ont rendues les pierres antiques de Syros.

Le n° 2347 .κ. du *Corpus*, reproduit par Le Bas (*Inscr.* II, n° 1889), est comme le long développement d'une dédicace analogue en l'honneur de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus : un citoyen de Syros, stéphanéphore et archonte éponyme, a accompli *avec sa femme* les cérémonies d'usage envers l'Hestia *Prytaneia;* il a fait participer les hommes, les femmes et les enfants habitants de l'île, ainsi que les voisins qui y étaient de séjour, à certains avantages décrétés par le sénat et le peuple ; mais, en outre, il a fait à tous, même aux servantes, θεραπαινίσιν, des distributions généreuses dont le détail ne nous est parvenu que fort mutilé. Ce qui reste des dernières lignes de l'inscription : ἐπὶ τούτων [ἦ]ν ὑγεία..... κα εὐετηρία rappelle la formule finale de la nôtre : c'est comme le résumé du vœu ὑπὲρ σωτηρίας καὶ αἰωνίας διαμονῆς des deux empereurs, vœu accompli sous l'archontat éponyme (ἐπὶ τούτων) des deux époux.

La nouvelle inscription va nous induire à restituer plus exactement que ne l'ont fait Ross et Boeckh la ligne 7 de la première, où, après καὶ ἐπώνυ[υ]μος ἄρχων κλήρῳ καὶ χειροτονίᾳ προγραφε[ίς, on lit, dans le *Corpus :* σ]ὺν γυναικὶ [σεμ] ν[ῇ] ? avec un signe de doute qui est fort naturel. En effet il est probable que le ν suivi de deux II que portait la copie communiquée à Boeckh fait partie du nom de la femme de l'archonte, nom terminé par la syllabe νη (comme seraient Ἐρίννη, Φιλίννη, etc.), et que le mot Ὀνησιφόρω (ainsi écrit pour Ὀνησιφόρου) est le nom du père de cette femme (1).

Cela est confirmé par la leçon de Le Bas (*Inscr.* II, n° 1889) qui avait sans doute vu le monument et qui écrit en toutes lettres ΟΙΝΩΝΙΙ.

En tout cas, on a ici un mari nommé archonte *par le sort*, puis *désigné* (2) *par le suffrage* pour partager l'archontat avec sa femme. Au contraire, dans notre nouvelle inscription, c'est la femme qui a été désignée la première et le mari s'est joint volontairement à elle pour l'exercice de ladite fonction et pour les dépenses qu'elle entraîne.

S'il restait quelque doute sur cette admission très-réelle des femmes aux fonctions municipales, une autre inscription du musée de Syra suffirait à les lever (*Corpus*, n° 2347 .L.) : c'est le résumé d'un décret qui décerne l'honneur funèbre d'une couronne d'or à Berniké (Bérénice), fille de Nicomaque, pour les vertus qu'elle a montrées comme mère (τεκνοτροφήσασα), comme prêtresse (ἱερατεύσασα) et dans les fonctions d'archonte (il faudrait dire *archontesse*, ἀρχείνη γενομένη). D'ailleurs on retrouve, avec une va-

(1) Ceci m'incline à croire, comme Boeckh l'a déjà soupçonné, et comme l'admet Le Bas, que les deux fragments A et B de ce n° 2347 .K. n'appartiennent pas à un seul et même document car dans le second, ligne 19, la femme dont le nom manque a pour père un Ἰσίων, ou Ision. Ce n'est donc pas la même personne que dans le premier.

(2) Προγράφειν paraît avoir un sens analogue dans une autre inscription de Syros (*Corpus*, n° 2347 .C.) et dans les actes de provenance voisine qui sont réunis sous le n° 2349 .B. dans le *Corpus*.

riante de terminaison, une ἀρχίς, ou archontesse Demetria sur un monument de l'île de Tenos (*Corpus*, n° 2339), et une ἀρχεῖτις sur un monument de l'île de Thasos (*Corpus*, n° 2162); et, pour que rien ne manque à des rapprochements de textes déjà si décisifs, L. Ross atteste (*Inscr. ined.*, Fasc. II., Præf.) qu'il a lu sur un monument d'Athènes et du siècle des Antonins le composé féminin συναρχείνη qui répond précisément au masculin συνάρχων et qui désigne *la* collègue d'un archonte.

L'épigraphie de l'île de Syros n'est donc pas aussi pauvre ni aussi stérile que paraît le croire M. Ampelas, le correspondant de la *Pandora*. En 1862, les fouilles opérées dans cette île avaient fourni à M. G. G. Pappadopoulos la matière d'un mémoire intéressant publié par notre *Revue archéologique*. La nouvelle découverte dont je viens d'entretenir l'Académie prouve que les inscriptions de cette petite île, jadis célèbre, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la société grecque et de la civilisation dans le monde ancien. »

M. DELISLE lit, pour M. Lenormant, la suite de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la 26e dynastie.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, par une dépêche datée du 21 juillet, soumet à l'examen de l'Académie un second rapport de M. Guérin sur les résultats de sa nouvelle mission en Palestine. Ce rapport, qui paraît offrir un grand intérêt et qui fait présumer une découverte importante, donne lieu à la formation d'une commission de 4 membres, composée de MM. DE SAULCY, DE ROUGÉ, DE LONGPÉRIER et WADDINGTON, qui

en prendra connaissance, ainsi que du premier, et donnera son avis préalable à l'Académie.

M. Littré a la parole, au nom de la Commission du prix Volney, sur les résultats du concours de 1870, et lit le *Rapport* suivant :

« La Commission pour le prix Volney, qui a reçu les ouvrages suivants : I. *Tradition karkaphienne ou la Massore chez les Syriens* (Paris, 1870), par M. l'abbé Martin ; *Jacques d'Edesse et les voyelles syriennes*, par le même ; *Jacobi episcopi Edesseni epistola ad Georgium, episcopum Sarugensem, de Orthographia Syriaca, textum Syriacum edidit, latine vertit notisque instruxit J. P. Martin* (1869) ; — II. *Grammaire latine* du Dr J. R. Madvig, professeur à l'Université de Copenhague, trad. de l'allemand, sur la 4e édition, par M. N. Theil, profr au Lycée imp. Saint-Louis (Paris, 1870) ; — III. *Tableau historique et comparatif des noms propres français*, par M. Mary-Lafon (ms.) ; — IV. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. A. Brachet ; — V. *Corsi di glottologia dati nella regia Academia scientifico-letteraria di Milano*, da G. J. Ascoli : t. I (*Fonologia comparata del sanscrito, del greco e del latino*) Torino e Firenze, 1870 ; — VI. *Manuscrit Troano. Étude sur le système graphique et la langue des Mayas*, par M. Brasseur de Bourbourg, t. I et II (1869 et 1870) ; — VII. *Grammatica linguæ persicæ cum dialectis antiquioribus persicis et lingua sanscrita comparata*, *scripsit* V. A. Vullers (1870, 1 vol. in-8o) ; — VIII. *Origine du langage et des mythes*, par M. Morgan Kavanagh (ms. in-4o) ; — IX. *The relation of the Malagasy to the other languages of the old World tropicale area*, by C. Staniland Wake (ms.) ; — X. *Grammaire de la langue latine raisonnée et simplifiée d'après de nouveaux principes expliquant le latin par les règles de la langue française*, par le Dr J. M. Rabbinowicz (Paris, 1869) ; — XI. *Grammaire de la langue Wolofe*, par Mgr. A. Kobès (1869, 1 vol. in-8o), après avoir examiné ces 11 ouvrages, sauf les numéros 3 et 4 qui appartiennent à la philologie française, formellement exclue par une clause expresse du testament, a, dans sa séance du 29 juillet, à l'unanimité, partagé le prix entre la *Grammaire persane* de M. Vullers et le *Cours de phonologie comparée* de M. Ascoli. »

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission de vérification des comptes pour l'exercice 1869.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Castan, bibliothécaire à Besançon, accompagnée d'une photographie qui représente l'état des fouilles qu'il fait exécuter, en ce moment même, sur l'emplacement du théâtre romain de l'antique *Vesontio*, place actuelle de Saint-Jean. Par ses soins et les encouragements qu'il a trouvés, notamment ceux de l'Empereur, « une notable section, dit-il, d'un *podium* grandiose, puis les bases, fûts et chapiteaux d'une colonnade corinthienne qui enveloppait par en haut *la cavea* de l'é-

difice, enfin, sur une longueur de 15 mètres, les murs de la scène ont été mis à découvert. »

Sont présentés à l'Académie :

1° Au nom de M. d'Avezac, l'opuscule intitulé « *La mappemonde du VIII*e *siècle de Saint-Béat de Liébana* » (Paris, 1870, in-8°).

2° Par le même membre, au nom de l'auteur, une dissertation latine ayant pour titre : *De maritima veterum Hispania a sacro Promontorio Pyrenæos usque montes, addita maritimæ Hispaniæ tabula.* « C'est, ajoute M. d'Avezac, une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont par M. Henry Faure, de Moulins, professeur d'histoire à la Faculté de Bourges. Il y a tantôt 25 ans que notre Secrétaire perpétuel, qui occupait alors la chaire de géographie de la Sorbonne, donna à l'un de ses élèves aspirant au doctorat le bon conseil de choisir une question de géographie ancienne pour sujet de thèse. L'exemple a été suivi par intervalles et les thèses géographiques ne sont plus chez nous une nouveauté insolite; cependant elles ne sont point encore si fréquentes qu'il n'y ait lieu de les encourager et le meilleur encouragement c'est le bon accueil qui leur est fait par notre Académie. »

3° *Rad Jugoslavenske Akademije Znanosti i Umjetnosti*, Knjiga X (10e volume des *Mémoires de l'Académie des Slaves du sud à Agram*, renfermant une biographie du Jésuite illyrien De Dominis et la fin du grand travail de M. Raczki *sur les Patarins et Bogomiles Bulgares*).

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : vol. II, Puntata 12a (Napoli, 1870, in-4°).

5° *Le cabinet historique* : mai-juin 1870.

6° M. Renier fait hommage, au nom de M. de Rossi, du n° 1 de la 1re année de la 2e série du *Bulletin de l'archéologie chrétienne* publié désormais en grand in-8°.

M. le Président, au nom de M. Clermont-Ganneau, faisant fonction de chancelier du Consulat de France à Jérusalem, dépose un pli cacheté avec ce titre : *Note relative à un point de la topographie générale de Jérusalem.* Ce dépôt est accepté et le pli cacheté, revêtu de la signature du Secrétaire perpétuel, ne sera ouvert que sur la demande de M. Clermont-Ganneau.

M. le Président présente en même temps un plan de Dhiban par M. Ganneau, qui doit être publié prochainement dans la *Revue archéologique* et lit une note du même auteur intitulée *Nom et souvenir des Philis-*

tins conservés dans la tradition populaire des fellahîn de Palestine. Cette note où, à propos du *Khirbet h'lal el-fenich*, ruine d'apparence cyclopéenne ou pélasgique, entre Souba et Kastal, M. Ganneau croit retrouver les Philistins, et non les Phéniciens, dans le nom d'*El-Fenich*, donne lieu à différentes observations des orientalistes présents à l'Académie, observations qui ne pourront prendre un corps que lorsque M. Ganneau aura pu recueillir, sur les lieux mêmes, les données plus certaines qu'il espère obtenir.

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Par une lettre en date du Hâvre, 1er août, M. Menant offre à l'Académie un manuscrit qui lui a été envoyé du Camboje, très-soigneusement tracé sur 29 feuilles de palmier. Ce manuscrit, qui paraît être en pali, est très-probablement relatif à la religion du Bouddha. — L'Académie accepte le don qui lui est fait, et M. Menant en sera remercié. — Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, elle décide, conformément aux précédents, qu'il sera transmis à M. l'administrateur de la Bibliothèque impériale pour y rester déposé et être ainsi, plus utilement que partout ailleurs, communiqué aux personnes qui s'occupent de cette branche des études orientales.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. de Witte, le *Discours* prononcé par lui en sa qualité de président de l'Académie d'archéologie de Belgique, dans la séance du 15 mai dernier (br. in-8°).

2° Au nom de M. Kiepert, la 2e livraison de son nouvel *Atlas de la Hellade et des colonies helléniques* en 15 feuilles (Berlin, 1870, in-f° obl.)

3° *L'Ephéméride archéologique*, publiée par la société archéologique

d'Athènes, aux frais du gouvernement royal : 2ᵉ période, cahiers 1 à 12, édités en 1862-63 ; cahiers 13 (1869) et 14 (1870).

4° *Enumération et description sommaire de 64 manuscrits, six fragments et dix abrégés de l'histoire de Pologne* de Jean Dlagosch, etc., par le Cᵗᵉ Przezdziecki (Cracovie, 1870, br. in-8°).

5° *Annales de la société d'agriculture du dépᵗ de la Loire*, t. XIII (1869), 1ʳᵉ-4ᵉ livr. in-8°.

6° *Journal asiatique* : mars-avril 1870.

7° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : année 1870, 3ᵉ livraison.

8° M. le Vᵗᵉ de Gourgues, par une lettre du 28 juillet, adresse, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Le saint suaire* (conservé à Cadouin, dépᵗ de la Dordogne), ayant pour 2ᵉ partie *Les anciens pèlerinages à Jérusalem*, par M. Martial Delpit (1 vol. in-8° de 288 et 388 pages, Paris et Périgueux, 1870, in-8°). — Renvoi à la Commission de 1871.

9° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Histoire des poëmes épiques français du 17ᵉ siècle*, par M. Julien Duchesne, profʳ au lycée de Nancy, présenté comme thèse à la faculté des lettres de Paris (1870, 1 vol. in-8°).

M. de Saulcy a la parole, au nom de la Commission chargée, dans la dernière séance, de rendre compte à l'Académie des résultats de l'examen préalable qui lui a été confié des deux rapports de M. Victor Guérin sur sa mission nouvelle en Palestine, transmis par M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts.

« De ces deux rapports, le premier, en date de Jérusalem, 19 mai 1870, concerne particulièrement la Samarie que le voyageur venait de parcourir et d'étudier dans sa zone orientale, sur la rive droite du Jourdain et en remontant de Jéricho jusqu'à Beisan, limite de ses recherches vers le nord, au moins quant à présent. Il en a rapidement décrit toutes les localités principales, recueilli tous les souvenirs, signalé toutes les ruines et tous les monuments existants de toutes les époques. Les monts Gelboé, Naplouse et ses anciennes églises, converties en mosquées, le mont Garizim et l'édifice sacré connu sous le nom de Kala'a, où il soupçonne les restes de l'église de Sainte-Marie, élevée sous Justinien, d'autres points encore, soit de topographie, soit d'histoire, ont fixé son attention, et ses observations nombreuses, déve-

loppées dans un récit substantiel, pourront devenir un digne pendant de ses recherches antérieures sur la Judée.

» Dans son second rapport, daté, comme le précédent, de Jérusalem, 1er juillet, M. Guérin rend compte de la suite de ses explorations dans la Samarie, dont il a étudié la partie occidentale avec le même soin qu'il avait apporté pour la zone orientale, avec des résultats plus considérables encore. Il s'agit, en effet, d'une découverte importante, beaucoup moins sujette à contestation que celle du tombeau de Josué faite par le même voyageur en 1863, à savoir le fameux mausolée de la famille des Machabées, cherché vainement par ses prédécesseurs et qu'il venait d'exhumer au *Kirbet-el-Medieh*, le véritable Modin ou Modiëim, patrie de cette famille célèbre. M. Guérin, dans la discussion à laquelle il se livre en rapprochant les textes du livre des Machabées où est décrit le monument érigé à Modin par Simon sur la sépulture de son père, de sa mère et de ses frères, de divers autres textes qui y sont relatifs, et en vérifiant sur les lieux les conjectures déjà émises par quelques religieux dans ces derniers temps, est parvenu à établir, d'une part, que Modin était bien réellement El-Medieh, et que les ruines qui s'y trouvent en déterminent l'emplacement avec certitude; d'autre part, que parmi ces ruines, et contrairement à l'opinion récemment soutenue dans une Revue anglaise, le monument des Machabées et leurs sépultures doivent être cherchés, non pas au Kirbet-el-Jehoud, mais au Kirbet-el-Gherbaoui, vers le N.N.O., sur une belle plateforme présentant les arasements d'un grand édifice rectangulaire qui mesure 28m de long sur 6m 50 de large. M. Guérin y étant revenu à plusieurs reprises finit par faire exécuter sous ses yeux des fouilles en règle qui lui révélèrent tout le plan de cet édifice, l'existence des sept chambres sépulcrales destinées aux sept membres de l'illustre famille et surmontées de sept pyramides dressées sur une même ligne, chacune reposant sur le plafond de chacune des chambres. Enfin, parmi les ruines des habitations musulmanes élevées près du grand édifice, il découvrit nombre de tronçons de colonnes monolithes très-mutilées, mais toutes de même diamètre (47 centimètres), restes de la magnifi-

que colonnade du portique et qui furent la dernière confirmation de sa découverte. Ajoutons que les tombeaux explorés étaient tous tapissés dans le fond de petits cubes de mosaïque tantôt agglutinés encore, tantôt épars, et que l'un d'eux offrit aux yeux du voyageur cinq ou six ossements divers, tous humains, qu'il recueillit avec respect.

» M. Guérin est tellement convaincu de la réalité comme de la grandeur de la découverte qu'il a faite et dont M. Mauss, architecte de France à Jérusalem, vient de lever le plan, que, pour assurer la conservation de ce monument retrouvé après tant de siècles, il n'hésite pas à demander qu'il devienne une propriété française et échappe ainsi à la destruction qui le menace plus que jamais depuis les fouilles mêmes qui l'ont mis au jour. Il ne voudrait pas non plus qu'une autre nation pût s'approprier les résultats d'une aussi belle trouvaille. Le temps presse cependant, car, bien qu'il ne s'agisse que de l'acquisition d'un coin de terre, tous les jours la valeur en augmente par les diverses convoitises qu'il excite. Il faudrait donc que l'acquisition fût promptement réalisée et notre zélé compatriote est si convaincu de cette nécessité que, si sa proposition ne pouvait être prise en considération immédiate, il offre, pour assurer à son pays l'honneur de la découverte, de faire, s'il le faut, le sacrifice de la seconde allocation de 3,000 fr. qui lui est attribuée : 1° pour acheter le terrain ; 2° pour l'entourer d'un petit mur d'enceinte ; 3° pour achever les fouilles de ce précieux mausolée qui serait, dit-il, ainsi complétement dégagé et sauvé des dangers divers qui le menacent.

» La Commission, partageant à la fois les convictions et les inquiétudes de M. Guérin, ne peut qu'appuyer ses propositions ; elle espère, du reste, que le Ministère sera en mesure de se charger de la dépense nécessaire pour sauver les résultats aussi beaux qu'inattendus de sa découverte, sans faire tort à la suite de sa mission qui comprend un troisième objet, l'exploration de la Galilée, car celle de la Samarie peut être considérée comme actuellement complète et comme dignement couronnée. »

L'Académie adopte les conclusions de sa Commission. — Le

Secrétaire perpétuel est chargé d'écrire d'urgence à M. le Ministre, en lui renvoyant les pièces transmises, et de presser autant qu'il se pourra la solution de l'affaire comme intéressant à la fois la science et l'honneur national.

M. Lenormant termine la lecture, en communication, de la 1[re] partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la 26[e] dynastie.*

M. Deloche lit un premier mémoire intitulé : *Du centenier et du vicaire, lieutenants du comte sous les deux premières races.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la correspondance.

M. l'abbé Alexandre, curé de la paroisse de Pantin, écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 9 août, pour mettre à la disposition de l'Académie les documents manuscrits que son frère a laissés après lui pour le Recueil des historiens grecs des Croisades, dont il était chargé avec M. Miller. Ce sont : 1° une liasse in-f° intitulée : « *Extraits des chronographes grecs et autres extraits devant être placés comme suppléments à la fin du volume des textes déjà imprimés* » (Extraits d'Anne Comnène, de Cinname et de Nicétas); — 2° un cahier relié in-f° de 35 pages, sous le titre de : *Introductio ad notas tertiæ partis* (Vies de Cinname et de Nicétas); — 3° quatre gros volumes, reliés in-f°, portant ensemble, de la main de l'auteur, le titre suivant : *Notes pour les historiens grecs*, par M. Alexandre. — Une lettre de feu M. Alexandre, adressée de son vivant au Secrétaire perpétuel, à la date du 13 janvier 1870 et qui est lue ensuite, concerne spécialement la liasse des *Extraits*, n° 1, dont il recommande la révision et le complément

à M. Miller, avec une modestie égale à l'estime qu'il fait de son collaborateur. — Ces divers documents seront présentés à la Commission des travaux littéraires et remis ensuite, sous son approbation, à M. Miller, selon le vœu exprimé par M. Alexandre, pour qu'il en fasse l'usage le plus utile soit au complément des textes devant former le 1er volume de la collection, soit aux notes sur ces textes destinées au second volume.

Une lettre d'un des braves et intelligents officiers de notre armée d'Afrique, appelé sur le Rhin, est adressée d'Ensisheim (Haut-Rhin), sous la date du 29 juillet, au Président de l'Académie et lue *in extenso* par le Secrétaire perpétuel. Depuis 2 ans, M. Henri Tauxier, sous-lieutenant au 74e, 1er corps, 1re division, s'occupait d'éclaircir les trois derniers paragraphes du Périple de Scylax, recherchant à ce propos quelles étaient les connaissances réelles et sérieuses des anciens sur la Libye occidentale. D'un travail plus étendu, qu'il est forcé d'interrompre, il extrait deux corrections au texte du manuscrit qui lui semblent, dit-il, incontestables, quoiqu'elles aient échappé à la sagacité de M. Ch. Müller. L'une consiste à lire, dans l'avant-dernier paragraphe, au lieu de Ἀφύλων πόλις, Δούλων πόλις, *la ville des esclaves*, citée par Ephore et d'autres auteurs. L'autre correction, au mot ΑΗΡΩΝ, écrit ἄωρων, substitue ἀώρων, rectification rendant compréhensible, au dernier paragraphe du texte, la phrase qui se traduit dès lors ainsi : « Les marchands phéniciens leur apportent de la myrrhe, de la pierre d'Egypte, de la poterie d'Athènes et des pots (des pots cassés et démodés) ; » car il s'agit ici de la vaisselle de ce genre, mise en vente à Athènes le jour de la fête des Pots.

M. le Président informe l'Académie de la destination définitive qui a été donnée par la Commission centrale de l'Institut, assistée des Présidents et Secrétaires perpétuels des Académies, à la souscription collective pour les blessés. Une première somme de 11,640 fr. a été versée entre les mains de M. le comte et de Mme la comtesse de Flavigny, présidant la Société internatio-

nale de secours aux blessés des armées de terre et de mer, au Palais de l'Industrie. — Déjà une deuxième liste vient de s'ouvrir par le nom de M. le comte DE VOGÜÉ, l'un des commissaires de l'Œuvre, momentanément présent à Paris, et qu'un deuil personnel, auquel tous ses collègues ont pris part, ne rend que plus sensible à la douleur commune.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*: t. XVII, 2e livraison (Genève, 1870, in-8°), et, comme annexe à la dite livraison, « *Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement d'une lampe en terre-cuite avec l'effigie des douze apôtres* », par J. B. de Rossi : t. I, cahier 1 (Genève, 1870, in-4° avec 2 pl.).

2° *Revue de législation* : juillet et août 1870.

M. DULAURIER lit, en communication, l'*Introduction* qu'il a été chargé de rédiger pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete.

M. EGGER lit, en communication, une *Etude grammaticale et historique sur les mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité*.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, conformément à ce qui s'est fait ces deux dernières années et quelquefois précédemment par une nécessité reconnue, demande à l'Académie l'autorisation de remettre au mois de novembre la séance publique de cette année, sauf à déterminer ultérieurement le jour auquel elle pourra avoir lieu. — Il la prie en même temps de décider qu'au préalable, pour la juste satisfaction et pour l'utilité des concurrents, seront publiés d'ensemble les résultats acquis des derniers concours, ainsi que les sujets de prix arrêtés par elle qui seront proposés de nou-

veau ou pour la première fois dans la séance publique. — Cette double proposition est adoptée.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'auteur, M. Obry, juge honoraire et membre de l'Académie d'Amiens, *Jéhovah et Agni, études biblico-védiques sur les religions des Aryas et des Hébreux dans la haute antiquité :* 1er et 2e fascicules, 1869-70, in-8°.

2° Au nom de M. Schoebel, *Etudes sur le rituel du respect social dans l'état brahmanique* (br. in-8°, 1870).

3° Par M. le Président, au nom de M. Max Müller, l'un des seize exemplaires imprimés de son *Introduction* (en anglais) *à la science de la religion*, 4 leçons faites à l'Institution royale, en février et mars 1870 (Londres, gr. in-8° à 2 colonnes avec cette épigraphe qui caractérise l'idée principale de l'auteur : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*).

4° Par M. Brunet de Presle, *Tragudia ke paramythia tis Kalabrias* (*Chansons et chants populaires de la Calabre*), traduits en français par Emile Legrand (publié à Paris et imprimé à Athènes, textes et traductions, 1870, in-8°). « Curieux échantillon, dit M. Brunet de Presle, du dialecte très-anciennement parlé dans la Calabre et la terre d'Otrante sous les formes qui lui sont particulières. »

M. de Witte présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, correspondant de l'Institut, la quatrième et dernière partie de son grand ouvrage sur les monuments étrusques et romains trouvés à Pérouse et dans les environs. M. de Witte ajoute : « Trois parties de ce grand et bel ouvrage publiées en 1855 et 1856 ont été offertes antérieurement à l'Académie. La première contient le discours sur la vie du savant professeur Vermiglioli, la seconde a pour objet la description du tombeau des Volumni et la troisième porte pour titre : *Les monuments étrusques et romains de la nécropole de Palazzone*. — La 4e partie, celle que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, contient la description et l'explication d'un très-grand nombre de monuments de toute espèce, inscriptions, urnes, bronzes, miroirs, pierres gravées, etc. Le texte forme un volume in-4°; l'atlas in-f° a plus de cent planches ; la plupart des monuments gravés dans cet atlas sont des bas-reliefs d'urnes étrusques. Au nombre des miroirs, on remarque surtout le grand miroir (pl. CVI) sur lequel on voit la famille de Tyndare ; des inscriptions étrusques accompagnent les figures. Ce curieux monument a été trouvé en 1869.

— Le bel ouvrage de M. le comte Conestabile a un grand intérêt pour les archéologues et les savantes explications qui accompagnent les planches jettent de nouvelles lumières sur un grand nombre de questions restées obscures jusqu'à ce jour.

M. Dulaurier continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Deloche lit la première partie d'un second mémoire traitant du *Centenier* et de la *Centaine*, partie dans laquelle il s'occupe du *Centenier* sous le règne de Clovis, et des *Tunginus* et *Centenarius* mentionnés dans l'ancienne loi Salique, pour résoudre la question de savoir si ces deux termes expriment deux magistrats distincts ou bien un seul et même magistrat.

M. Egger achève la lecture en communication du mémoire suivant :

Des mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité.

On a plusieurs fois signalé la richesse de certaines langues en mots synonymes pour l'expression des idées qui leur sont familières. Par exemple, le Dictionnaire anglo-arabe de Richardson présente pour le mot *lion* deux cent un équivalents soi-disant arabes. Parmi ces équivalents, il est vrai que plusieurs sont persans ou turcs; les autres, à l'exception de trois, *aced*, *leith* et *sba'*, ne désignent le lion que métaphoriquement (1). Alex. de Humboldt remarque, dans ses *Tableaux de la nature* (2), combien de mots arabes et persans désignent les plaines, les steppes et les déserts; combien de mots castillans désignent les masses de montagnes, etc. Cette richesse n'est pas moindre, peut-être est-elle plus grande encore dans la langue grecque, soit par la variété des racines qui expriment une seule et même idée, soit et surtout par les dérivés que fournit et par les composés où entre une seule et même racine. C'est ce

(1) Note communiquée par mon savant confrère M. De Slane.

(2) T. I, p. 306, trad. Galusky (Paris, 1851, in-12).

que je me propose de faire voir pour une famille spéciale de mots grecs dans le mémoire qu'on va lire. Cette étude m'a semblé d'autant plus intéressante qu'elle m'a permis d'abord de réunir et de classer un certain nombre de mots relevés dans les auteurs et dans les inscriptions, et qui ne figurent jusqu'à présent dans aucun lexique, puis de soumettre à un nouveau contrôle une des lois les plus importantes de la formation des mots composés.

Avant d'étudier les principales racines qui, en grec, expriment l'idée dont il s'agit, nous écarterons d'abord un certain nombre de synonymes qui contribuent, sans doute, à la richesse du langage, mais qui n'appartiennent pas étymologiquement, si je puis ainsi dire, à notre sujet.

En premier lieu, les mots qui ne désignent la magistrature suprême que par allusion à un de ses attributs, souvent tout extérieurs : tels sont στεφανηφόρος, *porte-couronne*, nom d'un magistrat éponyme dans plusieurs cités grecques; στεφηφόρος, qui désigne l'empereur dans la grécité byzantine.

Σκηπτοῦχος, *porte-sceptre*, épithète des rois dans le style épique; ποιμὴν λαῶν, « berger des peuples », avec les variantes ποιμαντήρ et ποιμάντωρ, synonymes également poétiques du mot βασιλεύς, *roi*, comme plus tard ἀγέλαρχος et ἀγελάρχης, *chef* de troupeau.

Le verbe homérique θεμιστεύειν, *rendre la justice* (de θέμις, θέμιστες), signifie aussi *régner*, dans les temps héroïques, parce que les rois sont de *grands justiciers;* de là aussi l'épithète royale δικασπόλος. Plus tard, sous l'Empire romain, σεβαστός, *vénérable*, traduisant le latin *Augustus*, deviendra en grec le titre du pouvoir impérial et, par suite de l'emphase familière aux Orientaux, il sera en quelque sorte porté au superlatif dans ὑπερσέβαστος et redoublé dans πανυπερσέβαστος. Le nom propre *César*, sous la forme grecque Καῖσαρ, a fait même fortune chez les Grecs d'Orient.

Il faut aussi mettre à part les signes de magistratures spéciales, comme νομοθέτης et θεσμοθέτης, *législateur ;* ἀγωνοθέτης, celui qui *préside les jeux* et qui *les célèbre* à ses frais; ταμίας et ἀργυροταμίας, *trésorier;* ἱεροταμίας, trésorier d'un temple ou des

richesses sacrées (Inscr. de plusieurs villes d'Asie dans Le Bas, V, nos 1879, 2114, 2218, 2286); ἀείσιτος, d'abord *pensionnaire (à vie) de l'Etat*, puis employé secondaire, soit religieux, soit profane dans les tribus d'Athènes (*Corpus*, nos 190 et suiv.); πολιτογράφος, *censeur* (Le Bas, III, nº 1178, à Prusias), d'où πολιτογραφέω (*Corpus*, nos 4016 et 4017, à Ancyre).

Γέρων, *vieillard*, d'où *membre du conseil des vieillards*, qui est la γερουσία, composée de γεροντικοί, comme, en latin, du mot *senex* est venu *senatus, senatores;* πρεσβύτεροι et τὸ πρεσβυτικόν paraît avoir eu le même sens dans quelques villes grecques (*Corpus*, nos 2220, 2221. Cf. 2930).

Le radical πελ, peut-être identique à celui de πολ-ιός, *blanc* (à cheveux blancs), nous explique assez bien comment, chez les Macédoniens, les πέλιοι pouvaient être οἱ ἐν τιμαῖς (Strabon, *Extraits*, VII, 2). Cela expliquerait aussi la glose d'Hésychius Πελιγᾶνες· οἱ ἔνδοξοι, παρὰ δὲ Σύροις οἱ βουλευταί. Cet usage était peut-être, en Syrie, une importation des Séleucides (1).

Nous mentionnerons encore, mais pour simple souvenir, quelques mots d'une origine douteuse, probablement étrangère, et qui d'ailleurs sont rarement employés :

Πάλμυος et πάλμυς (dans Hipponax et dans Lycophron) que le lexique d'Hésychius traduit par βασιλεύς et πατήρ; on retrouvera plus bas, dans ἄναξ, cette alliance de l'idée de paternité avec celle du pouvoir royal.

Ἐσσήν (Callimaque, *Hymne à Jupiter*, v. 66), que les grammairiens traduisent par βασιλεύς et ἡγεμών, ajoutant que c'est, proprement et à l'origine, *le roi des abeilles*. Pausanias signale (XVIII, 13, § 1) une magistrature religieuse qui portait ce titre chez les Ephésiens, près le temple d'Artémis.

(1) Il est plus difficile d'expliquer comment, selon le texte cité de Strabon, πελιγόνες signifierait aussi les vieillards chez les Laconiens « et chez les Massaliotes »; car, si ces derniers étaient, par Phocée, leur métropole, d'origine ionienne, les Laconiens étaient de famille dorienne. Mais peut-être a-t-on là un exemple de plus des emprunts faits par un dialecte grec à un autre dialecte.

Αὔσων n'est connu, dans le sens de roi, que par une glose du lexique de Suidas, où l'on en donne une étymologie absurde (Cf. *Etymol. M.* au mot Αὔσονες).

Deux autres synonymes étrangers de βασιλεύς se sont conservés dans les gloses suivantes d'Hésychius : Καλόϊς· βασιλεύς, et Κοαλδδεῖν · Λυδοὶ τὸν βασιλέα. Mais ces deux gloses, probablement corrompues, ne donnent prise à aucune explication assurée.

La glose du même lexique, au mot Σκοῖδος, comparée avec la glose correspondante du lexique de Photius, nous apprend que ce mot, employé par Alexandre dans une de ses lettres, désigne soit une magistrature judiciaire, soit une fonction analogue à celle du ταμίας, « questeur ou trésorier ». Cette analogie avec ταμίας, formellement attestée par Photius, nous suggère un rapprochement bien naturel entre le radical σκοιδ et les radicaux σκεδ (dans σκεδάννυμι) et σχιδ (dans σχίζω, cf. *scind—ere* en latin), qui tous deux signifient l'idée de division, de distribution. Le mot macédonien en question appartiendrait donc au fonds commun de la langue hellénique.

Une forme plus douteuse encore se rencontre au vers 55 de la septième *Hymne homérique* (à Dionysos), où le dieu, s'adressant au pilote d'un navire, l'appelle δῖε κάτωρ. Les éditeurs ont beaucoup torturé le texte pour donner un sens à cette étrange allocution. La confusion fréquente du κ avec le β dans l'écriture grecque au moyen âge, autoriserait peut-être à lire βάτωρ. Déjà βατήρ existe avec le sens de *marcheur*. Βάτωρ pourrait, à la rigueur, signifier « celui qui fait marcher » le navire, le *rector navis*, le pilote.

Σατράπης, mot d'origine persane, mais qui, de bonne heure, est entré dans l'usage des Grecs, puisqu'il y a formé le verbe ἐξσατραπεύω dès le IV[e] siècle avant J.-C., comme on le voit par un acte public des Mylasiens en l'honneur du roi Maussole (1).

(1) Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n° 73. Le mot est écrit ἐξαιθραπεύω sur le monument que possède aujourd'hui le musée du Louvre, où il a été rapporté par M. Le Bas. Selon Aristophane, *Acharn.*, v. 100-102, les mots : ἰαρταμὰν ἐξαρξ' ἀναπισσόναι σάτρα sont perses et signifient πέμψει βασιλεὺς

De même on verra plus tard le mot latin κουράτωρ grécisé (*Corpus*, nos 3577, 5898) former le verbe κουρατορεύω (*Corpus*, nos 2930 et 5884), et, par une hardiesse plus barbare encore, le mot *præpositus*, devenu πραιπόσιτος (Le Bas, V, nos 1202, 1203), former avec le grec ὅριον le composé ὁριπραιπόσιτος, dont je n'ai pas encore trouvé d'exemple, mais d'où dériva bientôt le mot abstrait ὁριοπραιποσιτία que nous donne une inscription attique du *Corpus*, no 1086.

Ἀργαπέτης est le nom, probablement sémitique, en tout cas étranger au grec, d'une magistrature à Palmyre ; on le trouve ainsi écrit dans deux inscriptions (*Corpus*, nos 4498 et 4499. Recueil de M. de Vogüé, nos 26 et 27) dont le texte ne paraît pas douteux. Après avoir examiné les conjectures des savants sur l'origine de ce mot, M. de Vogüé incline à lui donner le sens de commandant de place ; c'est parmi les dix ou douze titres de magistratures palmyréniennes mentionnés dans les inscriptions grecques de cette ville, le seul qui ne soit pas emprunté à la langue hellénique (1).

χρυσίον. Il est aisé de voir que σάτρα répond à βασιλεύς, car en zend, *K'sathra* signifie « roi » et en indien *Ks'atra* signifie « homme de la caste royale ». Le texte d'Aristophane n'est donc pas du perse de fantaisie. A-t-il été expliqué ? Je ne sais. Mais je ferai remarquer que, si le τ de σάτρα et celui de σατράπης répondent au *t* de l'indien *ks'atra*, le θ de ἐξαιθραπεύω répond au *th* du zend *K'sathra*. L'orthographe mylasienne n'est donc pas à dédaigner. Cf. Curtius, *Grundzüge*, p. 652, 2e édit.

[Note de M. F. Meunier.]

(1) Voici la liste de ces titres que je relève dans la première partie des *Inscriptions sémitiques de l'Asie centrale*, par le comte Melchior de Vogüé (Paris, 1869, in-folio) : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, no 1 ; συνοδιάρχης, no 5, et ἀρχέμπορος, no 7 (qui seront cités plus bas) ; στρατηγέω et στρατηγός, nos 15 et 24[1] ; ἀγορανομέω, no 15 ; γραμματεύς, no 16 ; ἱππικὸς καὶ βουλευτὴς Παλμυρηνός, no 20 ; ἔξαρχος Παλμυρηνῶν, no 22 ; στρατηλάτης, no 29 ; ἀργυροταμίαι (ils sont quatre, pour la même année, à ce qu'il semble, no 124). Il est remarquable que le titre d'ἀργαπέτης est réuni deux fois (dans les nos 26 et 27) au titre gréco-romain d'ἐπίτροπος Σεβαστοῦ δουκηνάριος que présentent sans cette addition les nos 24[1] et 25[1].

Nous rentrons dans le lexique de cette langue par le mot τίταξ qu'Hésychius explique ainsi : ἔντιμος ἢ δυνατός· οἱ δὲ βασιλεύς. En effet, il n'est pas difficile de rattacher ce mot au radical ταγ du verbe τάσσω, *ranger*, *ordonner*, d'où le thessalien ταγός, *chef*, *magistrat*. Comparez, pour la terminaison, φύλαξ et φύλακος, et pour le redoublement initial, les verbes τιταίνω, τιτρώσκω, etc.

On reconnaît aussi des éléments grecs dans αἰσυμνήτης, que Curtius (II, p. 289) décompose en αἰσυ pour αἰσο (même racine que αἶσα) et μνη ou μνα, avec addition du suffixe της. Le verbe αἰσυμνάω, *régner*, a un autre dérivé, que l'on ne rencontre que comme nom propre : c'est Αἴσυμνος. Quant au mot Αἰσυήτης, il a dans Homère, où, d'ailleurs, il ne figure qu'une fois (*Iliade*, XXIV, 347), le même sens qu'αἰσυμνήτης. Aristarque, suivi par Bekker, lisait αἰσυμνήτης dans ce passage unique ; il est pourtant remarquable qu'Αἰσυήτης reparaît deux fois dans l'*Iliade* comme nom propre d'un Troyen (II, 793 et XIII, 427).

Κύριος et κοίρανος sont aussi des mots grecs et qui se rattachent probablement à la même racine. On arrive du premier au second, selon une conjecture de M. F. Meunier, par les transitions suivantes : κυρ=κόρ-jανος, κόρρανος, κοίρανος. Cette racine κυρ ou κορ paraît même identique avec celle de τύραννος, si on tient compte des cas où le τ alterne avec le κ, comme dans πότε=πόκα, τίς= quis, τέτορες=quatuor. Quant à la finale αννος, elle peut provenir du suffixe αν-ος, allongé en ανιος=ανjος, d'où αννος (1).

A ce mot τύραννος correspond, avec le sens d'une royauté régulière et tempérée, le mot βασιλεύς, dont la composition, un peu étrange à première vue, s'explique assez bien, si l'on admet que λευς représente le radical de λαός, attique λέως, *peuple*, et que βασι, d'où βάσις, *marche* est un radical marquant celui *qui fait marcher* (2).

(1) Boeckh a sur le mot τύραννος une note utile à consulter, dans le *Corpus*, n° 3438.

(2) Cf. βι-βάζω, *je fais marcher*, et dans Homère (*Iliade*, I, 309) : ἐς δ' ἑκατόμβην βῆσε θεῷ, *il fit monter l'hécatombe pour le Dieu*. Ibid. 438 : ἐκ δ' ἑκατόμβην βῆσαν, *ils firent descendre l'hécatombe*. — Cette étymologie du mot βασιλεύς est déjà signalée dans le Lexique homérique

La terminaison ις caractérise en grec un certain nombre de mots à signification active, comme μάντις, πρύτανις, ἴδρις, etc. (1).

Même idée de direction dans les dérivés de la racine εὐθ, comme le verbe εὐθύνω, et les substantifs εὐθυντήρ ou εὐθυντής. Même idée dans le radical ἐλ ou ἐλα (verbe ἐλαύνω), à la fin du composé στρατηλάτης, *chef d'armée*, mot à mot « celui qui la fait marcher devant lui ». Mais dans ἱππηλάτης, *cavalier*, ἵππος n'a pas le sens collectif de *cavalerie*, comme dans ἱππηγός et ἵππαρχος. Il n'a que le sens de *cheval;* le composé n'est ainsi qu'un synonyme d'ἱππότης. D'autre part, ἱππεύς, synonyme, en prose, d'ἱππότης, quand il traduit le mot *eques* des Latins, devient le signe d'une classe supérieure, dans la cité romaine, et voilà comment, dans le *Manuel de la conversation,* ouvrage bilingue qui porte le nom de Julius Pollux, et que publie, en ce moment, M. Boucherie, l'adjectif ἱππικός, avec sa traduction *equestris ordinis,* est rangé parmi les mots qui expriment le commandement.

Souvent on ne peut dire pourquoi un mot reste stérile en dérivés, tandis que tel de ses synonymes en a produit beaucoup. Ainsi à ἐντέλλω et ἐπιτέλλω, dans le sens de *commander*, ne répond aucun nom de magistrat ou de chef investi de quelque commandement. Souvent aussi l'idée d'un pouvoir considérable, d'une direction importante, se rattache à des mots qui ne semblaient nullement destinés à ce rôle : ainsi l'ἐπιστολογράφος ou secrétaire des Ptolémées, en Egypte, était devenu non-seulement le chef de leur chancellerie, mais une sorte de ministre des cultes (2).

L'idée de direction n'est pas moins étrangère au radical *leg,* λεγ, que possède le grec comme le latin. Mais le ξενολόγος des

de Cruse, traduit en français par M. Theil. Elle est plus probable que celle de Pictet, *Origines...*, II, p. 394.

(1) Quant à l'ordre des éléments dans ce composé, on trouvera plus bas les considérations qui peuvent le justifier.

(2) Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 225 et suivantes.

Grecs, primitivement *recruteur de soldats mercenaires*, devient naturellement le chef des soldats qu'il a recrutés : c'est le *condottiere* italien. Il rentre ainsi dans la famille des mots que nous examinons.

Même remarque au sujet du grec πρεσβευτής, quand il traduit le latin *legatus*, avec le sens de lieutenant d'un général d'armée : dans les deux langues, le sens primitif est celui d'*envoyé*, *délégué*.

Voilà aussi, je pense, pourquoi δικαιολόγος, mot à mot « celui qui dit, qui exprime la justice » (*juridicus*) ; voilà comment μεσίτης, primitivement le *médiateur*, figure, avec son équivalent latin *arbiter*, dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux, parmi les titres de magistrature publique. Le mot καθολικός, traduit dans le même chapitre de ce lexique par *rationalis*, qui exprime une importante charge de finance (Orelli, *Inscrip. lat.*, nos 39, 1090, 3764, 5510, 6656), offre un nouvel exemple de ces sens détournés, que le temps et l'usage consacrent pour des mots étrangers par leur étymologie à l'idée de commandement. A ce titre, καθολικός, soit dans le sens de *rationalis*, soit dans le sens, qu'il a aujourd'hui, de patriarche des Arméniens en Orient, présente le même phénomène grammatical que notre mot français *général*.

Δυναστής, par l'idée de *pouvoir* qui est dans δύναμαι, devient aussi le signe d'une autorité, d'un commandement.

Κρείων, κρείοντος (devenu un nom propre sous la forme Κρέων), participe d'une racine verbale exprimant la domination, prend le sens de roi chez Homère et les autres épiques, soit qu'on l'emploie seul, soit qu'il se joigne à l'adjectif ὕπατος, comme dans ὕπατε κρειόντων (Homère, *Iliade*, VIII, 31), qui équivaut à un superlatif de κρείων, et que le lexique d'Hésychius explique par βασιλεὺς βασιλευόντων. On en rapproche naturellement les formes homériques βασιλεύτερος et βασιλεύτατος. Il est, d'ailleurs, à noter que le composé εὐρυκρείων (Cf. dans Virgile : populum *late regem*) a son corrélatif exact dans le sanscrit *uruk'saya*.

Une racine sanscrite identique, selon Bopp (*Glossarium*, p. 101), avec la racine *k'si* de *k'saya*, seulement analogue pour le sens, selon G. Curtius (*Grundzüge*, p. 142, 596, 610), est représentée

en grec par les mots κρείττων, κάρτα, κάρτος, κράτος, et cette dernière forme de nombreux composés, comme Δημοκράτης, δημοκρατέω, δημοκρατία, Ἀριστοκράτης, ἀριστοκρατέω, ἀριστοκρατία, etc. Quant au mot αὐτοκράτωρ, *plénipotentiaire*, chez les Athéniens, il n'a pris que sous le régime impérial, et comme traduction d'*imperator*, le sens d'un pouvoir gouvernant et souverain. Παντοκράτωρ, comme κοσμοκράτωρ et σεβαστοκράτωρ, ne sont que des épithètes poétiques ou théologiques sans valeur pour le sujet que nous traitons.

Μεδέων et Μέδων sont encore des participes qui passent à la signification d'un substantif, comme on le voit par ces deux vers d'Homère :

> Ζεῦ πάτερ, Ἴδηθεν μεδέων (*Iliade*, III, 276) ; et
> Ὦ φίλοι, Ἀργείων ἡγήτορες ἠδὲ μέδοντες (II, 79).

On retrouve ce sens du verbe μεδέω dans les noms composés Αὐτομέδων (cf. αὐτοκράτωρ), Ἱππομέδων (cf. Ἱπποκράτης), Εὐρυμέδων (cf. εὐρυκρείων, Εὐρυκράτης, Εὐρυσθένης), Ἀστυμέδων (cf. Ἀστυκράτης, Ἀστύοχος), etc. Cette transition, si naturelle, de l'idée de prévoyance à celle de commandement explique une glose altérée du lexique d'Hésychius, où μίσκει (sans doute pour μέσκει abrégé de μεδέσκει, comme πάσχει est l'abrégé de παθέσκει) a pour synonyme ἄρχει. De même, dans Hésychius, le mot homérique μήστωρ a pour synonyme βασιλεὺς φρόνιμος. Une autre locution épique, μητιέτα Ζεύς, montre cette alliance de l'idée d'un pouvoir suprême avec celle de prévoyance et de sagesse.

Σημάντωρ, mot à mot *celui qui donne le signal*, est aussi le titre des chefs d'armée dans Homère (*Iliade*, IV, 431) :

> Σίγῃ δειδιότες σημάντορας.

Ἄναξ arrive au sens de *prince*, *roi*, par celui de *père* qui en est le sens primitif, selon la conjecture très-vraisemblable de M. Meunier (*Bulletin de la société de linguistique*, n° 2). Il garde clairement le sens de chef et de prince dans Ἀνάξανδρος et Ἀνδρῶναξ, qui reproduisent en un composé la locution analytique ἄναξ ἀνδρῶν, si fréquente chez Homère ; il le garde dans

παιδῶναξ (1). Δημῶναξ, Λεῶναξ, Ἀστυάναξ, Ἀνάξιππος, Ἱππῶναξ, et dans les féminins comme Ἰφιάνασσα « qui règne avec force ». Mais il s'en éloigne un peu dans χειρῶναξ, que pourtant on peut traduire par : l'homme qui *règne sur ses mains* ; comme κώπης ἄναξ, dans les *Perses* d'Eschyle, signifie le *maître de la rame* ; comme dans Pindare, Ἀναξιφόρμιγγες ὕμνοι, signifie les *hymnes qui règnent sur la lyre*, qui en dirigent le jeu.

Δεσπότης est encore un de ces composés, où l'idée de chef de maison, chef de famille, fut facilement remplacée par celle de maître et surtout de maître absolu d'une nation, d'un Etat. On reconnaît dans ce composé : 1° le radical δεσ (sanscrit *dasa*) qui reparaît dans δεσμός, et qui représente ici l'idée d'*esclave* ou serviteur ; 2° ποτ, qu'on retrouve dans πότνα et πότνια, la matrone grecque, et dans πόσις pour πότις, l'époux.

Les deux radicaux κολ et πολ, probablement identiques à l'origine, expriment aussi l'idée de soin et de surveillance, et, par suite, celle de direction, dans βουκόλος, *bouvier*, celui qui s'occupe des bœufs ; αἰπόλος, *chevrier* ; ἱεραπόλος, le magistrat préposé aux choses saintes ; θεοκόλος, celui qui est chargé du culte des dieux. Ἀμφίπολος, d'abord *serviteur* (comme en latin *minister*), arrive au sens d'une magistrature éponyme chez les Syracusains (Diodore de Sicile, XVI, 70).

Le δικασπόλος, ou *justicier*, que nous avons relevé plus haut, nous rappelle le βραβεύς, *distributeur des prix* (d'où βραβεῖον), dont le nom, ainsi que le verbe βραβεύω qui en dérive, s'allie toujours à l'idée du grand respect pour une autorité toute morale.

Ces mots, à leur tour, nous rappellent le fréquent usage du radical νεμ ou νομ, d'où νόμος, *loi* (2), pour désigner l'*ordre*, la *distribution*, et, par suite, les magistratures qui y président : ἀστυνόμος, πολιανόμος, ἀγορανόμος, γυναικονόμος et παιδονόμος désignant

(1) Hésychius : παιδονίκται (*sic*) · οἱ προιστάμενοι τῆς τῶν παίδων εὐκοσμίας, où il faut probablement lire παιδώνακτες.

(2) Νομεύς, pasteur, rattaché à νέμω, « faire paître », n'est pas sans rapport avec le ποιμὴν λαῶν homérique. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 14 : ὡς λέγοι παραπλήσια ἔργα εἶναι νομέως ἀγαθοῦ καὶ βασιλέως ἀγαθοῦ.

une surveillance de morale et d'ordre public (cf. παιδοφύλαξ, dans des villes d'Asie mineure, chez Le Bas, V, n°s 88, 519, 520), οἰκονόμος, synonyme de κυβερνήτης, δικαιονόμος, d'où δικαιονομία, *juridiction* (Le Bas, II, n° 35) ; μετρονόμος, etc.

Οἰκονόμος nous rappelle : d'abord, οἰκοδεσπότης, composé avec δεσπότης que nous venons d'expliquer, et d'où dérive le verbe οἰκοδεσποτάω dans un texte pythagoricien conservé chez Stobée (Floril., LXXI, 11) ; puis le verbe οἰκεῖν, *habiter*, dont le composé διοικεῖν, signifiant *administrer*, donne διοικητής, administrateur et ὑποδιοικητής, *sous-administrateur*, deux mots surtout connus par les monuments grecs de l'Egypte sous les Ptolémées et sous les Romains. De même, διαιτάω, *régir*, *gouverner* (d'abord, je crois, l'intérieur d'une maison), signifie plus tard *régler un différend*, et produit, avec ce sens, le dérivé διαιτητής, qui, chez les Athéniens, veut dire *arbitre*.

Le radical ἁρμ dans ἁρμόζω, d'où ἁρμοστής, ἁρμοστάς, passe, comme νεμ ou νομ, de l'idée d'ordre et d'arrangement à celle de direction et de gouvernement. L'ἁρμοστάς, chez les peuples soumis aux Spartiates, est le représentant de leur autorité aristocratique. Le même radical dans les composés θοιναρμοστής, θοιναρμόστρια, dont nous n'avons pas d'exemples, mais qu'atteste suffisamment le mot ὑποθοιναρμόστρια d'une inscription de Messène (dans le *Philopatris* de 1859, n° 216), désigne la présidence et l'organisation de quelque festin public, ou δημοθοινία, selon l'usage si fréquent dans les cités grecques (1).

L'idée de direction n'est exprimée que d'une manière toute spéciale par le radical κυβερν — quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine (2), dans κυβερνάω et κυβερνήτης, puis dans ὑποκυβερνάω, auquel a dû correspondre ὑποκυβερνήτης dont on n'a jusqu'ici pas d'exemple. C'est par le latin *gubernare* et *gubernator* que le sens de cette racine s'est généralisé de façon à donner aux langues néolatines et même à l'anglais le signe le plus ordinaire de l'idée de commandement.

(1) Voir, par exemple, Le Bas, II, n°s 1687 et 2059.

(2) G. Curtius, *Studien zur griech. u. lat. Gramm.* III, p. 191.

Τέλος, *fin*, *accomplissement*, puis *fonction*, donne le dérivé verbal τελεστής, en dorien τελεστάς, magistrat chez les Doriens du Péloponnèse, comme on le voit par le traité entre Elis et Heræa (*Corpus*, n° 11), où ce mot est opposé à ἔτας, simple citoyen, et à δᾶμος, peuple. Dans les locutions τὰ τέλη, *les magistrats*, *les autorités*, οἱ ἐν τέλει, les magistrats *en fonction*, ce sens de τέλος est tout particulier à la langue grecque et n'a d'équivalent formel ni en latin ni dans les langues néo-latines. Notre expression française: *les autorités*, ne répond directement qu'à la locution grecque αἱ ἀρχαί. Il est notable d'ailleurs que, de bonne heure, les deux mots ἐν τέλει ont formé l'adjectif ἐντελής avec le même sens de *magistrat* : οἱ ἐντελεῖς.

Ces mots nous rappellent ἔντιμος, synonyme de ὁ ἐν τιμῇ, et, par conséquent, de τιμοῦχος, d'où le verbe τιμουχέω (*Corpus*, n°s 3044 et 3059) ; et ἔντιμος, à son tour, nous explique comment φιλότιμος, traduit par *munificus*, figure parmi les titres de magistrature dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux. Au reste, le mot φιλοτιμία, avec le sens d'ambition généreuse, prompte aux dépenses patriotiques, se trouve fréquemment dans les décrets des villes grecques en l'honneur des citoyens qui leur ont rendu des services (*Corpus*, n° 214, etc.).

C'est encore l'idée d'ordre qui domine dans κόσμος, signifiant le premier magistrat dans les villes crétoises, d'où les dérivés κοσμέω, *ranger* (*en bataille*), chez Homère, κοσμητής, κοσμητήρ et κοσμήτωρ, avec le sens de *général* (1).

Le radical δικ, exprimant l'idée de justice, en s'unissant à σύν, forme σύνδικος, d'abord *défenseur d'une cause*, *avocat* ; puis, comme le latin *juridicus*, magistrat civil dans quelques cités de l'Asie mineure (Le Bas, V, n°s 1176, 2119, 2120, 2238 et suiv.) ; en s'unissant à ἐκ, il forme ἔκδικος, qui est le titre d'une dignité importante dans quelques villes de l'Asie mineure (Le Bas, V, 628, 1176, 1212, 2286).

(1) Je n'y joins pas γυναικοκόσμος, qui n'est connu que par un texte de Pollux (*Onomast.* VIII, 112), où il faut probablement lire, comme on l'a proposé, γυναικοκόμος, peut-être même γυναικονόμος.

A deux radicaux signifiant *voir*, *considérer*, ὁρ (άω) et σκοπ (έω), se rattachent facilement l'idée de *surveillance*, de magistrature exerçant une surveillance. Tels sont : οὖρος dans Homère (*Iliade*, VIII, 80 ; *Odyssée*, III, 411), et son composé ἐπίουρος (*Iliade*, XIII, 450) ; ἐπίσκοπος, avec le sens profane qui précéda le sens religieux (*Iliade*, XXIV, 729 ; *Odyssée*, VIII, 163) ; ἔφορος, forme vulgaire de l'ionien ἐπίουρος, qui désignait, chez les Spartiates, le surveillant de l'autorité des rois. Cela nous explique bien comment le *censor* des Latins est traduit par ἐποπτής dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux. Quant à l'ἀργυροσκόπος que nous a fait connaître l'inscription d'Andana, c'est plutôt un inspecteur ou vérificateur des monnaies.

Le verbe τηρέω, *observer*, *surveiller*, forme le composé τοποτηρητής, qui répond, par sa composition, au τοπογραμματεύς de l'Egypte Ptolémaïque (*Papyrus du Louvre*, p. 215 et 367 ; et *Inscriptions de l'Egypte*, éd. Letronne, n° 527), mais qui paraît avoir eu, dans la grécité chrétienne et byzantine, le sens de lieutenant (d'un magistrat civil ou religieux) : le sens en est donc « celui qui garde, qui occupe la place de son supérieur, » le *vicarius* des Latins, qui nous a donné le français *vicaire*.

De σκοπέω à φυλάσσω la transition est naturelle, et elle nous conduit aux mots ὁρμοσκοπία, *croisière*, *surveillance d'un mouillage* (*Corpus*, n° 4486), Ἑλλησποντοφύλακες et Εὐξεινοφύλακες désignant quelque poste de douane à l'entrée de l'Hellespont et de l'Euxin (1) ; surtout aux παιδοφύλακες qu'on trouve dans plusieurs villes de l'Asie (Le Bas, V, nos 88, 519, 520).

La racine ὀρθ, dans le verbe διορθόω, prend le sens de *correction, redressement* : de là διορθωτήρ, titre d'une magistrature corcyréenne (*Corpus*, n° 1845), qui paraît avoir été traduit plus tard, sous l'Empire, par le mot *corrector*. Les fonctions du διορθωτήρ n'étaient peut-être que périodiques à Corcyre, comme l'était la νομογραφία chez les Etoliens (*Corpus*, n° 3046).

(1) Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n° 250 ; F. Lenormant, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1867, p. 36-37. Ces divers φύλακες me donnent occasion de citer le κεστροφύλαξ, qui

Ce nous est l'occasion de remarquer que bien des radicaux, étrangers par eux-mêmes à l'idée de commandement et même de supériorité, l'expriment facilement par leur union soit à un radical nominal, comme dans χοροστάτης et Στησίχορος, soit à un préfixe comme πρό dans προστάτης, πρόεδρος, d'où συμπρόεδρος et προμνάμων, d'où συμπρομνάμων (*Corpus*, n° 1793; Le Bas, II, n° 2043 [a]) ; περί dans περίαλλος, Περίανδρος, περιγενής, etc.; ἐπί dans ἐπίτροπος, ἐπιμελητής, ἐπιστάτης, nom du principal archonte chez les Athéniens; ἐπιστράτηγος (*Corpus*, n° 4963), fonction intermédiaire entre le préfet impérial de l'Egypte et le stratége d'un nome.

L'ἐπιμήνιος, qui paraît avoir été une magistrature éponyme dans quelques villes de la Grèce (*Corpus*, n° 3595. Cf. 3641 [b] *in Addendis*), avait, à proprement parler, une fonction sacerdotale et mensuelle (1); et c'est pourquoi on le trouve expliqué par ἱεροποιός dans Hésychius; et cette fonction, d'après l'étymologie du mot, devait être *mensuelle* (Le Bas, V, n° 1140 et la note de M. Waddington); en effet, le verbe ἐπιμηνιεύω, qui manque jusqu'ici à nos lexiques, signifie tantôt *faire des sacrifices mensuels* (*Corpus*, n° 2448), tantôt *donner des à-comptes mensuels à un débiteur* (*Corpus*, n° 2058 [b]; Barbeyrac, *Traités de paix*, n° 335).

L'alliance des fonctions religieuses avec les offices municipaux et avec l'éponymat est fréquente dans les cités grecques, comme on le voit par les θεωροί ou θεαροί de Naupacte (*Corpus*, n°s 1756,

figure dans plusieurs inscriptions d'Athènes (*Corpus*, n°s 268, 270 et 280), et dont les attributions sont, je crois, encore mal déterminées. Quant au συγγραφοφύλαξ mentionné par un papyrus de Leyde (Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, III, p. 21), c'est une espèce de notaire. — Βιβλιοφύλαξ, que nous fait connaître un papyrus grec de Memphis publié par M. Parthey (*Nuove memorie dell' Instituto di corresp. archeologica*, II, p. 448), est probablement un simple bibliothécaire ou archiviste.

(1) Cf. le κατενιαύσιος, *magistrat annuel* dans des actes publics de Géla, en Sicile (*Corpus*, n°s 5475 et 5476).

1758. Cf. 2351); par les ἱερομνάμονες de Delphes et de Byzance; les ἱεραπόλοι de Géla; les ἱεροθύται d'Agrigente et de Malte; les θεοκόλοι de Dymes, en Achaïe; les νεωποιοί d'Halicarnasse (Franz, *Elem.*, p. 323); les νεωκόροι, dont le titre est devenu, sous l'Empire, un titre d'honneur pour les villes que distinguait leur piété envers la divinité des Césars (1).

La préposition ὑπέρ, dans ses dérivés ὑπέρτερος, ὑπερτερέω, ὑπέρτατος, exprime l'idée d'une supériorité, mais sans y attacher celle d'une fonction, d'une autorité générale ou particulière. La racine ὑπ de ὑπέρ, dans son dérivé ὕπατος, que nous rappelions plus haut, marque une sorte de superlatif, et l'on comprend ainsi que, dans une ville grecque autonome, στρατηγὸς ὕπατος désigne le magistrat suprême (Le Bas, V, nº 588) et que, dans la grécité des temps romains, ὕπατος ait traduit le mot *consul*, le consulat étant, à Rome, la magistrature suprême.

Il en est de même de la racine attributive ἀκρ dans quelques emplois de l'adjectif ἄκρος, comme ἄκροι Δαναῶν, *les chefs des Grecs*, chez Euripide (*Phéniciennes*, v. 433. Cf. Ἀργείων ἄκροι, dans les *Suppliantes*, v. 118). Il en est de même de κορυφή, *sommet*, qui donne κορυφαῖος, *le chef du chœur*, χορηγός ne désignant, à vrai dire, que celui qui en fait les frais. Au même titre encore κεφαλή, *tête*, entre dans le composé κεφαλουργός, qui désigne peut-être un chef d'atelier, à Mastaura, en Lydie (Le Bas, V, nº 1666c).

Outre son usage en composition, ἐπί marque, en syntaxe, l'attribution à un service spécial, dans les locutions comme ὁ ou οἱ ἐπὶ avec un génitif, par exemple ἐπὶ τῆς πόλεως, à Citium, en Chypre (*Corpus*, nºs 2617, 2621); ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν (*Papyri Taurinenses*, I, p. 75; cf. *Corpus*, nºs 191, 311, 2613, 2623; Démosthène, *sur la Couronne*, §§ 38, 115, 116 éd. Vömel); οἱ ἐπὶ τῶν φυλακίδων (*Papyrus grecs du Louvre*, p. 362); ἐπὶ τῆς ἐλαϊκῆς (*Ibid.*, p. 267); avec un datif ἐπὶ βωμῷ, magistrature

(1) Voir J.-H. Krause : Νεωκόρος. *Civitates neocoræ sive æditua e veterum libris*, etc., *illustratæ* (Lipsiæ, 1844, in-8º).

éphébique à Athènes (*Corpus*, n° 190) ; avec l'accusatif : στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα ou ἐπὶ τοὺς ὁπλίτας, ἐπὶ τὸ ναυτικόν, ἐπὶ τὴν παρασκευήν (*Éphémér. arch. d'Athènes*, n° 4108). Unie avec le verbe τρέπω, cette même préposition lui a donné le sens de *procurare*; de là ἐπίτροπος, avec le sens du latin *procurator*.

La préposition πρός est susceptible du même emploi : οἱ πρὸς ταῖς πραγματείαις (*Papyrus grecs du Louvre*, p. 267, 272).

Parmi ces divers préfixes, πρό joue un rôle important par les composés dont il fait partie, comme πρόβουλος, πρόμαντις, πρόμαχος, προερανιστής (1), προήγορος (2) ; mais surtout par ses dérivés : πρότερος d'où προτερέω, et πρῶτος (3), d'où πρωτεύω, et par les composés de πρῶτος, comme Πρωτόλαος, Πρωτομέδων, Πρωτεσίλας, Πρωτόνοος, Πρωταγόρας, πρωταγωνιστής, auxquels j'ajoute πρωτόκοσμος, *le premier des cosmes*, d'après une inscription crétoise (*Corpus*, n° 2572) ; πρωτοδιάκονος, d'après le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux, qui le traduit par *primus virgariorum*. Dans la grécité du temps de l'Empire, δεκάπρωτοι désigne les *decemprimi* ou magistrats répartiteurs de l'impôt, et il produit le dérivé δεκαπρωτέω (4).

Πρῶτος a pour superlatif πρώτιστος, qui a dû, sous sa forme

(1) Ce dernier n'est attesté (mais cela peut suffire) que par son féminin προερανίστρια, dont on a un exemple attique (*Corpus*, n° 120) ; d'ailleurs, une autre inscription attique (*Corpus*, n° 126) nous offre un ἀρχιερανιστής.

(2) Ou plutôt προάγορος, car ce mot paraît n'avoir été employé qu'en Sicile, où il désigne une magistrature principale (Cicéron, II, *Verr.* IV, 23) et où il a produit le dérivé προαγορέω (*Corpus*, n° 5491, inscription d'Agrigente). Cf. πυλαγόρας, nom de l'orateur qui représente une cité grecque dans le conseil amphictyonique.

(3) Le Bas, *Inscr. de Morée*, n° 173 : πρῶτος τῆς πόλεως. Cf. κόσμος τῆς πόλεως, un citoyen qui est *l'honneur de sa ville* (*Corpus*, n°s 3615 et 3618, à Novum Ilium).

(4) Peut-être faut-il ajouter aux dérivés de πρό le mot πρύτανις, dont la forme πρότανις s'est retrouvée dans une inscription de Lesbos (*Corpus*, n° 2166). Mais il est juste d'ajouter que M. Ahrens (*de Dialecto Æolica*) suspecte cette leçon, en comparant le n° 2189 du *Corpus*.

dorienne πράτιστος, exprimer une magistrature suprême, puisqu'on en trouve le dérivé verbal πρατιστεύω, pour πρωτιστεύω, dans une inscription de Byzance (*Corpus*, n° 2060), où il caractérise un citoyen d'Olbiopolis comme le personnage le plus distingué « dans sa patrie et dans tout le peuple du Pont. »

A côté de πρώτιστος se range naturellement ἄριστος, d'où οἱ ἄριστοι, qui désigna de bonne heure les premiers de l'Etat, les chefs d'un gouvernement *aristocratique* ou ἀριστοκράτεια. Quand l'aristocratie repose sur la richesse, elle s'appelle πλουτοκρατία ou τιμοκρατία (aristocratie censitaire). De là les adverbes πλουτίνδα et ἀριστίνδα, avec le même sens que πλουτίνδην et ἀριστίνδην, qui, joints à quelque verbe comme ἐκκρίνειν, ἐκλέγειν, expriment le choix selon les titres de fortune ou de naissance (Le Bas, II, n° 17). Γυναικοκρατία est encore un composé notable ici, parce qu'il désigne une espèce de domination fort redoutée dans la Grèce libre, celle qu'Aristote signalait chez les Spartiates (*Politique*, II, 9, éd. Bekker) et que plus tard Strabon signale chez les Cantabres (*Géogr.* III, 4, § 18).

Les superlatifs πράτιστος et ἄριστοι nous rappellent l'emploi de μέγιστος dans la locution ἄρχων μέγιστος que nous fournit le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux ; le dérivé μεγιστᾶν, μεγιστᾶνος (Cf. *Magister* et *magistratus* en latin), surtout usité au pluriel, οἱ μεγιστᾶνες. L'emploi du mot *maximus* en latin dans la locution *Pontifex maximus*, et celui du mot « grand » en français, dans les expressions comme *grand-prêtre*, *grand-juge* (en grec ce serait ἀρχιδικαστής), *grand-rabbin*, etc., est un fait grammatical tout semblable. En général, les superlatifs tendent naturellement à devenir soit des signes d'un pouvoir réel, soit des attributs honorifiques. On sait combien ces épithètes se sont multipliées dans l'usage de la grécité sous l'Empire et particulièrement sous les princes grecs de Byzance : tels sont ἔξοχος et ἐξοχώτατος, διάσημος et διασημότατος. Un nouveau mot de ce genre, ἐμφάνερος, nous est fourni par le *Manuel* de Pollux que nous venons de citer.

Mais revenons aux signes de la supériorité collective.

Le mot ὀλίγοι, qui désigne d'abord *le petit nombre*, puis *l'élite* des citoyens, s'applique plus tard, par extension, au gouvernement collectif du peuple par une minorité, ὀλιγαρχία. Par une dérivation de sens vraiment singulière et pourtant naturelle, le mot δῆμος lui-même, qui signifie d'abord *le peuple*, arrive à désigner, chez les Athéniens, le gouvernement démocratique, surtout dans la locution καταλύειν τὸν δῆμον, « détruire la démocratie ou y porter atteinte. » Le composé δημοῦχος n'est pas seulement, comme chez Sophocle (*Œdipe à Colone*, v. 1348), un mot poétique désignant le *chef du peuple ;* une glose d'Hésychius affirme que c'était aussi le titre officiel d'une magistrature dans quelques villes grecques. De même πολιοῦχος, avec ses variantes πολιήοχος et πολισσοῦχος, exprime aussi l'idée d'une domination sur la cité entière. Le nom propre Ἀστύοχος, qui a bien pu quelque part être employé comme nom commun, en est le synonyme.

La racine de δῆμος, unie à celle du verbe ἐργάζομαι, a formé, chez plusieurs peuples de la Grèce, le composé δημιουργός, en dorien δαμιωργός, qui signifie d'abord *ouvrier*, celui qui *travaille pour le peuple*, puis *magistrat*, d'où δαμιωργεῖν, exercer la magistrature principale (1).

Par un phénomène grammatical analogue à celui que présente δῆμος, le mot βουλή, *conseil*, désigne le corps d'élite qui dirige les délibérations du peuple ; de là βουλεύειν, *faire partie du conseil*, et βουλευτής, *conseiller*, membre de ce conseil. Sur quelques monuments grecs de l'Asie, ce mot s'unit avec ἐπίσκοπος dans le sens de magistrat civil (Le Bas, V, n° 1990), et il donne lieu aux locutions βουλὴ ἐπισκοποῦσα (Le Bas, V, n°s 2308, 2312), et βουλευταὶ ἐπισκοποῦντες (Le Bas, V, n°s 2309, 2412a).

Le Sénat commun à une confédération (κοινόν) s'appelle κοινοβούλιον, à Prusias, en Bithynie, et le membre de ce Sénat s'appelle κοινόβουλος (Le Bas-Waddington, V, n°s 1176, 1178).

(1) Par un singulier contraste, λειτουργός, composé du même radical ἐργ et du radical de λεώς, peuple, n'a jamais eu, non plus que les dérivés λειτουργέω, λειτουργία, etc., d'autre sens que celui d'un service, d'un *ministerium* civil ou religieux.

La simple idée d'une assemblée, d'une convocation, s'exprime par l'adjectif verbal σύγκλητος, qui, d'abord uni à βουλή, désigne le Sénat ; puis, employé seul, comme substantif, désigne essentiellement le Sénat romain, et, à ce titre, reçoit sous l'Empire l'épithète privilégiée ἱερά. (Voy. là-dessus une note de M. Waddington sur Le Bas, V, 53.) Le dérivé συγκλητικός désigne ainsi le sénateur romain.

C'est l'occasion de remarquer encore que ἐκκλησία, ou l'assemblée du peuple, produit les dérivés ἐκκλησιάζω, prendre part à l'assemblée, et ἐκκλησιαστής, et que ce dernier signifie le citoyen exerçant, dans l'assemblée, sa part de la souveraineté publique. Le mot dorien ἁλία, *assemblée publique*, d'où ἁλιάζω et ἁλίασμα (*Corpus*, n° 5491), reparaît, sans doute sous sa forme ionienne, dans ἡλιαία, nom d'un tribunal ou « assemblée » de juges athéniens qu'on appelait ἡλιασταί. Là domine l'idée d'une autorité politique, ici celle d'une autorité judiciaire.

Certains colléges de magistrats sont désignés par le nombre même des personnes qui les composent. Tels étaient, à Athènes, *les onze*, οἱ ἕνδεκα, chargés des exécutions capitales ; tels, *les sept* οἱ ἑπτά, associés aux archontes dans le protocole d'un décret d'Olbia (*Corpus*, n° 2058[a]) ; ce qui rappelle les *duumviri*, les *triumviri*, les *decemviri*, etc., chez les Romains.

Une autre supériorité toute collective est exprimée par μητρόπολις, quand il signifie, non pas la ville mère d'une ou de plusieurs colonies, mais la *ville principale* d'une contrée ; et par μητροκωμία, dans le sens de *bourg principal* (*Corpus*, n° 4551).

Plus tard, on rencontre aussi le composé hybride μητροκολωνία (*Corpus*, n° 4485 ; Le Bas-Waddington, V, n° 2606[a]).

Ce nous est l'occasion de signaler, en passant, l'usage tout honorifique des locutions comme μητὴρ πόλεως (Le Bas, V, n° 1602), πατὴρ βουλῆς (Le Bas, V, n°s 594, 628, 1369. Cf. II, 43), d'où, par une pente naturelle de l'esprit d'adulation, υἱὸς πόλεως (Le Bas, V, n° 1592), θυγάτηρ πόλεως (Le Bas, V, n° 1361). A ces formules se rattache l'adoption si fréquente du latin *patronus*, sous la forme grecque πάτρων, par les villes de l'Orient qui voulaient s'assurer parmi les Romains de puissants protecteurs (*Corpus*,

n°s 1878, 2215, etc.) ; d'où, plus tard, le verbe πατρωνεύω, dans une inscription de Delphes (*Corpus*, n° 1695) ; ce qui nous conduit à rappeler les titres de φίλος et de συγγενής, qui marquaient une sorte de dignité à la cour des Lagides (Letronne, *Recherches sur l'Egypte*, p. 58, 313, 321) ; le titre de διάδοχος, attaché, comme un honneur, aux descendants des premiers conquérants macédoniens de la Syrie et de l'Egypte.

Nous revenons à l'idée du pouvoir personnel par le mot αὐθέντης, composé d'origine longtemps douteuse, mais dont l'étymologie me paraît expliquée avec beaucoup de vraisemblance par une conjecture de M. F. Meunier (1). Αὐθέντης signifie primitivement, comme αὐτόχειρ, αὐτοφόνος et αὐτοφόντης, *le suicide*, celui qui se tue lui-même, puis celui qui fait par lui-même une action quelconque, et il arrive par là au sens de pouvoir indépendant. C'est ainsi que, dans la grécité byzantine, il signifie *seigneur*, presque avec le sens du français *monsieur*, et que, chez les peuples du Levant, il est devenu, avec ce sens, le mot *effendi*.

L'exercice d'une volonté indépendante, attribut principal de la royauté, s'exprime aussi par le nom abstrait ἐξουσία, de ἐξεῖναι, « être permis », d'où ἐξών, ἐξόντος. Mais ce n'est guère que dans le grec moderne que ἐξουσιάζω est devenu synonyme de δεσπόζω, κυριεύω, ἄρχω, et ἐξουσιαστής synonyme de δεσπότης, κύριος, ἄρχων.

Après cette longue énumération des mots, fort divers d'origine, qui expriment l'idée de commandement, nous arrivons aux deux radicaux qui, soit par dérivation, soit par composition, en fournissent l'expression la plus fréquente et la plus usuelle. Ce sont ἀρχ et ἀγ ou ἡγ.

(1) Selon cette conjecture, αὐθέντης est pour αὐτοθέντης (Cf. αὖθι = αὐτόθι, ἡμέδιμνον = ἡμιμέδιμνον, τέτραχμον = τετράδραχμον), où θέν représente la même racine que θάνατος, θανεῖν, la même que φόνος, φέν-ω dans l'aoriste épique πεφνεῖν pour πεφενεῖν (Cf. θήρ = φήρ, θλάω = φλάω), le suffixe της s'y rattache comme dans αὐτοφόντης, ἀργειφόντης, ἀνδρειφόντης. Le latin offre des apocopes intérieures fort semblables : *stipendium* = *stipipendium*, *restutus* = *restitutus*, *selibra* = *semilibra*, *semodius* = *semimodius*.

'Αρχ donne d'abord ἀρχός et ἄρχων (participe du verbe ἄρχω, d'où le dérivé ἀρχοντέυω, inconnu aux Lexiques (*Corpus*, n° 2076), ἀρχῖνος et ὄρχαμος, tous plus ou moins antiques. Puis, dans une période plus récente, il donne les féminins, presque tous inconnus aux Lexiques : ἄρχις (Inscription de Tenos, *Corpus*, n° 2339), ἀρχεῖτις (inscription de Thasos, *Corpus*, n° 2162), ἀρχείνη (Inscription de Syros (*Corpus*, n° 2347[1]), d'où le composé συναρχείνη que Ross avait relevé sur un monument du règne des Antonins. J'ai signalé ailleurs l'importance historique de ces féminins, soit qu'ils désignent une autorité réellement dévolue à des femmes, soit qu'ils expriment une simple association honorifique aux charges exercées par leurs maris : dans les deux cas, l'histoire des mots touche à celle des mœurs et lui emprunte un surcroît d'intérêt (1).

Le commandement, que représente le radical ἀρχ, peut être étendu à tout un peuple, comme dans 'Αρχέλαος ou Λάαρχος, Λέαρχος, dans μόναρχος ou μούναρχος, et μονάρχης. Il est, en quelque sorte, renforcé dans ἔπαρχος, ἔξαρχος. Il est subordonné dans ὕπαρχος. Il est partagé dans σύναρχος, συνάρχων, τέτραρχος. Il est borné aux subdivisions d'un état dans πολιτάρχης (*Corpus*, n° 1967), dans φύλαρχος, δήμαρχος, φρατρίαρχος, ληξίαρχος, dont quelques-uns peuvent renverser l'ordre de leurs éléments : 'Αρχέπολις, 'Αρχίφυλος, 'Αρχίδημος.

Νόμαρχος, chez les Grecs de l'Egypte ptolémaïque et romaine (2), désigne une autre subdivision de ce genre; de même τριακάδαρχος, ou *trentenier*, dans la ville sicilienne d'Acræ (*Corpus*,

(1) Voir les *Comptes-rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séances du 20 octobre 1865, et du 31 juillet 1870.

(2) Peut-être aussi en Syrie, car M. de Saulcy, dans son *Voyage autour de la mer Morte* (II, p. 623), relève une inscription qui nous offre le mot, inconnu jusqu'ici, στρατονόμαρχος, *commandant militaire du nome*. Cf. dans Le Bas (V, n° 2112), un στρατηγὸς νομάδων, dont la fonction se rapporte sans doute à l'ἔθνος νομάδων mentionné dans le même recueil (V, n. 2203). En Egypte, le mot στρατονόμαρχος paraît inusité, car dans l'édit de Tibère Alexandre (*Corpus*, n° 4957), on lit οἱ κατὰ νόμον στρατηγοί.

n° 5425) ; τόξαρχος, le *chef des archers*, à Athènes (*Corpus*, n° 80).

Cela nous conduit aux composés d'ἀρχ avec un nom de nation, de pays ou de ville : Ἀράβαρχος, Ἀσιάρχης, Θηβάρχης, avec lesquels on peut comparer ἀρχοστάτης Λυκίων (Le Bas, V, n° 1221), Παμφυλιάρχης et Λυκιάρχης (Le Bas, V, n° 1224).

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction militaire soit générale, comme dans πολέμαρχος, l'un des archontes d'Athènes (1), soit spéciale, comme dans στράταρχος, χιλίαρχος, ἑκατόνταρχος, ταξίαρχος, Ἀρχίλοχος, etc., dont quelques-uns peuvent changer l'ordre de leurs éléments, comme Ἀρχεπόλεμος et Ἀρχέστρατος. Même inversion dans ἵππαρχος et Ἄρχιππος, Ἀρχένεως et ναύαρχος dont le second est seul employé comme nom commun, avec le sens d'amiral, et cela, chose notable, hors de l'Attique ; car chez les Athéniens, le commandement des armées, soit de mer, soit de terre, est toujours désigné par στρατηγός et στρατηγεῖν (2).

Ἀρχιραβδοῦχος, traduit par *primivirgarius*, dans la Καθημερινὴ ὁμιλία de Pollux, est un mot nouveau pour les lexiques et désignait sans doute le *chef des licteurs*.

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction civile dans βούλαρχος, auquel correspond Ἀρχέβουλος, employé seulement comme nom propre ;

Dans γυμνασίαρχος, d'où γυμνασιαρχέω. Le degré inférieur de cette fonction est exprimé par ὑπογυμνασίαρχος, d'où ὑπογυμνασιαρχέω (*Corpus*, n°s 2183, 2430, etc.) ;

Dans ἐφήβαρχος, d'où ἐφηβαρχέω. Le degré inférieur de cette fonction est exprimé par ὑπεφήβαρχος, dont je n'ai pas recueilli un seul exemple, mais qu'atteste suffisamment son dérivé, ὑπεφηβαρχέω (*Corpus*, n° 3665). De même θιασάρχης a donné θιασαρχέω (*Corpus*, n° 2099ª).

Ἀρχιπρυτανεύς et ἀρχιπρύτανις (*Corpus*, n° 2882), d'où ἀρχιπρυτα-

(1) Cf. εἰρήναρχος, εἰρηνάρχης, et sur le sens de ce mot qui désigne une magistrature civile, peut-être analogue à l'édilité romaine, voir nos *Études historiques sur les traités publics* (éd. de 1866), p. 44, note 2.

(2) Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 488 et suiv.

νεία (Le Bas, V, nº 235), se trouvent exprimer deux fois la supériorité, s'il est vrai, comme nous le croyons et comme nous l'avons dit plus haut, que πρύτανις soit déjà un dérivé de la même racine que πρῶτος. Nous avons d'autres pléonasmes du même genre, dans κυριάρχης, d'où κυριαρχέω, κυριαρχία, κυριάρχησις, qui n'ont, d'ailleurs, que je sache, jamais désigné un véritable office public. Il en est de même des mots ἀρχηγός, Ἀγήσαρχος, Ἀναξικράτης. Mais ces derniers ne sont que des noms propres, comme il y en a tant chez les Grecs, où une fantaisie vaniteuse s'est complu à redoubler l'expression de la même idée.

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction religieuse dans ἀρχιερεύς, d'où συναρχιερεύς dont l'existence n'est attestée jusqu'ici que par le verbe συναρχιεράομαι (*Corpus*, nº 4385).

Au reste, l'idée de hiérarchie, le besoin d'une subordination, dans tous les services de la vie des peuples, est chose si naturelle qu'on ne s'étonnera pas que la langue grecque nous en fournisse tant d'expressions et des plus variées. Parmi ces expressions, qu'il serait trop long de relever toutes, je signalerai seulement les plus singulières et particulièrement celles qui manquent jusqu'ici à nos Lexiques. Commençons par les plus modestes.

Ἀρχιλατόμος, *le chef des carriers* (Inscript. inédite de Silsilis en Egypte), qui nous rappelle ἀρχιτέκτων, *le chef des maçons*, devenu en latin *architectus* avec un surcroît et comme un rehaussement de dignité, puis repris par les Grecs sous la forme ἀρχίτεκτος (Gruter, 186, 2).

Ἀρχυπηρέτης, *le chef des serviteurs* de la maison royale en Egypte.

Ἀρχιτελώνης, *le fermier en chef des impôts.*

Ἀρχώνης ξύστου, l'entrepreneur général du xyste, à Hiérapolis en Phrygie (Le Bas, V, nº 741).

Σφαιράρχης, *président du jeu de balle?* (Letronne, *Inscriptions de l'Egypte*, nº 311).

Ἐργαστηριάρχης, maître ouvrier, ou chef d'atelier (Inscr. d'origine égyptienne, *Corpus*, nº 4968).

Συνοδιάρχης, chef de caravane à Palmyre (*Corpus*, n° 4489. Le Bas, V, n° 2589).

Ἀρχέμπορος, probablement *le chef d'une caravane*, dans une inscription de Palmyre (*Corpus*, n° 4486. Cf., au sujet de ces caravanes en Asie, Le Bas, V, n°s 2589, 2599, 2603).

Ἀλαβάρχης et ἀλάβαρχος, magistrature particulière aux juifs de l'Egypte, si tant est que ce mot ne soit pas d'origine purement orientale, rattaché, par une fausse ressemblance, à des radicaux grecs (1).

Ἀρχιπροφήτης, *chef des prophètes*, dans les temples égyptiens (Letronne, *Inscr. de l'Egypte*, n° 62).

Κωτάρχης ou κώταρχος, associé à προφήτης, dans trois inscriptions des Branchides (*Corpus*, n°s 2880-2882), et dont le sens semble déterminé comme celui d'une fonction religieuse par les compliments τῶν μεγάλων θεῶν Καβείρων, dans une inscription provenant du même lieu (*Corpus*, n° 2882).

Ἀρχιπρόβουλος, chef ou président d'un conseil de πρόβουλοι, à Termessus (*Corpus*, n° 4364).

Ἀρχισκηπτοῦχος, fonction religieuse, à Ephèse (*Corpus*, n° 2987. Le Bas, V, n° 161).

Ἀρχιεροθύτης, *chef des sacrificateurs*, à Lindos (Ross, *Inscr. inéd.*, n° 271).

Ἀρχινεωποιός, *chef des conservateurs* (?) *d'un temple*, à Aphrodisias (*Corpus*, n°s 2782, 2795, 2800, 2811).

Ἀρχοινοχόος et ἀρχιοινοχόος, *chef des échansons*, peut-être des prêtres qui faisaient des libations?, à Anactorium (*Corpus*, n° 1793b in Addendis. Cf. *Thesaurus l. gr.*, s. v.).

Quelques-uns de ces composés ne nous sont encore connus que par les dérivés qu'ils ont produits :

Ἀρχιέρανος, *chef d'un eranos*, ou collége religieux, par le verbe ἀρχιερανέω, à Balbura (Le Bas, V, n° 1227). Nous avons déjà noté plus haut ἀρχιερανιστής d'après une inscription attique.

(1) Voy. sur ce mot l'article instructif, mais peu concluant, du *Thesaurus* d'H. Estienne, éd. Didot, et le *Corpus inscr. gr.*, n° 4267, qui nous en offre un exemple en Lycie.

Ἀρχιφύλαξ, *chef des gardes*, par ἀρχιφυλακέω et par ἀρχιφυλακία, à Balbura (Le Bas, V, n° 1224. Cf. ἀρχισωματοφύλαξ, à Citium *Corpus*, n° 2617). La même inscription de Balbura atteste le mot ὑποφύλαξ par le verbe ὑποφυλακέω.

Ἀρχιλυχναφόρος, *chef des porte-lampes*, par ἀρχιλυχναφορέω, à Métropolis, dans la Pélasgiotide (Le Bas, II, n° 1294).

De même ἀρχιθέωρος correspondait au verbe ἀρχιθεωρέω (Le Bas, II, n° 1847).

Ἀρχισυνάγωγος, avec le sens de chef d'un corps politique ou civil, à Olynthe (Le Bas, II, n° 1409).

Quelques-uns de ces composés, qui nous parviennent sans explication, demeurent jusqu'à présent fort obscurs. Tels sont :

Ἀρχεδέατρος (pour ἀρχεθέατρος ?) titre d'une fonction de cour, chez les Ptolémées (*Corpus*, n° 4678, et Aristéas, *Sur les LXXII Interprètes*).

Λαμπάδαρχος attesté par son dérivé λαμπαδαρχέω (Le Bas, II, n° 2083), qui paraît désigner la fonction d'un chef de λαμπαδηφόροι, dans l'île de Paros.

Λαυκέλαρχος attesté par λαυκελαρχέω, dans trois inscriptions de Naples (*Corpus*, n°s 5790, 5796, 5797), où l'éditeur soupçonne que ce mot peut être une altération locale pour ναυκελαρχέω, et contenir le latin *navicula*, grécisé en ναυκέλα. Ce serait alors l'exercice d'un commandement sur mer.

Συστρεμματάρχης, dans une inscription éphébique d'Athènes (*Ephéméride archéol.*, n° 2831), où se trouve aussi le verbe συστρεμματαρχέω.

Παραπροστάτης, attesté par παραπροστατέω, dans une inscription d'Agrigente (*Corpus*, n° 5491), où il paraît synonyme de προβουλεύω, faire fonction de προστάτης, de πρόβουλος.

Παραπρύτανις paraît synonyme de συμπρύτανις, dans une inscription de Smyrne, qui est au musée de Leyde (Janssen, p. 41).

Dans quelques composés de ce genre, comme ἀρχιερεύς et ἀρχιατρός, le radical ἀρχ désigne moins l'idée d'un commandement que celle d'une dignité supérieure. Dans ἀρχηγός, ἀρχηγέτης, ἀρχιγένεθλος, ἀρχιγενής, il incline à signifier l'origine, le commencement, et il n'a que ce dernier sens dans ἀρχομηνία, *commence-*

ment du mois, que nous fait connaître une inscription attique (*Corpus*, n° 71).

Dans le sens de *premier chef d'une race, protecteur de la race*, ἀρχηγός et ἀρχηγέτης sont à peu près synonymes de κτίστης, *fondateur*, qui désigne le chef d'une colonie, l'ancêtre, souvent imaginaire, de la population d'une ville, le personnage qui lui donne son nom et qu'on y honore quelquefois comme un héros. Οἰκιστής exprime un fait semblable, sans y rattacher l'idée d'une consécration religieuse.

C'est l'occasion de remarquer qu'un simple suffixe, comme της, uni à quelques radicaux qui n'ont rien de commun avec l'idée de commandement, peuvent pourtant exprimer cette idée. Ainsi βού-της est le *chef* d'un troupeau de bœufs, quoiqu'il désigne d'abord celui qui les fait paître, *pastor* (1). Τιμητής signifie d'abord le *censiteur*, puis le magistrat chargé, à ce titre, d'une fonction importante.

En général, les langues synthétiques ont, à cet égard, des facilités d'expression que n'ont pas les langues analytiques. Ainsi le grec peut dire οἱ ἐνεστακότες κόσμοι, les magistrats *en fonction*, comme on le voit dans une inscription crétoise (*Corpus*, n° 2556); mais il peut désigner plus brièvement par ἔναρχος le magistrat *en fonction* (*Corpus*, n°s 3046 et 4755), et, pour désigner le magistrat *sorti de fonction*, il n'a qu'à mettre au participe de l'aoriste le verbe correspondant au titre de la fonction. Ainsi à ἱερεύς, le prêtre *en fonction*, correspond ἱερεύσας, le prêtre qui en est sorti; à ἄρχων correspond ἄρξας. Par un procédé moins rapide, mais encore synthétique, ἡ προιερωμένη, dans une inscription de Cyzique (*Corpus*, n° 3657), désigne celle qui a précédemment exercé la fonction de prêtresse (2).

De même, le grec aime parfois à amplifier, en quelque

(1) Cf. en latin *armentarius*, *caprarius*; en italien *colonnello* (d'où notre mot français *colonel*).

(2) Remarquons, en passant, que l'idée inverse, celle d'une magistrature *à exercer*, n'a pas d'expression synthétique en grec, non plus qu'en latin. Le *Consul designatus* des Romains est en grec l'ὕπατος ἀποδεδειγμένος.

sorte, le personnage du magistrat par la périphrase οἱ περί, précédant le nom propre du magistrat et le titre de sa magistrature. Ainsi : ἀρχόντων τῶν περὶ Θεοκλέα (*Corpus*, n° 2060. Cf. 1732[b]); Ἐπὶ Κόσμων τῶν περὶ Φιλόνβροτον (*Corpus*, n° 2557); τῶν περὶ Δημοχῶντα ἀρχόντων ἀγορασάντων (*Corpus*, n° 2058); etc., ce qui rappelle notre locution française *nous* devant le nom d'un magistrat unique.

Quelques-unes de ces formes passent aussi du sens hiérarchique au sens de la politesse officieuse entre personnes d'une même société. Κύριος et κυρία en grec, comme *dominus* et *domina*, commençaient, dès le temps de l'Empire, à signifier, dans les relations de la vie privée, ce que signifient chez nous *monsieur* et *madame* (*Corpus*, n° 2338, et *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Κύριος).

La racine ἀγ ou ἡγ, dont le sens primitif est *conduire*, *guider*, produit beaucoup moins de dérivés et de composés que la racine ἀρχ. Cependant les dérivés ἀγός, ἀγωγός, ἡγεμών, ἡγητήρ et ἡγήτωρ, et les composés Λᾶγος (pour Λάαγος), Ἀγέλαος, Ἀγησίλαος, δημαγωγός, Ἀγέδημος et Ἀγησίδημος, στρατηγός, Ἡγέστρατος et Ἡγεσίστρατος, λοχαγός, Ἀγέλοχος et Ἡγεσίλοχος (Cf. Ἀρχίλοχος), contribuent pour une large part, soit comme noms communs, soit comme noms propres, à la riche synonymie des mots de cette famille.

Au reste, de même que la racine ἀρχ n'exprime pas toujours un véritable commandement, de même ἀγ et ἡγ n'expriment souvent que l'idée de *guider*, comme dans ὁδηγός, ou celle de porter, comme dans ἱππηγὸς (ναῦς), φορτηγὸς (ναῦς), « le navire de transport pour les chevaux ou les fardeaux »; dans σιτηγός, « qui porte ou charrie des blés », d'où le dérivé σιτηγήσια (τὰ), *importation de blé*, dans une inscription de Téos (Le Bas, V, n° 86, ligne 81). Le radical ἀγ s'écarte plus encore de son sens primitif, lorsque dans χορηγός, après avoir désigné le *chef du chœur* (Cf. ἁγησίχορος), il désigne celui qui en fait les frais, le mot κορυφαῖος étant réservé pour le chef même des choristes. Par une dérivation plus étrange, mais qui nous ramène à la formation et à l'idée du παιδαγωγός, le mot δικασταγωγός, dans une inscription

de Mylasa (Le Bas, V, n° 358), paraît désigner une sorte d'*introducteur*, de maître de cérémonies attaché au service d'un δικαστὴς μετάπεμπτος (1).

Les composés de la racine ἀγ ou ἡγ, comme ceux de la racine ἀρχ, peuvent aussi, à l'aide d'un préfixe ὑπό, désigner un degré inférieur du commandement. Ainsi à λοχαγός répond ὑπολόχαγος, à στρατηγός et στρατηγέω répondent ὑποστράτηγος et ὑποστρατηγέω. On peut ajouter à cette série ὑποπρύτανις (*Corpus*, n° 1993ª ; Le Bas, II, n° 1047).

A l'aide du préfixe ἀντί, l'idée de commandement se détermine par celle de *remplacement*, dans ἀντιστράτηγος, ἀνθύπατος, le remplaçant du préteur, du consul, dans les monuments grecs des temps romains (*Corpus*, nos 2588, 2591).

De même, pour les fonctions civiles, dans ἀντικοσμήτης, le *remplaçant — du cosmète* ou le *vice-cosmète* (*Corpus*, nos 271, 272ᵇ).

Athènes, où nous trouvons cette dignité éphébique, avait aussi l'ἀντικήρυξ ou *vice-héraut* (*Corpus*, n° 353).

Ἀντισφραγεύς (Polybe, VI, 56, éd. de la Bibliothèque F. Didot).

Ἀντάρχων ἱερωτάτου ἀγῶνος Πανελληνίου, à Athènes (*Corpus*, n° 353).

Quelques préfixes ne font, d'ailleurs, que renforcer le sens du mot, comme dans καθηγεμών, épithète de Dionysos ou Bacchus, considéré comme le chef et le protecteur des corporations dionysiaques (*Corpus*, n° 3067).

Cela me conduit à relever quelques composés du même genre, inconnus jusqu'ici aux Lexiques : ὑποκοσμητής, *sous-inspecteur des éphèbes*, à Athènes (*Corpus*, n° 270) ; ὑποπαιδοτρίβης, *sous-maître de gymnastique* (*Ibid.*, n° 279. Cf. 265) ; ὑποφώνασκος, *sous-maître de déclamation* (*Ephéméride archéol.*, n° 4096) ; ὑποφύλαξ opposé à ἀρχιφύλαξ (Le Bas, V, n° 1221, et la note de M. Waddington) ; ὑπόστολος magistrat ou fonctionnaire peut-être religieux, dans une ville sur le Pélion (Mézières, *Mémoire sur le Pélion et l'Ossa*,

(1) Sur cette fonction dans les villes grecques, voir nos *Etudes historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (édit. de 1866, p. 73, 74).

p. 116); ὑποσπονδοφόρος, fonctionnaire certainement religieux auprès du temple d'Olympie (2e inscription inédite d'Olympie, publiée par M. Beulé, au tome Ier des *Archives des missions scientifiques*).

Ces composés, à leur tour, nous suggèrent une observation qui n'est pas sans importance. Σπονδοφόρος, par lui-même, désigne celui qui porte le vase aux libations, la σπονδή : cela n'implique aucune supériorité. Mais du moment que le *spondophore* avait au-dessous de lui un *hypospondophore*, il en devenait le supérieur. De même, le γραμματεύς, ou secrétaire, exerce une simple fonction, dont le titre n'implique une supériorité que si, à côté du γραμματεύς, on institue quelque ὑπογραμματεύς, comme cela, en effet, avait lieu dans plusieurs villes grecques, notamment à Athènes. La théorie du langage aime à constater avec quelle souplesse il se prête à tous les besoins de la vie sociale, par quelles voies et souvent par quels détours il varie l'expression d'une seule et même idée, selon les diverses alliances que cette idée comporte.

Deux observations importantes nous restent à faire sur les nombreux composés que nous venons de classer dans ce mémoire.

Quand les deux éléments de ces composés sont des racines nominales et attributives, on a vu avec quelle facilité ils changent de place en composition. L'usage le plus général est assurément que, dans les composés par subordination (1), la racine qui joue le rôle de déterminatif précède celle qu'elle détermine, comme dans τελεσφόρος, ὁπλοφόρος, λεωφόρος, καρποφόρος, σιτοφόρος, etc., où la racine verbale, en gardant l'accent, témoigne de sa prédominance. Mais cette règle souffre des exceptions nombreuses. Par exemple φιλόβιβλος (Cf. βιβλιογράφος, βιβλιολάθας), φίλοινος, φιλάδελφος, φιλάρετος, φιλόχορος, φιλόχωρος et tant d'autres où l'idée de l'*objet* aimé, déterminant celle d'*amour*, la suit dans l'ordre des éléments dont le mot se compose.

Quelquefois l'usage paraît avoir attaché un sens différent à

(1) Voir Ad. Regnier, *De la formation des mots dans la langue grecque*, § 294 et suiv., éd. de 1855.

deux composés où les éléments alternent ainsi. Φιλόθεος signifie *celui qui aime Dieu*, tandis que θεόφιλος signifie *celui que Dieu aime*, d'où φιλοθεότης et θεοφιλότης (1), avec deux significations également distinctes, et cette distinction, attestée comme elle l'est par un auteur ancien, n'est pas sans conséquence pour l'histoire du sentiment religieux dans l'antiquité (2).

Mais bien souvent il est difficile, ou plutôt impossible, de reconnaître dans l'alternance des éléments du mot composé une intention précise d'en modifier le sens. Φερέοικος est un pur synonyme de οἰκοφόρος, φερεσσακής et σακεσφόρος, χωροφιλέω et φιλοχωρέω ne laissent pas voir, non plus, la moindre différence. On ne voit pas pourquoi, dans ἐχεμυθία, l'idée de *parole* vient au second rang; pourquoi, dans μυθολογία, l'idée de *fable*, exprimée par le même radical μυθ, tient le premier rang, si ce n'est par analogie avec ἀστρολογία, θεολογία, etc., tandis que dans ἐχεμυθία, on suit l'analogie de ἐκεχειρία. De même dans κακοποιός et κακοποιεῖν l'idée verbale est la seconde; au lieu que dans μνησίκακος et μνησικακεῖν elle est la première. Dans θυροκοπέω, θυρόκρουστος et θυροκρουστέω, elle est la seconde; dans κρουσίθυρος, elle est la première. Dans ἐργόχειρον, elle est la première, et dans χειρουργός, elle est la seconde; dans ἀρχιτέκτων l'idée verbale est la première; elle est la seconde, dans τεκτόναρχος (3).

Si, pour les noms communs, le caprice a pu renverser souvent l'ordre le plus logique des éléments d'un mot composé, il est juste de dire que c'est pour les noms propres qu'on trouve surtout des exemples de ce renversement. Parmi les nombreux composés que l'on a vus plus haut des racines ἀγ ou ἡγ et ἀρχ, il y a beaucoup de noms propres, et cela est naturel. Les Grecs avaient une grande liberté pour le choix des noms de personnes;

(1) Voir le Mémoire de M. Letronne *Sur les noms propres grecs*, dans le tome XVIII, 1re partie, du Recueil de l'Académie des Inscriptions, p. 101.

(2) Ménandre, περὶ Ἐπιδεικτικῶν, dans les *Rhetores græci* de Walz, t. IX, p. 199.

(3) Mot que Pollux (*Onomast.*, VII, 117) atteste avoir lu dans Sophocle.

à cet égard, leur *état civil* diffère absolument de celui des Romains, que les Romains ont transmis à tous les peuples civilisés de l'Occident (1). Ils usaient de cette liberté pour donner à leurs enfants les noms les plus harmonieux, ceux qui exprimaient agréablement des idées de piété, de courage, de patriotisme. Mais il n'était pas nécessaire que ces idées eussent dans un nom propre la juste place que leur aurait assigné le langage dans un adjectif ou dans un nom de magistrature. A ce point de vue, le nom propre Ἀγέστρατος valait στρατηγός, qui est un nom commun; Ἀρχεπόλεμος ou Ἀρχεπτόλεμος valait πολέμαρχος, qui est un nom commun. Quelquefois même les deux variantes appartiennent à la classe des noms propres, comme Λάαρχος et Ἀρχέλαος, Ἀνάξιππος et Ἱππῶναξ, Ἀνάξανδρος et Ἀνδρῶναξ. Ainsi, dans un autre ordre d'idées, les noms propres Κλέανδρος et Ἀνδροκλῆς, Θεότιμος et Τιμόθεος ou Τιμησίθεος, Ἱπποκράτης et Κράτιππος, etc., ne perdaient rien à l'alternance de leurs éléments. Δημοκράτης et Κρατίδημος n'y perdent pas davantage; car ils n'expriment qu'une vague idée de la *force du peuple*, comme Δημοσθένης (2). Il n'y a pas une seule nation de la Grèce chez qui ces mots eussent jamais exprimé, même à titre de nom propre, la pensée d'une tyrannie exercée par un citoyen sur ses concitoyens.

Un grammairien grec du moyen âge remarque avec raison que le langage, par ses lois principales, représente les rapports élémentaires de la sociabilité humaine (3). On voit que dans le détail même de ses richesses l'idiome hellénique reflète les mœurs, les institutions et quelquefois jusqu'aux préjugés de la

(1) Voir, pour plus de détail, dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 105 et suiv., le mémoire qui traite des formalités de l'état civil chez les Athéniens.

(2) Plusieurs composés du radical κρατ, comme le nom propre Κρατησίλοχος (*Corpus*, n° 2448), sont évidemment de pure fantaisie et n'ont jamais eu le sens d'une magistrature ou d'un commandement réel.

(3) Joannis Glycæ *Opus de vera syntaxeos ratione*, ed. Alb. Jahn (Bernæ, 1849, in-8°).

nation ingénieuse qui le parle et qui le transforme depuis tant de siècles.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel annonce que, l'état de sa santé l'obligeant de quitter Paris pour quelques semaines, il a, sous l'approbation de l'Académie, délégué M. JOURDAIN pour le remplacer durant son absence.

M. JOURDAIN fait connaître à l'Académie que, conformément au vœu qu'elle avait exprimé, le complément de l'allocation accordée par le gouvernement à M. Victor Guérin, pour sa mission en Palestine, vient d'être mis à sa disposition, de manière à lui permettre d'acquérir, au nom de la France, le terrain où il vient de retrouver *le tombeau des Macchabées*. — M. DE LONGPÉRIER demande si le vœu exprimé par l'Académie en faveur de cette acquisition a été notifié à M. Guérin. — Sur la réponse négative de M. JOURDAIN, M. DE LONGPÉRIER insiste pour que cette notification ait lieu, et que M. Guérin se trouve ainsi autorisé à sacrifier, s'il le faut, une partie de sa mission, afin d'assurer à la France la possession du terrain dont il s'agit.

M. JOURDAIN donne lecture d'une lettre de M. l'administrateur général de la Bibliothèque impériale, qui accuse réception et remercie l'Académie de l'envoi d'un manuscrit pâli offert par M. Ménant à l'Académie et offert par celle-ci à la Bibliothèque.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Cronache della città di Fermo*, pubblicate per la prima volta ed illustrate dal Cav. Gaetano de Minicis, vice-presidente della R. deputazione di storia patria etc. Con molti documenti intercalati a cura

di Marco Tabarrini (Firenze, 1870; in-4°). Ce volume fait partie de la collection de documents concernant l'histoire d'Italie, publiée sous les auspices du gouvernement italien. Il comprend plusieurs chroniques relatives à la ville de Fermo et le sommaire chronologique de toutes les chartes et autres documents antérieurs au 14e siècle qui peuvent concerner l'histoire de cette ville.

2° *Revue archéologique* : août 1870.

3° M. Brunet de Presle présente, au nom de l'éditeur, M. Emile Legrand, un opuscule, en grec moderne, intitulé : Ἱστορία τοῦ ἄρχοντος καὶ σπαθαρίου Σταυρακῆ, et formant le 10e fascicule d'une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique.

M. Dulaurier continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Egger communique sommairement à l'Académie les résultats de ses recherches sur des fragments d'un papyrus grec rapporté d'Egypte, en 1869, par M. Mariette. Ces fragments, qui appartiennent à un traité d'optique et qui paraissent inédits, ont conduit M. Egger à rassembler quelques notions sur l'*Optique* de Ptolémée, dont quatre livres sur cinq, traduits en latin sur l'arabe au XIIe siècle de notre ère, sont conservés dans deux mss. de la Bibliothèque impériale, dans un ms. de la bibliothèque d'Oxford et sont restés jusqu'à ce jour inédits. M. Egger exprime le désir que cet ouvrage du grand astronome trouve enfin un éditeur et il indique les principales conditions qu'aurait à remplir le savant qui se chargerait de ce travail.

M. Revillout commence la lecture d'un *Mémoire sur quelques textes coptes*.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Jourdain, secrétaire délégué, présente à l'Académie, au nom de l'auteur, une brochure intitulée : « *Physionomie de nos contrées et par-*

ticulièrement du bassin de Paris avant et pendant la première apparition de l'homme », par le Dr Eug. Robert (Extrait du *Journal des Mondes*, Paris, 1870, in-8°).

M. Brunet de Presle présente à l'Académie, au nom d'une société philologique, le Parnasse, séant à Athènes, le second fascicule d'un recueil de poésies populaires intitulé Νεοελληνικὰ Ἀνάλεκτα (Athènes, 1870, in-8°). Quelques-uns des chants compris dans ce recueil ont déjà été publiés par M. Fauriel; la plupart sont inédits.

M. Dulaurier a la parole pour continuer la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur quelques textes coptes.*

M. Thurot a la parole pour lire, en communication, la notice suivante :

Documents relatifs à l'histoire de la grammaire au moyen-âge.

Le manuscrit qui est aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Tours sous le n° 416, et qui a appartenu autrefois au chapitre de Saint-Gatien de Tours, est formé de six opuscules grammaticaux, écrits du XIe au XIVe siècle. Ils ont été réunis avant 1375, comme l'apprend une note qu'on lit à la fin du volume : « Iste liber est Johannis de Grangia, armigeri et clerici, et eidem datus fuit a Domino Johanne Morin, presbitero curato de Magduno super Curam Bituricensis dyocesis, anno Domini millesimo CCCmo septuagesimo quinto, dum idem regebat scolas eiusdem ville, presente Domino Johanne Blanchardi presbitero, dum prandebant in domo eiusdem curati. Et ipsa die idem clericus eidem curato unum alium reddidit, quem ipse curatus sibi prestaverat mencionem facientem verbi galicis (*sic*), « quilibet homo debet purgare conscientia(m). »

Ces opuscules, presque tous fort rares dans les dépôts de manuscrits, fournissent pour l'histoire de la grammaire au moyen-âge des renseignements qui ne sont pas sans importance. Je vais les communiquer dans l'ordre chronologique des au-

teurs auxquels ces différents ouvrages doivent être rapportés.

I. Sedulius, abbé de Kildare, mort en 829 (Lanigan, *an ecclesiastical history of Ireland*, III, 255), est un auteur irlandais auquel on attribue, entre autres ouvrages, des commentaires sur les seize premiers livres de l'*institutio grammatica* de Priscien, sur l'*ars major* de Donat et sur l'*ars* d'Eutychius. Le commentaire sur Eutychius se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale 7830 (XIIe siècle) : f° 17. « Incipit commentariolum Sedulii in artem Eutitii (*sic*) grammatici. Quoniam in arte Euticis grammatici que de discernendis coniugationibus practiculatur — f° 50, liquide patet quod ipsa verba de nominibus sint traducta. Explicit. Deo gratias. » Le manuscrit de Tours contient un commentaire de Sedulius sur l'*ars minor* de Donat, que le copiste, qui paraît être du XIIe siècle, n'a pas achevé : fol. 75. « Incipit tractatus Sedulii scotti in arte Donati de octo partibus orationis. Septem sunt species peristaseos, id est circumstantie, sine quibus nulle questiones proponuntur... id est persona, res vel factum, causa, locus, tempus, modus, materia vel materies sive facultas... f° 75 v° Partes orationis quot sunt? hec oratiuncula peusis est — f° 101, varie dictiones per quas magistri tradunt veteres Romanorum iurare (Cf. *Grammatici latini* (Keil), IV, 362, 30). » Sedulius fait parade de ses connaissances en grec. Il emploie des mots grecs sans nécessité ; il traduit en grec une partie de la définition du pronom (fol. 85 v°) : « In quibusdam codicibus legitur *personamque interdum recipit*, tumque nulla generis inconsequentia apparet. Unde hic locus melius in greco legitur Και ΠΡοCωΝεCδο τε αΠΔΔεχεται (c'est-à-dire καὶ πρόσωπόν ἐνίοτε ἀποδέχεται), quod interpretatur *et personam interdum recipit*. » Il adopte la théorie du pronom donnée par Priscien, le seul des grammairiens latins qui ait suivi sur ce point Apollonius Dyscole, et l'attribue à Donat qui suivait une tradition toute différente (f° 85 v°) : « ideo *pene* dixit (Cf. Donat 357,2 (pronomen est) pars orationis quæ pro nomine posita tantundem paene significat), quia substantiam tantum significat, non tamen qualitatem, quomodo nomen. » Cette interprétation du texte de Donat a généralement prévalu au moyen-âge.

II. Remi d'Auxerre. Le manuscrit de Tours contient un commentaire de Remi d'Auxerre sur le premier livre de l'*ars major* de Donat qui paraît écrit au XI[e] siècle (f° 102) : « *vox est aer ictus sensibilis auditu* etc. Que diffinitiones secundum philosophos in hoc versu habentur una substantialis, altera accidentalis — (f° 108 v°) tota autem sententia perhiodus appellatur, id est clausula vel circuitus verborum et sensuum. Explicit commentum Remigii in artem secundam Donati grammatici urbis Rome. » Le copiste n'avait sans doute eu devant les yeux que le commentaire de Remi sur le premier livre, puisque l'*explicit* semble dire que le commentaire est complet. Nous savons pourtant (*Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, 507) que Remi avait commenté les deux autres livres. Nous donnerons ici ce que Remi dit de l'accentuation latine, quoique ce ne soit pas suffisamment explicite (f° 102) : « Arsis grece elevatio, tesis dicitur depositio, quoniam ille sillabe que ante accentum habentur arsi tribuuntur, que post accentum tesi attribuuntur... Acutus accentus dicitur, cum sillaba cursim effertur, dictus quod acuat et erigit sillabam. Gravis vocatur, cum sillaba gravatur et pressius enunciatur. Circumflexus nuncupatur, cum sillaba tractim pronunciatur... Gravis autem accentus ideo a nonnullis iudicatur superfluus, quoniam omnis sillaba aut acutum aut circumflexum habet sonum, sed, ubi non plene sonuerit, gravedo sermonis emergit. »

III. Aimericus était l'auteur d'un traité de l'*art de lire* (de arte lectoria), qui nous a été conservé très-incomplet dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris 11277 (1), et que le manuscrit de Tours nous offre dans son intégrité, écrit d'une main qui paraît être du XII[e] siècle : « f° 20 : cum imperitorum ignorancia — f° 60, v° ipsi summo laus eterna qui condidit universa. Aimericus pausat, ars hic lectoria cessat. »

(1) Voir *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, 13 et p. 13, l. 9. L'extrait *de arte lectoria* qu'on lit dans le manuscrit 7505, f° 4 (Cf. *ibid.* 12 et p. 13, l. 9), est tiré de l'ouvrage même d'Aimericus ; car l'écriture de ce fragment est plutôt du XI[e] siècle que du X[e].

Le manuscrit de Tours nous apprend que cet ouvrage avait été composé en 1086 (f° 49) : « Corsica. Cronica (Coronica *Cod.*), id est narratio de serie temporum, ut puta cum dicitur : ab Adam facto usque ad diluvium anni duo milia ducenti quadraginta duo... A Christo nato usque ad annum quo artem lectoriam scribimus anni M. octoginta VI (VII *Cod.*). Anno ab incarnato Christo DCCCXIIII obiit (*répété Cod.*) Carlemannus ; inde usque ad nos, Christi anno MLXXXVI anni CCLXXII... Anno Christi DCVII obiit Ocin diaconus, quem Sarraceni Maumitum vocant, qui ab Osio papa ad Hispanias missus, legationis (legatione *Cod.*) officio (officii *Cod.*) fungens, sed deceptus, decepit. Anni quadringenti septuaginta octo. Falluntur enim qui Nicholaum unum de septem primis putant. Inde usque ad nos, anno Christi MLXXXVI, anni CCCCLXXVIIII. »

Dans son traité, qui est mêlé de prose et de vers, Aimericus nous apprend qu'il était né à la Gastine (1), qu'il avait été élevé à Senlis, qu'il composait son ouvrage dans une ville qu'il appelle *Felicium Castrum* (2), enfin qu'il avait pour évêque et pour patron Adhémar, sans doute l'évêque qui occupa le siége d'Angoulême de 1076 à 1101 (3) (Gallia christiana II, 994).

(1) Aimericus (f° 55) range *Turonus*, *Sanctonus*, *Pictonus*, *Clissonus* parmi les noms qui ont la pénultième en *on* brève. Il est donc naturel, comme M. L. Delisle me l'a fait remarquer, de chercher du côté de Saintes et d'Angoulême les autres localités dont il parle. Or, l'on trouve la Gatine dans la commune de Boisredon (Charente-Inférieure), le Gatineau dans les communes de Ronsenac et Rougnac (Charente), les Gatineaux dans les communes de Pranzac et de Saint-Germain-de-Montbron (Charente).

(2) On trouve S. Felix dans le canton de Brossac (Charente), dans le canton de Soulay (Charente-Inférieure), et Félix dans la commune de Médillac (Charente).

(3) Il est peu probable qu'il s'agisse de l'évêque du Puy qui était contemporain. Aimericus semble dire qu'Adhémar était né à *Felicium* (voir plus bas) ; et d'ailleurs, nous avons vu qu'il était lui-même du côté d'Angoulême.

Fol. 39 v°. Canto philosophico me carmine nunc et aprico
Gastinie natum, Silnectis (1) vero paratum.
Aimericus metricus, metricorum semper amicus

. . . .

Silnectis didicit, sicut Clio sua dicit,
Et nunc Felicio stat dictans talia castro.
Hoc habitat modicum rarissimus incola castrum ;
Hic nec equis rivus nec fons homini bonus ullus.
Alta quies pacis et plurimus est ibi panis ;
Multus inest bachus ; semper tamen incola rarus.

Fol. 59. Noster Ademare, noster tu Feliciane (2),
Ingens ipse decus clerilis, Ademare, cetus,
Noster Ademare, doctorque sophistaque (3) magne,
Iudicioque meo nulli cessure propinquo,
Accipe tantillum iam, noster episcope, librum.

L'objet principal du traité d'Aimericus est de donner des préceptes sur la quantité des mots latins pour qu'on puisse les accentuer convenablement dans la lecture, à l'office divin. Les fautes commises en cette occasion donnaient lieu à des scènes scandaleuses (f° 59) : « lectorem quoque nostrum ammonemus, instruentes edocemus ut in populo legens aut sociis proloquens aut amicisreferens, si metrum quodlibet forte dicturus (est), non

(1) Cette forme abrégée de *Silvanectis* se rencontre ailleurs, par exemple dans un manuscrit du XII° siècle, que m'a signalé M. Léopold Delisle (Bibliothèque impériale, 16701) ; où on lit (f° 1) en tête d'une pièce de vers : « Silnectis suo Fulcoio. »

(2) Adhémar était sans doute né dans ce *Felicium*.

(3) Je ne crois pas que ce terme désigne en ce temps un dialecticien. Il paraît désigner un rhéteur dans Richer, III, 48, et dans le catalogue des manuscrits de Bobbio (*Muratori*, *antiquitates Italicae*, III, 821) ; et il avait déjà ce sens dans Juvénal, VII, 167, et Aulu-Gelle, XVII, 5, 3 ; dans le code Théodosien et dans les autres auteurs cités dans Ducange au mot *Sophista*. On voit qu'au moyen-âge il signifiait souvent orateur. Le glossaire de Ducange cite ce vers : « egregius doctor magnusque sophista Geraldus. »

scandendo sed enunciando, non scrofæ more gurgitans, non voce asinina extonans, non cachinno strepitans, non voce vocem infugans, sed immorando, deliberando, conexitando, voce libera, voce firma, voce rotunda, quicquid illud, serium aut ludicrum, decentius persequi studeat ammonemus. Monemus quoque ne in conventu ecclesie legentem quempiam quilibet, nec presul, presumat arguere; quod arrogantis et maligni est. Unde et in loco sancto Deus exhonoratur et iratus frater simplex turbatur. In minori vero conventiculo si legens assentiat et amicus summisse corrigat, adprobandum. Quod si de dictionis cuiusquam accentu lector in auditorio (adiutorio *Cod.*) publico hesitaverit ubi silere aut regredi non liceat, consilium damus utique (utrique *Cod.*) suspenso eque accentu discurrat, penultimam non morando et finalem tenendo nec elevando. Multi enim, dum in audientiam fallendo sistunt, deterius erubescendo lectionem confundunt. »

Aimericus ne connaissait pas alors de traité de métrique où la quantité de toutes les syllabes fût enseignée (f° 20) : « Ceterum in opere alio, quod de metrica arte faciemus, omnes sillabas sub regulis aliis aliter perstringuere curabimus: quod neminem ante nos usquam aut unquam egisse (credimus). » Il s'est servi d'un poëme sur la quantité des syllabes initiales (1), dont il ne connaissait pas l'auteur (f° 57 v°) : « Huic operi nostro de primis sillabis inseruimus, de quibus quispiam per versus optime tractaverat. » Mais il dit n'avoir eu aucun secours pour traiter de la quantité des pénultiémes (*ibid*) : « Quod vero de penultimis, ubi ars pene versatur tota, posui, testis est deus quoniam doctorem nullum preter (me) ipsum habui. Sed et haec certissima probatio est, quoniam, si ab alio artem hanc excepissem, non

(1) Je ne sais si ce poème est celui qui se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale 544 et 17161 et qui commence par « Regula splendescit qua litera prima patescit. » Je n'y retrouve pas la citation que fait Aimericus (f° 47 v°) : « Qui.... de primis sillabis versibus exametris tractavit inconsulte produxit (*la pénultième de* mathesis). *Mutua de Grecis est excipienda mathesis.* »

tot et tanta tenere cordis memoria potuissem. Nunc vero cum plus quam sexaginta libros legerim, per ipsos exempla dans memoriter cucurrerim,

> Auscultatricem non pendeat ullus ad aurem,
> Quisquis ad hanc artem curabit vertere lumen.
> Non haec spernantur, si vili pelle locantur. »

Il renouvelle la même protestation ailleurs (f° 46), disant qu'il écrit sans livre et de mémoire : « Ego sine libro patrono aliquo, solo corde memoriter ista, ut possum, trahens neque in tabulis etiam perscribens, scribendo dictans et dictando scribens... multa pretereo que ad memoriam non reduco. »

Il cite parmi ses autorités un poète, jusqu'ici complétement inconnu, Lisorius, dont le manuscrit de Tours fournit d'autres fragments à ajouter à ceux que j'ai déjà rassemblés (*Notices et extraits*, XXII, 2, 435, n° 6) f° 41 v° : Lisorius in Cornicio : Candacis Ethiope ditant aeraria parvos... Lisorius : nec fastus Arsacis horret. Idem : Rasacis eloquium compti non extimet unus. » F° 47 v°. « Lisorius : conspicue, mathesi, reserasti plurima ludens. » F° 51 v°. « Lisorius : herba pascibili locus is vestitur et omnium est oculo gratus. » Il attribue à Horace une pièce intitulée *Orestes*, f° 45 : « Mulier, mulieris (*avec la pénultième brève*). Dicit tamen Horatius in fabula Horestis : *sive virum soboles sive es mulieris origo* (1). » Il cite l'*ecloga* de Theodulus, f° 44 : « Theodolus : vestigat primus Grecorum gramata Cadmus. » On n'avait pas au reste alors des idées bien nettes sur le mérite relatif des auteurs anciens ; car dans une des nombreuses digressions dont Aimericus a semé son traité, il range Cicéron parmi les auteurs de second ordre. Je donne ici le texte entier, qui est curieux à plus d'un titre (f° 58) :

(1) Ce vers ne se retrouve pas dans le poëme anonyme en vers hexamètres qui est ainsi intitulé : Anonymi Orestis tragoedia emendatiorem edidit J. Maehly (Lipsiæ, 1866). On trouve la même quantité au vers 660 du poëme « nec labor ullus erit mulierem sternere turpem. » Cf. Maehly, *Præfatio*, XXXVI et XXXVII.

« Et super omnia hoc notandum, quoniam, sicut genera metallorum quatuor illa, aurum, argentum, stagnum, plumbum, sic et genera scripturarum quatuor ista, autentica, agiographa, communia, apocrifa. Libri autentici, quos canonicos id est regulares vocamus, quos non humano sensu, sed dei spiritu editos scimus ad illuminandum genus humanum, — sunt itaque in illo primo genere libri isti, quibus sicut proprio ori dei credimus : Libri Moysi V, libri Regum IIII, libri Salomonis III, libri Paralipomenon II, liber Josue, liber Iudicum, liber Job, liber Psalmorum, liber Isaye, liber Jeremie, liber Esechiel, liber XII minorum prophetarum unus (quia quisque paucissima scripsit, et ideo per immixtionem computatur liber unus), libri IV Evangeliorum, liber Actuum apostolorum, liber unus, XIII epistole Pauli (nam illa que est ad Hebreos non est in canone, id est in aureo genere, quod supremum est, sicut nec Danielis liber nec liber Sapientie. Hi enim sunt in secundo genere argenteo, sed cur isti non sint in primo genere aureo longum esset disserere et mirabile), septem epistole, Jacobi una, Johannis tres, Petri duæ, Judæ una, quas et canonicas vocant, liber unus, liber Apocalipsis. Hi libri XXX sunt in aureo genere primo. Et isti in argenteo : liber Danielis prophete, liber Sapientie, liber Ecclesiasticus, liber Hester, liber Tobi, liber Judit, libri Machabeorum duo, epistola ad Hebreos. Liber epistolarum Cipriani Martiris, libri Ambrosii, Jeronimi, Hilarii, Augustini, Gregorii, canones quatuor conciliorum principalium, ceteri canones ceterorum conciliorum et omnes ceteri qui stant libri in stagneo genere sunt communes, ut Beda, Sedulius, Prudentius, Arator et ceteri expositores. Passiones martirum, sanctorum et vitæ, quorum ignorantur scriptores et in quibus magis fabule quam veritas mera et magis adulatio quam vera rei expressio, et libri Origenis et caetera repudianda ; in quarto genere plumbeo inter apocrifos numeramus. Passio Andreæ, Laurentii, Sixti, Ipoliti, Mauricii, Agnetis, Agate, Lucie, Ceciliae, Vincentii, et vite sanctorum quas Jeronimus (et) Gregorius scripserunt, et regula Basilii et Benedicti, et libri Prosperi, viri sanctissimi, et exorcismus aquæ et baptismi, omnia hæc in

secundo genere argenteo collocamus apostolica auctoritate. Canon misse in aureo genere, benedictio cerei in stagneo, benedictio coniugum in argenteo. Canones apostolorum falsos inter apocrifos reputabis. Certissime enim apostoli canones nullos (nullas *Cod.*) scripserunt. Scripturas stagneas et plumbeas, hoc est communes et apocrifas in testimonium non adduces nec adductas recipies. Cave ne more asini seducaris, sed statim iudica cuius auctoritatis et gradus sit quicquid scriptorum audieris. Tu quoque, si dicere quid volueris, sententias tuas per aureos triginta libros regulares et autenticos confirmabis. Item apud gentiles sunt libri autentici, hoc est aurei, artes VII, auctores VIIII; artes : gramatica, rethorica, dialetica, musica, arimetica, geometrica, astro(no)mia ; auctores: Terentius, Virgilius, Oratius, Ovidius, Salustius, Lucanus, Statius, Iuvenalis, Persius. Sunt inde in subgradivo genere, hoc est argenteo, Plautus, Ennius (Emius *Cod.*) (1), Tullius, Varro, Boetius, Donatus, Priscianus, Sergius, Varus, Plato (2) translatus (nam in origine linguæ suæ inter primos est in aureo genere. Cur vero in translatione degradatus sit non est hic disserere). In tercio, hoc est communi genere, alteros pones, Catunculum, Homerulum, Maximianum, Avianum, Esopum. Ceteras scripturas hinc edoctus per te ipsum diiudica. »

On écrivait et on prononçait alors *Aristotiles* ; car ce nom est rangé parmi les mots qui ont la pénultième en *il* brève (f° 51 v°). Les noms *Turonus*, *Sanctonus*, *Pictonus*, *Clissonus*, sont rangés parmi les mots qui ont la pénultième en *on* brève (f° 55). On prononçait *Teücer, Pentateücum*, en faisant la diérèse (f° 56) : « Penultimae longae ut *eunucus*... Excipitur *Volucer*, *Teucer*, *Pentateucum*. » Aimericus cite un mot dont je ne connais pas le sens, *copres*, *copretis*, parmi ceux qui ont la pénultième en *et* longue, et le nom de l'aimant, à l'occasion duquel il parle de ses

(1) Il cite sans doute le nom d'Ennius et un peu plus bas ceux de Varron et de Varus (Varius), d'après les auteurs anciens qui en ont parlé.

(2) Sans doute la traduction du Timée par Chalcidius.

propriétés (f° 48) : « *Mannetes*, nomen lapidis qui ferrum rapit. Vidi ego ipse oculis meis cum vir sapiens quispiam et honorabilis persona et moribus et diviciis lapidem hunc teneret manu sub conca erea, acu(s) vero ferrea super vas erat, et, ubicunque manus cum lapide subtus ducebatur, illuc et acus, super nemine illam tangente, simili vel celeritate vel tarditate movebatur. »

IV. A la suite du traité d'Aimericus le manuscrit de Tours contient un fragment anonyme sur les déclinaisons et les conjugaisons qui est de la même écriture (f° 60 v°) : « Tercie declinationis nominativus habet terminationes septuaginta octo — f° 64, nullum participium quarte declinationis aut quinte. »

V. Pierre Hélie. Le manuscrit de Tours contient le commencement d'un ouvrage attribué à Pierre Hélie, d'une écriture qui paraît être du XIVe siècle (f° 65) : « Absoluta cuiuslibet discipline perfectio duplici comparatur exercitio — f° 74 v°, sed proprium nomen significat substantiam (*le reste manque*). » Cet ouvrage, qui se trouve sous le nom de Pierre Hélie dans la bibliothèque de Bruges (n° 544, Laude, *catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges*) et dans celle du collége de Merton à Oxford (n°s 301 et 309. Coxe, *catalogus codd. mss. qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie adservantur*), est une rédaction du commentaire de Pierre Hélie sur les deux derniers livres de l'*institutio* de Priscien, très-différente des autres, au moins quant à la forme.

VI. Un commentaire sur l'*ars minor* de Donat, qui, pour les doctrines, n'est certainement pas antérieur au XIIIe siècle et qui paraît écrit d'une main du XIVe, est le sixième opuscule qui est contenu dans le manuscrit de Tours, f° 1 : « *Partes orationis sunt octo*, etc. Ista vocabula sunt synonoma, scilicet pars, dictio, constructibile et terminus — f° 19 v°, et quia prior est actio quam passio, ideo accusativus precedit ablativum. »

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. JOURDAIN, secrétaire délégué, présente, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, quatre opuscules dont les titres suivent : I. *Etude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque Mérovingienne* (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1870, in-8°) ; — II. *Etude philologique sur le mot français* ROSSIGNOL (Extr. des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, in-8°). — III. *Document inédit relatif à l'histoire de la tutelle testamentaire* (Extr. de la *Revue de législation*, in-8°). — IV. *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus* (Extr. du même recueil, in-8°).

M. DULAURIER continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Lenormant commence la lecture de la seconde partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne de l'histoire de l'ancienne Egypte.*

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur d'anciens textes coptes.*

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, de retour, reprend séance.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre adressée à M. le Président, en date du 15 septembre, demande à l'Académie s'il lui convient de désigner trois de ses membres pour visiter les dépôts de livres que possède Paris et s'assurer par leurs yeux des précautions prises afin de préserver ces tré-

sors littéraires. Il leur procurera tous les moyens de faire cette visite et s'empressera d'accueillir leurs indications et leurs conseils, si quelque mesure utile avait été omise. — A cette occasion, M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie des mesures déjà prises par la Commission centrale administrative de l'Institut, de concert avec l'Administrateur de la bibliothèque Mazarine, pour la préservation des deux précieuses bibliothèques que renferme le palais de l'Institut, ainsi que des archives, collections, etc., des cinq Académies. — L'Académie s'occupe ensuite de satisfaire à la sollicitude de M. le Ministre, en désignant trois de ses membres qui concourront, pour leur part, à compléter, s'il y a lieu, l'œuvre de salut dont il s'agit. — Ces trois membres, nommés au scrutin, sont MM. Renan, Delisle et Egger.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre en date du 9 septembre, par laquelle M. le sénateur Nigra, chef de la légation d'Italie, l'informe de la suite qui, conformément au désir de l'Académie, a été donnée à celle qui avait été écrite en son nom à M. Gaetano de Minicis, pour le remercier du don de son ouvrage, présenté dans la séance du 26 août.

Sont offerts à l'Académie :

1° De la part de M. Gius. Picone, ses 3e, 4e et 5e *Mémoires sur Agrigente* aux différentes époques de son histoire (en italien), 3 fascicules in-4° (1867, 68 et 70).

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* : 1er trimestre de 1870.

3° *Annales de la propagation de la foi* : septembre 1870.

M. Dulaurier termine la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance ni d'ouvrages présentés.

M. le Président, au nom de la Commission nommée sur la demande du Ministre de l'Instruction publique, rend compte de la visite faite aux bibliothèques désignées à cette commission qui a constaté que toutes les mesures ont été prises dans l'intérêt de leur préservation.

MM. Desnoyers et Miller, pour les bibliothèques du Muséum et du Corps législatif, non comprises dans les indications ministérielles, donnent les mêmes assurances, ainsi que M. Renier, sous certaines conditions toutefois, pour la bibliothèque de l'Université qui n'y est point non plus comprise.

— M. de Longpérier fait, au nom de M. Fr. Chabas, de Chalon-sur-Saône, la communication d'une dissertation intitulée : *Lettre-missive du XIVe siècle avant notre ère.*

« On ne s'étonne plus guère aujourd'hui, dit M. Chabas, d'entendre affirmer que certains manuscrits égyptiens parvenus jusqu'à nous datent d'un grand nombre de siècles avant notre ère ; et que Moïse, lors de son séjour à la cour de Pharaon, a pu toucher de ses mains des papyrus maintenant exposés à nos regards dans les collections publiques. La paléographie fournit aux égyptologues des moyens d'appréciation à peu près sûrs pour reconnaître l'âge exact des manuscrits. Pour certains papyrus il n'y a aucun effort à faire. Telles sont les lettres-missives qu'on a retrouvées, en assez grand nombre, encore pliées, liées et scellées comme le jour où leurs auteurs les remirent aux *porteurs de lettres*. Huit de ces précieuses reliques épistolaires, remontant au règne de Ramsès II, ont été déroulées et publiées en fac-simile par M. le docteur Leemans, de Leyde.

C'est un titre de cette nature qui fait l'objet de la présente notice. Ce manuscrit faisait partie d'une précieuse collection d'antiquités égyptiennes que le peintre P. Palagi, élève de David, a léguée à Bologne, sa ville natale. Il avait été acheté en Egypte par le chancelier du Consulat général d'Autriche Giuseppe Nizzoli, le même qui vendit au grand-duc de Toscane la collection de la galerie de Florence.

» Lors de sa découverte, ce papyrus était roulé sur lui-même dans le sens de la longueur et formait 25 plis que signale encore très-visiblement l'usure du papyrus aux endroits correspondants ; le rouleau était de plus reployé en deux, ce qui a occasionné quelques éraillures à la partie où le pli extérieur était formé. »

Ainsi disposée la lettre était liée et cachetée suivant l'usage; sur le pli extérieur se lisait l'adresse : *Le scribe de la table Bekenamen au prophète Ramessou* de Pa-Thoth (Hermopolis). La date de la lettre est donnée par la mention du nom de Ramsès II dans la formule des vœux exprimés par l'écrivain pour son père. Ramsès II y est désigné comme la grande personnification de Phra-Harémakhou, c'est-à-dire comme le pharaon, image du dieu Soleil sur la terre. Voici maintenant la traduction suivie de ce document :

« Le scribe de la table Bekenamen pour saluer son père, le
» prophète Ramessou, d'Hermopolis, tranquillité perpétuelle
» en vie-santé-force, avec la faveur d'Ammon-Ra, roi des
» dieux.

» Je dis à Phra-Haremakhou, à son lever et à son coucher, à
» Ammon, à Phra, à Ptah de Ramsès Mériamen, à tous les dieux
» et à toutes les déesses du temple de Ramsès-Mériamen, qui
» est la grande personnification de Phra-Harémakhou : Puisses-
» tu avoir la vigueur, puisses-tu vivre, puisses-tu avoir la
» santé; puissé-je te revoir en bonne santé! J'ai le sein rempli
» de toi.

» Autre sujet : J'ai su l'envoi que tu as fait pour me saluer
» en Phra et en Ptah ; puissent-ils accomplir ton salut ! Cepen-
» dant je ne sais pas ceci, à savoir : Mon jeune homme est-il

» arrivé auprès de toi? Que je les renvoie à Khem-Pehpeh, et je » te ferai porter une lettre par sa main. Ne t'écarte pas de ce » que je te mande: ne résiste pas; ne résiste pas: que j'ap- » prenne ce que tu fais. — J'ai fait informer relativement au » Syrien d'Hermopolis, au sujet de qui tu m'as mandé. Je l'ai » trouvé; il avait été placé comme cultivateur à Hermopolis, » sous ton autorité, en l'an 3, le 10 de Paoni; il est parmi les » esclaves des conducteurs de navires. J'ai fait venir le préposé » de la chancellerie pour qu'il me fît connaître son nom syrien : » Nekati fils de Salrats; sa mère Kati, du pays d'Aratou; esclave » du conducteur de navires de ce lieu, sur le navire du ca- » pitaine de vaisseau Kanour. Son détecteur parla au supé- » rieur des lieutenants des troupes Shaemap, de la brigade » royale, afin de le prendre et de le faire ramener. J'allai au- » près du supérieur des lieutenants des troupes Shaemap, de la » brigade de Sa Majesté. Il fit la sourde oreille avec moi, et » il me dit: Pas de discours, parle au gouverneur Mérisekhet, » pour le prendre et le faire ramener. — J'allai chez le gou- » verneur Mérisekhet; il fit la sourde oreille, ainsi que ses » scribes, en disant: Nous n'avons rien à y voir. — Je pour- » suis le supérieur des mariniers à Hermopolis-la-Grande, en » disant: Que le cultivateur syrien d'Hermopolis, que tu as pris, » soit livré à son prophète. Je parlerai contradictoirement avec » lui aux grandes assises. — Pareillement, j'ai écouté l'affaire » du prophète de Thoth, au sujet de qui tu m'as mandé; il ne » m'a pas rendu Hopet; je le fais suivre; aussi ne t'en inquiète » pas; il est bon que tu me le fasses rendre; je le fais suivre. » — De même ne t'inquiète pas des dispositions pour les » grains. — J'ai fait informer sur ce point; j'ai trouvé trois » hommes et un chef de corvée, ensemble quatre personnes, » faisant 800 mesures. J'ai parlé aux teneurs de livres en chef » du grenier, et leur ai dit: Emmenez les trois cultivateurs » du prophète pour travailler cette année. Ils me dirent: Nous » ferons, nous aurons soin, nous ferons, nous ferons; nous » obéirons à ta recommandation, me dirent-ils. Je reste au » milieu d'eux pour qu'ils fassent partir les scribes de la ré-

» colte pour la campagne. — Tu sauras tout ce que je ferai » pour toi. Il est constant qu'un homme fait 200 mesures, » appréciation (donnée) par les supérieurs de ce qui se fait. Il » te faut deux hommes et un chef de corvée, faisant 600 me- » sures. — Relativement au cultivateur syrien, fais qu'il te » soit rendu dans les mois d'été, puisqu'il t'a fraudé de son été » dans l'endroit où il vit. »

M. Chabas fait suivre cette traduction d'un commentaire fort complet dans lequel il reprend chaque paragraphe de la lettre. Bekenamen était chargé de la gestion des intérêts de son père le prophète Ramessou, alors absent. La lettre traite de trois affaires différentes. La première concerne un serviteur syrien d'Aradus qui s'était échappé ; la fuite des esclaves était l'une des grandes misères des Egyptiens qui avaient parfois recours à des moyens magiques pour l'empêcher.

Bekenamen s'adresse d'abord au préposé de la chancellerie qui lui apprit le nom syrien du fugitif, ceux de son père et de sa mère.

L'esclave retrouvé, Bekenamen crut n'avoir qu'à le faire ramener par l'autorité militaire, et il adresse sa réquisition au supérieur des lieutenants de l'armée, mais il était besoin d'un ordre de justice ; l'officier refusa et envoya l'impétrant au haut magistrat portant le titre de *Gouverneur*. Ne trouvant nulle assistance ni dans la force publique, ni chez les fonctionnaires judiciaires, Bekenamen s'adresse au chef des marins détenteur de l'esclave ; il le poursuit de ses réclamations, et finalement annonce qu'il l'interpellera aux grandes assises, c'est-à-dire qu'il le fera comparaître avec lui devant le tribunal public connu par le papyrus Abbott.

La seconde affaire est seulement indiquée par de brèves mentions qui suffisaient aux deux personnes en correspondance. Bekenamen avait à s'acquitter d'une commission près de l'un des prophètes de Thoth ; sa démarche ne fut pas couronnée de succès. — Le troisième objet de la lettre concerne l'importante affaire des préparatifs pour la récolte des céréales dans les terres appartenant au prophète Ramessou.

Les scènes peintes sur les parois de divers tombeaux nous ont déjà initiés au mécanisme de la comptabilité agricole; on y voit à l'œuvre les mesureurs, les compteurs, les pointeurs, les scribes notant les quantités reconnues. Ces notes préparatoires étaient ensuite passées à des scribes d'ordre supérieur, et aboutissaient à ceux que le texte de la lettre appelle les *teneurs de livres en chef*. Tout s'enchaînait dans cette comptabilité; mais il était surtout essentiel de faire exécuter le comptage et le mesurage sur place, et c'est à ce soin que Bekenamen a voulu pourvoir lorsqu'il insiste pour l'envoi des scribes aux champs. Dans le dernier paragraphe de la lettre, qui présente d'inexplicables difficultés, il est encore question de l'esclave syrien. M. Chabas a donné son interprétation ; mais il déclare qu'elle ne le satisfait pas. Au reste les principales expressions employées par Bekenamen fournissent à M. Chabas le sujet d'assez nombreuses remarques grammaticales qui concourent à l'avancement de la philologie égyptienne. Son commentaire sera imprimé *in extenso* dans un volume qu'il compte livrer au public vers la fin de l'année.

M. Lenormant continue la 2e partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne de l'histoire de l'ancienne Egypte.*

M. Revillout poursuit la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a ni correspondance ni livres présentés.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, ayant repris séance après une absence nécessitée par une indisposition prolongée au delà de toute attente, reçoit, sur l'initiative du bureau, les félicitations de ses confrères.

M. Thurot lit, en communication, la notice suivante :

Document relatif à l'histoire de la poésie latine au moyen-âge.

Le poème intitulé *Laborintus* et publié sous le nom d'Evrard de Béthune (Leyser, *Historia poetarum et poematum medii aevi.* Halle, 1721, pp. 796 et suiv.) est très-intéressant pour l'histoire de la poésie latine au moyen-âge, particulièrement la troisième partie où sont énumérés les poètes que l'auteur considère comme célèbres et qui a été publiée séparément dans Fabricius, *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*, lib. V, à l'article *Eberhardus Bethuniensis*.

M. L. Delisle a retrouvé une copie de ce poème avec des gloses dans le manuscrit 154 du fonds Bouhier, aujourd'hui 18570 (f° 1-21 v°), et a eu l'obligeance de la signaler à mon attention. Je vais communiquer à l'Académie ce que j'ai pu tirer de cette copie manuscrite qui est de 1349, comme l'apprend le copiste à la fin du poème (f° 21) : « Explicit Laborintus quem scripsit Io. de Herent presbiter et eum perfecit anno M° CCC° XLIX° sabbato post ascensionem domini. »

La glose n'attribue pas le *Laborintus* à Evrard de Béthune, f° 1 : « Causa efficiens dicitur fuisse expertissimus clericus magister Everardus Alemannus dictus Everardus quasi egregius versificator, excellens rithmista, arduus rethor, dictator valde solennis... Tytulus est : incipit Laborintus, quasi laborem habens intus, editus a Magistro Everardo Alemando. » L'auteur lui-même à la fin de son poème se nomme Eberhard :

> Lector condoleas, Eberhardi carminis ullam
> Si cariem videas. Vigilet correctio lime.

J'ai déjà pensé (*Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, p. 113, n° 1) que le poème ou du moins la troisième partie n'était probablement pas d'Evrard de Béthune, à qui Leyser (p. 796) l'a attribuée uniquement d'après ces derniers vers du poème. Le Grécisme est mentionné sans nom d'auteurs parmi les poèmes célèbres et il est peu vraisemblable qu'Evrard de Béthune eût parlé ainsi de son propre ouvrage :

Grecismus recitat peperit quas Grecia voces,
Quas Latium dat que significata ferant.

Il faut attribuer cet ouvrage, avec notre glose, à Eberhard l'Allemand. Il est postérieur au XII[e] siècle; car plusieurs des poètes célèbres qu'il mentionne, Pierre Riga, Alexandre de Ville-Dieu, Evrard de Béthune sont de la fin de ce siècle.

Le sujet du *Laborintus*, ce sont les devoirs du maître d'école, du maître de grammaire. L'Elégie personnifiée dit à l'auteur :

Quid sit onus cathedre, qua teque tuosque scolares
Arte regas perares imparitate pedum.

Le poème est divisé en quatre parties : dans la première il est traité de l'enseignement grammatical et élémentaire en général; dans la seconde la poésie personnifiée s'adressant au maître lui enseigne les figures (1) et dans les deux autres les règles de la versification; suivant l'usage de ce temps, usage qui remonte à l'antiquité, la poétique et la versification font partie de la science et de l'enseignement du grammairien (I, 253) :

Grammaticae famulans subit ingeniosa poesis :
Officii confert ulterioris onus.
Explicat haec legem metri, etc.

La Poésie énumère les auteurs (2), c'est-à-dire les poètes que le maître doit faire lire à ses élèves. Leurs noms sont groupés dans un certain ordre, suivant l'analogie des genres et des sujets qu'ils ont traités. Eberhard paraît distinguer trois genres de poésie (II, 263):

Historias habet hexameter, servitque querele
Pentameter ; laudes cetera metra canunt.

(1) Il termine cette partie en renvoyant pour l'art d'écrire en prose à un certain Bernard, sur lequel notre glose n'est pas plus explicite que celle de Leyser : « Hos via dictandi recipit flores. Dabit illam || Bernardi maior summa minorque tibi. » La glose interlinéaire met « illius doctoris rethorici. »

(2) III, 2. « Viribus apta suis pueris ut lectio detur || auctores tenero fac ut ab ore legas. »



mais c'est une imitation évidente d'Horace, A. P. 73-85. Remarquons que l'épopée n'est pas distinguée de l'histoire.

Voici les différents groupes d'auteurs que je distingue dans l'énumération du *Laborintus*. L'auteur n'a mentionné que les plus célèbres : « Hos taceo quos fama tacet (III, 95). » Il donne tantôt le nom de l'auteur, tantôt le titre de l'ouvrage ; tantôt il se contente de les désigner. Je mets entre parenthèses le nom ou le titre qui ne sont pas mentionnés :

1° Caton (*distiques*). — Theodolus (*ecloga*). — Avianus (*fables*). — Esopus (*fables*) « incipit *ut iuvet et prosit* (f° 14). »

2° Maximianus (*élégies*). — Pamphilus (*de vetula*) « incipit *vulneror* (f° 14). » — (Vitalis Blesensis) *Geta*. « Hic nominat alium qui vocatur Geta et incipit *grecorum studia* (f° 14). » — (Claudien) (*Rapt de Proserpine*) — Statius (*Achilléide*). — Ovide (*œuvres*). Eberhard les mentionne en termes qui attestent leur grande popularité (III, 23) : « Quam solempnisat usus sit turba colenda || ovidiana tibi. »

3° (Horace) (*satires et épitres*). Eberhard se plaint de la dureté du style (III, 24) : « Sunt libri satire venusine bis duo, Vultus || sit licet hiis durus, utilitate placent. » On lit dans la glose (f° 14 v°) : « Composuit quatuor libros satiricos, scilicet epistolarum, sermonum, poetice et odarum ; et sunt bis duo. Et incipit sic : *humano capiti*. Et isti libri sunt duri et difficiles, cum valde placeant. » Cette ignorance, qui confond toutes les œuvres d'Horace sous le titre de satires et qui n'a peut-être pas été partagée par Eberhard, montre qu'Horace était peu lu. — Juvenalis — Persius — (Jean de Hauteville) *Architrenius*.

4° Virgile (*Bucoliques*, *Géorgiques*, *Enéide*). — Statius (*Thébaïde*) — Lucanus — (Gautier de Chatillon) (*Alexandréide*) — (Claudien) (*contre Rufin*, *panégyrique de Stilicon*). — Dares Phrigius (Joseph Iscanus) (*guerre de Troie*). On lit dans la glose : « Descripsit omnia que accidebant intra muros Troianos et composuit librum in greco sermone quem quidam nomine Cornelius translocavit de greco in latinum. » Le Cornélius ici nommé passait pour être Cornelius Nepos. — Homerus (Pindarus Thebanus) (*Iliade*). — Eberhard mentionne en ces termes un

poème latin sur l'histoire si populaire d'Apollonius, prince de Tyr, dont M. Gidel vient de découvrir l'original grec : « Sidonii regis qui pingit prelia, morem | egregium calamus Sidonianus habet. » La glose ne connaît pas ce poème ; car elle en parle sans précision (f° 14 v°) : « Hic nominat alium qui dicitur Sydonius et declarat de bello et moribus sydonei regis, et est actor multum egregius. » Mais on lit (même f°) une glose d'une autre main qui est aussi dans les manuscrits de Leyser « Dicitur Apollonius. » — (Gunther?) *Solimarius*. Eberhard mentionne ce poème en ces termes : « Christicolas acies Solimarius armat in hostes || Christi, solius plenus amore crucis. » La glose ne connaît pas ce poème plus que le précédent : « Hic nominat alium qui dicitur Solimarius ; et iste actor docet quomodo Christiani debent devincere paganos et Saracenos. » Leyser et Fabricius attribuent le *Solimarius* à Gunther qui avait composé en 1181, sous le titre de *Ligurinus*, un poème où il a mis en vers la chronique d'Othon de Frisingue et célébré les exploits de Frédéric Barberousse dans l'Italie septentrionale qu'on appelait *Liguria*. Gunther parle dans ce poème du *Solimarius* comme d'un ouvrage terminé par lui cinq mois auparavant (*Ligurinus*, X, 649 et suiv.), dédié à Conrad, fils de Frédéric (*ibid.* I, 14, 86), où il rapportait comment Boëmond avait partagé son héritage entre ses enfants (*ibid.*, I, 729). M. Gaston Paris, à qui je dois plus d'une indication précieuse pour ce travail, prépare une communication sur le *Ligurinus* dont tous les savants allemands ont attaqué l'authenticité et qu'ils attribuent à un humaniste du commencement du XVI[e] siècle. Le texte du *Laborintus*, quoique imprimé dans Leyser et Fabricius, leur a échappé ; autrement, comme le remarque très-justement M. G. Paris, l'authenticité du *Ligurinus* leur aurait paru moins contestable. Köpke, l'un de ceux qui se sont occupés le plus spécialement de cette question, doute que le *Solimarius* ait jamais existé (Hrotsuit von Gandersheim, 271).

5° Macer (*de viribus herbarum*). — Marbodus (*de gemmis*) « incipit *Evax rex Arabum* (f° 14 v°). »

6° Petrus Riga (*Aurora*). « Composuit hunc magister Petrus Riga oriundus de Remis. » — Sedulius (*carmen Paschale*). —

Arator (*de actibus Apostolorum*). — Prudentius (*Psychomachia*).

7° Alanus (*Anticlaudianus*). — (Matthieu de Vendôme), *Tobias*. La glose ne connaît pas le nom de l'auteur : « Hic nominat (alium) qui nominat(ur) Tobias (f° 15). » — (Godefroi de Vinsauf) (*Nova poetria*). « Hic nominat alium qui vocatur nova poetria... et incipit... *Papa stupor mundi* (f° 15). » — (Alexandre de Villedieu) *Doctrinale*. — (Evrard de Béthune) *Grecismus*. — On lit ensuite dans Eberhard : « Hi (*dans* 18570 *bis*) tres coniungunt per se modulamina metri | tali lectores alliciente modo. » Si on lit avec Leyser *hi*, il faut l'entendre des trois auteurs qu'il vient de nommer, à savoir : Godefroi de Vinsauf, Alexandre de Villedieu et Evrard de Béthune. Si on lit avec notre manuscrit *bis*, il faut l'entendre des six auteurs qui suivent, S. Prosper, Matthieu de Vendôme, le livre des équivoques, Martianus Capella, Boëce, Bernard. La glose prend *bis tres* pour un nom d'auteur: « Hic nominat alium qui vocatur Bistres ; et procedit rigmatice et metrice ita quod sex metra correspondent pro se. Et non nominat ipsum perfecte. Sed credo quod potest esse ille actor qui incipit *Parysiana iubar* (1). Et iste actor docet constituere tam prosas quam metra. » — Saint Prosper — Matthieu de Vendôme : « Scribendi regit arte stilum Rufoque negante || laudem Mattheus Vindoniensis habet (77-78). » « Hic nominat alium qui dicitur Mattheus Vindoniensis et vocatur summa dictandi Matthei Vindoniensis et incipit *spiritus invidie cessat* et habuit quendam Rufum inimicum, sicut Doctrinale Maximianum habuit in odio (2). Et dicit actor quod composuit istum librum negante Rufo, id est displicente (f° 15). » — *Liber Equivocorum*. « Hic nominat alium qui vocatur liber Equivocorum et incipit *Augustus, ti, to* (f° 15). « Une glose citée par Leyser attribue ce poème à Jean de Garlande et Leyser en cite les premiers vers (p. 338). — Martianus Capella (*de nuptiis philologiæ et Mercurii*) — Boëcius (*Consolatio*

(1) C'est le poëme attribué à Jean de Garlande dans le manuscrit 546 de la bibliothèque de Bruges (f° 149-174 v°). Voir Scheler, *Jahrbuch für Romanische und Englische Literatur*, VI, 1865, 57.

(2) Allusion au prologue du doctrinal d'Alexandre de Villedieu.

philosophiæ) — Bernhardus (*megacosmus* et *microcosmus*). « Hic nominat alium qui vocatur Bernardus Silvester... et incipit *congeries informis* (f° 15 v°). »

8° Les vers relatifs aux trois ouvrages suivants ne sont pas dans le manuscrit 18170, sauf ceux qui sont relatifs au premier et qui ont été ajoutés d'une autre main au bas du f° 15. — *Phisiologus*. C'était un bestiaire allégorique. — *Paraclitus* (dialogue entre la grâce et le pénitent). Ce poème se trouve sans nom d'auteur et sous le titre de *Dialogus Paracliti* dans le manuscrit 18201 (XIIe siècle), f° 59-64 v°. Il commence par « vir celebris quondàm qua me sub rupe recondam » et il finit par « cognomen Christi predulce paraclitus isti | sit titulus modulo, spem quia dat populo | venimus ad metam, sine me nunc esse quietam. | Sanum te video, gloria summo (*lisez* summa) deo. » — Sidonius. « Per tot personas duo testamenta figurat | Sidonius. Iudex philosophia sedet. » J'ignore quel est l'auteur et l'ouvrage. Les gloses ne donnent aucune indication précise.

Dans la quatrième partie il est question du rhythme, c'est-à-dire de la versification latine fondée sur la rime, l'accent et le nombre des syllabes : « Clauditur in numero vis tota, quod indicat eius || nominis indicium. » Ce que la glose commente ainsi (f° 20) : « oportet quod clausule certis numeris numerentur, quia sicut metrum mutatur per pedes, sic rigmus per clausulas. » Eberhard dit ensuite : « Et sunt qui numerant tria : membrum, sillaba, finis. » La glose explique ainsi ce vers (f° 20) : « sunt tria que ad rigmum requiruntur, membrorum distinctio, sillabarum numeratio et finalis terminatio. Unde rigmus sic describitur : Rigmus est sermo audibilis iocunditatem auribus inserens, membrorum distinctione, sillabarum numeratione et finali concordantia procedens. » Eberhard distingue deux espèces de *rithmi*, le *rithmus simplex* et le *rithmus compositus*, que la glose définit ainsi d'après Eberhard : « Simplex rigmus est ille qui constat ex partibus similiter desinentibus inter quas non intersit dictio diversam habens terminationem... compositus est quando in ipso rigmo inter fines similiter desinentes interseritur terminatio alia (f° 20 v°). »

Il est remarquable que dans ces préceptes, comme dans tous ceux que j'ai rencontrés jusqu'ici relativement à la poésie rhythmique, il ne soit pas fait mention de l'accent qui était pourtant, avec le nombre des syllabes et la rime, l'un des principes de cette versification. On lit cependant dans le manuscrit 18570, à la suite du poème (f° 21 v°) et en tête des exemples de *rithmus simplex* et de *rithmus compositus* par lesquels Eberhard termine, des définitions, écrites d'une autre main que le reste, qui supposent la reconnaissance du rôle joué par l'accentuation. Voici en effet ce que l'on trouve au bas du f° 21 v° : « Rithmus est consona dictionum ordinatio certum numerum sillabarum et distinctionum servans. — Rithmorum alius simplex, alius compositus. Simplicium alius spondaycus, alius iambicus, alius et cetera. Item spondaicorum alius dispondaicus, alius trispondaicus, alius tetraspondaicus et cetera. Et sic de aliis. » Or, voici un rhythme qualifié de *dispondaicus* : « Fac Maria | cecis via | maris stella... » Chacun de ces vers se divise en deux pieds non pas de deux longues, mais de deux syllabes dont la première reçoit l'accent. Le vers suivant qualifié de *tetraiambicus :* « sub carnis veste latuit » se divise en quatre pieds dont la seconde syllabe, du moins dans les trois premiers, reçoit l'accent. Quand un mot a plus de deux syllabes, on lui donnait (cette poésie était chantée) un second accent. Ainsi le vers « crux est salus populorum » est qualifié de *tetraspondaicus,* et le vers « qua tenebatur subditus » de *tetraiambicus.* La première syllabe de « *po*pulorum » et celle de « *te*nebatur » reçoivent un accent. On admettait des vers spondaïques ou iambiques de sept syllabes. On trouve quelques irrégularités, principalement au premier pied, comme l'a remarqué M. Gaston Paris, dont toutes les vues (*Lettre à M. Léon Gautier sur la versification rhythmique,* 1866) me paraissent confirmées par ce document inédit. Un rhythme est dit *bimembris*, quand les vers sont rimés deux à deux ; *trimembris,* quand ils sont rimés trois à trois ; *quadrimembris,* quand ils sont rimés quatre à quatre.

Je réédite ici les exemples d'Eberhard précédés des définitions d'après le manuscrit 18570. Quelques leçons sont meilleures

que celles des manuscrits de Leyser, que je donne en note.

Rhythmes simples.

Iste rithmus est dispondaicus et bimembris (423-430). Fac Maria | cecis via | maris stella | Dei cella | me vitare | et calcare | mundi fenum (1) | malo plenum. — *Est trispondaicus et trimembris* (*lisez* bimembris) (431-438). Sordibus immundus | non est mundus (2) mundus | eius in sentina | gravis est ruina | Quamvis sit in hora | florens sine mora | mundi res arescit | et cito decrescit. — *Spondaicus 7 sillabarum et bimembris* (439-444). Hic mundus est sophista | Quod promittit in ista | via vite non solvit | ad alios devolvit | quesitum in labore | possessum in timore. — *Tetraspondaicus et bimembris* (445-448). In vestitu deaurato | que (3) assistis regi nato | virgo mater speciosa | mundi plaga procellosa. — *Tetraspondaicus et trimembris* (449-454). Florens rosa sine spina | dulcis egro medicina | culpe veniam propina | medicinam eger (4) quero | si me sanas sanus (5) ero | de te rosa non despero. — *Tetraspondaicus et quadrimembris* (455-462). Mundi salus et regina | aurem tuam huc inclina | a tabe (6) me serpentina | Purga mundum fac festina | celi decus et lucerna | tronus regis, lux superna | angelorum laus eterna | in hoc solo me guberna. — *Iambicus 7 sillabarum et bimembris* (463-466). Ave vena venie | fons misericordie | castitatis lilium | trinitatis solium. — *Iambicus 7 sillabarum et trimembris* (467-472). Ave mater regia | regis nati filia | virgo paris nescia | salus in exilio | mitis consolatio | me commenda filio. — *Iambicus 7 sillabarum et quadrimembris* (473-480). Ex te virgo virginum | lucet lumen luminum | in salutem hominum | celi paris dominum | in tenebris oritur | lux que non extinguitur | nec eclipsin patitur | sine qua nec vivitur. — *Tetraiambicus et bimembris* (481-484). Chris-

(1) Cenum L(eyser).
(2) *Ante* non L.
(3) Cui *Cod.*
(4) Ego L.
(5) Salvus L.
(6) Labe L.

tus redemptor seculi | pro culpa sui populi | teneri morte voluit | suos perire noluit. — *Tetraiambicus et trimembris* (485-490). Que (1) bibit mortis pocula | Christus in cruce singula | sunt miseris piacula | quod factum est divinitus | hominis cessat servitus | qua tenebatur subditus. — *Tetraiambicus quadrimembris* (491-498). Pati Christum oportuit | hostem vicit ut debuit | sub carnis veste latuit | in luctu qui prevaluit | arcem regens ethercam | assumpte carnis trabeam | cruore vexit rubeam | ad regiam sideream. — *Tetraspondaicus transformatus et trimembris* (499-507). In cena Christo sedente | voluptatis de torrente | potavit Iohannes mente | mente Iohannes potavit | et ei dum exulavit | celum Deus revelavit | revelavit Deus celum | iste novit (2) carnis velum | quod non sentit hostis telum.

Rhythmes composés.

Iste rithmus est compositus ex primo et tertio versibus tetraspondaicis consonantibus et secundo et quarto iambicis septem sillabarum et consonantibus (510-513). Crucis triumphale lignum | a cunctis fidelibus | predicetur laude dignum | in terrarum finibus.—*Compositus ex primo et tertio versibus iambicis 7 sillabarum consonantibus et secundo et quarto tetraspondaicis consonantibus* (514-517). Lignum ammirabile | et mire virtutis | cui non est simile | arbor est salutis. — *Rithmus compositus ex iambico 7 sillabarum precedente sine consonantia et tetraspondaico sequente cum trimembri consonantia* (518-533). Hec est clavis maxima | per quam rex celorum | fregit vectes ferreos (3) | portas inferorum | per quam plene corruit (4) | vis (5) demoniorum | victus hostis perdidit | predam spoliorum. | Hec est clavis regia | per quam reseratur | paradisi ianua | ultra ne claudatur | quam nullus ingreditur |

(1) Qui L.
(2) Vovit L.
(3) Ferreas L.
(4) Domuit L.
(5) Vim L.

nisi qui probatur | esse (1) crucis servulus | hic ultro (2) vocatur. — *Rithmus dispondaicus habens differentiam iambicam 7 sillabarum in tertia linea* (534-539). Arbor nota | sancta tota | nostra tergens scelera | gradus celi | spes fideli | queque pellis aspera. — *Trispondaicus* (3) *simul in tertia linea iambicus 7 sillabarum* (540 545). Vexillum victoris | scala peccatoris | crux est et redemptio | munimen et scutum | contra hostes tutum | suo beneficio. — *Tetraspondaicus et in tertia iambicus de 7 sillabis* (546-551). Crux columpna preelecta | in deserto que erecta | divino fulcimine | morsus sanat serpentinos | cultus prebet (4) et divinos | suo medicamine. — *Tetraspondaicus trimembris habens differentiam iambicam in quarta linea 7 sillabarum* (552-559). Crux est salus populorum | reparatrix seculorum | finis mortis et dolorum | reprimit demonia | talentum mundi portavit | viam vite demonstravit | caput hostis conculcavit | cessavit iniuria. — *Tetraspondaicus quadrimembris simul et iambicus bimembris sive habens differentiam iambicam in quinta linea* (560-570). Ligni crucis consecrator | terre maris celi sator | vere legis verus lator | miserorum miserator | pater almi luminis | tibi laudes damus (5) vite | utinam demus perite | da post cursum (6) huius vite | ut simus Israelite | servi tui numinis.— *Tetraiambicus habens in tertia linea differentiam spondaicam* (571-576). Mundi (7) huius debilia | qui elegit ut fortia (8) omnia (9) sic confundat (10) | Petrum intentum retibus | vocat (11) de maris fluctibus | hic suas res pessumdat. — *Tetraiambicus*

(1) *Post* crucis L.
(2) Ultra *Cod.*
(3) Ce rhythme est placé après le suivant dans le manuscrit.
(4) Prestat L.
(5) Demus L.
(6) Vitam *Cod.*
(7) *Post* huius L.
(8) Omnia L.
(9) Fortia L.
(10) Confundant L.
(11) *Post* maris L.

trimembris cum spondaica differentia in quarta linea (577-584). Celesti tracti gratia | Petrus Andreas retia | derelinquunt et maria | ac (1) dominum secuntur | redemptoris discipuli | et piscatores populi | iudices huius seculi | statim efficiuntur. — *Tetraiambicus quadrimembris habens in quinta linea spondaicam differentiam* (585-594). Multis fulget (2) miraculis | Petrus suis vibraculis | per plateas in lectulis | positis et hiis singulis | largitur sanitatem | messie invocatio | Tabite suscitatio | hec fidei probatio | nobis in dei filio | prestet securitatem. — *Tetraspondaicus bimembris differentiam habens dispondaicam in tertia linea cum consonantia sequente immediate* (595-606). Persecutor veritatis (3) | nominis Saulus (4) insani | lupi more | vocis terretur clamore | persequi (5) me manu ore | bonum reris | Durum est nec (6) potens eris | contra stimulum si queris | calcitrare | confortatus predicare | Paulus cepit affirmare | hic est Christus. — *Tetraspondaicus bimembris simul et iambicus 7 sillabarum bimembris* (606-614). Laurentius laureatus | bonum opus operatus | est (7) in fide claruit (8) | tyranno prevaluit | assus clamavit de prunis | versa manduca quid (9) punis | nam opes ecclesie | date sunt inopie. — *Tetraspondaicus orbiculatus in membrorum consonantiis et dicitur rithmus orbicularis* (615-618). Nicholae flos pastorum | tuis precibus salvemur | et a peste liberemur | cum sis gemma confessorum. — *Secuntur rithmi quibus opponuntur consonantes autorum versus* (619-683). 625-626, 633-634, 655 Iuvenalis. 648 Theodolus. 662, 670, 676, Oratius. 683 commune proverbium.

(1) Et L.

(2) Viget L.

(3) Christiani L.

(4) Salus L. Peut-être faut-il lire *Saül*, avec l'accent sur la dernière, comme dans les mots hébreux.

(5) Prosequi L.

(6) Non L.

(7) Et L.

(8) Vel floruit (*Cod.* d'une autre main) floruit L.

(9) Quæ L.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire*, en communication, *sur divers textes coptes*, et traite aujourd'hui particulièrement des mss. coptes du Louvre qui paraissent provenir tous d'un même auteur, du nom de Pesuntius. — Diverses observations, surtout paléographiques, lui sont adressées par MM. Dulaurier, Brunet de Presle et Egger.

M. Lenormant termine la lecture de la deuxième partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la XXVIe dynastie.*

ANALYSE.

Ce mémoire, consistant dans une étude comparative et minutieuse des renseignements fournis par les textes hiéroglyphiques de l'Egypte et du Mont Barkal ainsi que par les inscriptions cunéiformes assyriennes, se prête difficilement à une analyse ; mais nous résumerons du moins les principales dates que l'auteur croit pouvoir établir, en mettant en caractères italiques celles qui paraissent fixées par des documents d'un caractère tout à fait positif et devoir être considérées comme désormais certaines. Nous ajouterons que toute la base de ce système est la constatation du fait suivant, que, sur les vingt dynastes d'Egypte mentionnés dans les documents assyriens d'Assarahaddon et d'Assourbanipal, huit appartiennent à la Haute-Egypte et douze, parmi lesquels Néchao Ier, père de Psamétik, au Delta, et que ces douze derniers correspondent aux Dodécarques d'Hérodote et de Diodore de Sicile. D'où il résulte que le temps de la Dodécarchie doit être imputé sur le régne officiel de Taharqa et non sur celui de Psamétik, que les 54 ans de régne officiel du fondateur de la XXVIe dynastie sont en réalité de régne effectif sur toute la Basse-Egypte et que, dès sa 4e année au plus tard, il dut même être le maître de Thèbes.

Lydie.	Juda.	Assyrie.	EGYPTE.				
			BUBASTIS.	TANIS.	HÉRACLÉOPOLIS.	SAÏS.	THÈBES.
	Ozias.		xxiie dyn. Scheschonq IV. 790?	xxiiie dyn. Petsibast 786.			Petsibast le Tanite.
Ardys Ier 775.					Amenrout.		Piankhi-Mériai l'Ethiopien.
					Pefaabast.		
	Jotham 758.		Ouasarkin III. 746?			Tafnekhtet.	
Alyatte 739.	Achaz 742.	Teglathphalasar 744.			Anysis.		Psemouth le Tanite.
			Psemouth 738?			xxive dyn. Bokenranf 730.	Bokenranf le Saïte?
Mélès 725.	Ezéchias. 727.	Salmanassar 727.	Séti III 728?				
					étend sa domination sur toute l'Egyp		Améniriti régente.
		Saryukin 721.					
						Stéphinatès 715.	
Candaule 713.							

Ethiopie.

·HÉBAINE.	LIGNÉE KOUSCHITE.	
		L'Egypte est morcelée en un grand nombre de petites principautés tenues par des princes issus de la maison Bubastite et par des chefs de Maschouasch.
		Vers 786, Petsibast, roi de Tanis, est maître de Thèbes.
Iériamen. 6?		Vers 766, le roi éthiopien Piankhi-Mériamen se rend maître de la Thébaïde.
		Vers 753, mort d'un Apis, l'an 37 de Scheschonq IV.
		Vers 750, extinction de la dynastie Bubastite. La dynastie Tanite règne en même temps à Bubastis et à Tanis.
		Vers 747 et 746. Entreprises de Tafnektet, chef d'origine libyenne, qui se rend maître d'abord de Saïs, puis de Memphis et d'une grande partie du Delta, et tend à ranger toute l'Egypte sous son autorité.
		Vers 745. Expédition de l'éthiopien Piankhi-Mériamen, l'an 21 de son régne. Il conquiert l'Egypte entière et force tous les rois et chefs du pays à reconnaître sa suprématie.
	Kaschta.	Peu après l'expédition de Piankhi-Mériamen, révolution à Napata.
		La monarchie éthiopienne devient élective. Les descendants des grands-prêtres souverains de Thèbes sont supplantés par des princes d'origine Kouschite.
		Vers 738. Psemonth, roi de Tanis, devient maître de Thèbes.
		730. *Bokenranf de Saïs, fils de Tafnekhtet, devient roi de toute l'Egypte.*
		725. *Mort d'un Apis, l'an 5 de Bokenranf.*
	xxve dyn. Schabaka 724.	724. *Schabaka conquiert toute l'Egypte et fait brûler vif Bokenranf.* Les héritiers du prince Saïte se réfugient dans les marais du Delta.
		723. *Schabaka s'allie avec Osée, roi d'Israël, contre les Assyriens.* — Monument de Karnak qui donne la Syrie comme tributaire de Schabaka. — *Commencement du siége de Samarie par Salmanassar. — Mort d'un Apis, l'an 2 de Schabaka.*
		721. *Prise de Samarie par Saryukin.*
		718. *Bataille de Raphia. Schabaka est rejeté en Egypte.* Son pouvoir est même très-ébranlé dans ce dernier pays ; il cesse dans le Delta et peut-être momentanément dans la Haute-Egypte.
		C'est vers ce temps que Séti, roi de Tanis, a dû se trouver quelque temps maître de Thèbes.
		715. Stéphinatès, descendant de Bokenranf, se rend indépendant à Saïs et dans le pays de Mereh'.
		714. *Tribut du pir-aa* de Tanis, que nous regardons comme Séti, *à Saryukin.* — Date du chapitre XIX d'Isaïe.
		712. *Douzième année de Schabaka*, mentionnée sur les rochers de El-Hammamat.
		711. *Première guerre d'Asdod. Date du chapitre XX d'Isaïe.*

Lydie.	Juda.	Assyrie.	EGYPTE. Bubastis.	Tanis.	Héracléopolis.	Saïs.	
							Scl
		Sennachérib 704.			A cette époque un prince dont on ignore le nom, mais qui est mentionné par Isaïe.		
	Manassé 698.		Fin du règne de Séti III 697?				Ta
Gygès 696.					Il étend son pouvoir sur toute		
						Néchepsos 687.	
		Assarahaddon 680.		Anarchie en Egypte 680.			Axi et
			Etablissement de la Dodécarchie 678.				
						Néchao Ier 674.	
			Scheschonq V.	Sarlonkakri.	Nachke.		
			Assarahaddon étend son autorité sur toute l'Egy 671.				
		Assourbanipal 667.					

Ethiopie.

IÉBRAINE.	LIGNÉE KOUSCHITE.
	Taharqa 706.

710. *Seconde guerre d'Asdod. Le roi de cette ville se réfugie dans le pays de Mereh'. Tribut du roi de Mereh'*, que nous regardons comme Stéphinatès, à *Saryukin.*

706. *Mort de Schabaka.* Son empire se partage. Schabataka règne à Thèbes et Taharqa en Ethiopie.

704. *Mort de Saryukin en Assyrie; insurrection de Babylone. Soulèvement de la Palestine et de la Phénicie contre les Assyriens, d'accord avec les petits princes d'Egypte.* — Date du chapitre XXX d'Isaïe.

700. *Expédition de Sennachérib, Séthos* ou Séti III *régnant à Memphis* et à Tanis, *Taharqa régnant en Ethiopie.*

Défaite des troupes des rois de la Basse-Egypte à Elthéca. Sennachérib fait sommer Jérusalem et se présente devant Péluse. Taharqa marche au secours de l'Egypte.

Désastre et retraite de l'armée de Sennachérib.

692. *Mort de Schabataka, Taharqa hérite de l'Egypte. Il commence à compter ses années de règne dans ce pays.*

692-684. Epoque des conquêtes de Taharqa. Monument où il donne la Syrie comme dépendant de lui. L'influence éthiopico-égyptienne règne à la cour de Jérusalem.

6[illegible]. *Assarahaddon conquiert la Syrie, la Phénicie et la Palestine.* A la suite de ces événements, et sur la foi d'un songe, Taharqa évacue l'Egypte. Anarchie de deux ans dans le pays.

678. Taharqa profite des guerres d'Assarahaddon dans le Nord et en Chaldée pour rétablir son autorité suzeraine en Egypte. Il remet l'ordre dans le pays. *La Dodécarchie s'établit dans la Basse-Egypte. Ameniritis et Piankhi règnent à Thèbes. Le tout sous la suprématie du roi éthiopien.*

674. *Avénement de Néchao à Saïs. Dix-huitième année de Taharqa, à laquelle l'extrait de Manéthon par l'Africain cesse de compter son règne.*

671. *Au commencement de l'année, Taharqa est encore maître de toute l'Egypte.* Date de la pierre de Tanis où est mentionnée sa 22e année. *Au printemps, Assarahaddon s'empare de l'Egypte, y compris le pays de Mereh'. Il donne l'investiture aux Dodécarques de la Basse-Egypte, à la tete desquels est Néchao, et à huit dynastes de la Haute-Egypte, dont Piankhi, roi de Thèbes. Vingtième année accomplie de Taharqa, à laquelle l'extrait de Manéthon par Eusèbe cesse de compter son règne.*

669. *Taharqa reconquiert l'Egypte. Mort d'un Apis, le 13 méchir de l'an 24 de Taharqa.*

667. *Naissance de l'Apis mort l'an 20 de Psamétik. Première expédition d'Assourbanipal en Egypte. Il donne de nouveau l'investiture aux Dodécarques et aux dynastes du haut pays, dont Piankhi.*

666. *Première prise de Thèbes par les Assyriens. Complot des*

Lydie.	Juda.	Assyrie.	EGYPTE.				
			Bubastis.	Tanis.	Héracléopolis.	Saïs.	T
							12e et année d et I
						Psamétik 665.	Amen. l'Eth
Ardys II 660.			Psamétik devient seul maître de toute la Basse-Egypte. 662.				
							Psa devient de T 6
		Assouredilani III. 647.					
	Amon 643.						
	Josias 641.						
		Saruc 625.					
Sadyatte 622.							

Ethiopie.

THÉBAINE. — LIGNÉE KOUSCHITE.

Dodécarques. Néchao et Paqrer sont emmenés prisonniers à Ninive. Révolte de la Basse-Egypte. Retour offensif de Taharqa, qui s'établit à Thèbes. Piankhi cesse de régner et meurt probablement. *Assourbanipal fait grâce à Néchao et l'institue au-dessus de tous les autres rois de l'Egypte.* Vers la fin de l'année ou au commencement de la suivante, *Néchao est mis à mort par Taharqa, qui meurt lui-même presque aussitôt après.* Paqrer devient le chef de la Dodécarchie.

665. *Le beau-fils de Taharqa,* que nous assimilons à Amen...

Amen.... nout. 665. nout, *lui succède sur le trône d'Ethiopie. Il reconquiert l'Egypte.* Les Dodécarques, ayant à leur tête Paqrer, lui rendent hommage à Memphis. *Commencement du règne nominal de Psamétik.*

Nouvelle expédition d'Assourbanipal en Egypte. Il recouvre le bas pays et reçoit la soumission des Dodécarques. Sac de Thèbes par les Assyriens. Assourbanipal se borne à la possession de la Basse-Egypte, et les Ethiopiens restent à Thèbes.

664. *Transportation des habitants de la ville chaldéenne de Karbat dans la Basse-Egypte par le roi d'Assyrie.*

663. Troisième année du règne d'Amen... nout, mentionnée sur une pierre de Louqsor.

Psamétik est exilé par ses collègues.

662. *Psamétik revient d'exil, et, avec les mercenaires d'Asie-Mineure fournis par Gygès, détrône les Dodécarques. Il se déclare indépendant de l'Assyrie. Assourbanipal, occupé dans la guerre d'Elam, accepte le fait accompli.*

Aslan ? Vers 658. Psamétik se rend maître de Thèbes, et épouse Schapenap, fille d'Ameniritis et de Piankhi.

Vers 655. Psamétik entreprend la conquête du pays des Philistins, et commence le siége d'Asdod.

645. *Mort d'un Apis, l'an 20 du règne officiel de Psamétik.*

Vers 626. Prise d'Asdod par Psamétik.

624. *Invasion des Scythes dans le pays des Philistins. Psamétik achète leur retraite.*

Postérieurement à 624. Révolte de 240,000 guerriers égyptiens, qui se retirent en Ethiopie. Expédition de Psamétik à leur poursuite. Date où furent gravées les inscriptions grecques et cariennes d'Ibsamboul.

613. *Mort d'un Apis, l'an 52 de Psamétik.*

611. *Mort de Psamétik. Son fils, Néchao II, lui succède.*

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Spiegel, correspondant à Erlangen, et à titre d'hommage, *Commentar über das Avesta* : II[ter] Bd. (*Vispered, Yaçna und Khorda Avesta*), Leipzig, 1869 ; in-8°. Le 1[er] volume, antérieurement présenté, contient le *Vendidâd*. C'est la justification et le complément de la traduction des textes Zend publiés par l'auteur ; c'est en même temps une application plus étendue des principes établis par Eug. Burnouf, dans son commentaire sur le Yaçna.

2° De la part, et avec une lettre d'envoi de la commission Arna-Magnéenne, deux opuscules intitulés : I. *Det Arnamagnœanske Haandskrift : n° 24, in-4°, indeholdende Valdemars Saellandske Lovs, 1ste Femtedel udgivet fotolitografiske Aftryk af Kommissionen for det Arnamagnœanske Legat* (Copenhague, 1869), avec le portrait d'Arna-Magnæus.—II. *Det etc., n° 674 A, in 4°, indeholdende de taeldste Brudstykke af Elucidarius Islandsk, udgivet*, etc. (Copenhague, 1869, in-8°).

M. Huillard-Bréholles fait la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres de saint Remi à Clovis.*

M. Revillout poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes*.

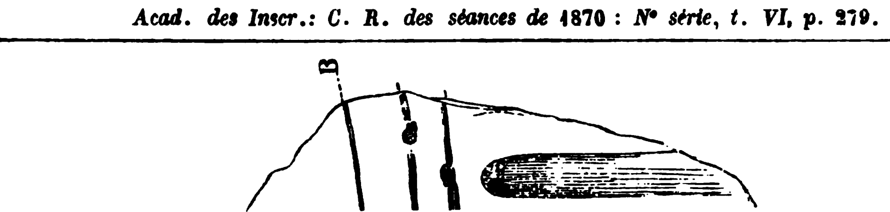
M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la correspondance des anciens Egyptiens*.

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Acad. des Inscr.: C. R. des séances de 1870 : N° série, t. VI, p. 279.



Il n'y a pas de correspondance.

Le bureau autorise, à titre de communication extraordinaire, la lecture par M. Maurice Vernes de la *Note* suivante *sur un fragment de vase antique, portant des caractères d'ancien phénicien, découvert à Jérusalem.*

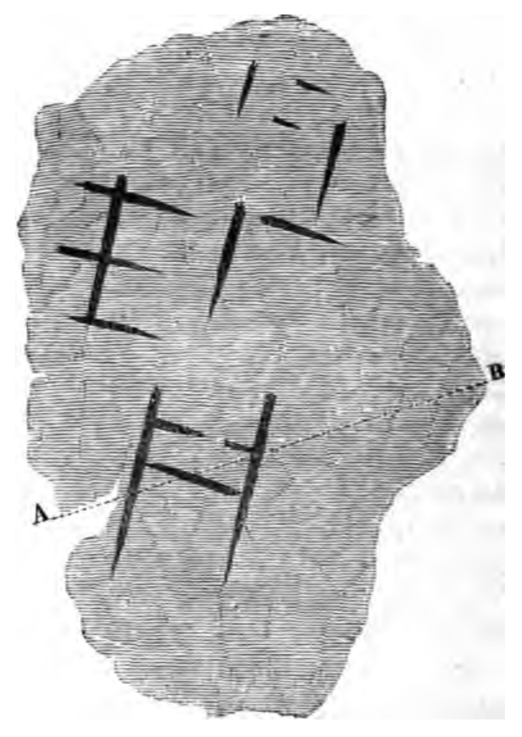
« Le 14 août 1870, pendant un séjour à Jérusalem, dans une promenade autour de l'enceinte de la ville, je distinguai au milieu d'autres pierres un morceau qui me parut avoir appartenu à un objet d'art. Ce fragment portait sur l'une de ses faces des traces d'une ornementation bien conservée ; sur le côté opposé je reconnus des caractères à demi-lisibles. Je me trouvais à ce moment dans la vallée de Gué-Hinnom, à l'extrémité sud du Mont Sion, près du lieu appelé Haceldama. En cet endroit, comme dans toute la vallée, sont accumulés des débris considérables.

» Le morceau, d'une forme irrégulière et émoussé sur ses bords par le frottement, mesure environ dix centimètres sur huit ; l'épaisseur moyenne est de deux à trois centimètres. Il présente sur ses deux faces une courbure très-appréciable, ce qui permet d'y reconnaître un fragment de vase ; les dimensions de cet objet d'art devaient être assez considérables, à en juger par le degré de la courbure. La pierre est d'une nature crayeuse, facile à travailler, d'une espèce abondante dans le pays. L'ornementation est d'un goût agréable : des cannelures verticales dans l'intervalle desquelles court un filet ; au-dessus, deux lignes horizontales entrecoupées de points, puis un sillon assez profond au-dessus duquel la pierre se renfle un instant pour former un rebord et rentrer vivement en arrière ; cette disposition nous montre que le fragment appartenait à la partie supérieure du vase ; sur le rebord on distingue confusément quelques traits dont l'un ressemble à une virgule (1).

» Le côté interne ou concave, offrant une surface très-sensiblement unie, porte quelques caractères vigoureusement tracés

(1) Voir la planche ci-contre.

qui présentent cette singularité de n'avoir que des traits droits et sont disposés avec régularité sur deux ou peut-être trois lignes. L'un de ces caractères (celui du bas, d'après la disposition la plus probable de l'inscription) nous a dès le premier moment semblé être un ה hébreu de type antique ou phénicien ; c'est à peu près un H *majuscule* à deux barres transversales; il est parfaitement bien conservé ; les deux traits principaux mesurent 27 millimètres; cette lettre est presque identique au ה que l'on rencontre sur la stèle moabite récemment découverte. Un second caractère, situé sur le bord du fragment et légèrement effacé, est d'une lecture difficile; on pourrait peut-être y voir un ס très-voisin du ξ grec majuscule auquel cette lettre a



du reste servi de type; il se compose, si je vois bien, d'un trait principal traversé par trois barres parallèles et équidistantes.

Cette lettre serait sensiblement différente de la même lettre telle qu'on la rencontre sur les anciens monuments et sur la stèle de Moab; le déchiffrement est donc loin d'en être sûr. En dehors de ces deux caractères, nous ne distinguons que des traits isolés que nous n'arrivons pas à ramener à des formes connues. Faut-il y chercher des signes numériques? (1)

» En présence du morceau que nous venons de décrire, la première chose à éclaircir est le rapport dans lequel il convient de tenir les caractères et le dessin. Les lettres sont-elles contemporaines du vase ou lui sont-elles postérieures? Dans le premier cas, on pourrait les considérer comme les restes d'une inscription plus étendue et qui aurait débordé le fragment actuel, ou comme des caractères détachés gravés sur la paroi interne du vase dans une intention quelconque. Les dimensions assez grandes du vase permettent de concevoir matériellement qu'on ait pu tracer quelques caractères à l'intérieur, d'autant plus qu'ils se seraient trouvés situés tout près du rebord. Mais le fait serait unique et on s'expliquerait mal la disposition très-oblique qu'affectent les différentes lettres par rapport au plan du vase.

» Il semble donc préférable d'admettre que nous sommes en face d'un ὄστρακον ou encore d'un débris, d'un fragment originairement plus considérable; nous ne posséderions dans ce cas là qu'une partie de l'inscription, sans doute la fin. Un morceau d'un vase brisé, offrant une surface plane et facile à rayer, aura donc été choisi pour y noter n'importe quelle indication. Cette manière de voir se fortifie par l'examen de la disposition générale des caractères qui s'harmonise assez bien avec la configuration du fragment pris en lui-même. C'était un usage fort répandu d'utiliser des fragments de poterie ou autres objets pour y consigner des indications de différent genre. Le travail artistique et l'inscription ne remonteraient donc pas à

(1) Sur le fac-simile de l'inscription placée ci-dessus la ligne A B indique la direction des lignes horizontales de la face ornementée, de façon à ce qu'on puisse juger de l'obliquité des caractères par rapport au plan du vase.

une même époque et seraient séparés par un intervalle peut-être considérable.

» Quant au sens de l'inscription, il est inutile de démontrer longuement que nous ne pouvons rien avancer. Le manque de monuments analogues pouvant donner quelque lumière, le nombre trop restreint des caractères et l'incertitude de leur déchiffrement, la présence de traits à demi-effacés qu'on ne peut relier entre eux, tout cela nous interdit même les hypothèses.

» En résumé, nous avons entre les mains un fragment d'objet d'art très-ancien portant des caractères également fort anciens qu'il semble permis de rapporter à l'alphabet dit phénicien. La découverte de ce morceau, à Jérusalem même, au centre de la Palestine, nous autorise à attribuer le vase comme l'inscription aux Hébreux proprement dits et non à un autre peuple de même langue, comme les Phéniciens; et il n'est pas inutile de rappeler à ce propos l'indigence où l'on est de monuments palestiniens ou judéens vraiment antiques.

» Assigner au fragment une date même approximative serait téméraire. Avant tout il importe de voir si l'on peut pousser plus avant que nous ne l'avons fait nous-même, et avec un degré suffisant de certitude, le déchiffrement de l'inscription. L'étude comparative des types alphabétiques de notre fragment et des nombreux spécimens d'écriture phénicienne mis à la disposition des savants par les récentes découvertes serait la voie par laquelle on pourrait arriver à une estimation de la date.

» Nous laissons aux hommes qui font autorité en cette matière le soin de trancher les intéressantes questions que soulève ce curieux morceau, au point de vue artistique comme littéraire. A eux de décider de la valeur et de l'importance qu'il convient d'attribuer au fragment qu'un heureux hasard a fait tomber entre nos mains et de déterminer le profit que l'archéologie sémitique peut en retirer. »

N. B. A cette note est jointe, indépendamment du fac-simile de l'inscription intercalé dans le texte, une planche contenant deux fi-

gures qui représentent, l'un le fragment vu de face du côté convexe, l'autre une coupe verticale destinée à faire juger de la courbure. Dans la première figure la ligne ponctuée αβγδεζη indique le bord du fragment sur la face interne et la ligne a b c d e f g le bord de la face convexe.

Après la lecture de la note dans laquelle l'auteur de cette communication expose sa découverte et soulève lui-même les différentes questions que fait naître l'examen soit du fragment, soit de l'inscription plus fruste encore qui pourrait, selon lui, y avoir été tracée après coup, MM. Egger, Renier, de Longpérier prennent successivement la parole. Le premier incline à voir dans le fragment dont il s'agit un de ces ὄστρακα, de provenances diverses, dont lui et d'autres archéologues se sont beaucoup occupés dans ces derniers temps; les deux autres émettent des doutes sur cette opinion, et l'exécution des caractères leur semble indiquer plutôt une véritable inscription, qu'elle soit ou non contemporaine du monument qui la porte aujourd'hui. Quant à ces caractères, qui se rapprocheraient de tel ou tel de ceux qu'on rencontre dans les inscriptions phéniciennes et dans celle de la stèle de Moab récemment découverte, ils méritent une sérieuse attention soit par eux-mêmes, soit par le lieu où a été trouvé le fragment, fort curieux d'ailleurs, qui paraît bien avoir été celui d'un vase. Des rapprochements ultérieurs pourraient lui donner une véritable importance.

M. Huillard-Bréholles fait la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Remi à Clovis.*

ANALYSE.

Il y a peu de documents se rapportant à notre ancienne histoire qui aient fourni autant que la seconde lettre de saint Remi à Clovis matière à controverses, sans que la discussion ait amené aucun résultat satisfaisant. Le texte en fut donné pour la première fois, en 1613, par Marquard Freher, d'après un très-

une même époque et seraient séparés par un intervalle peut-être considérable.

» Quant au sens de l'inscription, il est inutile de démontrer longuement que nous ne pouvons rien avancer. Le manque de monuments analogues pouvant donner quelque lumière, le nombre trop restreint des caractères et l'incertitude de leur déchiffrement, la présence de traits à demi-effacés qu'on ne peut relier entre eux, tout cela nous interdit même les hypothèses.

» En résumé, nous avons entre les mains un fragment d'objet d'art très-ancien portant des caractères également fort anciens qu'il semble permis de rapporter à l'alphabet dit phénicien. La découverte de ce morceau, à Jérusalem même, au centre de la Palestine, nous autorise à attribuer le vase comme l'inscription aux Hébreux proprement dits et non à un autre peuple de même langue, comme les Phéniciens; et il n'est pas inutile de rappeler à ce propos l'indigence où l'on est de monuments palestiniens ou judéens vraiment antiques.

» Assigner au fragment une date même approximative serait téméraire. Avant tout il importe de voir si l'on peut pousser plus avant que nous ne l'avons fait nous-même, et avec un degré suffisant de certitude, le déchiffrement de l'inscription. L'étude comparative des types alphabétiques de notre fragment et des nombreux spécimens d'écriture phénicienne mis à la disposition des savants par les récentes découvertes serait la voie par laquelle on pourrait arriver à une estimation de la date.

» Nous laissons aux hommes qui font autorité en cette matière le soin de trancher les intéressantes questions que soulève ce curieux morceau, au point de vue artistique comme littéraire. A eux de décider de la valeur et de l'importance qu'il convient d'attribuer au fragment qu'un heureux hasard a fait tomber entre nos mains et de déterminer le profit que l'archéologie sémitique peut en retirer. »

N. B. A cette note est jointe, indépendamment du fac-simile de l'inscription intercalé dans le texte, une planche contenant deux fi-

gures qui représentent, l'un le fragment vu de face du côté convexe, l'autre une coupe verticale destinée à faire juger de la courbure. Dans la première figure la ligne ponctuée αβγδεζη indique le bord du fragment sur la face interne et la ligne a b c d e f g le bord de la face convexe.

Après la lecture de la note dans laquelle l'auteur de cette communication expose sa découverte et soulève lui-même les différentes questions que fait naître l'examen soit du fragment, soit de l'inscription plus fruste encore qui pourrait, selon lui, y avoir été tracée après coup, MM. Egger, Renier, de Longpérier prennent successivement la parole. Le premier incline à voir dans le fragment dont il s'agit un de ces ὄστρακα, de provenances diverses, dont lui et d'autres archéologues se sont beaucoup occupés dans ces derniers temps; les deux autres émettent des doutes sur cette opinion, et l'exécution des caractères leur semble indiquer plutôt une véritable inscription, qu'elle soit ou non contemporaine du monument qui la porte aujourd'hui. Quant à ces caractères, qui se rapprocheraient de tel ou tel de ceux qu'on rencontre dans les inscriptions phéniciennes et dans celle de la stèle de Moab récemment découverte, ils méritent une sérieuse attention soit par eux-mêmes, soit par le lieu où a été trouvé le fragment, fort curieux d'ailleurs, qui paraît bien avoir été celui d'un vase. Des rapprochements ultérieurs pourraient lui donner une véritable importance.

M. Huillard-Bréholles fait la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Remi à Clovis.*

ANALYSE.

Il y a peu de documents se rapportant à notre ancienne histoire qui aient fourni autant que la seconde lettre de saint Remi à Clovis matière à controverses, sans que la discussion ait amené aucun résultat satisfaisant. Le texte en fut donné pour la première fois, en 1613, par Marquard Freher, d'après un très-

ancien manuscrit provenant de l'abbaye de Lorsch, qui paraît être depuis longtemps perdu et dont on n'a retrouvé aucun autre exemplaire. La copie est certainement fautive, mais, comme on ne possède aucun moyen de la collationner ou de la contrôler, il faut ou renoncer à tirer de ce texte un parti raisonnable, ou bien se décider à y restituer certains passages au moyen de corrections qui, sans lui faire une trop grande violence, en éclairent aussitôt le sens et la portée véritables.

Faute d'avoir pris cette liberté qu'une saine critique autorise, les commentateurs et les historiens se sont mépris moins encore sur la date qu'il convient d'attribuer au document en question que sur l'interprétation des faits qui ont dû lui donner lieu. Il ne s'agit dans cette pièce que de sages conseils sur l'art de gouverner une province, donnés par un évêque gallo-romain à un jeune prince barbare, encore au début de sa carrière politique. Mais la première phrase ainsi conçue dans l'édition de Freher : « Rumor ad nos magnus pervenit administrationem vos secundum rei bellicæ suscepisse, » a fait penser tout d'abord que l'évêque de Reims voulait faire allusion à une expédition militaire heureusement conduite par Clovis, et que les expressions *beneficium tuum*, *provincia tua*, employées plus bas, se rapportaient dans ce même ordre d'idées à un bénéfice ou à un emploi militaire. D'un autre côté, la troisième phrase : « Hoc in primis agendum ut domini judicium a te non vacillet, etc., » a toujours été comprise dans ce sens, que « Clovis devait agir de façon à ne pas s'écarter des vues du Seigneur Dieu », sans qu'on ait réfléchi que Clovis n'était assurément pas chrétien quand cette épître lui fut adressée. C'est donc sur ces deux phrases que doit porter l'effort d'une interprétation nouvelle : sur l'une, en tâchant de restituer le texte corrompu, sur l'autre, en pesant minutieusement chacun des mots dont elle se compose, et en s'éclairant des lumières que peuvent fournir le code théodosien, les écrivains contemporains et les plus anciennes chartes mérovingiennes.

L'auteur du mémoire pense qu'il faut corriger la première phrase comme il suit : « Rumor ad nos magnus pervenit admi-

nistrationem vos secundæ, Rex, Belgicæ suscepisse ; » ce qui donnerait une explication raisonnable des expressions *beneficium* et *provincia;* puis il traduit ainsi la troisième phrase et ses compléments : « Avant tout il faut agir de façon que l'Empereur (Dominus) n'ait point à revenir sur le choix (judicium) qu'il a fait de toi, maintenant que les droits de tes services (tui meriti *jus*, au lieu de tui meriti *qui*), grâce à ton activité et à ta capacité (*utilitatis* tuae, au lieu de *humilitatis* tuae), ont trouvé accès auprès de son pouvoir suprême (ad summum culminis pervenit). » Il ne diffère pas sensiblement de ses devanciers quant à la traduction du surplus de la lettre ; mais cette traduction devient de plus en plus claire et naturelle, dès qu'on la rattache aux deux phrases principales prises au sens nouveau que l'auteur croit pouvoir leur donner.

Une simple analyse ne permet guère d'entrer dans le détail de la discussion de chacun des termes employés dans la lettre de saint Remi. L'auteur s'est attaché à n'en négliger aucun sans se flatter d'avoir réussi à les élucider tous ; au reste, à défaut du commentaire lui-même, on pourra du moins juger du sens général par la lecture de la traduction proposée :

« Au Seigneur remarquable et magnifique par ses mérites, le roi Clovis, Remi, évêque.

» Une grande nouvelle est venue jusqu'à nous : c'est que vous avez reçu, ô roi, le gouvernement de la seconde Belgique. Ce n'est point là une chose nouvelle ; tu commences à être dans la situation où tes pères ont toujours été. Avant tout il faut agir de façon que l'empereur n'ait point à revenir sur son choix maintenant que les droits de tes services, grâce à ton activité et à ta capacité, ont trouvé accès auprès de son pouvoir suprême ; car, ainsi qu'on le dit vulgairement, c'est par leur résultat que sont appréciées les actions de l'homme. Tu dois t'entourer de conseillers qui puissent accroître ta renommée, et la charge qui t'est conférée doit être exercée sans exactions et avec intégrité. Tu devras témoigner de la déférence à tes évêques, en recourant toujours à leurs conseils. Si tu entretiens de bons rapports avec eux, ta province peut s'en trouver mieux. Soutiens

les citoyens devenus tes administrés, relève les abattus, favorise les veuves, nourris les orphelins s'il est plus urgent de les nourrir que de les instruire, afin que tous t'aiment et te craignent. Que la justice découle de votre bouche ; il ne faut rien attendre des pauvres ni de l'étranger, ni consentir à accepter des dons ou quoique ce soit plus qu'il ne convient. Que ton prétoire soit ouvert à tous et que personne ne s'en éloigne avec le chagrin d'un mauvais accueil. Tu possèdes maintenant toutes les richesses de ton père, fais-en usage pour racheter les captifs et les délivrer du joug de la servitude. Si quelqu'un se présente à vous, qu'il ne se sente pas traité en étranger. Plaisante avec les jeunes gens, délibère avec les gens âgés, si tu veux conserver ta royauté et être considéré comme un noble. »

Si cette traduction était admise, on comprendrait mieux que Clovis, étant devenu *consulaire* par le fait seul d'avoir administré sous un empereur une des six provinces de la Gaule affectées à des personnages de ce rang, ait ensuite reçu d'un autre empereur, après la défaite des Visigoths, un titre encore plus élevé. Ce titre était-il celui de consul, comme semble l'indiquer Grégoire de Tours, ou celui de patrice, comme le dit expressément, on ne sait d'après quelle autorité, le moine Aimoin ? C'est là un point destiné à rester toujours incertain, malgré les dissertations qui ont eu pour but de l'éclaircir. Ce qui paraît le plus probable, c'est que Clovis porta dès lors le titre de *proconsul* que lui donne officiellement le prologue de la loi salique, en adjoignant à cette qualification, qui n'était sans doute qu'honorifique, son titre plus réel de *roi* ; quoique le titre de proconsul, dans la *Notice des dignités*, ne confère que le rang de *spectabilis*, il est vraisemblable qu'au milieu de la confusion administrative qui s'était introduite en Occident à la fin du Ve siècle, ce même titre servit à désigner le lieutenant de l'Empereur-consul, et qu'il suffit pour élever Clovis au rang d'illustre (*vir inluster*), comme le gouvernement de la seconde Belgique l'avait déjà fait entrer dans la hiérarchie de la noblesse romaine. En se donnant ce titre d'illustre, porté seulement par les premiers dignitaires de l'Empire, Clovis et ses successeurs justifiaient leur autorité aux

yeux des Gallo-Romains qui, à l'exemple de saint Remi, continuaient à ne voir en eux que des fonctionnaires d'un ordre supérieur chargés par délégation d'administrer la Gaule.

En résumé, à l'aide de restitutions très-simples et qu'autorisait l'état évidemment corrompu du texte, l'auteur arrive aux résultats suivants : 1° la lettre de saint Remi fait connaître la concession du gouvernement de la seconde Belgique à Clovis par un empereur qui serait l'empereur d'Orient Zénon ; 2° cette concession d'une magistrature civile doit être placée après la défaite de Syagrius, vers 488, à une époque où le roi des Saliens, déjà maître de la Gaule jusqu'à la Seine, n'était pas encore chrétien, mais vivait du moins en excellents termes avec les évêques. Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien de telles conclusions tendraient à fortifier, par un témoignage formel et inattendu, le système mis en avant par Fréret, développé par l'abbé Dubos, repris et modifié par Pétigny, et qui a pour objet de prouver que les Francs se sont établis au nord de la Gaule plutôt en vertu de concessions impériales que par l'unique droit du plus fort. Depuis les travaux de Pétigny, la persistance de l'organisation romaine après l'établissement des Francs et le caractère pacifique de l'invasion de Clovis sont deux faits qui paraissent désormais hors de doute. La nouvelle interprétation de la lettre de saint Remi peut apporter à cette opinion déjà considérable une confirmation partielle qui ne serait pas dépourvue de quelque valeur.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, les observations suivantes :

M. le lieutenant-général Charles R. Fox a formé depuis longtemps à Londres une magnifique collection de médailles grecques, dont il a fait connaître une notable partie, en deux fascicules fort importants, contenant les gravures et la description d'environ 300 pièces inédites. Les documents que renferme cette publication ont été déjà souvent utilisés par les antiquaires; mais il semble que l'on n'a pas encore examiné avec une attention suffisante une monnaie de bronze, pourtant fort remar-

quable, qui, dans la seconde partie de l'ouvrage, porte le n° 82. Il est bon d'en reprendre l'étude après M. le général Fox qui l'a décrite ainsi (p. 14) :

BIA, buste d'homme barbu, drapé sur l'épaule gauche, tourné à droite; derrière, Π.

R. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Figure (Lunus) à gauche, une lance ou un sceptre dans la main droite, la gauche étendue. Æ. 3.

Quand on examine attentivement le beau buste barbu représenté sur le droit de cette médaille, on reconnaît qu'il ne peut être attribué ni à Jupiter, ni à Neptune, ni à Esculape. Malgré la grandeur presque idéale de ses traits, il offre un caractère d'individualité qui nous indique un personnage appartenant à l'humanité.

En outre, la légende doit être lue d'une manière plus complète et plus exacte. Le caractère placé derrière la tête et qui a été pris pour un Π, est bien certainement un sigma carré, tel qu'on en voit sur diverses monnaies de l'Asie mineure, parmi lesquelles on doit citer, pour la ville de Priène d'Ionie, les pièces qui offrent les noms ΛΕΩΝΤΟΣ, ...ΑΧΟΣ (incomplet), et le titre ΑΡΧΟΝΤΟΣ (1). Au lieu donc de BIA plus Π, il faut évidemment lire BIAΣ. Ce groupe de caractères constitue le nom du personnage représenté sur la médaille. Si la monnaie était frappée à Argos, on pourrait supposer qu'elle a pour type un buste de l'ancien roi, frère du devin Melampus dont il est question dans l'Iliade (2), et dans plusieurs chapitres de Pausanias (3); car les peuples de langue grecque ont assez souvent adopté pour types de leurs monnaies des figures de personnages homériques.

Mais l'origine de la monnaie ne permet pas d'hésitation. Ce bronze fournit un excellent portrait de Bias, le sage de Priène; et l'on peut dire que ce portrait, exécuté dans la patrie même

(1) Mionnet, *Descript.* t. III, p. 188, n° 904.— Suppl., t. VI, p. 298, n°s 1379, 1381. — C. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. 44, n° 6.

(2) *Iliad.* Δ, 296. — Ν, 691.

(3) Pausan. II, 18, 4 — IV, 34, 4 — 36, 3.

de cet homme considérable dans les annales de l'Ionie, et vraisemblablement d'après une statue qui lui avait été consacrée par ses compatriotes, en ce sanctuaire qu'ils avaient nommé Teutameum, « καὶ οἱ Πριηνεῖς δὲ αὐτῷ τέμενος καθιέρωσαν τὸ Τευτάμειον λεγόμενον (1) », offre beaucoup plus de garanties, en ce qui concerne la ressemblance, que les hermès recueillis en Italie.

L'un de ces derniers, trouvé en 1780, près de Tivoli, dans la maison de campagne de Cassius (2), porte le nom : ΒΙΑΣ ΙΙΡΗΝΕΥΣ (*sic*), suivi de la sentence ΟΙ ΠΛΕΙΣΤΟΙ ΑΝΘΡΩΠΟΙ ΚΑΚΟΙ, cet apophthegme favori du sage de Priène que Diogène Laërce reproduit deux fois dans sa biographie. Un autre hermès, découvert à Rome sur le mont Cœlius, a été attribué à Bias par assimilation (3), car il ne porte pas d'inscription. Tous deux étaient enfouis avec d'autres sculptures de la même catégorie représentant des sages et des poètes. C'est assez dire qu'ils avaient appartenu à ces collections iconographiques préparées pour l'ornementation des bibliothèques romaines, et où nécessairement le besoin de former des séries complètes, des pendants réguliers, des antithèses littéraires devait introduire des images plus ou moins inexactes. C'est ainsi que de nos jours on peut voir des édifices publics, de construction récente, décorés de statues et de bustes plus ou moins apocryphes d'hommes célèbres dont les contemporains n'avaient pas reproduit les traits, et que nos sculpteurs font revivre à l'aide d'un compromis entre leur imagination et l'étude qu'ils ont faite de la physionomie d'autres hommes du même temps. Les hermès ou bustes de bibliothèques se rattachent les uns aux autres par un certain air de famille, une certaine conformité de style qui en atténue un peu la valeur. Les monnaies, au contraire, gravées par des artistes divers de patrie et d'âge, appartenant à des écoles indépendantes, nous donnent certainement des portraits plus librement exécutés et par conséquent préférables.

(1) Diog. Laert. I, v, 6.
(2) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. I, p. 110, pl. X, n° 1.
(3) Ibid., p. 113, pl. X, n° 3.

Au reste, malgré des différences notables dans le travail, l'effigie de la monnaie de Priène et les hermès de Bias présentent, notamment en ce qui concerne une disposition très-particulière de la chevelure, des rapports de ressemblance tout à fait frappants.

Sur le revers de cette monnaie, paraît un personnage debout, en habit militaire, autant qu'on en peut juger d'après la gravure qu'a publiée M. le général Fox. Cet antiquaire propose dubitativement de voir là une image du dieu Lunus, quoiqu'on n'aperçoive dans le dessin aucun des symboles qui caractérisent ce dieu. C'est peut-être une figure en pied de Bias que Chariton, l'auteur du roman de Chæreas et Callirhoé, mentionne avec le titre de ὁ στρατηγὸς Πριηνέων. Sur une autre monnaie de bronze de Priène, Millingen avait reconnu la présence de Bias et il avait communiqué une description de cette monnaie à M. Mionnet qui l'a insérée dans le VI[e] volume du Supplémen de son grand recueil.

N° 1380. — Tête imberbe casquée, à droite.

Revers, ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Bias debout marchant, à droite, la tête nue et barbue, vêtu d'une longue robe ; la main gauche sur un bâton ; derrière, un trépied et quelques lettres effacées, *forte* ΑΠΙΟΣ. Æ. 4 1/2.

Quoique cette description ne soit accompagnée d'aucune note, il est facile de voir que le savant Millingen avait donné le nom de Bias à la figure représentée au revers de la monnaie, en raison du trépied qui est placé près d'elle. L'éminent archéologue anglais s'était rappelé les récits de Plutarque et de Diogène Laërce, suivant lesquels des pêcheurs ayant retiré de la mer un trépied d'or (Plut.) ou de bronze (Diog.) sur lequel on lisait l'inscription Τῷ σοφῷ, ce trépied fut envoyé à Bias qui ne voulut point l'accepter, disant que c'était Apollon qui était le sage (1). Malheureusement nous ne connaissons aucun dessin de la médaille autrefois en la possession de Millingen ; il eût été intéres-

(1) Plut. Solon. 80, c. d. e. — Diog. Laert. I, v, 1.

sant de placer ce monument en regard de celui que nous devons au général Fox.

Alors qu'il est question des documents numismatiques relatifs à Bias et à Priène, il sera permis d'ajouter une courte remarque au sujet d'un passage de Valère Maxime qui concerne à la fois la ville ionienne et le sage auquel elle avait donné le jour. L'écrivain latin s'exprime ainsi :

Bias autem, cujus sapientia diuturnior inter homines est quam patria Priene fuit (siquidem hic etiam nunc spirat, illius perinde atque extinctæ vestigia tantummodo extant), ita aiebat, etc. (1).

Quoiqu'en général le désir de faire une antithèse entraîne certains auteurs à sortir des limites de la vérité, et qu'à la rigueur on puisse supposer que Valère Maxime ne possédait pas de notions sur Priène qu'il croyait détruite, cependant il est bon de noter que l'on a retrouvé des monnaies frappées par cette ville sous le régne des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Valérien. On pourrait donc supposer que Valère Maxime a voulu parler du renom de Bias survivant à celui de Priène, et que la phrase incidente : siquidem hic etiam, etc., placée entre parenthèses par les éditeurs, est une glose, une note marginale, introduite dans le texte original, à une époque relativement récente, postérieure même à celle où fut rédigée la *Notice* d'Hiéroclès, dans laquelle figure encore le nom de Priène parmi les villes de l'éparchie d'Asie.

M. Revillout poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie, M. le

(1) Val. Max., VII, 3.

Président de l'Institut le prie de vouloir bien inviter l'Académie des Inscriptions et belles-lettres à désigner un lecteur pour la prochaine séance générale trimestrielle, remise au mercredi 26 octobre courant.

M. le Président, vu l'urgence, propose à l'Académie de faire cette désignation séance tenante. Cette proposition étant adoptée, le Secrétaire perpétuel lit la liste des communications faites par les Membres en 1870. — L'Académie choisit, pour être lu dans la prochaine séance trimestrielle, le morceau intitulé « *Ruine et rétablissement des Ecoles en Occident* », par M. Hauréau, d'abord désigné pour la séance publique annuelle de l'Institut, du 15 août, laquelle n'a pu avoir lieu, à raison des circonstances.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le premier exemplaire d'un nouveau volume exécuté par ses ordres et sous les auspices de la Commission des travaux littéraires, à savoir : la *partie orientale* du tome XV, désormais complet, contenant la *Table alphabétique des matières renfermées dans les quatorze premiers tomes des Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, etc. : 1 vol. in-4°, Impr. Nat., 1870. Ce volume, dont le principal auteur est M. Gustave Dugat, qui a mis en œuvre les matériaux préparés seulement en partie par M. Emm. Latouche, est le pendant longtemps attendu de celui qui fut publié en 1861 et qui comprenait la *partie occidentale* de la table susdite exécutée par M. Longueville le père. Le tout, et spécialement cette partie orientale, forme un travail des plus importants pour l'usage et la mise en valeur de ce qu'on peut nommer la première série du plus ancien des recueils de l'Académie après ses *Mémoires*.

Est présenté ensuite, au nom de M. Jourdain, et comme un hommage à l'Académie, l'opuscule lu devant elle et inséré dans le Bulletin de ses séances sous le titre suivant : *L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise* (in-8°).

M. Egger expose devant l'Académie les premiers résultats de ses recherches sur un rouleau de papyrus gréco-égyptien, appartenant à l'Université d'Athènes, et dont M. Albert Dumont avait pris, en 1867, une copie fort exacte. Ce papyrus contient,

pour 16 jours du mois Mésori, un compte de dépenses domestiques analogue, d'une part, à des comptes conservés dans les collections de Paris, de Leyde et de Londres; d'autre part, assez différent de ces mêmes comptes pour offrir un intérêt particulier aux historiens de l'Egypte ptolémaïque. M. EGGER signale quelques-unes des additions intéressantes que le nouveau document apporte à nos connaissances sur le régime économique de ce pays, connaissances que résume le Mémoire de M. Lumbroso, récemment couronné par l'Académie, et publié, cette année même, par l'auteur. Il annonce l'intention de publier le papyrus de l'Université d'Athènes avec un juste commentaire, selon l'obligeante autorisation que lui en donne M. Dumont; mais il croit devoir montrer d'avance, par quelques exemples, les nombreuses difficultés, souvent insolubles, que présentent le déchiffrement et l'interprétation de ces sortes de documents.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

M. Maspero reprend la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la correspondance des anciens Egyptiens.*

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre adressée à M. le Président, la Société de Géographie informe l'Académie que, dans la séance de rentrée du 21 octobre courant, elle a décidé à l'unanimité qu'elle adhérait à la protestation de l'Institut de France, en faveur des grands intérêts scientifiques, artistiques et littéraires, menacés par la perspective d'un bombardement de la capitale. Cette notification est faite à chacune des 5 Académies, et l'Institut entier est remercié de son intervention dans une cause si noble et si juste.

La lettre est signée de M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, Président, et de M. Maunoir, Secrétaire de la commission centrale de la Société de Géographie.

M. le PRÉSIDENT rappelle que, par décision de l'Académie, il devait être procédé, le 1er vendredi de novembre prochain, à la nomination d'une commission chargée de présenter des candidats pour le remplacement de feu M. Am. Peyron, associé étranger. Mais, vu la gravité des circonstances où se trouve le pays tout entier et l'absence forcée d'un certain nombre de membres qui ne pourraient prendre part à l'élection, M. le PRÉSIDENT, après avoir consulté le Bureau, propose d'ajourner l'élection. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait une proposition fondée sur des motifs analogues, pour l'ajournement de la séance publique annuelle qui n'a pu avoir lieu à l'époque fixée par le règlement.

M. Revillout reprend et continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

M. Maspero poursuit et termine la lecture en communication de son *Mémoire sur la correspondance chez les anciens Egyptiens.*

ANALYSE.

Les débris des correspondances égyptiennes nous sont arrivés: 1° sous forme d'originaux, retrouvés encore roulés et cachetés ; 2° sous forme de copies, conservées dans des Recueils à titre de modèles du genre, et mis probablement entre les mains des écoliers.

Une lettre égyptienne se compose : 1° de plusieurs formules préliminaires qui renferment : A. les noms et titres de la personne qui envoie la lettre et de celle à qui elle est adressée ; — B. une invocation à plusieurs divinités, afin d'attirer sur le destinataire les bénédictions du ciel ; — C. dans les lettres d'affaires une phrase de politesse, disant en substance : « Ceci est pour » faire savoir à mon seigneur, *item*, pour plaire à mon sei-

» gneur » et terminée par la locution *er enti*, « il est que..... il y a que..... » qui annonce le début de la lettre proprement dite. Toutes ces formules ne sont pas obligatoires. On trouve souvent supprimées : la formule B, la formule C, moins la clause *er enti*. Leur développement n'est pas toujours le même et varie au gré de l'écrivain. L'invocation peut avoir une seule ligne ou dix, suivant le nombre de divinités que le scribe juge nécessaire d'invoquer. La formule C peut être suivie de l'indication du lieu où se trouve l'écrivain ; l'indication de la date, quand elle existe, ce qui est rare, est placée au début. Evidemment il était plus poli de mettre toutes les formules, et le nombre de ces formules permettait aux Egyptiens de graduer leur politesse. Pour un homme de haut rang, formulaire complet, développé, s'il en était besoin, par la verve de l'écrivain ; pour un indifférent ou un ami, ce qui plaisait ; pour un inférieur, ce qu'il fallait, c'est-à-dire la formule A suivie de la clause *er enti* et rien de plus.

2° Dans le corps de la lettre, soit exposé d'une affaire, soit récit d'un incident ordinaire de la vie. De là, grande difficulté d'interprétation : ce sont les minuties de la vie courante, le « tous les jours » du peuple, des allusions à des événements ou à des bruits de petite ville, le tout conçu dans un style familier, négligé, semé de mots sémitiques ou de termes de jargon. Nul respect de la transition : pour passer d'un objet à l'autre, d'une ration de blé à donner à des ouvriers, à la construction d'un bateau, une seule formule, *Ki zod*, autrement dit, autre sujet. Mais les difficultés vaincues, nombre de détails intéressants sur les mœurs intimes, la vie privée, l'organisation domestique des Egyptiens ; sur le rôle des employés subalternes et les menues occupations des scribes.

3° Une formule d'adieu fort courte, ordinairement réduite à un *Porte-toi bien* fort sec.

A côté de ces lettres, qui formaient une correspondance très-suivie que l'Etat faisait parvenir au moyen de postes et de courriers réguliers, les riches particuliers par leurs esclaves, les gens pauvres en profitant de l'occasion d'un riche qui envoyait

une lettre, se trouve un autre genre très-artificiel. Ce sont des œuvres plus ou moins longues, analogues à ces pamphlets en guise de lettres dont on a tant abusé dans ces derniers temps. En Egypte, l'éducation permettant d'aboutir à tout, l'étude des lettres était très-suivie et les jeunes gens s'y portaient en foule. Mais les dégoûts et les désappointements qu'ils essuyaient au début en décourageaient un grand nombre qui se rejetaient sur les professions manuelles. Leurs maîtres ou leurs camarades essayaient de les ramener dans la bonne voie, d'abord par des conseils et des promesses. On leur exposait les avantages attachés à la profession de scribe. « Le scribe est délivré du travail manuel ; — il n'a point au-dessus de lui des maîtres et des chefs nombreux ;—il devient un magistrat. » Au contraire les cordonniers, boulangers, ciseleurs, barbiers, soldats, laboureurs, bergers, négociants, sont tous soumis à maint ennui et mainte misère. Ils sont primés par tous : « le scribe, lui, prime tout métier, sache-le bien. » Ce thème est développé dans beaucoup de lettres qui tantôt se bornent à montrer les avantages du métier de scribe sur celui de laboureur, par exemple, ou d'officier de char, ou d'officier de cavalerie, chacun de ces métiers formant le sujet d'une lettre spéciale, et tantôt montrent les avantages du métier de scribe sur plusieurs métiers réunis. La plus longue et la plus curieuse de ces lettres, conservée à trois exemplaires, aux papyrus Sallier II, Anastasi VII et sur un ostracon du British Museum, celle de *Dûàû-se-Xarda* à son fils *Papi*, analysée en partie par M. Goodwin, est traduite tout entière pour la première fois, autant que le permettent l'état d'incorrection du texte et le nombre des mots techniques qu'elle renferme. Il est difficile de citer quelques exemples qui fassent comprendre à la fois et l'intérêt de ces documents et leur valeur littéraire. Voici pourtant un échantillon de la prose des scribes égyptiens 1500 ans av. le Christ. C'est un maître qui gourmande un élève ivrogne : « On me dit que tu abandonnes les lettres, que » tu cours de rue en rue, fleurant la bière. Toutes les fois qu'on » abuse de la bière, elle fait sortir un homme de soi : c'est » elle qui met ton âme en pièces. Tu es comme une rame arra-

» chée de sa place et qui n'obéit plus d'aucun côté; tu es comme » une chapelle sans son Dieu, comme une maison sans pain, » dont le mur est trouvé vacillant et la poutre branlante. » Les gens courent devant toi, te lançant de la boue et des huées. » Sachant que le vin est une abomination, abstiens-toi des ou- » tres, ne mets pas les cruches devant ton cœur, ignore les » jarres. Instruit à chanter avec accompagnement de flûte, à » réciter avec accompagnement de chalumeau, à moduler avec » accompagnement de *kinnor*, à chanter avec accompagnement » de lyre, tu es assis dans une chambre, entouré de vieilles » dames, et tu te mets à dodeliner du cou; tu es assis en pré- » sence de jeunes filles, oint d'essences, ta guirlande de » menthe (?) au cou, et tu te mets à te battre le ventre, tu te » balances comme une oie, tu tombes sur le ventre, tu te salis » comme un crocodile » (Papyrus Anastasi IV, p. 11, l. 8 — p. 12, l. 5). Ni l'esprit, ni la vigueur ne manquent à ce portrait d'ivrogne. Quand ni les conseils ni la moquerie n'avaient prise sur l'écolier, le maître le menaçait du bâton. De là ces formules souvent répétées : « Il y a un dos chez le jeune homme, » il écoute quand il est frappé.—Ne sois pas oisif ou on te battra » vertement. — On fait nicher la colombe, on apprend à voler » à l'épervier ; je ferai un homme de toi, méchant garçon. »

A ces lettres l'élève répondait, se disculpant s'il le pouvait; sinon, se moquant de ses collègues et de ses maîtres.

Ce mémoire renferme la traduction de près de cinquante pièces plus qu'aux trois quarts non traduites, et dont quelques-unes ont sept ou huit pages d'étendue. Il n'est que le fragment d'un ouvrage plus considérable sur cette question : « Y a-t-il une littérature égyptienne? » C'est une thèse pour le doctorat ès-lettres.

M. Lenormant commence la lecture d'une *Note sur les animaux employés par les anciens Egyptiens à la chasse et à la guerre, tels qu'ils sont représentés sur les monuments de diverses époques.*

APPENDICE

AU MOIS D'OCTOBRE.

Ruine et rétablissement des écoles en Occident, par **M. Hauréau**, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance trimestrielle de l'Institut, le mercredi 26 octobre 1870.

Messieurs,

Depuis quatre siècles on prêchait l'Évangile; la doctrine chrétienne, après avoir été l'objet de tant de controverses, était enfin décrétée; la vieille société achevait lentement de se dissoudre ou plutôt de se transformer, et le monde se rangeait sous l'autorité des grands docteurs, des grands évêques, des grands conciles, quand les barbares du nord, longtemps contenus par la force, par l'adresse, franchirent les frontières du monde romain et envahirent presque à la fois les Gaules et l'Espagne, tout l'Occident. C'étaient les Goths et les Vandales, les Sarmates et les Gépides, les Alains et les Hérules, les Huns, les Suèves, les Saxons et les Bourguignons. Une telle inondation devait être et fut désastreuse. Cependant plusieurs de ces peuplades, venues de terres diverses et régies par des lois différentes, étant moins rebelles que les autres à toute discipline sociale, dans quelques-unes des régions envahies la civilisation subit de cruelles épreuves, mais ne périt pas. Ainsi les Goths et les Bourguignons, déjà chrétiens, envièrent dès l'abord aux Gaulois la politesse de leurs mœurs, et voulurent, à leur exemple, connaître les sciences, les lettres et les arts. On vit le roi Théodoric sur les bancs des écoles, à Toulouse, étudier la rhétorique et le droit romain. Gondebaud, qui régnait sur les Bourguignons, sachant le latin, apprit le grec, et, sous son gouvernement libéral, les plus savants des Romains, qui n'étaient pas plus de sa religion que de sa race, occupèrent les plus hauts emplois, exercèrent l'autorité la plus respectée. C'était le temps où Marius Victor, un des derniers rhéteurs, un des derniers poètes de l'ancienne Gaule, disait en des vers encore élégants et corrects : « Après que le Sarmate nous a » dévastés, que le Vandale nous a incendiés et que l'Alain nous a » volés, nous nous appliquons à réparer tout le mal qu'ils nous ont » fait, avec une espérance inquiète et des efforts presque décou» ragés. » Quelques écoles s'étaient rouvertes, où Paulin, Salvien, Ennodius, Césaire, Sidoine Apollinaire apprenaient, montraient à lire Sénèque et saint Augustin, Lactance et Virgile. Mais quand les Francs eurent à leur tour traversé les Gaules, écrasant avec la même rage Romains, Gaulois, Goths et Bourguignons, à une lumière douteuse succédèrent des ténèbres pleines d'horreur, et tous les

monuments, avec toutes les ruines de la civilisation vaincue, s'écroulèrent à la fois.

« Il serait difficile, » disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, « de détailler toutes les mauvaises suites que » laissa après elle l'humeur féroce de ces nouveaux habitants des » Gaules (1). » On devrait trouver ce détail dans les histoires contemporaines ; mais, après l'invasion des Francs, on n'écrit plus parce qu'on ne sait plus écrire. Ce qui explique tout, les écoles sont fermées ou désertes. Ainsi se perd bientôt la tradition de toute science ; on oublie même la langue latine, du moins celle des philosophes, des rhéteurs et des poètes, et celle qu'on parle encore, s'altérant chaque jour davantage, devient un idiome grossier, affranchi de toute règle. Les rois de la race de Mérovée s'habillent en empereurs romains et font réparer les amphithéâtres romains pour y assister à des combats de bêtes féroces. C'est leur façon d'honorer l'antiquité en l'imitant.

« *Væ diebus nostris*, s'écrie Grégoire de Tours, *quia periit studium litterarum a nobis* (2). » Quand, vers la fin du VIe siècle, le plus illustre évêque de la Gaule nous dénonce en ces termes barbares la barbarie de son temps, il prouve par son exemple qu'il ne le calomnie pas. Dans ce temps funeste paraissent, il est vrai, quelques hommes dont le savoir et le mérite étonnent la Gaule qui ne les comprend guère, le moine Colomban et l'apôtre Livin ; mais ils viennent de l'Irlande, d'un pays qui n'a été dévasté ni par les Huns ni par les Francs, et ils savent le latin, ils savent le grec, ils font des vers dans lesquels on retrouve, comme dans ceux d'Avitus, le favori de Gondebaud, des centons d'Horace et de Virgile. Pour Grégoire de Tours, ce fier et vaillant évêque dont Fortunat célèbre l'érudition et l'éloquence (3), il ne sait, il le confesse, rien des lettres, *ulla litterarum scientia* ; il n'a jamais appris ni la grammaire ni la rhétorique, *sum sine litteris rhetoricis et arte grammatica*. L'érudition était alors, il paraît, une connaissance quelconque de la doctrine qu'un chrétien doit suivre et des hérésies qu'il doit fuir ; et l'on appelait éloquence l'élan bien ou mal réglé d'un cœur ému par la charité, par la foi. Assurément le pape Grégoire I, saint Grégoire, Grégoire-le-Grand, passe à bon droit pour le moraliste le plus abondant, le plus éloquent de son triste siècle. Eh bien ! ayant appris que Didier, archevêque de Vienne, avait, dans une des villes autrefois les plus lettrées de la Gaule, dans la patrie de Claudien Mamert et d'Avitus, entrepris de restaurer les études en donnant lui-même des leçons de grammaire, Grégoire lui écrit : « Mon frère, j'ai » appris, ce que je ne puis redire sans honte, que vous avez cru » devoir enseigner la grammaire à quelques personnes. Apprenez » donc combien il est grave, combien il est affreux qu'un évêque » traite de ces choses que doit ignorer même un laïque. S'il m'est » bien démontré qu'une fausse nouvelle m'a été transmise et que » vous ne vous êtes pas occupé de ces frivolités, de ces lettres sécu- » lières, j'en rendrai grâce à Dieu, qui n'aura pas laissé souiller » votre cœur par les félicitations impures des pervers ! » Une telle

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 7.
(2) *Histor. Francor.*, proœm.
(3) *Præfat. Theod. Ruinart*, cap. 2, num. 62.

lettre écrite par un tel pape peut tenir lieu de tous les témoignages historiques. *Sine verecundia memorare non possumus fraternitatem tuam grammaticam quibusdam exponere... Quam grave nefandumque!* (1) : ce trait suffit; il suffit pour reproduire l'image d'un siècle.

Julien l'Apostat avait, au rapport de Théodoret, interdit aux fils des Galiléens de fréquenter les rhéteurs et les philosophes : « Défendons-leur, disait-il, de venir prendre chez nous des flèches pour » nous blesser (2). » Le pape Grégoire n'avait pas lu sans doute ce passage de Théodoret, qui l'aurait conduit à soupçonner le parti qu'on peut tirer de la grammaire; mais certainement Shakespeare connaissait la lettre écrite par Grégoire à l'évêque Didier. Nous la retrouvons, en effet, dans le discours tenu par Jacques Cade à lord Say qu'il va livrer à ses bourreaux : « Tu as traîtreusement corrompu » la jeunesse du royaume en érigeant une école de grammaire; et, » tandis que jusqu'à présent nos ancêtres n'avaient d'autres livres » que la mesure et la taille, c'est toi qui es cause qu'on s'est servi » de l'imprimerie. Contre les intérêts du roi, de sa couronne et de » sa dignité, tu as bâti un moulin à papier. Il te sera prouvé en fait » que tu as autour de toi des hommes qui parlent habituellement » de noms, de verbes, et autres mots abominables que ne peut sup- » porter une oreille chrétienne (3). » On le voit, l'imagination du poète n'a pu rien ajouter au texte de la lettre pontificale.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir le prétendu scolastique Frédégaire continuer les annales incohérentes et confuses de Grégoire de Tours dans une langue plus obscure encore et plus corrompue. Les années succédant aux années, le temps où il y avait des grammairiens s'éloigne et les derniers souvenirs de leur enseignement s'effacent. On pouvait rencontrer encore vers le milieu du VIIIe siècle, au fond de quelques monastères, quelques hommes à qui d'insuffisantes notions de littérature avaient été transmises comme un secret; mais l'état intellectuel de la multitude, tant des clercs que des moines, était la plus insoucieuse ignorance.

Le seul écrivain français de ce temps, c'est Fortunat : il fait des vers, on l'appelle poète; mais il juge bien lui-même sa poésie:

Scabrida nunc resonat mea lingua rubigine verba.

Cet évêque, un des plus considérables des Gaules, ne fait pas avec moins de sincérité l'aveu de son défaut de toute science : « Platon, » dit-il, Aristote, Chrysippe et Pittacus sont à peine connus de nous; » je n'ai lu ni Hilaire, ni Grégoire, ni Ambroise, ni Augustin (4). » Qu'avait-il lu? On rencontre même plus d'un abbé, plus d'un évêque rigides, qui défendent de méditer et d'écrire sur les livres saints : « *Inquiunt multi non est tempus jam nunc disserendi super Scripturas* (5). » Il n'y a pas de science, disent-ils, qui ne soit devenue présomptueuse et téméraire : rien ne doit altérer la naïve sérénité

(1) Brucker, *Hist. crit. phil.*, t. III, p. 561.
(2) Théodoret, *Hist. Tripart.*, lib. VI, c. 17.
(3) Seconde partie de Henri VI, act. 4, sc. 7; traduct. de M. Guizot.
(4) Ampère, *Hist. littér. avant le douzième siècle*, t. II, page 313.
(5) Ambroise Autpert, *Comment. in Apocalyps.*, *epistola. ad Stephan. papam.* (*Biblioth. max. Patr.*, edit. Lugd., t. XIII, p. 403.)

de la foi. En leur temps sont venus les prophètes, les évangélistes et les apôtres, pour annoncer, pour propager la bonne nouvelle; en leur temps sont venus les pères, les saints docteurs, à qui le Saint-Esprit a donné pour mandat d'expliquer les textes obscurs et de réfuter les interprétations trop libres des hérétiques. Désormais tout est dit, tout est écrit; l'esprit, quitte de tout labeur n'a plus qu'à se reposer jusqu'à la consommation des siècles. Voilà ce que professent quelques abbés, quelques évêques, ajoutant qu'ils sauront bien contraindre au repos, au silence, les orgueilleux, les mutins, en qui persiste la manie de penser et d'écrire. Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, en des termes énergiques mais exacts, définissent le VIII[e] siècle « le plus ignorant, le plus ténébreux et le plus barbare qu'on ait jamais vu, » du moins en France.

On a coutume d'attribuer la restauration des études à la puissante impulsion d'un seul homme, de Charlemagne. Quoi qu'il en coûte de faire cet aveu, il y a des peuples déchus qui ne se sont pas relevés d'eux-mêmes. La décadence des mœurs ayant suivi le relâchement des études, les vices sont venus entretenir la paresse, et, sous la double influence de la paresse et des vices, des peuples qui s'étaient auparavant signalés dans le monde ont lentement dégénéré jusqu'à perdre l'instinct de la vie morale. Pour notre part, nous ne contesterons pas à Charlemagne l'honneur que la plupart des historiens s'accordent à lui déférer. Sans lui peut-être n'aurions-nous pas secoué notre indolence et vaincu le courant de la barbarie.

Si, dans sa première jeunesse, à la cour du roi son père, Charlemagne vit, comme on le suppose, un ou plusieurs savants, il ne paraît pas avoir beaucoup profité de leur entretien. Il n'annonce, en effet, au commencement de son règne, aucun projet de réforme. Ses projets se révèlent au retour de ses voyages en Italie. Comme la Bretagne insulaire et comme l'Espagne, l'Italie avait conservé des écoles et des maîtres qui lisaient encore Priscien et Donat, Virgile et Sedulius, Cicéron et saint Augustin, Boëce et Cassiodore, et passaient pour des grammairiens, des poëtes, des rhéteurs et des philosophes. Les ayant fréquentés, Charlemagne apprit d'eux à goûter la science, et quand, revenu dans ses États, il voulut consolider par des institutions pacifiques le vaste empire qu'il avait conquis par les armes, un de ses premiers soins fut d'appeler en France ces docteurs en renom dont il avait naïvement admiré le savoir ou la présomptueuse confiance.

Le toscan Pierre de Pise, le lombard Paul Warnefried, et l'anglo-saxon Alcuin, élève de l'école d'York, parurent alors à la cour d'Aix-la-Chapelle, où leur présence, honorée par le triomphateur des Huns, des Saxons, des Sorabes, des Bavarois, ne causa pas sans doute un médiocre étonnement à ses rustiques serviteurs. Après eux, les espagnols Claude et Théodulfe et l'hibernien Clément furent associés par Charlemagne à sa bienfaisante et glorieuse entreprise.

Il ne pouvait mieux faire que de commencer cette réforme sociale au sein même de l'Eglise. L'Eglise avait commis de grandes fautes. Elle avait eu tant de haine contre les Gaulois encore païens et contre les Bourguignons, contre les Goths ariens, qu'elle avait appelé contre eux et secondé l'invasion franque. Quelques historiens, ayant pris à charge de prouver que l'Eglise ne peut se tromper, nient le fait ou l'excusent. Il ne peut être nié. Peut-il être excusé? N'est-il pas reconnu que les Francs, même après s'être convertis à

la religion de Clotilde, furent encore les plus atroces des incendiaires et des assassins? Des moines sincères ont dit de Clovis : « Clovis après son baptême ne fut ni moins avide, ni moins cruel. » (1) C'est ce qu'on doit dire de tout son peuple. La société religieuse avait toutefois été moins maltraitée par les Francs que la société civile. Ses possessions furent souvent confisquées, ses temples souvent pillés ; mais ordinairement on épargna la vie de ses dignitaires, qui n'avaient pas encore pris l'habitude de marcher ceints du glaive et d'en faire usage pour l'attaque comme pour la défense.

Cependant, même en des temps plus calmes, quand s'arrêta chez les conquérants la fureur de dévaster, l'Eglise fit de médiocres efforts pour rétablir les études. Elle ne pouvait se résigner à tout ignorer sans abdiquer la conduite des âmes, sans consentir à n'être plus comptée parmi les puissances de ce monde. Assurément elle n'y consentit pas ; mais elle se laissa déchoir encore par mollesse, et perdit presque toute son influence en négligeant de faire ce qu'il fallait pour la conserver.

Charles-Martel, cet impérieux et turbulent novateur, se crut du moins autorisé à la traiter avec le mépris qu'inspirent les institutions vieillies et caduques, lorsqu'il distribua ses évêchés, comme des terres fiscales, à des laïques, à des hommes de guerre, et les revenus de ses abbayes à des femmes perdues. Avec une prévoyance plus éclairée, Charlemagne résolut de relever l'Eglise de cet abaissement, pour lui demander ensuite les services qu'elle seule pouvait rendre.

C'est en l'année 787, suivant d'autres en l'année 788, que Charlemagne écrivit aux évêques et aux abbés de France la lettre-circulaire où il leur recommande la fondation des écoles. Un historien appelle cette pièce mémorable « la charte constituante de la pensée moderne (2). » Il y a, dans cette manière de parler, quelque emphase. La pensée moderne doit un jour se constituer elle-même, par un libre effort, par un grand acte de révolte, hors de l'Eglise, malgré l'Eglise, et sans le concours d'aucun roi. Charlemagne enjoint simplement, aux églises qu'il gouverne, *nobis ad gubernandum commissa*, de revenir aux études depuis longtemps négligées. C'est assez pour sa gloire. On soupçonne les obstacles qu'il dut rencontrer en lisant cette lettre singulière. Il écrit aux premiers d'entre ses prélats : « Ayant délibéré sur cette question avec nos fidèles, nous » considérons comme utile que, dans les évêchés et les monastères » commis, par la faveur du Christ, à notre administration, on joigne » l'étude des lettres à l'observation scrupuleuse de la vie régulière » et à la pratique de la sainte religion... (3). » Mais il ne s'agit pas seulement de commander ; il s'agit encore de convaincre, et voici les arguments que le roi des Francs emploie pour démontrer à ses évêques, à ses abbés, que la science est préférable à l'ignorance. « Si, dit-il, c'est plaire à Dieu que de bien vivre, il ne faut » pas négliger de lui plaire encore en parlant bien : *Qui Deo placere* » *appetunt recte vivendo ei etiam placere non negligant recte loquendo.* »

(1) *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 8.
(2) J. J. Ampère, *Hist. littér. de la Fr. avant le XII[e] siècle*, t. III, p. 25.
(3) *Labbe*, *Concil.*, t. VII, col. 1620.

Ainsi l'incorrection du langage offense les oreilles de Dieu. Celui qui, d'ailleurs, n'a pas étudié la grammaire, doit être inhabile à comprendre les livres sacrés; dans ces livres, en effet, se rencontrent souvent des tropes, des figures, qu'il est toujours difficile, qu'il est souvent périlleux d'interpréter quand on n'a pas la pratique des lettres. Donc la science doit encore servir à la conservation de la pure doctrine, de la vraie foi.

Charlemagne ne s'abusait pas sans doute sur la valeur de cette argumentation. Mais ayant affaire à des esprits incultes et crédules, il devait plutôt les persuader avec de puériles arguties qu'avec de graves et solides raisons. Il ne les persuada pas tous. Longtemps après l'année 787, Louis le Débonnaire se plaignait de voir encore un grand nombre d'églises dépourvues d'écoles, et le sixième concile de Paris, en l'année 829, rappelant les ordres donnés par l'empereur, gourmandait les prélats trop lents à les exécuter (1). Cependant, dès le temps de Charlemagne, furent instituées en divers lieux de grandes écoles, où de toutes parts affluèrent des auditeurs. Alcuin dirigea celle de Saint-Martin de Tours, les abbés Baugulfe, Gervold et Adalhard celles de Fulda, de Fontenelle et de Corbie; l'archevêque Leidrade et l'évêque Théodulfe fondèrent celles de Lyon et d'Orléans. Ecrivant à Charlemagne, pour lui rendre compte de l'administration de son église, Leidrade lui disait qu'il avait une école de chantres très-habiles, et en outre une école de lecteurs, chargés d'interpréter les Psaumes, les Proverbes, les Prophètes et le Nouveau-Testament (2). Nous ne nommons ici que les plus célèbres, les séminaires des maîtres qu'on vit ensuite porter aux extrémités du royaume la science qu'ils avaient reçue; beaucoup d'autres, auxquelles il ne fut pas donné d'acquérir une égale renommée, furent ouvertes vers le même temps: le zèle de quelques évêques lettrés alla même plus loin; Théodulfe enjoignit à tous les curés de son diocèse, dans les moindres bourgs, dans les villages, de recevoir et d'instruire gratuitement tous les enfants qu'on voudrait bien leur confier (3).

De ces écoles instituées sous les auspices du grand Charles, la plus célèbre est celle du Palais. S'il plaît à quelques historiens de supposer qu'il y eut toujours une école établie dans le palais des rois francs, c'est une conjecture qu'ils ne justifient pas. On n'hésite pas à croire que même les plus barbares de ces rois eurent dans leur cohorte, dans leur cortége aulique, des gens de quelque savoir, réputés gens de lettres, qui avaient la charge d'écrire leurs missives et de les récréer par de courtes lectures, avant l'heure du sommeil; mais aucun de ces lecteurs, de ces scribes, ne professait une science quelconque devant un auditoire d'étudiants. Ainsi l'école du Palais est véritablement une fondation de Charlemagne. Nous lisons dans un de ses diplômes : « Toujours préoccupé de rendre meilleur l'état

(1) Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1620.

(2) *Biblioth. max. Patr.*, edit. Lugd., t. XIV, p. 233.

(3) *Theodulfi Capitulare*, art. 20. Voici le texte de ce capitulaire : « Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere et docere non renuant, sed cum summa caritate eos doceant... »

» de nos églises, nous nous employons de tous nos efforts à rétablir » l'officine des lettres, dont l'inertie de nos ancêtres a presque laissé » perdre le souvenir, et cette noble étude des arts libéraux, nous la » recommandons même par notre exemple (1). » Qui n'eût pas ensuite, du moins parmi les gens de la cour, considéré comme glorieux ce titre d'écolier que Charlemagne prenait lui-même dans un acte public? Il assistait, en effet, avec ses fils, avec ses filles, aux leçons données par les régents de son école et ne négligeait rien pour en profiter. Il surveillait, en outre, ses compagnons d'étude, et intervenait à propos pour admonester et châtier ceux qui le méritaient. Le moine de Saint-Gall nous raconte à ce propos une intéressante anecdote. Charlemagne, arrivant d'une expédition lointaine, fait venir en sa présence les jeunes étudiants de l'école palatine, ceux de race servile et ceux de race noble, les interroge et lit leurs cahiers. Satisfait des lettres et des vers que lui présentent les écoliers de la plus humble condition, il les range à sa droite et leur dit : « Je vous loue beaucoup, mes enfants, de votre zèle à » remplir mes intentions et à chercher votre propre bien de tous » vos moyens. Maintenant, efforcez-vous d'atteindre à la perfection; » alors je vous donnerai de riches évêchés, de magnifiques abbayes, » et je vous tiendrai toujours pour gens considérables à mes yeux. » Les nobles, au contraire, n'ayant offert que des compositions médiocres, il leur dit d'un ton courroucé : « Quant à vous, fils des prin» cipaux de la nation, vous, enfants délicats et tout gentils, vous » reposant sur votre naissance et votre fortune, vous avez négligé » mes ordres ainsi que le soin de votre propre gloire, et préféré » vous abandonner à la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de futiles » occupations. Par le roi des cieux, permis à d'autres de vous » admirer; je ne fais, moi, nul cas de votre naissance et de votre » beauté. Sachez donc et retenez bien que, si vous ne vous hâtez » de réparer par une constante application votre négligence passée, » jamais vous n'obtiendrez rien du roi Charles. » Une école ainsi gouvernée pouvait être le modèle de toutes les autres.

A la mort de Charlemagne, les dissensions civiles qui eurent pour conséquence le démembrement de l'empire vinrent détourner beaucoup d'esprits des études libérales. Les invasions des Arabes et des Normands ne causèrent pas moins de troubles, et ne firent peut-être pas moins de ruines. Cependant la plupart des écoles restèrent ouvertes, et si les laïques, occupés d'autres soins, cessèrent de les fréquenter, on y vit constamment accourir, et des plus lointaines régions, de jeunes clercs pleins d'ardeur pour la science. Sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, l'école du Palais acquit dans toutes les provinces de l'empire une grande renommée; les gymnases ecclésiastiques de Tours, de Lyon, d'Orléans, de Mayence, de Fulda, de Metz, du Mans, de Saint-Gall, de Corbie, de Corwey, de Reichenau, de Ferrières, furent aussi très-florissants.

Non, sans doute, tout le monde n'approuve pas ce beau zèle pour l'étude; l'ignorance a conservé quelques partisans. Le célèbre abbé de Ferrières, Loup Servat, se plaint des envieux qui calomnient et découragent autant qu'ils le peuvent les gens studieux. On vient, dit-il, aux écoles, puis on les quitte, dans la crainte d'y gagner une

(1) Baluze, *Capitul.*, t. I, col. 203.

fâcheuse renommée (1). Au témoignage d'Amalaire, diacre de Metz, certains évêques indolents et grossiers se déclarent encore en public ennemis de toute science, « disant que c'est péché de lire, même » les Ecritures, et méprisant comme d'inutiles brouillons ceux de » leurs clercs qui jour et nuit méditent sur la loi de Dieu (2) ». C'est ainsi qu'ont été raillés et flétris les novateurs de tous les temps. Cependant ces évêques attardés dont parle le diacre Amalaire ne sont plus de son temps assez nombreux pour arrêter le progrès des études. Vainement ils gémissent, ils déclament, ils menacent; ils ne sont pas écoutés, ils ne sont pas obéis. En effet, qui maintenant a le plus de passion pour la grammaire et les autres études profanes? C'est l'Eglise. Dans la plupart des assemblées diocésaines, dans les conciles nationaux, l'établissement de nouvelles chaires est une question constamment agitée. Toutes les villes sollicitent une école, et celles dont la requête n'a pas encore été favorablement accueillie vont porter leurs plaintes devant l'évêque des évêques. Et celui-ci leur répond : « De divers lieux on nous fait » savoir qu'on n'a pas de maîtres et que l'étude des lettres est com- » plétement négligée. Que dans tous les évêchés, dans toutes les » villes qui en dépendent et partout où la nécessité s'en fera sentir, » on s'emploie avec la plus grande diligence à instituer des maîtres, » des régents, chargés d'enseigner assidûment les préceptes des » belles-lettres et des arts libéraux; *quia in his maxime divina mani-* » *festantur atque declarantur mandata.* » Tels sont les remarquables termes d'une lettre d'Eugène II, un des papes contemporains de Louis-le-Débonnaire. C'est donc maintenant un pape qui montre et prépare la voie où la jeunesse des Gaules ne voudra bientôt plus avoir d'autres guides que les philosophes, très-bien nommés « les Patriarches des hérétiques. » Et puis, quand, après quelques siècles de fécond labeur, les lettres auront enfin été péniblement restaurées par d'humbles clercs, de pauvres moines, encouragés par des papes; quand les écoles grandies auront passé de l'étude de la grammaire à l'étude de cette philosophie première que nous appelons métaphysique, l'Eglise, maudissant l'œuvre de ses mains, allumera des bûchers pour y précipiter élèves et maîtres. Mais ce ne sera pas heureusement la dernière de ses variations.

(1) *Servati Lupi Epistol. I.* Voici le passage : « Oneri sunt qui aliquid discere affectant, et veluti in edito sitos loco studiosos quosque imperiti vulgo aspectantes, si quid in eis culpæ deprehenderint, id non humano vitio sed qualitati disciplinarum assignant. Ita dum alii dignam sapientiæ famam non cupiunt, alii, famam verentes indignam, a tam præclaro opere destiterunt. »
(2) Amalarius diaconus, *De ecclesiast. officiis*, lib. II, c. 3.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'intérieur, par une lettre en date du 3 novembre, accuse réception des fragments du Cartulaire de Saint-Sulpice de Bourges, qui avaient été communiqués à l'Académie pour servir aux travaux préparatoires du recueil des chartes et diplômes antérieurs à 1180.

M. Egger lit des observations historiques sur les mots grecs et latins qui désignent l'*encre* et sur leurs dérivés en français. Cette communication complète celle du 21 octobre dernier relative au papyrus Sakkinis, qui appartient aujourd'hui à l'Université d'Athènes. En voici le résumé :

« Le mot μέλαν se trouvant une fois dans le papyrus grec Sakkinis, qui contient des comptes de ménage, fait penser au mot πάπυρος qui se lit plusieurs fois dans des papyrus semblables des musées de Leyde et de Paris. M. Egger en a pris occasion de quelques recherches sur les noms de l'*encre* dans les langues grecque, latine et française. Dans une note spéciale sur ce sujet, il examine successivement les mots μέλαν, d'où les composés μελάμβροχον et μελανουργός, *atramentum*, d'où le dérivé *atramentarius* ; ἔγκαυστον, en latin *encaustum* puis *encautum*, d'où le dérivé *encautarius* ; puis les dérivés néolatins d'*atramentum*, à savoir : *atrement*, *adrement*, *arrement*, *airement* ; enfin les dérivés d'*encautum*, à savoir : le provençal *encaut*, le wallon *enche*, le picard *enque*, le français *encre*, l'italien *inchiostro* ; et il discute diverses questions d'étymologie qui se rattachent à l'explication de ces dérivés modernes.

» A côté des mots classiques viennent se ranger quelques mots

d'un usage ou plus récent ou simplement poétique, dont l'examen offre quelque intérêt soit pour l'histoire des arts, soit pour la lexicologie, et devra, par conséquent, être compris dans le court mémoire dont la note lue à l'Académie n'est qu'une première esquisse. »

M. Mariette lit, en communication, des *Remarques sur l'âge de pierre en Egypte* qui donnent lieu à un échange d'observations entre l'auteur et plusieurs membres, notamment MM. Brunet de Presle, Desnoyers et de Longpérier. — Il en résulte que les expressions d'*âge de pierre* et de *temps préhistoriques* dont on a beaucoup abusé, chez nous surtout, jusqu'à ces derniers temps, ne peuvent être maintenus sans des distinctions et des restrictions considérables dont le travail de M. Mariette fait sentir plus que jamais la nécessité.

M. Charles-Emile Ruelle communique la notice suivante :

L'alimentation en temps de siége chez les anciens.

« L'Académie n'a pas oublié que M. Vincent, mon illustre et regretté maître, lui fit, de 1862 à 1866, plusieurs communications dont les éléments étaient empruntés à l'étude qu'il avait entreprise sur les traités grecs relatifs à la balistique et à la poliorcétique. Associé dès l'origine à cette étude et chargé d'un travail préparatoire sur la traduction et l'établissement du texte de ces traités, j'y ai rencontré divers passages auxquels m'a paru donner une sorte d'actualité la situation inouïe faite aux Parisiens de 1870 par leurs hôtes allemands de 1867.

» Philon de Byzance, ingénieur et architecte grec du deuxième siècle avant l'ère chrétienne, qui avait étudié, dit-on, la mécanique à Alexandrie vers le temps où florissaient Ctésibius, puis son disciple Héron l'ancien, écrivit une *Poliorcétique* dont il ne nous est resté que deux livres, le quatrième, cité par Vitruve (l. VII, *Praef.*), qui traite de la balistique, et le cinquième, sur la défense et l'attaque des places. C'est de ce dernier livre

que j'extrais certains morceaux intéressant l'alimentation des villes investies. Le plus souvent je transcris textuellement la traduction inédite encore de M. Vincent, non sans garder l'espoir que, grâce aux soins d'une pieuse affection filiale, les amateurs de l'antiquité scientifique jouiront un jour de l'œuvre entière du savant académicien, qui comprend, dans cet ordre, outre les deux livres de Philon, la traduction française faite pour la première fois et la recension paléographique de presque tous les textes qui composent le *Mathematici veteres* de Thevenot et le Recueil de poliorcétique publié avec une si grande perfection par M. Wescher.

PHILON.

Poliorcétique (livre V). — Pagination du *Mathematici veteres.*

APPROVISIONNEMENT.

Page 86. « [En cas de siége] (1) il convient de déposer les biens publics dans les maisons particulières, mais [seulement] les articles peu susceptibles de corruption, par exemple l'orge grillée, le blé en bottes, le pois chiche, le lupin, l'ers (espèce de lentille), le sésame, l'hippaque ou fromage de lait de jument, le pavot pour la composition des médicaments, le millet, des pains de blé rouge, et, à l'usage des citoyens aisés, des viandes que l'on a conservées en suspension, les unes dans la lie de vin et d'autres dans le sel. Ces provisions ne sont pas d'un médiocre secours pour sustenter et fortifier ; et elles offriront une ressource toujours suffisante, ne demandant ni préparation, ni assaisonnement. Citons encore la vesce torréfiée, si cela se peut, sinon, telle qu'on l'aura, ou bien pétrie avec des olives, car par ce moyen, elle devient incorruptible ; des foies conservés avec

(1) M. Vincent a cru devoir ajouter ces mots : Cependant il faut se demander, avant d'adopter définitivement cette restitution, si l'auteur, dans tout le passage relatif à l'approvisionnement, ne parle pas plutôt de celui que l'on doit emmagasiner *en tout temps*, pour le cas d'un investissement ou d'une disette. — La suite des extraits confirmera cette interprétation. C. E. R.

le fiel (excepté ceux des porcs), salés et séchés à l'ombre, car ils demeurent ainsi à l'abri de la corruption.

» Il faut réunir tout cela à l'aide de cuisiniers et d'autres gens requis par décret ; puis purifier aussi bien que possible les orges et les blés.

EMMAGASINAGE.

I. « Cela fait, on creusera des silos très-profonds dans un sol découvert, puis l'on étendra sur le fond, à une profondeur de 4 doigts (1 1/2 décimètre) et tout à l'entour, un enduit composé d'argile mêlée avec du marc d'olive et de la paille hachée, et dans lequel on introduira deux parties de bourre et une de sable. Ces silos seront des magasins excellents pour recevoir les provisions susdites, lorsqu'elles auront subi une dessiccation complète.

» Le froment une fois introduit, il faut enfoncer à la partie centrale et faire entrer jusqu'au goulot une bouteille de vinaigre, le plus acide [M. V. page 87] qu'il se pourra ; puis on mettra sur le tout une couverture en forme de cône faite avec des briques qu'on lutera tout à l'entour, au moyen de l'enduit préparé. De cette manière donc les provisions seront à l'abri de la putréfaction.

II. « On peut aussi, d'après une autre méthode, les emmagasiner dans des greniers dont les murailles, ainsi que le plancher, sont enduits de marc d'olives. Il doit y avoir des fenêtres et des soupiraux nombreux tournés du côté du nord et fermés avec un grillage, afin que les denrées ne puissent être atteintes par les oiseaux ou que les [autres] animaux destructeurs ne puissent les attaquer.

III. « Le blé ne peut se corrompre lorsque par cette méthode il a été soumis à l'action du vinaigre. Cependant, si l'on est à court de bois, voici un procédé pour établir des greniers (1) :

» Après avoir posé les fondations du bâtiment à construire, il faut mesurer la moitié de la largeur et prendre cette moitié

(1) Non plus en bois mais en pierre. C. E. R.

pour hauteur d'un demi-cercle (1). Après cela il faut construire de chaque côté des cintres en briques, de 3 coudées (1 mètre 1/2) [de pourtour]. Ils auront 2 coudées d'ouverture (1 mètre); alors les briques étant placées sur les fondations, il faut tracer les voûtes sur une longueur d'une coudée et leur donner une largeur de 2 coudées. Ce travail se fera avec des pierres taillées et polies, les plus grandes possible, afin qu'elles puissent supporter un poids [considérable]. Lorsque les voûtes seront assemblées, il faudra construire des murailles droites sur les fondations et remplir avec des briques l'intervalle compris entre les murailles et les voûtes, de manière que la construction soit quadrangulaire et d'une hauteur égale aux voûtes. Ensuite, dans les intervalles des voûtes, il faudra appliquer des solives très-fortes, puis du chaume par-dessus et couvrir le tout de mortier aussi bien que possible.

» Si vous voulez établir un grenier sur cette construction, posez des poutres et des solives et couvrez le toit avec des tuiles ou avec un bon mortier; mais si vous bornez là votre construction, disposez des espèces de chambres et vous n'aurez pas besoin de solives (2). Or, afin que votre construction présente des dimensions convenables, ayant une grandeur proportionnée à la hauteur (3), établissez les fondations de la grandeur que vous voudrez, en donnant aux voûtes, à partir des fondations, une hauteur égale à celle que nous avons dite. Mais si vous voulez que le linteau (ὑπέρθυρον) ne soit ni d'une seule pièce de bois, ni [même] en bois, de peur d'incendie, alors, après avoir fait l'entrée de la grandeur que vous voudrez, vous construirez des tours en dehors; puis, ayant posé à la partie supérieure des pierres taillées inclinant les unes à gauche les autres

(1) Cette hauteur doit être mesurée sur le sol, le mot étant pris dans le sens purement géométrique. A. J. H. V.

(2) Il s'agit ici des solives qui devaient être placées entre les voûtes. C. E. R.

(3) Hauteur qui est elle-même, on l'a vu, proportionnée à la largeur du bâtiment. C. E. R.

à droite, vous mettrez ensuite comme clef de voûte une pierre large par en haut, étroite par en bas, en lui faisant faire office de coin. Cela fait, vous ôterez les briques employées comme auxiliaires, car l'ouvrage se soutient solidement par lui-même ; et ce procédé est utile, même dans la construction des tours lorsque l'on veut y pratiquer des poternes sans y faire entrer de poutres (1).

» Telle est donc la manière dont il faut construire les magasins d'approvisionnement.

» Du reste, en fait de blé, celui-là est [page 88] moins sujet à souffrir qui provient de semailles faites avec soin dans une terre bien labourée, puis moissonné bien sec et conservé en gerbes le plus longtemps possible.

IV. « Il y a encore un autre moyen de préserver le blé de la corruption : c'est, après avoir fait une espèce de litière avec de la paille, de l'étendre tout autour des silos (2), puis, la recouvrant d'un lut argileux, d'y mettre les approvisionnements et enfin d'y jeter du foie de cerf desséché et coupé par petits morceaux.

V. « Un autre excellent moyen de préserver de la corruption le blé, l'orge et les légumes, c'est, après avoir coupé en morceaux, avec des instruments en pierre, les fruits du fenu-grec, de mettre dans les silos les fruits susdits ou de la sarriette, ou de l'origan, en les mêlant tels quels avec les légumes que l'on veut conserver.

» Vous établirez aussi, au moyen d'un ruisseau, une irrigation extérieure autour des magasins. Il faut que ces sortes de constructions soient munies de trémies adaptées à la toiture, afin que l'on puisse à volonté y introduire sans peine les provisions et les faire tomber à la partie inférieure.

» Quand on veut approvisionner une ville, il faut que ce soit

(1) Le grec dit *voûtes* (ψαλίδες) au lieu de *poutres* (στρωτῆρες). C'est évidemment une erreur de copiste. A. J. H. V. — Je demande à faire mes réserves sur cette conjecture. C. E. R.

(2) A l'intérieur, bien entendu. C. E. R.

au moins pour une année. Il faut faire les achats à l'époque où les denrées sont au plus bas prix, puis, après un certain laps de temps, on consomme les provisions anciennes, et l'on emmagasine de nouveau par précaution contre les cas de siége ou de disette.

ALIMENTATION

I. « Il est utile aussi de déposer dans les maisons particulières des oignons marins (1) et d'autres, et d'en cultiver autour de la ville, tout le long des murailles, afin que, en employant la recette d'Epiménide (2), les citoyens ne souffrent pas dans les moments de disette. Cette recette est la suivante :

» Après avoir fait cuire [les oignons] et les avoir coupés très-menu, on y mélange un cinquième de sésame, environ un quinzième de pavot (3), et l'on broie le tout ensemble, en y ajoutant du miel de la meilleure qualité, puis l'on en fait des pastilles de la grosseur de fortes olives. Si l'on prend une dose de cette composition vers les deux heures, et une autre vers les dix heures (4), on n'aura point à craindre de souffrir beaucoup de la faim.

II. « [P. 88.] Il y a encore une autre préparation, analogue à celle-là, qui doit être composée de la manière suivante : On prend un demi-setier de sésame attique (5), un demi-conge de miel (6), une cotyle d'huile (7), et un chenix d'amandes douces

(1) Scilles ou squilles. V.

(2) V. Barocius f. 3, v° et Th. H. Martin sur Héron, p. 455. Cf. P. A. Cap., Histoire de la pharm. et de la matière médicale, t. I, p. 39.— Epimenidium, chez Théophr. et chez Pline : mauve, asphodèle rameuse, squille ; — huile de sésame, amandes pilées, miel. (Cadet, *Journal de pharmacie*, t. V, 87.) — A. J. H. V.

(3) Proportions énoncées soit : oignons, 1 kil.; sésame, 0,200 gr.; pavot, 68 gr. C. E. R.

(4) C'est-à-dire, dans notre manière de compter, 8 h. du matin et 4 h. du soir. A. J. H. V.

(5) Un peu plus de 4 litres.

(6) Plus d'un litre et demi.

(7) Plus d'un quart de litre.

épluchées (1). On torréfie le sésame, on pile et on tamise les amandes, et ensuite on épluche des oignons, en rejetant les racines et les feuilles ; puis, après les avoir hachés menu, on les met dans un mortier pour les réduire en pâte molle. Après cela les oignons, une fois pilés dans le miel et l'huile [p. 89], sont jetés dans une marmite que l'on met sur le feu pour faire cuire le mélange. Lorsque tout cela commence à bouillir, on y introduit par petites quantités le sésame et les amandes que l'on agite avec une baguette jusqu'à ce que le tout soit employé. Dès que la préparation est bien épaissie, on la retire [du feu] pour en faire de petits pains. Celui qui en mangera un le matin et un le soir aura pris une nourriture suffisante.

» Cette préparation est aussi très-avantageuse pour les expéditions, car elle est agréable au goût, apaise la faim et n'excite pas la soif.

III. « On compose aussi un aliment avec la mauve et le fruit de l'oignon mêlés en proportions égales, broyés ensuite dans un mortier, puis mélangés avec du miel cuit. On en fait de petits pains.

IV. « On mange aussi l'oignon marin, comme l'oignon commun, cuit sous la cendre et bien rôti, puis dépouillé de sa pelure et broyé dans la farine d'ers.

V et V *bis*. « On le prend aussi en infusion dans du vin trempé, la valeur de 3 cotyles (2). — Ou bien encore mêlé avec du vin et du miel, de manière à former une boisson épaisse comme le cycéon (3). Préparée de cette manière, cette composition offre une nourriture suffisante et dont la propriété diurétique est très-favorable à la santé.

VI. « On en fait aussi une espèce de pain, en la faisant bouillir par trois fois jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue et réduite d'un tiers. Le pain ainsi obtenu est d'une nature fortifiante.

(1) Plus d'un litre.

(2) Plus de 75 centilitres.

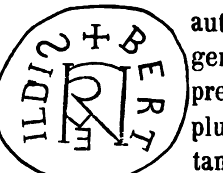
(3) Espèce de boisson ou plutôt de potage composé de diverses plantes. C. E. R.

M. DE LONGPÉRIER met sous les yeux des membres de l'Académie l'empreinte d'une bague d'or appartenant à M. Jules Charvet, et donne lecture d'une notice sur cet objet précieux.

« M. Charvet, dit-il, a réuni des séries très-importantes de matrices de sceaux du moyen-âge ; et il a placé en tête un certain nombre de bagues d'or appartenant au temps des Mérovingiens, et portant sur leur chaton des monogrammes et des inscriptions gravées en creux. Ces anneaux ont servi de cachets ou sceaux privés. Leur propriétaire m'en a confié l'étude et j'ai pensé que l'un d'entre eux était de nature à intéresser particulièrement l'Académie.

» Cet anneau a été un peu maltraité par le temps ; il a perdu une partie notable des ornements qui accompagnaient son chaton. On sait, en effet, que la plupart des bagues mérovingiennes d'or sont décorées de groupes de deux ou trois globules soudés sur l'anneau, au point où il s'unit avec le chaton. Dans la bague dont il est ici question, un seul de ces globules subsiste ; mais il est facile de voir les traces de soudure qui indiquent la place où les globules perdus étaient autrefois fixés.

M. DE LONGPÉRIER montre à ses confrères d'autres bagues mérovingiennes qui portent ces globules décoratifs au complet ; mais sans insister sur ces détails préliminaires, il revient au premier anneau. Celui-ci, qui a été trouvé à Laon, offre la légende + BERTILDIS autour d'un monogramme. Or, cette légende circulaire, consistant en un nom propre, le monogramme doit représenter, non plus un nom, mais un titre, et l'on peut d'autant mieux s'arrêter à



cette idée que l'on connaît diverses monnaies sur lesquelles les titres REX, DVX, MARCHIO, COMES, EPS (episcopus), en toutes lettres ou en monogrammes, occupent la place centrale et sont entourés par des caractères disposés en cercle, et formant les noms des personnages qui portaient ces titres. Le monogramme gravé sur la bague de BERTILDIS se lit facilement REϚINA, et M. DE LONGPÉRIER en conclut que le sceau a appartenu à Bertilde, une des femmes de Dagobert I (628-638).

» De cette femme on sait peu de chose. Son nom apparaît dans un passage de la Chronique attribuée à Frédégaire, au paragraphe LX, où, parlant de Dagobert, l'écrivain dit : « Luxuriæ supra modum deditus tres habebat, ad instar Salomonis, reginas, maxime et plurimas concubinas. Reginæ vero hæ erant Nantechildis [Nanthildis], Vulfegundis [Vulfigundis], et Berchildis [Berthildis]. On donne ici les diverses formes de ces noms telles qu'elles se trouvent imprimées par Dom Bouquet (*Hist. de France*, t. II, p. 437).

» Berchildis peut être un état de Bertechildis, connu de l'un des copistes ; cette forme peut aussi provenir de la ressemblance graphique du C et du T dans la minuscule. Le Polyptyque d'Irminon nous montre tantôt Berthildis et tantôt Bertildis. Mais la bague, que son style, que sa forme ne permettent pas de faire descendre au delà du VII[e] siècle, prouve qu'au temps même des Mérovingiens le caractère H pouvait être omis. L'irrégularité orthographique était alors extrême ; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que les monnaies d'or de Clotaire II (584-628) portent tantôt CHLOTARIVS, et tantôt CLOTARIVS ; et qu'un tiers de sou du même prince, frappé à Embrun, présente la légende CHLOTHACHARIVS RIX (avec trois H).

» Quoiqu'il en soit, les érudits qui auront à donner une nouvelle édition de la Chronique attribuée à Frédégaire pourront tirer quelque parti de la bague de Berthilde ; en premier lieu, parce qu'elle fournit la forme orthographique adoptée par cette princesse elle-même ; en second lieu, parce que le titre inscrit en monogramme sur la bague prouve que le chroniqueur a eu raison de ranger Berthilde parmi celles des épouses de Dagobert qui ont été reconnues comme reines, soit par les grands, soit même par les gens d'église, comme donne lieu de le penser l'incise *ad instar Salomonis*, destinée à servir d'excuse biblique, ou au moins d'exemple atténuant à la polygamie royale.

» Les auteurs de l'Art de vérifier les dates se sont bornés à dire, en parlant de Dagobert : « Ce prince avait eu pour femmes Gomatrude, Nantilde, Ragnétrude, Wulfégonde et Berthilde » ; et ils s'abstiennent de toute distinction.

» *Bertildis* est un nom féminin appartenant à une classe extrêmement nombreuse. La terminaison DIS a été donnée à quelques noms masculins, tels que Teudis, Amadis, Dabaudis, Adradis ; mais il ne faudrait pas comprendre dans cette classe de noms masculins terminés en DIS le nom qui figure dans une précieuse inscription provenant des fouilles pratiquées par Alexandre Lenoir à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cet archéologue lisait, dans l'épitaphe que porte la pierre aujourd'hui déposée à Saint-Denis, le nom Ehrotrudis ou Sehrotrudis, et y cherchait un souvenir de Rotrude, fille de Charlemagne (1). Plus tard, le nom paraît avoir été admis comme masculin. Mais il faut remarquer que le premier et le second caractère du nom ERoTRVDIΣ sont liés; que l'épitaphe contient six autres exemples de ligature ; que le caractère C dans les mots *Cœlestia, celebratur* sont carrés ⊏ ; que les S sont aussi composés de lignes brisées Σ ; il semble donc certain que la ligature signalée en tête du nom propre équivaut à ⊏H, et que ce nom, qui reparaît deux fois, doit être lu *Chrotrudis*. Or, dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui nous a été conservé par Dom Bouillart, on remarque, au 3 des nones de décembre, la mention d'une femme nommée *Chrotrudis*, épouse de Gerehardus (2). Il est donc plus que probable que cette femme est celle-là même dont Alexandre Lenoir a retrouvé la sépulture et l'épitaphe ; et il est possible aussi que le Leuthardus mentionné dans ce texte épigraphique soit celui qui se trouve rappelé, au 10 des kalendes de mai, dans ce nécrologe de l'abbaye. »

M. Lenormant reprend et achève la lecture, en communication, de la *Notice sur les animaux employés par les anciens Egyp-*

(1) *Descript. hist. des monum. franc.*, 8e édit., 1806, p. 81, n° 521.

(2) Comparez au nom bien connu Chrotchildis. Dans le nécrologe de Saint-Germain, on trouve encore les noms Chrotgarius, Chrotfredus, Chrotbertus, Chrotgaudus, Chrotlindis, etc. Outre un motif philologique général, il y a donc encore une raison locale pour adopter la lecture Chrotrudis.

tiens à la chasse et à la guerre, tels qu'ils sont représentés sur les monuments de diverses époques (1).

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

La Société d'agriculture de France, par l'organe de son président, M. Chevreul, et de son secrétaire perpétuel, M. Payen, notifie son adhésion unanime à la déclaration votée et publiée par l'Institut, le 18 septembre dernier, à l'occasion de la menace d'un bombardement de Paris, qui serait un double attentat contre l'humanité et la civilisation représentées par tant de précieux trésors des sciences, des lettres et des arts dans notre capitale.

A propos du procès-verbal, M. le Président constate que jusqu'ici aucune confirmation positive n'est parvenue de la nouvelle répandue et malheureusement trop probable de la mort de M. Mérimée.

M. Jourdain commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : «*L'éducation littéraire des femmes au moyen-âge.*»

M. Ern. Desjardins lit, en communication, une *Etude sur le dessin de la carte de Peutinger*, se rattachant à son édition de ce précieux monument. — L'observation d'un membre de l'Académie, d'après laquelle un fragment découvert à Autun et publié par Millin, pourrait avoir fait partie d'un *Orbis pictus*, tel que celui d'où procéderait la table de Peutinger selon l'opinion commune, paraît, d'après la remarque de M. Renier, devoir s'appliquer exclusivement à un itinéraire. — M. Brunet de Presle pense que la projection de la carte dont il s'agit a dû être déterminée par la forme allongée des feuilles

(1) Cette notice a été imprimée dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, t. LXXI (nos 18, 19, 20 et 22).

de papyrus d'abord, puis de parchemin sur lesquelles elle a été écrite, sans qu'il soit nécessaire de la mettre en rapport avec la figure et les dimensions de l'*Orbis pictus* du Portique d'Octavie au Palatin. — M. de Wailly déclare que cette opinion est la sienne et l'appuie de nouveaux arguments. — M. Renier n'est pas de l'avis du préopinant et il défend le système de Mannert adopté par M. Desjardins. « On pouvait, dit-il, superposer les rouleaux de papyrus pour les rapporter à la forme que l'on attribue à l'*Orbis pictus*, et, si on ne l'a pas fait, c'est que cette forme devait être en général celle de la Table que nous avons. — M. Miller estime que l'on a dû, dans la copie projetée en longueur, réduire la hauteur de l'original, afin de pouvoir développer les pays dans les conditions nouvelles qu'imposait la transcription sur papyrus.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux nouvelles lettres d'adhésion à la déclaration de l'Institut du 8 septembre : 1° celle de la Société zoologique d'acclimatation, en date du 21 novembre, adressée par MM. les vice-présidents et secrétaires présents à Paris ; 2° celle de l'Association pour l'encouragement des lettres grecques en France datée du 20 novembre et votée le 3, par son comité, sur la proposition de son président, M. Brunet de Presle.

A l'occasion de ces lettres, M. Egger croit devoir appeler l'attention de l'Académie sur les termes d'un passage remarquable du récent discours de lord Granville, chef du *Foreign Office*, en Angleterre, et sur leur coïncidence avec ceux de la déclaration de l'Institut, coïncidence dont il y a lieu de se féliciter.

M. Jourdain continue et termine la première lecture de son

Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes en France pendant le moyen-âge.

M. Ern. Desjardins poursuit la lecture, en communication, de son *Étude sur le dessin de la carte de Peutinger.*

M. Revillout termine la lecture de son *Mémoire sur les Ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris.*

ANALYSE.

M. Eugène Revillout fait sous ce titre une série de *dix* lectures dans lesquelles il examine successivement les documents coptes relatifs à l'administration, à la jurisprudence et à la vie privée des Egyptiens. Nos diverses collections de Paris lui ont fourni un ensemble de matériaux considérable et à peu près unique en Europe sur ce sujet qui est, on peut le dire, entièrement neuf. Seul, le *British Museum* possède quelque chose d'analogue à ce que nous avons en ce genre, et c'est ce caractère particulier de nouveauté qui a donné tant d'intérêt pour le monde savant aux études que M. Goodwine a faites sur les papyri de Londres dans diverses revues. Mais ces papyri, fort curieux du reste, ont un sujet à peu près identique. Ce sont d'anciens cartulaires de couvent qui appartiennent presque tous à la période musulmane, époque de décadence complète pour la langue copte. D'ailleurs M. Goodwine n'a pas cru malheureusement devoir publier aucun des textes qu'il expliquait (ce qui ôte presque toute valeur aux suppléments aux lexiques coptes qu'il en a tirés) et il n'a joint à ses traductions abrégées que fort peu de remarques philologiques. L'étude scientifique des papyri du British Museum reste donc encore à faire.

Le musée de Boulak en Egypte a, lui aussi, nous a-t-on dit, une assez grande quantité de papyri coptes. Mais, comme ils ne paraissent pas avoir encore été livrés à l'examen d'aucun coptisant, on ne peut rien en dire. Quant aux autres collections européennes, telles que le Vatican, le musée Borgia, réuni maintenant à celui de la Propagande, la bibliothèque Bodléïenne et

le musée de Turin, si célèbre par ses papyri, elles ne contiennent guère que des lexiques *copto-arabes*, des vies de saints, des chroniques, des écrits ascétiques ou quelques autres livres de longue haleine, tels que le grand poème Panopolitain de Paul l'Architecte, les mystères des lettres grecques, les manuscrits gnostiques apportés par Bruce, le livre sur les maladies de la peau, etc.; mais rien d'analogue au bel ensemble de correspondances particulières ou administratives d'actes, de chartes, de testaments et de dossiers de toute sorte que M. Revillout vient communiquer à l'Académie.

Ce qui ajoute encore au prix des papyri français du Louvre, c'est que la plupart d'entre eux sont antérieurs à la conquête de l'Egypte par Omar et appartiennent par conséquent à la belle époque de la langue copte. Ils faisaient en majorité partie des papiers autographes d'un célèbre métropolitain du VIIe siècle nommé *Pesunthius*, évêque de Coptos, qui est regardé comme un saint et fêté le 13e d'Epep par l'Eglise d'Egypte. Ils ont été trouvés sans doute dans son tombeau, qui était situé dans le couvent de Psenti, entre Coptos et Kos. Nous apprenons par la biographie de Pesunthius, qui est conservée en son entier dans un des manuscrits memphitiques du musée du Vatican, que ce prélat, qui a joué de son temps un rôle considérable, a été ordonné évêque de Coptos par Damien, qui était patriarche d'Alexandrie de l'année 570 à l'année 607 de l'ère chrétienne. Pesunthius était donc contemporain de Mahomet qui naquit en 570. Il vit même la double conquête de l'Egypte, d'abord par les Perses, contre lesquels les papyri du Louvre nous ont conservé une magnifique proclamation de Pesunthius, ensuite par les Musulmans, au sujet desquels nous avons également, dans un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, une longue lettre-encyclique du même évêque que les chrétiens d'Egypte se sont longtemps transmise de main en main et qu'ils avaient traduite en arabe. Les papyri du Louvre nous donnent plusieurs documents fort intéressants sur cette époque, si troublée et si peu connue, ainsi que sur les mœurs et l'administration de l'Egypte à cette date. C'est une mine extrêmement riche de

renseignements de toute nature qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intime de cet empire byzantin, si incomplétement et insuffisamment étudié par la science moderne. M. Revillout fait voir combien les papyri du Louvre concordent admirablement avec ce que nous savions déjà par les anciens auteurs et le *Corpus Juris*. Les évêques avaient pris depuis un siècle une importance de plus en plus grande dans l'administration romaine. Au moment où fut rédigé le code de Justinien, ils possédaient déjà une juridiction exclusive de toute autre au criminel sur les moines et les clercs. Ils avaient la haute direction de toutes les fondations pieuses, hôpitaux, asiles de vieillards, orphelinats, bureaux de bienfaisance, etc., et à ce titre ils se faisaient mettre en possession des biens compris dans les legs pieux et de toutes les sommes nécessaires, si les héritiers tardaient trop à accomplir la volonté des testateurs. Conjointement avec les magistrats civils ils désignaient les tuteurs des enfants, les curateurs des mineurs ou des fous. Ils recevaient dans leurs basiliques un grand nombre d'actes et leur communiquaient le caractère d'authenticité. Ils avaient à intervenir dans toutes les questions de mœurs et de protection individuelle, soit entre le maître et l'esclave, soit entre le père et l'enfant, soit entre le magistrat et les sujets de l'empire. Ils exerçaient le droit d'asile dans leurs églises, le droit de surveillance dans les prisons. Chaque semaine ils interrogeaient tous les prisonniers tour à tour, recevaient leurs plaintes sur les traitements qu'ils subissaient, faisaient abréger la durée des détentions purement préventives et avertissaient l'empereur quand ils trouvaient le juge en faute; non-seulement ils contrôlaient activement toutes les actions des *præsides* administrateurs, entre les mains desquels Justinien avait réuni tous les pouvoirs judiciaires, civils, militaires et fiscaux; mais d'après une *novelle* ils pouvaient eux-mêmes désigner ces *præsides*, en s'entendant avec les notables de la province.

De là à gouverner en personne il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi. Après que les Perses, battus par l'empereur Héraclius, se furent retirés de l'Egypte qu'il avaient envahie depuis

quelques années, le patriarche d'Alexandrie Cyrus exerça les pouvoirs d'un préfet augustal et même presque d'un roi, car il fit la paix et la guerre ; sous sa domination les évêques étaient devenus forcément de véritables gouverneurs. Or, c'est précisément à cette époque mal connue que le métropolitain Pesunthius occupait le siége important de Coptos. Aussi ses papiers font-ils bien voir à chaque page toute l'importance de son rôle administratif et judiciaire en même temps que de son influence religieuse et *prophétique*, si je puis m'exprimer ainsi.

Pesunthius était en effet l'un des prélats les plus vénérés, les plus admirés de son époque. Ses discours sont pleins d'énergie et d'éloquence véritable ; il manie avec élégance la langue copte, il paraît très-versé dans les connaissances du temps. S'il faut en croire son biographe, il aurait été initié aux sciences de l'ancienne Egypte, dont les diverses écritures n'avaient rien de caché pour lui, et un jour qu'un de ses disciples lui avait apporté un rituel funéraire trouvé dans une grotte sépulcrale, il l'ouvrit, le lut et y trouva le nom des morts, à la grande surprise et je dirais presque au grand effroi du pauvre disciple. Cette donnée, qui n'a du reste rien d'improbable, est confirmée pleinement par un des papyrus qui proviennent de Pesunthius ; car on y trouve d'un côté un texte démotique et de l'autre côté un texte copte, écrits d'une encre tout à fait semblable, sinon identique. D'autres fragments de papyrus appartenant à la même collection portent au revers d'un texte copte une suite de caractères complétement inconnus qui, suivant l'heureuse conjecture de M. Pierret, pourraient bien être les caractères propres au peuple nubien. M. Etienne Quatremère a parlé, d'après les Arabes, de cette écriture nubienne qui ne ressemble à aucune autre.

En dehors de la collection de Pesunthius, si exceptionnellement riche, le musée du Louvre renferme également sur papyrus plusieurs actes de provenances diverses et d'un genre analogue à ceux du British Museum.

Les ostraca, par leur importance et par leur nombre, méritent d'être classés tout près des papyri. La plus riche collection fran-



çaise d'ostraca coptes est de beaucoup celle qui appartient à M. Egger. Ensuite viennent celles de la Bibliothèque nationale et du Louvre, de MM. Miller et Lenormant. A Londres le British Museum et la collection Amhurst renferment aussi un bel ensemble de pièces coptes tracées sur des fragments de poterie.

Il en est de ces ostraca comme de ceux qui sont écrits en langue grecque et que M. Egger a si bien étudiés. Ils sont pleins de révélations inattendues sur la vie intime, sur les coutumes et les habitudes journalières de ceux qui les ont rédigés. On y trouve de tout, lettres familières, proscynèmes ou actes de ferme propos, comptes de ménage, morceaux tirés de la sainte Ecriture, stipulations, promesses et engagements, soit actuels, soit conditionnels, petits traités spirituels, actes de vente ou de donation, condoléances et conseils de direction, traités d'association commerciale, etc., etc. Les ostraca se sont conservés beaucoup mieux que les papyri et ils ont servi à peu près aux mêmes usages; car, ainsi que le dit M. Egger dans un de ses beaux mémoires, le papyrus était souvent fort cher et les fragments de poterie grise ou rouge qui abondent partout en Egypte convenaient admirablement pour y tracer des caractères avec une encre fortement gommée. A défaut de poteries, on prenait un caillou, une planchette, un morceau de cuir. Il existe de tous ces types dans les diverses collections tant de Londres que de Paris.

Personne ne s'était encore occupé de cette branche si productive de la littérature égyptienne. M. Revillout en a montré toute la richesse dans un chapitre fort étendu; puis il a terminé son mémoire par l'étude de nombreuses inscriptions coptes gravées ou tracées sur pierre ou sur marbre qui se trouvent soit à Paris, au musée égyptien du Louvre et dans l'escalier de la section des médailles à la Bibliothèque nationale, soit à Londres, dans les salles du musée égyptien au British Museum.

Tous ces textes, dont M. Revillout a rapproché d'autres documents en grand nombre qui devaient les éclairer par la comparaison, forment un ensemble trop vaste pour qu'il soit possible d'en donner une idée dans un *compte-rendu*; mais M. Revillout a fait précéder leur étude d'une introduction grammaticale très-

importante, dont nous détachons un chapitre, celui qui concerne la phonétique et les transformations des mots grecs employés dans les divers dialectes de la langue copte :

« Primitivement la tendance basmurique à l'*a* se faisait sentir dans le thébain lui-même ; elle s'est conservée assez tard dans les récits populaires, tels que le fragment du Faïoum, le morceau d'Ezéchiel et le papyrus médical. Nous la constaterons souvent dans nos ostraca.

» Ce remplacement de l'*omicron* thébain dans le corps des mots par un *a* basmurique ou vulgaire, nous semble prouver que les Egyptiens devaient avoir un son vocal comparable au *kamets* hébreu ou, ce qui revient au même, au *zekopho* syriaque. Les anciens grammairiens nous apprennent, en effet, que ces voyelles avaient un son intermédiaire entre celui de l'*a* et celui de l'*o*. Il en était encore ainsi du temps d'*Aben Esra*, en ce qui touchait le kamets. Maintenant les juifs d'Occident le prononcent *a* quand il est long, le prononcent *o* quand il est bref.

» Le *zekopho*, de son côté, est toujours un *a* pour une moitié des Syriens et toujours un *o* pour les autres. Les Nestoriens et les Maronites l'ont donc pleinement assimilé chacun à une de nos voyelles, en laissant perdre l'intonation qui l'en distinguait autrefois. C'est ce qu'ont fait également en égyptien les dialectes thébain et basmurique, après qu'ils eurent adopté dans l'écriture les lettres grecques. Quant aux autres sons vocaux, on en peut comprendre la nature, en étudiant la manière parfois fort différente dont le thébain et le memphitique transcrivent parallèlement les mêmes mots grecs. Cette appropriation diverse et spéciale de la langue grecque au copte n'a encore attiré l'attention d'aucun philologue et mérite cependant un examen sérieux.

» Régulièrement parlant, le memphitique a égard dans ses transcriptions à la prononciation réelle plutôt qu'aux signes graphiques des mots grecs ; car, dans ce dialecte, les mots se prononçaient comme ils s'écrivaient et cette prononciation avait beaucoup d'analogie avec celle des Grecs modernes. Ainsi : ει est toujours transcrit en memphitique par ι, αι par ε. C'est le son

actuel de ces diphthongues chez les Hellènes. Cependan il faut remarquer que tout n'est pas aussi régulier et qu'il n'y a pas identité parfaite. La diphthongue οι, par exemple, subsiste constamment dans l'écriture ; ce qui prouve qu'elle n'avait pas à cette époque le son d'un ι. D'autre part, on conservait ordinairement l'ητα. Il paraît que, comme le suppose Schwartz dans une de ses admirables études, il y avait bien réellement, en Egypte du moins, un son qui tenait la moyenne entre l'*a* et l'*i* consécutifs rapidement prononcés comme dans les mots anglais : *times*, *fire*, etc. Ce son n'était donc pas sans une certaine analogie avec celui qu'attribue Erasme à l'ητα. Nous pourrions le transcrire en français par un *è* muni d'un accent grave, bien que l'*a* et l'*i* eussent fait sentir faiblement encore leur présence, en se diphthonguant pour ainsi dire.

» Cependant il faut remarquer que, si l'ητα était parfois représenté dans les mots grecs par un *e*, et *vice versa*, nous possédons également quelques exemples d'ητα transcrits par un ι ou par un υ. Le contraire arrivait aussi et l'ητα remplaçait souvent l'ι, par simple raison d'euphonie, quand celui-ci semblait *couper* par un son aigu le milieu d'un mot. C'est ainsi que l'on écrivait : αρχητεκτων, αρχηεπισκοπος, etc. On ne doit pas oublier en effet que le copte appliquait quelquefois au grec ses propres règles d'euphonie et traitait même tout à fait à la mode égyptienne quelques-uns des mots qu'il lui empruntait. Par ce procédé, nous avons en thébain le mot ψυχοουε pluriel grec de ψυχη, προσευχοουε de προσευχη, επιστολοουε d'επιστολη, προβολοουε de προβολη, πομπηυε de πομπη et ainsi de suite pour une quantité de mots grecs se terminant par un ητα ; de même que nous possédons dans les évangiles memphitiques la particule grecque ως recevant directement des affixes comme les adverbes coptes et se changeant alors en *hosef* avec un *omicron*, suivant les règles ordinaires de la phonétique égyptienne.

» L'ητα était du reste tellement une voyelle à part, qu'il a été adopté dans une foule de mots et de formes uniquement coptes dans les divers dialectes et qu'il y joue toujours un rôle grammatical très-tranché. Ce n'était donc en aucune façon un pur

et simple doublon de l'*i*. Il en est de même de l'υψιλον qui est ordinairement conservé dans les transcriptions memphitiques comme dans les transcriptions latines, bien qu'il s'échange parfois avec l'ητα, l'*iota* ou l'*epsilon*. Il nous semble très-probable qu'il devait avoir en Egypte comme en Grèce le son de l'*u* français. Il ne devenait *ou* que quand il formait diphthongue avec l'*omicron* ; mais ce son *u* n'existait guère dans les *mots coptes*, car il était totalement étranger à la langue égyptienne antique. Aussi la voyelle *u* était-elle toujours, dans les mots d'origine copte, unie à quelque autre voyelle avec laquelle elle se prononçait. On ne possède que très-peu d'exemples d'*u* isolés et fautifs comme *buke* (Z., p. 340), *sunte* (Parthey). Encore υ n'était-il pas dans ces exemples un doublon de l'*ou*, mais le plus souvent de l'ητα, parfois même de l'*epsilon*. Au reste, comme en français, l'*u* formait diphthongue, non-seulement avec l'*o* pour produire le son *ou* qui, dans la langue antique, était une lettre simple, mais encore avec l'ε et l'α pour former ευ et αυ ; ce qui aurait été impossible, si l'*u* isolé s'était toujours prononcé *i*. Toutes ces diphthongues sont religieusement conservées dans les transcriptions memphitiques. On doit seulement noter que l'*ou* qui possédait généralement, comme en grec moderne, le son qu'il a actuellement en français, représentait parfois aussi en copte une véritable consonne qui s'échangeait avec le β : *etbab* pour *etouaab aban-aouan, abèt-aouèt.*

» L'égyptien, dans ses divers dialectes, affectionnait beaucoup les réunions de voyelles pour les mots qui lui appartenaient en propre. L'η s'y unissait souvent à l'*epsilon* et le son ου à l'ωμεγα. Quant aux diphthongues ει et αι, assez fréquentes dans les mots coptes, en memphitique, on en faisait sentir les éléments constitutifs comme dans le système érasmien ; et c'est pour cela, sans doute, qu'on prenait tant de soin à ne pas les écrire dans les mots grecs.

» En thébain, au contraire, on ne prononçait pas toutes les lettres écrites. Aussi ce dialecte aimait-il beaucoup les lettres doubles αα, εε, οο, ηη, ωω, qui ne faisaient qu'allonger les sons primitifs. Chacune de ces voyelles doublées gardait son caractère

spécial. Le double *omicron* devait avoir un son analogue, mais non tout à fait identique à celui de l'*omega* ou du double *omega*. Cependant il faut remarquer que l'*omega*, en qualité de *longue*, s'abrégeait toujours en *omicron*, comme le *holam* s'abrégeait, en hébreu, en *kamets*, bien que le son des deux voyelles fût différent. D'un autre côté, on ne devait jamais, en thébain, prononcer les deux éléments des diphthongues *ei* et *ai* que quand celles-ci étaient notées d'un accent disjonctif. Partout ailleurs, dans les mots grecs comme dans les mots coptes, on écrivait ει et αι en toutes lettres, mais on les prononçait comme ι et comme ε. C'est ainsi que les mots sahidiques *aeik*, *eiôt* répondaient parfaitement aux doublons memphitiques *aik*, *iôt*. On trouve même quelques exemples de mots grecs où l'ι est transcrit fautivement par ει comme Δαυειδ pour *David*. Cette diphthongue n'était plus en thébain qu'un *i* long.

» En résumé, sauf des fautes inévitables tenant à l'ignorance des scribes, l'orthographe grecque est conservée beaucoup mieux en thébain qu'en memphitique, en ce qui concerne le corps des mots et les radicaux; car en memphitique on avait trouvé beaucoup plus simple de supprimer les fictions orthographiques et de ne tenir compte que des éléments sonnants du langage, tandis que le thébain, comme la plupart des langues parlées actuellement, avait reculé devant une réforme qui rompait avec les traditions antiques et qui semblait inutile. Il en fut tout autrement pour les désinences des verbes grecs; car les Thébains, faisant preuve d'une force d'abstraction dont nous verrons bien des exemples, comprirent qu'il était inutile d'introduire dans leur langue des désinences étrangères de conjugaisons, de temps et de modes dont ils n'avaient que faire, puisqu'ils possédaient eux-mêmes d'autres moyens pour rendre ces nuances de la pensée. Ils traitèrent donc les verbes grecs dont ils avaient besoin comme de purs et simples radicaux; mais sachant qu'en grec il n'existait aucune racine à l'état pur et privé de toute espèce de désinence, ils joignirent au radical, qu'ils surent parfaitement dégager, une finale qu'ils possédaient eux-mêmes dans les formes dérivées de leur verbe,

la finale ε, que l'on retrouve dans ριχε de ρεχ, χοορε de χοορ, λαχμε de λαχμ, τωπε de τωπ, etc. Nous nous réservons de montrer dans un mémoire purement grammatical quels furent l'histoire et le rôle de cette finale dans les mots coptes et à quelle classe de verbes sémitiques les verbes qui la reçurent doivent être comparés. Pour le moment, qu'il nous suffise de constater son existence dans le dialecte thébain et son application aux verbes grecs.

» Ainsi la première opération que les Thébains faisaient subir aux verbes grecs qu'ils adoptaient consistait à en dégager le thème verbal. Ils ne s'inquiétaient pas de savoir s'il s'agissait d'une forme active, passive ou moyenne, d'un verbe en ω ou d'un verbe en μι. Le radical seul leur importait.

» Puis ayant fait tomber les désinences étrangères ils animaient le radical grec par cette voyelle ε qui devait lui communiquer le caractère verbal; et sans déformations ultérieures ils le conjuguaient comme un mot de leur propre langue, à l'aide de pronoms personnels, de particules et d'auxiliaires.

» Ils arrivaient même à lui donner indirectement le sens passif, à l'aide d'une tournure fréquemment usitée dans les divers dialectes coptes et qui est basée sur l'emploi abusif de la 3e personne du pluriel; mettant le verbe à l'actif et transformant le sujet en régime direct, ils employaient cette 3e personne du pluriel dans des cas où l'action avait été faite par une seule personne : « Ceux qui ont été ordonnés par lui » NAI NTAU CHIRODONI MMOOU EBOLHITOOTF (1), mot à mot : « ceux qu'ils ordonné *eux* par lui » — « ayant été envoyés par l'empereur. » EAU DJOOUÇOU HITM PRRO (2) mot à mot : « ayant envoyé eux par l'empereur » —; bien plus, dans des cas où aucune personne proprement dite n'avait fait l'action. Ainsi, pour indiquer qu'un homme avait été tué dans un orage, ils n'auraient pas hésité à dire : « Ils ont tué cet homme dans un orage. » On trouve des exemples frappants de ces copticismes dans une profession

(1) Z. 282, l. 37.
(2) Z. 282, l. 40.

de foi religieuse qui fut écrite par un patriarche dans un temps où l'on dut s'attacher avant tout à la propriété des termes, car le moindre mot devenait l'occasion de quelque hérésie et de persécutions sanglantes. Dans ce morceau, pour dire que le Christ avait été engendré sans rapport sexuel, on se sert des termes suivants : PETAU DJPOF ADJU MANKOTK NHOOUT (1) « celui qu'ils ont engendré sans coït d'homme »; et à propos de Dieu « qui n'a pas de forme » PETAU EMPOUTI EROF SCHÈMA EROF MPTERF (2) « celui auquel ils ne donnent pas de forme. » Bien évidemment, dans des locutions de cette espèce, le pronom personnel avait perdu tout sens défini et l'idée ainsi représentée était une idée purement passive. C'était le sens passif usité en thébain pour les verbes grecs; car, il est important de le noter, jamais les Egyptiens ne changeaient dans les mots grecs la vocalisation interne pour exprimer les voies passive ou moyenne. Ils eussent craint sans doute de rendre complétement méconnaissables ces mots d'emprunt, s'ils leur eussent appliqué les procédés remarquables qu'ils employaient pour modifier l'acception primitive des termes coptes, procédés que nous décrirons prochainement.

» Ainsi les mots grecs *thébanisés* restent invariables et en mettant à part pour le moment les verbes dont les radicaux se terminent en grec par un *e* ou par un *a* ou par un *o*, verbes dont les lois de contraction modifient, comme nous le verrons, la désinence surajoutée, rien n'est plus facile que de transformer en verbe thébain un verbe grec. L'actif συναγω (3) devient συναγε; ἀναθεματίζω-αναθεματιζε; δοκιμαζω-δοκιμαζε; βασανιζω-βασάνιζε; πατασσω-πατασσε, κωλυω-κωλυε; πιστευω-πιστευε; προφητευω-

(1) Manuscrit Devéria, n° 2.

(2) Idem.

(3) Voir Zoega, page 556, ligne 2 ; p. 242 *in fine*; 261, 38 ; 370, 2; 371, 2 ; 366, 12 ; 370, 21 ; 422, 19 ; 369, 19 ; 434, 11 ; 477, 13 ; 472, 29 ; 439, 22 ; 446, 20 ; 446, 22 ; 461, 18 ; 468, 4 ; 472, 21 ; 465, 15 ; 440, 26 ; 441, 3 ; 439, 12 ; 431, 9 ; 451, 11 ; 468, 18 ; 424, 36; 446, 24 ; 460, 20 et 29; 460, 22 ; 478, 6; etc., etc.

προφητευε; συμβολευω-συμβολευε; ανανευω-ανανευε; πολιτευω-πολιτευε; θεραπευω-θεραπευε; υποπτευω-*h*υποπτευε. Ce dernier mot commence en thébain par un *hori* surajouté qui vient remplacer l'esprit grec, comme c'est la règle dans la plupart des mots analogues (1).

» De même le moyen (2) αισθανομαι devient αισθανε; αγωνιζομαι-αγωνιζε; υποκρινομαι-*h*υποκρινε παρρησιαζομαι-παρρησιαζε; ασπαζομαι-ασπαζε, etc.

» Rien ne pourrait être plus régulier.

» C'est même à force de vouloir appliquer les règles philologiques dans la recherche des radicaux qui les Thébains en sont venus parfois à s'éloigner notablement des formes usitées en grec. Quand ils transformaient en (3) πληγε la forme πλησσω, parfait poétique passif πεπληγα, en ευφρανε le verbe ευφραινω, aoriste passif ευφρανθην, en διαβαλε, διαβαλλω, avec un seul lambda, aoriste διεβαλον. Il est évident qu'ils cherchaient à remonter jusqu'au radical qui leur semblait être primitif. Ce n'est pas tout. Nous avons dit qu'il fallait mettre à part les verbes contractes. C'est qu'en effet les Thébains leur appliquaient rigoureusement les règles de contraction grecque.

» En ajoutant virtuellement la voyelle ε à leur radical ils modifiaient la désinence ainsi produite comme les Grecs modifient dans leurs conjugaisons la syllabe qui doit renfermer après la voyelle radicale un ε virtuel.

» Le cas se rencontre plusieurs fois dans les verbes grecs, notamment à la seconde personne du pluriel et aux deux personnes du duel du présent de l'indicatif, à la troisième personne du singulier, à la seconde personne du pluriel et au duel

(1) Ce *hori* joue exactement le même rôle que le digamma des Eoliens. Comme celui-ci, il se mettait parfois dans des cas où il ne remplaçait pas l'esprit rude, et fort souvent au milieu des mots comme παρ*h*ιστα de παριστημι. On écrivait le même en éolien αιϜων pour αιων, Ϝοινος pour οινος, etc.

(2) Cf. Zoega, pages 422, 19; 439, 22; 460, 22; 451, 18; 468, 4; 440, 26.

(3) Cf. Zoega, pages 521, 24; 446, 21; 454, 23.

de l'imparfait, etc. La règle est alors de contracter εε en *ei* ; αε en *a* ; οε en ου ; telle est également la règle qu'appliquent toujours les Thébains. Ainsi du verbe en εω (1) κληρονομεω ils font κληρονομει ; de παρατηρεω, παρατηρει. Ils forment aussi αμελει, κοσμει φορει, ενεργει, θεωρει, λυπει, ωφελει, *h*ομολογει, διοικει, ενοχλει, ταλαιπωρει, πληροφορει, αποδημει, κοινωνει, etc.

» De même du verbe en αω (2) μελεταω ; ils font μελετα ; de τολμαω τολμα ; de πλαναω, πλανα ; de επιτιμαω, επιτιμα, etc.

» Enfin du verbe en οω (3) αξιοω, ils font αξιου de ψιμιθιοω-ψιμιθιου.

» Nous avons déjà dit qu'ils traitaient les verbes en μι comme les verbes en ω et leur appliquaient les mêmes règles. De παραδιδωμι, ils font donc (4) παραδιδου ; de παριστημι, παρ*h*ιστα ; καθιστημι καθιστα, etc. Etait-il possible de s'approprier plus intelligemment certaines expressions d'une langue étrangère ? La conjugaison de ces verbes était du reste parfaitement régulière. Ils pouvaient recevoir tous les temps et tous les modes.

» On les mettait :

A l'indicatif : *tn*-πιστευε (5) ;

Au subjonctif : *nse*-δοκιμαζε (6) ;

A l'optatif : *malou-k*υποτασσε (7) ;

A l'infinitif : ;

Au gérondif : *etren*-θεωρει, *etren*-αισθανε (8).

(1) Cf. Zoega, pages 447, 8 ; 459, 14 ; 447, 1 ; 447, 23 ; 462, 25 ; 468, 25 ; 457, 10 ; 564, 10 ; 563, 34 ; 575, 28 ; 555, 27 ; 575, 27 ; 575, 29 ; 591, 21 ; 602, 12 et 15 ; 605, 30 ; 620, 14 ; 622, 25 et 39 ; 619, 29 ; 627, 11 ; 622, 27 ; etc., etc.

(2) Z., p. 602, *in fine* ; 561, 17 ; 563, 1 ; 562, 6 ; 553, 9 ; 559, 13 ; 605, 39 ; 626, 16 ; 447, 17 ; 478, 33 ; 262, 14 ; 231, 14 ; 232, 15 ; etc.

(3) Z., p. 662, 13 et 14 ; 628, 20 ; 375, 17 ; etc.

(4) Cf. Zoega, pages 597, 10 ; 605, 29 ; 641, 23 ; 260, 20 ; 262, 17, etc.

(5) 246, 24.

(6) Z., 249, 5.

(7) Z., 109, 12.

(8) 602, 12, et 640, 29.

Aux participes : *et*-πολιτευε; *tet*-φορει (1).

» On les employait :

Au présent : *ei*-κοινωνει (2) ;

A l'imparfait : ;

Au parfait : *au*-παρhιστα (3) ;

Aux différents futurs (4) : *na*-κληρονομει ;

Aux temps emphatiques : *shan*-ωφελει (5) ;

Aux temps négatifs : .

» Enfin on pouvait les construire de manière à les transformer en noms abstraits et en noms d'agents, à l'aide des préfixes ᴍɴᴛ (memphitique ᴍᴇᴛ) ou *ref*. On leur attribuait, en outre, sans aucun secours étranger, le sens nominal que possédent les *masdars* arabes. En effet, isolé des formes temporelles, tout verbe copte peut représenter, non-seulement un verbe, mais l'idée abstraite de l'action. Le même mot signifiera donc *livrer* et l'*action de livrer*, la tradition, la trahison, soit que ce mot soit d'origine copte comme ᴛêɪ, soit qu'il soit d'origine grecque comme παραδιδου. Nous avons un très-bon exemple de ce sens masdarique dans un passage où Scjenuti fait l'énumération des vices (Z. 438, 18). Dans cette phrase, après une suite de substantifs coptes, tels que *pdjol mn psôbe mn pdjèr*, il en vient au verbe σκωπτω, plaisanter ou railler, qu'il traite comme un substantif et auquel il donne l'article pluriel μν νσκωπτει et les railleries. Il faut noter ici une erreur de conjugaison comme nous en avons quelques exemples, mais relativement très-peu nombreux.

» En effet, quelquefois les scribes thébains se trompaient sur la véritable forme du verbe. Ils confondaient des verbes en ω avec des verbes en εω ; ou bien encore des verbes en εω avec des verbes en αω ou en οω, comme ευχαριστου (6) venant de ευχαριστεω,

(1) Z., 578, 6, et 575, 27.

(2) 605, 20.

(3) Z., 262, 17.

(4) Z., 555, 8.

(5) Z., 627, 11.

(6) Z., 268, 17 ; 441, 14. Tuck. 556, 4.

αρνα d'ἀρνεομαι, etc. Il faut d'autant moins s'étonner de ces exceptions, toujours fort rares, que le grec avait, pour ainsi dire, perdu en thébain le souvenir de son origine, tant avait été profonde sa naturalisation égyptienne.

» En memphitique, au contraire, on a compris d'une toute autre façon l'emploi des verbes d'origine étrangère. Les grammairiens de cette langue littéraire ont pensé qu'il ne pouvait être convenable de traiter les mots grecs absolument comme des racines coptes et de leur joindre directement les préformantes, en leur retranchant leur ancienne désinence. Les Grecs, qui se servaient spécialement du memphitique quand ils parlaient l'égyptien, auraient sans doute trouvé ce procédé par trop barbare. Aussi, a-t-on pris directement l'infinitif grec avec sa forme, soit active, soit passive ou moyenne. Il s'agissait ensuite de rendre ce verbe conjugable. Pour cela on précisait encore le sens de l'infinitif et on le restreignait à un sens purement *masdarique*. Nous avons vu que les Thébains donnaient une signification analogue aux verbes grecs, empruntés par eux quand ils n'y joignaient pas les préformantes verbales. De même donc que le sahidique avait fait du radical thébanisé σκωπτει un véritable substantif, de même ainsi l'infinitif grec μαστιγγοιν devint un pur et simple nom d'action entre les mains des grammairiens memphitiques. Mais à la différence du thébain, le dialecte memphitique pouvait avoir des noms d'action très-divers pour un seul verbe ; car celui-ci n'était plus considéré comme un radical, mais comme un mot tout formé qu'on adoptait ; et dès lors on pouvait accepter plusieurs mots dont le sens et la construction se rapprochaient, sans être identiques.—Par ce procédé, le verbe grec perdait, à la vérité, le sens verbal direct qu'il avait conservé en thébain, grâce au choix qu'on avait fait en memphitique d'un mode particulier ; mais en même temps, comme c'était un mode qu'on avait choisi et non une racine ni une conjugaison, toutes les formes que revêtait ce mode dans la langue grecque purent exister aussi dans la langue des lettrés de l'Egypte.

» A côté de μαστιγγοιν, signifiant l'action de flageller, on eut donc μαστιγγεστε qui traduisait l'*action* ou l'*état d'être flagellé*, si

je puis m'exprimer ainsi. Il en était de même pour le moyen.

» Une fois l'infinitif considéré comme un *masdar*, il suffisait pour le transformer en verbe ordinaire de le traiter comme les masdars ou même tout autre *substantif* qu'on désirait conjuguer.

» A cet effet, on se servait du verbe auxiliaire ερ qui avait à la fois les sens d'*être*, de *faire* et d'*avoir*.

» Avec le nom ελπις espérance, ερ-ελπις signifiait *avoir espérance* ou *espérer*; avec le nom ασεβης impie, ερ-ασεβης être impie.

» De même avec le nom μαστιγγοιν (car on doit le considérer ainsi) ερ μαστιγγοιν signifia faire l'action de flageller ou flageller. De même aussi, avec l'infinitif passif μαστιγγεστε, ερ-μαστιγγεστε signifia avoir ou posséder l'action d'être flagellé ou simplement être flagellé. C'est dans ce dernier sens d'*avoir*, εχειν, que ερ se trouve dans la locution, *avoir besoin* χρειαν εχειν en memphitique ερ-χρια. Nous verrons ailleurs la manière assez singulière dont les Thébains traduisent cette expression.

» Dans les locutions gréco-memphitiques ερ se conjuguait comme il aurait pu le faire, s'il avait été isolé.

» Il prenait alors toutes les préformantes et les auxiliaires de temps, de modes et de personnes dont nous avons parlé plus haut. De plus il formait deux temps spéciaux: l'impératif en αρι; αρι ψαλλιν (Ps. 8) et le présent en ιρι.

» Enfin ερ était tellement assimilé au mot d'origine étrangère qui le suivait, et il en avait si bien usurpé tout le rôle verbal, qu'on le conservait même pour les noms d'agent ou d'état en *met* ou en *ref*, où il était tout à fait inutile.

» En ce qui touche la transcription des infinitifs grecs en memphitique, on suivait la règle de prononciation que nous avons indiquée plus haut. Les verbes en ω et en εω prenaient l'infinitif en ιν. Ces deux conjugaisons, qui se distinguaient très-bien en thébain, se confondaient absolument en memphitique; car on ne faisait aucune différence entre la voyelle ι et la diphthongue ει, accentuée ou non. C'est ainsi que (1) κατηγορεω devient ερ-κατη-

(1) Mat., 12, 11; 13, 7; etc.

γοριν; ομολογεω, ερ-ομολογιν, absolument comme ψαλλω (1) devient ερ-ψαλλιν et δοκιμαζω ερ-δοκιμαζιν.

» Les verbes en αω contractèrent la finale αειν en αν, ce qu'ils faisaient déjà à l'infinitif contracte des Grecs.

» Exemples (2): ερ τιμαν de τιμαω,
ερ αγαπαν d'αγαπαω,
ερ επιτιμαν d'επιτιμαω.

» Les verbes en οω, au contraire, au lieu de prendre la finale contracte des infinitifs grecs en ουν, préférèrent garder la forme primitive en οειν qu'on transcrit, en memphitique, en οιν.

» Exemples (3): ερ μαστιγγοιν de μαστιγγοω,
ερ μετανοιν de μετανοω.

» Récapitulons maintenant ces courtes remarques pour mieux montrer combien le thébain et le memphitique différaient l'un de l'autre dans l'emploi qu'ils faisaient des verbes grecs.

» Tandis que le thébain dégageait le thème verbal et le modifiait en y ajoutant un *r*, soit écrit soit virtuel, le memphitique empruntait simplement l'infinitif grec, en lui faisant subir tout au plus de simples modifications orthographiques. Tandis que le thébain considérait le verbe étranger comme un verbe proprement dit qui recevait directement, soit les auxiliaires temporaires, soit les affixes, le memphitique, l'assimilant à un simple nom, ne pouvait pas le conjuguer sans le secours d'un auxiliaire. Il employait à cet effet le verbe ερ, que l'on peut traduire par *être*, ou par *faire*, ou par *avoir*, etc. Tandis que le thébain, ne possédant qu'un mot pour chaque thème verbal, rendait le passif et le moyen par des procédés indirects, le memphitique avait autant de noms verbaux que le verbe grec avait de voix, et, grâce au sens vague du verbe ερ, il pouvait également le conjuguer avec tous.

» Dans l'intérieur du mot, tandis que le thébain respectait

(1) Ps. 11 et 17, etc.
(2) Math. 5, 12 et 15. — Jean, *cap. ultim.* v. 15 et 17.
(3) Math. 10, 17 et 11, 21.

je puis m'exprimer ainsi. Il en était de même pour le moyen.

» Une fois l'infinitif considéré comme un *masdar*, il suffisait pour le transformer en verbe ordinaire de le traiter comme les masdars ou même tout autre *substantif* qu'on désirait conjuguer.

» A cet effet, on se servait du verbe auxiliaire ερ qui avait à la fois les sens d'*être*, de *faire* et d'*avoir*.

» Avec le nom ελπις espérance, ερ-ελπις signifiait *avoir espérance* ou *espérer*; avec le nom ασεβης impie, ερ-ασεβης être impie.

» De même avec le nom μαστιγγοιν (car on doit le considérer ainsi) ερ μαστιγγοιν signifia faire l'action de flageller ou flageller. De même aussi, avec l'infinitif passif μαστιγγεστε, ερ-μαστιγγεστε signifia avoir ou posséder l'action d'être flagellé ou simplement être flagellé. C'est dans ce dernier sens d'*avoir*, εχειν, que ερ se trouve dans la locution, *avoir besoin* χρειαν εχειν en memphitique ερ-χρια. Nous verrons ailleurs la manière assez singulière dont les Thébains traduisent cette expression.

» Dans les locutions gréco-memphitiques ερ se conjuguait comme il aurait pu le faire, s'il avait été isolé.

» Il prenait alors toutes les préformantes et les auxiliaires de temps, de modes et de personnes dont nous avons parlé plus haut. De plus il formait deux temps spéciaux : l'impératif en αρι; αρι ψαλλιν (Ps. 8) et le présent en ιρι.

» Enfin ερ était tellement assimilé au mot d'origine étrangère qui le suivait, et il en avait si bien usurpé tout le rôle verbal, qu'on le conservait même pour les noms d'agent ou d'état en *met* ou en *ref*, où il était tout à fait inutile.

» En ce qui touche la transcription des infinitifs grecs en memphitique, on suivait la règle de prononciation que nous avons indiquée plus haut. Les verbes en ω et en εω prenaient l'infinitif en ιν. Ces deux conjugaisons, qui se distinguaient très-bien en thébain, se confondaient absolument en memphitique ; car on ne faisait aucune différence entre la voyelle ι et la diphthongue ει, accentuée ou non. C'est ainsi que (1) κατηγορεω devient ερ-κατη-

(1) Mat., 12, 11 ; 13, 7 ; etc.

γοριν; ομολογεω, ερ-ομολογιν, absolument comme ψαλλω (1) devient ερ-ψαλλιν et δοκιμαζω ερ-δοκιμαζιν.

» Les verbes en αω contractèrent la finale αειν en αν, ce qu'ils faisaient déjà à l'infinitif contracte des Grecs.

» Exemples (2): ερ τιμαν de τιμαω,
ερ αγαπαν d'αγαπαω,
ερ επιτιμαν d'επιτιμαω.

» Les verbes en οω, au contraire, au lieu de prendre la finale contracte des infinitifs grecs en ουν, préférèrent garder la forme primitive en οειν qu'on transcrit, en memphitique, en οιν.

» Exemples (3): ερ μαστιγγοιν de μαστιγγοω,
ερ μετανοιν de μετανοω.

» Récapitulons maintenant ces courtes remarques pour mieux montrer combien le thébain et le memphitique différaient l'un de l'autre dans l'emploi qu'ils faisaient des verbes grecs.

» Tandis que le thébain dégageait le thème verbal et le modifiait en y ajoutant un *r*, soit écrit soit virtuel, le memphitique empruntait simplement l'infinitif grec, en lui faisant subir tout au plus de simples modifications orthographiques. Tandis que le thébain considérait le verbe étranger comme un verbe proprement dit qui recevait directement, soit les auxiliaires temporaires, soit les affixes, le memphitique, l'assimilant à un simple nom, ne pouvait pas le conjuguer sans le secours d'un auxiliaire. Il employait à cet effet le verbe ερ, que l'on peut traduire par *être*, ou par *faire*, ou par *avoir*, etc. Tandis que le thébain, ne possédant qu'un mot pour chaque thème verbal, rendait le passif et le moyen par des procédés indirects, le memphitique avait autant de noms verbaux que le verbe grec avait de voix, et, grâce au sens vague du verbe ερ, il pouvait également le conjuguer avec tous.

» Dans l'intérieur du mot, tandis que le thébain respectait

(1) Ps. 11 et 17, etc.
(2) Math. 5, 12 et 15. — Jean, *cap. ultim.* v. 15 et 17.
(3) Math. 10, 17 et 11, 21.

l'orthographe grecque dans les diphthongues, le memphitique remplaçait ει par un *i* simple, αι par un ε.

» Dans la forme verbale, tandis que le thébain suivait régulièrement dans tous les cas les règles de contraction grecque, le memphitique distinguait selon les cas; il contractait bien εειν en ιν, αειν en αν, parce qu'il évitait les diphthongues ει et αι; mais il préférait la forme οιν à la forme ουν, parce qu'il conservait dans l'intérieur des mots la diphthongue οι.

» Les différences sont donc très-tranchées, en ce qui touche les verbes grecs; elles le sont infiniment moins, en ce qui concerne les noms soit substantifs, soit qualificatifs. En thébain comme en memphitique, la règle était d'emprunter aux Grecs le nominatif singulier et d'en faire un mot indéclinable (1). A l'aide des articles du masculin, du féminin et du pluriel, à l'aide de prépositions, on pouvait lui donner le nombre, le genre et le cas qu'il fallait. C'était le système de beaucoup de noms égyptiens qui ne variaient pas suivant le genre ou suivant le nombre. D'autres noms, d'origine copte, avaient bien des formes diverses pour le masculin et le féminin, le singulier et le pluriel; mais ils auraient pu s'en passer; et, comme nous l'avons vu plus haut, lorsqu'il s'agissait de mots empruntés, les Egyptiens visaient toujours à la plus grande simplicité grammaticale.

» Nous venons de poser la règle, elle souffrait des exceptions. D'abord il en est une tellement générale qu'elle devient presque une sous-règle, c'est celle qui concerne les mots grecs dont le singulier se termine par un ητα et dont le pluriel copte est purement égyptien. Nous en avons donné plus haut quelques exemples. D'un autre côté, dans les ouvrages les plus soignés, à la meilleure époque grammaticale, on trouve un certain nombre de locutions composées, dans lesquelles entrent des génitifs grecs. Quand on écrivait à un personnage, à un évêque, il était d'usage de commencer par une formule de politesse débutant ainsi : προπαντων avant toutes choses. « Avant toutes

(1) Cependant on trouve souvent la forme légère du vocatif Παυλε pour Παυλος; Αντωνι pour Αντωνιος.

choses, je salue et je vénère votre paternité, » ou « Avant toutes choses, j'embrasse les pieds sacrés de votre seigneurie », etc., etc. Ici, évidemment, l'expression προπαντων prise en bloc formait un seul mot. Ce n'était pas le cas d'appliquer la règle générale et à peine peut-on dire que de tels exemples soient des exceptions.

» Mais il n'en est plus de même pour les génitifs, datifs, vocatifs, accusatifs grecs, qui se rencontrent fréquemment dans certains documents, tout à fait archaïques ou tout à fait vulgaires. Ici les cas semblent employés intentionnellement, de telle sorte que le langage est, à vrai dire, mi-partie copte et mi-partie grec. Nous en trouvons plus d'un exemple dans un manuscrit publié par Zoega et qu'on a rattaché à un quatrième dialecte, parce qu'il n'est régulièrement ni memphitique, ni thébain, ni même basmurique. C'est un recueil populaire de formules médicales contre diverses affections de la peau. Dans ce texte, très-négligé au point de vue du style, le mot λυταργυρος entre autres est presque entièrement décliné.

» Enfin, et ceci s'applique encore plus aux verbes qu'aux noms, il est une autre classe d'irrégularités qui semblent provenir non point d'une influence grecque, mais d'une influence memphitique sur le thébain.

» Un certain nombre de textes savants, tels que les actes des conciles (1), etc., semblent avoir été rédigés d'abord en memphitique, langue des grécisants et des lettrés. Du memphitique ils ont été traduits en thébain; mais les traducteurs, tenant à rendre fidèlement et servilement la pensée, alors surtout qu'ils n'en saisissaient pas parfaitement la juste nuance, préféraient s'écarter plutôt des règles de la grammaire que de l'expression des premiers auteurs.

» C'est ainsi qu'on possède en thébain quelques transcriptions d'infinitifs grecs moyens ou passifs; mais même alors les Thébains tenaient à se rapprocher le plus possible de leurs propres règles.

(1) Les histoires patriarcales et un certain nombre d'autres textes du même genre sont dans le même cas.

Ils débarrassaient ces infinitifs de l'auxiliaire memphitique ερ, remplaçaient le plus souvent l'*e* final par αι, pour restituer la forme grecque et conjuguaient directement, comme ils le feraient pour le thème verbal qu'ils auraient extrait et modifié à leur manière: *ei*-κατατιθεσθαι, *pentaf'* επειχρισθαι, *af*-αρχισθαι (1).

» Quelquefois l'emprunt des mots grecs par le canal memphitique mène à de singuliers résultats. Aussi nous avons vu plus haut que le verbe ερ (*er*) joint à un substantif le verbalisait pour ainsi dire. Nous avons cité entre autres la locution *er*-χρια, avoir besoin. Les traducteurs thébains rencontrant cette locution voulurent l'emprunter et comme d'habitude ils firent tomber le verbe *er*, de telle sorte que le mot χρεια, substantif grec, fut conjugué directement à l'aide d'affixes, comme s'il avait eu par lui-même le sens verbal.

» Rappelons à ce sujet que, dans les noms comme dans les verbes, le memphitique supprime dans les transcriptions grecques les diphthongues ει et αι, qui sont conservées au contraire dans le thébain.

» Tous ces détails sur les mots grecs paraîtront peut-être un peu longs ; mais nous avons cru devoir les donner, à cause de leur grande importance au point de vue grammatical et dialectal.

» Par sa manière de modifier les mots d'emprunt, le thébain de la bonne époque se distingue essentiellement, soit du dialecte memphitique, soit des dialectes archaïques ou vulgaires. Je ne dis pas que ce soit là de toutes ses caractéristiques la plus importante ; mais c'était peut-être la plus mal connue, car les coptisants les plus distingués n'y avaient point encore porté leur attention. »

(1) Z. 214, 27 ; 549, 28 ; 267, 8.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le Président rappelle qu'aux termes du règlement (art. 25 amendé) l'Académie devrait entendre la lecture de la liste des correspondants, afin de faire connaître les vacances et d'arrêter les mesures nécessaires pour y pourvoir; mais, dans la situation actuelle, cette lecture ne pourrait produire ses effets avec quelque certitude. Il paraît donc indispensable de l'ajourner après la levée du siége, ainsi que la fixation du terme (ordinairement le 1er janvier) de l'envoi des mémoires et ouvrages destinés aux différents concours. D'autres mesures transitoires seront encore à prendre, par voie de conséquence, spécialement en ce qui concerne l'époque de la nomination de la commission du prix Gobert. — L'Académie partage cet avis et prononce les ajournements proposés.

M. Ern. Desjardins termine la lecture, en communication, de la première partie de son *Etude sur le dessin de la table de Peutinger*. — Cette lecture, comme les précédentes, donne lieu à quelques observations. MM. de Wailly, Naudet et Quicherat expriment leurs doutes sur l'addition du mot *Varii* à la suite de *Chamavi*, d'après des indices qui leur paraissent suffisants dans le texte de la table. — D'un autre côté, le Secrétaire perpétuel, reprenant la question du dessin à un point de vue général, déclare qu'il ne saurait admettre qu'il y ait là rien de semblable à un système de projection tant soit peu scientifique : selon lui, la carte de Peutinger est exclusivement topographique et routière, au sens le plus élémentaire ; elle rentre entièrement dans ces

itinera picta, que Végèce distingue des *annotata*, et procède par développement aréal, sans trace de construction mathématique quelconque. Elle n'en est pas moins précieuse, malgré ses défauts, ses altérations et les surcharges de toute sorte qui ont rendu si difficile, mais en même temps si méritoire, l'entreprise de M. Desjardins, comme étant un des monuments les plus complets de la géographie toute pratique des Romains, à la différence de la géographie des Grecs, de bonne heure assujettie à l'astronomie.

M. Feer commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé « *De la guerre entre Prasenajit, roi de Kosala, et Ajâtaçatru, roi de Magadha* » (un Avadana sanscrit, un sûtra pâli, et un vers du *Dhammapada* rapprochés).

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. Aloïs Heiss, par une lettre en date du 9 décembre, adresse un exemplaire de l'ouvrage suivant et en demande l'admission au concours de numismatique pour l'année 1871 : « *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne* » (1 vol. in-4°, 546 pages de texte avec les tables et LXVIII planches). — Renvoi à la future commission.

M. Jourdain commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes au moyen-âge*.

M. Desjardins poursuit la lecture, en communication, de son *Etude sur le dessin de la carte de Peutinger*, dont il met sous les yeux de l'Académie un spécimen tiré de l'édition qu'il prépare. — M. Brunet de Presle, revenant incidemment sur les observations faites par lui et d'autres membres de l'Académie, relativement à la construction générale de la table, rappelle un

passage célèbre de Plutarque, au début de la *Vie de Thésée*, qui lui paraît propre à jeter du jour sur la question controversée et qui éclaire particulièrement, selon lui, la configuration des extrémités de la carte. — La discussion se renouvelle sur la lecture du mot *Varii*, à la suite de *Franci*, et l'explication qu'en a donnée M. Desjardins. Ce mot tronqué et qui n'a rien de géographique en lui-même paraît à M. Renan devoir représenter les *Angrivarii*, et à M. Renier, de préférence, les *Ansivarii* ou *Ampsivarii*, les uns et les autres, du reste, voisins des *Franci* et ayant fait partie de leur ligue.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 10 décembre, M. le Président de l'Institut prie le Président de l'Académie de vouloir bien inviter la compagnie à désigner un lecteur qui la représentera dans la prochaine séance trimestrielle fixée au mercredi 4 janvier 1871.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Jourdain termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes au moyen-âge*.

ANALYSE.

Quand on a sous les yeux le tableau des universités et des colléges qui furent établis du XIIIe au XIVe siècle dans les différents pays de l'Europe, et particulièrement en France, on ne saurait nier que l'éducation de la jeunesse n'ait été alors une des plus constantes préoccupations de l'Eglise et de la royauté, des seigneurs féodaux et de la bourgeoisie. L'éducation des filles fut-elle pour nos pères l'objet de soins aussi diligents et aussi soutenus que celle des garçons ? Il serait déraison-

nable et frivole de le prétendre. Cependant, même aux époques les plus sombres de l'histoire, depuis la chute de l'empire romain, jamais ce grand intérêt n'a été entièrement oublié. Pour s'en convaincre il suffit de considérer la suite nombreuse de femmes émérites qui, de Charlemagne à saint Louis, et de Philippe-le-Bel à Charles VII, se sont distinguées, non-seulement par leurs vertus publiques ou privées, mais par la variété des connaissances, et quelquefois même par le talent d'écrire. Où avaient-elles puisé, ces femmes illustres, l'éducation qu'elles possédaient? Quelles écoles avaient-elles fréquentées ? Quelles leçons avaient-elles reçues ? En un mot, quelle a été au moyen-âge l'éducation des femmes ? Telle est la question qui fait l'objet du présent mémoire.

C'est la religion chrétienne qui, la première, a consacré et fait prévaloir les maximes sur lesquelles s'appuieront toujours ceux qui réclament pour les femmes une sérieuse éducation. Le christianisme proclame en effet que la femme, bien que soumise à l'homme, ne vaut pas devant Dieu moins que l'homme ; qu'elle ne forme qu'une même chair avec l'homme ; qu'elle participe à ses devoirs en ce monde et à sa destinée dans l'autre. Les races germaines qui s'établirent sous l'empire romain étaient mieux préparées que d'autres à recevoir un tel enseignement, s'il est vrai, comme Tacite nous l'apprend, que les Germains reconnussent dans les femmes quelque chose de divin, qu'ils écoutassent leurs avis et leurs prédictions ; que dans la paix et surtout à la guerre elles fussent pour eux des compagnes fidèles, endurcies au travail, généralement chastes, toujours intrépides. Quand le christianisme fut prêché à ces nations grossières, il trouva donc le respect de la femme empreint dans leurs usages ; il épura ce sentiment traditionnel ; il le sanctifia et le fit concourir à la civilisation des peuples germains.

Ce fut ainsi que par la foi religieuse et par quelques-unes de ses traditions nationales la société du moyen-âge se trouva poussée à honorer la femme comme épouse et comme mère et à la protéger dès ses plus tendres années, en veillant à son éducation.

Dès le VI[e] siècle il existait sur le sol de la Gaule plusieurs monastères dans lesquels les lettres divines et humaines étaient cultivées par les religieuses, et où de jeunes enfants étaient admises et élevées.

Au VII[e] siècle, sainte Gertrude, abbesse de Nivelle, qui savait, dit-on, par cœur, une partie de l'Ecriture sainte, faisait venir des livres de Rome et des maîtres d'Irlande pour l'enseignement des novices.

Sous le régne de Charlemagne, les efforts de ce prince pour relever les études ne furent certainement pas sans influence sur le progrès de l'éducation des femmes ; tout porte à croire que dans plusieurs diocèses, sinon dans tous, elles trouvaient à se procurer les connaissances tout au moins les plus élémentaires. Ainsi, une ordonnance épiscopale de Riculphe, qui vivait à la fin du IX[e] siècle, défend que les filles soient réunies aux garçons dans les écoles tenues par les curés ; preuve irréfragable que ces écoles étaient déjà fréquentées par les enfants des deux sexes.

Du IX[e] siècle au XIII[e] il est constant que, dans les rangs les plus élevés, il est vrai, de la société, beaucoup de femmes se sont rencontrées, qui avaient reçu un certain degré d'instruction, qui appréciaient l'utilité de la science, aimaient les livres, recherchaient le commerce des savants et parfois cultivaient elles-mêmes les lettres et la poésie. Ainsi, pour nous borner à quelques noms : au IX[e] siècle, l'impératrice Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, et Dodane, duchesse de Septimanie ; — au X[e] et au XI[e] siècle, Helvide, mère du pape Léon IX ; Agnès, première femme de Geoffroi, comte d'Anjou ; la comtesse Mathilde, si fidèle à Grégoire VII ; Adèle, comtesse de Blois ; sa sœur Adèle, religieuse de la Trinité de Caen ; Emma, abbesse de Saint-Amand-de-Rouen ; — au XII[e] siècle, Mathilde d'Anjou, seconde abbesse de Fontevrault ; Héloïse, qui dut sa renommée à son savoir autant qu'à ses fautes et à ses malheurs ; Herrade, abbesse de Hohenbourg, dont il nous reste une si curieuse encyclopédie, l'*Hortus deliciarum* ; sainte Hildegarde, etc.

Dans l'éducation de ces femmes, toutes remarquables à des

titres divers, la part la plus considérable appartient à l'Eglise et au cloître. Or, au sein des monastères, où la plupart furent élevées, l'enseignement ne se bornait pas aux connaissances usuelles, telles que la lecture, l'écriture, le chant et le comput ; il comprenait l'étude des livres saints et par conséquent celle du latin qui s'y trouve étroitement liée. Quelques religieuses ne reculaient pas devant les aspérités de la théologie, beaucoup cultivaient la versification latine, et nous ont laissé des échantillons de leur talent ou plutôt de leur inexpérience poétique, dans ces *rouleaux des morts,* que les communautés s'envoyaient réciproquement, afin d'obtenir des prières en faveur de leurs membres décédés. Enfin, une occupation importante de la vie du cloître, c'était la copie et l'enluminure des manuscrits.

L'influence de l'éducation monastique persiste au XIIIe siècle ; cependant il est facile d'apercevoir dès lors quelques traces d'un changement dans la manière dont les femmes étaient élevées.

Les habitudes de la vie mondaine impriment une direction nouvelle aux études des jeunes filles. M. Jourdain a rassemblé un grand nombre de textes, empruntés aux poètes du moyen-âge, d'où il résulte clairement que l'éducation des demoiselles de noble extraction comprenait l'étude de la langue vulgaire, la récitation des fabliaux et des romans, le chant, l'art de s'accompagner sur les instruments le plus en vogue, comme la harpe et le violon, un peu d'astrologie, un peu de fauconnerie, la science des dés et des échecs, si familière à la société féodale, enfin les connaissances médicales nécessaires pour soigner, au retour d'un tournoi, d'une chasse ou d'un combat, les chevaliers blessés. En regard de ce plan d'études, il faut placer celui qu'avait imaginé un conseiller de Philippe-le-Bel, Pierre Dubois. Ce dernier plan consistait à réduire le nombre des couvents et à fonder, au moyen des ressources devenues disponibles, des écoles pour les deux sexes. Jeunes filles et garçons y auraient été admis dès l'âge le plus tendre. Parvenus à l'âge de raison, ils auraient appris, non-seulement le latin, mais l'hébreu, l'arabe et les autres langues de l'Orient. Cette éducation savante se serait terminée, pour les jeunes gens, par l'étude de la logique,

de l'Ecriture sainte et de la théologie ; et pour les jeunes filles, par l'étude de la médecine et de la chirurgie, y compris les sciences accessoires. Pierre Dubois destinait les jeunes filles, instruites dans les nouvelles écoles, à être envoyées en Orient pour y porter la civilisation chrétienne. Ce plan trop hardi échoua comme tant d'autres, sans avoir reçu aucun commencement d'exécution.

L'éducation que les enfants de famille noble recevaient dans les châteaux était plus brillante que solide ; elle n'offrait rien de rassurant pour les bonnes mœurs, et elle ne pouvait contribuer à les faire fleurir dans les familles. Aussi a-t-elle éveillé, sur le moyen-âge, les scrupules sévères de quelques censeurs qui, non contents de blâmer la lecture des romans, se sont prononcés contre l'instruction en elle-même. Tel est en particulier l'avis de François Barberino dans son curieux ouvrage *Del reggimento et de' costumi delle donne*. Heureusement pour les femmes et pour les progrès de leur éducation, la cause des lettres eut ses avocats, parmi lesquels le plus convaincu et le plus éloquent, sans contredit, fut une femme, Christine de Pisan, dans un chapitre de la *Cité des Dames* « contre ceux qui disent qu'il n'est pas bon que les femmes apprennent les lettres. »

Dans la dernière partie de son mémoire, M. Jourdain parle de l'éducation des jeunes filles. Il rappelle qu'il existait très-anciennement, à Paris du moins, de petites écoles pour les filles, et que ces écoles se multipliaient assez rapidement. Ainsi au rôle de la taille de Paris, en 1292, on ne voit figurer qu'une seule maîtresse ; en 1380, on en trouve vingt et une.

Les écoles de filles étaient placées, comme celles des garçons, sous la juridiction des chantres de Notre-Dame ; l'enseignement s'y bornait à l'abécédaire et un peu de calcul.

Des écoles semblables à celles qui existaient à Paris furent établies dans le reste de la France ; on en trouve la trace dans plus d'une province.

Ainsi donc, dit en terminant M. Jourdain, si de Charlemagne à Louis XI l'éducation des femmes a beaucoup laissé à désirer

sous une foule de rapports, cependant elle ne fut pas aussi nulle qu'on le croit généralement et il y eut alors des écoles monastiques et de petites écoles, dans lesquelles les jeunes filles de toute condition étaient recueillies, tandis que les enfants de grandes familles recevaient au foyer domestique une assez riche culture, dont l'unique défaut fut d'être un peu trop mondaine. « L'œuvre, en un mot, était ébauchée ; la partie, si j'ose le dire, était engagée contre l'ignorance, au nom des lumières et de la civilisation chrétienne ; il s'agissait de la suivre et de la gagner. C'est la tâche difficile et honorable que la société du moyen-âge légua aux générations suivantes. »

M. Ern. Desjardins continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur le dessin de la Table de Peutinger*.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 22 courant, M. Bertrandy adresse au Secrétaire perpétuel, pour le concours du prix Gobert en 1871, quinze exemplaires de son travail intitulé : « *Etude sur les Chroniques de Froissart*, etc. — *Lettres adressées à M. Léon Lacabane* » (1870, 1 vol. in-8°). — Renvoi à la future commission du prix.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie dans la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, fixée au 4 janvier 1871. — Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique au préalable la liste des lectures des membres faites dans le cours de l'année 1870. — Le scrutin étant ouvert, et deux membres ayant obtenu la même majorité de 8 voix sur 20, MM. JOURDAIN et HUILLARD-BRÉHOLLES, le premier est désigné par le bénéfice de l'âge pour lire devant l'Institut un extrait de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes pendant le moyen-âge*.

M. Ern. Desjardins continue la lecture, en communication, de son *Etude sur le dessin de la Table de Peutinger*. — M. de Longpérier pense que, pour fixer la lecture du *Sextentio* de la table, on peut en rapprocher utilement le *Sustensione* d'une monnaie de Carloman, observation dont l'auteur du mémoire prend acte.

Sur la demande du Secrétaire perpétuel, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Egger fait les deux présentations suivantes :

1° Un manuscrit de 64 pages in-4° intitulé : « *Les armoiries de Paris* », par L. Vian, référendaire au sceau de France, qui paraît destiné au concours des Antiquités de la France. — Renvoi éventuel à la future commission.

2° Comme un hommage de l'auteur à l'Académie *Histoire d'Annibal*, par M. E. Hennebert, capitaine du génie : t. I (1870, 1 vol. in-8°).

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté pour la partie publique.

Il est donné lecture de plusieurs lettres annonçant divers ouvrages envoyés pour le concours de 1871.

1° M. Brachet adresse, au nombre de six exemplaires, pour le concours du prix Gobert, l'ouvrage intitulé : « *Dictionnaire étymologique de la langue française* », ouvrage couronné par l'Académie française (nouvelle édition, sans date, mais publiée en mai 1870, d'après la déclaration de l'auteur).

2° M. Aug. Longnon adresse, pour le concours des Antiquités de la France, les quatre opuscules suivants :

I. *Le Morvois* (*Pagus Morivensis*), Paris, 1869 ; br. in-8°.

II. *Le pagus Otmensis et le pagus Bagensonensis* (id.).

III. *Etudes sur les pagi de la Gaule,* avec deux cartes (id., id.).

IV. Mêmes études, 2e fascicule : *Les pagi du diocèse de Reims,* avec 4 cartes (Paris, 1870); manuscrit de 94 pages.

3° M. Charles Desmaze, conseiller à la cour d'appel de Paris, adresse un mémoire manuscrit de 295 pages in-4°, destiné au concours fondé par M. de la Fons-Mélicocq et dont le titre est : « *L'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle, diocèse de Noyon (Picardie)* ».

M. le Président saisit l'Académie de diverses questions nées des circonstances et relatives aux commissions annuelles qui doivent être renouvelées à la première séance de janvier prochain, vendredi 6, aux termes du règlement, et qui, par suite, sont portées à l'*Annuaire,* savoir : la commission des travaux littéraires, celle des antiquités de la France, la commission chargée d'administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie avec délégation des deux membres qui la composent à la commission centrale de l'Institut; enfin la commission de l'école française d'Athènes. — Quant à la nomination des commissions de prix, y compris la commission de numismatique, elle est renvoyée à l'époque qui, par une décision de l'Académie, sera ultérieurement fixée pour l'envoi des livres et mémoires destinés aux divers concours.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des antiquités de la France, donne lecture du *Rapport* suivant, dont les conclusions ont été adoptées par l'Académie :

Messieurs,

Votre Commission des antiquités de la France a eu fréquemment à examiner un nombre d'ouvrages beaucoup plus considérable que celui qui s'est présenté au concours de cette année. En effet, quarante concurrents seulement ont brigué les récompenses que vous décernez et dont vous avez sagement limité le chiffre, afin de donner plus d'éclat à chacune d'elles. Au reste, ce qui importe ici, c'est moins

le nombre des ouvrages que leur mérite et leur valeur. En ce sens on peut dire tout d'abord que, sur les neuf ouvrages qui ont été jugés dignes de médailles et de mentions, quatre se recommandent par une érudition abondante et solide, les cinq autres par des recherches moins approfondies sans doute et d'un ordre moins élevé, mais remarquables encore à des titres divers.

Comme toujours, l'histoire proprement dite, l'archéologie, l'histoire littéraire, se partagent dans des proportions inégales le champ d'études parcouru par les concurrents. L'Académie a depuis longtemps admis que tous les travaux originaux ont un droit égal à ses encouragements, sous quelque forme qu'y soit recherchée la vérité historique; l'histoire d'après les monuments écrits avait donc sa place dans ce concours, et cette fois, ainsi que cela se produit ordinairement, elle a été la plus large. Car, tandis que cette branche de l'histoire nous apporte vingt-huit ouvrages ou dissertations, l'archéologie n'en présente que dix, et l'histoire littéraire que deux, assez fortement ou finement étudiés toutefois pour compenser l'infériorité du nombre par leur mérite intrinsèque; aussi ont-ils obtenu l'un et l'autre une récompense. En dehors des œuvres couronnées, les travaux d'histoire et d'archéologie ne se font point remarquer autant que les travaux littéraires par des vues suffisamment neuves et une méthode suffisamment sévère. L'étude des monuments de l'art, on vous l'a dit souvent, et nous ne pouvons que le répéter, exige certaines conditions de loisirs et d'aptitudes spéciales qui se trouvent rarement réunies chez une même personne. Quant à l'étude des monuments écrits, vers laquelle se porte principalement l'effort de la nouvelle génération, elle produit, cette année, des résultats qui sont loin d'être tous définitifs. La plupart des travaux qui y ont trait dénotent sans doute de la part de leurs auteurs une louable préoccupation de remonter aux documents originaux; mais de ces documents, quelquefois réunis sans beaucoup de critique, les auteurs n'ont pas généralement tiré tout le parti désirable.

Un pareil reproche ne saurait être adressé aux quatre volumes in-folio manuscrits qui vous ont été envoyés par M. Auguste Moutié, sous ce titre : *Chevreuse, Recherches historiques, archéologiques et généalogiques*. Tout au contraire, on trouve dans ce travail considérable plutôt l'exubérance que la pénurie des documents, mais avec une grande expérience de leur importance relative et de l'emploi judicieux qu'on en peut faire. L'auteur n'est pas un inconnu pour l'Académie des inscriptions. Au concours des antiquités, en 1858, il partageait avec son collaborateur d'alors M. Merlet une mention très-honorable. En 1863, il obtenait seul la première médaille, et aujourd'hui c'est la même récompense que nous n'hésitons pas à lui décerner. Le mérite intrinsèque de l'œuvre a été la raison déterminante de nos suffrages; des circonstances accessoires y ajoutent encore pour l'Académie un intérêt particulier. A l'histoire de Chevreuse se rattache directement le souvenir d'un confrère illustre et vénéré dont le nom nous reste cher à bien des titres. Entreprise, ainsi que plusieurs autres cartulaires de la contrée, sous les auspices et aux frais du duc de Luynes, l'histoire de ce duché, dont sa famille portait aussi le nom, de ce pays où se trouvait comprise sa magnifique résidence de Dampierre, avait naturellement beaucoup d'attrait pour le noble académicien. Aussi prit-il plaisir à recueillir lui-même les premiers éléments de ce travail, puis, l'ayant mis en bonne voie,

il en confia la conduite et l'accomplissement à M. Moutié, dont il avait pu apprécier déjà la consciencieuse assiduité. De tristes circonstances allaient bientôt compromettre le succès de l'œuvre. Son généreux promoteur ne devait pas assister à son entier achèvement, et d'autre part la vue de M. Moutié, depuis longtemps affaiblie par des veilles et des travaux incessants, finissait par s'éteindre complétement dans le cours de ce long labeur. De nouveaux auxiliaires lui devenaient dès lors indispensables; ils lui furent généreusement accordés. C'est ainsi que, par le concours touchant d'une libéralité délicate et d'une persévérance que rien n'a pu décourager, est arrivé à son terme l'ouvrage considérable dont nous avons maintenant à vous entretenir.

Pour se conformer aux intentions du duc de Luynes, M. Moutié a donné à son manuscrit une étendue qui, au premier abord, peut paraître sinon excessive, du moins quelque peu disproportionnée avec le sujet; car le texte ne compte pas moins de douze cents pages d'une écriture serrée, et les pièces justificatives sont au nombre d'environ cinq cents. Cependant, à y regarder de près, il serait difficile de dire qu'il y ait là rien d'inutile. La première partie surtout, qui traite de la châtellenie d'abord, puis de la baronnie, enfin du duché de Chevreuse, au point de vue de la topographie féodale, peut être considérée comme un modèle d'exacte et solide érudition. Ce n'était pas une médiocre entreprise que de suivre à travers les âges l'histoire administrative de ces possessions multiples, relevant originairement de l'évêque de Paris, de l'abbaye de Saint-Denis et du comté de Montfort, comprenant, outre le fief central de Chevreuse avec Maurepas et ses dépendances, soixante-deux fiefs répartis dans onze paroisses, et d'indiquer d'une façon précise la mouvance des arrière-fiefs dépendant des barons de Chevreuse, en dehors des limites de leur baronnie, d'un côté jusqu'aux environs de Chartres, de l'autre côté jusqu'aux environs de Corbeil. De là une suite de divisions et de subdivisions auxquelles la seigneurie de Chevreuse sert de lien commun, maintenant ainsi une sorte d'unité au milieu même de la complication et de la succession des tableaux.

Dans cette première partie l'histoire administrative n'exclut pas l'histoire généalogique, et M. Moutié y a soigneusement inséré toutes les mentions des possesseurs de fiefs relevant de Chevreuse qu'il a pu rencontrer. Il a réservé pour la seconde partie l'histoire personnelle des seigneurs-châtelains, des barons et des ducs de Chevreuse, de leurs alliances et des diverses branches de leurs familles, les suivant jusque dans le royaume de Naples, où quelques-uns s'établirent après la conquête de Charles d'Anjou, et ne négligeant aucun des personnages qui ont porté le nom de Chevreuse, alors même qu'il ne pouvait constater rigoureusement leur parenté avec la maison principale. Mais peut-être serait-on en droit de regretter que, rencontrant sous sa plume les figures d'hommes souvent illustres à divers points de vue, il ait avant tout considéré en eux les possesseurs de la baronnie ou du duché, et qu'il ait fait dans leur existence une part trop large à tous ces actes un peu monotones de la vie privée, hommages, transactions, procès, ventes ou échanges, qui, par leur nature, ne sont point propres à mettre en grand relief la physionomie des personnages. Quant à l'étude archéologique et descriptive des monuments restaurés ou en ruines, tels que : églises, chapelles, châteaux-forts, demeures seigneuriales, existant encore dans

les localités qu'il passe en revue, l'auteur n'a rien omis de ce qui pouvait les faire connaître dans les plus petits détails. Les planches nombreuses qui accompagnent et éclaircissent ses descriptions témoignent assez de l'importance que le duc de Luynes attachait à la reproduction de ces monuments, lesquels néanmoins présentent un intérêt tout local, et sous le rapport de l'art en général n'offrent, en fait de construction et de décoration, rien de bien notable, sauf en ce qui concerne le vieux donjon de Chevreuse.

Telle est l'analyse sommaire d'un travail recommandable par des qualités plus solides que brillantes, mais appelé à rendre, s'il voit le jour, de très-réels services, car il contient sur une portion importante de l'histoire de l'Ile-de-France des résultats à la fois neufs et définitifs. Il est certain que, si le duc de Luynes n'avait pas été ravi si tôt à tous les genres d'illustration qui honorent sa mémoire, l'ouvrage de M. Moutié eût été publié sans délai pour faire suite à ces beaux cartulaires que notre Compagnie a distingués et récompensés précédemment. En attribuant aujourd'hui à l'*Histoire de Chevreuse* la première médaille du concours, non-seulement la Commission signale à l'attention publique un livre très-méritant par lui-même, mais encore elle s'associe pour une part à des intentions libérales qui n'ont pu et ne pourront peut-être, maintenant moins que jamais, se réaliser.

Le nom de l'écrivain érudit dont l'ouvrage a obtenu la seconde médaille n'est pas non plus étranger à cette Académie. M. Ernest Desjardins a figuré honorablement dans un précédent concours pour une bonne étude topographique sur les *embouchures du Rhône*. Maintenant il se présente avec un travail qui rentre dans le même ordre de recherches, mais est conçu sur un plan beaucoup plus vaste, puisqu'il s'agit de la *Géographie de la Gaule*, *d'après la table de Peutinger*. Le gros volume que nous avons eu sous les yeux comprend : 1° la reproduction des deux premiers segments de la carte originale, avec une carte de redressement; 2° une introduction critique sur l'époque et l'importance de ce manuscrit pour la géographie ancienne de la Gaule; 3° une table méthodique de dépouillement de tous les témoignages fournis par les auteurs, par les inscriptions, par les médailles; 4° une table alphabétique de renvoi tant aux segments de la carte qu'au texte explicatif. Cette simple énumération suffit déjà à donner l'idée des divisions adoptées par l'auteur pour parvenir à l'élucidation de la partie de la table de Peutinger où la Gaule se trouve comprise. L'importance de ce monument pour la géographie de l'empire romain tout entier était dès longtemps si généralement appréciée, qu'il a été donné depuis le XVIe siècle plusieurs éditions du précieux document. La seule dont on se servît jusqu'ici était celle de Scheyb, publiée à Vienne en 1753, et reproduite à Munich en 1824, presque sans changements, par les soins de Conrad Mannert. La réduction de la partie gauloise des deux premiers segments que notre savant confrère, M. Léon Renier, a fait graver d'après cette édition, et qu'il a publiée dans l'Annuaire de la Société des antiquaires de France pour 1850, n'a certes pas été sans influence sur le développement qu'ont pris chez nous depuis cette époque les études de géographie comparée. Malheureusement la reproduction de Scheyb et de Mannert était loin de mériter la réputation d'exactitude que lui avait faite le nom de ce dernier éditeur. Un autre de nos confrères, M. A. Maury, dans un voyage qu'il fit à Vienne en 1862, eut l'occa-

sion de comparer l'édition de Mannert avec l'original pour ce qui concerne la Gaule, et il put y relever un assez grand nombre de mauvaises leçons et de tracés omis, qu'il a fait connaître dans un article de la *Revue archéologique*. Il était donc nécessaire d'entreprendre une révision complète de ce document capital et d'en donner une reproduction qui fût, autant que possible, minutieusement et rigoureusement exacte. C'est là le travail qu'a voulu exécuter M. Desjardins, et dont la partie qui intéresse notre pays a été soumise par lui à notre jugement. Depuis la clôture du concours et la proclamation de son résultat, l'Académie entière a pu se convaincre, par l'examen de l'épreuve photographique d'un des segments de la table, que les calques d'après Mannert, revisés sur l'original par M. Desjardins, puis gravés sur pierre et tirés en couleur, laissaient peu de chose à désirer, qu'ils fournissaient des instruments d'étude plus commodes peut-être que ceux qu'aurait produits la photographie elle-même. Sans doute les épreuves obtenues par la photographie auraient mieux répondu aux scrupules paléographiques qu'ont pu concevoir et exprimer quelques membres de la Commission. Mais les moyens restreints dont l'éditeur dispose ne lui permettaient guère d'entrer dans cette voie coûteuse ; et, telle qu'elle est, l'exécution matérielle des cartes nous semble devoir suffire aux besoins de l'érudition. Quant à l'introduction et au commentaire, ce sont, au dire du juge le plus compétent parmi nous, des parties traitées avec non moins de soin et de succès. Dans l'introduction, l'éditeur s'est attaché à déterminer l'époque de la première composition de la table et des additions qui ont été faites successivement. On comprend sans peine quelle peut être l'utilité d'un semblable travail, quand il est le résultat d'un examen approfondi de tous les documents anciens qui concernent le sujet. Entre autres aperçus remarquables, on peut citer la discussion relative aux deux Germanies et à l'époque où elles furent définitivement établies comme provinces indépendantes de la Belgique et de la Lyonnaise. Dans le commentaire proprement dit, l'auteur, à la suite de chacun des noms de peuples, de fleuves ou de rivières, et de lieux mentionnés dans la *table*, a cité tous les textes, les passages des itinéraires, les inscriptions, les légendes des médailles qui s'y rapportent, en discutant, souvent avec une grande sagacité, les diverses opinions émises sur l'identification de ces noms de lieux anciens avec les noms de lieux modernes. Quelquefois on se sent tenté d'exprimer le regret qu'il n'ait pas émis plus souvent, sur les questions controversées, un avis personnel qu'il était si bien en mesure de donner, non sans autorité. Il faut cependant reconnaître que, par cette réserve, il a évité bien des chances d'erreurs, et qu'ayant à s'occuper d'une grande multitude de détails qui peuvent laisser prise à la critique, il n'ait pas voulu se charger encore d'une responsabilité de plus. Le livre de M. Desjardins, malgré les légères imperfections qu'on y pourra découvrir, n'en restera pas moins un des recueils de documents les plus importants et les mieux ordonnés qui aient été publiés depuis bien longtemps sur la géographie ancienne de notre pays.

Le travail considérable présenté par M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, et qui a pour titre : *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge*, aurait pu disputer le premier rang, si toutes les parties en eussent été étudiées avec le même soin. Cet ouvrage com-

prend : 1° un morceau fort étendu d'histoire littéraire, dont la plus grande portion est encore manuscrite; 2° le texte complet et jusqu'à présent inédit du Roman de Troie, renfermant plus de trente mille vers, avec des notes et un glossaire des mots qui ont le plus besoin d'interprétation. L'édition d'un poème aussi long et aussi important pour la connaissance de la langue et de la littérature française de la fin du XIIe siècle est en elle-même une œuvre fort méritoire; mais la façon dont s'en est acquitté M. Joly a soulevé au sein de la Commission des critiques sérieuses. On a trouvé que la notice des manuscrits du roman était superficielle, l'auteur n'ayant pas essayé de grouper par famille les vingt-six manuscrits connus, et n'ayant déterminé suffisamment ni leur valeur absolue ni leur valeur relative. On a fait observer qu'après avoir pris pour base de son édition le manuscrit français n° 2181 de la Bibliothèque nationale, il l'avait dans maint endroit inexactement reproduit, laissant de côté d'excellentes leçons et leur en substituant de moins bonnes, sans indiquer les motifs de cette préférence; on a remarqué enfin que le glossaire est insuffisant et trahit dès la première page une certaine inexpérience des travaux de rénovation philologique publiés dans ces derniers temps en France et à l'étranger.

Hâtons-nous de dire que ces défauts sont rachetés par l'excellence de l'introduction littéraire; M. Joly s'y est montré vraiment maître de son sujet; il y a exposé les vicissitudes de l'épopée troyenne pendant tout le moyen-âge avec une ampleur de détails et une finesse d'aperçus tout à fait dignes d'éloges. Ici cependant encore la Commission doit faire quelques réserves pour ce qui concerne la biographie du vieux trouvère. Sur ce point, M. Joly admet comme certain, après d'autres critiques, que maître Benoît, auteur de la chronique en vers des ducs de Normandie, et Benoît de Sainte-More, auteur du Roman de Troie, ne sont qu'un seul et même personnage; que ce personnage a écrit sous le règne du roi Henri II, entre les années 1175 et 1185; qu'il était Normand d'origine, ou tout au moins qu'il s'était fait de l'Angleterre normande une seconde patrie; l'éditeur tient en outre pour très-vraisemblable que c'est aussi ce Benoît qui a composé le roman de l'*Enéas*. Les quatre propositions, la première surtout, qui est assurément la plus grave, n'ont pas paru, par des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, victorieusement démontrées. Mais, dès que M. Joly en vient à examiner les sources auxquelles a puisé Benoît de Sainte-More, par quelle filiation d'idées la tradition d'une origine troyenne et latine s'est implantée chez les conquérants de la Gaule et de l'Angleterre, il marche d'un pas assuré sur un terrain que ses études familières lui ont appris à bien connaître, et il sait mettre en évidence ce que les métamorphoses de l'épopée gréco-latine au moyen-âge offrent de curieux et d'intéressant littérairement et moralement. Son programme est celui-ci : « Il s'agit de voir comment les auteurs » ont pu être amenés à traiter ce genre de sujet, et quel esprit ils y » apportent; comment, malgré tant de différences, tant de motifs na- » turels de répulsion, le moyen-âge a pu être attiré vers l'antiquité; » comment il l'a comprise et ce qu'il en pouvait porter; jusqu'à quel » point il se l'est assimilée, à quel état moral, à quel état d'instruction » tenait l'altération qu'il lui a fait subir; si cette idée qu'il en a con- » çue à un certain moment a été modifiée par des études postérieures; » en quoi cela a aidé ou retardé la vraie Renaissance. » Or tous les points, assurément fort délicats, de ce programme complexe, ont

été traités par l'auteur, dans la partie restée manuscrite, avec autant de science que de sagacité. Le chapitre consacré à l'épopée latine et à la Pharsale en particulier, au point de vue de l'influence qu'elles ont pu exercer sur Benoît de Sainte-More et ses imitateurs, montre surtout combien la connaissance approfondie de l'antiquité peut servir à la critique des sources où le moyen-âge a puisé un grand nombre de ses inspirations poétiques. Ces considérations ont vivement frappé la Commission et l'ont déterminée à décerner à l'éditeur du Roman de Troie la troisième médaille, sans trop s'arrêter à des imperfections qu'elle devait néanmoins vous signaler.

C'est ainsi qu'après des lectures assidues et des délibérations qui n'ont pas été sans quelque hésitation, au moins quant au classement, nous avons attribué les trois récompenses du premier ordre dont vous nous permettez, comme pour les autres, d'être les dispensateurs. Peut-être aurions-nous désiré pouvoir placer aussi au même rang un livre très-bien exécuté, auquel il ne nous est permis de décerner que la première des six mentions honorables. *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, tel est le titre de ce beau volume dû à M. Joseph Guyot et imprimé à ses frais avec une élégance de bon goût. Pour remplir les 450 pages très-compactes dont il se compose, son auteur n'a eu recours à aucune digression sur l'histoire générale; il parle sans cesse et uniquement de Dourdan, soit qu'il donne un tableau géologique du pays, soit qu'il décrive ses édifices, soit qu'il rapporte les événements plus ou moins considérables qui s'y sont passés. L'église, le château, les halles, la maison commune, les corps d'état, les revenus civils et ecclésiastiques, les opérations de la justice avec toutes leurs péripéties, les faits de guerre, donnent lieu tour à tour à d'amples détails, quelquefois très-intéressants, toujours bien présentés. M. Guyot a consulté de nombreux documents originaux disséminés dans les archives centrales de Paris, dans les archives départementales de Versailles, de Chartres et d'Orléans. Les archives locales de l'église Saint-Germain et de l'Hôtel-Dieu de Dourdan lui ont fourni des titres curieux, ainsi que les archives d'un particulier, fils du dernier bailli de cette ville, aujourd'hui déposés à la mairie. On voit que M. Guyot, propriétaire et habitant du vieux château de Dourdan, a traité l'histoire de sa ville avec une affection toute filiale, et n'a rien négligé pour plaire à l'esprit et aux yeux du lecteur. Quoiqu'il se soit généralement abstenu de propositions controversables, la Commission a cru remarquer qu'il n'avait pas su entièrement éviter l'écueil des étymologies hasardées, notamment en ce qui concerne le nom même de Dourdan. Nous devions aussi observer que tout dans ce livre n'était pas du domaine de notre examen. Nous n'en ferons certes pas un reproche à l'auteur, mais enfin il ne faut pas oublier qu'une partie notable de son ouvrage, aussi bien que les trois appendices qui y sont joints, se rapportent à une période ou à des sujets un peu en dehors des limites chronologiques ou des matières spéciales dans lesquelles se renferme le programme du concours. C'est ce qui nous a décidés à ne mettre qu'au second rang, mais du moins dans la place la plus honorable, cette exacte et complète monographie qui est vraiment en son genre une œuvre achevée.

La publication de M. Edouard Flouest, intitulée : *Notice sur le camp de Chassey* (Saône-et-Loire), nous ramène plus directement que l'histoire de Dourdan à cet ordre d'investigations essentiellement archéologiques que nous avons trop rarement à vous signaler cette année et

pour lesquelles le but primitif et comme originel de ce concours légitime suffisamment notre prédilection. Le camp de Chassey, indiqué pour la première fois par M. Bulliot, d'Autun, n'a été méthodiquement exploré qu'à partir de 1864 par M. Flouest, avec l'aide de quelques-uns de ses confrères de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Poursuivie avec persévérance, cette exploration a fourni les éléments d'un mémoire bien conçu qui traite d'abord de la situation topographique et de la configuration du camp, puis de la nature des objets qui y ont été observés ou recueillis. Suivant la classification adoptée jusqu'ici, M. Flouest distingue ces objets par époques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer ou époque gauloise, enfin l'époque gallo-romaine; et par conséquent il n'échappe point au reproche d'avoir admis une chronologie quelque peu arbitraire, puisqu'on a aujourd'hui reconnu que la présence en un même lieu d'un objet de pierre et celle d'un objet de métal, fût-il en fer, n'entraînent pas nécessairement l'antériorité du premier objet par rapport au second. Tout en faisant ses réserves sur ce mode de classification qui ne peut être accepté comme une règle absolument juste, la Commission est restée frappée de l'exactitude des descriptions données par M. Flouest, du soin, qui ne saurait jamais être trop minutieux, avec lequel il a indiqué les provenances des objets énumérés, des ressemblances ou des différences qu'il a signalées entre ces mêmes objets et leurs analogues, rencontrés dans des stations similaires; enfin et surtout de la manière dont il s'est approprié la substance des meilleurs travaux publiés avant lui sur la matière. La Commission lui a su gré aussi de s'être mis en garde contre les opinions préconçues, de s'être abstenu de conclusions hâtives et d'avoir eu la précaution de se renfermer dans l'exposé clair et méthodique de faits bien observés. Neuf planches habilement exécutées ajoutent encore à l'intérêt de la notice archéologique de M. Flouest, et, quoiqu'elle n'embrasse qu'un champ assez restreint, nous lui avons décerné la seconde mention honorable.

En troisième ligne, dans ce même ordre de récompenses, nous avons placé un volume qui a pour titre : *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, et pour auteur M. Emile Agnel. Cet opuscule forme ou plutôt formera la troisième partie d'un ouvrage plus considérable, intitulé : *Etudes philologiques sur la prononciation et le langage populaires de Paris*. Tel qu'il est, ce petit livre, qui a été de la part de son auteur l'objet d'une révision attentive, a paru, par la réunion des morceaux dont il se compose, présenter un ensemble digne d'un sérieux examen. La formation de la langue française étant surtout populaire, il semblerait à première vue superflu de montrer que dans plusieurs de ces mots il y a une part à faire à l'influence spontanée et pour ainsi dire inconsciente du peuple. L'idée de M. Agnel est vraie cependant à beaucoup d'égards. Prenant la forme de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle comme classique, il montre les changements que des prononciations vicieuses ou les habitudes de parler populaires y ont introduits, tantôt temporairement, tantôt d'une manière définitive; et, pour faire cette démonstration, il groupe par séries des observations de détails qui portent sur les préfixes, les permutations, les additions et les soustractions de lettres. Ce choix est un peu arbitraire sans doute, mais chaque observation en particulier est d'une parfaite justesse et plusieurs d'entre elles semblent neuves. L'auteur appartient à la meilleure école éty-

mologique; ses exemples sont bien trouvés, et l'on voit qu'il s'est tenu au courant de la philologie romane, ce qui est d'un bon augure pour le succès de l'œuvre plus complète qu'il nous promet. Ces qualités sont d'ailleurs assez rares pour que la Commission, malgré ce qu'il y a d'indécis dans le plan du travail soumis à son examen, ait cru devoir accueillir cette publication avec faveur et ne pas refuser ses encouragements à un genre de recherches longtemps négligé.

Vos commissaires n'ont pas été sans éprouver quelques scrupules avant de se prononcer sur l'ouvrage auquel ils n'ont pu attribuer que la quatrième mention. Ces scrupules provenaient surtout de la difficulté de déterminer exactement dans l'édition des *Familles d'outre-mer* la part de travail fournie par M. Guillaume Rey, qui avait recueilli la succession du regrettable M. Taranne, primitivement chargé de cette laborieuse entreprise. L'Académie n'a pas oublié que, dès 1849, la publication de ce manuscrit de Du Cange avait été décidée par le Ministère de l'instruction publique dans la forme adoptée pour la *Collection des documents inédits*, et qu'on avait en même temps résolu, pour mettre ce travail inachevé à la hauteur des progrès accomplis par la science historique, de le faire continuer et compléter au moyen d'additions et, s'il le fallait, de notes rectificatives. La question de savoir si l'impression tardive d'un manuscrit laissé imparfait par Du Cange était chose opportune et propre à ajouter beaucoup à la renommée de l'illustre érudit, restait en dehors des appréciations de la Commission. Nous n'avions pas non plus à juger le programme imposé à l'éditeur. Nous avions seulement à apprécier la valeur et la mise en œuvre des documents appelés à combler les nombreuses lacunes du large cadre tracé par Du Cange. Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux efforts persévérants tentés par M. Taranne pour réunir de nouveaux matériaux et pour les ajuster à la construction commencée, nous avons reconnu qu'à M. Rey revenait le mérite d'avoir contribué pour plus d'un tiers à l'œuvre collective et qu'à cette part déjà considérable il fallait ajouter la révision générale et finale ainsi que l'édition pénible et longue d'un volume de mille pages. Toutefois, nous avions encore à nous demander si l'éditeur avait pu se préparer suffisamment à une tâche devant laquelle d'autres avaient reculé, et si des voyages de découvertes en Syrie, accomplis il est vrai avec autant d'intelligence que de courage, lui avaient laissé tout le temps nécessaire pour les fortes études de diplomatique indispensables en pareil cas. A l'enquête qu'il a faite de son mieux manquent certaines sources manuscrites ou imprimées dont une au moins, le *Liber jurium reipublicæ Genuensis*, publié à Turin, en 1854, était sous sa main et aurait pu lui fournir, notamment sur les officiers de la principauté d'Antioche, de sûrs et utiles renseignements. On a été frappé aussi de l'inexpérience en fait de bibliographie qu'annonce la table des auteurs et des ouvrages cités, table qui perd beaucoup de sa valeur dès qu'elle laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude. Par ces motifs la Commission n'a pas assigné un meilleur rang à l'édition des *Familles d'outre-mer*, malgré les peines que ce travail a dû coûter à M. Rey; mais en même temps elle déclare que rarement labeur plus épineux fut confié à un érudit, tant à cause du défaut de concordance entre les textes que par la difficulté d'établir des rapports de filiation ou de parenté entre des personnes du même nom et qui peuvent cependant avoir été très-diverses d'origine; là où l'éditeur, malgré son zèle, a pu

se tromper, les savants les plus consommés n'auraient peut-être pas échappé non plus à toute chance d'erreur.

Après le gros livre de M. Rey, la commission a placé trois brochures qui, sous un mince volume, élucident d'une manière très-substantielle différents points de l'histoire du XVe siècle. Leur auteur est M. du Fresne de Beaucourt, qui a attaché son nom à d'autres travaux conçus dans la même intention de rectifications historiques. Les rectifications faites de parti pris peuvent souvent inspirer quelque méfiance, mais ici, en face de sujets purement historiques et nettement définis, la Commission n'a pas eu à se tenir sur ses gardes. Le premier mémoire de M. de Beaucourt a pour titre : *Les Chartier — Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, et pour objet d'établir que Guillaume, l'évêque de Paris, et Alain, le poète et le diplomate, étaient frères, tandis que Jean Chartier, le chroniqueur, chantre de l'abbaye de Saint-Denis, a pu être le parent, mais n'était assurément pas le frère de Guillaume et d'Alain. En effet, ce troisième frère Chartier ne s'appelait point Jean, mais Thomas ; c'était un secrétaire de Charles VII dont il est fait mention dans une lettre de Louis XI, imprimée pour la première fois par M. de Beaucourt. Il y a donc là pour l'histoire littéraire quelques renseignements bons à recueillir. Le but du second mémoire est de décider sur ce qu'il faut penser de la prétendue *influence politique exercée par Agnès Sorel sur Charles VII*. M. de Beaucourt combat l'opinion introduite par l'historiographe du Haillan dans les récits courants et qui tend à faire considérer cette favorite comme ayant suscité par ses conseils énergiques la délivrance du territoire et le salut du royaume. Au moyen d'une discussion très-serrée, il démontre, contrairement à l'opinion du plus récent historien de cette époque, de M. Vallet de Viriville, qu'Agnès a dû naître après 1420, qu'elle ne devint maîtresse déclarée qu'en 1444 au plus tôt, quoique des relations non avouées avec le roi aient pu commencer dès 1441 ; que, par conséquent, même à cette dernière date, l'heureux changement dont on lui attribue l'honneur était depuis longtemps accompli dans le caractère de Charles VII. La troisième dissertation traite du *Meurtre de Montereau*. L'auteur s'attache à prouver ou du moins à fortifier l'opinion de ceux qui pensent que tout fut fortuit dans ce tragique événement ; qu'il faut écarter la préméditation reprochée aux gens du Dauphin, qu'au milieu de paroles aigres échangées de part et d'autre un conflit s'engagea et que les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, plus prompts que leurs adversaires à tirer l'épée, saisirent cette occasion de se venger du duc de Bourgogne. Des pièces inédites viennent à l'appui de cette manière de voir, qui est développée avec beaucoup de rectitude dans le jugement et de sûreté dans la méthode. Sans aucun doute on ne saurait prétendre que ces trois mémoires aient le mérite d'une complète originalité ni que leur auteur n'ait point fait son profit des recherches entreprises sur ces questions spéciales par son savant devancier ; mais ce qu'on ne peut lui contester, c'est une netteté d'exposition, une discussion logique, une sobriété de narration qui ne laissent aucune place aux digressions et aux faux ornements. C'est ce double mérite du fond et de la forme qui a déterminé la Commission à décerner la cinquième mention à ces trois opuscules.

Le sixième rang parmi les mentions honorables est occupé par l'ouvrage de M. l'abbé Eugène Bernard, professeur à la Faculté de théologie de Paris, dont le sujet, *Les origines de l'Eglise de Paris* —

Etablissement du christianisme dans les Gaules — Saint Denis de Paris, nous ramène à une polémique déjà ancienne, sur laquelle l'Académie, par la voix de ses commissaires, a eu l'occasion de se prononcer, et ne peut aujourd'hui que maintenir son premier sentiment. L'objet spécial de la thèse de M. Bernard est de prouver que saint Denis, premier évêque de Paris, ne fonda cette église que dans la seconde moitié du troisième siècle et ne doit pas être confondu avec son homonyme Denis de l'Aréopage, dont il est question dans les Actes des apôtres; son objet général est de discuter et de combattre l'opinion qui fait remonter aux premiers temps apostoliques la prédication du christianisme et même l'établissement des églises dans la majeure partie de la Gaule et jusque dans la Gaule septentrionale. Les deux propositions soutenues par M. l'abbé Bernard sont tellement certaines, elles s'appuient sur un si grand nombre de témoignages authentiques et ont en leur faveur l'autorité de tant de savants ecclésiastiques dont on ne saurait suspecter ni la piété ni le désintéressement, qu'il semble presque superflu d'avoir entrepris de les examiner et de les discuter à nouveau; mais il faut se rappeler que, dans ces dernières années, les opinions contraires ont été reproduites avec une ardeur de parti pris qui résiste de plus en plus aux objections les mieux fondées. M. l'abbé Bernard, ayant surtout en vue de répondre à un ouvrage récent sur *saint Denis l'Aréopagite*, a jugé nécessaire de rassembler toutes les forces de sa dialectique et de son érudition pour venir à bout d'une erreur, invétérée sans doute, puisqu'elle remonte à Hilduin, abbé de Saint-Denis et contemporain de Charles le Chauve, mais bien souvent réfutée depuis Sirmond, qui, parmi les savants modernes, lui porta les premiers coups. La Commission pense que l'auteur aurait pu arriver à son but par un chemin beaucoup moins long, qu'il aurait produit un effet plus démonstratif, s'il s'était abstenu de dissertations qui peuvent passer pour surabondantes, d'images et de comparaisons épiques déplacées dans un pareil livre; mais elle a tenu grand compte du mérite, on peut même dire du courage qu'a eu M. l'abbé Bernard à soutenir la cause de la vérité historique contre les légendes auxquelles une grande partie du clergé français continue malheureusement à prêter créance en cette question. Quoiqu'on puisse faire un reproche à l'auteur de se montrer trop disposé à admettre comme suffisamment prouvé l'apostolat de saint Trophime d'Arles au Ier siècle, l'esprit général de son livre procède d'une saine critique, et sa qualité de professeur dans une faculté de théologie donne une plus grande autorité à l'indépendance de ses opinions, qui ne portent d'ailleurs aucune atteinte à l'orthodoxie du prêtre chrétien.

L'énumération et les appréciations que vous venez d'entendre laissent dans l'ombre plusieurs travaux estimables soit par la nouveauté de certains aperçus, soit par la bonne direction des recherches. Si ces ouvrages n'ont pu parvenir aux distinctions dont la commission dispose, il convient pourtant de vous les signaler et d'en rappeler au moins les titres. Ce sont, dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs : l'*Etude sur l'origine des Basques*, par M. Bladé; l'*Etude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit plan de tapisserie*, par M. Franklin; l'*Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou*, par M. Ledain; *La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs — Les dynastes de Geroldseck-ès-Vosges*, par M. Ernest Lehr; le *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*

pendant le siége de 1428, précédé d'*Etudes sur l'administration des finances*, par M. Loiseleur; l'*Histoire de Toulon au moyen-âge*, par M. Teissier. Quelques autres ouvrages n'ont été écartés que pour des motifs qui réservent leur droit éventuel à un succès ultérieur, par exemple, l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet, et les *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* ou *Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730*, avec des notes, par M. Darsy. La lice reste ouverte à ces deux auteurs, qui n'ont point terminé leur œuvre et qui se trouvent précisément placés côte à côte par la nature même du sujet qu'ils ont choisi.

Avant de clore ce rapport, qu'il nous soit permis de consigner ici une réflexion qui pourra passer pour un conseil à l'adresse de beaucoup des concurrents. Dans un rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France, il y a quelques années, un de nos savants confrères, comparant l'histoire nationale à un vaste édifice du sommet duquel nous contemplerons un jour le passé, disait avec raison « qu'il ne suffit pas d'avoir posé les pierres du monument, qu'il faut aussi que ces matériaux, par leur parfaite harmonie, leur complète homogénéité, soient susceptibles de s'assembler, de s'adapter rigoureusement; qu'il faut qu'ils arrivent tous à une égale solidité. » Or, en mettant à part le petit nombre d'ouvrages qui, dans le concours actuel, ont un caractère achevé, la plupart des autres matériaux présentés à notre contrôle nous ont semblé encore loin d'être taillés avec une précision telle qu'on puisse leur assigner une place marquée dans le monument définitif. Cela tient surtout à ce que les travailleurs se cantonnent dans la localité qui les intéresse, sans se préoccuper suffisamment de l'histoire provinciale ni de l'histoire générale, ou bien à ce que, par un excès contraire, ils veulent à tout propos se rattacher au grand ensemble, en se laissant entraîner à des généralisations hasardées. Ce défaut de proportions, toujours sensible, ne pourra être entièrement corrigé que par l'application de plus en plus rigoureuse des vrais principes de la méthode scientifique, laquelle consiste à ne traiter un sujet qu'après en avoir exploré toutes les avenues, et, en se renfermant dans ce sujet, à le considérer néanmoins comme la partie d'un tout qu'il s'agit d'élargir et d'éclairer davantage.

Les Membres de la commission des Antiquités de la France :

de Saulcy, de Longpérier, L. Renier, A. Maury, F. de Lasteyrie, Hauréau, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, *rapporteur*.

Certifié conforme : *Le Secrétaire perpétuel*, J.-D. Guigniaut.



TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

C

D

E

H

J

K

L

M

N

O

P

R

U

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 145, au lieu de « un *mémoire sur le* SI-SAO », lisez « un *mémoire sur le* LI-SAO ».

P. 157, au lieu du « R. P. Souillard », *lisez* « le R. P. Souaillard ».

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

